Collectivité de Corse

REVISION N°2 CARTE COMMUNALE

SOLLACARO

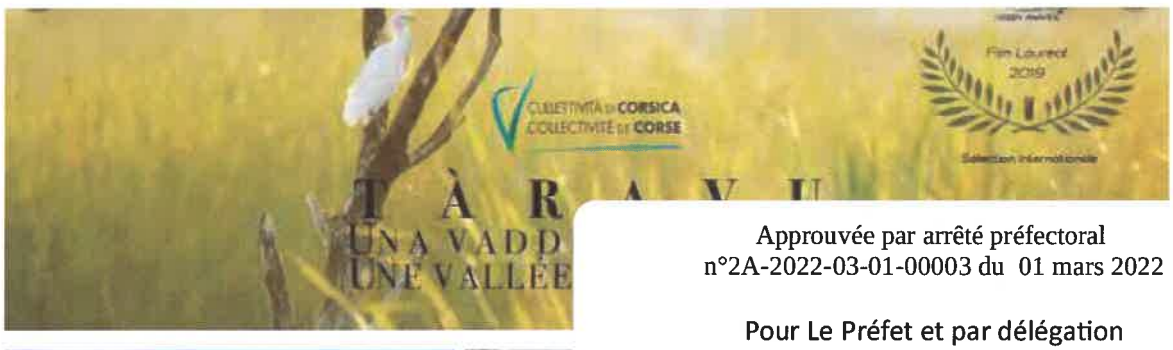

Approuvée par arrêté préfectoral
n°2A-2022-03-01-00003 du 01 mars 2022

Pour Le Préfet et par délégation
Le Sous-Préfet de Sartène,

Arnaud GILLET

"Approuvée par délibération du Conseil Municipal le 17/12/2021".

Octobre 2021

MAIRIE de SOLLACARO
CORSE du SUD

Le Maire : J.J. BARTOLI

ELEMENTS DE MOTIVATION

JUSTIFIANT L'ELABORATION DE LA REVISION II DE LA CARTE COMMUNALE

Plusieurs éléments ont motivé la commune de Solacaro à élaborer la révision II de sa carte communale. Certains de ces éléments relèvent de l'évolution de la réglementation et de l'articulation de la planification urbaine avec les documents supra communaux. D'autres correspondent à des enjeux et des besoins nouveaux en termes d'habitat, de logements, d'équipements publics, d'économie, de services de proximité et de petits commerces, d'espaces publics, de croissance et de renouvellement démographique…

Ce choix porte sur une carte communale, la procédure PLU étant considérée par la commune comme trop complexe dans un premier temps. Par la suite suivant l'évolution des enjeux du territoire, la collectivité s'interrogera sur la pertinence de l'élaboration d'un PLU sur son territoire.

Mettre en conformité la carte communale avec les nouvelles dispositions législatives.

La production législative relevant de l'urbanisme et des documents d'urbanisme en particulier a été fort riche depuis ces 10 dernières années. Ces nouvelles lois imposent une réglementation forte et une nouvelle méthode quant à l'élaboration et au contenu des documents d'urbanisme. La lutte contre l'étalement urbain et la préservation des espaces agraires étant au cœur des réflexions en appui avec notamment les lois Montagne, Alur et Grenelle.

La mise en compatibilité de la carte communale avec le Padduc.

Le Padduc donne de grandes orientations quant au développement des territoires, quant à la préservation des sites, des paysages, de l'environnement, des continuités écologiques et quant à la préservation des terres à caractère agricole et des potentialités agricoles (ESA). La mise en compatibilité du document d'urbanisme avec le document régional devra faciliter l'instruction des permis de construire qui dans l'attente doivent se mettre en conformité avec les prescriptions du Padduc.

Articulation de la planification avec les autres plans et programmes.

Il s'agira de mettre la carte communale en compatibilité avec le PRGI, le SCRAE, le SDAGE…

Résorber les débordements de la carte communale en respect avec la réglementation en vigueur ***(105ha urbanisables pour 33ha alors artificialisés)***

- ⇨ Lutter contre l'étalement urbain et la banalisation de l'espace.
- ⇨ Réduire les coûts supplémentaires pour la collectivité engendrés par la fragmentation de l'espace et l'étalement urbain (VRD, déchets…) en déclassant certains secteurs et en renforçant les densités.
- ⇨ Restituer un certain nombre d'espaces agricoles en adéquation avec la réalité et le fonctionnement du territoire.

Construire la planification de demain en appui avec les enjeux de territoire.

- ⇨ Soutenir et favoriser le renouvellement et la croissance démographique
- ⇨ Promouvoir le développement socio-économique.
- ⇨ Renforcer l'attractivité de la commune.
- ⇨ Améliorer la qualité et le cadre de vie.
- ⇨ Préserver les sites sensibles.
- ⇨ Lutter contre la spéculation foncière.
- ⇨ Renouer avec le lien social.
- ⇨ Répondre aux besoins des populations locales en termes de logement et d'accession.
- ⇨ S'appuyer sur les spécificités du territoire pour engendrer le développement.
- ⇨ Assurer la croissance verte.
- ⇨ Accompagner le développement culturel et des loisirs.
- ⇨ Promouvoir la transition écologique.

SITE ET SITUATION

Sollacaro, commune de 23,89km² et peuplée de 378 habitants en 2021 *(estimation commune)*, située sur les contreforts du bas Taravo, au cœur du Valinco-Taravo-Sartenais, à moins de 5mn du village d'Olmeto. Elle se caractérise par une grande diversité de paysages qui révèle une biodiversité des plus importantes du territoire. Située côte ouest, entre plaine et piedmonts montagnards, entre vallons moutonnés et ligne de crêtes commandée par le monte Rossu (816m), entre une vaste plaine agricole, des piedmonts habités et exploités, et un massif forestier de moyenne montagne. Entre fleuve Taravo et rivières sporadiques de l'arrière-pays et zones humides. Entre bocages et jardins de polyculture familiale. Entre sites archéologiques et constructions vernaculaires. Entre bâtis dispersés contemporains et villages traditionnels regroupés.

Population, la commune comptait 369 habitants en 2018 pour 196 ménages : une variation annuelle moyenne de 1,2% qui croît régulièrement et maintient la population dans le positif grâce au solde migratoire qui dépasse les 2,6%/an. Par contre, le solde migratoire reste malheureusement et chroniquement négatif avec une perte de -1,3%/an. Si bien que sur les 10 dernières années, ce sont près de 85 décès qu'à enregistré la commune. Ce qui tronque considérablement le développement et le renouvellement démographique de la commune. Aussi, force est de constater que 45% de la population avait plus de 60ans en 2018. Si les actifs souhaitent s'installer sur la commune, nombre de retraités essentiellement de la diaspora, reviennent au village. Un décalage démographique rendu difficile malgré les efforts permanents de la commune en vue de contrecarrer un solde naturel négatif devenu chronique depuis 1968, oscillant entre -1,3%/an et -2,4%/an !

Les perspectives socio-économiques voulues par les besoins et les porteurs de projet permettront-elles ce renouvellement tant attendu ? Permettront-elles de capter les jeunes actifs sur place, tendance que le projet communal souhaite perpétrer et renforcer en imposant une diversité du parc de logements par l'interventionpublique (logements sociaux, communaux, extension du lotissement communal, locatif, droit de préemption urbain…) capable d'absorber les besoins des primo accédants, des jeunes ménages actifs et des populations aux revenus modérés.

Cadre de vie, petits commerces de proximités, services à la population, tourisme vert, patrimoine, savoir-faire, paysages bucoliques de la ruralité… constituent la clé de voute d'un programme de développement socio-économique respectueux et dynamique.

10 tâches d'urbanisation parsèment le territoire.

Le village de Sollacaro et dans une moindre mesure le hameau et les groupements de constructions de Filitosa regroupent la plupart des services, équipements et commerces de proximité avec leur aire d'influence locale.

Le village de Calvese, situé en-deçà de Sollacaro accueille artisans, restaurant, débit de boissons et hébergements touristiques le temps de la saison estivale.

Un chapelet de groupements de constructions d'habitations contemporains s'étire sur les bas piedmonts et en retrait du fleuve Taravo. Ils se sont développés ces 20 dernières années à partir de hameaux anciens ou de constructions vernaculaires. Force est de constater que jadis, compte tenu de la prédominance de l'activité pastorale et arboricole, les constructions étaient dispersées sur la plaine et donc difficiles à se regrouper en hameau ou village, d'où cette dispersion ancienne héritée des pratiques agro-pastorales (ndlr). Certaines tâche urbaines, plus en retrait semblent plus isolées des flux majeurs.

Plus récemment, ces constructions renvoient bien souvent à un urbanisme spontané détourné de toute volonté de réflexion cohérente et de structuration de l'armature urbaine qui grignote progressivement les paysages agraires et pastoraux et tendent vers la banalisation et une consommation effrénée de l'espace.

Le parc immobilier de 449 logements en 2018 *(Insee),* estimés par la commune au regard des PC délivrés depuis, à 489 logements en 2021. Une croissance de 98 logements depuis 2008 avec un pic de 18 PC en 2018. + 40 logements ces 3 dernières années. Dont 19 d'habitations permanentes.

Les secteurs supportant les plus fortes demandes sur le s10 dernières années sont par ordre Ghjunca-Carboni (+43), Vadiola (+27) et Sollacaro (+11 – rénovation essentiellement).

D'ordre général, le parc de logements permanents ne dépassant pas les 44% reste à conforter en priorité et à équilibrer. Il s'agira de sortir du tout pavillonnaire (86%) et de garantir un accès au logement à tous.

Si le parc de logements a progressé de 23% en moins de 10ans (+78u) et de 34% depuis 2008 (date d'approbation de la carte communale en vigueur), avec une moyenne de 7PC/an et un solde migratoire de 2,6%/an depuis 2013 qui a engendré un étalement urbain sans précédent (53,4ha d'espaces artificialisés en 2021 contre 20,1ha vingt ans plus tôt).

L'artificialisation de sols a été multipliées par 8 sur Ghjunca-Carboni et a cru de 71% sur Vadiola.

Le parc de logements se caractérise par un volume conséquent de résidences secondaires et de constructions pavillonnaires. Une très mauvaise situation sur les plans environnementaux (étalement urbain) et en termes de mixité sociale. Le recadrage des tâches urbaines et de leur emprise doit constituer une priorité dans la présente révision de la carte communale afin de contrecarrer cette tendance.

Force est de constater qu'il réside un fort décalage sur la commune essentiellement dû au volume conséquent de décès (85 depuis 2008), qui rappelons-le n'est pas compensé par les naissances. Ce nombre décès accentue le nombre de veufs et de personnes vivant seules et par effet de cliquet une chute du nombre d'occupants par logement (moins de 1,88/log. en 2018). Aussi, la plupart des logements, suite à un décès, lorsqu'il n'y a plus de résidents, deviennent de fait des résidences secondaires car il s'agit essentiellement de familles corses qui souhaitent conserver le patrimoine familial (pas de mutation possible) et occupent occasionnellement le logement le temps d'un week-end ou des vacances, parfois le transforment en location estivale.

Parfois encore, le temps du règlement de la succession, engendre le classement en logement vacant d'où le nombre assez élevé sur Sollacaro (15u en 2018). Si bien que le renouvellement des ménages ne peut se faire que par la construction de nouveaux logements, ce qui tronque encore au premier abord les chiffres officiels et mène la collectivité à intervenir afin de palier ce déséquilibre constaté du parc de logements par la mise à disposition de logements communaux, par la construction de logements sociaux, par l'usage du droit de préemption urbain lorsque cela est possible et par la planification urbaine qui se traduit ici par révision du document d'urbanisme en vue de libérer du foncier pour engendrer l'accession au logements et/ou à la propriété pour les nouveaux ménage désireux de s'installer sur la commune…. Dans l'attente de l'élaboration d'un PLU, plus approprié sur le moyen et le long terme.

Le tissu économique révèle la situation actuelle de la commune, saisonnalité, économie exsangue et dépendante avec un taux d'activité est supérieur à 77% (+10%) avec 205 emplois dont 16,5% de chômeurs (+13%), soit 26 personnes en 2018.

L'économie locale ne profite pas de la proximité du port de commerce de Propriano, ni du port de plaisance de Porto-Pollo, ni de la proximité du littoral, ni des villes-centre moteurs du Valinco-Sartenais que sont Propiano et Sartène. Afin de sortir de cette situation, La carte communale doit s'engager vers une spirale vertueuse en diversifiant ses activités, en renforçant son attractivité et en s'appuyant sur ses atouts.

Pour se faire, il s'agira de renforcer la place de l'agriculture et de l'artisanat sur le territoire, de renforcer les services publics, de diversifier et de renforcer les hébergements touristiques commerciaux, notamment autour de l'hôtellerie de plein air, de renforcer les services à la population et les petits commerces de proximité et surtout de structurer et d'organiser l'exploitation du riche patrimoine archéologique, culturel et environnemental dont dispose le territoire. Il s'agira également de créer des produits touristiques à part entière autour du patrimoine, de l'environnement, des activités culturelles, des productions identitaires, autour de la découverte et développer le tourisme doux, culturel, événementiel, de découverte et de sports de pleine nature.

Cependant, force est de constater que la carte communale ne constitue pas un outil efficace en ce sens et ne permet pas de répondre concrètement à de tels besoins. Si bien qu'en attendant l'élaboration éventuelle d'un PLU (plan local d'urbanisme), la commune ne dispose que de la possibilité d'user du droit de préemption urbain avec comme frein ses ressources limitées, et surtout l'absence de mutation des propriétés bâties et non bâties. Ce qui réduit considérablement les opportunités d'acquérir des locaux ou des terrains susceptibles de supporter des aménagements ou des opérations de réhabilitation à caractère économique.

Flux, la commune est desservie par deux axes structurants - la TR40 (Bonifacio – Sartène – Ajaccio) au nord-Est et la RD457 Petreto-Bichisano-Porto-Pollo. Un maillage routier secondaire transversal relie le village de Sollacaro et l'ensemble des tâches urbaines par les RD 57 et RD302. Un effort est à dégager dans la mixité des mobilités et à fortiori les circulations douces.

Urbanisme. La loi montagne, le Padduc, la proximité du littoral et des stations balnéaires, la richesse du patrimoine archéologique (Filitosa, E Calanche…), le maillage routier ainsi que le déterminisme environnemental et paysager interférèrent sur les opportunités et les limites de développement des différentes tâches urbaines. Sites protégés, environnement sensible, zones humides, biodiversité, espaces agraires, risques naturels (éboulis, incendie, zones inondables), sont autant d'éléments qui cadrent toutes velléités de développement.

Jusqu'à présent, la commune de Sollacaro a manqué une organisation cohérente de sa structuration urbaine compte tenu d'un réseau d'assainissement réduit (Sollacaro & Calvese uniquement), compte tenu de l'étendue des risques éboulis entre le village de Sollacaro et Vadiola. Sollacaro n'a pas pu profiter des atouts de son territoire pour orienter son développement à partir d'une ressource en eau suffisante (nappe phréatique, résurgences), d'infrastructures structurantes (routes territoriale et départementales).

Toutefois, le désenclavement de Ghjunca-Carboni par l'aménagement d'une route dans les années 1980 et le développement de l'adduction d'eau potable sur la zone a permis dans un premier temps le désenclavement des terrains agricoles et plus récemment un développement urbain sens précédent.

La position de la commune au cœur du Taravo, en périphérie immédiate des pôles urbains et touristiques, d'une renommée archéologique qui n'est plus à démonter, d'une vitrine environnementale des plus sensibles et diversifiées, sans escompter la richesse architecturale, artisanale et vernaculaire du territoire et de ses village traditionnels. Autant d'atouts sur lesquels la carte communale souhaite s'appuyer pour organiser la stratégie de développement retenue par la commune

- Renouvellement démographique.
- Rééquilibrage du parc de logements (locatif, collectif, renforcer l'habitat permanent).
- Confortement socio-économique à partir des ressources du territoire (agriculture, artisanat, tourisme, patrimoine).
- Préservation de sites naturels sensibles.
- Prévention contre les risques naturels.
- Croissance verte et lutte contre l'étalement urbain.

Dans le maillage urbain du bassin de vie, Sollacaro occupe une place non négligeable, en attente de développement et de structuration, en termes de pression urbaine avec un foncier plus accessible aux populations locales, en concurrence directe avec les communes littorales et péri-urbaines, avec un rayonnement spatial en devenir orienté sur le développement durable à partir des ressources naturelles, patrimoniales et des savoir-faire identitaires.

La qualité des paysages est riche en biodiversité, un des plus riches du territoire, protégée et valorisée (ZNIEFF I, site Natura 2000, zones humides, boisements de chênes, ESA...). Le caractère sauvage de l'arrière-pays montagneux, les zones humides temporaires ou permanentes, les massifs forestiers, les boisements montagnards, les ripisylves, les bocages, les espaces ouverts de parcours, les vergers méditerranéens et les endémismes constituent l'atout majeur de ces sites qui confortent la richesse de la biodiversité du territoire. Si bien qu'il semble justifié de limiter les extensions urbaines et de privilégier une structuration et une densification des différentes tâches urbaines pour abonder dans le sens de la doctrine du Padduc et de la loi montagne afin de préserver les espaces agraires, les villages traditionnels, le bâti vernaculaire, un espace rural encore relativement préservé, ainsi que les zones humides et les espaces naturels protégés.

Les zones humides (537ha), les massifs montagneux et lignes de crêtes, les boisements singuliers et les massifs forestiers, la plaine bocagère, les bas piedmonts moutonnés, sont autant d'éléments sensibles à préserver qui font la qualité des paysages de la commune, une véritable vitrine naturelle et patrimoniale au nom du développement durable. Ces espaces ont été classés soit par des mesures de protection de l'environnement, soit protégés en respect de la réglementation (loi montagne), soit préservés dans la présente révision de la carte communale à des fins paysagères ou environnementales. La mosaïque d'espaces, de structures géomorphologiques, de modelés, de paysages sont autant d'éléments qui constituent des habitats variés et multiples pour la faune et la flore endémique et protégée.

Si les zones humides, les sites Natura 2000, les ZNIEFF II, les forêts soumises au régime forestier et les fortes protections du Padduc semblent préservés, les ZNIEFF II présentes sur le territoire sont exposées à des lignes de contact liées à la proximité immédiate des espaces urbanisés (Vadiola). La volonté de la carte communale est d'interdire toute extension des espaces urbanisables de la carte communale en vigueur sur ces espaces sensibles. Ils seront classés dans la carte communale autant que faire se peut en tant qu'espaces sensibles à préserver.

Les boisements couvrent plus de 812ha. Ils ont été préservés de l'urbanisation tant les bosquets, les massifs forestiers (yeuseraies, ripisylves, suberaies…), les essences endémiques (hygrophytes et roselières des zones humides…) que les ripisylves (saules, aulnes glutineux…), les oliveraies, les anciennes châtaigneraies et les anciennes cerisaies, … Aussi au cœur même des espaces bâtis une attention particulière a été retenue quant à la préservation des jardins-vergers, des bosquets, des arbres remarquables, isolés ou sensibles et autres boisements. Chaque fois que cela a été possible ils ont été écartés et préservés de l'urbanisation (zones non constructibles - ZnC), même enclavés (Cf. jardins-vergers sur le village de Sollacaro). Ailleurs, la programmation urbaine (délimitation des contours constructibles de la carte communale - ZC) et le rapport de présentation invite les porteurs de projets à les préserver et à composer leur projet en fonction de leur implantation sans pour autant les détruire.

La biodiversité constitue une véritable richesse pour le territoire. Notons que les activités agricoles concourent à la modélisation et à la gestion d'écosystèmes agropastoraux favorables à cette biodiversité. Les principaux enjeux environnementaux se situent dans les zones de contact entre les espaces artificialisés, les espaces agro-pastoraux et les zones naturelles : les espaces de parcours, les terrasses, les vergers, les coteaux oléicoles et les villages traditionnels, les vastes espaces de parcours et les bocages s'étendent sur la plaine et les bas piedmonts…

La commune dispose également **d'un patrimoine culturel et historique** caractéristique remarquable dont notamment les quartiers anciens des villages avec leurs petits jardins-vergers en restanques, et les sites préhistoriques d'E Calanche et de Filitosa qui s'appuient sur des espaces semi-ouverts, parsemés de blocs erratiques, le bâti vernaculaire qui jalonne les espaces agraires (muettes en pierres sèches, caseddu, moulins, oratoires, lavoirs, fontaines…)… Leur position stratégique dans le paysage de la commune leur procure une place centrale dans les choix du projet de développement autant dans les impératifs de protection que dans leur rôle au titre de l'identité du territoire.

Le paysage de l'arrière-pays est marqué par des reliefs singuliers (lignes de crêtes) et des boisements nobles de chênes (Monte Rossu, Punta Buturettu, Monte Barbatu, Punta Piolella, Punta di San Rocco…). Ces espaces sont à préserver de l'urbanisation. Sur **les secteurs d'habitat traditionnel et leurs proches alentours** il faut s'interroger sur la manière dont les ambiances rurales peuvent être maintenues (treilles, jardins, espaces publics, fontaines, lavoirs, vergers…). Un des objectifs de la commune étant de préserver ces ambiances de la ruralité face à la banalisation des espaces et à l'urbanisation stricte de l'espace humanisé. Aussi, il est question de mesurer l'impact de l'urbanisation nouvelle vis-à-vis du paysage vécu et du paysage perçu.

Au titre de la santé, des efforts sont portés au niveau de la pollution des sols (mise en conformité des systèmes d'assainissement non collectifs, raccordement des villages et des tâches urbaines de fortes densités à un réseau de tout à l'égout…). Des efforts seront également portés au niveau de la réduction des déchets, au niveau de la mixité des mobilités, au niveau de la réduction des déplacements par un urbanisme adapté.

Une réflexion a été engagée dans le sens de la limitation voir la réduction de la fragmentation lumineuse dans les choix d'aménagement retenus par la commune dans le cadre de l'élaboration de la révision de sa carte communale :

- Suppression de la constructibilité de certains lieux-dits Isula, Tappa, Bacajolo, Bocca Cigana).
- Réduction de l'emprise de la zone constructible sur tous les secteurs (Sollacaro, Vadiola, Calvese, Ghjunca-Carboni, Filitosa, Piatonu).
- Renforcement des densités des tâches urbaines (Solacaro, Vadiola).

Toutefois, la pandémie de la Covid19 a permis de constater que les habitants des zones rurales telles que Sollacaro ont plus facilement surmonté cette difficile épreuve par les liens sociaux et les chaînes de solidarités, et surtout par la présence d'un espace foncier privatif minimum leur permettant d'évoluer librement et de s'imprégner de l'air libre. Si bien que les problèmes sanitaires qui sont apparu par la suite se sont révélés moindres sur ces territoires. Une évidence qu'il serait opportun de rappeler dans les choix d'urbanisation retenus. Certes, il est évident de lutter contre l'étalement urbain mais également il s'agira d'autoriser un minimum d'espace privatif autour des bâtis pour organiser potagers, jardins-vergers, jardins d'agrément qui ont permis aux populations de surmonter plus facilement cette épreuve mais également de renforcer la biodiversité en zones dites artificialisées par des paysages ouverts, gérés et particulièrement divers et favorables à l'avifaune, aux petits mammifères et aux insectes.

L'objectif de la révision de la carte communale est de mettre en œuvre un projet de développement durable mieux adapté au contexte sociodémographique, économique, urbain dans un premier lieu et au contexte réglementaire dans les domaines urbain, environnemental et agricole en second lieu.

LES PRINCIPAUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Compte tenu que jusqu'à présent le développement urbain de la commune a été réalisé au gré des opportunités foncières sans réelle volonté de structuration cohérente, la présente révision de la carte communale se veut défendre un certain recadrage afin de contrecarrer un constat lourd de conséquences et a identifié un ensemble d'enjeux environnementaux et de besoins socio-économiques ainsi qu'en accession à partir desquels elle oriente ses réflexions d'aménagement du territoire.

Prise en compte des risques naturels répertoriés et par voie de conséquence les zones présentant des indices de risques naturels élevés dans la perspective de mieux assurer la protection des biens et des personnes (Vadiola, Sollacaro).

Lutte contre l'étalement urbain.

Lutte contre toutes formes de pollutions et de dégradation.

Application de la loi montagne.

Gestion quantitative et qualitative **de la ressource en eau** en veillant à la coordination avec les communes voisines.

Prise en compte des milieux naturels exceptionnels en assurant la qualité des écosystèmes aquatiques et en protégeant les sites sensibles de toutes formes de dégradations.

Préservation des paysages et du patrimoine architectural.

Sauvegarde de la plaine bocagère, du sylvopastoralisme sous suberaie et de l'oléiculture.

Préservation et renforcement de la biodiversité

Valorisation des sites archéologiques et du patrimoine environnemental

Sensibilisation des jeunes générations au développement durable

LES ENJEUX DE DEVELOPPEMENT

La commune de Sollacaro doit être en mesure de garantir par le biais de de la révision de sa carte communale un certain équilibre entre développement et préservation afin de poursuivre un objectif assumé de développement durable reposant sur les interactions entre l'homme et le milieu.

Renforcer et structurer les polarités urbaines comme véritables lieux de vie : Sollacaro, Calvese, Filitosa, Ghjunca-Carboni, Piatone

Organisation urbaine et structuration fonctionnelle sur Filitosa et Sollacaro village.

Mobilisation des potentialités économiques autour des services et petits commerces de proximité, du tourisme, de l'artisanat et de l'agriculture.

Création d'emplois directs et indirects, saisonniers et permanents, non délocalisables.

Développement socio-culturel et du lien social. Entre espace publics, caractère identitaire, savoir-faire et patrimoine.

Accès au logement pour tous. Mixité sociale et mixité urbaine véritable moteur du renouvellement démographique et du développement économique.

Amélioration du cadre de vie. Traitement des espaces publics, préservation des jardins vergers, valorisation agraire du territoire et renforcement des services et des petits commerces de proximité.

STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT

Les réflexions stratégiques de développement retenues par la présente révision de la carte communale se résument avec la formulation suivante afin de garantir un projet d'avenir : ***s'appuyer sur les atouts du territoire pour anticiper le développement communal***.

Maîtriser, organiser et structurer l'armature urbaine par un renforcement des polarités urbaines.

Promouvoir le développement économique autour de la ruralité et du patrimoine local.

Soutenir la croissance verte du territoire à partir de l'agriculture, des paysages et de l'environnement.

Renforcer l'attractivité de la commune par les services et équipements.

Renforcer la qualité et le cadre de vie par l'importance donnée à l'espace public.

Le projet de révision de la carte communale souhaite préserver le caractère rural, identitaire et sauvegardé du territoire avec ses ambiances de quartiers et de village, ses paysages bucoliques détonants, sa plaine bocagère, ses piedmonts pacagés, ses massifs forestiers préservés.

PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT

Le territoire est organisé à partir des pôles urbains des villages de piedmonts et surtout du village de Sollacaro et du hameau de Filitosa. 4 tâches urbaines ont connu un développement urbain sans précédent ces 10 dernières années et notamment Filitosa, Vadiola, Piatone et Ghuijunca-Carboni. Toutefois, un développement spontané, au gré des opportunités foncières sur les espaces de parcours ou sur d'anciennes oliveraies ou suberaies qui révèlent les débordements fonciers de la dernière carte communale opposable.

Le parc de résidences secondaires s'est développé de façon exponentielle ces dernières années sur la commune (près de 25% en 10ans, soit + 49u), à tel point que Sollacaro attirait jusqu'à présent essentiellement la diaspora corse venant passer ses vacances au pays. Mais les coûts du foncier sur les communes limitrophes (Olmeto, Propriano, Serra-di-Ferro) ont orienté la demande sur le territoire, plus accessible. Aussi, les actifs travaillant sur la micro-région, de jeunes familles, et maintenant des retraités, voire des populations exogènes ont dès lors choisi de s'installer sur la commune. Si bien qu'un besoin réel en logements permanents tend à se développer d'autant plus que les services et les équipements ainsi que l'activité socio-économique semblent se renforcer. Force est de constater que le village de Sollacaro, Vadiola et Ghjunca-Carboni se situent à moins de 15-20mn. de la ville centre de Propriano et du littoral (Olmeto plage, Abbartello, Porot-Pollo), bassins d'emplois et zones de chalandises. Les équipements publics, les services à la population et les petits commerces de proximité ainsi et surtout que la bonne accessibilité du territoire expliquent cette attractivité nouvelle de population permanente, jeune, en quête d'un logement et dont l'objectif est de s'installer sur le secteur en vue parfois même d'y travailler.

L'extension des espaces bâtis et de la nappe urbanisée est souvent limitée par le déterminisme géographique (relief, paysages, zones humides et cours d'eau, mesures de protection de l'environnement, loi montagne, risques naturels…) et par les caractéristiques agro-sylvo-pastorales du territoire (parcours extensifs, vergers, oliveraies, arboriculture traditionnelle, suberaies, ESA, ERPAT…) qui cadrent les formes urbaines et leurs expansion. Un travail de densification, de structuration et d'organisation de l'armature urbaine, du maillage urbain ainsi que des espaces publics est encouragé par cette révision de la carte communale qui cadre son développement en priorisant des opérations de réparation avec le renforcement des petits commerces, des services, des activités économiques et la volonté reconnue en vue de la diversification de son parc de logements (logements communaux, logements sociaux, extension du lotissement communal, droit de préemption urbain et réhabilitation de logements…) afin de sortir de l'hypertrophie pavillonnaire et des résidences secondaires. Force est de constater que l'objectif premier est de provoquer le renouvellement et la croissance démographique. Il s'agira également de sortir d'une économie saisonnière, exsangue et dépendante vers une économie durable pourvoyeuse d'emplois non délocalisables.

Ainsi, la commune de Sollacaro repose son développement urbain sur plusieurs postulats retenus dans l'élaboration de la révision de la carte communale :

Le renforcement de l'urbanité des secteurs bâtis et des pôles urbains avant d'autoriser une extension. Conformément aux lois montagne, Elan, Alur, Grenelle, Croissance et LAAAF, l'extension de l'urbanisation sera contenue afin de lutter contre l'étalement urbain. Cela serait rendu envisageable avec le renforcement possible des secteurs couverts par l'assainissement collectifs limités aux villages de Sollacaro et de Calvese et du groupement de constructions d'habitations contemporain de Vadiola.

Cependant le déterminisme géographique, l'emprise des risques naturels (incendie, éboulis, glissement de train, laves torrentielles) et la dispersion des espaces présentant des potentialités agraires semble contrecarrer partiellement ces possibilités ou du moins les limiter.

En outre, il s'agit de s'interroger sur les modalités et les mesures potentielles à envisager dans **la structuration urbaine et le renforcement de l'armature urbaine**. Pour se faire, la commune veille à **consolider l'urbanité** des quartiers en proposant un contexte plus favorable à l'installation de nouveaux ménages permanents et des populations locales prioritairement.

Il s'agira notamment de répondre aux besoins en termes de logements et de mixité du parc de logements. **Renforcer la part des logements collectifs et des logements locatifs, renforcer la place du logement permanent** et passer de 44% actuellement à 85% du parc en devenir horizon 2032. Il s'agit aussi de sortir de cette banalisation de l'espace et du tout pavillonnaire en organisant de nouveaux quartiers mixtes sur les cœurs ou renforçant les densités des principales tâches urbaines (Sollacaro, Vadiola, Filitosa, Ghjunca-Carboni, Piatonu…). Aussi, la présente révision de la carte communale permet de **réduire la consommation de l'espace** et d'étudier les meilleurs choix pour **favoriser la structuration et la densification des espaces urbanisés à partir des enveloppes urbaines préexistantes**, pour améliorer la qualité des services et des équipements nécessaires à ces zones, pour **préserver les espaces naturels et/ou agricoles extérieurs** et en vue de **limiter la propagation des nuisances** qui sont liées à ces zones de contact (pollution lumineuse, bruit, pollution des sols et des cours d'eau…).

Le renforcement des services, des commerces de proximité et des équipements publics sur les principaux pôles urbains existants ou en devenir. Cet aspect est indispensable pour renforcer l'attractivité d'un territoire vis-à-vis des populations permanentes et contribue également à réduire les déplacements. Cet objectif permet de concilier lien social, création d'emplois, transition écologique. Toutefois, force est de constater que ce postulat est difficilement atteignable par le bais de la carte communale, seules les initiatives privées pourraient abonder en ce sens, la commune ne dispose pour sa part que du droit de préemption urbain pour promouvoir de tels aménagements. Ce qui reste limité compte tenu du peu d'opportunités de mutations de propriétés. Encore une fois, un PLU futur semblerait être l'outil adéquat qui pourrait débloquer la situation.

Positionner l'espace public au cœur des réflexions d'aménagement du territoire afin de renouer avec le lien social. Le vivre ensemble est la clé de l'épanouissement des populations et il passe par la réappropriation de l'espace public. Cela repose sur l'aménagement de places centrales, de petits squares, de jeux pour enfants, de jeux de boules, de jardins partagés, d'aires de stationnement, au cœur des quartiers par des opérations ciblées. Cela passe également par la restauration du patrimoine identitaire (OPAH…), des pratiques et des savoir-faire inscrits dans la mémoire collective. Cela repose également sur le traitement paysager de l'espace public et des interfaces public/privé afin de garantir la qualité des paysages vécus et des paysages perçus.

La préservation des espaces agricoles de qualité avec un classement en zones non constructibles (ZnC) aux abords des tâches urbaines et sur les grands espaces dédiés de la plaine et des bas piedmonts en s'appuyant notamment sur les Espaces Stratégiques Agricoles (ESA) mis en compatibilité avec le Padduc et sur les ERPAT (espaces de réserve pour le pastoralisme et l'arboriculture traditionnelle) en vue de renforcer l'activité et de préserver la biodiversité du territoire d'une qualité remarquable. Un moyen de concilier protection et développement propre aux principes du développement durable favorable à une gestion pérenne des paysages, à l'accroissement de la production agraire et au renforcement de la lutte contre la fermeture du milieu.

La préservation des sites naturels sensibles dans un souci de développement durable, de biodiversité, d'amélioration du cadre de vie et de vitrine économique d'un territoire en devenir dont la politique de développement repose en premier lieu sur l'image que le territoire est en mesure de véhiculer dans l'imaginaire collectif (productions agraires, transformation alimentaire et produits du terroir, circuits courts, artisanat, tourisme).

Le renforcement et la diversification des hébergements touristiques. Au-delà des 89 unités touristiques présentes sur la commune (gîtes et chambres d'hôtes), le territoire de Sollacaro semble sous-équipé en termes d'hébergements touristiques marchands malgré la présence de sites archéologiques de renommée (Filitosa, E Calanche) et la proximité du littoral situé à moins de 5mn en voiture. L'idée serait de soutenir les porteurs de projets souhaitant développer l'hôtellerie de plein air et l'hôtellerie traditionnelle de charme (petites unités en rénovation de bâtiments anciens), principalement sur les secteurs de Filitosa, de Ghjunca-carboni et des villages de Sallacaro et de Calvese, plutôt tournés sur le tourisme vert et l'éco-tourisme.

La valorisation des sites archéologiques et la sensibilisation des populations à l'environnement et au patrimoine. Le patrimoine archéologique avec la présence de deux sites (Filitosa et la nécropole d'E Calanche) fait le rayonnement de la commune au-delà de la Corse. Aussi, moins connu mais tout aussi sensible est le patrimoine environnemental et paysager de la basse vallée du Taravo. Afin de renforcer la place de l'économie touristique et culturelle sur le territoire, la commune souhaiterait, en appui sur le Padduc, promouvoir avec le soutien des pouvoirs publics, la valorisation de ce patrimoine. Cet objectif vient en complément du développement touristique et du renforcement du lien social à partir du patrimoine et des pépites locales qui font le territoire de Sollacaro.

RETRANSCRIPTION DU PROJET COMMUNAL

DANS LE DOCUMENT D'URBANISME

La révision de la carte communale de Sollacaro dessine ainsi un zonage qui **exclue toute constructibilité sur les grands ensembles** naturels et agro-pastoraux ainsi que sur l'arrière-pays montagneux de piedmonts sensibles, sur les zones humides et sur les massifs boisés. Ainsi, la fragmentation de l'espace est réduite voir stoppée et les continuités écologiques sont assurées, recomposées sur certains sites (Village de Sollacaro, Calvese, Vadiola, Filitosa, Piatone). De plus importants corridors écologiques ont été maintenus permettant les transferts entre piedmonts, et vallée et piedmonts, massifs montagneux, zones humides et plaine bocagère.

Les sites naturels sensibles (fortes protections, ZNIEFF, zones humides, sites Natura 2000…) ont été préservés et **inscrits en zones non urbanisables (ZnC)** afin de **garantir leur préservation de façon irréversible**.

Les espaces agricoles sont imbriqués dans de grands ensembles naturels et sont complémentaires. Les contours de la carte communale encouragent le maintien voire la création de ces mosaïques végétales **favorables à la biodiversité** et à la qualité des paysages. Pâturages extensifs, oléiculture, arboriculture méditerranéenne traditionnelle, maraîchage, cultures de plantes aromatiques, exploitation de la suberaie, cultures fourragères et céréalières, prairies, bocages cohabitent avec ZNIEFF, sites NATURA 2000, espace naturels, à la lisière des espaces urbanisés.

Les sites exposés à des risques naturels tels que les zones inondables couvertes par les zones inondables du Taravo ou les zones de présomption de risque éboulis, ainsi que les secteurs couverts par un risque élevé (noir) incendie de forêt ont été délibérément déclassés des zones urbanisables de la carte communale. Vadiola est le secteur qui est le plus impacté en ce sens.

Aussi, si cette nouvelle carte communale tant à une **recomposition de la trame urbaine** en appui des lois montagne, Grenelle et Alur et du Padduc, elle priorise le la densification urbaine par la recomposition et l'organisation des espaces et des fronts bâtis afin de **contrecarrer le phénomène** généralisé **de banalisation de l'espace** par des opérations ciblées de quartiers en **positionnant au cœur des réflexions d'aménagement, l'espace public et le renforcement du lien social**.

En terme d'**habitat**, la carte communale a souhaité **sortir de l'hypertrophie pavillonnaire** de ces 20 dernières années en retenant dans sa programmation 25% de logements collectifs (20u), 30% de logements locatifs (24u) et 23% de logements sociaux (18u) sur les 80logements attendus horizon 2032, en vue d'**un rééquilibrage du parc** avec 85% de logements d'habitat permanent (68u). Parmi ce 80 logements :

- 13 logements correspondent à la croissance démographique (+25 hab.).
- 19 logements en cours de construction.
- 18 logements sociaux.
- La croissance au point 0. C'est-à-dire compenser 85 décès par 45 logements. Parmi ces 45 logements on peut estimer la mutation de 15 logements vacants (2018), l'acquisition de 6 logements communaux, l'usage du droit de préemption urbain ce qui reviendrait à la construction d'environ 30 nouveaux logements à titre privé.

Projet Communal

Total zones constructibles (ZC) : 28,8 ha (1,2%)

Gisement foncier : 7,5ha
Extension urbaine : 2,3ha
Surfaces résiduelles : 5,2ha

Surfaces artificialisées : 21,3ha

Total zones non constructibles (ZnC) : 2360,2 ha (98,8%)

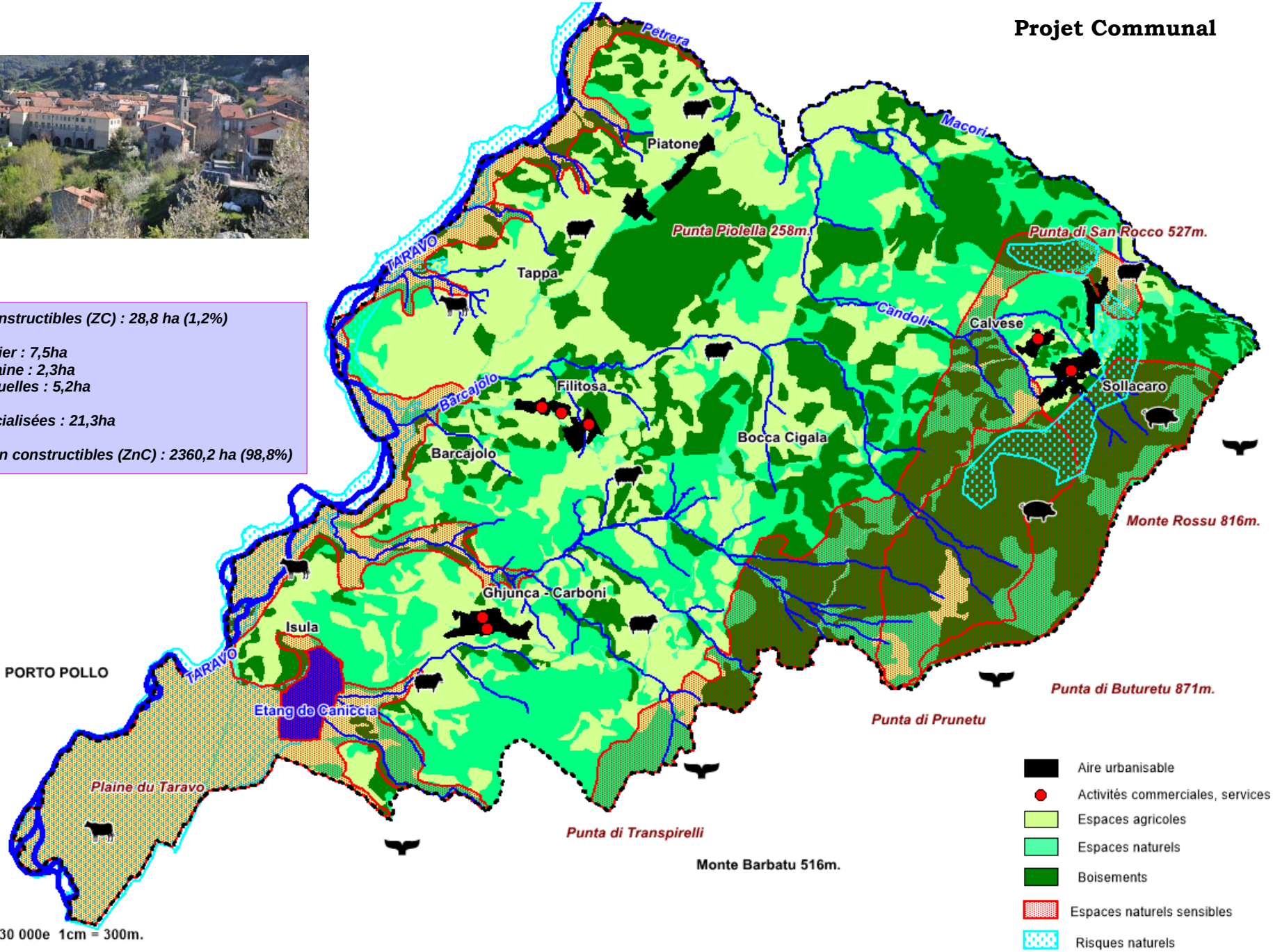

Echelle : 1/30 000e 1cm = 300m.

QUELS IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ?

INCIDENCES

Les incidences sur l'environnement sont de plusieurs natures bien que des dispositions aient été prises sur les sites les plus exposés (non constructibilité). Il n'y a pas d'atteintes directes sur les sites protégés généralement situés à l'écart des espaces bâtis et/ou urbanisés, parfois en zone de contact.

Les sites naturels sensibles, les ZNIEFF I & II, les sites Natura 2000, les forêts soumises, les zones humides, les sites archéologiques ont été conservés et renforcés (zones inconstructibles). La présence de constructions isolées, de voirie ne remet pas en question leur fonctionnement ni leur valeur.

Ailleurs, afin d'éviter le développement d'incidences supplémentaires sur **les espaces agricoles**, certaines zones jadis urbanisables ont été déclassées afin de lutter contre l'étalement urbain, restituer une partie de ces espaces à l'exploitation agraire, pastorale et arboricole. Les restanques, les jardins vergers, les anciennes cerisaies des villages de l'intérieur, ainsi que l'oliveraie de Filitosa ont été également soustraites des zones constructibles dans le cadre de cette révision de la carte communale. Ainsi, les écosystèmes sont préservés, la biodiversité renforcée et les projets situés en lisière de ces habitats ont été écartés.

Les **boisements**, bosquets, essences sensibles ou caractéristiques, les ripisylves ont été également préservés par leur inscription en zone non constructible (ZnC). Les massifs forestiers, les aulnaies, les yeuseraies, les bosquets, les espaces ouverts et les zones humides temporaires ou permanentes.

La question paysagère revêt une importance marquée du fait de la topographie. Si bien que la révision de la carte communale réduit les emprises constructibles, renforce les densités et structure le territoire. Elle tend à préserver les sites d'intérêt patrimoniaux, les perspectives et horizons, notamment sur Vadiola vis-à-vis des villages de Sollacaro et de Calvese et vis-à-vis de la plaine et du littoral au loin. Ont également été préservés le patrimoine vernaculaire et archéologique, les restanques et les jardins-vergers, les bocages, les vallons pâturés, les oliveraies… qui font la mixité du territoire en termes de couleurs de textures, de richesses et de diversité.

Les trames vertes, les corridors écologiques sont préservés par un déclassement en zones on constructibles (Vadiola-Sollacaro, Filitosa, Piatonu) ce qui limite l'étalement urbain et maintien de vastes espaces disponibles pour l'agro-pastoralisme, l'arboriculture traditionnelle et la viticulture, la reproduction et le gagnage de l'avifaune, les transferts faunistiques et pour l'environnement en général.

Les risques naturels ont été pris en compte afin de préserver les biens et les personnes. Cela se traduit par un déclassement notamment d'une partie des zones jadis urbanisables de Vadiola alors couvertes par une présomption de risque éboulis. Les zones inondables du Taravo ne couvrent pas de tâches urbaines ou d'espaces bâtis. Les zones noires couvertes par un risque incendies de forêts élevé ont également été soustraites aux zones urbanisables de la carte communale (Vadiola, Filitosa Est).

Une faible couverture des tâches urbaines par un réseau d'assainissement collectif limite toutefois les possibilités de densification des tâches urbaines malgré la volonté affichée de lutter contre l'étalement urbain. En effet, la qualité médiocre de sols à l'assainissement non collectif ne permet pas de soutenir de façon systématique les densités et engendre un minimum de foncier nécessaire pour accueillir la constructibilité, d'où une consommation moyenne par logement variant de 6 à 59log/ha suivant les zones d'urbanisation.

Cela dépend de la couverture des zones par un réseau d'assainissement collectif et suivant l'aptitude des sols à l'assainissement non collectif en fonction du déterminisme géographique des différents secteurs du territoire (pentes, pédologie, couverture végétale, densités et dispersion de l'habitat…). Aussi, force est de constater que chaque fois que des tâches urbaines ne sont pas couvertes par un réseau public d'assainissement collectif, leur emprise a été réduite au bâti existant (Ghjunca-Carboni), voire supprimée (Isula, Barcajolo, Tappa…), tout du moins volontairement éloignée de tous cours d'eau et autres zones humides afin d'éviter toute pollution potentielle de l'environnement par des vecteurs de propagation de pollution.

CONSOMMATION des espaces naturels et agricoles par la carte communale

Le **gisement foncier** de la révision II de la carte communale de Sollacaro couvre cumulé **7,5ha** dont 2,3ha en extension pour 5,2 ha de surfaces résiduelles (dents creuses).

La totalité des **zones urbanisables** de la présente révision de la carte communale ne dépasse pas les **28,8ha** contre 105ha au titre de la carte communale en vigueur.

Plus de **76ha urbanisables** ont été **déclassés** au profit des espaces agraires ou naturels et moins de 8 500m² d'espaces naturels ou agricoles ont été consommés en extension par le projet de révision II de la carte communale vis-à-vis de l'emprise des zones urbanisables de la carte communale en vigueur, soit un solde de 75,2ha rendus aux espaces agricoles et naturels.

Parmi les 8 500m² consommés par la révision II de la carte communale :

- ⇨ 5000m² (0,5ha) sont des terres cultivables.
- ⇨ 2550m² (0,3ha) sont des espaces arboricoles et pastoraux.
- ⇨ 950m² (0,1ha) sont des espaces de réserve.

Zones naturelles protégées et/ou inventaire naturel consommé(e)s par la révision II de la carte communale

- ⇨ 7400m² (0,7ha) relèvent d'une ZNIEFFII (déjà urbanisables dans la carte communale en vigueur qui en consommait alors 8,2ha). **Réduction de l'emprise urbanisable** du document d'urbanisme **sur la ZNIEFF II de 7,5ha**.

  7400m² de Z.N.I.E.F.F II consommés sur espaces déjà urbanisables dans la carte communale opposable– secteur nord de Vadiola.

  Soit 0,2% des 344ha des Z.N.I.E.F.F II « maquis forestier du moyen Taravo » inscrits sur la commune de Sollacaro pour une restitution de 2,2%.

Consommation sectorielle et qualitative des extensions de la carte communale

- ⇨ Piatonu : 1400m² (habitat).
- ⇨ Filitosa : 3000m² (Habitat).
- ⇨ Ghjunca-Carboni : 4100m² (tourisme vert-économie-éco-camping).

Modalités de mise en compatibilité avec le Padduc

La révision II de la carte communale classe 754ha d'ESA (espaces stratégiques agricoles) contre 728ha retenus par le Padduc. Elle s'appuie sur le zonage proposé par le nouvelle carte de l'AUE, sur les postulats retenus par le document régional (padduc), et notamment sur :

- ✓ Les espaces cultivables à fortes potentialités
- ✓ Les espaces cultivables de potentialités moyennes.
- ✓ Les espaces agricoles (1980).
- ✓ Les espaces améliorables de très fortes potentialités croisés avec des pentes inférieurs à 15%.
- ✓ Les zones irrigables couvertes par le réseau OEHC avec une emprise de 100m de par et d'autre des conduites, hors espaces artificialisés.
- ✓ La nouvelle cartographie des ESA révisée par l'AUE et validée par la CdC en mars 2020.

La révision II de la carte communale classe 819ha de fortes protections environnementales dont les sites Natura 2000, les ZNIEFF I & II (excepté 0,7ha bâtis – Cf. supra), et la forêt soumise au régime forestier.

Modalités de compensation retenues par la carte communale

Eléments de compensation des zones urbanisables de la révision de la carte communale (83,5ha) en faveur des espaces agricoles et naturels

- ⇨ 76ha d'espaces urbanisables de la carte communale en vigueur (juin 2009) restitués aux espaces agricoles & naturels.
- ⇨ 7,5ha d''espaces urbanisables restitués à la ZNIEFF II «maquis forestier du moyen Taravo».
- ⇨ Classement de 819ha d'espaces naturels sensibles (non comptables).

Soit cumulés environ 83,5ha de compensations supplémentaires pour un gisement foncier de 7,5ha inscrits à la révision II de la carte communale de Sollacaro, soit un rapport de 1 à 11.

EVOLUTION DES CHOIX STRATETIQUES

La révision de la carte communale a pour objectif de rendre compatible le document d'urbanisme avec les dispositions réglementaires qui s'imposent en matière d'environnement, et d'agriculture. Ainsi, la mise en place de cette nouvelle carte communale réduit les impacts et permet aussi de réviser la politique d'urbnaisation du territoire dans un contexte qui a bien changé depuis ces 10 dernières années (Padduc, décisions de jurisprudence, évolution législative, lois Grenelle (ENE), Alur, LAAAF, Croissance, Elan ...).

La révision II de la carte communale de Sollacaro confirme ainsi certains choix mais réduit fortement la consommation foncière par l'urbanisation suite à un recadrage nécessaire et cohérent en appui sur la réglementation en vigueur, en appui sur les grandes orientations du Padduc, et suivant un long débat engagé avec les acteurs publics et la population qui a commencé dès la prescription de son élaboration.

Suppression des zones urbanisables d'Isula, de Campu Stefanu-Barcajolo, et de Tappa. Habitat diffus à isolé, constructions trop dispersées reposant sur des espaces à dominante agricole ou pastorale et ne pouvant être considérées comme des formes urbaines à part entière en appui de la grille d'analyse du Padduc et au regard des prescriptions de la loi Montagne. Il s'agit plutôt de hameaux dit agricoles ou de constructions vernaculaires ne permettant pas de les reconnaître comme forme urbaine. Le maintien de leur classement en zone constructible fragiliserait le document à la lecture de la règlementation et des décisions de jurisprudence en termes d'urbanisme.

Suppression définitive des velléités d'urbanisation de Bocca Cigala. Ce secteur ne constitue pas une forme urbaine à part entière au regard du Padduc et de la loi Montagne. Aussi, les imbroglios générés par un projet de lotissement ont conduit l'acteur public à porter de sérieuses réserves quant à l'urbanisation de ce secteur. Pour ce faire la commune a choisi de retirer cette zone de la constructiblité afin de renforcer la sécurité jurtidique du document.

Objectif de renforcement et de redéploiement des petits commerces et services de proximité comme pivot de l'économie locale sur la polarité secondaire de Filitosa, et dans une moindre mesure sur Calvese avec des opérations en restauration ou en réhabilitation attendues.

Réduction de l'emprise de la plupart des formes urbaines (hameaux, groupements de constructions d'habitations contemporains) en respect des prescriptions de la loi Montagne.

Réduction de l'emprise urbanisable des villages de Calvese et de Sollacaro en priorisant les opérations de densification urbaine, de quartiers, et de restauration des bâtis, en vue d'y renforcer la place de l'espace public, des lieux de rencontres, et du développement socio-économique durable afin de renforcer le cadre et la qualité de vie et de promouvoir l'accès au logement en termes d'habitat permanent porté essentiellement par la collectivité et à fortiori par la commune (logements communaux, logements sociaux, extension du lotissement communal, acquisition de bâtiments par le biais du droit de préemption urbain…). .

Libérer un maximum d'espaces agraires ou présentant des potentialités agraires alors jadis urbanisables avec la carte communale en vigueuer (toutes zones) et confortés partiellement par la mise en compatibilité avec les ESA du Padduc. C'est aussi la volonté de préserver et de restaurer les anciennes cerisaies entre Calvese et Sollacaro, de déclasser l'oliveraie de Filitosa, de préserver les jardins-vergers des villages traditionnels de Calvese et de Sollacaro, de préserver les espaces de parcours et les terres cultivables à forte potentialité de Tappa, Barcajolo, Filitosa, Ghjunca-Carboni et Piatonu….

Déclassement de 7,5ha de foncier urbanisable reposant sur la ZNIEFF II du *maquis évolué de la moyenne vallée du Taravo* et autres espaces sensibles faisant l'objet de mesures de protection de l'environnement.

Déclassement du foncier urbanisable exposé à un risque éboulis élevé,laves torrentielles et présomption de mouvements de terrain du secteur de Vadiola.

Resserrement général des enveloppes urbanisables dans un souci de préservation des points de vues et échappées, de coûts, de paysage, de biodiversité d'environnement, de desserte par les VRD, de réduction de la fragmentation lumineuse et de renforcement des densités urbaines.

Inscription de poches vertes (zones ZnC) au sein des tâches urbaines dans un souci de développement durable afin de renforcer la biodiversité (jardins-vergers sur le village de Sollacaro), de reconstituer les continuités écologiques (Sollacaro-Vadiola, Filitosa, Piatonu), de préserver des espaces de respiration urbaine en périphérie des fronts bâtis existants ou en devenir (village de Sollacaro).

Le projet de care communale présente ainsi un gisement foncier de 7,5ha dont 5,2ha de surfaces résiduelles et 2,3ha d'extensions dédiées essentiellement à l'habitat et partiellement aux opérations publiques sur foncier communal (logements sociaux…).

Aussi en termes habitat, les besoins et le document d'urbanisme font apparaître la nécessité de prévoir des logements sociaux (18u), communaux (6u), du locatif (24u). 85% du parc de logements en devenir sera dédié à de l'habitat permanent en appui des PC délivrés épurés de tous recours et des travaux en cours, des projets portés par la collectivité, des sollicitations portées à la connaissance de la mairie en termes d'habitat permanent lors de l'élaboration de la carte communale.

Dès lors, cette carte communale n'**offre** plus que **28,8ha urbanisables** (zones ZC) contre 105ha soit une réduction de 73% de l'emprise urbanisable du document d'urbanisme en vigueur tout en prévoyant un accroissement estimé à 90hab. permanents sur 10 ans avec moins de 7,5ha de gisement foncier urbanisable disponible. Ces choix permettent de maîtriser les incidences paysagères et environnementales où plus de **76ha de zones jadis urbanisables ont été déclassées** et restituées au profit des espaces naturels sensibles et des espaces agraires.

LES MODALITES DE SUBSTITUTION RAISONNABLES EN CAS DE BLOCAGE

Dans la réflexion menée ces 3 dernières années par la commune de Sollacaro, des variantes raisonnables ont été retenues en cas de blocage afin de ne pas trop perturber les tenants et les aboutissants de la politique générale retenus par cette révision.

Village de Sollacaro. Déclassement des jardins inscrits sur une forte pente sise au-dessus de l'église.

Vadiola. Si le foncier libéré en vue de réaliser le lotissement en-deçà de la route départementale était déclassé, les modalités envisageables quant à la constructibilité sur ce secteur seraient réduites à néant étant donné l'impact de zones couvertes par un risque éboulis et celles par une ZNIEFF type II ayant engendré une réduction considérable de la zone urbanisable de la zone.

Calvese. Seules les parcelles sises en cœur de village au-dessus de la route départementale présentent des opportunités de constructibilité nouvelle. Leur suppression limiterait le développement urbain à des extensions de bâtiments existants et à des opérations de renouvellement urbain avec une utilisation dynamique du droit de préemption, encore faudrait-il que des mutations de propriétés bâties et non bâties se présentent, ce qui ne semble pas être le cas.

Filitosa. Suppression de la partie Est dédiée à l'extension et au renforcement de la trame urbaine du village. Cela aurait pour conséquence la suppression d'un quartier résidentiel en devenir dédié au renforcement de l'habitat permanent, au locatif et à l'aménagement d'une place centrale dont l'objectif étant le renforcement du lien social et l'accès au logement.

Piatonu. Il est difficile de déclasser les espaces fonciers résiduels (Piatone sud) ou en extension (Piatone nord) en favorisant la densification de parcelles alors déjà bâties. En effet, la morphologie des terrains et les caractéristiques des sols ne permettent pas de densifier plus que cela ces deux tâches urbaines compte tenu de l'absence de réseau public d'assainissement collectif.

Ghjunca-Carboni. Compte tenu de la présence d'un corridor écologique inscrit au Padduc, d'espaces agraires présentant les caractéristiques d'ESA, de l'absence de réseau public d'assainissement collectif. Malgré la pression foncière et l'enregistrement de près de 43 PC délivrés ces 5 dernières années sur le secteur. La zone urbanisable de Ghjunca-Carboni sera réduite à la tâche urbaine existante et aux bâtis en cours de construction. Seules les quelques surfaces mutables enclavées (dents creuses) pourront recevoir dans ce cas la constructibilité. Ces choix permettront de préserver les espaces agraires de fortes potentialités, les ESA mis en compatibilité avec le Padduc et de lutter contre tout étalement urbain supplémentaire vers les sites sensibles et à fortiori vers les zones humides et le site Natura 2000 tout porche de l'étang de Canniccia.

ELEMENTS DE CONCLUSION

Cette révision de la carte communale, constitue une première étape d'un long cheminement qui va permettre le recadrage des débordements de la carte communale en vigueur (105ha urbanisables) en vue d'une mise en compatibilité avec le Padduc et les lois Montagne, Alur et Grenelle afin de projeter la commune vers les enjeux du XXI^{ème} siècle, la transition écologique, la mixité urbaine, la mixité sociale, et un développement économique durable identitaire et créateur d'emplois non délocalisables.

Concilier l'homme et le milieu en positionnant toujours l'environnement au cœur des réflexions d'ménagement. Sortir d'une banalisation chronique de l'espace en valorisant les atouts du territoire comme piliers du développement. Mettre l'espace public en avant, le patrimoine culturel et la croissance verte comme vecteurs de l'économie locale autour d'infrastructures et d'équipements adaptés et attractifs en vue d'un rayonnement culturel et patrimonial de la commune sur sa périphérie et la Corse en général.

Sollacaro doit se positionner au cœur des réflexions d'avenir du Petr du Taravo-Valinco-Sartenais en particulier et s'inscrire dans une nouvelle politique d'aménagement respectueuse de l'environnement et des paysages qui font la vitrine de son territoire.

Rappelons en dernier lieu que la réflexion de la présente carte communale a comme objectifs **de promouvoir et de maintenir un certain équilibre entre l'activité agricole, la préservation de l'environnement, la biodiversité, le développement local, la mixité sociale, la mixité du parc de logements, la mixité des formes bâties, l'accès à la propriété, le renouvellement démographique, et l'épanouissement des populations locales, des populations riveraines et des usagers** dans un souci de développement durable pour les générations futures.

Collectivité de Corse

Révision II Carte Communale

RAPPORT DE PRESENTATION
Partie I – Diagnostic Territorial

Commune de Sollacaro

Novembre 2021

Approuvée par arrêté préfectoral
n°2A-2022-03-01-00003 du 01 mars 2022

Pour Le Préfet et par délégation
Le Sous-Préfet de Sartène,

Arnaud GILLET

"Approuvée par deliberation du Conseil Municipal du 17/12/2021"

MAIRIE de SOLLACARO CORSE du SUD

Le Maire : J.J. BARTOLI

I-PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE

Site et situation

II- INTERCOMMUNALITE

Communauté de communes du Sartenais-Valinco-Taravo

III- PATRIMOINE CULTUREL ET HISTORIQUE

Brève histoire de Sollacaro
Secteurs à sensibilité archéologique
Orientations pour intégrer le patrimoine dans le projet de développement

IV- ENVIRONNEMENT

Géologie
Géomorphologie, entre mer et terre
Hydrographie et ressource
Zones humides
Climat
Plan climat-énergie
Risques naturels
Espaces naturels sensibles
Couverture végétale
Trame verte et bleue
Paysages
Gestion de la ressource "eau"
Gestion des déchets – eaux usées –réglementation
Gestion des déchets ménagers
Autres pollutions (de l'air et lumineuse)

V- DONNEES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES

Profil de la population totale sur Sollacaro
Caractéristiques des ménages

VI- SECTEURS ECONOMIQUES, EQUIPEMENTS & DEVELOPPEMENT

Marché du travail
Taux d'équipement
Approche par secteurs économiques
Services, équipements et vie associative

VII- UTILISATION DES SOLS

Occupation des sols
Propriétés communales
Carte communale
Analyse de la consommation de l'espace par l'urbanisation

VIII- ESPACE URBANISE

Evolution de l'urbanisation du territoire
Analyse du parcellaire
Analyse des densités
Analyse des formes urbaines
Analyse de la capacité de densification
Parc immobilier et évolution de la demande

IX- ACCESSIBILITE ET DESSERTE ROUTIERE

Accessibilité
Organisation du réseau routier
Entrée de la commune
Stationnement
Bilan trame viaire
Réseau électrique

X- JUSTIFICATION DES CHOIX RETENUS POUR L'URBANISATION

Besoins et objectifs
Planification

I- PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE

Site et situation

PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE

Site et situation

Sollacaro est une commune rurale de la vallée du Taravo, en Corse du Sud. Territoire inscrit dans le bassin de vie du Taravo-Valinco-Sartenais, le chef-lieu se situe à 62kms de la capitale régionale (Ajaccio) et à 27kms de la sous-préfecture (Sartène). Elle figure dans le canton de Petreto-Bicchisano.

Avec plus de 378 habitants permanents en 2021, d'une superficie de 23,89 km², Sollacaro s'étend de la plaine littorale du Taravo à l'arrière-pays de piémonts à 800m d'altitude. Ses limites administratives suivent les limites naturelles marquées par Le fleuveTaravo et le ruisseau de Petrera au NE puis les crêtes du Monte Rossu au SE.

<u>Les communes limitrophes de Sollacaro :</u>
Serra-di-Ferro.
Cognocoli-Monticchi.
Pila-Canale.
Casalabriva.
Olmeto.

II- INTERCOMMUNALITE

Communauté de communes du Taravo-Valinco-Sartenais

INTERCOMMUNALITE

Communauté de communes

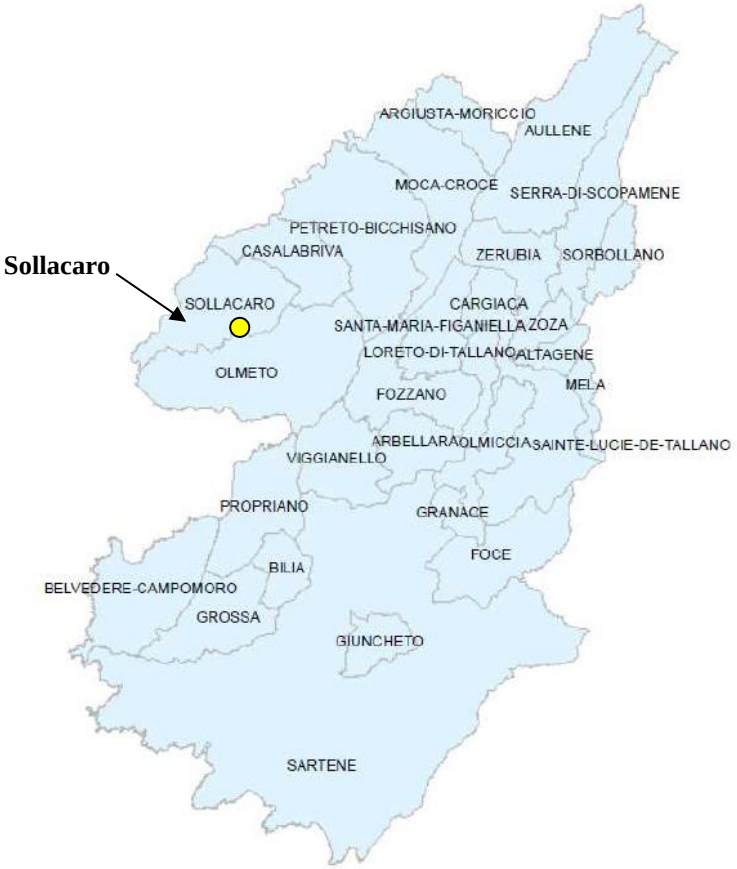

Sollacaro est membre de la **Communauté de Commune du Taravo-Valinco-sartenais depuis le 1er janvier 2017.** Les autres communes membres sont : Argiusta-Moriccio, Casalabriva, Moca-roce, Petreto-Bicchisano, Arbellara, Belvédère-Campomoro, Bilia, Foce-Bilzese, Fozzano, Guincheto, Granace, Grossa, Olmeto, Propriano, Santa Maria Figaniella, Sartène et Viggianello

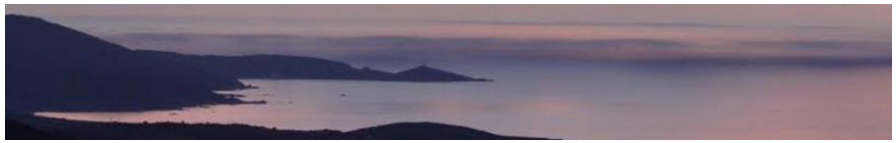

Aménagement de l'espace

Charte intercommunale d'aménagement et de développement. SCOT.
Zones d'aménagement Concerté d'intérêt communautaire.
Charte d'aménagement de l'espace rural.
Création, aménagement et entretien de la voirie communautaire.
Aménagement et entretien de chemins communaux.
Désenclavement de la voirie communautaire.

Développement et aménagement économique

Mise en œuvre d'un plan de développement micro-régional.
Organisation, amélioration et promotion de l'offre touristique.
Développement des activités industrielles, artisanales, commerciales et agricoles.
Promotion des productions locales.
Accueil et extension de toutes nouvelles activités économiques.
Soutien à la création d'emplois et d'entreprises.
Réalisation d'infrastructures et de VRD nécessaires pour favoriser l'implantation des entreprises.
Office de tourisme intercommunal.
Schéma de développement touristique.

Développement et aménagement social et culturel

Animation et structure d'accueil et de loisirs pour l'enfance.

Environnement

Plan intercommunal de l'environnement.
Gestion et aménagement des espaces naturels sensibles.
Elimination et valorisation des déchets et assimilés.
Actions de dépollution.
Programme intercommunal de prévention et de lutte contre les incendies.
Gestion de l'assainissement collectif et non collectif.
Création, aménagement et gestion du service public de distribution d'eau potable et des ouvrages de défense et de lutte contre les incendies directement liés aux réseaux d'eau potable.

Logement et habitat

OPAH.
Création, gestion et entretien de logements sociaux.
Opérations en vue de l'amélioration des conditions de logement.

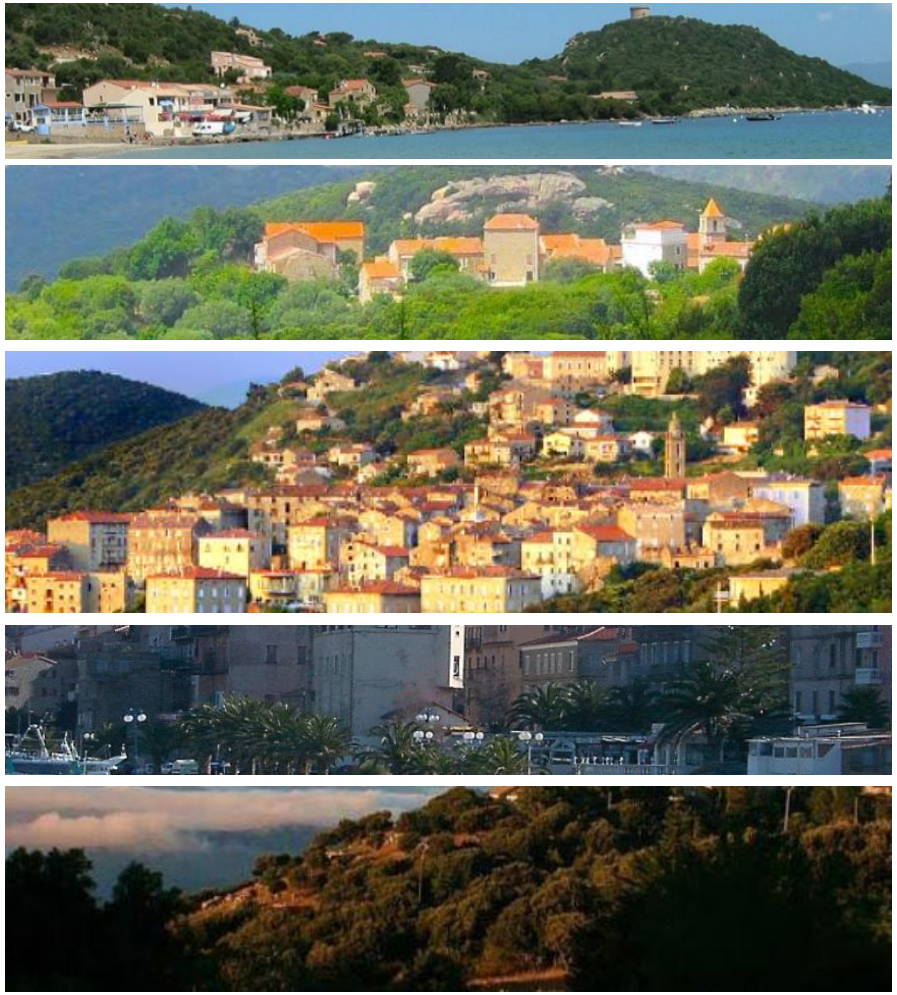

III- PATRIMOINE CULTUREL ET HISTORIQUE

Brève histoire de Sollacaro
Secteurs à sensibilité archéologique
Orientations pour intégrer le patrimoine dans le projet de développement

PATRIMOINE CULTUREL ET HISTORIQUE

Brève histoire de Sollacaro du Néolithique à nos jours

L'occupation humaine est attestée dans la vallée du Taravo dès la fin du **Néolithique et le début de l'âge du bronze**.

Sur le site archéologique de Filitosa, dans la commune de Sollacaro sur une butte en surplomb de la vallée, ont été trouvées des pointes flèches et de la poterie datant d'environ 3 300 avant notre ère. Des statues-menhirs humaines de deux à trois mètres de haut, représentant des visages, armures et épées courtes, y ont été érigés vers 1 500 à 1 300 avant notre ère, comme gardiens probables surveillant une invasion imminente.

Selon la théorie de Roger Grosjean, l´archéologue responsable des fouilles systématiques organisées depuis 1954, les Shardanes ou les Torréens, l'un des Peuples de la mer qui déferlent sur les côtes méditerranéennes achevant l'Empire hittite et menaçant l'Égypte antique, envahissent le Sud de la Corse et la Sardaigne. À Filitosa, les statues-menhirs seront parfois réutilisées comme matériau de construction dans de grandes constructions circulaires, les *torre*, autour desquelles ont été construites des agglomérations néolithiques fortifiées (castelli).

Du Moyen Âge à l'époque moderne

La construction du village en hauteur, caché de la mer, participe d'une tendance générale en Corse du VIIIe au XVIe siècle afin de se protéger des « pirates barbaresques » qui assaillent les côtes. La construction centrale est une maison forte du XVIe siècle, œuvre d'une famille de notables qui domine alors la Corse, les Colonna d'Istria.

Jusqu'à leur réunion dans la commune de Sollacaro en 1853, Sollacaro et Calvese appartiennent à la *pieve* d'Istria, un découpage administratif antérieur au XIe siècle permettant un mode de vie autarcique.

Depuis, Sollacaro a toujours été une commune paisible et agréable qui se trouve à plus de 440m. d'altitude. Ce village a des siècles d'histoire, de ses vestiges qui attestent de l'existence de communautés structurées.

Jadis, Sollacaro était reliée aux autres villages par des chemins muletiers qui sont aujourd'hui l'occasion à de très belles randonnées.

Nichée dans une conque protégée, Sollacaro domine la basse vallée et la plaine du Taravo.

La proximité de Propiano et de Sartène, situées à moins d'une quinzaine de kilomètres, a pour effet d'offrir aux personnes soucieuses de leur bien-être, un cadre de vie campagnard à leurs familles. Cette commune gagne progressivement ainsi d'années en années en population et cela depuis l'orée des années 1990. Aussi, les villages de Sollacaro, Calvese et de Filitosa, de par leur patrimoine qui présente un attrait touristique des plus importants de l'île avec notamment la présence des sites archéologiques de Flitosa et de Campu Stefanu.

PATRIMOINE CULTUREL ET HISTORIQUE

Secteurs de sensibilité archéologique

1 – La réglementation (rappel)

"Avant tout travaux affectant le sous-sol dans les secteurs archéologiques correspondant à la liste non exhaustive et reportés sur la carte, il convient de prévenir le service régional de l'archéologie de Corse.

Cette liste des secteurs archéologiques sensibles ne peut être considérée comme exhaustive. Elle fait mention des vestiges actuellement enregistrés dans la base nationale de la carte archéologique, les secteurs ainsi définis et cartographiés sont soumis aux dispositions de **la loi du 17 janvier 2001 sur l'archéologie préventive**. Des découvertes fortuites au cours de travaux sont toujours possibles. Dans ce cas, la **loi** validée du **27 septembre 1941** portant **réglementation des fouilles archéologiques** est applicable."

" Les opérations d'aménagement, de construction d'ouvrage ou de travaux qui, en raison de leur localisation, de leur nature ou de leur importance, affectent ou sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique ne peuvent être entreprises qu'après accomplissement des mesures de détection, et le cas échéant, de conservation ou de sauvegarde par l'étude scientifique.

Entrent dans le champ d'application du précédent alinéa :

1) *les travaux dont la réalisation est subordonnée à un permis de construire en application de l'article L.421-1 du code de l'urbanisme, à un permis de démolir en application des articles L.430-1 et L; 430-2 du même code ou à une autorisation d'installation ou de travaux divers application des articles R.442-1 et 442-2 du même code, lorsqu'ils interviennent dans des zones géographiques déterminées ci-dessus (carte annexée), en fonction des informations scientifiques permettant d'inférer la présence d'éléments du patrimoine archéologiques.*

2) *La création de zones d'aménagement concerté conformément à l'article L.331-1 du code de l'urbanisme*

3) *Les opérations de lotissement régies par les articles R.315-1 et suivants de code de l'urbanisme;*

4) *Les travaux soumis à déclaration administrative préalable en application à l'article R.442-3-2 du code de l'urbanisme ;*

5) *Les aménagements et ouvrages dispensés d'autorisation d'urbanisme qui doivent être précédés d'une étude d'impact en application de l'article L.122-1 du code de l'environnement ou d'une enquête publique en application de l'article L.123-1 du même code.*

Dans les secteurs d'intérêt archéologique, la présence à peu près certaine de vestiges archéologiques provoquera au moment des travaux des découvertes entraînant l'application de la loi validée du 27 septembre 1941 portant réglementation

des fouilles archéologiques. Afin d'éviter les difficultés inhérentes à une intervention tardive du service régional de l'archéologie, il est recommandé au maître d'ouvrage de soumettre leurs projets d'urbanisme à l'adresse suivante :

DRAC de Corse service régional de l'archéologie
Villa San Lazaro 1, rue de la Pietrina
CS 10 0003 20704 AJACCIO Cedex 9
Tel : 04 95 51 52 27 Télécopie : 04 95 21 20 69

Cette procédure permet en effet de prendre en compte les risques archéologiques dès la phase d'élaboration des avants projets d'urbanisation"

- Code du Patrimoine livre I-chapitre 4 et livre V-titres 2 & 3.
- Code du Patrimoine livre VI-titre 4 – articles L.621-1 à 33 relevant des monuments historiques.
- Code de l'urbanisme article R 111-3-2 (décret n°77-755 du 7 juillet 1977 article 4.
- Code de la construction et de l'Habitat article L 112-7.
- Décret n°2004-490 du 3 juin 2004 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive.

Les Sites préhistoriques de Filitosa et de Calanchi-Sparta Alta sont classés en tant que monument historiques par les arrêtés respectifs du 10 décembre 1980 et du 6 décembre 1990.

L'église paroissiale de Saint Albert de Calvese est classée monument historique par arrêté du 10 mai 2012.

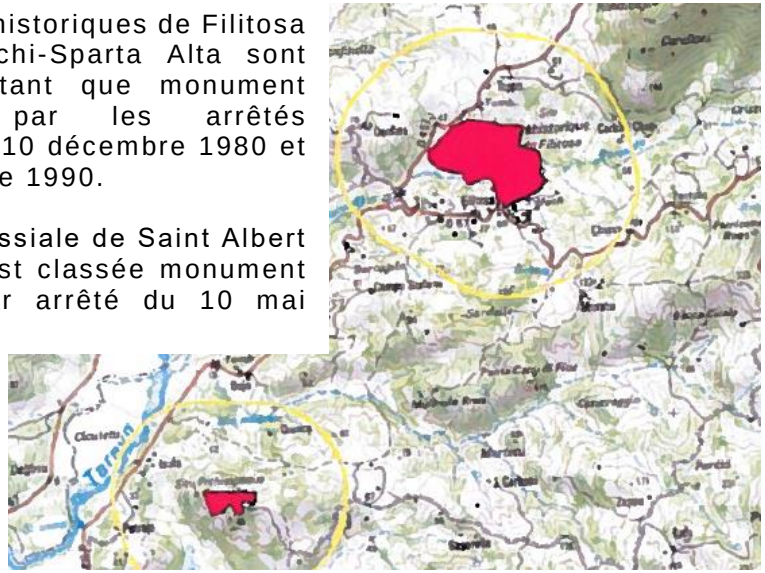

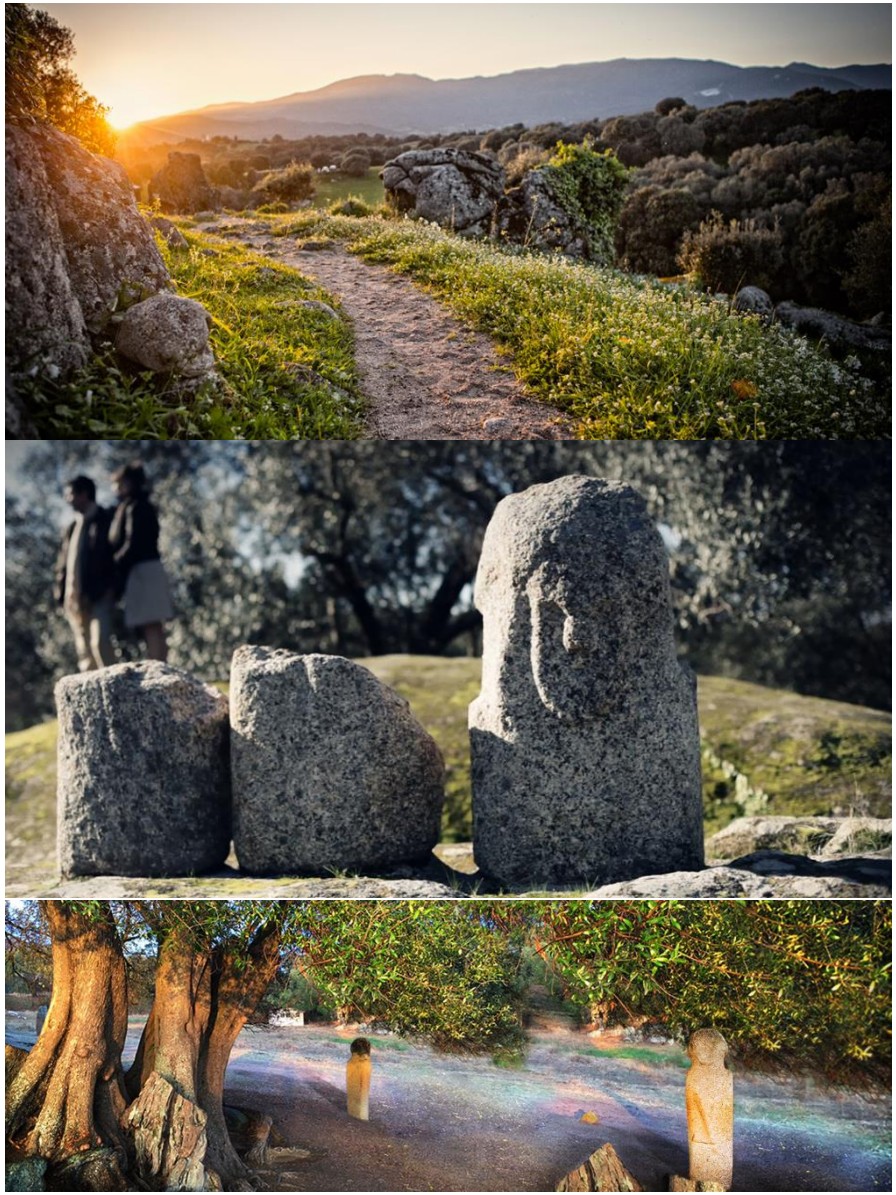

REVISION II CARTE COMMUNALE SOLLACARO
Rapport de présentation
Diagnostic territorial

Sites archéologiques

Périmètre de 500m. monument historique
Site archéologique
Route touristique
Voirie secondaire
Voirie structurante
Zone archéologique
Entité archéologique

Echelle : 1/35 000e 1cm = 350m.

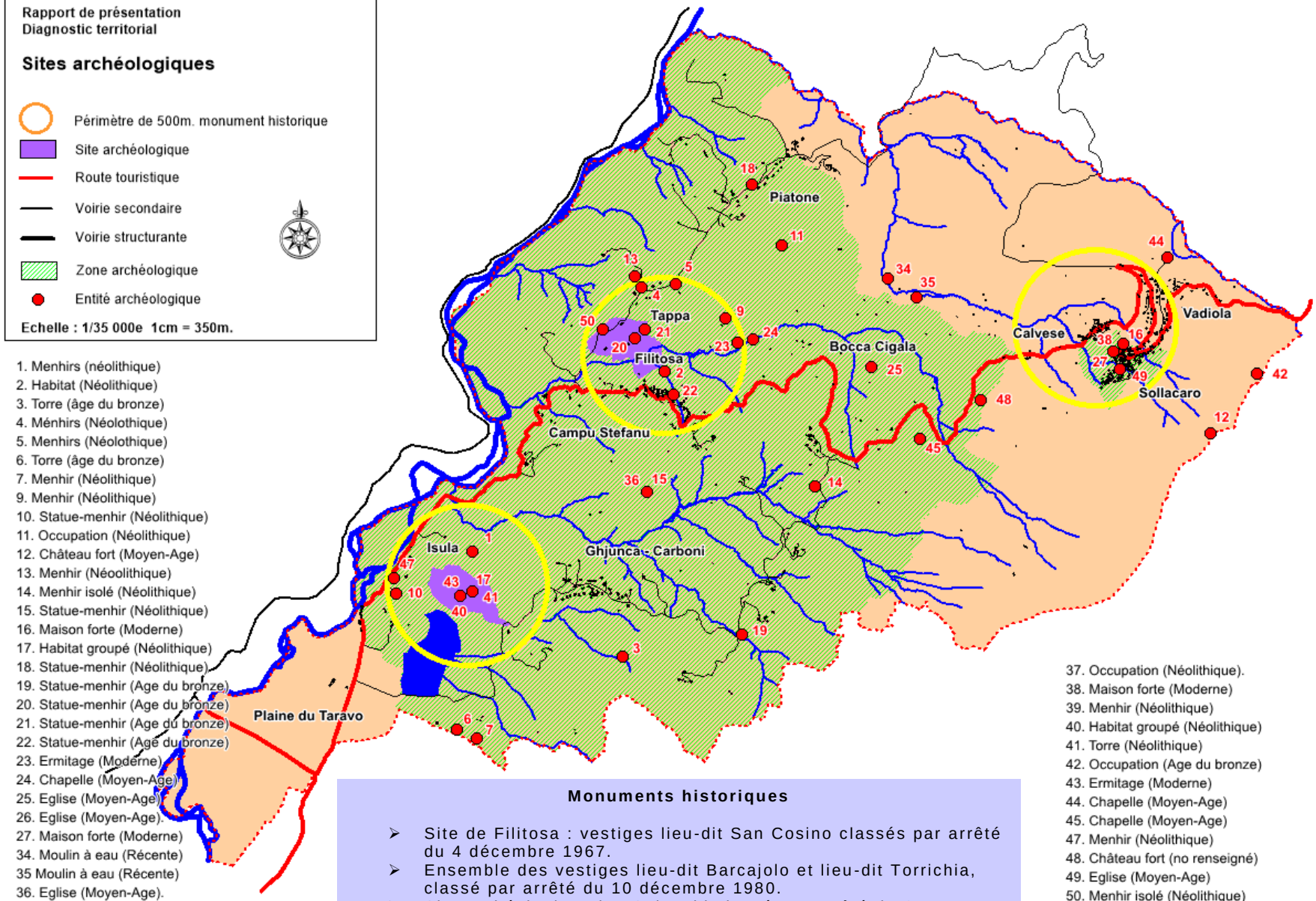

1. Menhirs (néolithique)
2. Habitat (Néolithique)
3. Torre (âge du bronze)
4. Ménhirs (Néolothique)
5. Menhirs (Néolothique)
6. Torre (âge du bronze)
7. Menhir (Néolithique)
9. Menhir (Néolithique)
10. Statue-menhir (Néolithique)
11. Occupation (Néolithique)
12. Château fort (Moyen-Age)
13. Menhir (Néoolithique)
14. Menhir isolé (Néolithique)
15. Statue-menhir (Néolithique)
16. Maison forte (Moderne)
17. Habitat groupé (Néolithique)
18. Statue-menhir (Néolithique)
19. Statue-menhir (Age du bronze)
20. Statue-menhir (Age du bronze)
21. Statue-menhir (Age du bronze)
22. Statue-menhir (Age du bronze)
23. Ermitage (Moderne)
24. Chapelle (Moyen-Age)
25. Eglise (Moyen-Age)
26. Eglise (Moyen-Age).
27. Maison forte (Moderne)
34. Moulin à eau (Récente)
35 Moulin à eau (Récente)
36. Eglise (Moyen-Age).
37. Occupation (Néolithique).
38. Maison forte (Moderne)
39. Menhir (Néolithique)
40. Habitat groupé (Néolithique)
41. Torre (Néolithique)
42. Occupation (Age du bronze)
43. Ermitage (Moderne)
44. Chapelle (Moyen-Age)
45. Chapelle (Moyen-Age)
47. Menhir (Néolithique)
48. Château fort (no renseigné)
49. Eglise (Moyen-Age)
50. Menhir isolé (Néolithique)

Monuments historiques

- Site de Filitosa : vestiges lieu-dit San Cosino classés par arrêté du 4 décembre 1967.
- Ensemble des vestiges lieu-dit Barcajolo et lieu-dit Torrichia, classé par arrêté du 10 décembre 1980.
- Site archéologique les Calanchi classé par arrêté du 6 décembre 1990.
- Eglise paroissiale de St Albert de Calvese, édifice inscrit le 10 mai 2012.

PATRIMOINE CULTUREL ET HISTORIQUE

Orientations pour intégrer le patrimoine dans le projet de développement

Le patrimoine englobe aussi bien œuvres spectaculaires que petits ouvrages vernaculaires : tous sont des témoignages d'une histoire commune, d'un héritage qui permet de comprendre une société... leur place dans le projet de développement d'une commune est variable selon leur densité, leur localisation géographique et leur statut.
Ces lieux et ouvrages font partie de l'identité d'un territoire : les faire-valoir direct ou indirectement permet de leur attribuer un rôle et de dépasser l'action "conservatoire".

Ainsi, sur la commune de Sollacaro, plusieurs constructions soulèvent des enjeux :

- **Le site mégalithique de Filitosa** regroupe plus de la moitié du patrimoine mégalithique français

- ***La nécropole de Campu Stefanu*** *(non ouverte au public).*

- **Les autres lieux de cultes** : ils ont pour certains été restaurés et conservent leur fonction. Ils sont intégrés dans l'espace de vie. La protection des objets de cultes et des fresques constitue le principal enjeu.

- **Les maisons traditionnelles :** elles sont nombreuses et apportent le côté pittoresque du village. L'enjeu est principalement centré sur la conservation de leur architecture sans pour autant ignorer les besoins de confort et de modernisation du bâti. Les villages de Sollacaro et de Calvese constituent d'ailleurs à cet effet des sites à part entière au titre du patrimoine bâti et de leur position dans le paysage de la micro-région.

- **Le petit patrimoine** doit être conservé et intégré dans les projets : l'information et la sensibilisation permettront de ne pas les banaliser au point de les ignorer et de les détruire.

Atouts :

- Une mosaïque patrimoniale héritée de la préhistoire.
- Un site archéologique inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO.
- Une richesse vernaculaire.
- Des us et coutumes marqueurs d'une société agro-pastorale.
- 2 Villages traditionnels.
- Paysagers bucoliques de la basse vallée du Taravo

Faiblesses :

- La surfréquentation estivale et l'attrait du site de Filitosa génèrent un véritable point noir en termes de stationnement.
- Etalement urbain et habitat dispersé généralisé.
- Absence d'intégration paysagère du secteur de Vadiola.
- Urbanisme spontané sur les piedmonts.
- Disparition progressive du legs des anciens (héritage agro-pastoral).
- Sous valorisation du patrimoine bâti architectural, archéologique et paysager.

Enjeux :

- ⇨ Valorisation et aménagement des sites archéologiques, ouverture et sensibilisation du public dans le cadre d'une politique de développement économique et patrimonial de niveau intercommunal et régional à la hauteur de la qualité et de la richesse des sites archéologique.

- ⇨ Valoriser le patrimoine vernaculaire.
- ⇨ Appuyer le développement sur l'héritage socio-culturel.
- ⇨ Le patrimoine, pilier de lien social et de la mémoire collective.

- ⇨ Aménagement d'un réseau de sentiers de randonnées.

- ⇨ Eviter la banalisation de l'espace bâti.

- ⇨ Bâtir la commune de demain autour de son patrimoine bâti, de son patrimoine paysager, des savoir-faire, de l'artisanat et de la reconquête verte du territoire comme vitrine du développement.

IV- ENVIRONNEMENT

Géologie
Géomorphologie
Hydrographie
Climat
Risques naturels
Espaces naturels et mesures de protection
Végétation
Paysages
Gestion de la ressource "eau"
Gestion des déchets

ENVIRONNEMENT

Géologie

Le territoire de Sollacaro s'inscrit dans un système géologique orienté nord-est/sud-ouest de la Corse hercynienne. Il est essentiellement composé de roches plutoniques (formation interne) et orthométamorphiques (géotectonique) qui caractérisent les massifs principaux dominés par le Monte Rossu, le Monte Barbatti et la vallée d'effondrement du Taravo.

Grands événements géologiques Sollacaro

Ere primaire ou Paléozoïque
350 millions d'années
Plissement, formation des premiers boucliers
Apparition du batholite de granite dit massif hercynien

Ere secondaire ou mézosoïque
150 millions 'années
Sédimentation marine, érosion des reliefs, sédimentation calcaire
Ensemble du territoire

Ere tertiaire ou Cénozoïque
60 millions d'années
Plissement alpin, effondrement des vallées
Massifs de monte Rossu - monte Barbatti
Vallée du Taravo

Ere quaternaire
2 à 6 millions d'années
Erosion glaciaire, érosion fluviatile, sédimentation
Creusement de la vallée en auge du Taravo, formation de moraines et dépôts glaciaires (chaos, bloc erratiques…).
Comblement des plaines.
Formation des tabliers d'éboulis et des piedmonts.
Creusement de micro vallées en V, ravines et torrents.
et torrents.

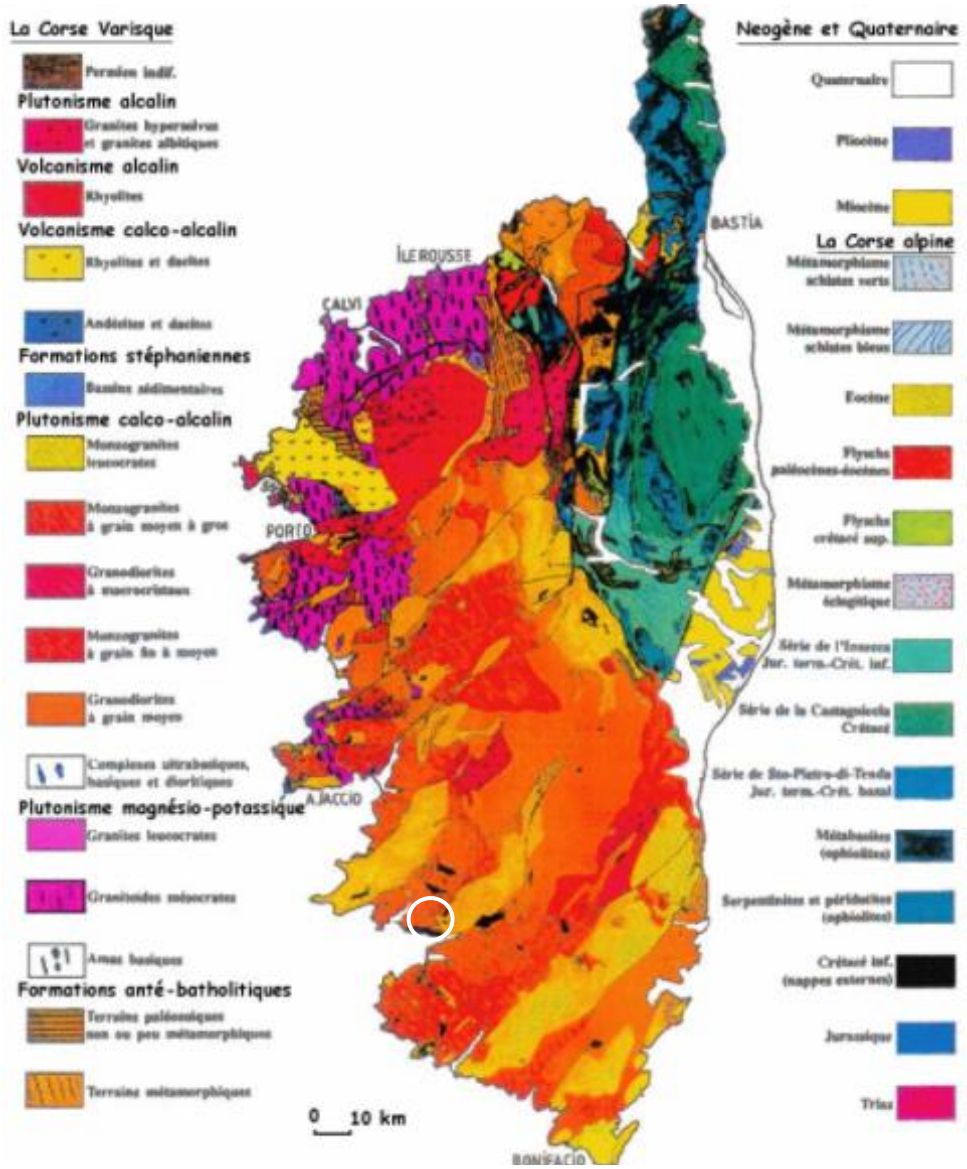

BILAN GEOLOGIE

Constats

- Roche imperméable.
- Roche en cours d'arénisation.
- Roche ductile en massifs.
- Sols riches sur terrasses fluvio-glaciaires et surfaces d'expansion des eaux pluviales (vallée du Taravo).
- Complexe absorbant des sols faibles.

Impacts

- Opportunités agricoles (viticulture, parcours extensifs, arboriculture méditerranéenne, agriculture biologique, apiculture, élevage extensif...).
- Assainissement contraignant.
- Croissance végétative ralentie.

Enjeux

- Adapter les filières d'assainissement à la qualité des sols dans un souci de salubrité publique.
- Reconquête verte afin de fixer les sols et renforcer leur imbibition.

Pistes d'actions

- Prévoir un assainissement collectif efficace sur les zones d'habitat regroupé (Filitosa, Sollacaro, Calvese).
- Implanter les infrastructures d'assainissement autonome à au moins 35m. de tout point d'eau.

Types de roches sur Sollacaro

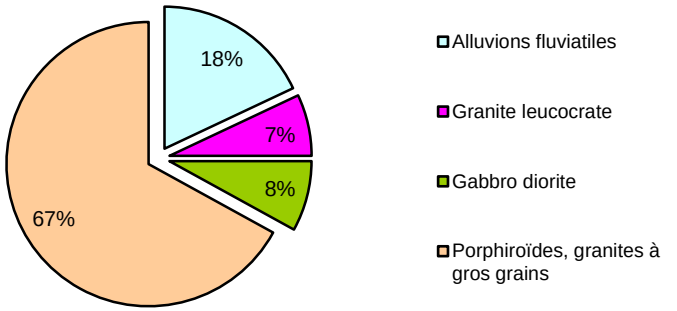

Type de roche	Roche	Surf. %	Secteur	Formes de relief	Occupation du sol
Sédimentaires (quaternaire)	Alluvions	18 %	Basse vallée et plaine du Taravo	Vallée Plaine	Paysages hygrophiles, Activités agricoles
Plutoniques et orthométamorphiques (primaire et tertiaire)	Gabbros	8 %	San Rocco Pantanu Saladinu	Piedmonts Micro vallées	Bâti pavillonnaire Boisements Activités agricoles
	Granite leucocrate	7 %	Barcajolo Isula Muratu San Cosimo	Anciennes moraines glaciaires massif collinaire	Activités agricoles Habitat isolé
	Granite à gros grains Porphyroïdes	67 %	Massifs de Piolella, San Rocco Barre rocheuse du monte Rossu	Piedmonts et culots, verrous Lignes de crêtes de moyenne montagne	Activités agricoles Habitat Boisements

Répartition des roches sur la commune de Sollacaro

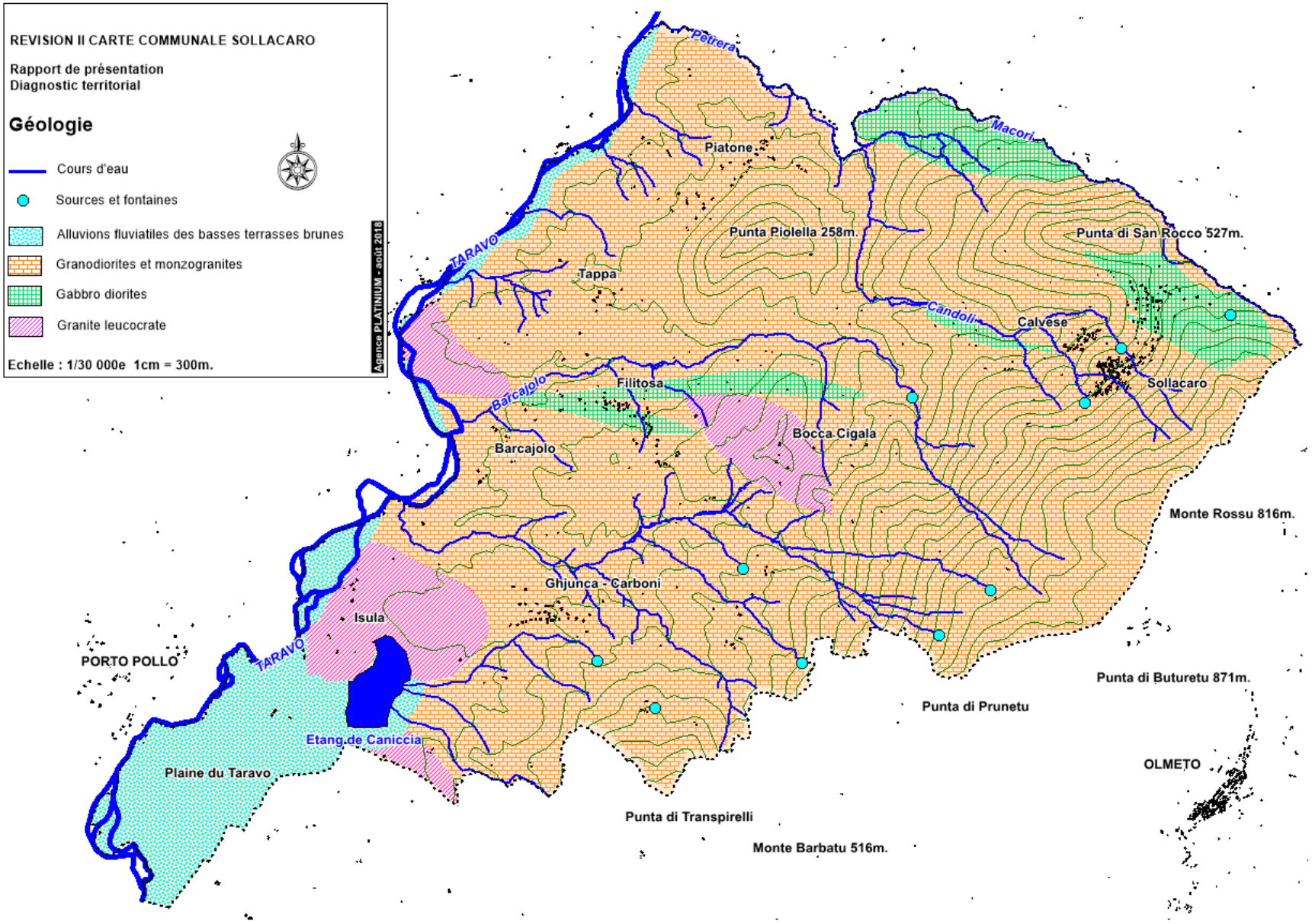
REVISION II CARTE COMMUNALE SOLLACARO
Rapport de présentation
Diagnostic territorial
Géologie
Cours d'eau
Sources et fontaines
Alluvions fluviatiles des basses terrasses brunes
Granodiorites et monzogranites
Gabbro diorites
Granite leucocrate
Echelle : 1/30 000e 1cm = 300m.
Agence PLATINIUM - août 2018
Petrera
Piatone
Macori
Punta Piolella 258m.
Punta di San Rocco 527m.
TARAVO
Tappa
Candoli
Calvese
Sollacaro
Barcajolo
Filitosa
Bocca Cigala
Barcajolo
Monte Rossu 816m.
Ghjunca - Carboni
Isula
PORTO POLLO
TARAVO
Punta di Buturetu 871m.
Punta di Prunetu
Etang de Caniccia
OLMETO
Plaine du Taravo
Punta di Transpirelli
Monte Barbatu 516m.

ENVIRONNEMENT Géomorphologie, entre mer et moyenne montagne

1- Données de cadrage

- Commandement général orienté sud-est/nord-ouest.
- Point culminant : monte Rossu 816m.
- Point le plus bas : plaine du Taravo 2m.
- Village : 440m.
- Altitude moyenne : 230m.
- Pente moyenne 20%.
- Reliefs doux (<10%) : plaine et basse vallée du Taravo, vallons de Filitosa, San Rocco, hameaux de Carboni, Zappu et Cigala.
- Pentes moyennes (10-20%) : village, Calvese, Tappa, Boda, Canavaggio, San Salvadore.
- Forte pentes (> 20%) : lignes de crêtes, Vacaja, forêt communale, reliefs postiches et verrous, Piolella.

2- Ordonnancement du relief
Quatre grandes unités

Une plaine fluviatile. Elle résulte du comblement des talwegs de la basse vallée par des éléments charriés par le Taravo et l'étalement par les cours d'eau des anciennes moraines glaciaires. Certains secteurs sont encore marécageux, notamment lorsque la nappe phréatique affleurante est saturée. L'étang de Caniccia participe à ces types de paysages hygrophiles temporaires.

La basse vallée du Taravo est une vallée en auge qui a été façonnée par la dynamique glaciaire. Puis lors du réchauffement climatique que nous traversons, elle a été remodelée par la dynamique fluviatile faisant disparaître progressivement l'héritage quaternaire pour inciser la vallée dans la roche en place.

Un relief de piedmonts moutonnés. Situé en amont de la plaine du Taravo, sur les bas versants de la vallée, ils révèlent les anciennes moraines glaciaires transversales et latérales. Celles-ci ont été façonnées par les langues glaciaires du quaternaire, quelques chaos et blocs erratiques ont été déposés par les fleuves de glace. Cette succession de collines est l'expression des reculs successifs de la mer de glace lors du réchauffement climatique. Après quoi, la dynamique fluviatile à régulièrement érodé ces reliefs doux pour redistribuer le matériel transporté et formaliser la plaine du Taravo située en aval.

Barre rocheuse et lignes de crêtes. Il s'agit là des versants méridionaux de la vallée du Taravo, dominés par le monte Incudine et le plateau du Coscione. Les massifs du Monte Rossu (816m), de la Punta du Buturetu (871m), du Monte

Barbatti (516m)... résultent du pissement alpin il y a plus de 150 millions d'années qui a fait surgir les reliefs et effondrer les vallées. Ils présentent généralement de fortes pentes escarpées avec bien souvent une roche granitique, ductile, à nu, délimitant les vallées les unes des autres.

3- Un déterminisme géographique dans l'occupation des sols

La configuration et les caractéristiques morphologiques interfèrent dans la répartition des hommes, des activités, de l'habitat et de la couverture végétale sur le territoire de Sollacaro.

- ⇨ Les forêts se concentrent sur les hauts reliefs.
- ⇨ Les activités agricoles sur la plaine fertile et les massifs collinaires de piedmonts.
- ⇨ L'habitat préhistorique proche des chaos et blocs erratiques.
- ⇨ L'habitat ancien en balcon ou sur les promontoires, en retrait de la côte.
- ⇨ L'habitat contemporain sur les abords de la vallée.

BILAN GEOMORPHOLOGIE

Constats

- ⇨ Déterminisme géographique.

Impacts

- ⇨ Implantation de l'habitat et des zones d'urbanisation.
- ⇨ La place de l'habitat dans le paysage.
- ⇨ Déterminisme dans les formes d'occupation des sols.

Enjeux

- ⇨ Soutenir une politique contraignante quant à l'insertion du bâti et des zones urbanisées ou à urbaniser dans le paysage.
- ⇨ Préserver les espaces naturels fragiles.
- ⇨ Maintenir et renforcer l'activité agricole.

Pistes d'actions

- ⇨ Prescriptions architecturales et paysagères.
- ⇨ Concentration de l'habitat sous forme de hameaux, de villages. D'un habitat diffus vers un habitat regroupé (Ghjunca-Carboni, Piatonu...).
- ⇨ Eviter un étalement urbain sur les fortes pentes et sur les reliefs postiches de la vallée du Taravo.
- ⇨ Contenir l'extension de l'urbanisation sur Vadiola.
- ⇨ Cadrer l'urbanisation sur Calvese et Sollacaro dans les limites de leur emprise actuelle pour des raisons paysagère et de déterminisme géographique.

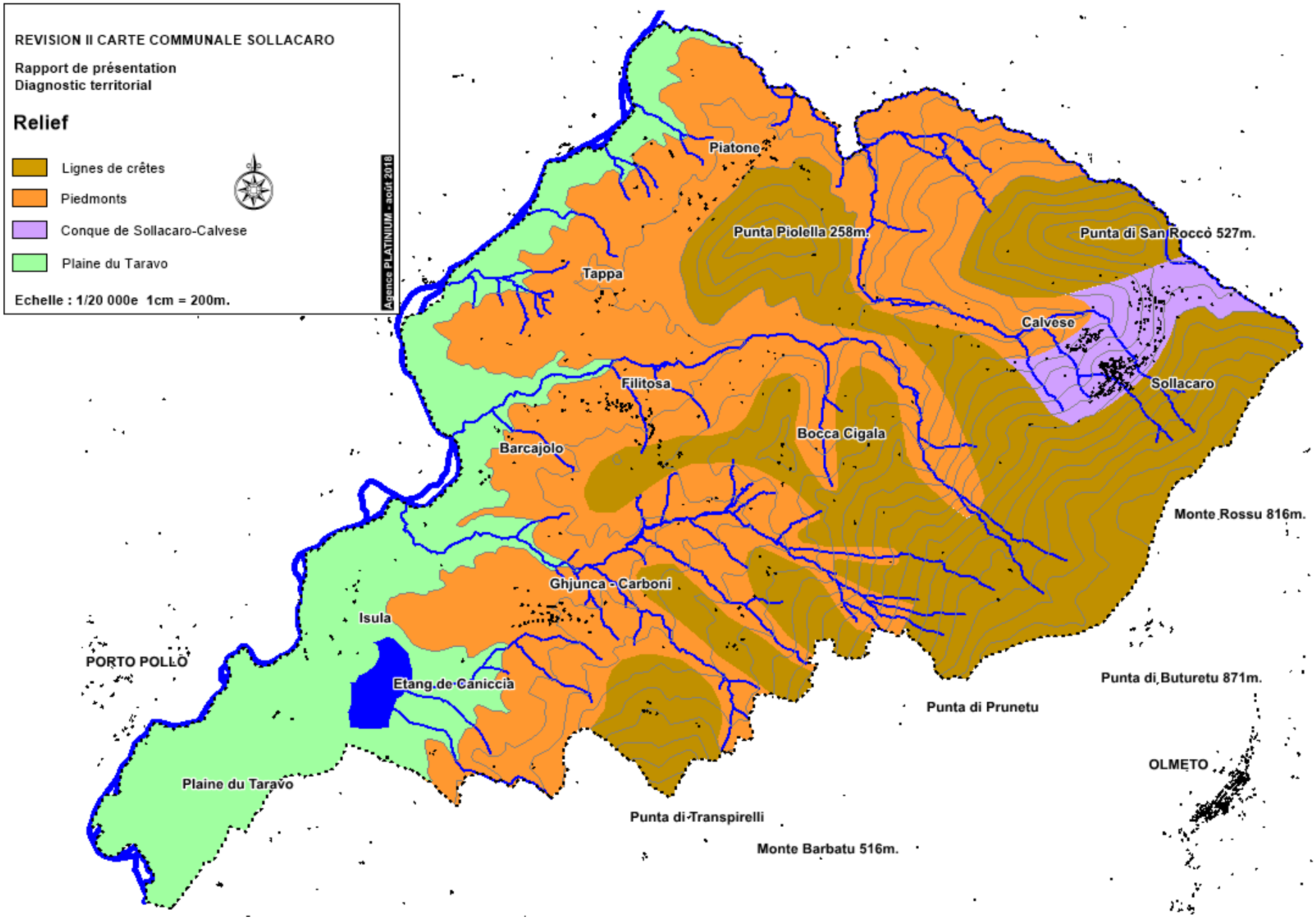
REVISION II CARTE COMMUNALE SOLLACARO
Rapport de présentation
Diagnostic territorial
Relief
Lignes de crêtes
Piedmonts
Conque de Sollacaro-Calvese
Plaine du Taravo
Echelle : 1/20 000e 1cm = 200m.
Agence PLATINIUM - août 2018
Piatone
Punta Piolella 258m.
Punta di San Rocco 527m.
Tappa
Calvese
Sollacaro
Filitosa
Bocca Cigala
Barcajolo
Monte Rossu 816m.
Ghjunca - Carboni
Isula
PORTO POLLO
Etang de Caniccià
Punta di Buturetu 871m.
Punta di Prunetu
OLMETO
Plaine du Taravo
Punta di Transpirelli
Monte Barbatu 516m.

ENVIRONNEMENT

Hydrographie et ressources

Le régime hydrographique méditerranéen est très irrégulier d'une saison à l'autre et d'une région à l'autre. Il peut se révéler violent et imprévisible avec des répercussions sur les hommes et le milieu (inondations, éboulements, glissements de terrains, laves torrentielles, aridité estivale…).

1- Données de cadrage

- Concentration de la ressource sur les piedmonts (résurgences).
- Fortes précipitations et torrentialité active généralement en automne.
- Régime de torrentialité active.
- Déséquilibre hydrique.
- Etiages nuls en période estivale.
- 39Kms de cours d'eau (rus, rivières, ravines, torrents…)
- 11 sources, fontaines, résurgences.
- Nappe aquifère de 56ha. sur la plaine du Taravo.
- Maillage développé de rus et cours d'eau.

2- Une hydrographie très hétérogène

Le réseau hydrographique est particulièrement développé sur le territoire de la commune de Sollacaro entre résurgences de piedmont, fleuve et chenaux anastomosés du Taravo et ses affluents et étang de Caniccia.

Des résurgences sur les piedmonts

Les sources et fontaines se concentrent sur les piedmonts des massifs de Mozzelu, Prolifergi, Aquilaia et de Quarcetu.

De ces résurgences se développent de nombreuses anfractuosités et diaclases générées sur la roche ductile qu'est le granite, lors du plissement alpin. Ces résurgences ont permis le développement des activités agro-pastorales et à fortiori l'installation des hommes. Si bien que le village s'est organisé au cœur de ces sources.

Le Taravo : C'est la plus grande rivière de Corse du Sud et la troisième de Corse. Il couvre un bassin versant de 480km² pour un profil en long de 66 kms. Il prend sa source sur les contreforts du monte Renoso (2352 m) parcourt la vallée du Taravo, rejoint la plaine au niveau de Sollacaro avant de se jeter dans le golfe du Valinco au niveau d'Olmeto plage. Il a fait l'objet d'un classement en PPRI (Cf. infra). La qualité des eaux semble bonne avec une faible teneur en nitrates et matières azotées, contrairement à la partie amont de la rivière ce qui a permis la mise en place de captages pour l'AEP. **5 affluents et rus sporadiques** alimentent le fleuve sur la commune de Sollacaro (le Macori, le Candoli, la Petrera, le Barcajolo…). Ils sont alimentés par **11 résurgences** de piedmont et reprennent le tracé de micro vallées transversales, sinuant entre les massifs collinaires et anciennes moraines glaciaires.

La nappe phréatique du Taravo est constituée par des matériaux (sables, graviers, blocs, argiles) transportés par les cours d'eau qui les ont ensuite déposés dans leur lit. Il s'agit là d'une nappe d'eau souterraine située à une faible profondeur en sous-sol. La nappe aquifère du Taravo est essentiellement constituée d'alluvions sableuses et argilo-tourbeuses d'un volume de 56 hectares, enregistrée sous la référence n° 379a.

L'étang de Caniccia révèle la dynamique de comblement active de la plaine du Taravo. Cette zone marécageuse est en effet progressivement remblayée par les différents cours d'eaux et résurgences qui étalent les alluvions charriées sur les versants.

Mesures de protection :

- Quelques petites ripisylves de chênes, d'oléastres, de saules et d'aulnes glutineux.
- Zones humides (berges, confluences).
- Z.N.I.E.F.F. I « Zone humides du bas Taravo ».
- Z.N.I.E.F.F. II « Maquis forestier du moyen Taravo ».
- Site Natura 2000 de l'étang de Caniccia.
- Plans d'eaux naturelles de Corse « Etang de Caniccia ».
- Forêt communale de Sollacaro.

3. Qualité des eaux de rivière

Moyen à très bon état suivant les périodes de l'année et la qualité de rendement des stations d'épuration situées en amont. Interfère également la divagation des animaux, les systèmes ANC et l'abattoir de Cozzano.

Il n'existe pas de retenue artificielle sur la commune de Sollacaro.

4. Le S.D.A.G.E. de Corse
Délibération de la CTC du 17 septembre 2015

Le SDAGE est un document établi pour 6 ans dont les orientations fondamentales reposent sur une gestion équilibrée de la ressource en eau ainsi que sur des objectifs de qualité et de quantité d'eau à atteindre dans le bassin de Corse dans l'intérêt général et dans le respect des principes de la loi sur l'eau et des milieux aquatiques.

Aujourd'hui, 86% des cours d'eau de Corse sont de bonne qualité. L'objectif à atteindre serait 97% d'ici l'horizon 2021.

Quatre orientations :

- ⇨ Assurer l'équilibre quantitatif de la ressource en eau en anticipant les conséquences des évolutions climatiques, les besoins de développement et d'équipement.
- ⇨ Lutter contre les pollutions en renforçant la maîtrise des risques pour la santé et la gestion des déchets.
- ⇨ Préserver ou restaurer les milieux aquatiques et humides en respectant leurs fonctionnalités.
- ⇨ Mettre en cohérence la gestion concertée de l'eau avec l'aménagement et le développement durable de l'île.

5. Prescriptions réglementaires

- ⇨ Aucune construction ne doit être admise dans l'emprise des ruisseaux. Les aménagements susceptibles d'être admis sou réserve de la réglementation « loi sur l'eau » ne doivent pas faire obstacle à l'écoulement des eaux ni modifier l'espace de mobilité des cours d'eau.
- ⇨ Préservation des boisements en bordure des cours d'eau.
- ⇨ Implantation de tout dispositif d'assainissement non collectif à 35m. au moins des cours d'eau.

BILAN

Constats

- Un ruissellement de surface.
- Une force torrentialité.
- Des étiages faibles à nuls en période estivale sur les affluents du Taravo.
- Un fleuve pérenne d'intérêt régional.
- Une nappe phréatique sensible.
- Des paysages riches et sensibles.

Impacts

- Des zones inondables très localisées (PPRI du Taravo, berges, micro vallées, embouchures, zones de confluence).
- Une dépendance climatique avec un temps de réponse rapide (décalage).
- Une faune et une flore endémiques sensibles.

Enjeux

- Maîtriser la ressource en eau.
- Prendre en considération le réchauffement climatique et l'appauvrissement de la ressource.
- Lutter contre le gaspillage de la ressource en eau.
- Prévenir contre les risques d'inondation (très localisés).
- Protéger les espèces animales et végétales sur les zones humides.

Pistes d'actions

- Adapter l'étendue des aires urbanisées à la ressource en eau disponible.
- Implantation des constructions en retrait des zones inondables, des cours d'eau et des zones humides.
- Préserver les habitats.

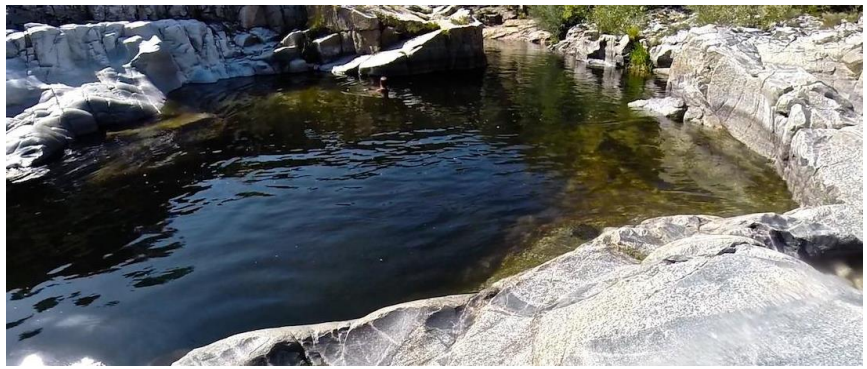

Fiche état des eaux : TARAVO A OLMETO (code station : 06217525)

État des eaux de la station
Évaluation de l'état des eaux douces de surface
Informations disponibles pour la station

FLEUVE TARAVO

État des eaux de la station

État des eaux de la station

Années (1)	Bilan de l'oxygène	Température	Nutriments		Acidification	Polluants spécifiques	Invertébrés benthiques	Diatomées	Macrophytes	Poissons	Hydromorphologie	Pressions hydromorphologiques	ÉTAT ÉCOLOGIQUE	POTENTIEL ÉCOLOGIQUE		ÉTAT CHIMIQUE
			Nutriments N	Nutriments P												
2008	BE	Ind	BE	MOY ⓘ	TBE						TBE		Ind			

(1) Voir la rubrique évaluation de l'état.

Légende

État écologique

TBE	Très bon état
BE	Bon état
MOY	État moyen
MED	État médiocre
MAUV	État mauvais
Ind	État indéterminé : absence actuelle de limites de classes pour le paramètre considéré, ou absence actuelle de référence pour le type considéré (biologie), ou données insuffisantes pour déterminer un état (physicochimie). Pour les diatomées, la classe d'état affichée sera "indéterminé" si l'indice est calculé avec une version de la norme différente de celle de 2007 (Norme AFNOR NF T 90-354)
NC	Non Concerné
	Absence de données

Fiche état des eaux : TARAVO A OLMETO (code station : 06217525)

État des eaux de la station
Évaluation de l'état des eaux douces de surface
Informations disponibles pour la station

RIVIERE DE PETRERA

État des eaux de la station

État des eaux de la station

Années (1)	Bilan de l'oxygène	Température	Nutriments		Acidification	Polluants spécifiques	Invertébrés benthiques	Diatomées	Macrophytes	Poissons	Hydromorphologie	Pressions hydromorphologiques	ÉTAT ÉCOLOGIQUE	POTENTIEL ÉCOLOGIQUE		ÉTAT CHIMIQUE
			Nutriments N	Nutriments P												
2008	BE	Ind	BE	MOY ⓘ	TBE						TBE		Ind			

(1) Voir la rubrique évaluation de l'état.

Légende

État écologique

TBE	Très bon état
BE	Bon état
MOY	État moyen
MED	État médiocre
MAUV	État mauvais
Ind	État indéterminé : absence actuelle de limites de classes pour le paramètre considéré, ou absence actuelle de référence pour le type considéré (biologie), ou données insuffisantes pour déterminer un état (physicochimie). Pour les diatomées, la classe d'état affichée sera "indéterminé" si l'indice est calculé avec une version de la norme différente de celle de 2007 (Norme AFNOR NF T 90-354)
NC	Non Concerné
	Absence de données

Fiche état des eaux : FORAGE TARAVO 89.Q (code station : 11233X0118/PUGNAC)

Les résultats sont présentés selon la méthode d'évaluation de l'état chimique définie dans la circulaire du 23/10/2012 relative à l'application de l'arrêté du 17/12/2008 établissant les critères d'évaluation et les modalités de détermination de l'état des eaux souterraines et des tendances significatives et durables de dégradation de l'état chimique des eaux souterraines. La période de référence pour l'évaluation de l'état étant de 6 ans, les résultats pris en compte pour l'évaluation de l'état chimique de l'année N sont ceux des années N à N-5. Les résultats bruts des analyses des eaux souterraines sont consultables et téléchargeables pour toutes les années sur la banque ADES .

État des eaux de la station
Limites de qualité et valeurs seuils pour l'évaluation de l'état des eaux souterraines
Informations disponibles pour la station

AQUIFERE DU TARAVO – PLAINE DU TARAVO

État des eaux de la station

Etat des eaux de la station

Années	Nitrates	Pesticides	Métaux	Solvants chlorés	Autres		État chimique
2017	BE	BE	BE	BE	BE		BE
2016	BE	BE	BE	BE	BE		BE
2015	BE	BE	BE	BE	BE		BE
2014	BE	BE	BE	BE	BE		BE
2013	BE	BE	BE	BE	BE		BE
2012	BE	BE	BE	BE	BE		BE
2011	BE	BE	BE	BE	BE		BE
2010	BE	BE	BE	BE	BE		BE
2009	BE	BE	BE	BE	BE		BE
2008	BE	BE	BE	BE	BE		BE
2007	BE	BE	BE	BE	BE		BE
2006	BE	BE	BE	BE	BE		BE

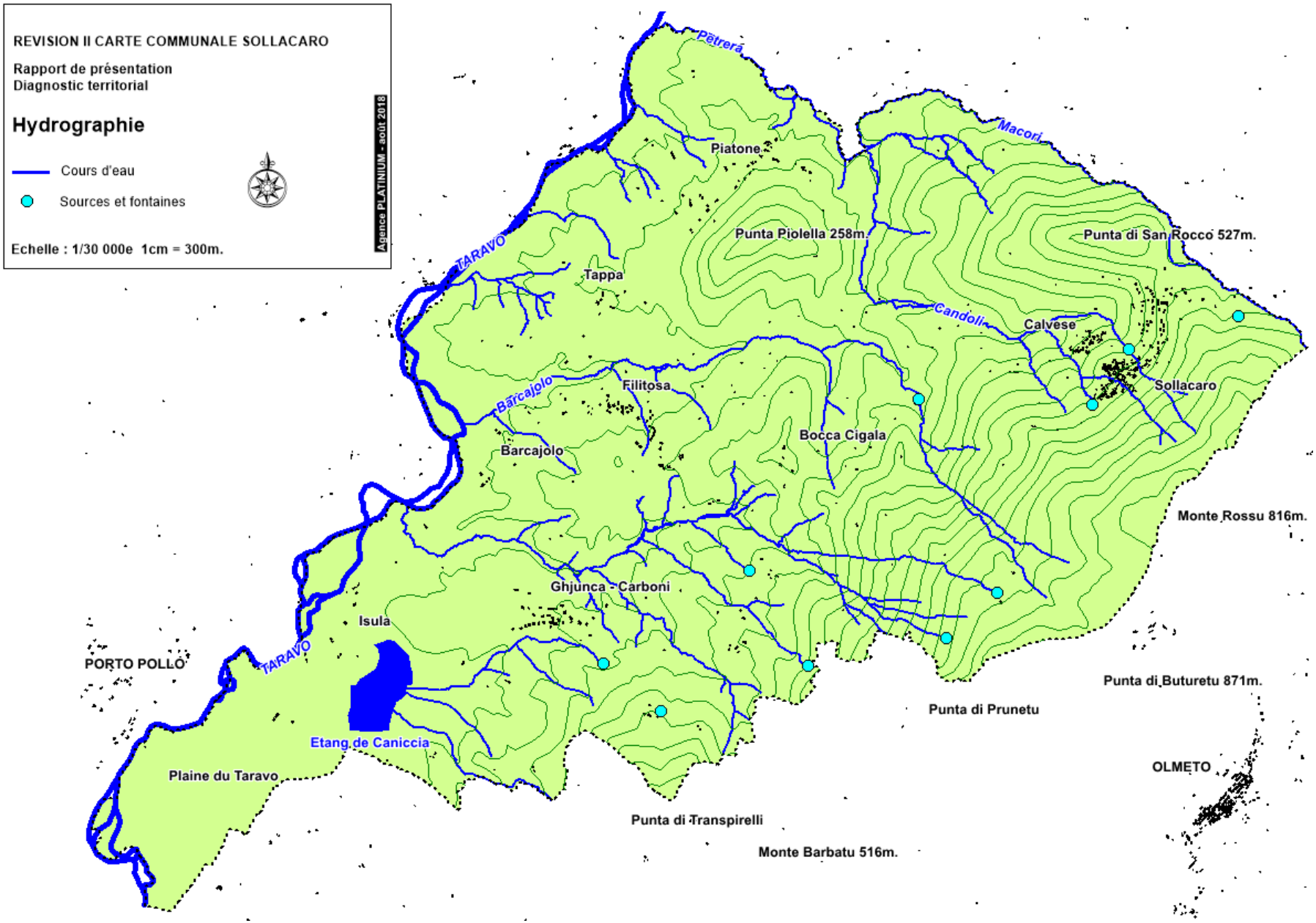
REVISION II CARTE COMMUNALE SOLLACARO
Rapport de présentation
Diagnostic territorial
Hydrographie
Cours d'eau
Sources et fontaines
Echelle : 1/30 000e 1cm = 300m.
Agence PLATINIUM - août 2018
Pètrera
Macori
Piatone
Punta Piolella 258m.
Punta di San Rocco 527m.
TARAVO
Tappa
Candoli
Calvese
Sollacaro
Filitosa
Barcajolo
Bocca Cigala
Barcajolo
Monte Rossu 816m.
Ghjunca Carboni
Isula
PORTO POLLO
TARAVO
Punta di Buturetu 871m.
Punta di Prunetu
Etang de Caniccia
OLMETO
Plaine du Taravo
Punta di Transpirelli
Monte Barbatu 516m.

ENVIRONNEMENT

Zones humides, un patrimoine naturel remarquable

Une **zone humide** est une région où le principal facteur d'influence du biotope et de sa biocénose est l'eau.

La végétation poussant dans les zones humides d'eau douce est dite hélophyte.

Selon l'article premier de la *Convention de Ramsar* en 1971, « les zones humides sont des étendues de marais, de fagnes, de tourbières ou d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée.

En France, selon l'article 2 de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, « on entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

Les zones humides sont des écotones, espaces de transition entre la terre et l'eau, qui remplissent diverses fonctions leur conférant des valeurs biologiques, hydrologiques, économiques et sociologiques remarquables :

Des fonctions biologiques :
Les zones humides sont des milieux de vie remarquables pour leur biodiversité. De nombreuses espèces végétales et animales y sont inféodées. Ce sont des lieux d'abri, de nourrissage et de reproduction pour de nombreuses espèces, indispensables à la reproduction des batraciens. Elles constituent des étapes migratoires, des lieux de reproduction ou d'hivernage pour de nombreuses espèces d'oiseaux aquatiques et de poissons.

Des fonctions hydrologiques :
Les zones humides participent à la régulation du débit des cours d'eau (atténuation des crues, prévention des inondations et soutien d'étiage). Leur capacité de stocker et de restituer progressivement de grandes quantités d'eau, permet l'alimentation des nappes d'eau souterraines et superficielles. En favorisant l'épuration grâce à leur riche biocœnose, elles participent à la préservation de la qualité de l'eau.

Des fonctions économiques :
Des zones humides dépendent de nombreuses activités économiques, telles l'élevage, la pêche ou la production d'osier....

Des fonctions sociales et culturelles :
De par leur grande qualité paysagère, les zones humides sont des lieux de détente et de découverte propices à de nombreuses activités récréatives, telles la randonnée, la chasse ou la pêche de loisir

Les zones humides couvrent environ 537ha soit 22,5% du territoire de la commune de Sollacaro.

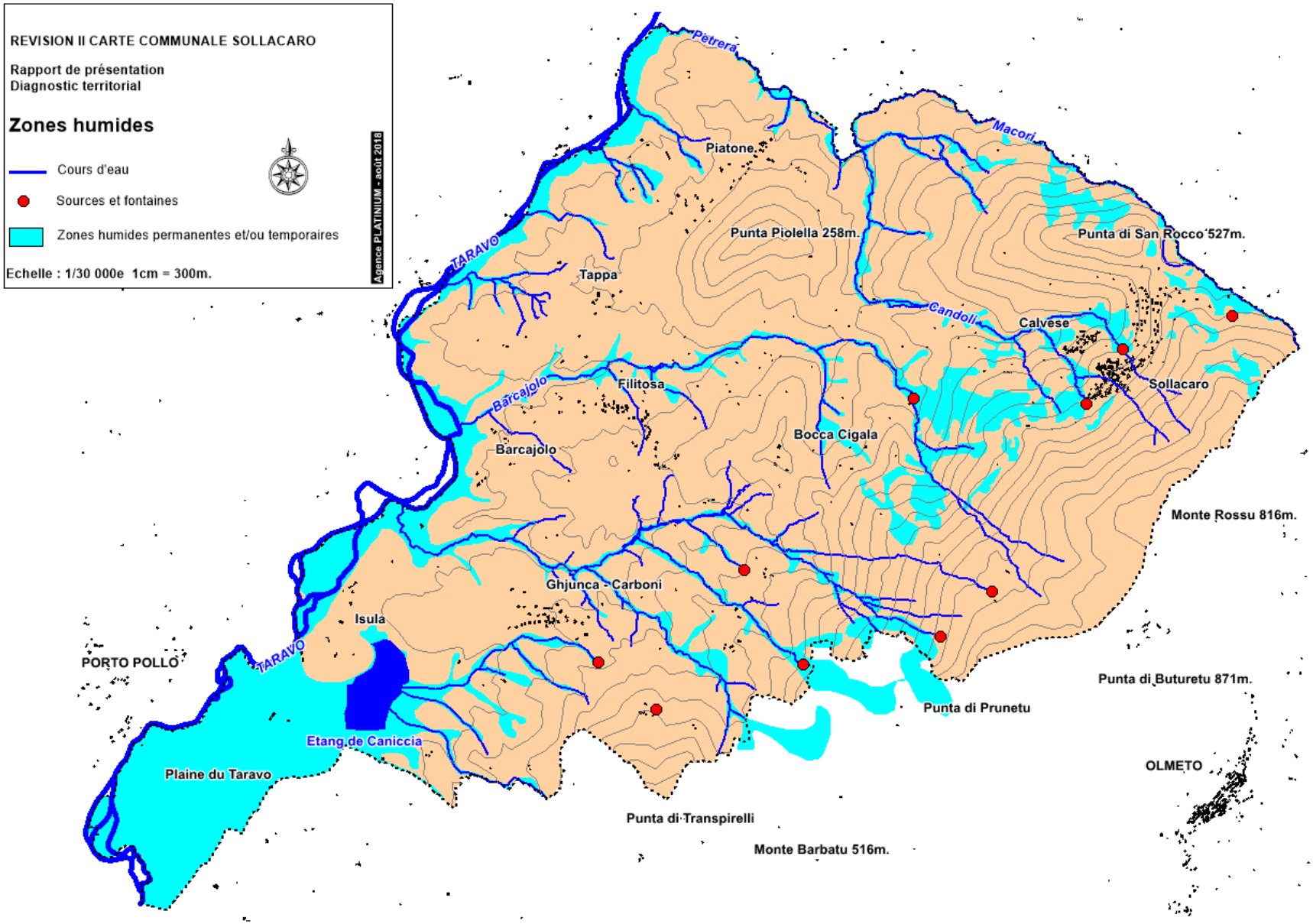
REVISION II CARTE COMMUNALE SOLLACARO
Rapport de présentation
Diagnostic territorial
Zones humides
Cours d'eau
Sources et fontaines
Zones humides permanentes et/ou temporaires
Echelle : 1/30 000e 1cm = 300m.
Agence PLATINIUM - août 2018
Pètrera
Piatone
Macori
Punta Piolella 258m.
Punta di San Rocco 527m.
TARAVO
Tappa
Candoli
Calvese
Sollacaro
Filitosa
Barcajolo
Bocca Cigala
Barcajolo
Monte Rossu 816m.
Ghjunca Carboni
Isula
PORTO POLLO
TARAVO
Punta di Buturetu 871m.
Punta di Prunetu
Etang de Caniccia
OLMETO
Plaine du Taravo
Punta di Transpirelli
Monte Barbatu 516m.

Les zones humides abritent en France métropolitaine environ 25 % de la biodiversité, mais comptent parmi les habitats écologiques qui ont le plus régressé (- 67 % en France métropolitaine au XX^{e} siècle), selon le ministère chargé de l'environnement. Ces zones humides continuent globalement à se dégrader selon l'observatoire de la biodiversité. Si bien que ce sont des espaces sensibles qu'il est impératif de préserver.

Sur Sollacaro, les zones humides sont généralement temporaires et se partagent en trois catégories :

- Les zones humides permanentes de la vallée du Taravo et surtout de l'étang de Caniccia d'une surface de 17,8ha (site NATURA 2000). Couvertes par une végétation hygrophile, de roseaux et carex notamment.
- Les zones humides bordant les cours d'eau, ru et rivières permanentes ou sporadiques ainsi que les zones inondables de la vallée du Taravo. Elles sont essentiellement couvertes par une ripisylve de chênes d'oléastres, de saules ou d'aulnes glutineux. Elles traversent çà et là des espaces agraires de parcours (arrière-pays montagnard, reliefs postiches de la basse vallée du Taravo, bocages...).
- Les zones humides temporaires formalisées par des talwegs enclavés ou à partir de résurgence sur les versants, notamment au nord et au sud du territoire entre les lignes de crêtes et aux alentours des villages de Sollacaro et de Calvese, semblent partiellement menacés par le pastoralisme extensif qui pourrait modifier les habitats et la biocénose sensibles qui s'y développe.

BILAN ZONES HUMIDES

Atouts :

- Biodiversité.
- Rôle régulateur des cours d'eau.
- Qualité paysagère.

Faiblesses :

- Caractère temporaire des zones humides.
- Surfréquentation estivale à proximité de certaines zones semi-humides.
- Pression foncière.
- Conflits d'usages et certaines activités agro-pastorales (nord et sud-Est du territoire).

Enjeux :

- Préserver la richesse de cette biocénose remarquable.
- Sensibiliser le public sur la fragilité des zones humides.
- Penser l'aménagement du territoire à partir des sites sensibles.

ENVIRONNEMENT

Climat

Des précipitations irrégulières dans le temps Et dans l'espace

- Un régime d'ouest.
- Influence orographique sur les perturbations et les précipitations.
- Concentration des précipitations en automne et en hiver.
- Orages en fin d'été et au printemps.
- Grêle au début du printemps.

Une variation moyenne des températures

- Hivers frais et humides, zones d'abri, exposition nord-est, fœhn.
- Etés caniculaires.
- Brises de pentes, brises de vallées et influences maritimes réduites.

Vents dominants : Une position d'abri et déterminisme géographique

- Prédominance des vents d'ouest
- Brises de vallée : le Taravo, le Candoli, le Barcajolo.
- Brises de pentes : la topographie locale oriente les brises, les accentue suivant les heures de la journée et peut favoriser des méso-perturbations très localisées.
- Régime de nord-ouest (Tramuntana : 108km/h le 28 mars 1995).
- Effets de fœhn : vent chaud et sec occasionnel qui souffle fort sur les versants en automne et au printemps.

Nombres de jours de pluies par an

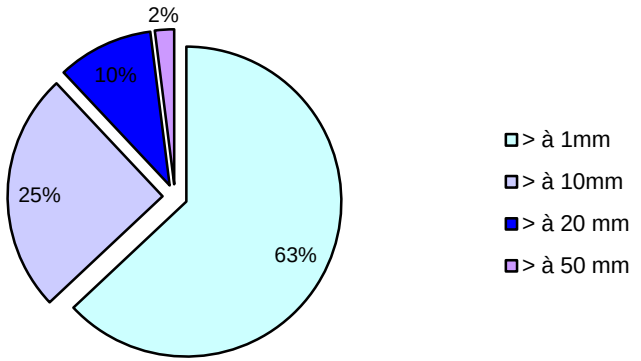

Données de cadrage Sollacaro

- 750 mm de précipitations annuelles.
- 85 à 125jours de pluie/an.
- Maximum de pluies en 24 heures: 60mm.
- 47% des pluies annuelles se concentrent en automne.
- 115mm de maximum mensuel (novembre).
- 5mm de minimum annuel (juillet).
- Sécheresse de mai à septembre.
- 85% d'hygrométrie en juillet-août.
- 58% d'hygrométrie de novembre à février.
- Température minimum moyenne : 9C°.
- Température maximum moyenne : 21 C°.
- Amplitude thermique moyenne : 12 C°.
- 17 jours de canicule > à 30 C° (40,6 C° le 3 août 1980).
- Température la plus froide : -8 C° le 11 janvier 1991.

Source : Météo France

Un projet ambitieux à l'horizon 2020-2050

L'Assemblée de Corse a adopté le 20 décembre 2013 par délibération N°13/272 AC le Schéma Régional Climat, Air, Energie (SRCAE) et son annexe, le Schéma Régional Eolien (SRE).

Le SRCAE définit les objectifs et orientations pour la Corse aux horizons 2020-2050 en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de maîtrise de la demande énergétique, de développement des énergies renouvelables, de lutte contre la pollution atmosphérique et d'adaptation aux changements climatiques. Il comporte trois grandes parties:

L'état des lieux, les potentiels et les enjeux prioritaires en Corse incluant un bilan énergétique du territoire, un inventaire des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, une évaluation e la qualité de l'air, une évaluation de la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique et une évaluation des potentiels d'économie d'énergie et de développement des énergies renouvelables.

Les scénarios d'évolution prospectifs tendanciels et volontaristes aux horizons 2020 et 2050 des consommations d'énergie, des émissions de gaz à effet de serre et de polluants ainsi que des productions d'énergies renouvelables.

Les orientations stratégiques du SRCAE en cohérence avec ces scénarios qui visent à réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre et de polluants, développer les énergies renouvelables et adapter le territoire et les activités aux effets du changement climatique.

40 orientations stratégiques du SRCAE

Les orientations transversales

- ⇨ Mettre en œuvre une gouvernance territoriale pour atteindre l'auto -suffisance énergétique de la Corse à 2050.
- ⇨ Améliorer la connaissance dans les domaines liés à l'énergie, à la qualité de l'air et à l'adaptation aux changements climatiques.
- ⇨ Sensibiliser aux comportements éco responsables.
- ⇨ Promouvoir la recherche locale et la formation pour tendre vers une société post – carbone.
- ⇨ Mobiliser les dispositifs financiers existants ainsi que des solutions de financement innovantes et promouvoir des mécanismes de fiscalité écologique locaux.
- ⇨ Lutter contre la précarité énergétique.
- ⇨ Développer une économie locale, durable, et solidaire

Les orientations aménagement et urbanisme

- ⇨ Développer une maîtrise publique d'aménagement pour planifier les évolutions des territoires.
- ⇨ Repenser l'aménagement des territoires et les formes urbaines en intégrant les dimensions Energie/Air/Climat.
- ⇨ Développer la mixité fonctionnelle et sociale des espaces urbanisés.
- ⇨ Mettre en cohérence les politiques territoriales pour atteindre les objectifs Energie, Air, et Climat, en s'appuyant sur les outils de planification (PADDUC, PCET, PLU, SCOT, SAGE…).
- ⇨ Aménager la ville pour assurer le confort thermique et prévenir le phénomène d'îlot de chaleur urbain Les orientations sectorielles.

Les orientations sectorielles

- ⇨ Améliorer la coordination des acteurs institutionnels des transports.
- ⇨ Développer les transports collectifs inter - modaux et les modes de déplacements doux (marche à pied, vélo) notamment en zone urbaine.
- ⇨ Réduire l'impact du transport de marchandises.
- ⇨ Accompagner le développement de nouvelles technologies et de solutions innovantes pour une mobilité durable.
- ⇨ Construire des bâtiments neufs performants sur les plans thermique et environnemental, selon des techniques d'éco-construction.
- ⇨ Rénover le bâti existant et renouveler les équipements de chauffage et d'eau chaude sanitaire.
- ⇨ Favoriser le développement des compétences et la coordination des professionnels de la filière bâtiment.
- ⇨ Faire évoluer les comportements pour maîtriser les consommations d'électricité.
- ⇨ Améliorer l'efficacité énergétique dans le secteur industriel.
- ⇨ Favoriser les pratiques agricoles moins émettrices de GES et de polluants et économes en eau
- ⇨ Anticiper les besoins d'adaptation des filières agricoles sous l'effet des changements climatiques.
- ⇨ Accompagner l'évolution des pratiques de gestion forestière pour répondre aux enjeux climat-air-énergie.
- ⇨ Accompagner l'évolution des pratiques de pêche pour répondre aux enjeux climat-air-énergie.
- ⇨ Accompagner l'activité aquacole face aux enjeux climat-air-énergie.

Les orientations pour l'énergie renouvelable

- ⇨ Développer l'ensemble des filières EnR en privilégiant l'économie locale.
- ⇨ Développer le bois énergie dans l'habitat et le tertiaire en tenant compte des enjeux liés à la qualité de l'air.
- ⇨ Développer les filières innovantes et valoriser les ressources renouvelables du territoire.
- ⇨ Développer l'hydroélectricité en tenant compte des enjeux sociaux et environnementaux.
- ⇨ Développer les technologies de stockage de l'énergie.

Les orientations pour l'adaptation au changement climatique

- ⇨ Améliorer la prise en compte des risques naturels dans l'aménagement du territoire et anticiper leur évolution dans un contexte de changement climatique.
- ⇨ Protéger les populations face à l'amplification des risques sanitaires liés au changement climatique.
- ⇨ Prendre en compte les risques de réduction et de dégradation de la ressource en eau dus au changement climatique en anticipant les conflits d'usage y compris les besoins des milieux aquatiques.
- ⇨ Préserver la capacité d'adaptation des espèces et des écosystèmes.

Les orientations pour la qualité de l'air

- ⇨ Améliorer les connaissances sur la qualité de l'air en Corse et renforcer la surveillance.
- ⇨ Réduire les émissions de polluants atmosphériques dans l'ensemble des secteurs.
- ⇨ Réduire les émissions atmosphériques des installations de combustion dédiées à la production d'électricité ou à la production centralisée de chaleur.
- ⇨ Informer, expliquer et faire respecter la réglementation sur le brûlage à l'air libre.
- ⇨ Informer les citoyens et former les professionnels pour limiter les risques d'exposition au radon et à l'amiante environnementale.

ENVIRONNEMENT

Risques naturels

1- Le risque incendie de forêt

Par une couverture végétale dense sur la partie haute du territoire, une zone bocagère sur les piedmonts et des prairies sur la plaine et la basse vallée du Taravo, Sollacaro est exposée aux risques d'incendie.

Caractéristiques du secteur

- Dénivelé important.
- Versants abrupts au-dessus de 400m NGF.
- Couverture végétale dense (taillis).
- Habitat dispersé et isolé dans la vallée.
- Activités agricoles sur la vallée et la plaine.
- Fréquentation touristique sur Filitosa.
- Brises de vallées et vents d'ouest.

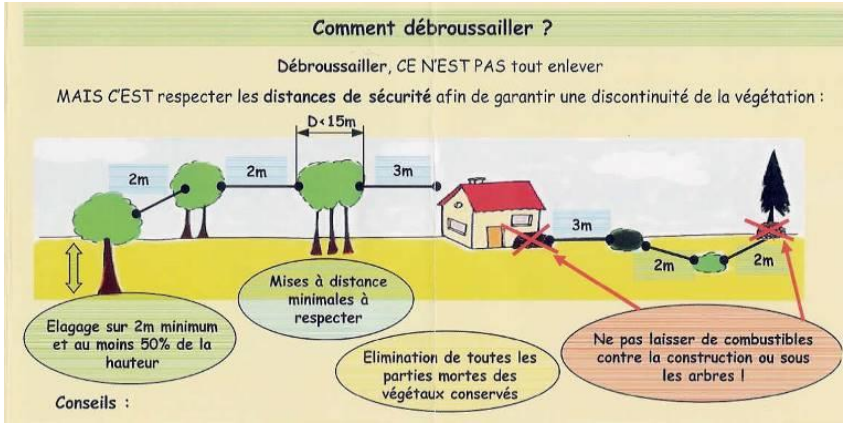

Zones à risques

- RD57.
- Piedmonts.
- Zones d'habitat diffus : Piatoni, Tappa, Ghjunca-Carboni, Campu Stefanu, Isula...
- Zones d'habitat isolé.
- Zones en déprise agricole.
- Massifs montagneux.

Grands incendies

- 15 ha le 4 août 1982
- 20 ha le 26 juillet 1983

Près de **101 hectares** ont été parcourus par les incendies en moins de 45 ans, soit **4%** de la surface totale de la commune. Les services "Prométhée" ont recensé plus de 99 incendies couvrant la période 1973-2017.

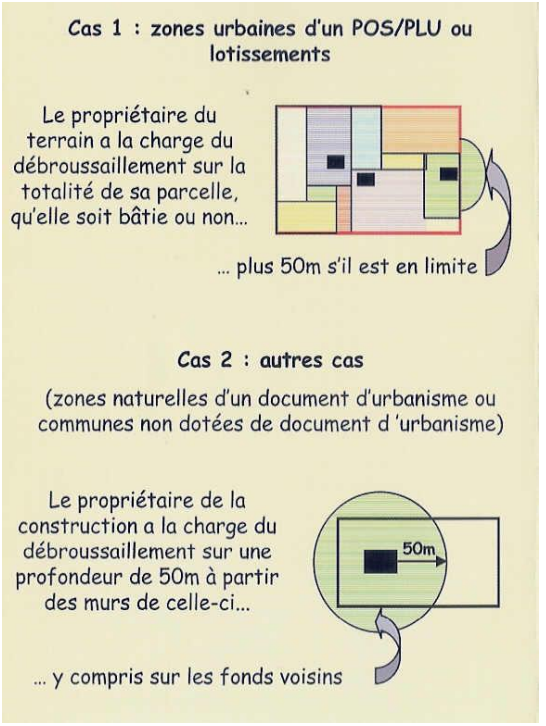

Sites épargnés

- Les cours d'eau et ripisylves.
- Les espaces bâtis et zones urbaines intramuros.
- Le village.
- La plaine du Taravo.
- L'arrière-pays montagnard et la forêt communale de Sollacaro.

Aménagements PLPI Baracci-Bas Taravo *(3/12/2012)*. Ils se caractérisent par la pose de points d'eau (bouches d'incendies, cuves, réservoirs…), de pistes DFCI (défense de la forêt contre les incendies) et de ZAL (Zones d'Appui à la Lutte).

Des moyens de prévention sur Sollacaro, état des lieux

- Des bornes incendie sur les zones urbanisées (Filitosa, Sollacaro, Calvese….)
- L'aménagement de points d'eau (PEI) doit être conforme au règlement départemental de la défense extérieure contre l'incendie avec un dimensionnement variable en fonction du niveau de risque.
- L'obligation de débroussaillement légal sur une distance de 50 mètres autour des constructions (arrêté préfectoral – Cf. illustrations supra).
- L'interdiction de réaliser des feux du 15 juin au 30 septembre inclus (arrêté préfectoral relatif à l'emploi du feu du 24 avril 2018).

Recommandations pour l'accessibilité des zones urbanisables.

- Une voie suffisamment dimensionnée pour permettre le croisement entre un véhicule léger et un camion incendie (4,5m.).

- Des poteaux incendie normalisés (60m^3/h pendant 2 heures).

Moyens de prévention

- L'implantation de nouvelles construction à usage d'habitation est proscrite dans les zones d'aléas feux de forêt fort et si elles sont isolés, également dans les zones d'aléa moyen-fort. Il en est de même pour les établissements de camping et de caravaning. Les prjets d'habitat groupés sont possibles en zone d'aléa moyen-fort sous réserve de prescriptions relatives aux matériaux et à l'accessibilité aux points d'eau. Les matériaux traditionnels : béton, pierre, agglos, briques, tuiles et le bois (sauf toitures) sont admis. Dans les zones d'aléas moyen-faible, les prescriptions concernent essentiellement les matériaux de construction.
- Le débroussaillement légal est le premier moyen de prévention du risque incendie de forêt.
- Aménagement de points d'eau (cuves, bassins, réservoirs…) à moins de 200 mètres du bâtiment le plus éloigné.
- Installation de bornes à incendie dont le dimensionnement est fonction du risque.
- Réalisation du PLPI qui prévoit 2 séries d'équipements type zone d'appui à la lutte (ZAL) : Bocca Cigala – Campu Stefanu & Rive gauche du Taravo (Poretta – Piatone – Pazzera – Rutonda).

Autres moyens de prévention

- Le brûlage dirigé (PLPI).
- L'ouverture du milieu au pastoralisme (baux, AFP…).
- Le renforcement des mesures de pénalisation.
- Le renforcement des dispositifs de surveillance terrestre et aériens (PLPI).
- Le débroussaillement légal de 50m. autour des habitations, chantiers et installations de toute nature sauf pour les campings et les lotissements dans lesquels la totalité du périmètre même non bâti doit être débroussaillée.

CARTE DE L'ALÉA FEUX DE FORÊT

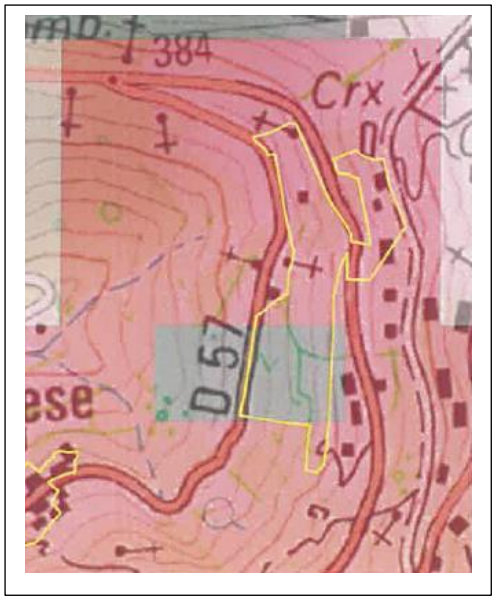

Vadiola

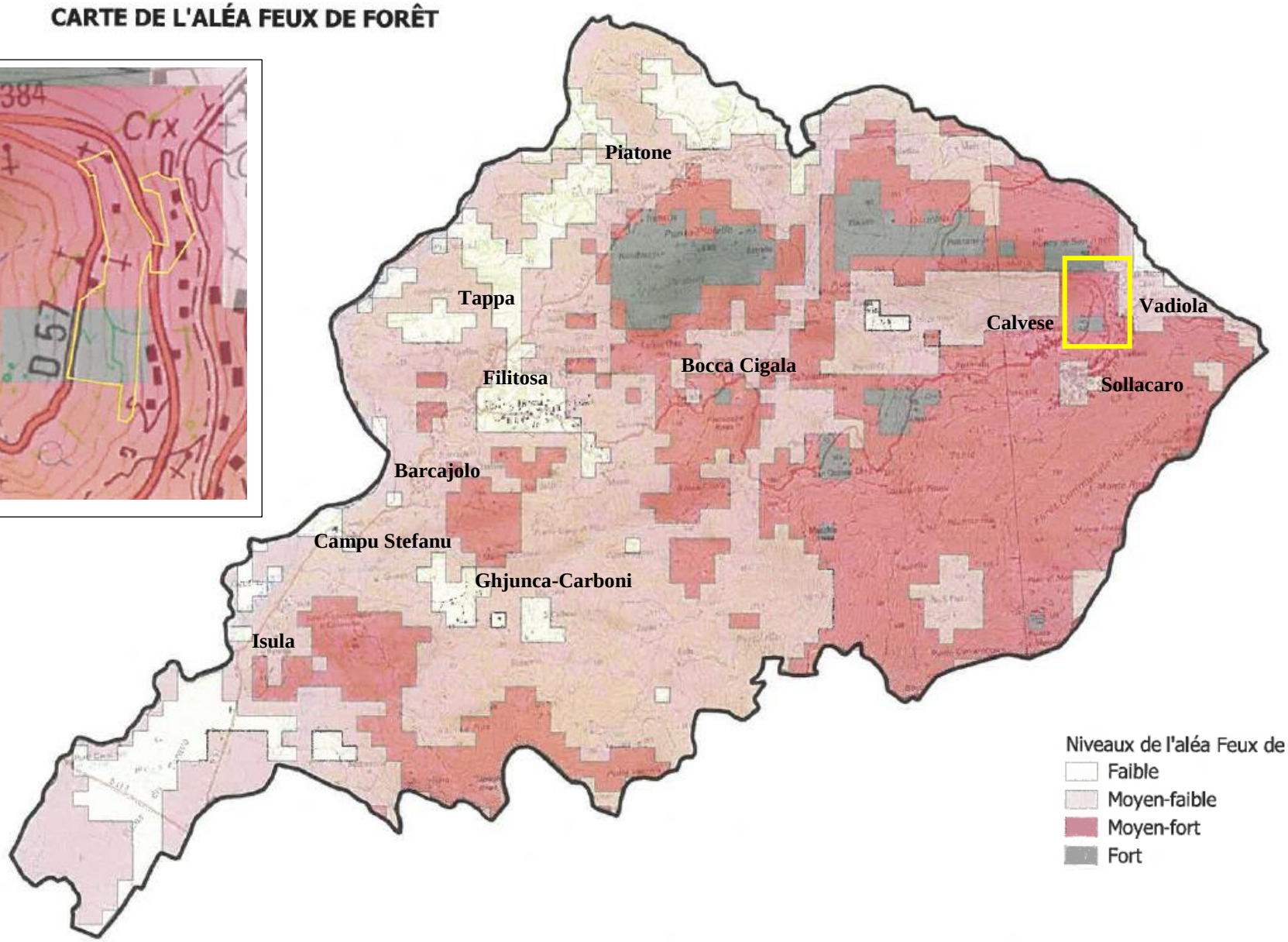

Arrêté préfectoral du 3 décembre 2012 relatif au débroussaillement légal

Comment débroussailler ?

Débroussailler, CE N'EST PAS TOUT ENLEVER !
MAIS C'EST respecter **les distances de sécurité** afin de garantir une discontinuité de la végétation.

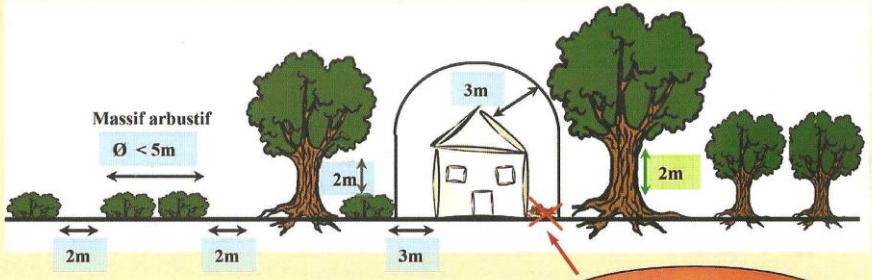

Mises à distance minimales à respecter

Ne pas laisser de combustibles contre la construction ou sous les arbres !

Elimination de tous les végétaux coupés et de toutes les parties mortes des végétaux conservés

Elagage des arbres sur 2 mètres minimum ou 50% de la hauteur pour les résineux et 30% de la hauteur pour les feuillus

Vous devez **éliminer les végétaux coupés** soit par évacuation dans une déchetterie, soit par broyage, soit par incinération en respectant la réglementation départementale d'emploi du feu.

Un **entretien annuel** garantira le maintien en conformité de la zone débroussaillée et nécessitera un travail moins important que le premier débroussaillement.

En cas de feu, pensez à fermer toutes les ouvertures de votre maison et, sauf consignes d'évacuation, restez confinés chez vous.

Pourquoi débroussailler ?

- **Débroussailler,** c'est se protéger et protéger ses proches, en restant confiné dans son habitation.
- **Débroussailler,** c'est sauver sa maison, son jardin, ses biens.
- **Débroussailler,** c'est réduire l'intensité du feu aux abords de sa construction et permettre aux pompiers de mener une action de protection efficace.
- **Débroussailler,** c'est protéger le milieu naturel.

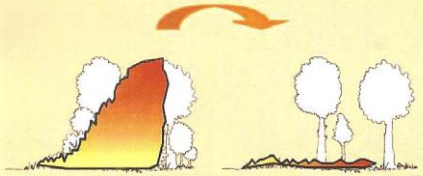

Et si je ne fais rien ?

VOUS VOUS EXPOSEZ A :

- la **sanction du feu**
- une **contravention** dont le montant peut s 'élever à 1 500 €
- une **mise en demeure** de débroussailler assortie d'une astreinte journalière de 75 € par hectare soumis à obligation
- une **indemnisation du préjudice subi par les tiers** s'il est établi qu'un incendie a pris naissance et s'est développé dans la végétation située aux abords non débroussaillés de votre construction
- l'**exécution d'office** des travaux par la commune ou le préfet, à vos frais

Qui débroussaille et où ?

Cas 1 : zones urbaines d'un POS/PLU et lotissements

Le propriétaire du terrain a la charge du débroussaillement sur la **totalité de sa parcelle,** qu'elle soit bâtie ou non bâtie....

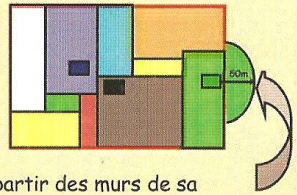

... + **50 mètres** à partir des murs de sa construction s'il est en limite.

Cas 2 : zones naturelles d'un POS/PLU ou communes non dotées de document d'urbanisme

Le propriétaire de la construction a la charge du débroussaillement sur une profondeur de **50 mètres** à partir des murs de celle-ci...

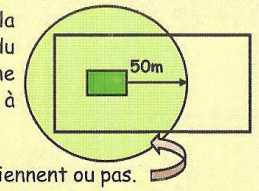

... que les parcelles lui appartiennent ou pas.

Et en cas de superposition d'obligations de débroussailler ?

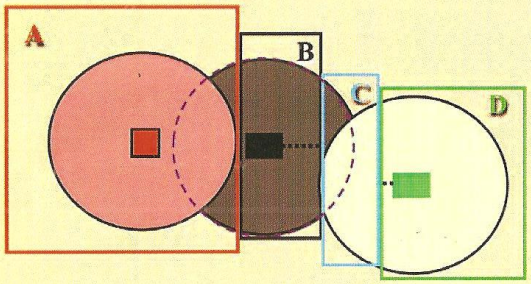

- le propriétaire de la parcelle débroussaille s'il est lui-même soumis à obligation *(cas du propriétaire A)*
- S'il ne l'est pas *(cas du propriétaire C)*, l'obligation revient au propriétaire de la construction la plus proche de la limite de la parcelle *(propriétaire D par rapport à B)*

2- Le risque inondation et crues torrentielles

Sollacaro est concernée par le risque d'inondation avec la présence du **Taravo**, au nord du territoire. Il a fait l'objet d'un classement dans l'atlas des zones inondables (AZi – études CAREX 2003). Les inondations du Taravo concernent essentiellement la plaine agricole ainsi que la station de pompage. Aucune habitation ne semble affectée par ce périmètre d'aléas.

Toutefois, force est de constater que certains secteurs sembleraient être inondables en cas d'événement pluvio orageux. S'ils sont limités, on peut cependant repérer certains talwegs, à la confluence de ruisseaux, les zones urbanisées particulièrement imperméabilisées qui limitent l'infiltration naturelle dans les sols et le libre écoulement des eaux pluviales.

Dans les zones urbanisées des aménagements sont nécessaires pour palier tout risque d'aléas (limiter les zones imperméabilisées, réaliser un réseau d'évacuation des eaux pluviales, éviter les murs de clôture…).

Caractéristiques :

- Evénement pluvio-orageux brutal.
- Accroissement brutal du ruissellement de surface.
- Accroissement brutal du débit des rivières.
- Activation et gonflement spontané des torrents et ravines.
- Vitesse d'écoulement des cours d'eau élevée.
- Forte turbidité des cours d'eau (boues, sables, graviers,).
- Longue période de précipitations (plusieurs jours de pluies continues).

Les facteurs de crue :

- Déterminisme géomorphologique : relief, fortes pentes, conques naturelles… Zones planes et talwegs.
- Taille du bassin versant relative.
- Exposition aux intempéries : perturbations, vents dominants…
- Sols imperméables : incapacité des sols à absorber les précipitations.
- Aridité estivale : dessiccation des sols, pores bouchés, sols tassés, compacts réduisant l'infiltration.
- Intensité de l'événement pluvio-orageux : violence et brutalité des précipitations.

Quelles conséquences ?

- Exhaussement des cours d'eau et débordement sur les lits majeurs, voire au-delà (menace la voirie et les constructions limitrophes).
- Accroissement du débit des sources.
- Saturation des sols et inondation des talwegs et zones planes.
- Torrentialité.
- Ruissellement de surface (problème de sécurité…).
- Problème d'évacuation des eaux pluviales en milieu urbain.
- Glissements de terrains et rupture des sols.
- Charriage important des cours d'eau et dynamique fluviatile active : sapement des berges, exhaussement des lits, remblayage des talwegs, déchaussement des arbres, fragilisation des ouvrages d'art et de la voirie…
- Vidange et destruction des enrochements (construction, voirie, terrasses…) lorsque le seuil de saturation des sols est atteint.

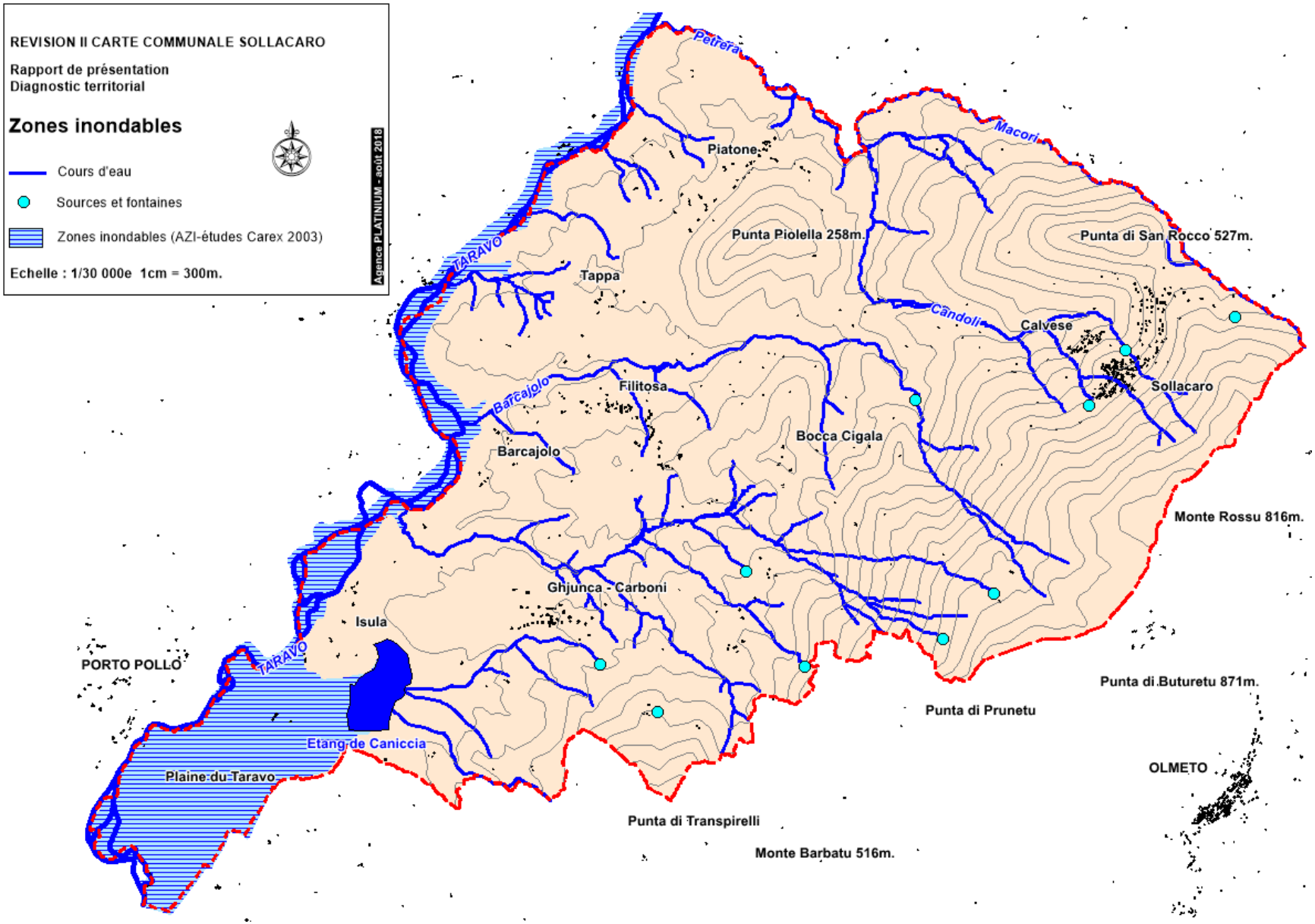
REVISION II CARTE COMMUNALE SOLLACARO
Rapport de présentation
Diagnostic territorial
Zones inondables
Cours d'eau
Sources et fontaines
Zones inondables (AZI-études Carex 2003)
Echelle : 1/30 000e 1cm = 300m.
Agence PLATINIUM - août 2018
Petrera
Piatone
Macori
Punta Piolella 258m.
Punta di San Rocco 527m.
TARAVO
Tappa
Candoli
Calvese
Sollacaro
Barcajolo
Filitosa
Barcajolo
Bocca Cigala
Monte Rossu 816m.
Ghjunca - Carboni
Isula
PORTO POLLO
TARAVO
Punta di Buturetu 871m.
Punta di Prunetu
Etang de Caniccia
Plaine du Taravo
OLMETO
Punta di Transpirelli
Monte Barbatu 516m.

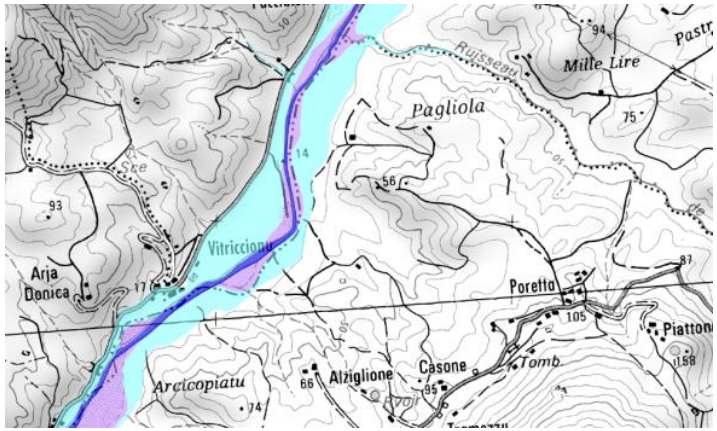

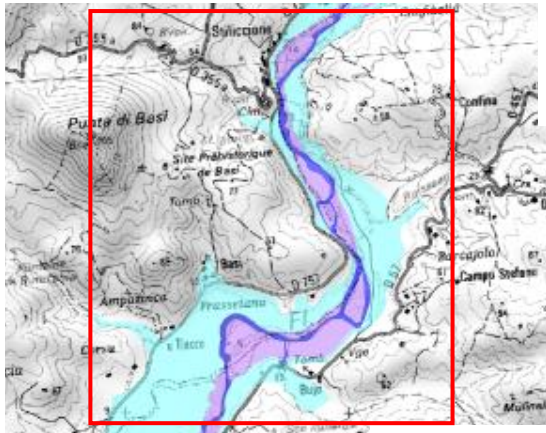

Atlas des zones inondables
(AZI – études CAREX 2003)
Le Taravo – commune de Sollacaro

Les crues du Taravo

1783
1786
1912
1959
1972
1973

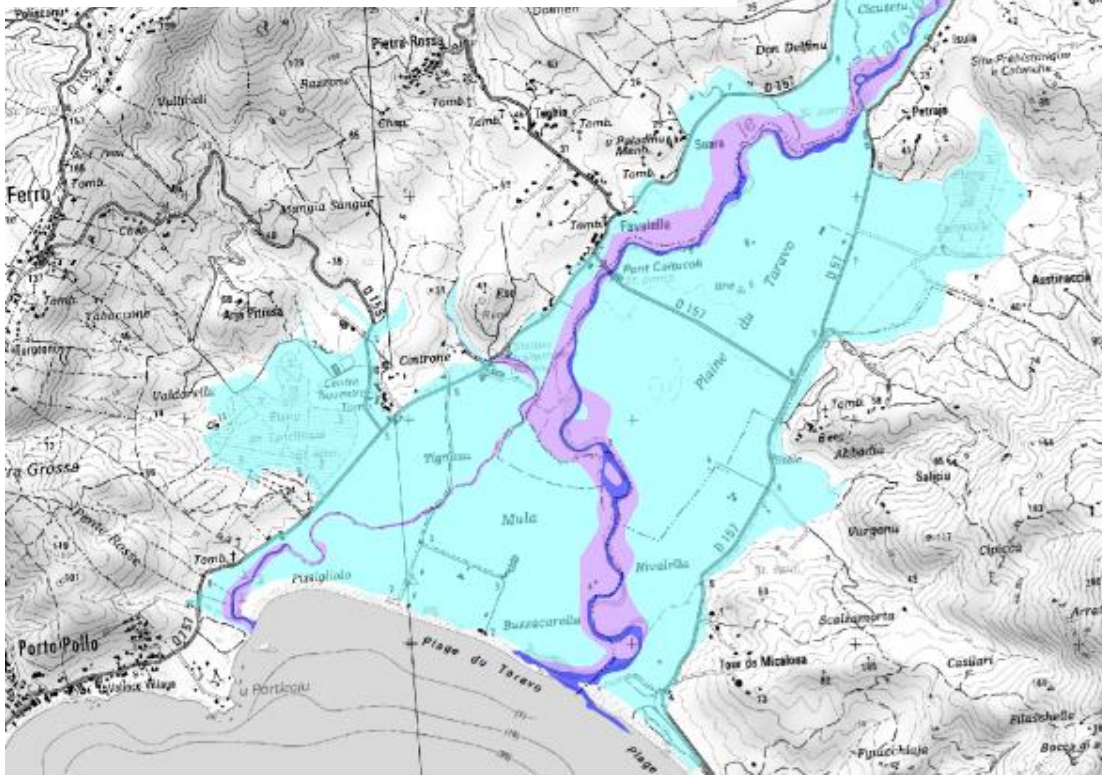

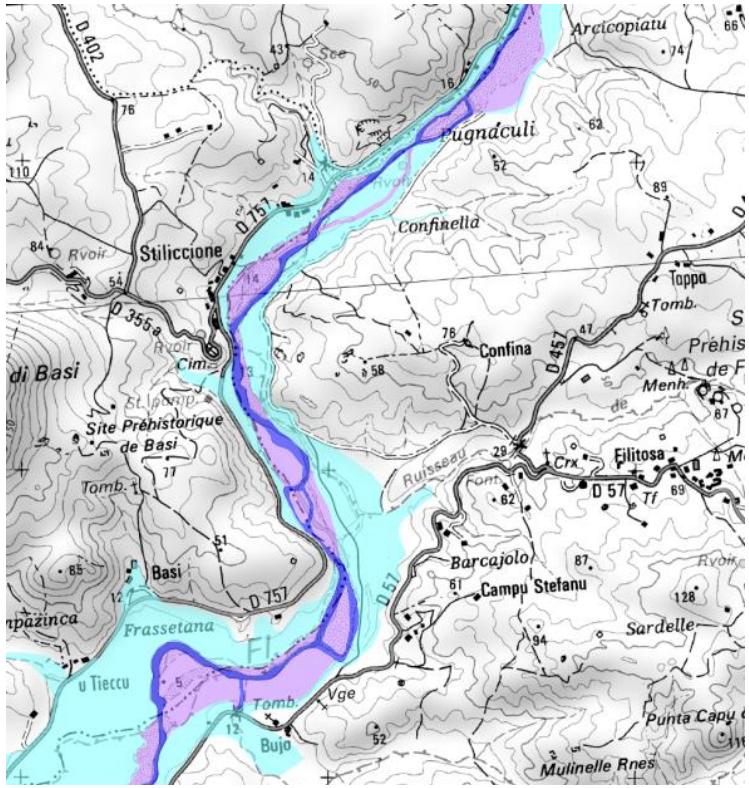

3- Coulées de boues, laves torrentielles et glissements de terrains

Ces phénomènes semblent limités étant donné que la majeure partie des terrains est recouverte par des boisements. Si bien que l'impact de l'eau sur les sols est réduit par le réseau racinaires des arbres qui absorbent les volumes d'eau précipités et drainent en profondeur vers les anfractuosités de la roche.

Sont exposés les bas-côtés des routes et chemins, les murs de soutènement en pierres sèches des anciennes terrasses de jardins, les mouvements de terres – excavations et enrochements. L'absorption peut être rendue difficile par l'abondance et la soudaineté des pluies.

D'ordre général, le risque est plus prononcé sur les piedmonts. En effet, certaines de ces zones ont été parcourues par les incendies dans les années 1980.

Aussi, les opérations de terrassement en vue d'y implanter des constructions constituent de véritables facteurs susceptibles d'engendrer des coulées de boues.

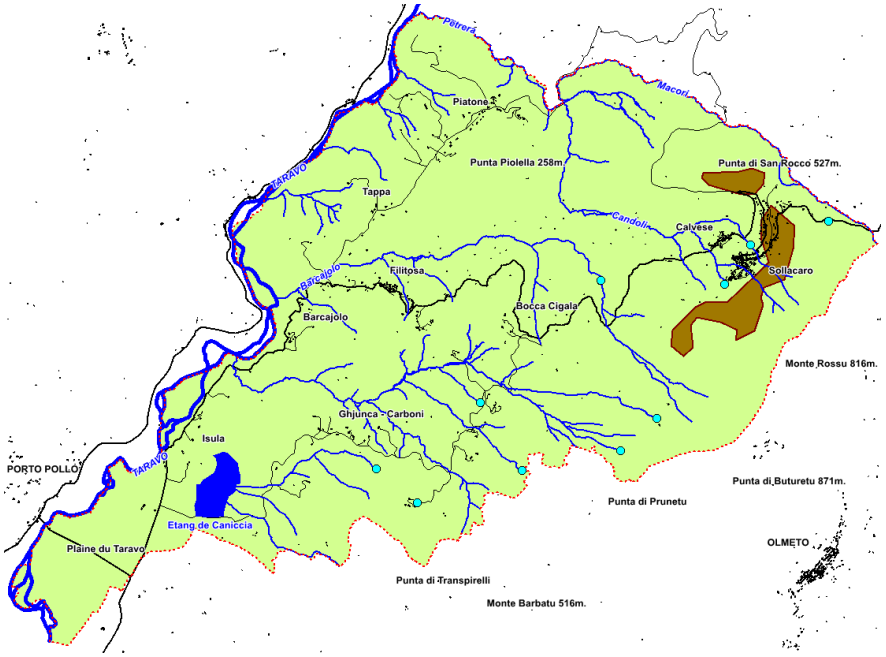

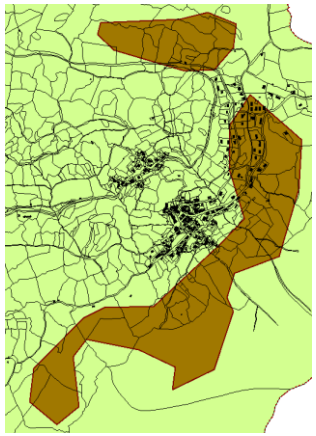

En l'état actuel des éléments de connaissance, d'après le recensement des zones de présomptions réalisé par le CEREMA en 2008 en Corse-du-Sud, la commune de Sollacaro semble faiblement concernée par le risque. Dès lors les aléas de mouvements de terrain doivent être évalués en cas d'interactions éventuelles avec des zones constructibles (Vadiola-Sollacaro)

BILAN RISQUES NATURELS

Constats

- ⇨ Récurrence des incendies dans les années 1980.
- ⇨ Développement de la friche et des pyrophytes sur les versants ouest de la commune.
- ⇨ Evolution climatique : accroissement des sécheresses estivales, régression des moyennes de précipitations annuelles et renforcement de la fréquence des vents.

Impacts

- ⇨ Accroissement des risques naturels : incendies, coulées de boues ...
- ⇨ Menace accrue des biens et des personnes.
- ⇨ Appauvrissement de la ressource en eau.

Enjeux

- ⇨ Protéger les biens et les personnes contre ces risques.
- ⇨ Préserver l'environnement.
- ⇨ Ne pas aggraver les situations à risques (exposition des biens et des personnes, dégradation des conditions naturelles...)

Pistes d'action

- ⇨ Contribuer au renouvellement et au renforcement de l'activité agricole : baux, préservation des terrains à forte potentialité agricole et des terrains mécanisables ...

ENVIRONNEMENT

La commune de Sollacaro présente des habitats naturels diversifiés entre plaine et moyenne montagne sur un vaste territoire qui s'étend de la Basse vallée du Taravo à Monte Rossu avec des piedmonts adossés à une ligne de crête une conque protégée, des relief postiches, uyn massif collinaire, des bocages, des zones humides, des petits cours d'eau sporadiques, des espaces boisés de chênes, des ripisylves d'aulnes et de saules, des vergers méditerranéens, une végétation de reconquête buissonnante, des terrasses en friches, des espaces minéraux, des espaces humanisés et des espaces agraires de parcours dessinent la variété des paysages que constitue l'espace communal.

Cette mosaïque d'habitats permet d'accueillir de nombreuses espèces animales et végétales. Si bien que plusieurs mesures de protection de l'environnement reposent sur le territoire de la commune de Sollacaro (ZNIEFFI & II, site Natura 2000). Le Padduc inscrit pour sa part un réservoir de biodiversité dans la carte des enjeux environnementaux qu'il s'agira de préserver et de valoriser par une mise en valeur agro-sylvo-pastorale. Ces espaces sont à prendre en en considération dans l'élaboration du document d'urbanisme ou de tous projets d'aménagement.

Les enjeux environnementaux sont d'autant plus importants que l'interaction entre les habitats naturels et anthropiques est forte, notamment entre plaine et piedmonts, entre zones humides et boisements, entre espaces agraires et espaces habités, entre jardins-verger et massif forestiers.

Les mesures de protection de l'environnement représentent cumulées plus de 852 hectares soit environ 36% de la surface totale de la commune de Sollacaro.

Espaces naturels sensibles

Les Z.N.I.E.F.F. circulaire du 14 mai 1991

Les Z.N.I.E.F.F. constituent un inventaire scientifique et un outil de connaissance destiné à éclairer les décisions urbanistiques. Cet outil indique la présence d'un enjeu important qui requiert une attention particulière sur un écosystème donné.

Z.N.I.E.F.F. I
Plage et zones humides du bas Taravo n°00690000
(357ha sur Sollacaro)

Secteur d'une superficie limitée caractérisé par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel régional.

Z.N.I.E.F.F. II :
Oliveraies d'Olmeto-Santa Maria Figaniella
(344 ha sur Sollacaro)

Ces périmètres correspondent à de grands ensembles naturels riches et peu modifiés ou qui offrent des potentialités

biologiques importantes avec comme objectif la préservation des sites naturels, des paysages, la sauvegarde et la mise en valeur de patrimoine bâti et non bâti caractéristique.

NATURA 2000, Directive HABITAT

Embouchure du Taravo-Tenuella- et étang de Canniccia
(17,8ha sur Sollacaro)

N° FR 9400610, 22 hectares. La directive habitat du 21 mai 1992 vise la conservation des habitats naturels de la faune et de la flore d'intérêt communautaire. Il s'agit ici d'oiseaux, d'amphibiens et de poissons rares.

Plans d'eau naturels de Corse

Etang lagunaire de Canniccia (7ha)

Mares temporaires, flore hygrophile, ceinture de végétation aquatique, roselières, prairies, lentisques, oliviers et peupliers noirs.

Forêt communale de Sollacaro

Surface : 122ha.
Soumission au régime forestier par arrêté impérial du 19 mai 1857.

Périmètre actuel définit par arrêté présidentiel du 12 mars 1914.

Aménagement et exploitation jusqu'en 1941. Coupes quatriennales avec ¼ en réserve de 30,5ha. Exploitation des arbres à l'âge de 32 ans.

Peuplements de la forêt communale de Sollacaro

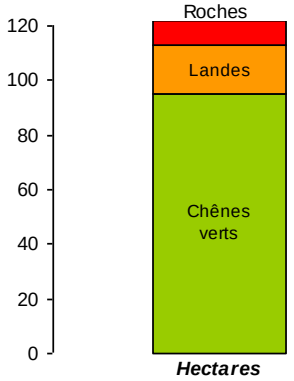

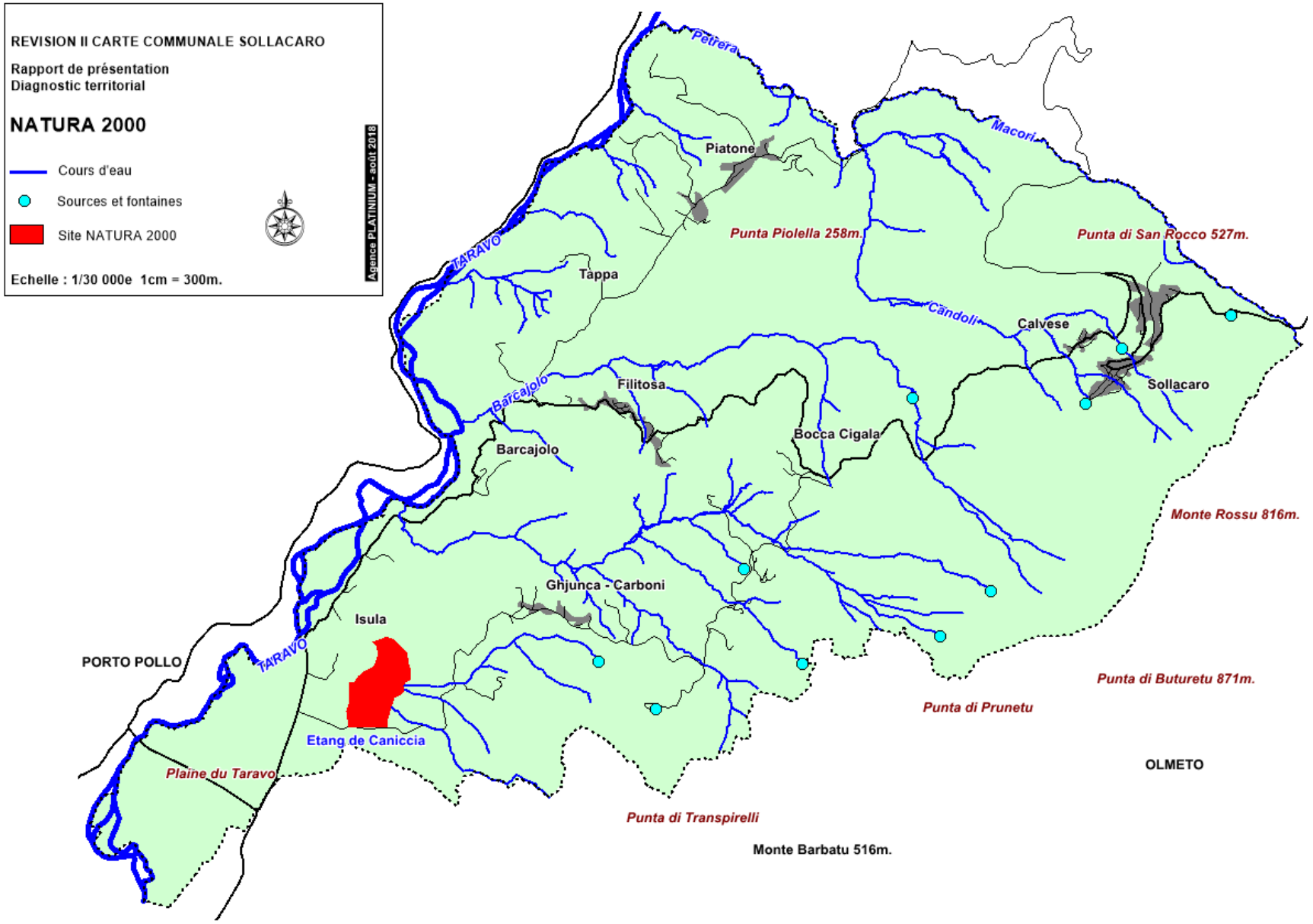
REVISION II CARTE COMMUNALE SOLLACARO
Rapport de présentation
Diagnostic territorial
NATURA 2000
Cours d'eau
Sources et fontaines
Site NATURA 2000
Echelle : 1/30 000e 1cm = 300m.
Agence PLATINIUM - août 2018
Petrera
Piatone
Macori
Punta Piolella 258m.
Punta di San Rocco 527m.
TARAVO
Tappa
Candoli
Calvese
Sollacaro
Barcajolo
Filitosa
Bocca Cigala
Barcajolo
Monte Rossu 816m.
Ghjunca - Carboni
Isula
PORTO POLLO
TARAVO
Punta di Buturetu 871m.
Punta di Prunetu
Etang de Caniccia
Plaine du Taravo
OLMETO
Punta di Transpirelli
Monte Barbatu 516m.

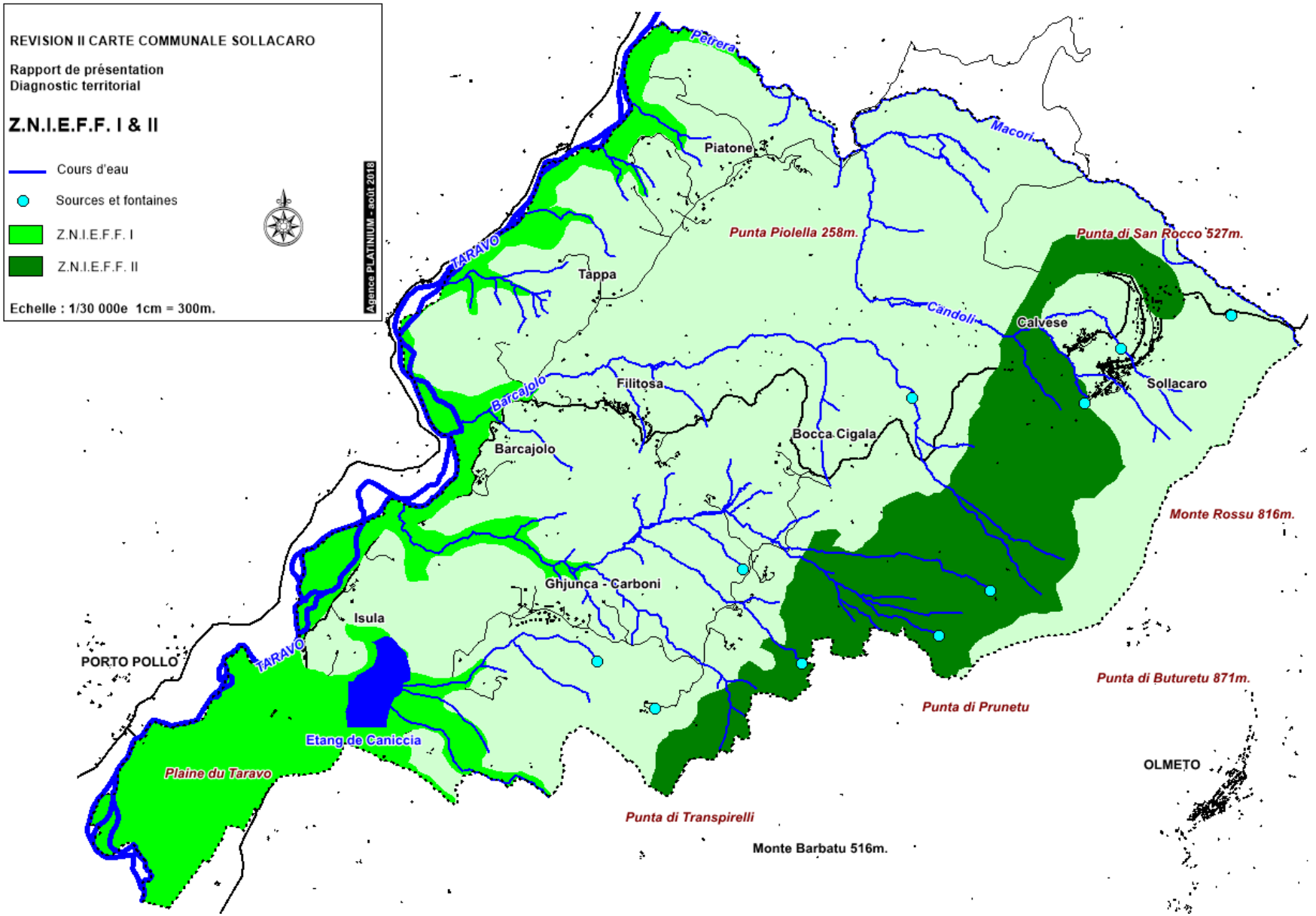
REVISION II CARTE COMMUNALE SOLLACARO
Rapport de présentation
Diagnostic territorial
Z.N.I.E.F.F. I & II
Cours d'eau
Sources et fontaines
Z.N.I.E.F.F. I
Z.N.I.E.F.F. II
Echelle : 1/30 000e 1cm = 300m.
Agence PLATINIUM - août 2018
Petrera
Piatone
Macori
Punta Piolella 258m.
Punta di San Rocco 527m.
TARAVO
Tappa
Candoli
Calvese
Sollacaro
Filitosa
Barcajolo
Bocca Cigala
Barcajolo
Monte Rossu 816m.
Ghjunca - Carboni
Isula
PORTO POLLO
TARAVO
Punta di Buturetu 871m.
Punta di Prunetu
Etang de Caniccia
Plaine du Taravo
OLMETO
Punta di Transpirelli
Monte Barbatu 516m.

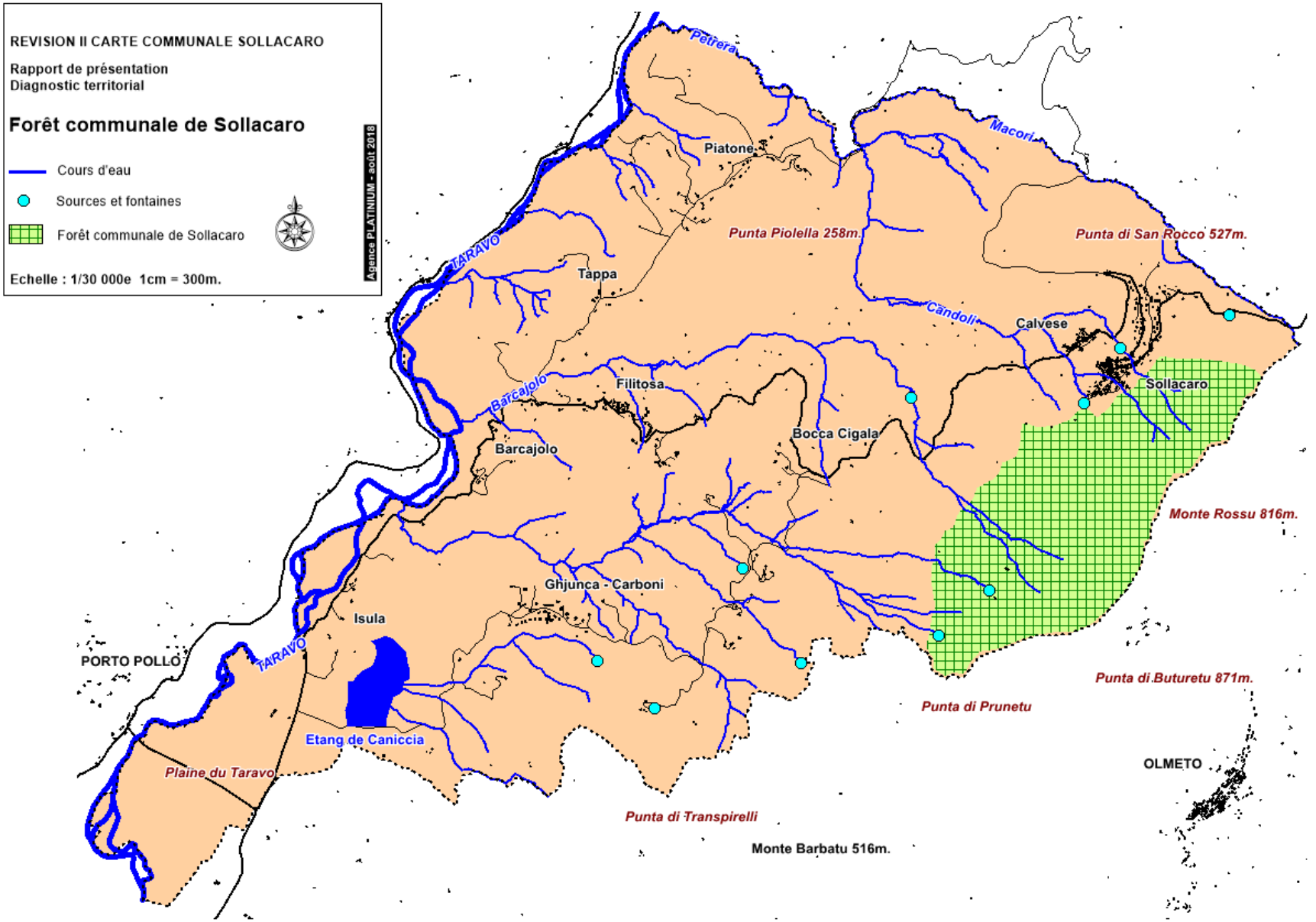
REVISION II CARTE COMMUNALE SOLLACARO
Rapport de présentation
Diagnostic territorial
Forêt communale de Sollacaro
Cours d'eau
Sources et fontaines
Forêt communale de Sollacaro
Echelle : 1/30 000e 1cm = 300m.
Agence PLATINIUM - août 2016
Petrera
Piatone
Macori
Punta Piolella 258m.
Punta di San Rocco 527m.
TARAVO
Tappa
Candoli
Calvese
Sollacaro
Barcajolo
Filitosa
Bocca Cigala
Barcajolo
Monte Rossu 816m.
Ghjunca - Carboni
Isula
PORTO POLLO
TARAVO
Punta di Buturetu 871m.
Punta di Prunetu
Etang de Caniccia
OLMETO
Plaine du Taravo
Punta di Transpirelli
Monte Barbatu 516m.

Plan d'aménagement et de développement durable
de la Corse -- Schéma d'aménagement du territoire

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

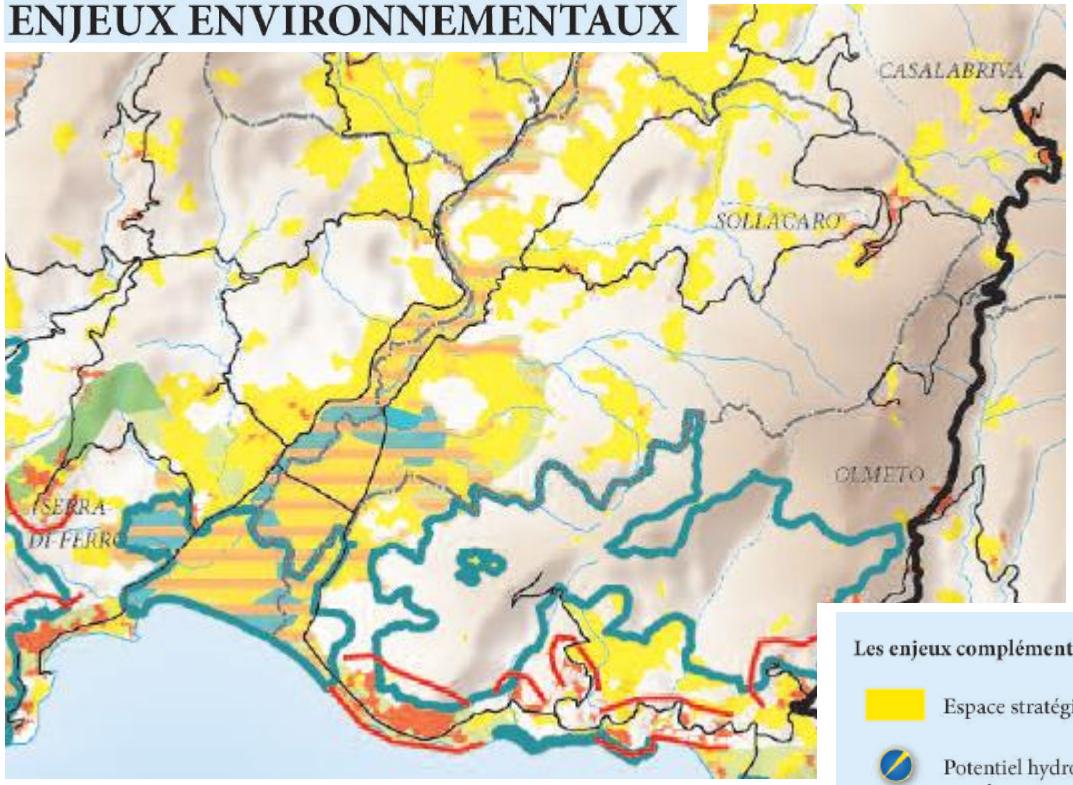

Les enjeux de biodiversité et de paysage

- Réservoirs de biodiversité, sites inscrits et corridors de haute montagne
- Réservoirs de biodiversité, sites inscrits et corridors de moyenne montagne
- Réservoirs de biodiversité, sites inscrits et corridors de piémont et vallée
- Réservoirs de biodiversité, sites inscrits et corridors de basse altitude
- Réservoirs et continuités aquatiques

Les enjeux complémentaires

- Espace stratégique agricole
- Potentiel hydroélectrique identifié à concilier avec les enjeux environnementaux
- ZNIEFF

Les protections fortes existantes

- Réserve Naturelle
- Arreté de Protection de Biotope (APB)
- Espaces remarquables ou caractéristiques de la loi littoral

Les pressions

- Tache urbaine (hors bâti isolé)
- Zone de forte pression urbaine

Les espaces stratégiques

- Espaces stratégiques environnementaux

Réservoir de biodiversité et continuités écologiques :

- ⇨ Z.N.I.E.F.F.
- ⇨ Réservoir de biodiversité et corridors de basse altitude.
- ⇨ Réservoirs et continuités aquatiques.
- ⇨ Esa sur la vallée et les bas piedmonts du Taravo.

Extrait cartographie du Padduc

ENVIRONNEMENT

Couverture végétale

1- Une mosaïque de formations végétales

La couverture végétale sur Sollacaro se caractérise par des formations méditerranéennes riches et gérées. Cette variété d'essences et de textures a été entretenue par la présence d'activités agricoles étendues, par des formes de reliefs hétérogènes de la plaine marécageuse aux barres rocheuses escarpées, par une ressource en eau abondante en sous-sol et sur les piedmonts, et enfin par un héritage géologique et géomorphologique qui présente des sols aux faciès et aux composantes complexes (farines glaciaires, alluvions fluviatiles, roches mères affleurantes, granites en désagrégation...).

La végétation dans l'occupation des sols, commune de Sollacaro

Essences	Localisation	Observations
Ripisylves (aulnes, saules)	Taravo et rivières affluentes pérennes	Stabilisation des berges. Rupture paysagère. Zone humide.
Roselières	Etang de Caniccia	Habitat de la faune avicole et lieu de gagnage.
Suberaies	Anciennes moraines	Abandon de l'exploitation et de la transformation du liège. Parcours.
Yeuseraies	Arrière-pays Versants montagnards Forêt communale	Opportunités d'exploitation pour le bois de chauffage.
Oléastres	Terrasses de la basse vallée du Taravo Calvese, Filitosa	Exploitations en déprise. Exploitations familiales. Parcours sous oliviers.
Lentisques	Terrasses, lit majeur de la basse vallée du Taravo	Végétation particulièrement résistante à la sécheresse.
Prairies	Plaine, vallées, piedmonts moutonnés	Parcours. Paysage ouvert. Prévention contre les incendies de forêt.

Les paysages végétaux, commune de Sollacaro

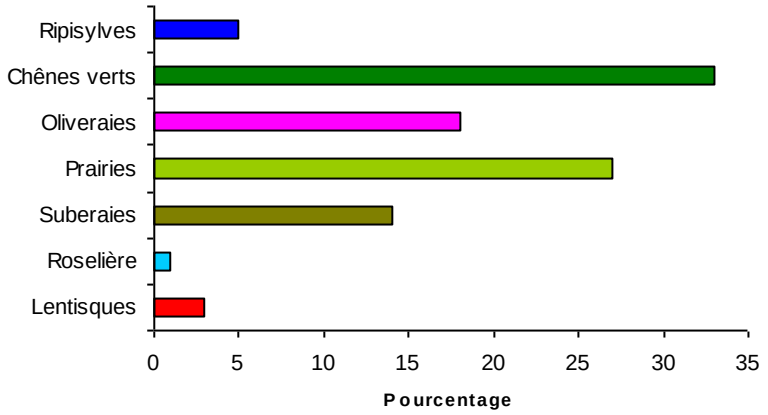

Formations végétales, commune de Sollacaro

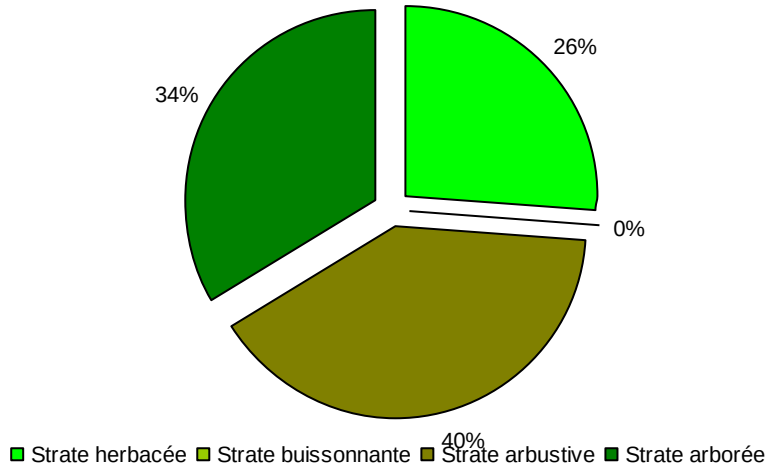

REVISION II CARTE COMMUNALE SOLLACARO
Rapport de présentation
Diagnostic territorial

Végétation

Analyse de terrain et photo-interprétation 2019-2020

Légende :

- Bâti
- Aire bâtie
- Oliviers
- Châtaigniers
- Graminées
- Yeuseraies
- Vergers, jardins
- Maquis, cistaie
- Rapaces
- Cours d'eau
- Sources et fontaines

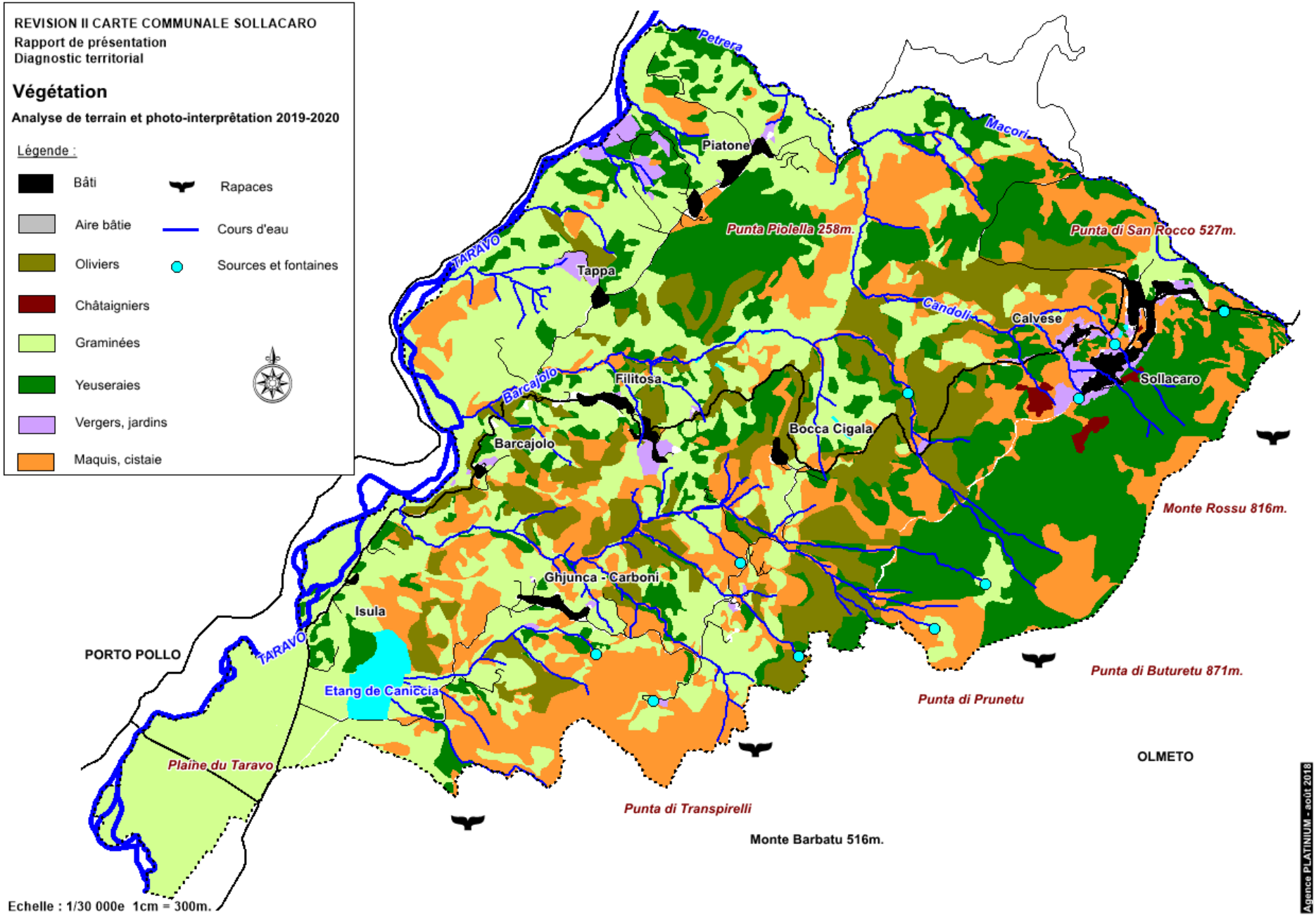

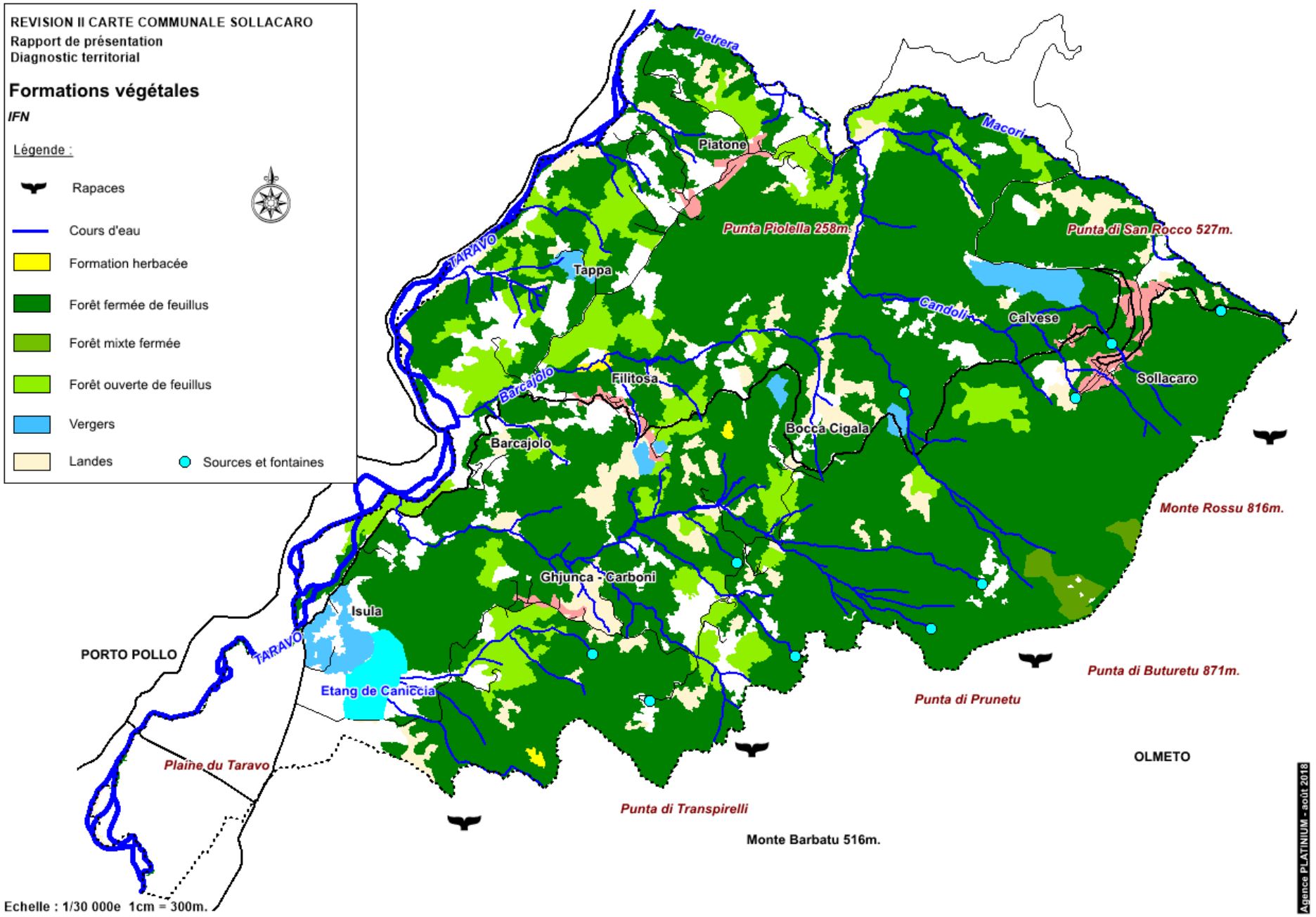
REVISION II CARTE COMMUNALE SOLLACARO
Rapport de présentation
Diagnostic territorial
Formations végétales
IFN
Légende :
Rapaces
Cours d'eau
Formation herbacée
Forêt fermée de feuillus
Forêt mixte fermée
Forêt ouverte de feuillus
Vergers
Landes
Sources et fontaines
Petrera
Piatone
Macori
Punta Piolella 258m.
Punta di San Rocco 527m.
TARAVO
Tappa
Candoli
Calvese
Barcajolo
Filitosa
Sollacaro
Bocca Cigala
Barcajolo
Monte Rossu 816m.
Ghjunca - Carboni
Isula
PORTO POLLO
TARAVO
Etang de Caniccia
Punta di Buturetu 871m.
Punta di Prunetu
Plaine du Taravo
OLMETO
Punta di Transpirelli
Monte Barbatu 516m.
Echelle : 1/30 000e 1cm = 300m.
Agence PLATINIUM - août 2018

BILAN VEGETATION

Constats

- ⇨ Evolution régressive du milieu (matorral de reconquête).
- ⇨ Développement des essences pyrophytes au détriment des essences nobles.
- ⇨ Fragilité de la couverture végétale (formations primitives de chênes verts, ripisylves, suberaies).

Impacts

- ⇨ Niveau élevé d'évapotranspiration, baisse des précipitations, baisse de l'humidité en sous-bois.
- ⇨ Instabilité et lessivage des sols (urbanisme spontané, enrochements et excavations, zones en déprise).

Enjeux

- ⇨ Protéger les massifs boisés montagnards, les résurgences et les zones humides de l'extension de la nappe urbanisée.
- ⇨ Maintenir et développer l'activité agraire afin de garantir la biodiversité.
- ⇨ Développer l'activité forestière de manière durable.

Pistes d'actions

- ⇨ Reconquête verte du territoire.
- ⇨ Restauration de l'oliveraie, de la suberaie, des châtaigneraies et des cerisaies.
- ⇨ Réhabilitation des chemins et des pistes afin de favoriser un meilleur accès des engins de lutte contre les incendies avec une servitude de passage concernant les piste P179, P180 & P181.
- ⇨ L'ouverture de pistes d'exploitation forestière.
- ⇨ Développer la sylviculture des forêts de chênes verts et la remise en production des forêts de chênes liège.

ENVIRONNEMENT

Trame verte & bleue

Le Grenelle de l'environnement a mis en place la trame verte et bleue. Il a voulu protéger la fragilité des espaces naturels face à la progression continue de l'urbanisation. La fragmentation croissante des espaces entraîne l'isolement progressif des populations animales et végétales conduisant ainsi à porter sérieusement atteinte à la biodiversité.

La TVB constitue un instrument de maillage écologique du territoire. Il repose sur le principe de corridors écologiques reliant des espaces préalablement identifiés comme importants pour la préservation de la biodiversité.

La trame verte vise à enrayer la perte de biodiversité dans les espaces naturels déjà protégés ou identifiés comme sensibles et à préserver ou constituer des corridors pour relier ces espaces.

La trame bleue est formée des cours d'eau, canaux, zones humides et des corridors écologiques associés.

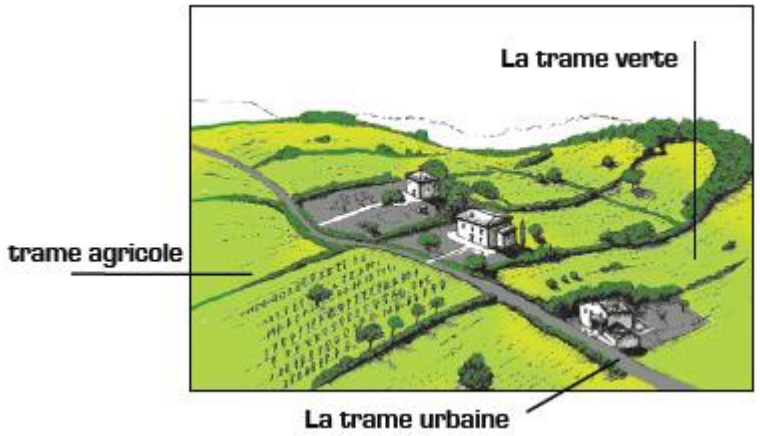

1. Les jardins et les espaces agraires

Les espaces agraires sont très hétérogènes dans le paysage de Sollacaro. L'objectif est de les préserver en fonction de leurs spécificités, des caractéristiques techniques en termes d'exploitation et de leur étendue.

Une mosaïque de territoires agro-pastoraux identitaires qui forgent le territoire

- ⇨ Les jardins en terrasses et les restanques sur les piedmonts entre les villages de Sollacaro et de Calvese.
- ⇨ Les espaces de parcours et le pastoralisme extensif sur les bas piedmonts, l'arrièrep-ays montagnard et sur la plaine du Taravo.
- ⇨ Les oliveraies entre Barcajolo et Filitosa, entre Bocca Cigala et Calvese et entre Ghjunca-Carboni et Filitosa.
- ⇨ Les bocages de la basse vallée du Taravo.
- ⇨ Les cultures céréalières sur la plaine du Taravo.
- ⇨ Les jardins et petits potagers aux alentours de Sollacaro.
- ⇨ Les coteaux viticoles du Taravo.
- ⇨ Les pacages ovins et bovins.
- ⇨ Les suberaies implantées sur les reliefs postiches et le massif collinaire du Taravo.
- ⇨ Les châtaigneraies séculaires sur les versants dominés par le monte Rossu.
- ⇨ Les marais entre Piatonu et la basse vallée du Taravo.

Des caractéristiques techniques favorables au renouvellement de l'agriculture

- ⇨ De fortes potentialités agro-sylvo-pastorales très localisées (zonage Sodeteg & supports pédologiques – complexes argilo-humiques).
- ⇨ Les espaces stratégiques agricoles (ESA) du PADDUC à mettre en compatibilité avec la carte communale.
- ⇨ Des terrains mécanisables.
- ⇨ L'exposition & l'ensoleillement.
- ⇨ Les résurgences de piedmonts.
- ⇨ Les zones semi-humides.
- ⇨ La vallée du Taravo.
- ⇨ Les piedmonts montagnards.
- ⇨ Les massifS collinaires.
- ⇨ La plaine du Taravo.

La pérennisation et le renouvellement de l'agriculture est la vitrine du développement durable et des paysages de demain.

Les jardins et les restanques

L'étendue des restanques est relativement importante et couvre près 19ha répartis entre Calvese et Sollacaro.

En effet, les jardins, généralement en friches et couverts d'une végétation de reconquête suite à l'exode rural de l'après-guerre. Les restanques entretenues sont particulièrement réduites aujourd'hui et se concentrent essentiellement aux alentours Sollacaro. Anciennes cerisaies aux alentours de Calvese, petits jardins potagers hérités des pratiques de polyculture familiale. Coltura promiscua, avec des cultures sèches arboricoles méditerranéennes (figuiers, plaqueminiers, agrumes, oliviers, amandiers, néfliers) cohabitant avec du petit bétail (ânes, cochons, chèvres, poules...) et la présence de cultures maraîchères familiales.

Aussi, les jardins-vergers **modèlent un paysage singulier**, traditionnel qui **met en valeur l'espace bâti** des cœurs anciens et **contribuent à une meilleure imbibition des sols** et à la prévention contre le ruissellement.

Un gros travail est à engager quant à la restauration de ces jardins vergers. Le PLU se fera fort de marquer la destination des sols (N) sur ces secteurs en terme d'agriculture afin de contrecarrer les velléités d'urbanisation de ces espaces agraires présentant de fortes potentialités agro-sylvo-pastorales (notamment sur les ceintures vertes du village et des hameaux). Aussi cela constitue une revitalisation agraire de la commune avec un moyen de prévenir contre les incendies de forêt, mais également de renforcer la qualité paysagère des sites ainsi que la biodiversité. Au-delà, leur restauration contribuera également à limiter le ruissellement diffus et l'érosion de sols.

Les bocages

Le parcellaire hérité des anciens reste encore bien souvent délimité par tout un maillage de haies vives (vallée du Taravo), de murettes de pierres sèches et de vergers de fruitiers et principalement d'oléastres. Pacages, cultures céréalières, maraîchage... sont autant de paysages entretenus par l'activité agricole. Ces espaces qui s'étendent sur plus de 613ha sont **à préserver** et présentent **un caractère** tant agraire qu'environnemental **favorable à la biodiversité.** Leur remembrement serait une hérésie environnementale.

Biodiversité, espaces ouverts, habitat de l'avifaune, de petits rongeurs, de la tortue d'Hermann... les bocages constituent un espaces essentiel à l'épanouissement des espèces végétales et animales.

Les suberaies

Les chênes lièges, s'ils ne sont plus explioté, reste un territoire semi ouvert ou paissent bien souvent les ovins et les bovins. L'objectif serait de les réhabiliter en vue de renforcer la couverture végétale arborescente de la commune et de renforcer la qualité humifère des sols tout en redéployant l'activité sylvo-pastorale et l'exploitation du liège.

2. Les bois et forêts

Des boisements de chênes verts et de chênes lièges sont particulièrement étendus sur la commune ainsi que les ripisylves d'aulnes glutineux et les saulaies sur les abords des cours d'eau, les alignements d'arbres en bocages :

- ⇨ Yeuseraies en massif (forêt communale) ou en bosquets.
- ⇨ Ripisylves de saules sur la basse vallée et la plaine du Taravo.
- ⇨ Ripisylves d'aulnes glutineux aux abords des cours d'eau.
- ⇨ Bosquets et concentration de chênes lièges sur les massifs collinaire et les reliefs postiches des bas piedmonts.
- ⇨ Châtaigneraies séculaires isolés à l'ouest de Sollacaro.

Ces boisements et forêt s'étendent sur plus de 724ha et se retrouvnte tantôt en périphérie immédiate, tantôt en retrait des espaces urbanisés... Ils constituent souvent **une interface avec les espaces agraires**, habitats, lieux de gagnage et de reproduction de l'avifaune...

Les boisements contribuent également à une meilleure **imbibition des sols**, à la lutte contre le ruissellement de surface et à la préservation de la **ressource en eau**. Aussi, les réseaux racinaires tendent à fixer les sols, à **lutter contre l'érosion**. Leur litière **enrichit** de façon pérenne **les sols bruns et les horizons humifères**.

Par ailleurs il est également possible d'envisager le sylvo-pastoralisme sous suberaie en plaine, les bois et versants de piedmonts et montagneux n'étant pas adaptés à ce type de pratique d'élevage.

Ces espaces doivent être maintenus en tant que tels dans la carte communale.

3. Les grandes entités naturelles

Elles constituent un patrimoine écologique sensible qui accueille des espèces endémiques des zones humides, des bois, pré-bois et des massifs forestiers reliques de chênes verts pour la plupart.

Les lignes de crêtes, éperons rocheux sont les lieux de prédilection des rapaces situés plus haut dans la chaîne alimentaire. Gibiers et mammifères peuplent bosquets, les formations de l'arrière-pays montagnard, les zones humides des hygrophytes, des limicoles, des batraciens et reptiles, des sauriens, les zones semi-humides (salamandres...) et des piedmonts pacagés et la plaine bocagère qui révèle nombre d'espèce d'orchidées de méditerranée. Il semblerait également que les incendies de forêt les aient partiellement épargné ce qui révèle **une richesse incontestable des sites naturels qui seront préservés dans la carte communale**.

Les grandes entités naturelles doivent être préservées au titre des habitats faunistiques et floristiques et de la biodiversité.

4. Les cours d'eau et zones humides

Les rus et cours d'eau, un lieu de vie sensible et dynamique

Le territoire de Sollacaro est particulièrement couvert par des rus et cours d'eau avec plus de 39km linéaires.

Certains cours d'eau qui traversent le les villages de Sollacaro et de Calvese de part en part, avec quelquefois des ripisylves de chênes et/ou d'olèo-lentisques, parfois d'hydrophytes, marquent leur tracé.

Leur rôle est multiple :

- ⇨ Drainer les eaux pluviales vers les bassins réceptacles, les vallées, les plaines alluviales et la mer.
- ⇨ Alimenter et irriguer les espaces agricoles et les jardins.

- ⇨ Habitat sensible et privilégié de la faune piscicole, des reptiles et batraciens, de la flore aquatique…

L'objectif premier est de les préserver :

- ⇨ Du risque de pollution anthropique.
- ⇨ De l'étalement de l'urbanisation.
- ⇨ Des incendies de forêt.

Il s'agira pour cela de les préserver de l'urbanisation du territoire et des aléas engendrés par l'exploitation des sols et par l'activité humaine. Pour ce faire les rus et cours d'eau seront classés en zones N.

Les zones humides

Les zones humides constituent des espaces particulièrement sensibles et s'étendent sur plus de 537ha. Parfois mares temporaires, étangs (Caniccia), parfois zones inondables, parfois talweg isolés, parfois résurgences de piedmonts, parfois dépression isolées. Elles évoluent au fil du temps et des saisons. Elles jouent un rôle primordial dans la régulation des débits des cours d'eau et du ruissellement de surface. Terrasses alluviales des cours d'eaux, résurgences, cuvettes, talwegs et dépressions isolées… sont autant de sites à préserver dans un souci de biodiversité, d'habitats sauvages et fragiles, propices aux développement d'une faune et d'une flore spécifiques, propices à la transformation et à l'enrichissement des sols ainsi qu'au drainage des eaux pluviales tant en surface qu'en profondeur.

Ces espaces seront classés soit en N.

5. Les corridors écologiques

Les corridors écologiques sont très importants et constituent non seulement des coupures d'urbanisation mais également, comme leur nom l'indique des couloirs permettant les transferts faunistiques d'un espace à l'autre, indispensables également aux déplacements des troupeaux relevant du pastoralisme extensif.

Pour ce faire la carte communale devra préserver ces couloirs en les classant aux plans soit en espaces agraires soit en espaces naturels, soit en espaces boisés.

- ⇨ Coupure d'urbanisation entre Vadiola et Sollacaro, entre Vadiola et Calvese, entre Sollacaro et Calvese.
- ⇨ Coupures vertes entre Tappa et Piatonu, entre Filitosa et Campu Stefanu, entre Sollacaro et Calvese.

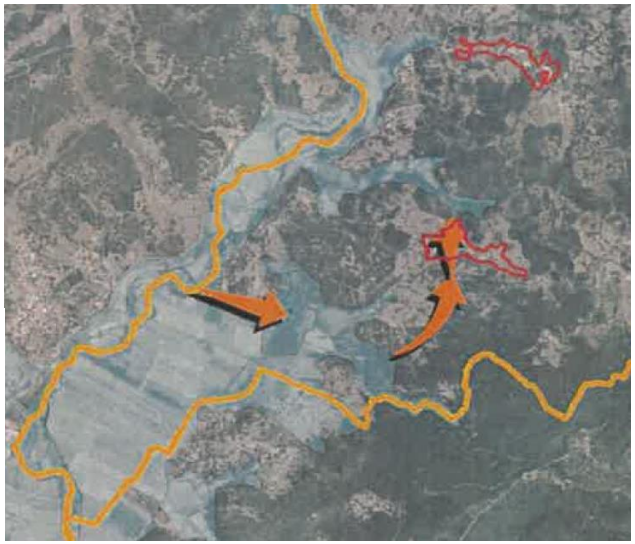

La TVB est constituée d'un ensemble de continuités écologiques terrestre et aquatiques constituées elles-mêmes de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques

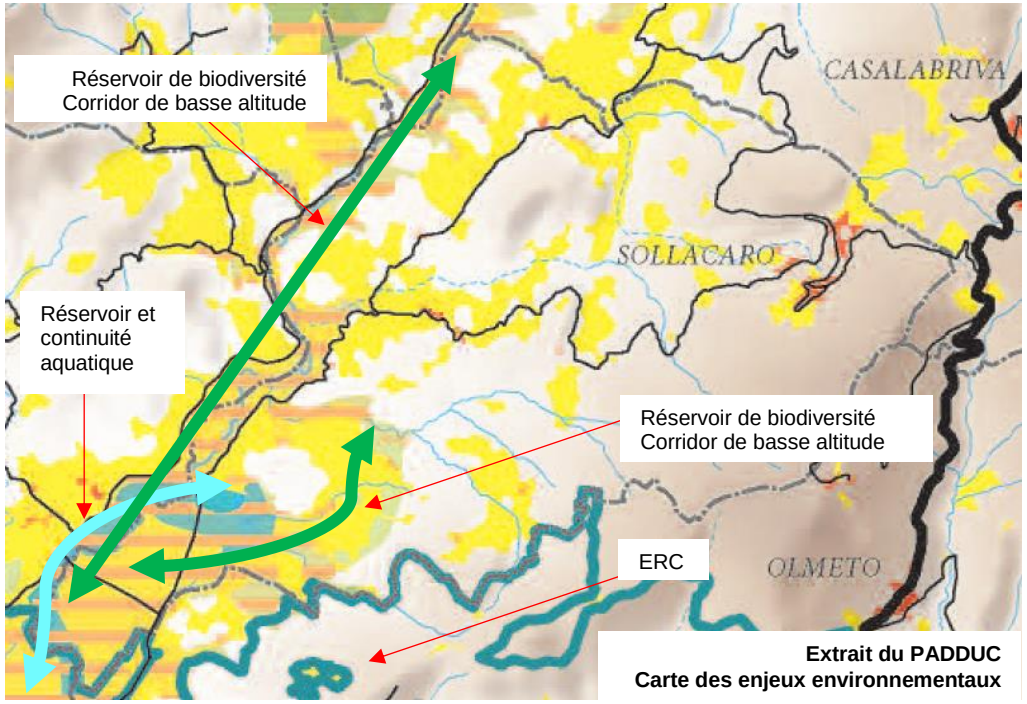

Extrait du PADDUC
Carte des enjeux environnementaux

6. Les réservoirs de biodiversité

Les réservoirs de biodiversité sont reliés par des corridors écologiques et des continuités écologiques permettant le déplacement des espèces sur les espaces agricoles, naturels ou forestiers. Ils ne se limitent pas au territoire de la commune en question, mais sont interconnectés avec les territoires limitrophes.

Ils sont multiples sur les plans qualitatifs et quantitatifs et équitablement répartis sur l'ensemble de la commune de Sollacaro de la façon suivante :

Piedmonts et contreforts de Monte Barbatu – étang de Caniccia

- Matorral de reconquête dû à la récurrence des incendies – maquis bas, cistaies
- Piedmonts.
- Zones humides.
- Espèces protégées aquatiques et amphibies.
- Espèces floristiques et faunistiques sensibles.
- Bocages.
- Pastoralisme extensif.
- Massifs d'oléo-lentisques en bosquets.
- Ripsylves.
- Lieu de gagnage et de reproduction de l'avifaune.

Connection avec la commune d'Olmeto au sud.
Multiplicité des habitats.
Risque incendie élevé (végétation pyrophyte, friches).
En l'absence d'aménagement appropriés en vue de l'accueil du public, zones humides menacées.

Massif de la Punta di Prunettu – Ghjunca-Carboni

- Graminées.
- Sources et résurgences.
- Parcours extensifs d'ovins.
- Oliveraies et massifs d'oléo-lentisques.
- Chênes verts en massifs et/ou en bosquets.

Connection avec la commune d'Olmeto au sud.

Massif du Monte Rossu

- Cavités rocheuses.
- Faune et flore caractéristique (rapaces, reptiles, chauves-souris, insectes…).
- Boisements primitifs de chênes verts en massif.
- Forêt communale de Sollacaro.

Espace sensible non menacé par l'homme et par l'urbanisation compte tenu de son éloignement et des difficultés d'accessibilité.
Continuité avec la commune d'Olmeto.
Lieu de gagnage et de reproduction de l'avifaune.
Opportunités dans le sylvo-pastoralisme porcin.

Vallée et bocages du Taravo

- Exploitation agro-pastorale.
- Plaine et vallée du Taravo.
- Bocages d'oliviers et de chênes pâturés.
- Bosquets de chênes verts
- Aulnes glutineux et saulaies en ripisylve.
- Zone humides.
- Petites oliveraies.
- Lieu de gagnage et de reproduction de l'avifaune.

Connection avec les communes de Casalabriva au nord, Serra-di-Ferro et Cognocoli-Montichi au nord-ouest et au sud-ouest.
Multiplicité des habitats.
Equilibre sensible des sites.
Exploitation agricoles actives à préserver impérativement.

Massif et piedmonts de la Punta San Rocco

- Piedmonts et lignes de crêtes.
- Sources et résurgences.
- Zone humides temporaires.
- Espèces floristiques et faunistiques sensibles.
- Lieu de gagnage et de reproduction de l'avifaune.
- Espèces protégées aquatiques et amphibies.
- Terrasses et restanques en friches.
- Formations d'oléo-lentisques.
- Petites oliveraies

Connection avec la commune d'Olmeto au sud.
Site menacé par la fermeture du milieu.
Végétation de reconquête.

Massif et piedmonts de la Punta Piolello

- Oliveraies au sud.
- Bosquets de chênes verts adossés aux piedmonts.
- Espaces ouverts et parcours à la base et sur toute la circonférence du massif.
- Lieu de gagnage et de reproduction de l'avifaune.

Connection avec la commune de Casalabriva au nord
Multiplicité des habitats.
Fermeture du milieu.

Arrière-pays de Filitosa – Bocca Cigala

- Reliefs postiches et massifs collinaires.
- Zone humides temporaires.
- Espèces floristiques et faunistiques sensibles.
- Lieu de gagnage et de reproduction de l'avifaune.
- Espèces protégées aquatiques et amphibies.
- Formations d'oléo-lentisques.
- Petites oliveraies.
- Suberaies en massifs.
- Bocages pâturés (bovins, équins, ovins).

Mixité et conflits d'usages : habitat, tourisme, patrimoine, agriculture, environnement.

La préservation des réservoirs de biodiversité est un impératif dans la pérennité des paysages et l'équilibre environnemental des écosystèmes de la micro-région.

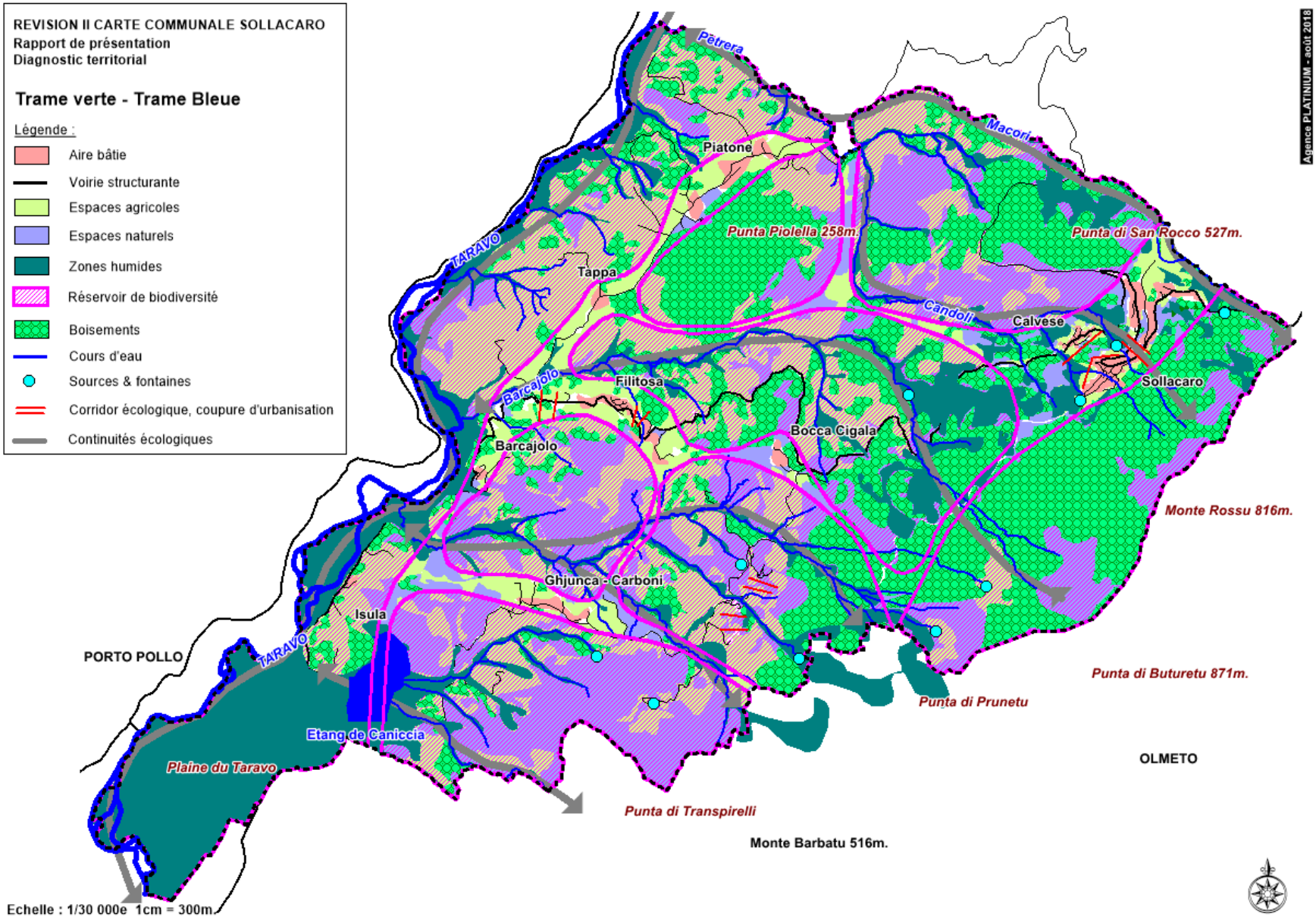
REVISION II CARTE COMMUNALE SOLLACARO
Rapport de présentation
Diagnostic territorial
Trame verte - Trame Bleue
Légende :
Aire bâtie
Voirie structurante
Espaces agricoles
Espaces naturels
Zones humides
Réservoir de biodiversité
Boisements
Cours d'eau
Sources & fontaines
Corridor écologique, coupure d'urbanisation
Continuités écologiques
Agence PLATINIUM - août 2016
Petrera
Piatone
Macori
Punta Piolella 258m.
Punta di San Rocco 527m.
TARAVO
Tappa
Candoli
Calvese
Sollacaro
Barcajolo
Filitosa
Bocca Cigala
Barcajolo
Monte Rossu 816m.
Ghjunca - Carboni
Isula
PORTO POLLO
TARAVO
Punta di Buturetu 871m.
Punta di Prunetu
Etang de Caniccia
Plaine du Taravo
OLMETO
Punta di Transpirelli
Monte Barbatu 516m.
Echelle : 1/30 000e 1cm = 300m

ENVIRONNEMENT

Paysages

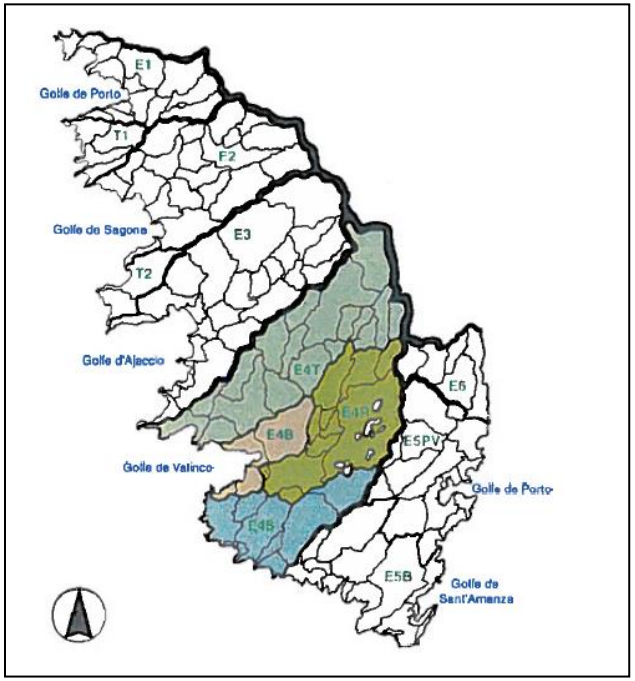

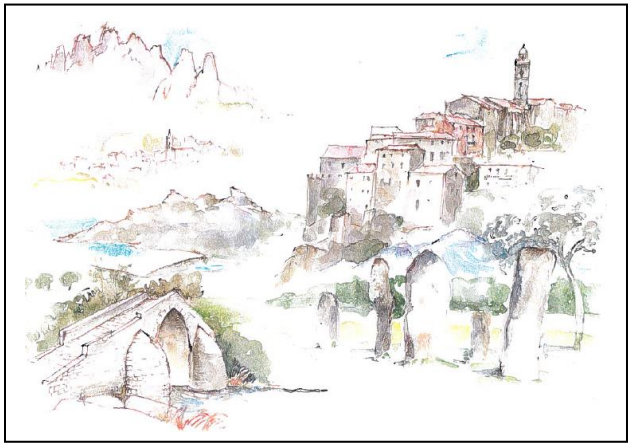

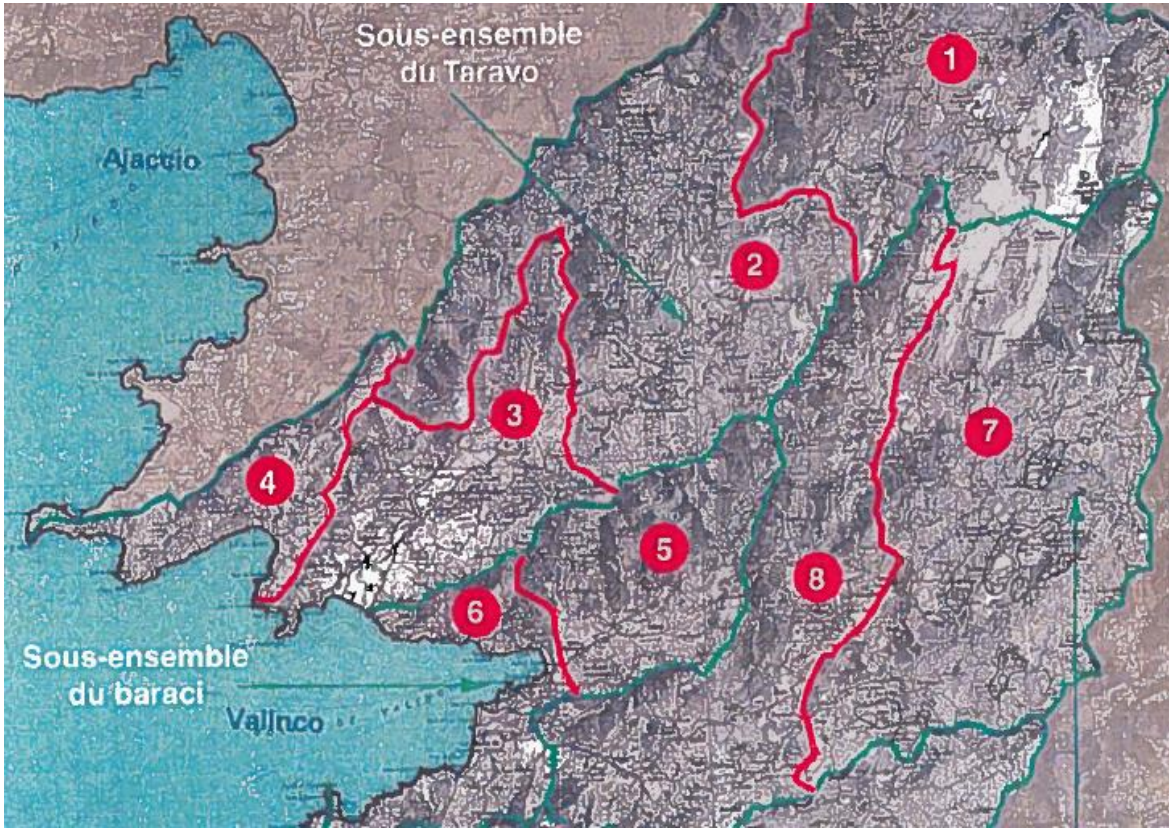

L'ensemble paysager de Valinco est le plus vaste de Corse du Sud et le plus complexe. Encadré de hautes crêtes orientées nord-Est/sud-ouest, il correspond principalement aux bassins versants des fleuves Travo, Baracci et Rizzanese qui se jettent dans le golfe de Valinco. L'ensemble de Valinco est relativement accessible et accueillant et offre de nombreux passages vers les grands ensembles voisins d'Ajaccio, du Grand Sud, de Bavella ainsi qu'avec la Haute Corse. L'arrière-pays se caractérise par l'ancienneté de son occupation humaine et la qualité de son patrimoine bâti avec notamment de nombreux vestiges préhistoriques.

1- La loi de protection et de mise en valeur des paysages

La loi sur la protection et la mise en valeur des paysages n°93-24 du 8 janvier 1993

La commune doit mentionner dans le cadre du PLU les mesures de protection et de mise en valeur du paysage ainsi que les moyens mis en œuvre pour maîtriser leur évolution dans le temps et dans l'espace.

L'identification d'éléments et/ou des espaces identitaires est souhaitable.

2. L'ensemble paysager du Taravo

Cet espace paysager que constitue le Taravo correspond à la vallée de la plus grande rivière du sud de la Corse, sans que ce fait remarquable soit perceptible. Si bien que les reliefs secondaires compartimentent le site et s'opposent aux vues globales tout comme le couvert végétal souvent touffu. Le réseau routier est relativement fourni mais il n'est possible de suivre la vallée que dans les séquences amont et vers l'embouchure. Ceux sont d'ailleurs précisément ces deux secteurs qui offrent les principaux paysages identitaires du Taravo. Pour la part de Sollacaro il s'agira de la partie dite avale autour du site préhistorique de Filitosa.

Les villages sont nombreux sur l'ensemble de la vallée et notamment aux abords de la RT40.

Quels enjeux paysagers ?

Le principal enjeu de l'ensemble paysager du Taravo est bien évidemment la préservation des villages traditionnels de la vallée, indiscossiable avec les massif montagnards de moyenne montagne et les espaces agro-pastoraux qui révèlent tout son attrait à travers les vastes massifs boisés de chênes et de maquis évolué. Il semble essentiel de ne pas effacer les contrastes du site par la banalisation de son occupation.

Aussi, il semble souhaitable de poursuivre deux objectifs impératifs :

- ⇨ Optimiser la découverte de la vallée par la promotion des routes et chemins touristiques.
- ⇨ Renforcer l'accueil touristique autour du patrimoine archéologique et environnemental.
- ⇨ Veiller au maintien de la qualité architecturale et paysagère des villages (traitement d l'espace public, qualité de la maçonnerie, maintien de l'espace agricole de proximité…).

La fragilité de l'équilibre paysager des villages de montagne n'est qu'un reflet de la précarité de la vie rurale traditionnelle.

Les sites archéologiques sont pour la plupart sous-valorisés.

Les espaces naturels sensibles ne semblent pas avoir été aménagés en vue de la sensibilisation du publics ni en conséquence pour palier et organiser leur fréquentation.

En dernier lieu, le mitage récent des bas piedmonts met en évidence la fragilité des sites sauvages dès qu'ils sont accessibles (zones humides…).

3. Le paysage local et ses sous-unités

Sous-unité de l'estuaire du Taravo

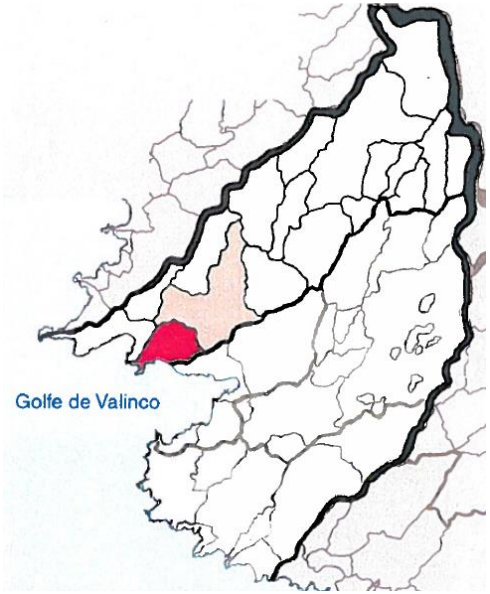

Localisée entre la baie de Cupabia et les massifs collinaires culminant à 518m. (Monte Barbatu), cette sous-unité est limitée au nord par des vallonnements peu élevés de l'arrière-côte qui resserrent la vallée. Si bien que c'est le plus vaste des trois estuaires qui débouchent sur le Valinco et le seul à conserver des étangs résiduels.

Occupation du sol et ambiances :

- Plaine alluviale cultivée mise en scène par son cadre collinaire couvert de maquis et pré-bois épargnés par les foyers urbanisés alors installés sur les reliefs.
- Des villages bien circonscrits sur l'arrière-pays, alors que les pentes fortes sont le domaine du maquis.
- Cohabitation sur les bas piedmonts avec un habitat très récent, en rive gauche ou dans le maquis de pied de versants. Il représente un danger d'évolution négative du paysage, de mitage.
- Les pieds de versants sont occupés par une campagne habitée. Le paysage y est accueillant et ouvert. L'occupation du sol est une campagne « intégrée » où la vie rurale cohabite avec la vie rurbaine. L'agriculture traditionnelle (prairies de fauche et de pâtures sur lesquelles se détachent les superbes silhouettes de chênes isolés, vergers méditerranéens sur terrasses, quelques terres labourées, et une vaste plaine bocagère…) crée un cadre de qualité où se développe depuis peu un habitat dispersé en relation avec la proximité de la ville de Propriano et les stations balnéaires d'Olmeto plage et de Porto-Pollo.

Modes de découverte, lecture du paysage, éléments et points de vue remarquables :

Très accessible en raison de la faiblesse du relief, l'estuaire du Taravo est parcouru par de nombreuses routes implantées sur les deux rives du cours d'eau et en traversée de massifs collinaires. Cette situation associée au caractère très ouvert du paysage de fond de vallée favorise la découverte visuelle quasi exhaustive de cette sous-unité. Cependant, le cours d'eau reste peu perceptible.

Evolution, risques majeur :

La présence agricole est ici un élément décisif de la qualité paysagère : ouverture des vues, zone tampon entre les zones urbanisées, comme sa qualité intrinsèque. D'autre part, la qualité du cadre de vie se trouverait améliorée par le traitement de l'espace public urbain et des sites focalisant les pratiques touristiques. Aussi, force est de constater que l'habitat très récent pose un double problème de dispersion et d'intégration : implantation sur les points hauts et absence de plantations d'accompagnement. Jusqu'à présent la qualité paysagère a été sauvée par le caractère rural mais elle reste fragile compte tenu de la rapidité des liaisons avec les villes de Propriano et de Sartène.

Sous-unité de Filitosa

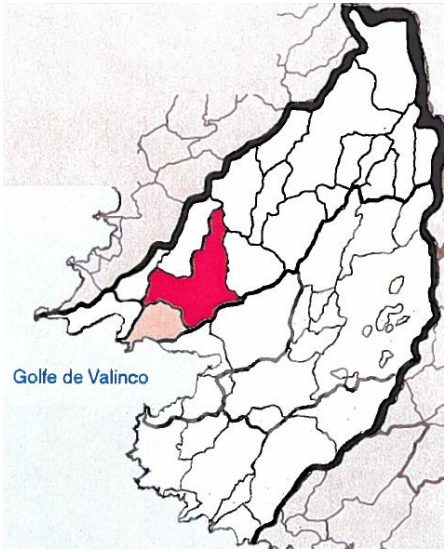

Cette vaste sous-unité correspond à la basse vallée du Taravo. La vallée s'ouvre de nouveau mais à la différence de son estuaire, le fond est modelé par un massif collinaire qui s'élève progressivement sur les versants.

Occupation du sol et ambiances :

C'est un secteur accueillant, très humanisé de par son occupation agricole (coteaux viticoles, sylvo-pastoralisme sous suberaie, bocages pâturés), la présence de nombreux villages et sa bonne accessibilité ;

Tout près de la côte, son aspect se modifie en raison de son attractivité touristique, on retrouve ici l'image de la Corse traditionnelle ancrée dans l'histoire et même dans la préhistoire au travers notamment du site mégalithique majeur et très fréquenté de Filitosa.

Modes de découverte, lecture du paysage, éléments et points de vue remarquables :

Le réseau routier est assez fourni avec des séquences à flanc de versant ainsi que la relative ouverture des paysages liée à la clémence du relief et çà la présence de l'agriculture, favorisent une bonne découverte de cette sous-unité et de ses éléments marquants.

C'est de la RD57 qui s'élève vers la RT40 et le col de Celaccia. Les villages de Sollacaro et de Calvese disposent de vues dominantes particulièrement attractives.

C'est aussi dans sa basse vallée que le Taravo est le plus aisé d'accès depuis la RD757 qui le longe ainsi qu'au droit des deux ponts.

Evolution, risques majeur :

Le maintien du caractère rural de cette sous-unité conditionne son identité et la qualité de sa découverte.

Le cours du Taravo mériterait une meilleure mise en valeur notamment au droit des ponts. Cependant sa pratique touristique est conditionnée par la restauration de la qualité de l'eau.

Mêmes remarques que précédemment :

- ⇨ Améliorer la qualité du cadre de vie par le traitement de l'espace public urbain et des sites focalisant les pratiques touristiques.
- ⇨ Dispersion de l'habitat contemporain en termes d'implantation et de traitement des interfaces public/privé.
- ⇨ Banalisation de l'espace en cours et disparition progressive du caractèe rural.

Fort danger de fermeture aux abords des centres habités des villages de Calvese et de Sollacaro, par abandon puis colonisation des terrasses. Certaines sont déjà la proie des fougères et des broussailles.

4. Le traitement des entrées de village

L'entrée nord du village de Sollacaro se révèle à partir d'un virage qui laisse apparaître le village dans son entièreté et débouche en balcon sur la basse vallée du Taravo.

Par le sud l'entrée est difficilement matérialisable à partir des cultures céréalières, des bocages pâturés et de la zone humide de la plaine du Taravo. L EPONT DU Taravo pourrait peut-être constituer une entrée formelle à ce titre de la commune de Sollacaro.

Au niveau du village de Filitosa, un effort est à engager dans le sens de la station préhistorique, notamment au niveau de l'aire de stationnement et sur les abords de la RD53 qui traverse le village de part en part.

5. Les enjeux sur le territoire de Sollacaro

La proximité de Propriano, de Sartène et d'Olmeto plage favorise dès lors et cela depuis quelques décennies les mutations rapides du site initial, non sans danger pour la qualité paysagère et le maintien de l'agriculture.

Le principal enjeu est la maîtrise de l'urbanisation. Il semble essentiel de ne pas effacer les contrastes du site par la banalisation de son occupation.

- ⇨ Intégrer l'habitat nouveau comme élément de renforcement de la qualité paysagère intrinsèque aux espaces urbanisés et urbanisasables.
- ⇨ Préserver les espaces de parcours et les jardins-vergers ponctués de chênes isolés dont les silhouettes sombres contrastent avec les verts tendres et les jaunes des prairies pâturées.
- ⇨ Améliorer les perceptions internes : quelles ambiances, quelle identité? Attention de ne pas tomber dans des aménagements de type "urbain", valoriser les ambiances villageoises.
- ⇨ Sauvegarder la qualité paysagère liée au maintien de l'agriculture.
- ⇨ Renforcer la place du patrimoine et de la culture.
- ⇨ Organiser le stationnement.
- ⇨ Traitement des interfaces public/privé.
- ⇨ Aménagement des sites sensible en vue de l'accueil du public.

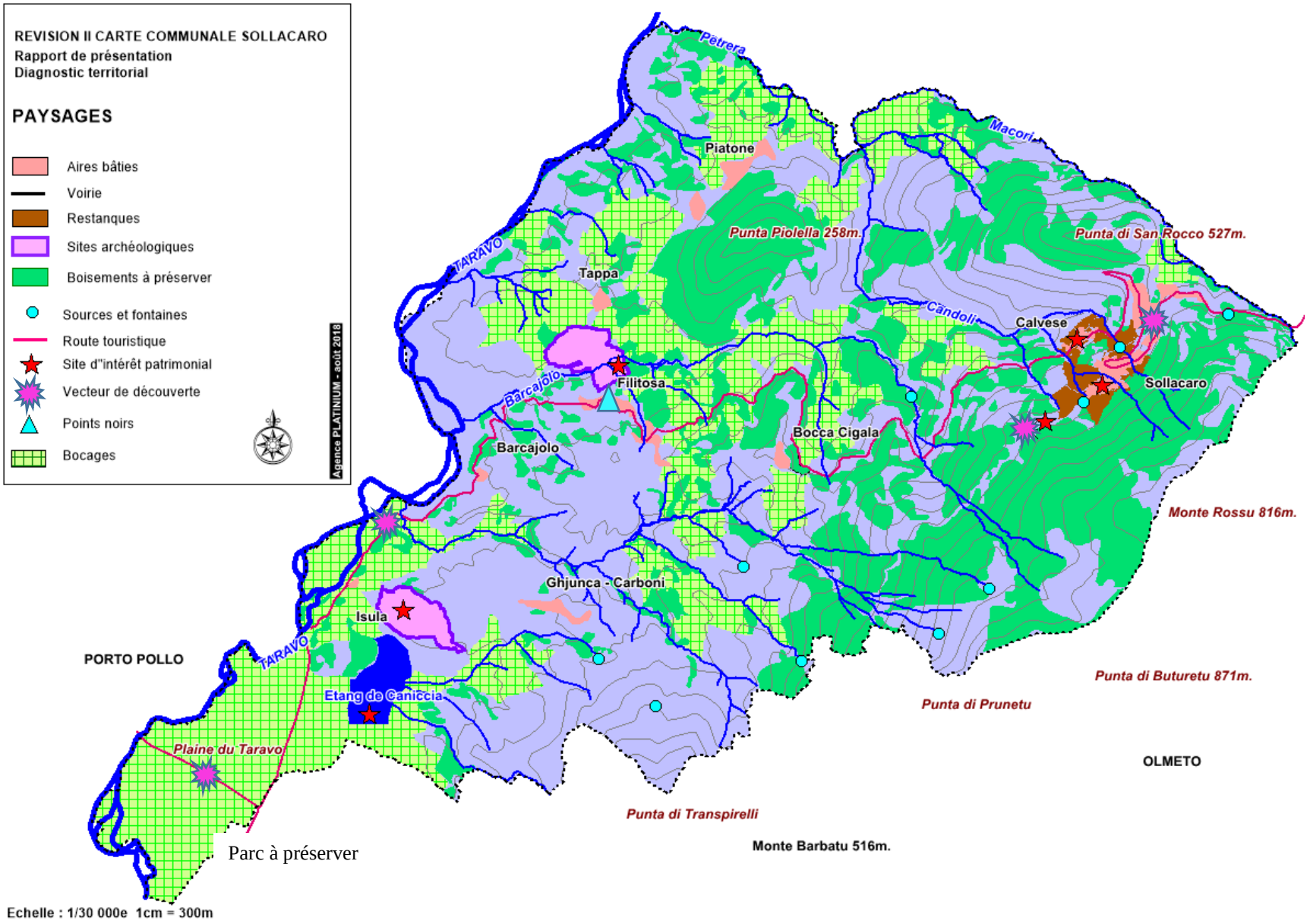
REVISION II CARTE COMMUNALE SOLLACARO
Rapport de présentation
Diagnostic territorial
PAYSAGES
Aires bâties
Voirie
Restanques
Sites archéologiques
Boisements à préserver
Sources et fontaines
Route touristique
Site d"intérêt patrimonial
Vecteur de découverte
Points noirs
Bocages
Agence PLATINIUM - août 2018
Pétrera
Piatone
Macori
Punta Piolella 258m.
Punta di San Rocco 527m.
TARAVO
Tappa
Cândoli
Calvese
Filitosa
Barcajolo
Sollacaro
Bocca Cigala
Barcajolo
Monte Rossu 816m.
Ghjunca - Carboni
Isula
PORTO POLLO
TARAVO
Punta di Buturetu 871m.
Etang de Caniccia
Punta di Prunetu
Plaine du Taravo
OLMETO
Punta di Transpirelli
Monte Barbatu 516m.
Parc à préserver
Echelle : 1/30 000e 1cm = 300m

ENVIRONNEMENT

Gestion de la ressource"eau"

1- La loi sur l'eau

La loi sur l'eau n°92-3 janvier 1992 (extraits)

"L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont donc d'intérêt général." [...]

Les dispositions de la présente loi ont pour objet une gestion équilibrée de la ressource eau. Cette gestion équilibrée vise à assurer :

La préservation des écosystèmes aquatiques, des sites et des zones humides ; on entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année;

- **La protection contre toute pollution** et la restauration de la qualité des eaux superficielles, souterraines et des eaux de mer dans la limite des eaux territoriales.
- Le développement et **la protection de la ressource** en eau.
- La valorisation de **l'eau comme ressource économique** et la répartition de cette ressource de manière à satisfaire ou à concilier, lors des différents usages, activités ou travaux, les exigences :

⇨ De la santé, de la salubrité publique, de la sécurité civile et de l'alimentation en eau potable de la population.

⇨ De la conservation et du libre écoulement des eaux et de la protection contre les inondations.

⇨ De l'agriculture, des pêches et des cultures marines, de la pêche en eau douce, de l'industrie, de la production d'énergie, des transports du tourisme, des loisirs et des sports nautiques ainsi que toutes autres activités humaines légalement exercées.

Servitudes de protection des captages destinés à l'AEP

La réglementation prévoit l'instauration de **périmètres de protection** autour des points de prélèvement ainsi que des ouvrages d'adduction à écoulements libres et des réservoirs définis par des actes déclaratifs d'utilité publique (D.U.P.).

- Circulaire interministérielle du 24 juillet 1990.
- Articles L 1321-1 et suivants du Code de la Santé publique.
- Article 20 du Code de la Santé publique.

Le périmètre de protection immédiate : interdiction de toute activité hors celle prévue par la D.U.P.

Le périmètre de protection rapprochée : réglementation des activités, des installations, des dépôts prévus par la D.U.P. afin d'éviter tout risque de pollution et/ou de contamination.

Pose d'une clôture ceinturant l'emprise du périmètre de protection immédiate d'une hauteur de 2m. Détournement de la piste d'accès aux parcelles sus-jacentes au site des forages et débroussaillage du site.

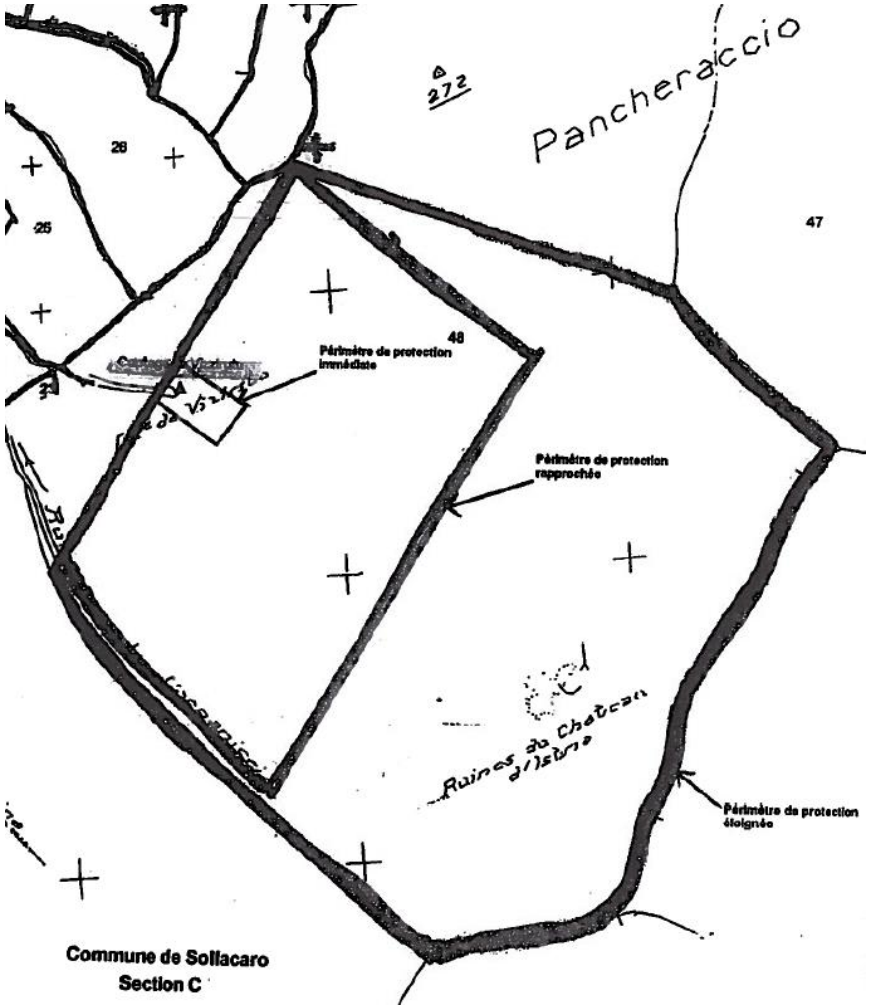

Périmètre de protection immédiate, rapprochée et éloignée de la source de Vizziritu

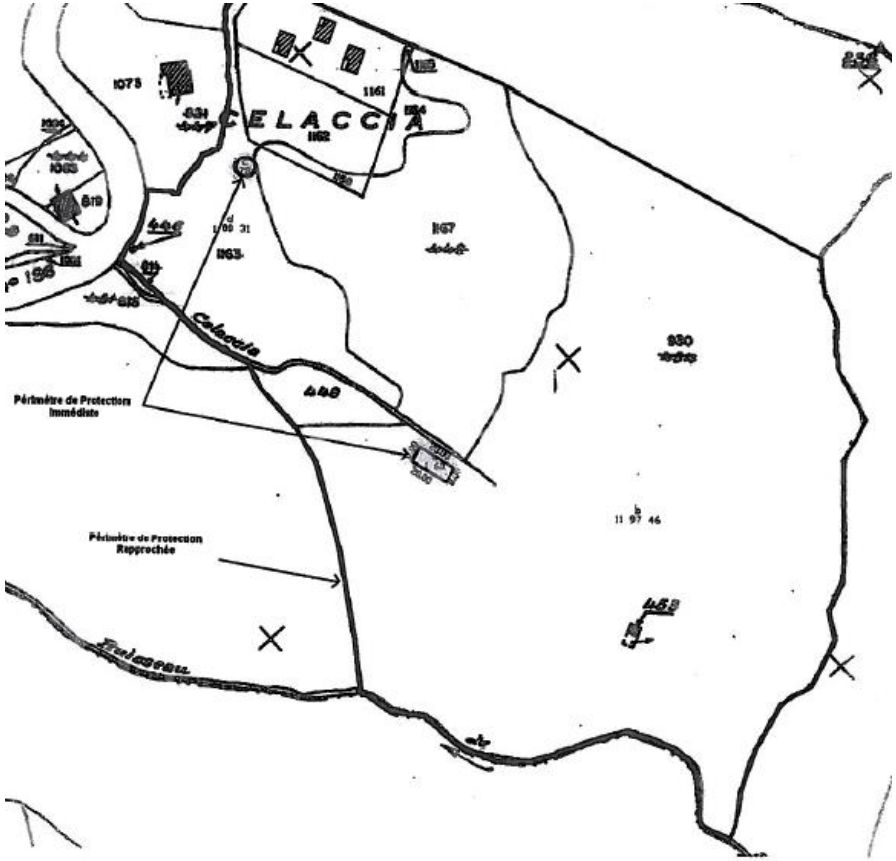

Périmètre de protection immédiate, rapprochée et éloignée des sources de Celaccia

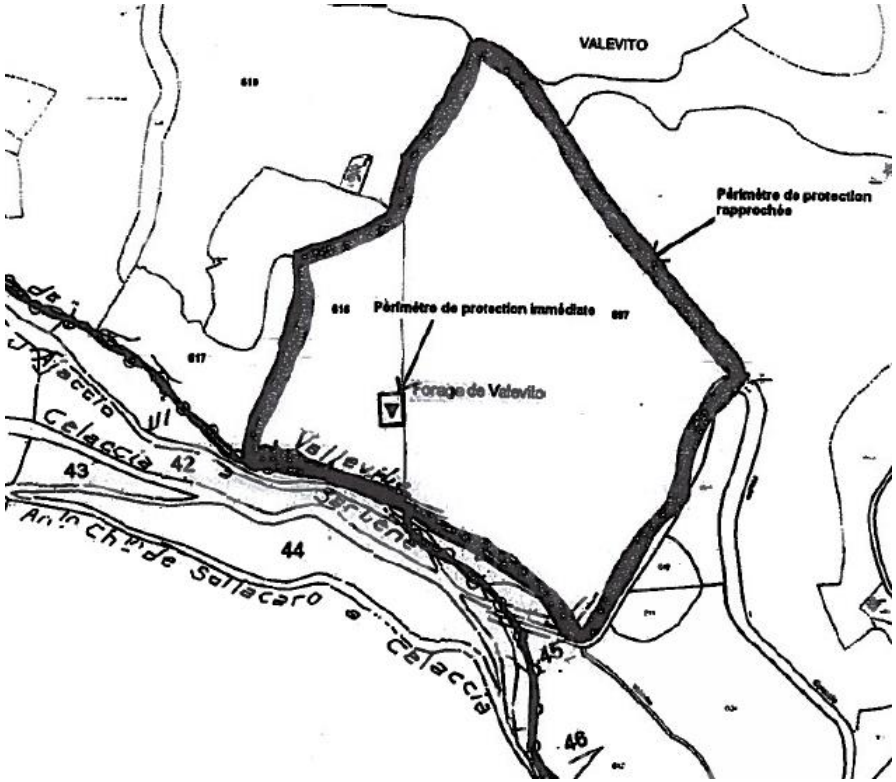

Périmètre de protection immédiate, rapprochée et éloignée du forage de Valevitu

- ⇨ L'arrêté n°25/91 du 4 juin 1991 régularise le forage dans la nappe alluviale du Taravo.
- ⇨ L'arrêté n°98/1098 du5 août 1998 régularise le forage de Tabio.
- ⇨ L'arrêté n°2011328-0015 du 24 novembre 2011 régularise les sources de Vizziritu, de Celaccia mont et aval, et le forage de Volevitu.

Adduction d'eau potable, données de cadrage

(source mairie 2018)

Le réseau AEP est géré par la commune en 2018.

- Population desservie par le réseau en hiver : 353 hab. dont 230 hab. sur le village.
- Population desservie par le réseau en été : environ 1080hab. dont 750 hab. sur le village.
- 345 abonnés + 145 branchements agricoles.
- 2 réseaux : haut (Sollacaro – Vadiola et Calvese) et bas (reste de la commune).
- Conduites en AC, PVC et fonte 80-150mm.
- 2 réservoirs respectivement de 80m^3 & 100m^{3}sur le réseau haut.
- 2 réservoirs respectivement de 150m^3 & 250m^{3}sur le réseau bas.
- Capacité de stockage 580 m^3
- Forage de Valevitu.
- Sources de Celaccia.
- Source de Vizziritu.
- Stations de pompage surle Taravo, le Candoli et au lieu-dit Tabio (Monte Rossu).
- Qualité AEP bonne.
- Pertes de charges : faibles.
- Réseau haut : 5kms de distribution et 3,1kms d'amenées.
- Rendement réseau haut : 88%
- Rendement réseau bas : 47% (compteurs défaillants ou absence de compteurs !, branchements pirates).
- Rendement moyen annuel : 70%
- Pertes journalières : environ 11, m^3 /j.
- Pression des réseaux entre 2,5 et 5 bars.
- Conformité microbiologique 100% (2017).

Périmètres de protection des sources et captages
Commune de Sollacaro

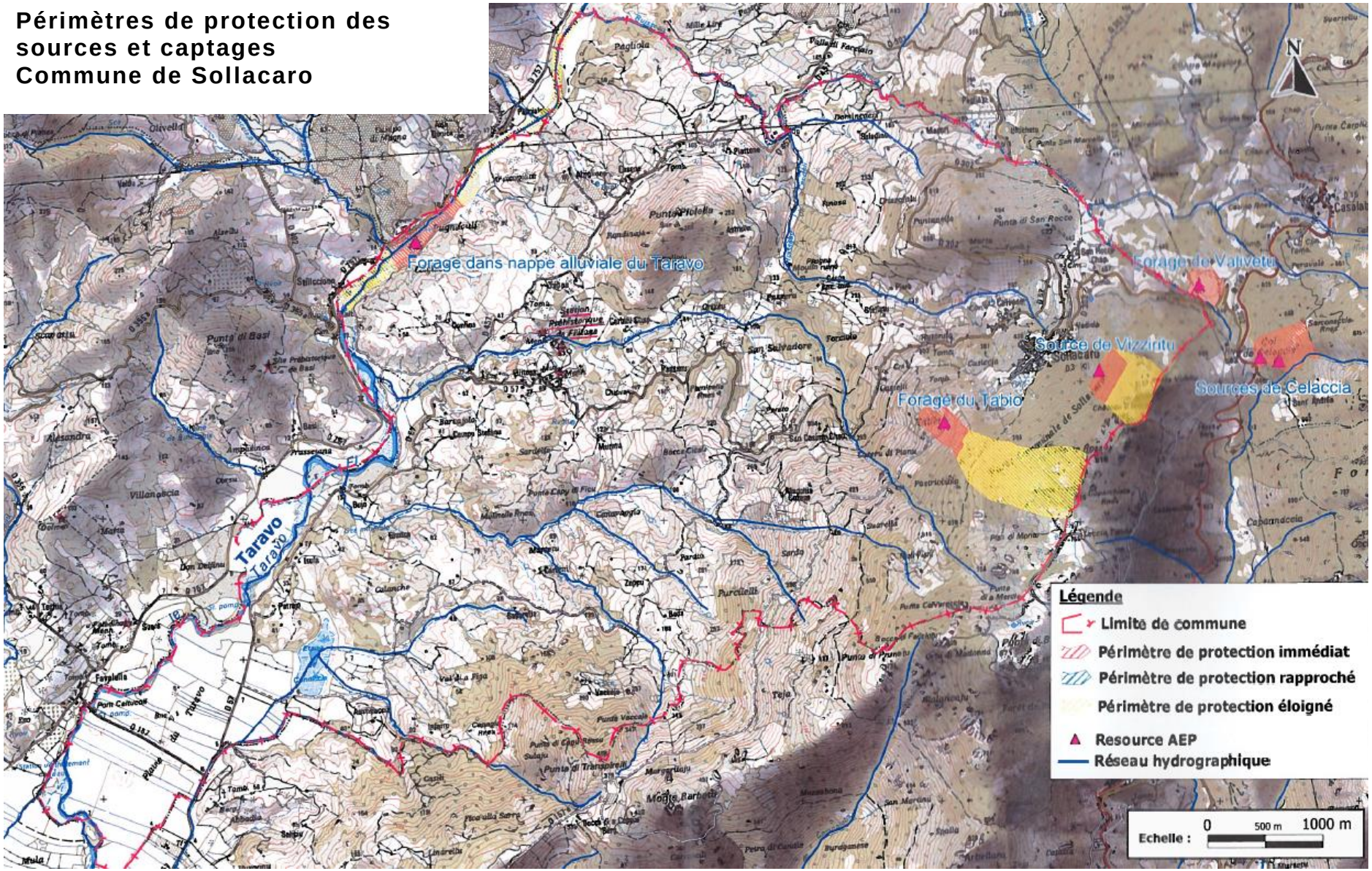

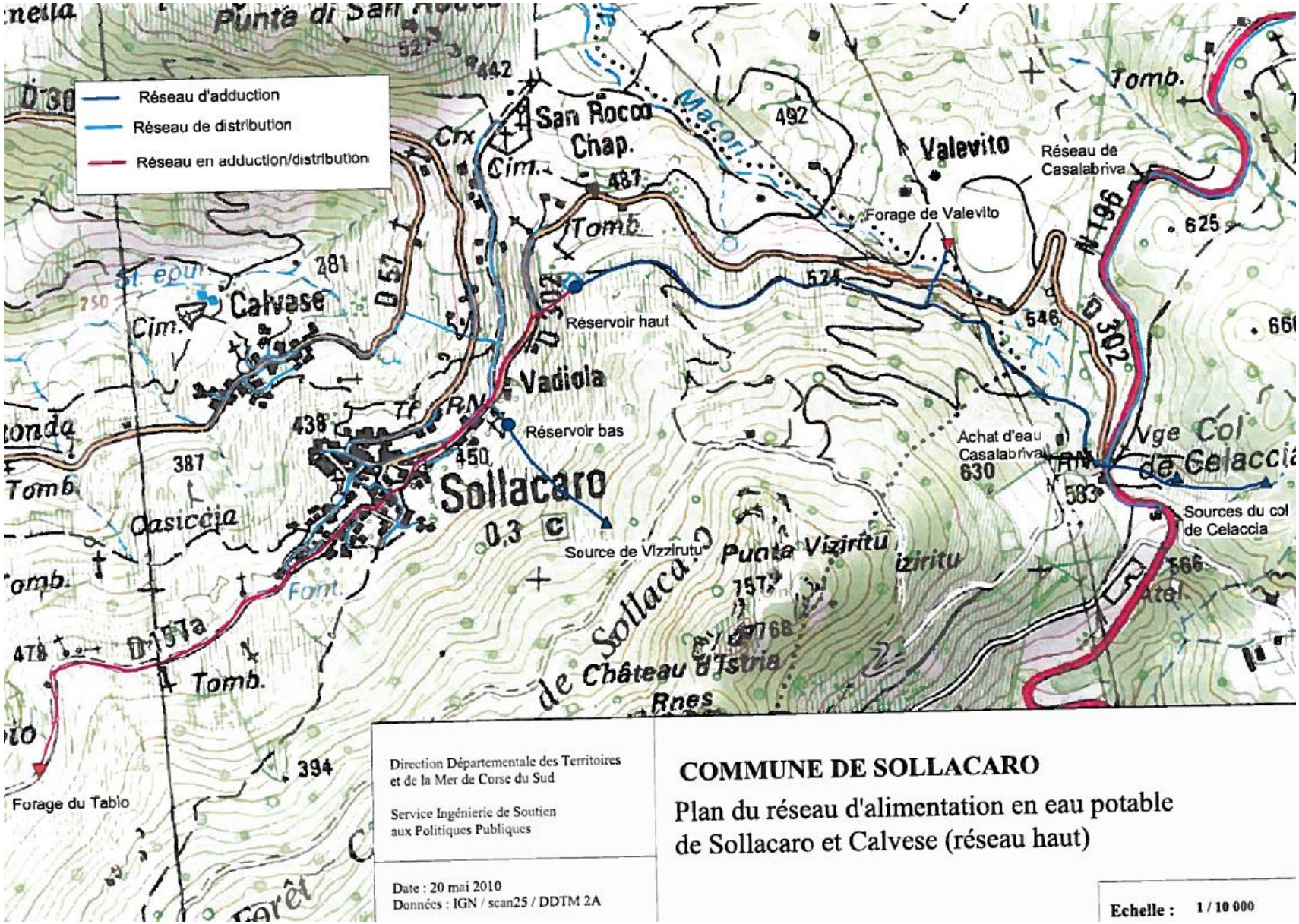
Réseau d'adduction
Réseau de distribution
Réseau en adduction/distribution
Punta di San
442
San Rocco
Chap.
Macori
492
Valevito
Réseau de
Casalabriva
Forage de Valevito
Tomb.
481
524
546
625
Calvese
281
Réservoir haut
Vadiola
Réservoir bas
438
450
Sollacaro
387
Casicaja
0,3
Source de Vizzirutu
Punta Viziritu
757
Achat d'eau
Casalabriva
630
583
Sources du col
de Celaccia
Forage du Tabio
394
478
Direction Départementale des Territoires
et de la Mer de Corse du Sud
Service Ingénierie de Soutien
aux Politiques Publiques
Date : 20 mai 2010
Données : IGN / scan25 / DDTM 2A
COMMUNE DE SOLLACARO
Plan du réseau d'alimentation en eau potable
de Sollacaro et Calvese (réseau haut)
Echelle : 1 / 10 000

SYNOPTIQUE DU RESEAU HAUT DE SOLLACARO

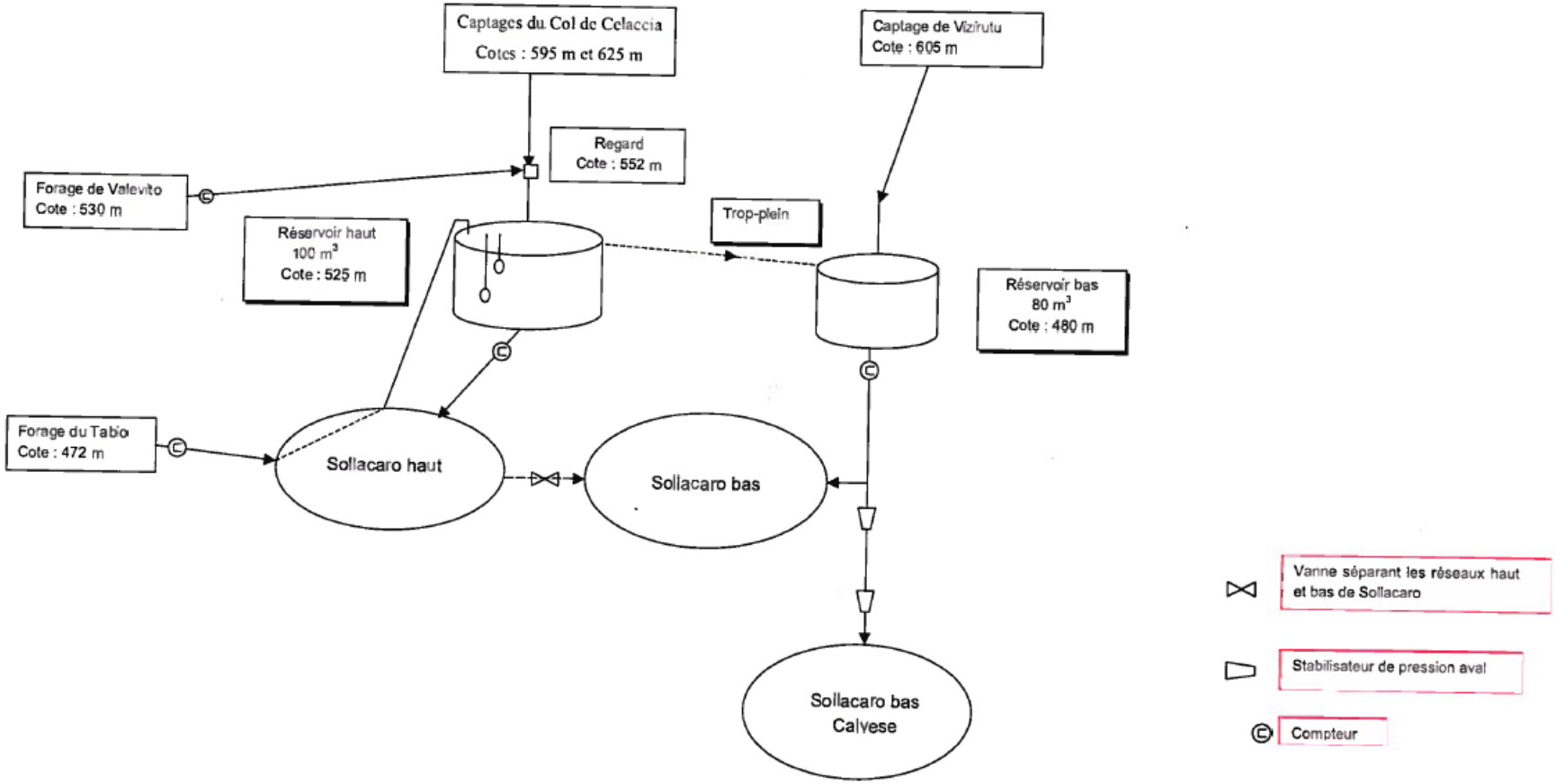

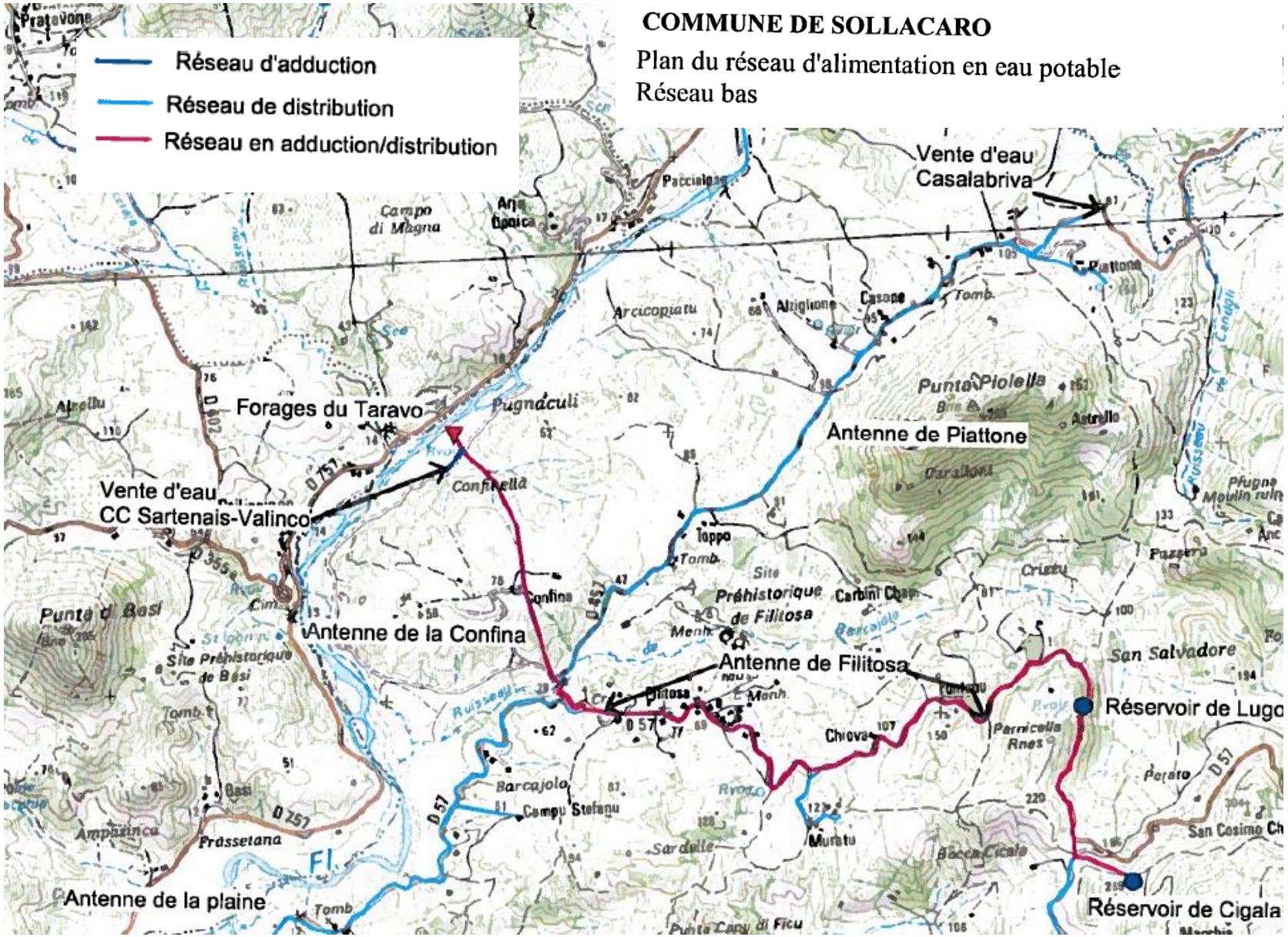
COMMUNE DE SOLLACARO
Plan du réseau d'alimentation en eau potable
Réseau bas
Réseau d'adduction
Réseau de distribution
Réseau en adduction/distribution
Vente d'eau
Casalabriva
Forages du Taravo
Vente d'eau
CC Sartenais-Valinco
Antenne de Piattone
Antenne de la Confina
Antenne de Filitosa
Réservoir de Lugo
Réservoir de Cigala
Antenne de la plaine
Site Préhistorique de Filitosa
Site Préhistorique de Basi
Punta d'Basi
Punta Piolella
San Salvadore
Pugnaculi
Confinella
Barcajolo
Campu Stefanu
Prassetana
Ampaninca
Sardelle
Chiova
Murutu
Tappo
Carbini Chap.
Crizzu
Pazzera
Perricella
Rnes
Perato
Bocca Cicale
Arcicopiatu
Altiglione
Casone
Campo di Magna
Arja Bonica
Pacciolone
Pratavone
Pugne
Moulin ruiné
Astrello
Tomb.
Fl.
D 757
D 57
D 355
D 402

SYNOPTIQUE DU RESEAU BAS DE SOLLACARO

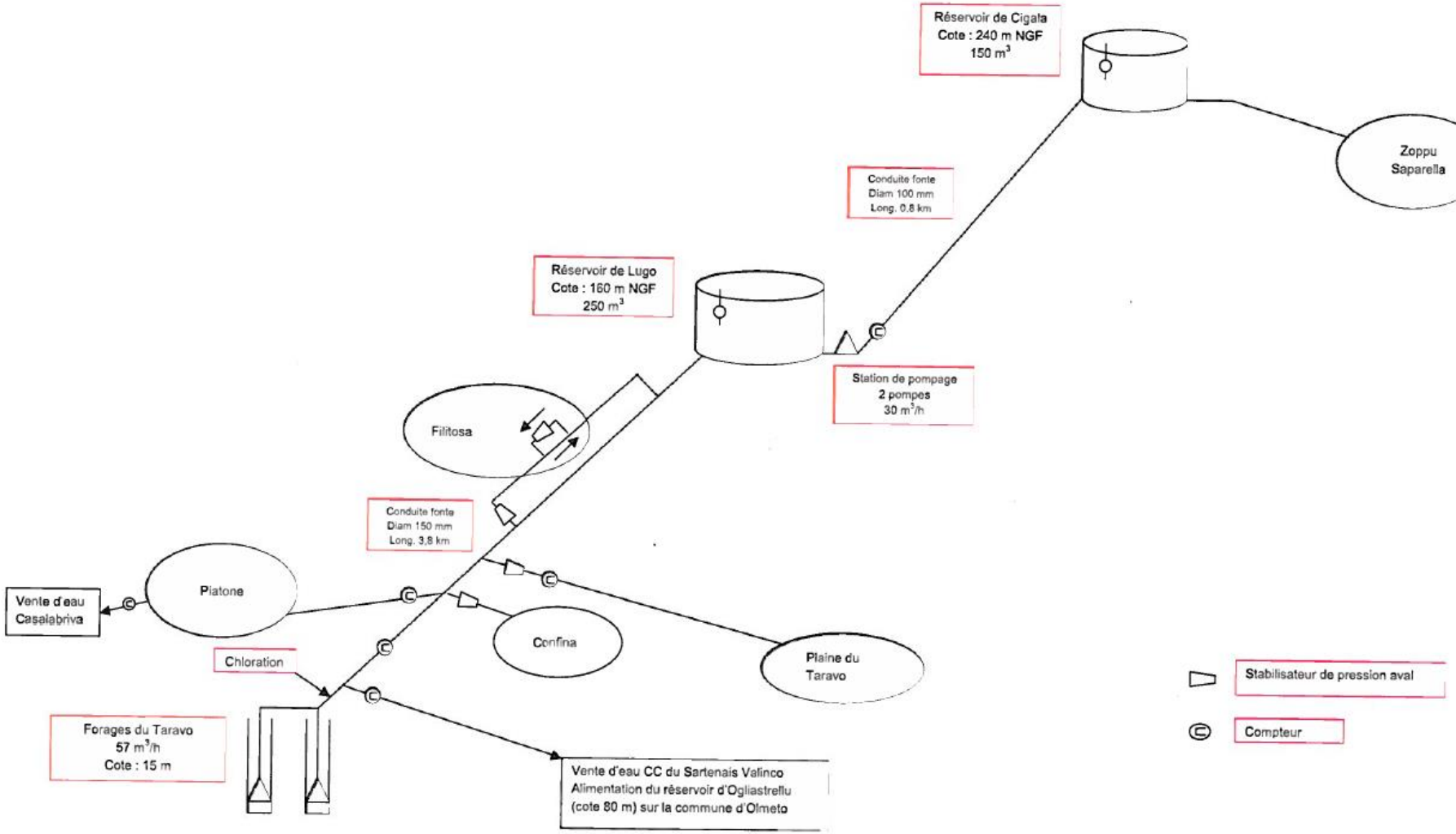

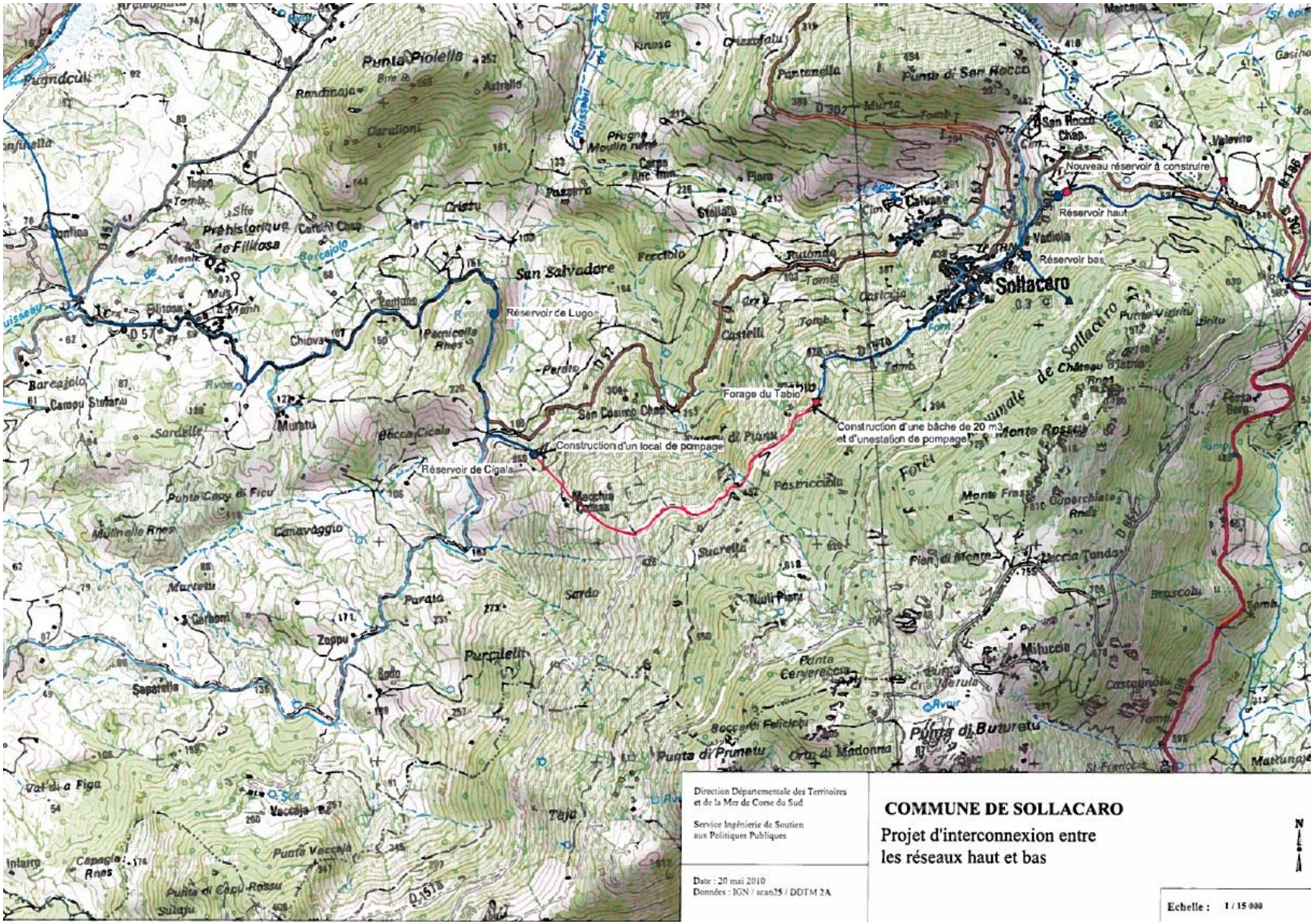
Nouveau réservoir à construire
Réservoir haut
Réservoir bas
Sollacaro
Réservoir de Lugo
Forage du Tabio
Construction d'une bâche de 20 m3 et d'unestation de pompage
Construction d'un local de pompage
Réservoir de Cigala
Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Corse du Sud
Service Ingénierie de Soutien aux Politiques Publiques
Date : 20 mai 2010
Données : IGN / scan25 / DDTM 2A
COMMUNE DE SOLLACARO
Projet d'interconnexion entre les réseaux haut et bas
N
Echelle : 1 / 15 000

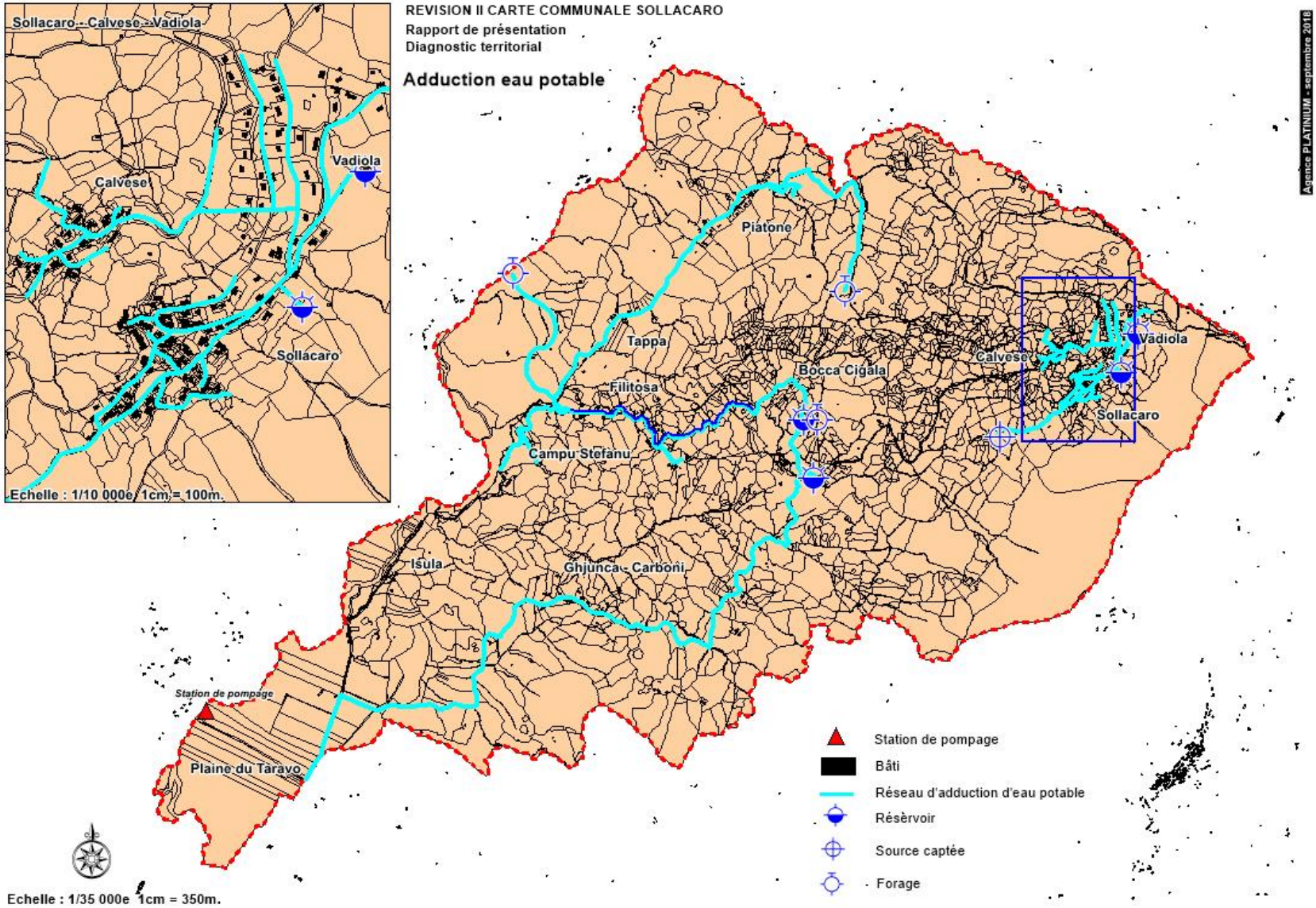
REVISION II CARTE COMMUNALE SOLLACARO
Rapport de présentation
Diagnostic territorial
Adduction eau potable
Agence PLATINIUM - septembre 2018
Sollacaro - Calvese - Vadiola
Vadiola
Calvese
Sollacaro
Echelle : 1/10 000e, 1cm = 100m.
Piatone
Tappa
Filitosa
Bocca Cigala
Calvese
Vadiola
Sollacaro
Campu Stefanu
Isula
Ghjunca - Carboni
Station de pompage
Plaine du Taravo
Station de pompage
Bâti
Réseau d'adduction d'eau potable
Résèrvoir
Source captée
Forage
Echelle : 1/35 000e 1cm = 350m.

2. Production et ressource AEP -

Production et ressource

Réseau haut :

- ⇨ Source De Vizziritu : 21,6 m³ /j.
- ⇨ Source de Celaccia amont : 14,4 m³/j
- ⇨ Source de Celaccia aval : 4,3 m³/j
- ⇨ Forage de Valevitu : 50 m³/j
- ⇨ Forage de Tabio : 160 m³ /j.

- ⇨ Ressource disponible : 250 m³/j

+

- ⇨ Possibilité d'acheter de l'eau à la commune de Casalabriva grâce à une interconnexion.

Réseau bas :

- ⇨ Forages du Taravo : 57 m³/h. et environ 1440 m³ /j.

La nappe serait en mesure de fournir jusqu'à 90 m³/h, soit 30% en plus.

Environ 3000 m³ /an. 94000 m³ /an sont vendus respectivement aux communes de Casalabriva et d'Olmeto compte tenu de la surproduction du réseau bas.

Qualité de la ressource
Bonne qualité physico-chimique et bactériologique

MEDIOCRE sur le réseau haut.
BONNE

3- Consommation AEP, Sollacaro

Les besoins de pointe s'élèveraient à environ 209m³/j. et environ 86m³/j au plus bas de l'année.

Consommation moyenne réseau haut : 140l/j/personne.

Consommation moyenne réseau bas : 486l/j/personne ce chiffre étant tronqué par la présence de plus de 95 compteurs agricoles.

Plus d'abonnés et une consommation moindre pour une fréquentation supérieure. Prise en compte du réchauffement climatique, restrictions, réduction de la consommation par foyer et par les professionnels du tourisme. Sensibilisation sur l'épuisement de la ressource.

Ces chiffres s'appuient sur une population permanente de 353hab. *(source INSEE 2015)* avec une population permanente multipliée par 3 en période estivale soit environ 1080 hab. *(source commune 2018)* et plus de 200 000 visiteurs de passage ainsi que les unités de restauration, petits commerces et débits de boissons saisonniers (Filitosa essentiellement).

Tous les abonnés enregistrés sur la commune de Sollacaro disposent de compteurs individuels conformément aux prescriptions réglementaires.

Les besoins de pointe supplémentaires horizon 2030 pour la commune de Sollacaro sont estimés à environ 106m³/j. en hiver et environ 251m³/j en période estivale. avec près de 450 habitants permanents et plus de 1420 habitants en période estivale et jusqu'à 3000 visiteurs/j. en tenant compte du développement touristique, de la fréquentation et du développement des petits commerces, de l'artisanat, des débits de boissons et de la restauration.

4- Programme des travaux à envisager AEP Sollacaro (source commune)

Afin d'améliorer et de sécuriser l'approvisionnement en eau potable de la commune de Sollacaro, plusieurs actions sont à envisager :

- ⇨ Régularisation administrative des ressources de Vizziritu, de Celaccia et de Valevitu réalisée par arrêté préfectoral n°2011328-0015 du 24 novembre 2011.
- ⇨ Amélioration du traitement de désinfection.
- ⇨ Interconnexion des réseaux entre eux.
- ⇨ Sécurisation de l'accès aux réservoirs.
- ⇨ Extension et amélioration de la distribution
    - Prolongement réseau en sortie de Sollacaro-Vadiola.
    - Remplacement de la canalisation entre Vadiola et Saint Roch.
    - Changemnt des réseaux d'amené reliant les sources de Celaccia au réservoir.
- ⇨ Construction d'un réservoir de 200 m^3
- ⇨ Renforcemnt de la distribution entre Tappa et Piatonu.
- ⇨ Campagne de recherche des fuites.

5-Bilan et perspectives

La **ressource en eau couvre l'ensemble des besoins** et est en mesure d'alimenter les constructions futures en sus des besoins inhérents à la commune de Sollacaro.

Les hydrants sont en cours de normalisation sur l'ensemble des espaces urbanisés ou bâtis.

De manière générale, l'alimentation en eau potable démontre que les capacités de production des ressources seront suffisantes pour subvenir aux besoins de consommation (sources de montagne, forages, captages et prises d'eau dans la plaine du Taravo). Cependant, il est essentiel de veiller au bon fonctionnement du réseau afin que les pertes soient minimisées pour une optimisation et une meilleure gestion de la ressource.

ENVIRONNEMENT

Gestion des déchets – eaux usées - Réglementation

Filières d'assainissement et réglementation

La réglementation française et la Directive Européenne du 21 mai 1991 impose une obligation à l'assainissement des eaux usées domestiques sur l'ensemble du territoire depuis le 31 décembre 2005. Deux modes sont envisageables en fonction du milieu (pentes, sols, concentration des zones habitées) et suivant les principes fixés par la loi sur l'eau (article 35) : assainissement collectif ou autonome.

- L'assainissement collectif est à la charge de la commune.
- L'assainissement autonome reste à la charge des particuliers et sous contrôle des communes à compter du 31 décembre 2005.

Objectif :

- Garantir aux populations des solutions durables pour le traitement et l'évacuation des eaux usées et pluviales.
- Préserver l'environnement et la ressource en eau souterraine et superficielle.
- Assurer le meilleur compromis économique.
- Etre en harmonie avec la législation en vigueur.

La loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 relative à l'eau et aux milieux aquatiques, et le **décret n° 94-469 du 3 juin 1994** (abrogé partiellement le 7 avril 2000 et consolidé le 23 mars 2007) relatif à la collecte et au traitement des eaux usées, transposent en droit la directive européenne du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines.

Le zonage d'assainissement prévu par **l'article L.2224-10 du code général des collectivités territoriales** modifié par **l'article 54 de la loi sur l'eau** constitue un outil d'optimisation de ces choix. Les collectivités doivent délimiter les zones d'assainissement collectif et celles relevant de l'assainissement non collectif. Il s'agit d'une opération distincte de la mise en place du service d'assainissement en lui-même qui apparaît bien plus comme une responsabilité de la collectivité en question au titre de la police et de la salubrité.

L'article du 21 juillet 2015 relatif au système d'assainissement collectif de moins de 2000Eqhab. (120Kg DBO5/j) fixe ainsi des obligations de résultats et de performances beaucoup moins contraignantes en comparaison des systèmes d'assainissement collectifs de plus de 2000Eqhab.

Dans les zones relevant de l'assainissement non collectif, la collectivité est tenue afin de protéger la salubrité publique d'assurer le contrôle des dispositifs d'assainissement individuels. **L'arrêté du 7 septembre 2009** fixe les prescriptions techniques applicables aux dispositifs d'assainissement individuel. Ce même arrêté fixe également les modalités d'exécution de la mission de contrôle exercées par la collectivité en charge de l'assainissement en application des articles L. 224-8 et R.224-17 du code général des collectivités territoriales sur les installations d'assainissement non collectif mentionnées à l'article L. 1331-1-1 du code de la santé publique.

L'arrêté du 9 juin 1994 précise que "peuvent être placées en zones d'assainissement non collectif les parties du territoire d'une commune dans lesquelles l'installation d'un réseau de collecte ne se justifie pas, soit parce qu'elle ne présente pas d'intérêt pour l'environnement, soit parce que son coût serait excessif".

ENVIRONNEMENT

Gestion des déchets - eaux usées

1- Assainissement collectif

(d'après les données CETA - SATESE 2016)

Données de cadrage

- Taux de raccordement : supérieur à 50%.
- 1 réseau : Sollacaro - Calvese.
- Réseau de type séparatif.
- Conduites gravitaires en PVC 200 mm.
- Une station d'épuration de 1000 Eqhab. sur Calvese.

Assainissement collectif et station d'épuration de Calvese

⇨ 1000 Eqhab. datant de 1987 mise en conformité en 2015.
⇨ Type boues activées.
⇨ 4 lits de séchage.
⇨ Milieu récepteur, ruisseau de Candoli, affluent du Petrera puis du Taravo.
⇨ Rejets hydrauliques de 150l/j/Eqhab.
⇨ Conformité des rejets (SATESE 2017).
⇨ Ravinement lors d'événement pluvio-orageux.
⇨ Couverture : Vadiola, Sollacaro et Calvese.

⇨ Débit de référence : 150m³/j. sur la base de 150l//hab.
⇨ Débit de pointe : 16m³/h.

⇨ Environ 150kg de boues en matière sèche récoltés chaque année soit environ 120 m³ de boues liquides.
⇨ Lieu de valorisation des boues : espaces verts et décharge de Cammara.

⇨ 250 habitants permanents desservis.
⇨ 750 habitants en période estivale.
⇨ Marge 250 Eqhab.

⇨ 4,4Kms de réseau gravitaire.

⇨ Taux de collecte des eaux usées : 74%.
⇨ Taux de raccordement sur la portion couverte par l'assainissement collectif : 99%.

Dysfonctionnements :

Intrusion d'eaux parasitaires :

⇨ Débit moyen horaire d'ECP permanentes : 0,8m³/h.
⇨ Débit moyen journalier d'ECP : 18,9m³/j. soit 64% du volume moyen journalier à traiter.
⇨ Près de 6,1m³ d'ECP météoriques récoltées pour une pluie de 12mm.

Causes après tests à la fumée :

⇨ 15 gouttières raccordées.
⇨ 7 avaloirs dont 3 privés.
⇨ 4 casses de réseau identifiées.

COMMUNE DE SOLLACARO
SYNTHESE DE L'ASSAINISSEMENT AUTONOME EXISTANT

Nombre d'envois : 120 Nombre de retours : 58 Taux de réponse : 48%

Structure de l'habitat

Type d'habitat	Nombre	%
Non renseigné	0	0.0
Permanent	**42**	**72.4**
Temporaire	15	25.9
Vacant	1	1.7

Classe d'occupant	Nombre	%
0	1	1.7
1	8	13.8
2-3	**26**	**44.8**
4 ou plus	23	39.7

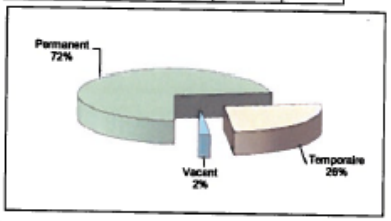

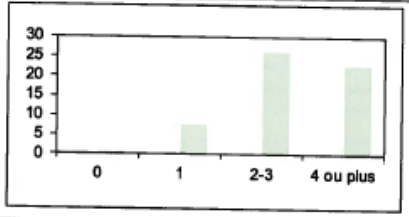

Equipements

Bac dégraisseur	Nombre	%
Non renseigné	1	1.7
Non	19	32.8
Oui	38	65.5

Préfiltre décolloïdeur	Nombre	%
Non renseigné	1	1.7
Non	**50**	**86.2**
Oui	7	12.1

Prétraitement	Nombre	%
Non renseigné	0	0.0
Fosse septique	**29**	**50.0**
Fosse toutes eaux	28	48.3
Fosse étanche	0	0.0
Micro-station	0	0.0
Aucun	1	1.7

Traitement	Nombre	%
Non renseigné	1	1.7
Drains	**44**	**75.9**
Plateau absorbant	4	6.9
Tertre d'infiltration	1	1.7
FSVND *	0	0.0
FSVD *	0	0.0
Aucun	8	13.8

Evacuation des eaux usées	Nombre	%
Non renseigné	2	3.4
Infiltration sous-sol	**44**	**75.9**
Puits d'infiltration	7	12.1
Rejet en surface	5	8.6

* FSVND : Filtre à sable vertical non drainé
* FSVD : Filtre à sable vertical drainé

Fonctionnement

Accès prétraitement	Nombre	%
Non renseigné	3	5.2
Oui	**54**	**93.1**
Non	1	1.7

Vidange prétraitement	Nombre	%
Non renseigné	5	8.6
Oui	**39**	**67.2**
Non	14	24.1

Odeurs	Saturation	Débordement	Autres	Total
2	1	0	2	5

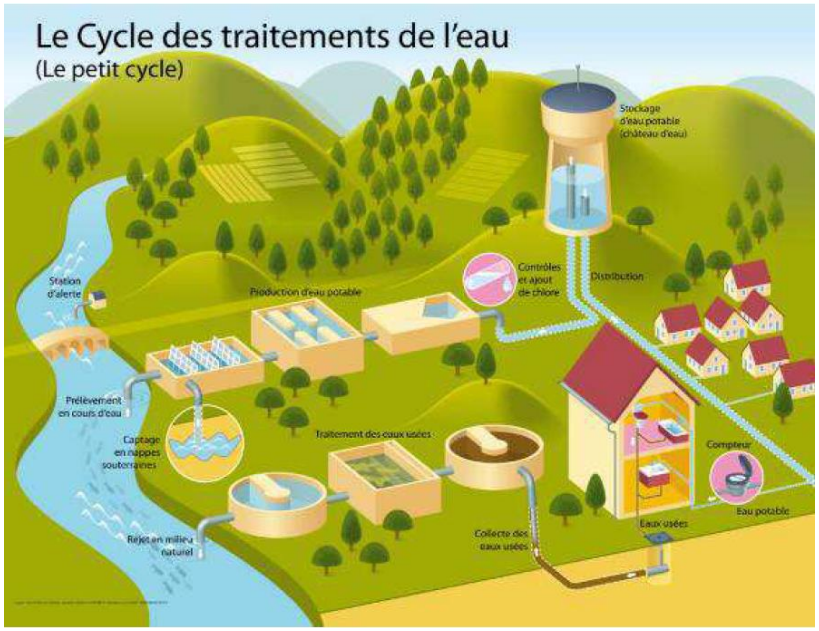

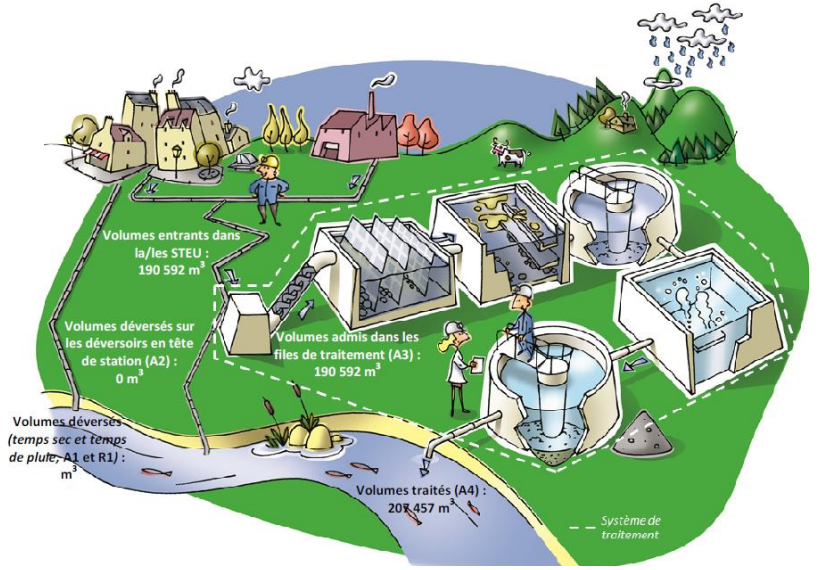

2- Secteurs non raccordés à l'assainissement collectif

- ✓ 75% de résidences principales.
- ✓ 62% des installations conformes.
- ✓ 10% des installations en réhabilitation prioritaire.
- ✓ Maintenance des fosses septiques très irrégulière.
- ✓ Nuisances olfactives et saturation des sols.

Evacuation des eaux après traitement par fosse sceptique

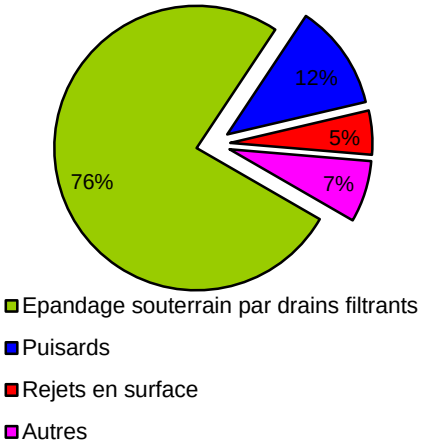

Secteurs non raccordés en 2020 :

- ⇨ Filitosa - Barcaggio
- ⇨ Campu Stefanu.
- ⇨ Isula – Petrajo.
- ⇨ Alto – Bocca Cigala.
- ⇨ Piatonu - Tappa.
- ⇨ Ghjunca - Carboni

SPANC assuré par la communauté de communes du Sartenais-Valinco-Taravo.

3- Aptitude des sols à l'assainissement individuel

Aptitude des sols

Favorable

- ⇨ *Ghjunca – Carboni.*
- ⇨ *Piatonu.*
- ⇨ *Bocca Cigala.*
- ⇨ *Campu Stefanu.*
- ⇨ *Tappa.*
- ⇨ *Filitosa.*

Médiocre

Perméabilité inférieure à 200mm/h :

- ⇨ *Aucun secteur.*

Défavorable

Perméabilité supérieure à 200mm/h :

- ⇨ *Vadiola haut.*

Inapte

Absence de sols ou sols trop peu épais, pentes :

- ⇨ Villages de Sollacaro et de Calvese.
- ⇨ Vadiola bas.
- ⇨ Roche mère affleurante … : cœur de village.

Sur la base des contrôles effectués, **31.6 %** des installations d'assainissement non collectif sont non-conformes et **9.5 %** sont soumises à la réalisation de travaux.
A ce jour la quasi-totalité des habitants en assainissement non-collectif ont été notifiés par courrier du passage du SPANC.
Les relances en RAR seront prochainement effectuées pour les habitants absents le jour de la visite.

Moyennes à fortes

Hameaux anciens et constructions regroupées sur de petites parcelles.

Habitat pavillonnaire plus distendu, voire isolé sur un parcellaire plus vaste pouvant accueillir des filières d'assainissement autonomes comme par exemple des tertres d'infiltration.

Contraintes environnementales

Favorables sous réserves**.** Présence d'espaces agraires pastoraux et de jardins-vergers aux alentours du village, bocages et oliveraies de la basse vallée et des piedmonts du Taravo.

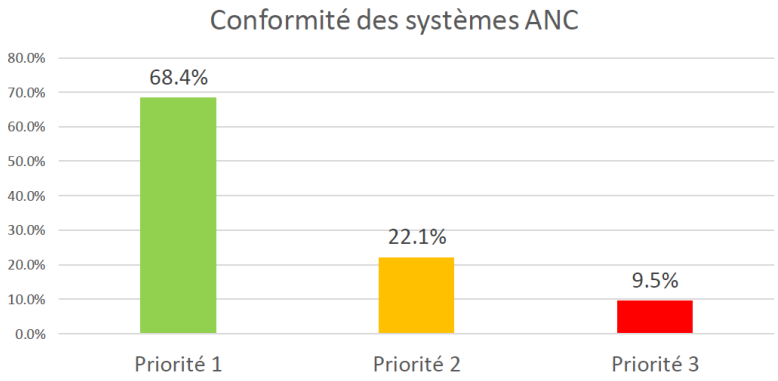

Implantation :

- 35m d'une ressource en eau.
- 5m de l'habitation.
- 3m des limites de la parcelle.
- 3m des arbres et massifs plantés.
- Si distant de plus de 30m du réseau d'assainissement collectif.

Conditions et réserves :

- Périmètre de protection des captages AEP.
- Zone de protection de l'environnement.
- Maintenance obligatoire (vidange tous les deux ans).
- Rejets dans cavités, talwegs ou milieu naturel hors de la parcelle du propriétaire interdit sauf dérogation préfectorale.

4- Bilan et choix d'assainissement

Les formes de l'habitat, les pentes, les surfaces des terrains, les caractéristiques des sols sont autant de facteurs qui interfèrent sur les choix d'une collectivité en termes d'assainissement. Les notions de retour en investissement et de rentabilité interviennent également dans ces décisions.

Par ailleurs, force est de constater que la plupart de ces habitations sont situées sur des sols pédologiquement moyennement favorables et peuvent faire l'objet d'une réhabilitation si nécessaire. Toutefois, une étude à la parcelle est fortement recommandée pour tout nouveau dispositif d'assainissement non collectif (règlement de SPANC).

Assainissement collectif

- Le village de Sollacaro.
- Le villae de Calvese.
- Vadiola.

Assainissement autonome individuel

- La basse vallée du Taravo.
- La plaine du Taravo.
- Les piedmonts rive gauche.
- Le reste de la commune.

Le rapport du zonage d'assainissement précise que " le dimensionnement et le choix du mode d'assainissement autonome seront issus de l'étude à la parcelle préalablement réalisée ".

5- Travaux

Existant : Villages de Sollacaro, Calvese, Vadiola + ANC

Réseau :

- Deux tronçons de réseau à réhabiliter.
- 11 regards à curer (maintenance).
- Raccordement de 4 zones d'habitations sur Vadiola.

Station d'épuration de Calvese :

- Maintenance.
- Réhabilitation des lits de séchage.
- Mise en sécurité des installations électriques.
- Aménagement de l'accès à la STEP.

Assainissement Non collectif :

- Mise en conformité des systèmes ANC.

Concernant les installations en assainissement non collectif (ANC), l'arrêté préfectoral n°2012-143-0003 du 22 mai 2012 constitue une référence réglementaire quant à l'implantation des unités de traitement par rapport au site et à l'environnement susceptible de supporter l'installation.

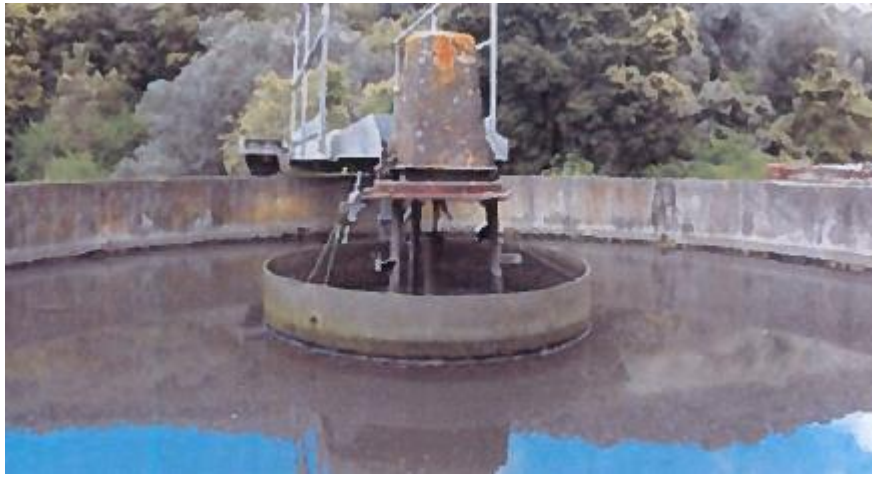

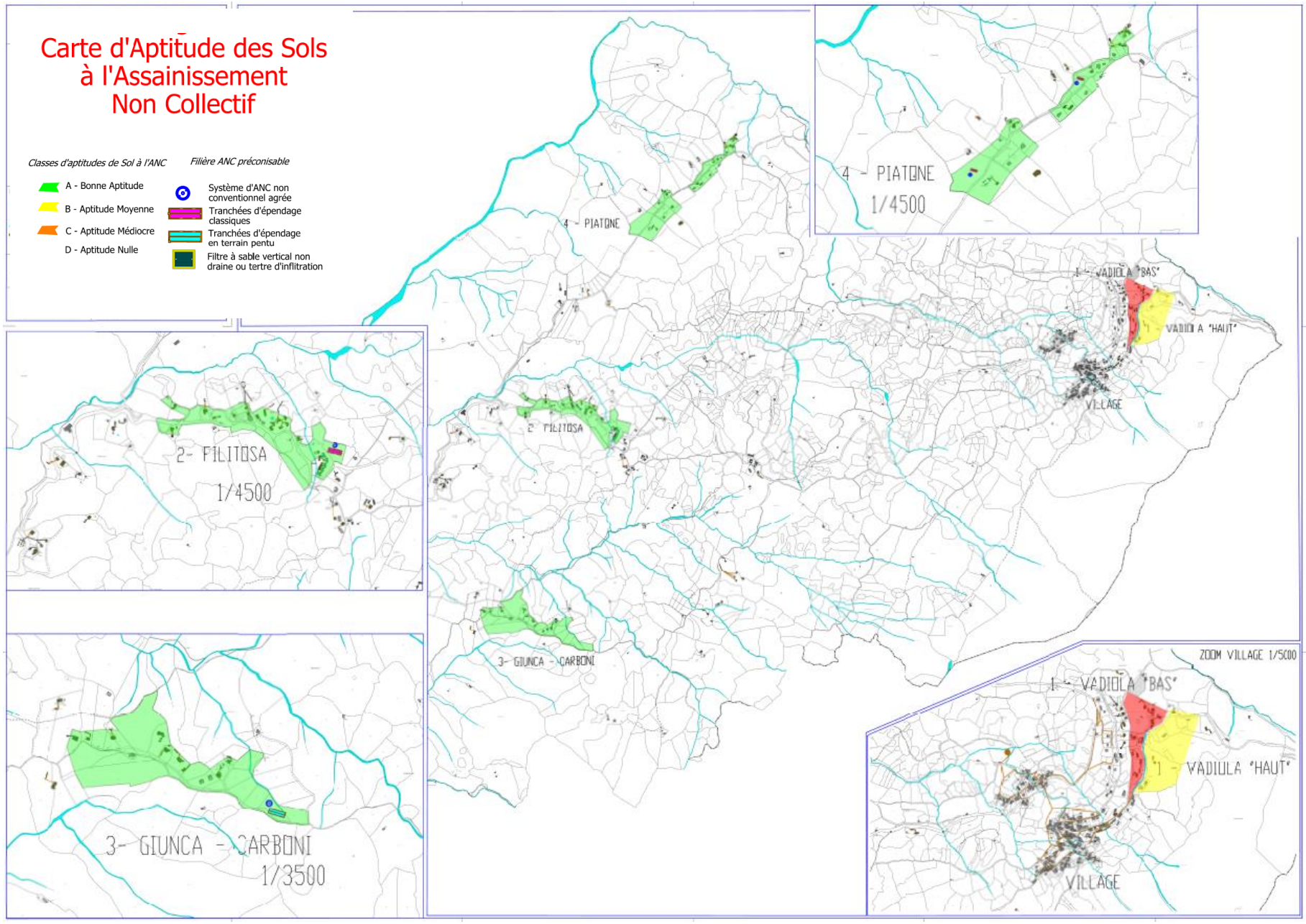
Carte d'Aptitude des Sols
à l'Assainissement
Non Collectif
Classes d'aptitudes de Sol à l'ANC
A - Bonne Aptitude
B - Aptitude Moyenne
C - Aptitude Médiocre
D - Aptitude Nulle
Filière ANC préconisable
Système d'ANC non conventionnel agrée
Tranchées d'épendage classiques
Tranchées d'épendage en terrain pentu
Filtre à sable vertical non draine ou tertre d'infiltration
4 - PIATONE
1/4500
2- FILITOSA
1/4500
3- GIUNCA - CARBONI
1/3500
1 - VADIOLA "BAS"
1 - VADIOLA "HAUT"
VILLAGE
ZOOM VILLAGE 1/5000

zonage d'assainissement

Zonage d'assainissement :

50 Sondages réalisés en 2006 et valeurs de perméabilités

S4 Sondages réalisés en 2020

Zone d'assainissement COLLECTIF

Zone en ANC (Assainissement Non Collectif)

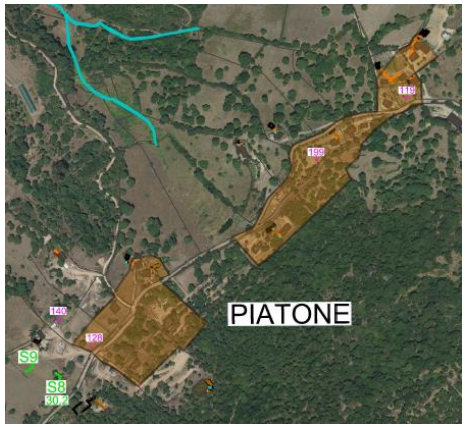

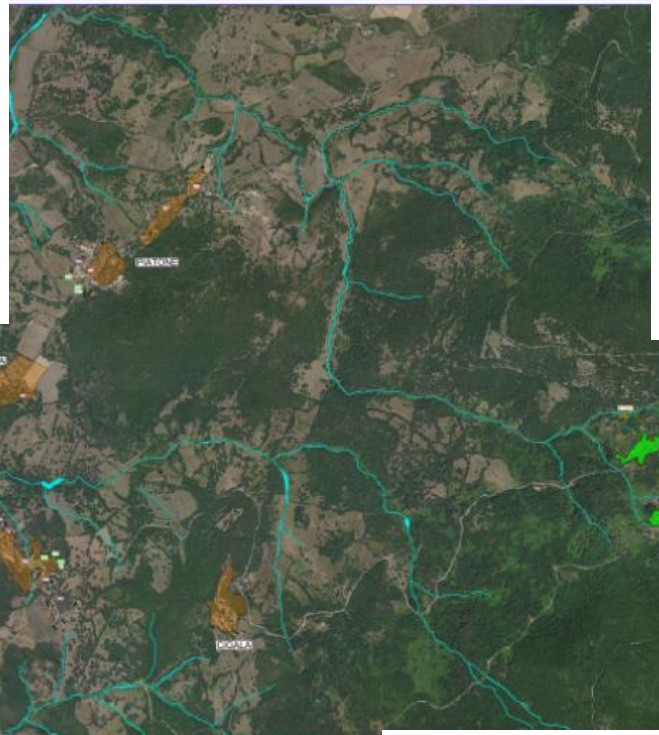

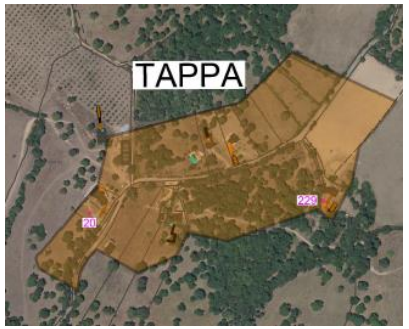

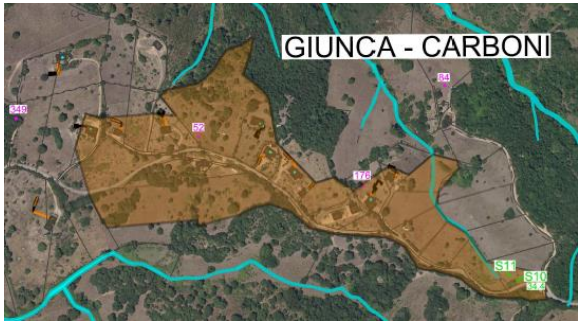

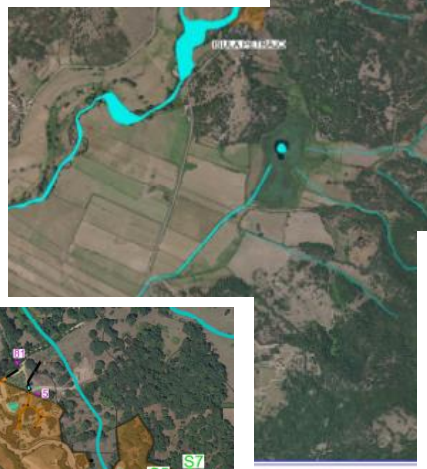

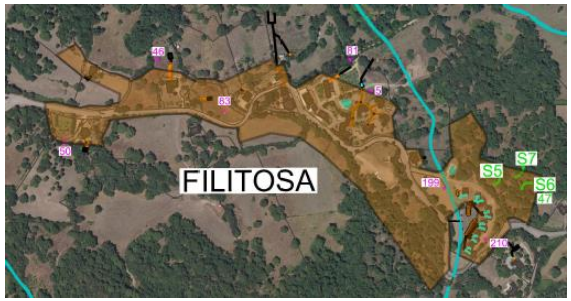

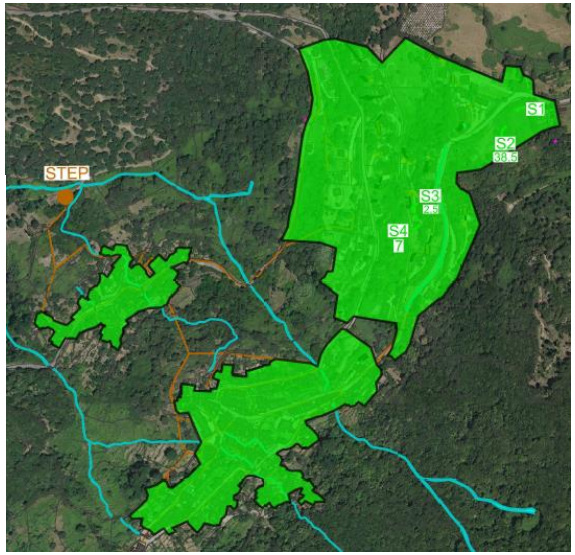

ENVIRONNEMENT

Gestion des déchets ménagers

L'objectif national donné par la circulaire Voynet du 28 avril 1998 préconisée

«A terme, la moitié de la production des déchets, dont l'élimination est de la responsabilité des collectivités, soit collectée pour récupérer les matériaux (verre, acier, papier-carton, plastique…) en vue de leur réutilisation, de leur recyclage, pour un traitement biologique (compostage, méthanisation) ou pour l'épandage agricole ».

Or, le taux de valorisation est particulièrement faible en Corse, notamment au niveau des ordures ménagères : il n'atteint que 12% pour l'ensemble du territoire, en comptant les déchets verts, dont 5% de compostage.

Le service de la Protection Sanitaire des Populations renvoie au code de l'environnement;

" Toute personne qui produit ou détient les déchets dans des conditions de nature à porter atteinte à a santé de l'homme et à l'environnement est tenue d'en assurer ou d'en faire assumer l'élimination".
Extrait de l'article L.541-2 du code de l'environnement

En France, chaque année, selon le ministère de la sante, plus de 45 000 personnes meurent des conséquences indirectes de la mauvaise gestion des déchets.

En Mai 2005 est créé le SYVADEC, syndicat chargé d'améliorer la valorisation des ordures ménagères et visant à réduire le tonnage acheminé en décharge. Pour l'heure aucun projet n'est arrêté.

Données de cadrage Syvadec :

Déchets générés par les entreprises en Corse :

- 90% de la production globale
- Déchets relevant du bâtiment : 70% de la production des déchets générés par les entreprises.

Déchets générés par les ménages en Corse :

- 200 000t. produits par an.
- 686Kg/hab./an.
- 170 000t. enfouies/an soit 80% de la production, soit 529Kg/hab./an.
- Chaque touriste produit l'équivalent pondéré moyen de 377Kg/an.

- Le tri sélectif représente en corse 42 000t. soit 20% de la production.
- La collecte sélective environ 15 000t./an soit 7% de la production globale soit moins de 129Kg/hab./an.

- Le potentiel de détournement dit d'évitement serait de 60%.
- Le coût de la gestion des déchets en Corse en 2016 s'élevait à 68 millions d'€uros soit une moyenne de 213€/hab./an.
- Financement publics : 81% du coût global.
- Financement par la collecte sélective en 216 : 4% du coût global.
- Gestion des ordures ménagères : 75% des coûts, soit 150€/hab./an contre 90€/hab./an pour la France en général.
- Recyclage : 13% des coûts.

Quelles problématiques pour la Corse ?

- ⇨ Manque d'organisation territoriale satisfaisante et de mutualisation des moyens.
- ⇨ Où entreposer et comment gérer ces quantités ?
- ⇨ Comment valoriser les déchets ?
- ⇨ Comment réduire la quantité et la nocivité des déchets ?
- ⇨ Quelle politique retenir en vue de la réduction de la production de déchets et le développement du recyclage ?
- ⇨ Quid des opportunités dans l'économie circulaire en Corse ?
- ⇨ Quid d'une économie sociale et solidaire ?
- ⇨ Quel affichage environnemental pour la Corse ?
- ⇨ Quelles actions préventives ?

Le Grenelle de l'environnement préconisait d'atteindre 45% de tri en 2014 tandis que la loi transition énergétique prévoit comme objectif, une valorisation des déchets à hauteur de 60% en 2025.

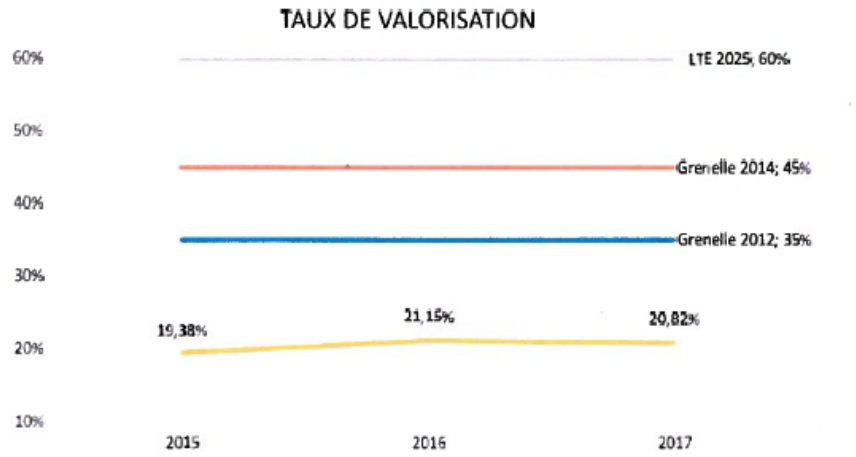

Caractéristiques et évolutions sur la communauté de communes

Les ordures ménagères

Depuis 2015, le tonnage des ordures ménagères vouées à l'enfouissement a cru de 11,8%. Sur la globalité, la com-com est passée de 6707t. en 2015 à moins de 7501t. en 2017.

Le tri sélectif

- ⇨ Emballages : 132t. (+17%).
- ⇨ Papier : 69t. (+37%)
- ⇨ Verre : 314t. (- 2%).
- ⇨ Carton : 148t. (- 12%).

Le compostage

Absence d'information - NC

La recyclerie

La recyclerie de Teparella, gérrée par le Syvadec depuis 2010 a reçu les déchets suivants en 2017 :

- ⇨ DEE : 194t.
- ⇨ Métaux : 352t.
- ⇨ Végétaux : 390t.
- ⇨ Meubles : 73t.
- ⇨ Gravats : 50t.

Encombrants non valorisales en 2017

1049t.

Caractéristiques de la commune de Sollacaro en 2017

La collecte

1. les déchets ménagers : 141t. soit 249kg/hab./an.

La collecte des déchets ménagers (OM 2 x/semaine en basse saison et 3 x/semaine en haute saison). 61 ponts et 90 conteneurs de 660l.

2. La collecte des encombrants : 38 tonnes. (67kg/hab./an).

3. La collecte sélective : 18,7t. (33kg/hzb./an).

- ⇨ 6 Points d'apport volontaires.
- ⇨ 18 bornes de tri sélectif installées sur la commune en 2018.

- ⇨ Verre : 11,4t.
- ⇨ Papiers : 2,5t.
- ⇨ Emballages : 4,8t.

Le compostage en 2017

NEANT sur Sollacaro

Une étude relative à l'adaptation et à l'optimisation du service public des déchets et à la mise en place des solutions de prévention et de gestion des bio déchets sera prochainement lancée afin d'améliorer le taux de valorisation des déchets et de répondre aux objectifs de la loi sur la transition énergétique.

Le traitement des boues

- ⇨ Environ 150kg de boues en matière sèche récoltés chaque année soit environ 120 m³ de boues liquides.
- ⇨ Lieu de valorisation des boues : espaces verts et décharge de Cammara.

Types de déchets

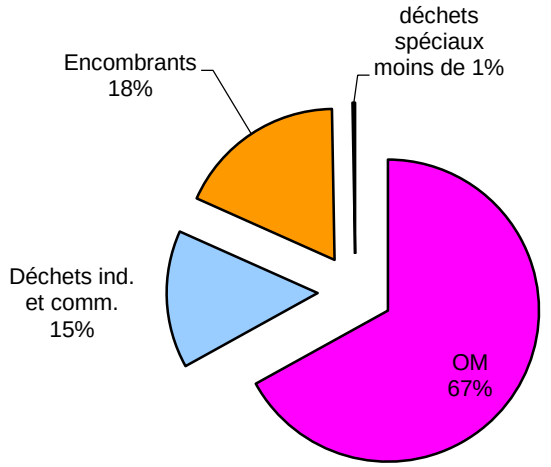

Le traitement des déchets

La communauté de communes qui a la compétence des déchets pour ses communes membres a adhéré au SYVADEC. Si bien que les déchets sont acheminés sur des sites agréés (centre d'enfouissement technique de Viggianello)

Les déchets encombrants non métalliques sont envoyés au centre de tri agréé en vue de leur traitement.

Les déchets métalliques sont transportés chez un récupérateur local en vue de leur conditionnement puis de leur valorisation.

Les cartons sont mis en balles et envoyés par la suite sur le continent pour y être valorisés.

Afin valoriser les matières telles que le papier, les déchets d'équipements électriques et électroniques, les lampes et tubes fluorescents, les piles et les accumulateurs, la communauté de commune a passé une convention avec plusieurs éco-organismes locaux.

Tendances d'évolution

La production de déchets sur place croîtra parallèlement à la hausse de la population permanente et à la capacité d'accueil de celle-ci à travers l'extension des zones bâties.

Des pratiques comme le compostage individuel devraient également réduire les volumes de déchets à collecter et à traiter.

L'extension des zones à bâtir donnera à travers les nouveaux chantiers des volumes de gravats et de déchets polluants divers à traiter. A la charge des professionnels certes sachant toutefois qu'une partie croissante des travaux sont réalisés par les propriétaires eux-mêmes.

Modalités retenues pour parvenir à la réduction de déchets

- ⇨ Mettre en place le compostage individuel.
- ⇨ Interventions en milieu scolaire avec le SYVADEC afin de sensibiliser les plus jeunes aux gestes citoyens.
- ⇨ Campagne d'information auprès de la population sur la nécessité du tri sélectif (flyers et information directement sur les containers).
- ⇨ Collecte du tri sélectif au porte à porte.
- ⇨ Afin de réduire le tonnage des ordures ménagères une réflexion pourrait être envisagée autour de la facturation incitative.

Objectifs de réduction des déchets

- ⇨ Collecter 40% du gisement de biodéchets.
- ⇨ Réduire le volume des OM.
- ⇨ Valorisation de 60% des déchets horizon 2025.

Plan d'actions pour la réduction et le traitement des déchets ménager en Corse (CTC)

- ⇨ Développer la collecte sélective au porte à porte des emballages.
- ⇨ Aménagement de plateformes de regroupement pour des installations de compostage.
- ⇨ Mise en place de la fiscalité incitative.
- ⇨ Renforcer les actions de communication auprès des populations, des scolaires, des professionnels.

L'application de ces dispositions devrait selon le rapport, permettre dans un délai de 5 ans de valoriser 60% des déchets ménagers produits et d'engendrer des économies conséquentes pour le traitement des déchets ménagers.

Orientations et démarches préconisées par le BE Platinium :

<u>Pour les entreprises</u> :

- ⇨ Poursuivre une démarche d'économie circulaire.
- ⇨ Développer l'éco-contribution.
- ⇨ Renforcer l'économie sociale et solidaire.
- ⇨ Gestion économique des ressources.
- ⇨ Prévention contre le gaspillage alimentaire.
- ⇨ Récupération.
- ⇨ Mutualisation des moyens.
- ⇨ Jouer la préférence positive vitrine du développement durable : produits d'accueil, productions locales, quantités, emballages, participation, recyclage...

- ⇨ Créer un observatoire des bonnes conduites.
- ⇨ Recyclage économique de la biomasse.
- ⇨ Préférence pour les circuits courts.

Pour les ménages :

- ⇨ Opération de communication, d'animation.
- ⇨ Création de recycleries/ressourceries.
- ⇨ Collecte performante.
- ⇨ Tarification incitative.
- ⇨ Soutenir le réemploi.
- ⇨ Tri sélectif à domicile.
- ⇨ Compostage à domicile.

Objectifs :

- ⇨ Réduction des pollutions et amélioration sanitaire.
- ⇨ Création d'emplois.
- ⇨ développement de l'économie circulaire.

Déchets de chantiers : un gisement mal maîtrisé

Face à la progression de la nappe urbanisée et à l'augmentation programmée de la capacité d'accueil sur le territoire avec l'approbation du document d'urbanisme, **la production de déchets liés aux chantiers ne peut être ignorée.**

Au niveau national, il est estimé que **les déchets de chantier du bâtiment correspondent à 540 kg par habitant et par an** alors même que pour les déchets ménagers (OM) la moyenne est de 365 kg. Ainsi, ces volumes sont supérieurs aux OM.

Cette moyenne comprend toutes les formes de chantiers.

Le gisement national provient pour :

- 37% des opérations de réhabilitation.
- 56% des opérations de démolition.
- 7% des opérations de construction neuve.

La commune de Sollacaro se situe dans ce dernier cas de figure bien que des opérations de rénovation ou de réhabilitation puissent avoir lieu au niveau du bâti ancien du village et ponctuellement des hameaux. Prenant en compte cette réalité, le ratio de 540 kg par habitant et par an ce qui porte une production estimée d'environ **376t./an.** pour la commune de Sollacro avec 378 habitants permanents, 1376 lits touristiques dont résidences secondaires et plus de 200 000 visiteurs par an.

La question des déchets de chantier reste entière alors même que les solutions techniques et concrètes pour les déchets ménagers ne sont pas encore réglées. Il faut toutefois souligner que cette catégorie de déchets est à la source même de nombreuses décharges sauvages, les professionnels du bâtiment en étant les principaux responsables.

ENVIRONNEMENT

Autres pollutions

Lutter contre
Les nuisances lumineuses
Et sonores
Définir la notion de pollution lumineuse et les modalités du contrôle de certaines installations, y compris publicitaires.
Réformer l'Autorité de contrôle des nuisances sonores et aéroportuaires en élargissant ses compétences aux nuisances autres que sonores, en rationalisant le processus de contrôle et de sanction et en prévoyant une place plus importante aux associations de riverains.
Respecter les plans d'exposition au bruit pour les nouveaux aéroports. Renforcer la transparence en matière de mesure des radiofréquences.
Contraindre les entreprises ferroviaires à contribuer à la réduction du bruit, en adaptant notamment les dispositifs de freinage de leur matériel roulant.

Extrait : Grenelle Environnement – Loi Grenelle II – juillet 2010
http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Grenelle_Envt-2_DEF_web.pdf

1- Qualité de l'air
Contexte réglementaire et état des lieux

Dans le prolongement de la loi du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie, du décret du 6 mai 1998 relatif aux plans régionaux pour la qualité de l'air, l'article 24 de loi du 22 janvier 2002 spécifique à notre région transfère l'élaboration et la révision du plan régional de la qualité de l'air (PRQA), à la Collectivité Territoriale de Corse.

A cet effet, le décret du 24 février 2004 prévoit que l'élaboration du plan devra être réalisée dans un délai de 18 mois, à compter de la saisine du Préfet au Président du conseil exécutif de Corse, qui est intervenue le 13 avril de la même année.

Le plan régional

Bien que de portée juridique limitée, puisque n'étant pas opposable aux tiers, le PRQA présente un intérêt indéniable en fixant les orientations pour atteindre les objectifs de qualité de l'air définis par le législateur.

Il prévoit notamment :

- ⇨ L'évaluation de la qualité de l'air dans la région, au regard d'objectifs de qualité.
- ⇨ L'évaluation des effets de la qualité de l'air sur la santé, les conditions de vie, les milieux naturels, le patrimoine l'inventaire des émissions des substances polluantes.
- ⇨ Le relevé des organismes qui contribuent à la connaissance de la qualité de l'air et de son impact sur l'homme et l'environnement.

Aucun relevé n'est disponible à ce jour sur Sollacaro, mais on constate une absence d'activités économiques polluantes sur le territoire, ni d'axes de circulations dont les flux sont

capables d'impacter de façon notoire la qualité de l'air, avec un petit bémol concernant la RD413... ce qui assure globalement une bonne qualité de l'air sur Sollacaro, d'autant plus que le village compte tenu de son exposition reste particulièrement ventilé, ce qui disperse les éventuelles pollutions de l'air.

Les incendies sont à ce jour le principal risque de pollution de l'air.

2- Pollution lumineuse

La France compte environ 9 millions de points lumineux extérieurs, ce qui représente environ 1% de la consommation électrique en France (5,5 TWh de consommation annuelle). Un tiers de ces lampes sont encore des lampes à vapeur de mercure démocratisées du fait de leur faible coût. La plupart a été remplacée par des lampes à vapeur de sodium haute pression, plus économes.

Selon l'ADEME, l'éclairage, en Europe, a un impact conséquent sur l'environnement, puisqu'il représente autour de 40 % des consommations totales d'électricité du secteur tertiaire. Or, produire de l'électricité n'est pas anodin... Sur ce dernier point, les campagnes de publicité d'EDF destinées au grand public mettent tantôt l'accent sur l'économie d'électricité, tantôt sur les mérites du tout électrique, on s'y perd.

En France, une enquête de l'ADEME de 2005 note que l'éclairage public et la signalisation sont le premier poste consommateur d'électricité des communes (47 % de la consommation d'électricité), soit 20 % du budget total énergie. Un constat qui s'aggrave puisqu'en 1990 l'éclairage public équivalait à 70 kWh/an/habitant et qu'en 2000 cette consommation s'élevait à 91 kWh/an/habitant. Actuellement, l'éclairage public coûte environ 25 euros par an et par habitant (AFE)

Or, l'ADEME estime que les économies sur ce poste peuvent atteindre 20 à 40 % avec des investissements de surcroît rentables.

Enfin, une enquête de la Direction générale des collectivités locales et de l'ADEME note que l'éclairage public et les enseignes publicitaires représentent 1 à 2% de la consommation électrique en France soit 4% des émissions de gaz à effet de serre...

Source : http://www.notre-planete.info/environnement/pollulumi.php
Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne

Il s'agit de sensibiliser la population à la pollution lumineuse en vue de la protection de la biodiversité nocturne et du ciel étoilé. L'ANPCEN (association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturne) estime que depuis 1990, l'éclairage nocturne a progressé de 89%. Une nuisance en apparence anodine qui a pourtant de nombreuses répercussions sur l'écosystème se trouvant à proximité. La nuit noire tend à disparaître.

On crée des jours continus, sans interruption alors que tous les organismes vivants se sont constitués avec cette alternance de période de jour et de nuit. Les éclairages nocturnes ont de nombreuses conséquences néfastes et sont surtout souvent inutiles.

Menaces pour la faune et la flore et l'homme

Les insectes sont les premières victimes de ces éclairages. Attirés par les sources lumineuses, ils se trouvent désorientés et finissent par mourir au pied de ces lumières. Pour d'autres animaux, comme les rapaces nocturnes et les chauves-souris, la nuit est leur terrain de chasse et de vie. Mais, prisonniers de ce jour, ils perdent leurs repères et voient leurs comportements profondément troublés par ces éclairages.

Si la faune est très impactée par la disparition des nuits, la flore l'est tout autant. Pris dans une lumière sans fin, les végétaux s'épuisent eux aussi, les feuilles tombent plus tard et leurs cycles de croissance sont perturbés.

Pour les hommes aussi, la lumière nocturne a une répercussion directe sur le corps et la santé. Le sommeil, en effet, a besoin de la nuit pour être réparateur.

La pollution lumineuse participe au morcellement des habitats naturels et conduit à la rupture du continuum paysager et biologique. Elle est considérée par les chercheurs comme la plus grande menace pour beaucoup d'espèces.
Les conséquences de la pollution lumineuse sur la faune seront variables en fonction des capacités des espèces à résister à la modification des équilibres écologiques. Elles iront de la sélection par groupes ou par espèces, jusqu'à la régression pour les petites colonies, la perte de ressources pour un prédateur qui ne supporte pas la lumière ou l'accroissement d'une espèce dont le développement sera favorisé par l'éclairage artificiel (faucons crécerelles, pigeons, étourneaux...)

En d'autres termes, l'éclairage peut favoriser des espèces banales aux dépens d'une faune riche et diversifiée.

L'adaptation biologique aux sources lumineuses ne pourrait se faire que sur des périodes très longues.

Le principe de précaution veut que l'on n'attende pas les effets négatifs pour agir. Ce principe est inscrit depuis 1992 dans le droit européen et le développement durable en France. Il est l'un des fondements du préambule de la convention sur la biodiversité signé par la France à Rio en juin 1992.

Département 20-Corse Région Corse

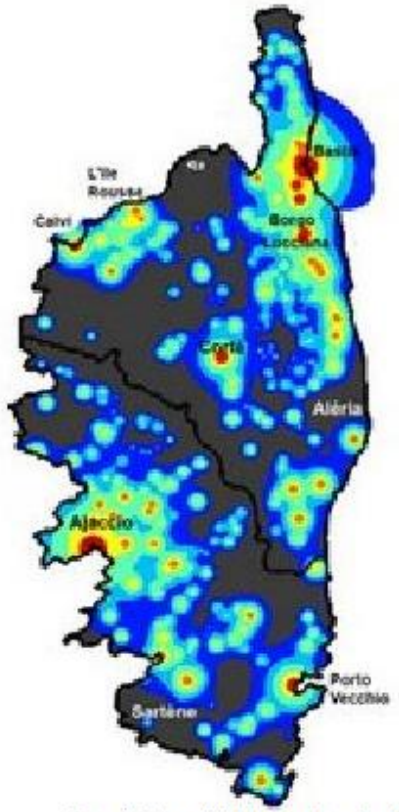

Carte établie par Michel Bonavitacola et Richard Dauvillier

La pollution lumineuse est provoquée par la multiplication des zones lumineuses et lorsque les éclairages artificiels sont si nombreux et omniprésents qu'ils nuisent à l'obscurité normale et souhaitable de la nuit, qui est nécessaire à certaines espèces animales dans leur mode de vie.

Cette pollution est également synonyme de surconsommation électrique et donc de production de gaz à effet de serre liée à

la production de cette énergie. Selon l'ADEME, **l'éclairage, en Europe**, a un impact conséquent sur l'environnement, puisqu'il représente autour de **40 % des consommations totales d'électricité du secteur tertiaire.** Il ne s'agit pas de nier les besoins en termes de sécurité mais il y a souvent désintérêt ou absence de connaissance sur cet aspect.

Le "sur-éclairage" est la cause première de la disparition d'espèces d'insectes, ce qui perturbe significativement la chaîne alimentaire naturelle. A ce titre, les effets sur la faune et la flore sont notables :

- La végétation éclairée en permanence dégénère de façon précoce. Toutefois, les lumières de l'éclairage public urbain ne semblent pas influencer sur le développement ou la mortalité des végétaux.
- Les oiseaux migrateurs sont gênés et désorientés : près d'un million d'entre eux en meurent chaque année selon Marc Théry, chercheur au laboratoire d'écologie générale.
- Les populations d'insectes nocturnes et pollinisateurs sont décimées (seconde cause de mortalité après les produits phytosanitaires). "Les lumières nocturnes peuvent altérer les interactions naturelles entre espèces comme la compétition ou la prédation ; elles peuvent perturber l'orientation d'espèces nocturnes" (Nuisances dues à la lumière - AFE, JP Bouly - Université Pierre et Marie Curie et Marc Thery - Muséum d'Histoire Naturelle.

Quelles règle à observer ?

Pour protéger les nuits, depuis le 25 janvier 2013, différentes obligations d'extinction des éclairages doivent être appliquées :

- ⇨ Les intérieurs des locaux à usage professionnel doivent être éteints une heure au plus tard après l'occupation desdits locaux.
- ⇨ Les éclairages des façades des bâtiments sont éteints au plus tard à 1heure du matin.
- ⇨ Les éclairages des vitrines des magasins, de commerces, ou d'exposition sont éteints au plus tard à 1 heure ou une heure après la fin d'occupation dudit local si celle-ci intervient plus tardivement.

Cet enjeu de pollution lumineuse est trop méconnu. Rappelons que la pollution lumineuse est source de gaspillage d'énergie et d'impact sur la biodiversité.

3- Pollution par le bruit

La gestion de l'environnement sonore affecte la qualité de vie des habitants et celle des milieux naturels et leur fonctionnement. Considérant que le bruit est vécu comme une véritable nuisance par 40% des français, sa bonne gestion est perçue comme une valeur.

Les communes à caractère rural comme Sollacaro bénéficient d'un contexte favorable du fait d'une urbanisation de densités moyennes à faibles et de l'absence d'activités économiques bruyantes type zones commerciales ou zones d'activités...

La principale source de bruit provient des flux routiers avec des intensités bien différentes selon les heures de la journée et les mouvements pendulaires et la saisonnalité. Les activités agricoles de façon très relative interfèrent également comme

une source de bruit mais très ponctuelles dans le temps et dans l'espace. Seule la saison estivale, les animations et les activités touristiques peuvent perturber la quiétude des sites.

Sur le territoire, les sources de bruit sont donc limitées et aucun projet de nature à modifier les ambiances sonores n'est prévu à court terme dans le cadre de la carte communale. Les choix relatifs à l'aménagement de quartiers (Filitosa, Piatonu, Ghjunca-Carboni) peuvent, eux, modifier les ambiances. Toutefois aucune zone d'activités n'a été prévue dans le cadre de la présente révision de la carte communale.

Pour rappel les niveaux sonores sont les suivants :

- Rue calme sans trafic de jour – ambiance rurale : 50 dB
  → Gjunca-Carboni.
  → Tappa, Piatonu.

- Rue calme sans trafic de nuit : 40 Db
  → Tous secteurs en basse saison.

- Rue animée – ambiance urbaine : 60 dB
  → Village en période estivale.
  → Filitosa en période estivale.

- Restaurant bruyant, axe urbain, zone d'activités : 70 Db
  → Occasionnellement le village et Filitosa en période estivale.
  → RD57 et RD757 en période estivale.

Et les espaces naturels se situent dans des niveaux inférieurs à 30 dB. Il faut noter que les changements des ambiances sont plus marqués lors des mouvements pendulaires et notamment avec des pics en période estivale du fait d'une plus forte occupation des résidences, de l'ouverture des unités économico-touristique, des animations estivale et d'une surfréquentation du village pouvant parfois dépasser les 3500 personnes par jour.

IV- DONNEES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES

Profil de la population totale
Caractéristiques des ménages

DONNEES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES

Profil de la population totale

La commune de Sollacaro profite depuis une dizaine d'années d'un renouvellement démographique avec un inversement progressif de la pyramide des âges. En effet, la commune profite de l'apport de sa carte communale et en l'occurrence de la réalisation d'un lotissement communal qui a permis l'installation de jeunes ménages sur Vadiola ainsi que le développement de l'urbanisation sur les secteurs de Bocca Cigala et de Ghjunca-Carboni. Aussi, la renommée du village de Sollacaro et notamment de Flitosa n'est plus à démontrer au titre touristique ce qui renforce son attrait et le développement économique de la commune qui s'affiche au patrimoine mondiale de l'UNESCO (site préhistorique).

Sollacaro a toutefois connu jadis des évolutions démographiques liées à la déprise rurale dans les années 1970 à 1990. Rappelons que la commune a accueilli jusqu'à 1494 habitants à son apogée en 1901, puis 1056hab. en 1936, 657hab. en 1954 et 448hab. en 1968. Il s'agirait pour la commune de retrouver cette population de 500 habitants présentant les caractéristiques démographiques des années 1960-1970.

Aujourd'hui, les conditions du marché foncier et immobilier produisent également des effets sur les fluctuations démographiques.

1. Evolution quantitative de la population

A l'aube du XXème siècle, la commune de Sollacaro a connu un exode rural qui s'est accentué jusqu'aux années 2000. Le recensement de 1980 atteint ses plus bas niveaux de populations avec moins de 290 habitants.

344 habitants permanents en 2008
369 habitants permanents en 2018
378 habitants permanents en 2021

Depuis, la courbe démographique s'est inversée avec les phénomènes de rurbanisation du Valinco-Sartenais-Taravo, de développement touristique et de la structuration des intercommunalités. La carte communale de 2007, le coût du foncier sur Propriano et Olmeto ainsi que sur les communes littorales (Serra-di-Ferro, Olmeto plage – Abbartello…) poussent progressivement les populations à remonter sur l'arrière-pays pour s'y installer et profiter également d'un cadre et d'une qualité de vie des plus agréables, loin des tumultes de la ville et des stations balnéaires. Si bien que la commune de Sollacaro connait une croissance démographique certes mesurée mais continue depuis plus de 20 ans (+13,2%).

Les fluctuations modifient naturellement **les densités** : elles passent de 12,1hab/km² en 1982 (290habitants) à **14,8hab/km² en 2018** (369habitants), et 15,8hab./km² en 2021, encore loin derrière la moyenne régionale (30hab/km²).

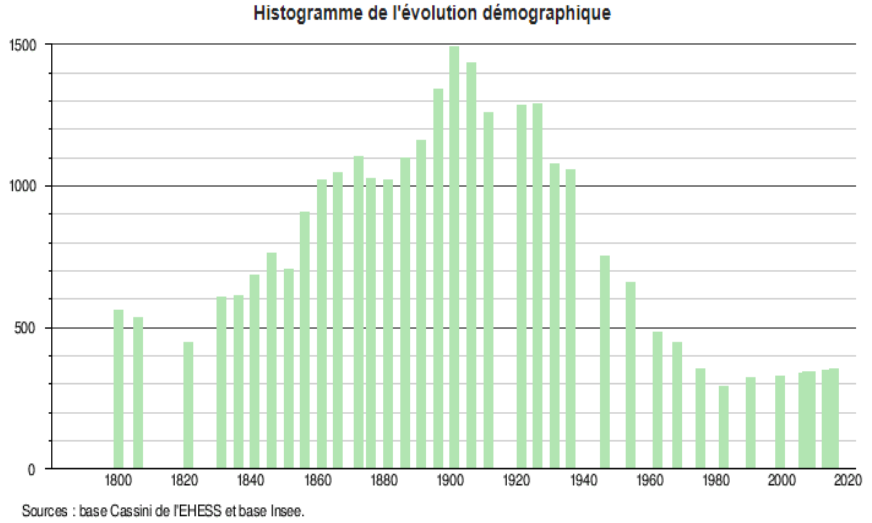

Source : Insee – recensement population

Sur cette longue période, les variations démographiques sont dues à des soldes migratoires fluctuants : au plus bas de sa population en 1975, la variation annuelle démographique était de – 3,3%/an, il dépasse les 1,2%/an en 2018.

Malgré sa proximité du littoral, Sollacaro partage avec la plupart des communes rurales de l'intérieur un exode important jusque dans les années 1980 avec un solde migratoire de 1,4%/an entre 1968 et 1982. Depuis, cette tendance s'est inversée avec un solde migratoire de 2,6%/an sur la période 2013-2018, compensant le solde naturel de -1,3%/an. Ainsi, passant de 448 à 290 habitants en 14 ans (1968–1982), la population s'est stabilisée autour de 324 habitants depuis 1990, avant de repartir à la hausse dès 2013 (347hab.), dépassant les 378hab. en 2021.

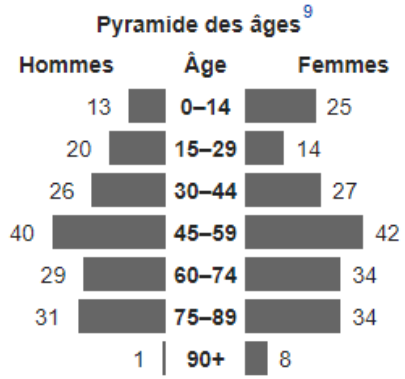

Le profil démographique de Sollacaro est le reflet des dynamiques relevant des communes rurales :

- ⇨ Population locale qui reste dans sa commune d'origine.
- ⇨ Arrivée de jeunes retraités.
- ⇨ Installations de populations actives.

On assiste au retour des retraités et de certains actifs dans les villages. L'effet reste faible à Sollacaro en raison de sa distance à ces agglomérations. De fait, seuls 44 % des nouveaux arrivants proviennent de la Corse. 54 % habitaient en France métropolitaine. 70% sont des retraités ou d'autres inactifs (28 %), bien souvent des corses de la diaspora revenant dans leur village d'origine après une carrière professionnelle sur le continent ou à l'étranger. Cette évolution s'est ressentie au niveau de l'école primaire du village passant 150 élèves en 1945 à 8 en 1983. Elle a un temps été regroupée avec celle de la commune voisine de Casalabriva (une année sur deux à Sollacaro). Le renouveau démographique a permis au village de récupérer une école à temps plein avec plus de 38 élèves en 2018.

La commune de Sollacaro présente une structure démographique vieillissante qui explique un taux de natalité de nouveau en hausse + 5,6 pour mille naissances (+22%) et un taux de mortalité s'amenuisant progressivement + 19,1 (-9%) pour mille décès en 2018 contre 20,9 pour mille en 2013. Toutefois, force est de constater que la présence de jeunes actifs récemment installés favorise cette tendance qui va s'accentuant d'années en années croisée avec l'arrivée de nouveaux ménages.

Le solde migratoire, pourtant élevé (+2,6%/an) reste malgré tout insuffisant pour provoquer à ce stade un véritable un redressement démographique. Aussi, la population très âgée tend à disparaître progressivement ce qui conjointement avec le solde migratoire qui est devenu positif depuis 1990 engendre un balbutiement de renouvellement démographique.

Par contre, force est de constater que le solde migratoire oscille entre +1,3 et +3%/an depuis une vingtaine d'années.

La politique publique d'aménagement du territoire mais aussi la conjoncture économique globale vont influencer l'évolution démographique : les tendances pérennisent une croissance démographique conséquente et réelle avec le renforcement de l'urbanité des secteurs récemment urbanisés, le renforcement des services et équipements publics, le renforcement et la diversification des formes de l'habitat (logements individuels, collectifs, locatif, logements communaux, sociaux…), l'amélioration du cadre de vie et la préservation des ambiances de la ruralité à deux pas du littoral et des villes centre de Propriano et de Sartène.

2. Profil de la population entre 2008 et 2018

Structure par âge

+ 34hab. entre 2008 et 2021
+85 décès en 2008 et 2021

Un apport démographique de
+ 119 hab. en absolu

	2008	2013	2018
0 à 14 ans	11,0	10,1	9,5
15 à 29 ans	9,9	13,5	8,7
30 à 44 ans	15,4	12,7	14,4
45 à 59 ans	23,8	24,2	22,5
60 à 74 ans	18,3	21,0	30,4
75 ans ou +	21,5	18,4	14,6

POP G2 - Population par grandes tranches d'âges

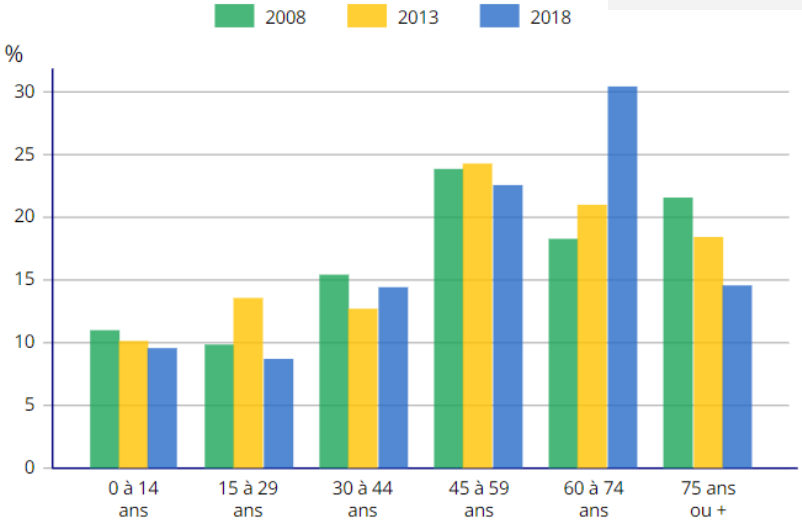

En 2018 :
→ 45,0% de la population a plus de 60 ans.
→ 45,6 % de la population a entre 15 et 59 ans

Si rien n'est fait dans 20 ans plus des 2/3 de la population aura plus de 60ans !

Les tranches les plus âgées se renforcent au fil des ans, si bien que les personnes des plus de 60ans représentent près de 45% de la population totale, seul 18,2% de la population a moins de 30ans. Cependant ce qui sauve partiellement la commune, c'est que les actifs (30-59ans) dépassent les 45%. La pyramide des âges reste donc encore très fragile et n'augure pas véritablement pour le moment un renouvellement de la population. Afin de contrecarrer cette tendance négative, la commune se doit d'anticiper en insistant sur l'attractivité de jeunes ménages.

RFD G1 - Naissances et décès domiciliés

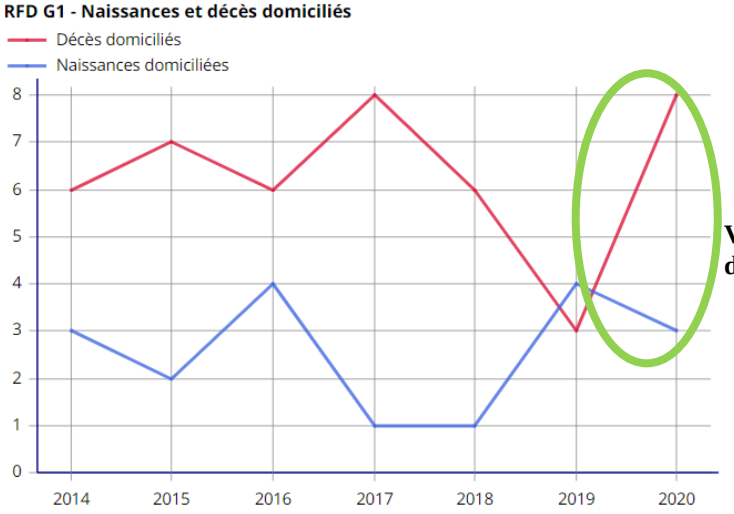

Vers une chute démographique ?

POP T2M - Indicateurs démographiques en historique depuis 1968

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2008	2008 à 2013	2013 à 2018
Variation annuelle moyenne de la population en %	-3,3	-2,8	1,4	0,1	0,6	0,2	1,2
due au solde naturel en %	*-1,9*	*-2,0*	*-1,5*	*-1,4*	*-2,4*	*-1,6*	*-1,3*
due au solde apparent des entrées sorties en %	*-1,4*	*-0,8*	*2,9*	*1,5*	*3,0*	*1,8*	*2,6*
Taux de natalité (‰)	7,1	4,4	9,0	5,1	5,0	4,6	5,6
Taux de mortalité (‰)	25,8	24,9	23,8	19,5	28,9	20,9	19,1

DONNEES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES

Caractéristiques des ménages

La commune comptait en 2018, **196 ménages occupés** en moyenne par **1,9 habitants** contre 172 ménages en 2008. Le nombre de ménages est au plus haut niveau depuis 1968.

La structure des ménages se modifie avec l'évolution structurelle de la démographie. Le chiffre a atteint ses plus bas niveaux actuellement. C'est le déclin des familles avec deux enfants et la progression du veuvage compte tenu du vieillissement de la population et à l'opposé de jeunes couples sous-représentés. La commune de Sollacaro se situant malheureusement sous la moyenne Corse.

- 196 ménages en 2018, soit 24 de plus qu'en 2008.
- Le nombre moyen d'occupants est de 1,88 contre 2,38 en moyenne en Corse du Sud.
- Parallèlement aux tendances nationales, les familles nombreuses sont de plus en plus rares.
- Les personnes de plus de 25ans vivant seules représentent en 2018 34,5% de la population.
- 45,5% des plus de 55ans déclarent vivre seuls.

Le vieillissement de la population explique la chute des ménages de 45-59 ans et plus particulièrement des jeunes ménages (moins de 29 ans). Ceci renvoie à l'explosion des ménages de plus de 60 ans.

Dans une moindre mesure, l'installation de jeunes familles avec des enfants participe à un léger revirement démographique.

A l'inverse, le recul des ménages de 3 et 4 personnes est lié à la période de décohabitation : départ des jeunes vers d'autres communes (emplois, études...). Si bien que la structure de la population actuelle ne produira pas une inversion profonde dans l'immédiat si rien ne change.

Aussi, l'arrivée de ménages de la tranche d'âge des 40-54 ans réduit ainsi de moitié la proportion de ménages vivant seuls ce cette même tranche d'âge.

FAM G1 - Évolution de la taille des ménages en historique depuis 1968

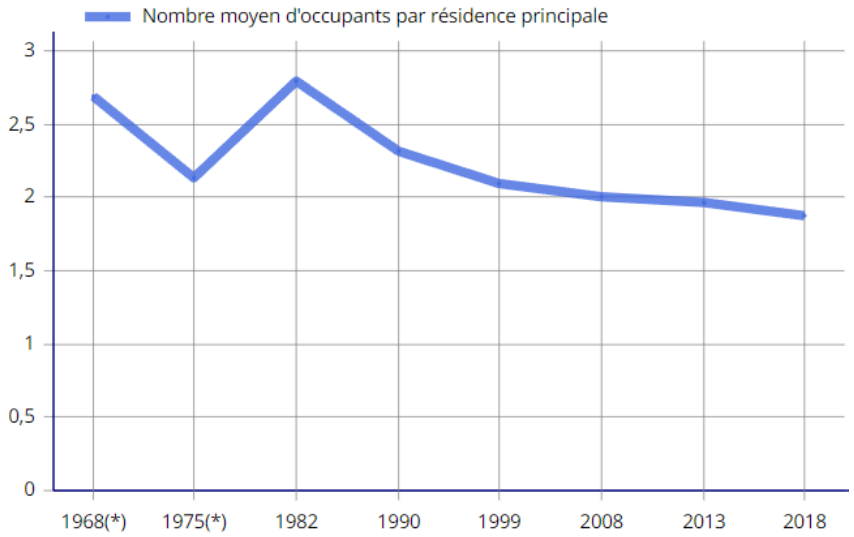

FAM G4 - Statut conjugal des personnes de 15 ans ou plus en 2018

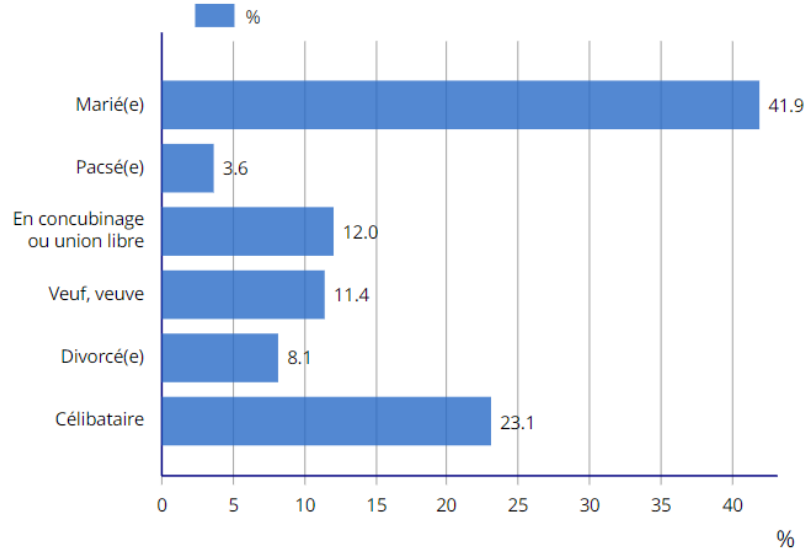

FAM G2 - Personnes de 15 ans ou plus vivant seules selon l'âge - population des ménages

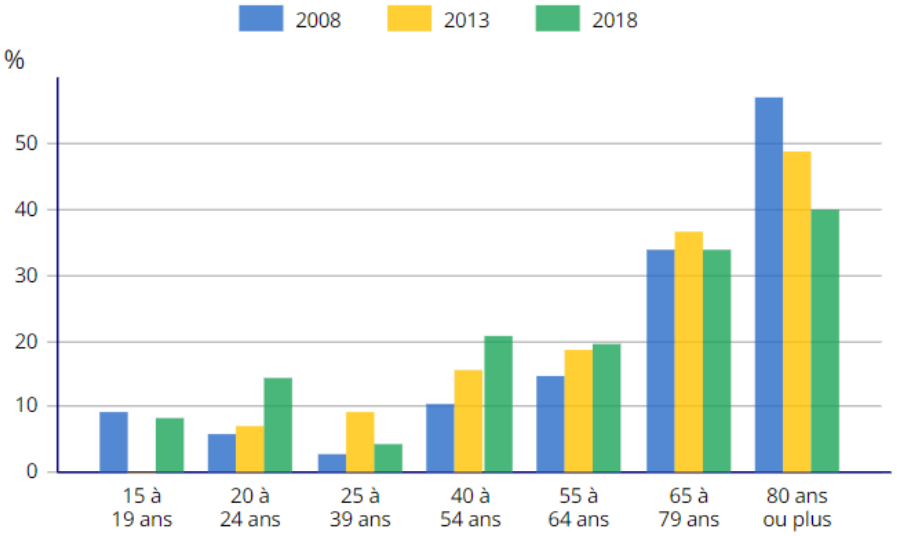

Enjeux

- ⇨ Amélioration du cadre de vie.
- ⇨ Renforcer les équipements publics.
- ⇨ Renforcer le lien social.
- ⇨ Renforcer les espaces de loisirs.
- ⇨ Aménager des services et des équipements pour les personnes âgées.
- ⇨ Diversifier et renforcer le parc de logements permanents.

Pistes d'actions

- ⇨ Renforcer les équipements de loisirs autour du village.
- ⇨ Aménager un théâtre de verdure.
- ⇨ Aménager les espaces verts, parcs publics, petits
- ⇨ Renforcer le parc de logements communaux.
- ⇨ Développer un parc de logements sociaux.
- ⇨ Renforcer le locatif permanent sur la commune.
- ⇨ Aménager une résidence seniors.
- ⇨ Maintenir le groupe scolaire en place.
- ⇨ Dégager du foncier urbanisable en vue de l'accession à la propriété et au logement.
- ⇨ Soutenir le développement socio-économique.

VI- SECTEURS ECONOMIQUES, SERVICES, EQUIPEMENTS & DEVELOPPEMENT

Marché du travail
Taux d'équipement
Approche par secteurs d'activité
Services, équipements et vie associative

SECTEURS ECONOMIQUES, SERVICES ET EQUIPEMENTS

Marché du travail

1. *Marché du travail dépendant mais particulièrement proche Des bassins d'emplois Proprianais et Sartenais*

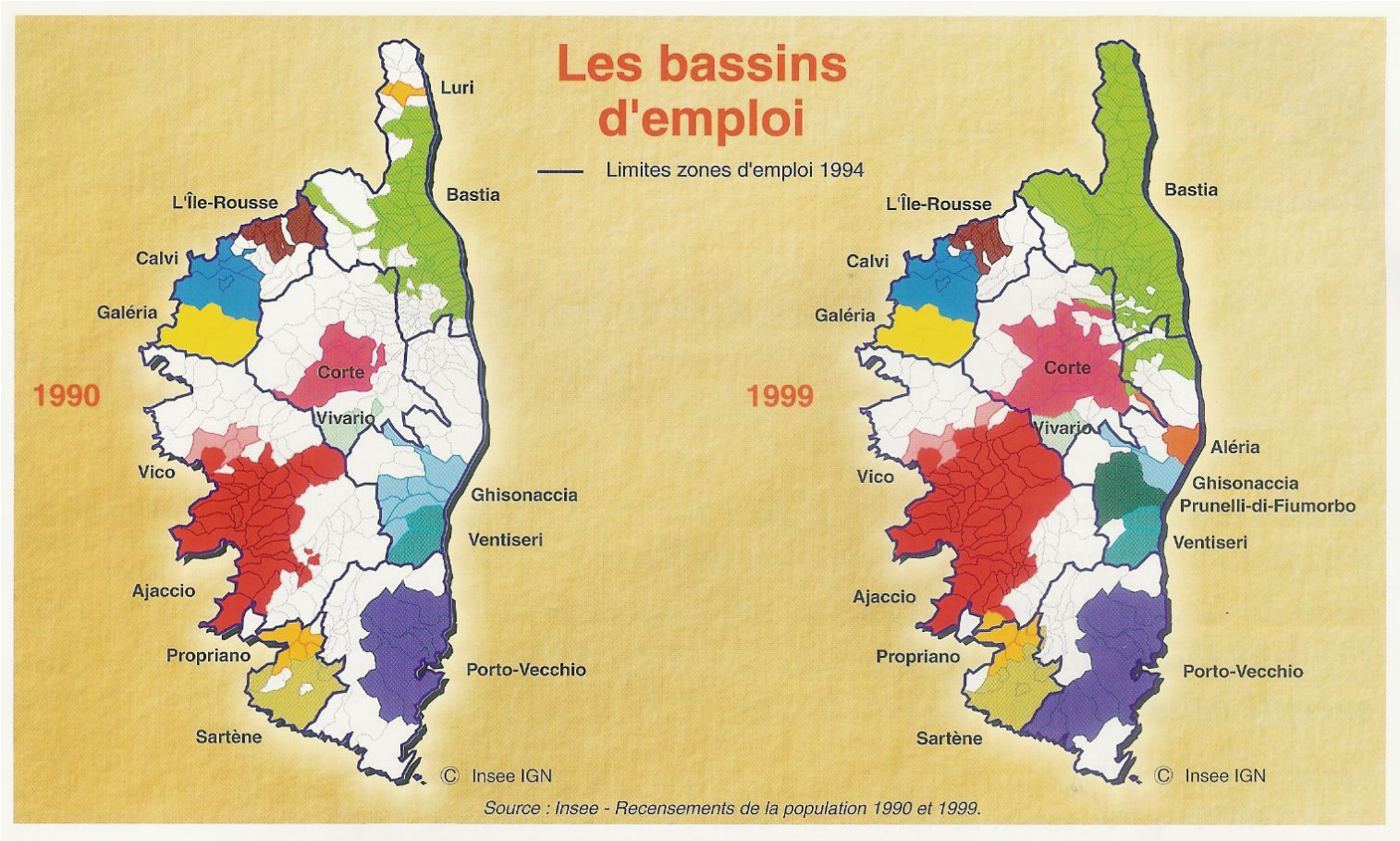

L'économie et le marché du travail sur les bassins de vie de Propriano et de Sartène est essentiellement basée sur les services, le commerce, l'agriculture, le tourisme, les services publics et les services à la population.

La commune de Sollacaro, maintient une économie dépendante de l'influence du bassin d'emplois Proprianais et Sartenais. Seules les activités de services publics, les activités artisanales, quoique très ponctuelles et notamment les activités touristiques et agricoles semblent offrir des emplois sur la commune.

2. Propriano, Sartène et Olmeto plage centres d'emplois ?

Par sa proximité des villes-centre de Propriano et de Sartène et des stations balnéaire de Porto-Pollo et d'Olmeto plage, Sollacaro est une commune concentrant toutefois plus de 38% d'emplois sur son territoire (plus de 94 emplois soit 67% du nombre d'actifs travaillant sur la zone) pour une population d'actifs dépassant les 77% de la population totale. Les déplacements pendulaires vers Propriano et Sartène se sont particulièrement accentués ces 5 dernières années (+24%) vers les autres communes de la micro-région (Olmeto, Casalabriva, Serra-di-Ferro) avec le renforcement et la structuration du tourisme et des emplois indirects qu'il crée.

EMP G1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2018

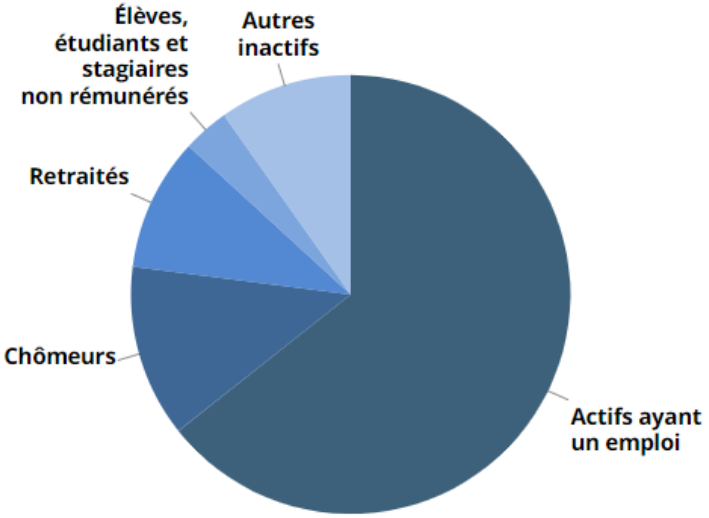

La **population active** représente environ 77% de la population totale en 2018 (contre 75% en 2008 soit +10%) avec 369 habitants pour plus de 205 personnes réellement actives. Le taux de chômage est en hausse de 3 points avec plus de 13% de la population active (26 chômeurs en 2018).

La crise ne devrait pas toutefois affecter le fonctionnement de l'économie locale. Aussi, force est de constater que la carte communale donnera un élan dynamique dans la construction et le BTP d'ordre général (logements communaux, logements sociaux, locatif, logements individuels…), et notamment dans le tourisme (camping, hôtellerie, gîtes, restauration…) et les emplois induits, dans l'artisanat, l'agriculture et dans une moindre mesure dans les services publics. Les autres secteurs étant moins directement influencés.

D'un point de vue plus qualitatif, le **taux d'activité s'est dégradé (-1 point). Le taux d'emplois est de 64%.** Les disparités existent encore entre les femmes et les hommes (25 points). Cet écart se maintien sur l'ensemble des tranches d'âge, elle est d'autant plus accentuée sur la tranche des 15-24 ans où l'écart dépasse les 8 points en plus pour les hommes.

Les secteurs du commerce, des services et du tourisme sont assez présents sur la commune ainsi que sur les bassins d'emplois Proprianais et Sartenais ains que sur les stations balnéaires du littoral (Porto-Polo, Abbartello…) plus favorables à l'emploi des femmes.

L'activité des femmes varie suivant les tranches d'âges, notamment pour les 15-24 ans (garde des enfants en bas âge) et des 55-64 ans (pré-retraite, garde des petits enfants

Mais le taux de chômage des femmes reste supérieur de 2 points de celui des hommes avec moins de 18% et en hausse de 37% sur la période intercensitaire, ce qui interroge en matière de redressement économique.

EMP G2 - Taux de chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans par sexe et âge en 2018

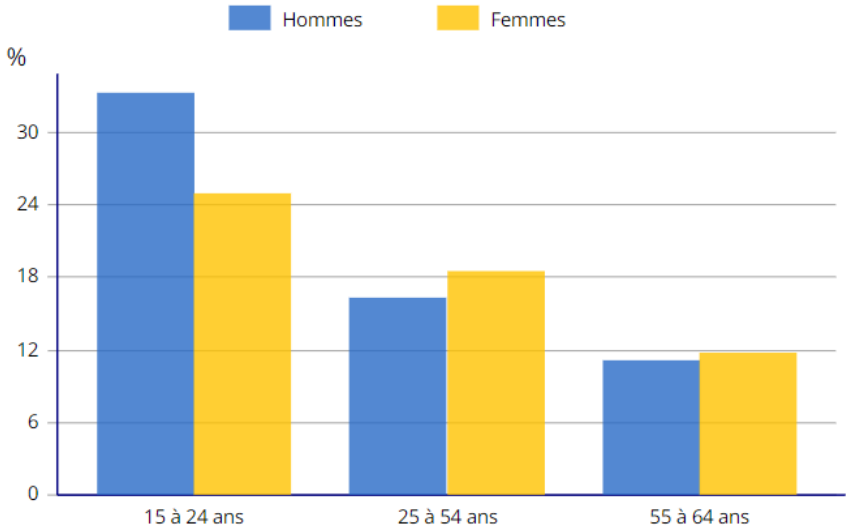

	2008	2013	2018
Nombre de chômeurs	**18**	**24**	**26**
Taux de chômage en %	12,9	15,0	16,5
Taux de chômage des hommes en %	12,7	16,7	15,2
Taux de chômage des femmes en %	13,0	12,9	17,7
Part des femmes parmi les chômeurs en %	50,0	37,5	53,8

Le nombre d'emplois dans la zone est stable +3% avec un total de 94 emplois sur la commune (141 emplois sur la zone et notamment Propriano et Sartène). Le développement touristique de la commune est aussi un motif des phénomènes migratoires et de la diminution des mouvements pendulaires et d'un taux d'emplois dépassant les 90% pour la tranche des 25-54ans. La commune pour sa part compte **6 emplois communaux** entre agent technique et postes administratifs (secrétaire, bibliothécaire agent postal).

La présence de commerces et de services gravitant autour du tourisme accroissent la proportion des **emplois salariés sur la micro-région** : 52%. Sur ces emplois, plus de 22% sont occupés par des femmes (+ 2 points). Notons aussi que 11% des emplois salariés sont à temps à temps partiel (+32%). La féminisation de l'emploi a observé une progression sans précédent mais avec une hausse de la précarité (emplois partiels, CDD qui représentent 73% des emplois chez les femmes).

Les emplois non-salariés représentent 42% de la population active et tend à régresser toute proportion gardée sur la période intercensitaire (-15%).

Le temps partiel est un indicateur de la "fragilité" de l'économie locale avec un tissu économique où les petites structures familiales sont assez représentatives loin de la précarité de l'emploi. Ces chiffres sont en pleine mutation aujourd'hui si bien que le prochain recensement risque de renforcer ces observations en termes d'emplois et de stabilité de l'emploi. Le développement socio-économique des villages de la micro-région est un atout qui peut servir d'appui sur les modalités de développement des villages de l'intérieur autour du tourisme, de l'artisanat, des savoir-faire, des services et de l'agriculture.

ACT G1 - Part des salariés de 15 ans ou plus à temps partiel par sexe

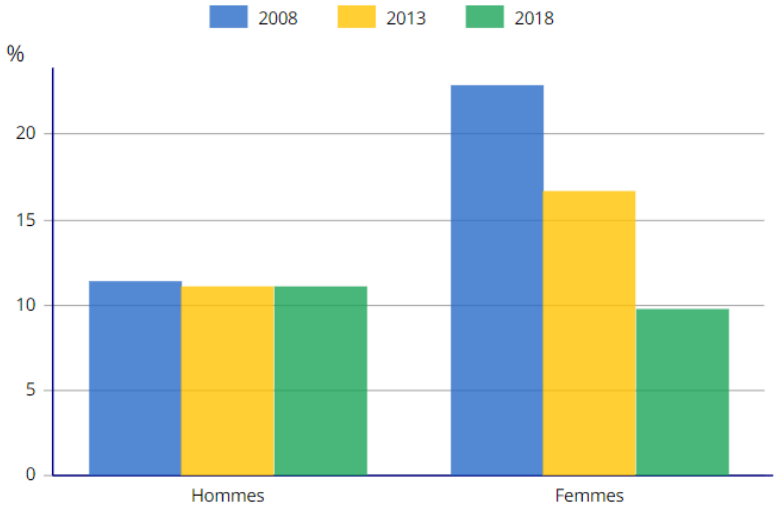

ACT G2 - Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2018

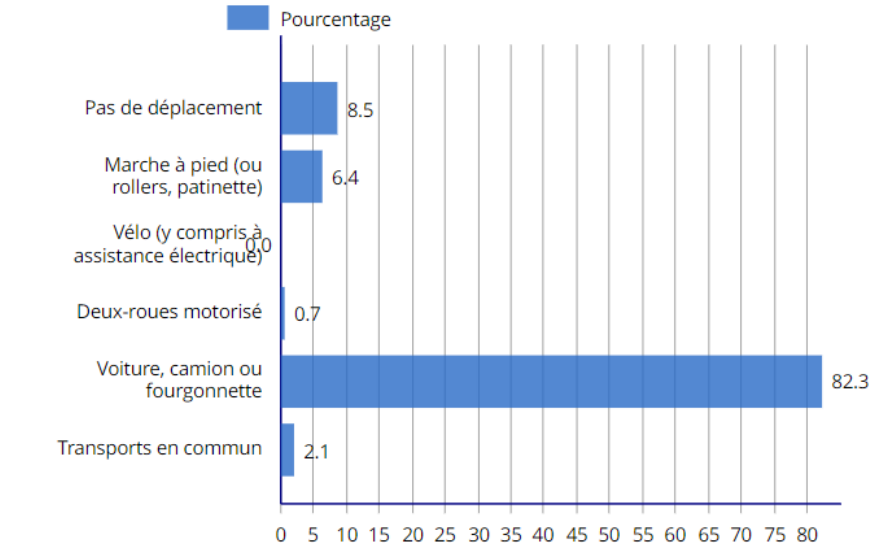

Enjeux

- ⇨ Redynamiser les territoires ruraux.
- ⇨ Allongement de la saison touristique.
- ⇨ Poursuivre un développement socio-économique stable et structuré.
- ⇨ Réduire le taux de chômage des jeunes
- ⇨ Réduire la proportion d'inactifs en âge de travailler.
- ⇨ Résorber la précarité de l'emploi.
- ⇨ Poursuivre et renforcer l'emploi sur la commune.
- ⇨ Renforcer le modèle de développement autour du tourisme, de l'artisanat, des services et de l'agriculture.

Pistes d'actions

- ⇨ Renforcer les services et équipements publics sur le territoire.
- ⇨ Développement économique autour de l'agriculture, des savoirs-foire, de l'artisanat d'art et des tourismes.

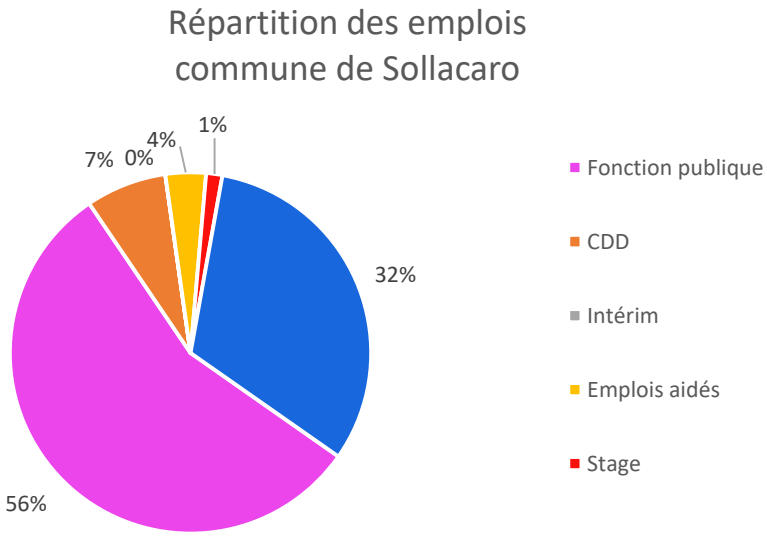

SECTEURS ECONOMIQUES, SERVICES ET EQUIPEMENTS

Taux d'équipement

Sollacaro reste **sous l'influence directe des villes-centre, et dans une moindre mesure des bassins d'emplois et des zones de chalandises Du Valinco-Sartenais.** Si bien que compte tenu de sa proximité (moins d'un quart d'heure), et de sa faible population, le taux d'équipement de la commune reste inférieur à **0,2 base 1** en référence aux 36 équipements de base recensés par l'INSEE.

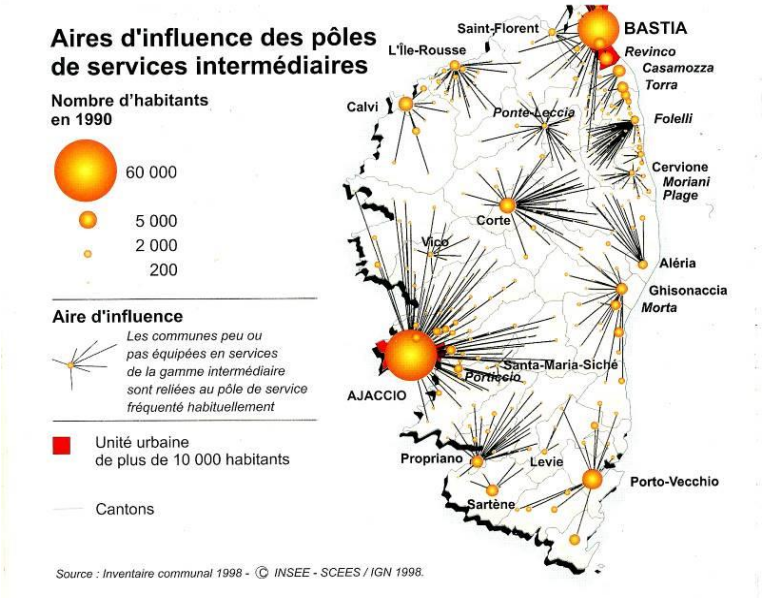

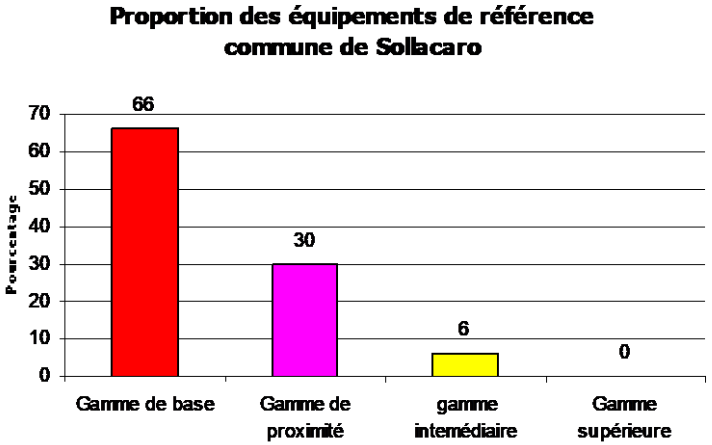

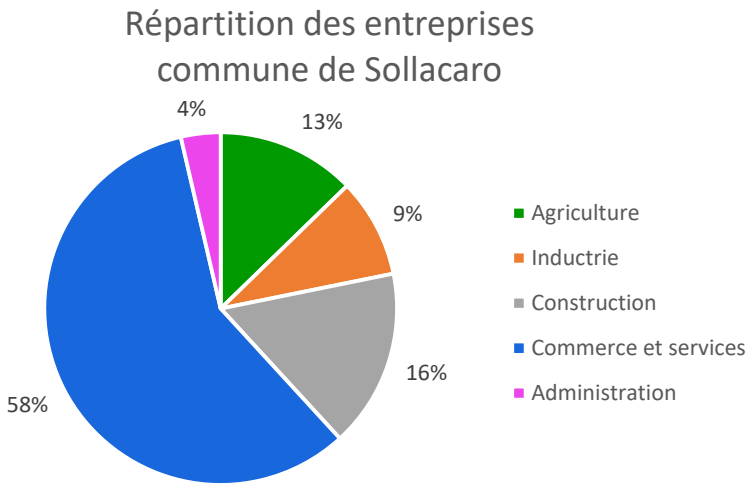

Bassins d'emplois et aires d'influences

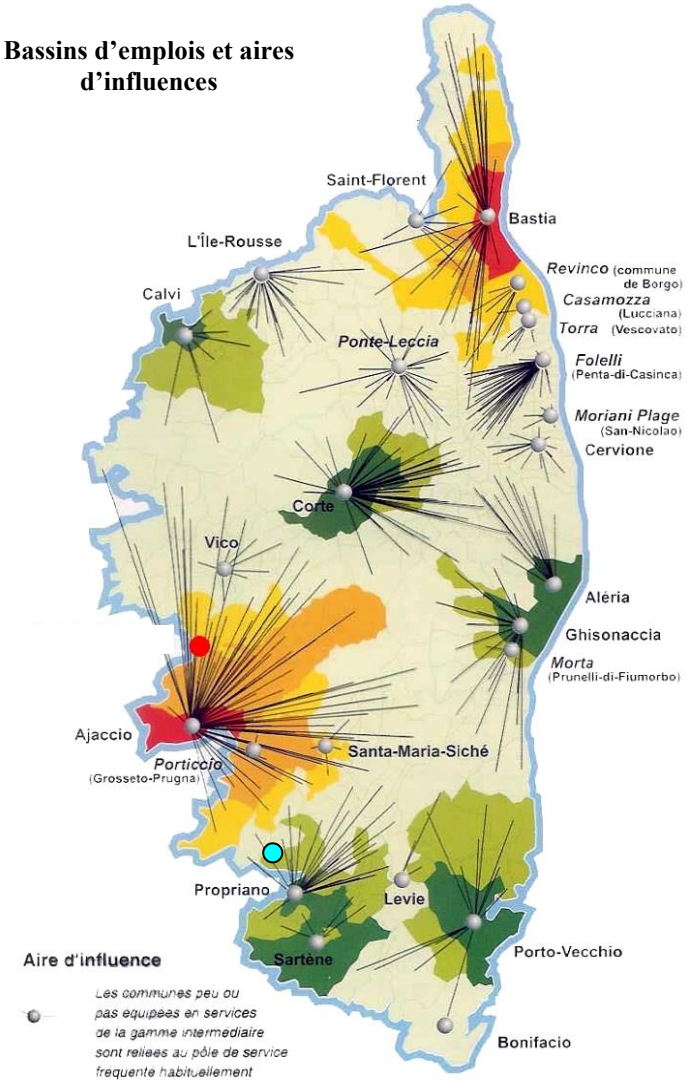

Organisation territoriale de l'emploi

Espace à dominante urbaine

Pôle urbain : unité urbaine offrant au moins 5000 emplois sur son territoire et ne faisant pas partie de la couronne périurbaine d'un autre pôle urbain.

Couronne périurbaine : ensemble des communes qui envoient au moins 40% de leurs effectifs occupés travailler dans le pôle urbain ou dans l'une des autres couronnes périurbaines.

Espace à dominante rurale :

Rural sous faible influence urbaine : communes rurales qui ne sont pas pôle rural, et dont 20% au moins des actifs travaillent dans une aire urbaine.

Pôle rural : commune appartenant à l'espace à dominante rurale, offrant 2000 à 5000 emplois et dont le nombre d'emplois offerts est supérieur ou égal au nombre d'actifs résidents.

Zone d'influence des pôles ruraux : communes rurales n'appartenant pas aux deux catégories précédentes, et dont au moins 20% des actifs travaillent dans un pôle rural.

Rural isolé : communes n'appartenant à aucune des catégories précédentes, c'est-à-dire en dehors de toute attraction significative en termes de migrations alternantes.

Organisation territoriale des services

Commune disposant de la plupart des services appartenant à la gamme de proximité.

CEN G1 - Répartition des établissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2015

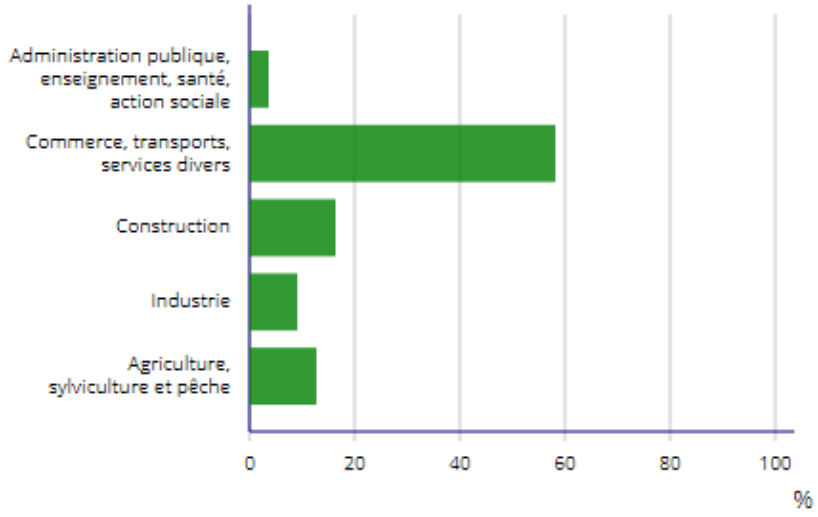

CEN G2 - Répartition des établissements actifs par tranche d'effectif salarié au 31 décembre 2015

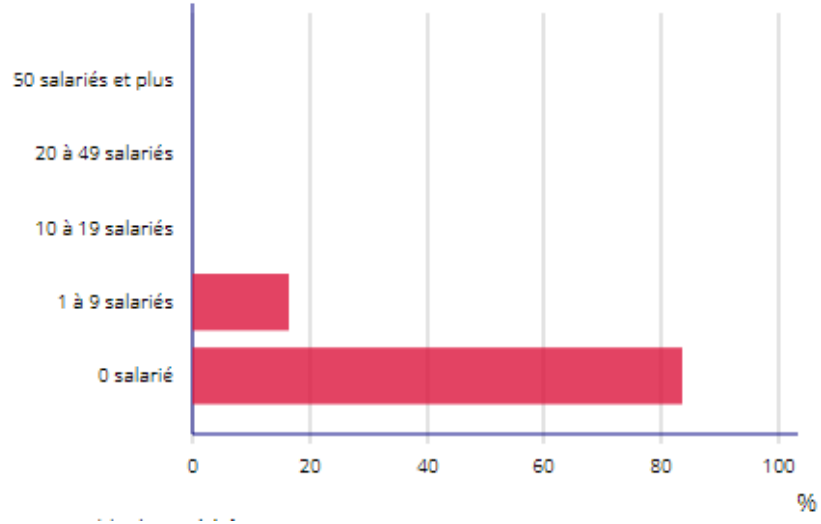

DEN G3 - Évolution des créations d'établissements

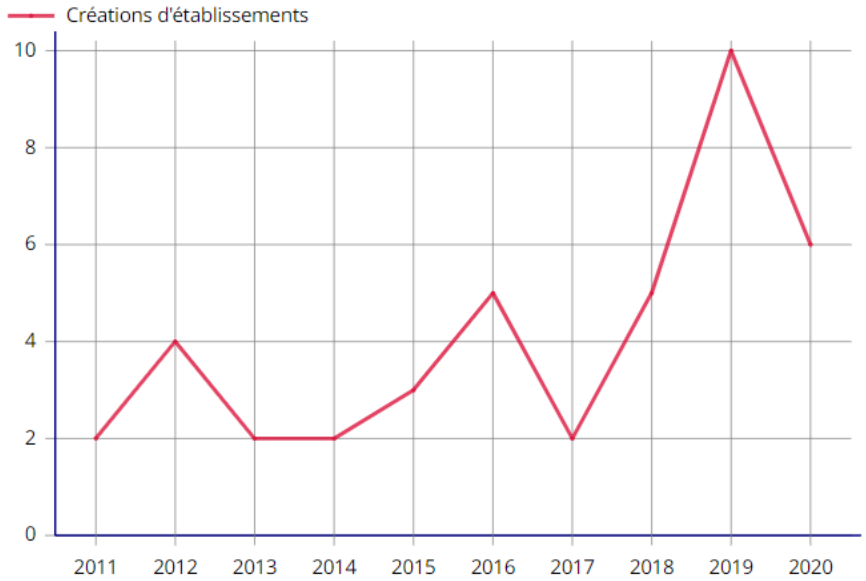

Quelques entreprises disposent de leur siège social sur la commune de Sollacaro. Il s'agit principalement d'entreprises familiales, individuelles si bien que plus de 84% n'ont pas de salariés. Les emplois se partagent notammnet entre les services à la population et commerces de proximité (36%), le tourisme (29%) et le bâtiment (17%).

La commune doit se donner les moyens de renforcer son économie locale réelle autour de l'agriculture, de l'artisanat, des services publics et du tourisme doux (loisirs, découverte, sports de pleine nature, culture, gastronomie, restaurartion, hébergement...).

SECTEURS ECONOMIQUES, SERVICES ET EQUIPEMENTS
Approche par secteur

1. Quelle agriculture ?

Données de cadrage et réglementation

Loi n° 2010-874 du 27 juillet 2010
Modernisation de l'agriculture et de la pêche

La loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche traduit quatre volontés stratégiques :

- Doter l'agriculture d'une perspective politique nouvelle.
- Stabiliser le revenu des agriculteurs.
- Renforcer la compétitivité de l'agriculture française.
- Réduire le rythme de consommation des terres agricoles.

Cette loi inscrit l'agriculture et la forêt dans un objectif de développement durable du territoire en préservant et valorisant le capital et le savoir-faire agricole de notre pays, notamment par la lutte contre le gaspillage foncier agricole.

Ainsi la commission départementale des espaces agricoles, présidée par le préfet, associe les représentants des collectivités territoriales, de l'Etat, de la profession agricole, des propriétaires fonciers, des notaires, des associations agréées de protection de l'environnement.

Cette commission peut être consultée sur toutes les questions relatives à la régression des surfaces agricoles sur les moyens de contribuer à la limitation de la consommation de l'espace agricole. Elle émet un avis au regard de l'objectif de préservation des terres agricoles.

Bref exposé du contexte national et régional

"La France agricole a perdu 26 % de ses exploitations entre 2000 et 2010, selon les résultats du dernier recensement agricole de 2010. On dénombre aujourd'hui, en France métropolitaine, près de 500 000 exploitations agricoles et près d'1 million de personnes impliquées régulièrement dans leur activité agricole, hors salariat saisonnier. Le nombre de chefs d'exploitation et de co-exploitants a baissé de 21 % en 10 ans"
Source : fnsea.fr 2010

Sur la région Corse, les tendances nationales ne se reflètent pas systématiquement, le profil agricole insulaire marie un contexte agriculture de plaine et de montagne.

La population agricole, soit 5 000 personnes (hors saisonniers) représente une force de travail de 4 040 UTA. C'est une baisse de près de 14 % par rapport à 2000. Le nombre des chefs d'exploitation et des coexploitants atteint 3003 personnes. Les salariés permanents (non familiaux) représentent près de 20 % des effectifs totaux (soit 956 personnes), pratiquement autant que les membres de la famille (conjoints : 554 et autres familiaux : 358). Durant ces dix dernières années la baisse d'actifs a été surtout marquée au sein de la « famille ». Les effectifs de cette catégorie ont baissé de 30 %. Le nombre des conjoints travaillant sur l'exploitation diminue de près de 40 %, les salariés familiaux baissent de 33 % (– 15 % pour les salariés permanents non familiaux).

La baisse du nombre total d'exploitations (– 21 %) est inférieure à la baisse nationale (– 26 %). La région Corse compte actuellement 2 810 exploitations agricoles alors que l'on en dénombrait 3 578, lors du dernier recensement en 2000.

La perte (– 31 %) est plus accentuée dans la catégorie économique "petites exploitations". Les effectifs passent de 1 840 en 2000 à 1 274 en 2010. Parallèlement les « grandes exploitations » totalisent un effectif de 372, soit une baisse de 19 %."

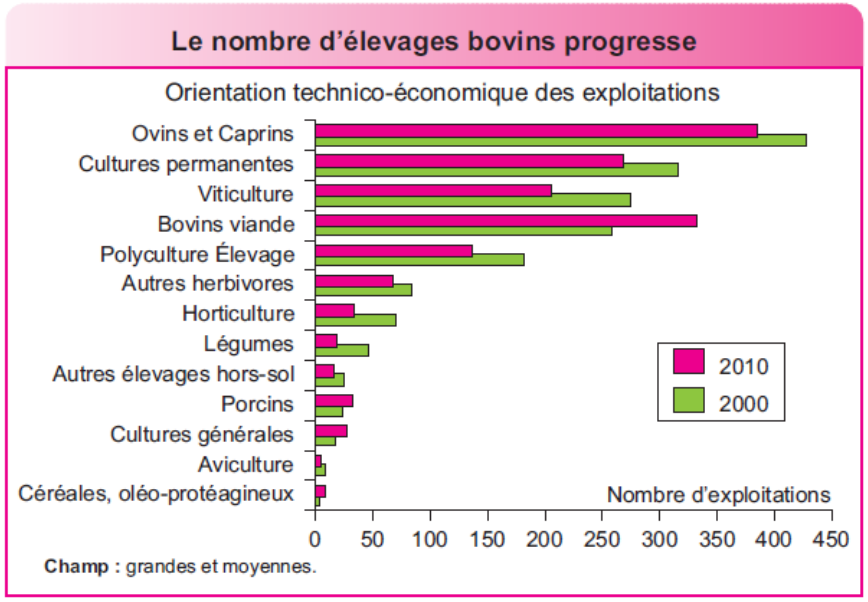

Sources : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

La surface moyenne augmente

La surface agricole utile moyenne des exploitations est actuellement de 60 ha.

Le total de 168 000 ha de SAU est ainsi réparti :

Catégories économiques	SAU (ha)	SAU moyenne
Petites	41 909	33
Moyennes	101 425	87
Grandes	24 562	66
Total	**167 896**	**60**

Source : Agreste 2010

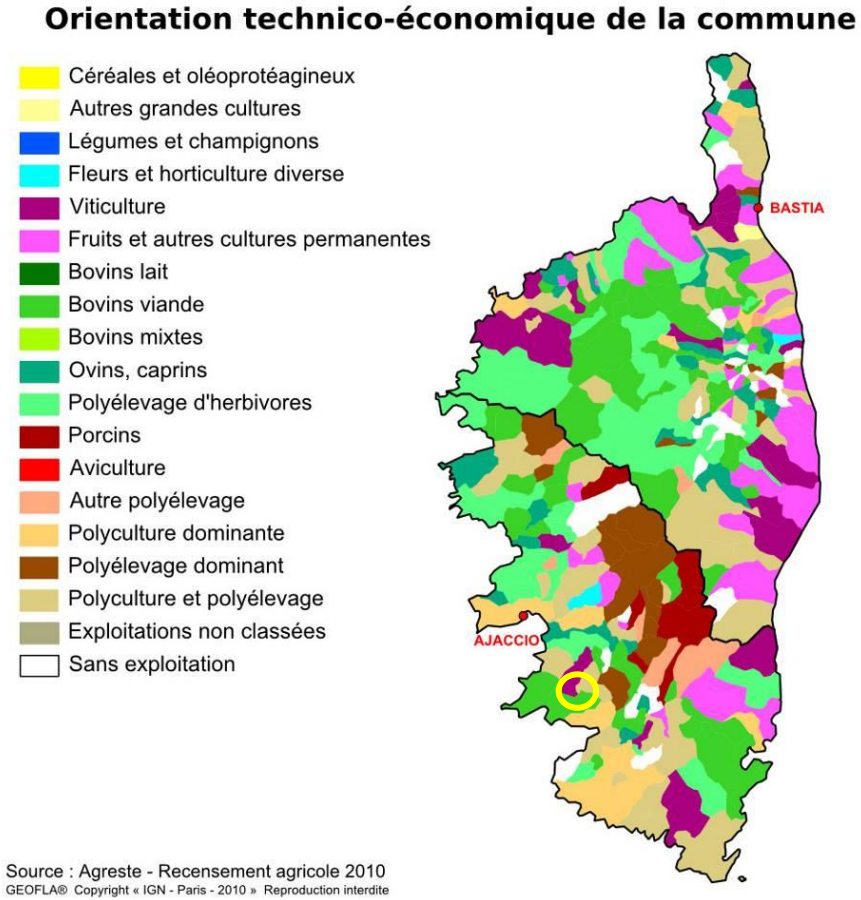

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

GEOFLA® Copyright « IGN - Paris - 2010 » Reproduction interdite

De l'agriculture extensive à la transformation fermière

Les activités agricoles se concentrent sur l'ensemble de la commune et essentiellement sur la plaine bocagère, sur les bas piedmonts, sur les jardins en ceinture des villages de Sollacaro et de Calvese et sur les coteaux du Taravo. Il s'agit essentiellement de parcours bovins (plaine) et ovins (piedmonts et sylvo-pastoralisme sous suberaie), ainsi que de l'oléiculture entre Filitosa et Calvese, des anciens vergers de polyculture entre Calvese et Sollacaro, des cerisaies en friches sur Calvese, du maraîchage sur la basse vallée du Taravo, des cultures céréalières et fourragères sur la plaine du Taravo et quelques coteaux viticoles en limite de commune avec Cognocoli-monticchi.

Evolution de la surface agricole

Depuis l'après-guerre et notamment entre 1970 et 1990 la surface agricole utile a décru régulièrement. Plusieurs facteurs révèlent ce cas de figure et notamment en premier lieu la récurrence des incendies dans les années 1980 qui a détruit certaines exploitations au sud et à l'ouest du territoire. A cela s'ajoute l'exode rural, le vieillissement et le difficile renouvellement de la population agricole.

Dès lors, l'objectif premier étant de maîtriser la progression de la nappe urbanisée, de la gérer et de la structurer et de préserver les terrains agricoles présentant de fortes potentialités, notamment les vergers d'oléastres, les oliveraies, les coteaux viticoles, les restanques, les parcours extensifs, les bocages et les parcours de de fonds de vallées sans pour autant ne pas bloquer la réalisation de nouveaux quartiers dans un souci de développement durable.

Aussi, la commune de Sollacaro souhaiterait que la carte communale, en appui avec le Padduc, soit un élément capable d'impulser un renouveau agricole, une reconquête verte sur le territoire et notamment sur les vastes étendues en déprise et jadis exploitées. Elle repose sur de vastes étendues de terrasses jadis de polyculture, de céréaliculture, d'oléiculture et de cultures arboricoles pouvant faire l'objet de baux agricoles et d'investissements en ce sens en vue d'y redéployer le pastoralisme extensif mais également l'arboriculture méditerranéenne, l'apiculture et la viticulture. S'appuyer sur l'héritage des anciens, son patrimoine et ses savoirs faires pour se projeter sur l'avenir (anciennes cerisaies, amanderaies, elevage porcin sous yeuseraie…).

Atouts et opportunités de l'agriculture sur Sollacaro

- 19ha de restanques.
- Anciennes cerisaies : 33ha.
- Bocages : 612ha.
- Plaine alluviale : 460ha. (élevage bovins, cultures fourragères, céréaliculture, maraîchage).
- Jardins-vergers en terrasses : 36ha.
- Parcours : 853ha.
- Piedmonts et coteaux propices à la viticulture et à l'arboriculture.
- Bonne exposition sud-ouest.
- Hébergements touristiques (agrotourisme).
- Transformation fermière (fromages, confitures, confiserie, oléiculture …).
- Elevage porcin – forêt communale notamment (produit à forte identité).
- Agriculture biologique.
- Arboriculture sèche méditerranéenne et de moyenne montagne (oléiculture, amandes, cerises…).
- Elevage équin (loisirs – découverte, ferme équestre…).
- Elevage bovin de qualité (plaine du Taravo – viande de bouche).
- Apiculture.
- Viticulture.

L'agriculture d'aujourd'hui et de demain sur Sollacaro

	Constats	Tendances et opportunités
Surfaces agricoles interprétation visuelle	1170 ha Opportunités sur 2025ha environ	Renforcement de l'activité agricole Renouvellement de la profession Nouvelles exploitations professionnelles Redéploiement de l'agriculture sur l'ensemble du territoire
Activités complémentaires à l'agriculture	Transformation fermière Hébergement	Structures de commercialisation des productions locales Restauration et hébergement à la ferme à développer Tourisme de loisirs : ferme équestre, goûté à la ferme, évènementiel…
Cultures	Parcours Oléiculture Céréaliculture Maraichage	Développement de structures dévolues à l'AB Opportunités de la viticulture (restanques et coteaux) Culture arboricoles méditerranéennes (amandiers, figuiers, noisetiers, …) Renouveau de la cerisaie de Calvese (33ha d'opportunités) Restauration de la châtaigneraie (5ha) Produits de transformation fermière (niches à forte VA) type apiculture, oléiculture, confiserie… Développement du maraîchage en fonds de vallée et à la confluence des rivières ainsi que sur les anciennes planches de jardins
Cheptel	Bovins Ovins	Renforcement de l'élevage extensif Restauration et développement de l'élevage porcin sous yeuseraie Opportunités dans l'apiculture Redéploiement de l'élevage bovin sur la plaine du Taravo (viande) Elevage équin sur la plaine du Taravo (loisirs)

Aujourd'hui, la commune de Sollacaro se caractérise par un territoire agraire à part entière avec un renforcement de la SAU, du cheptel, de la professionnalisation de l'activité. Les orientations se concentrent actuellement autour de l'élevage bovin de bouche, de la production laitière ovine, de la céréaliculture, du maraichage et de l'oléiculture.

Aussi, l'étalement urbain de ces deux dernières générations a contribué à grignoter progressivement les terres agricoles, en particulier les restanques et les coteaux (alentours du village sur les planches, les vergers méditerranéens, les anciennes cerisaies et l'élevage de petit bétail). Dès lors, ces terres ont connu une évolution régressive avec de développement de la friche et de pyrophytes.

Si bien qu'après une période de déprise rurale dans les années 1970-1990, assiciée ponctuellement à une récurrence des incendies qui a ravagé les exploitations dans les années 1970-1980, l'agriculture sur Sollacaro semble connaître un regain d'activité, notamment à compter des années 2000. Un territoire en mutation au profit de l'activité agraire dans un souci de développement durable et d'équilibre dans l'aménagement du territoire, notamment sur le secteur du Taravo (élevage bovin, bocages, maraîchage) et des bas piedmonts (oléiculture, élevage ovin).

Aujourd'hui, l'objectif étant de progresser vers une révolution verte avec la reconquête du territoire par l'agriculture, de préserver les terrains agricoles présentant de fortes potentialités, notamment les vergers de cultures sèches méditerranéennes, les oliveraies, et les espaces de parcours sans pour autant bloquer la réalisation de nouveaux quartiers dans un souci de développement durable, notamment sur Vadiola, Filitosa, Piatonu et Ghjunca-Carboni.

Vers une professionnalisation de l'agriculture

- ⇨ Disparition des exploitations familiales.
- ⇨ Accroissement de la SAU moyenne.
- ⇨ Accroissement de la SAU.
- ⇨ Renouvellement de la population agricole.
- ⇨ Installation de jeunes agriculteurs.
- ⇨ Renforcement des UTA agricoles.
- ⇨ Diversification des activités agricoles.
- ⇨ Activités complémentaires à l'agriculture.
- ⇨ Agriculture labellisée.
- ⇨ Production à forte valeur ajoutée.
- ⇨ Productions identitaires et fermières…

	Données 2010	Evolution 2000/2010	Tendances
SAU	1170 ha	+ 8%	Renforcement de l'élevage bovin de bouche Vers le pastoralisme extensif d'ovins et la réhabilitation des parcours sous suberaies et des oliveraies
SAU moyenne	59ha	+ 48%	Professionnalisation et spécialisation de l'agriculture autour de productions à forte valeur ajoutée (transformation fermière, agriculture biologique) et de l'élevage extensif d'ovins.
Nombre d'exploitations	20 u	- 26%	
Population agricole (UTA)	27 u	stable	
Activités complémentaires à l'agriculture	> à 3	NC	Transformation fermière (fromage, olives, huile) Hébergement à la ferme
Cultures	Maraîchage Arboriculture Fourrages Céréaliculture oléiculture	+ de parcours + de cultures d'oliviers Développement du maraîchage et terres labourables Céréaliculture	Développement de petites exploitations pour l'AB et les produits de transformation fermière. Développement des cultures fourragères par défrichements. Circuits courts et développement des cultures maraichères
Cheptel	808 u	+ 3%	Croissance de l'élevage ovin Renforcement de l'élevage bovin

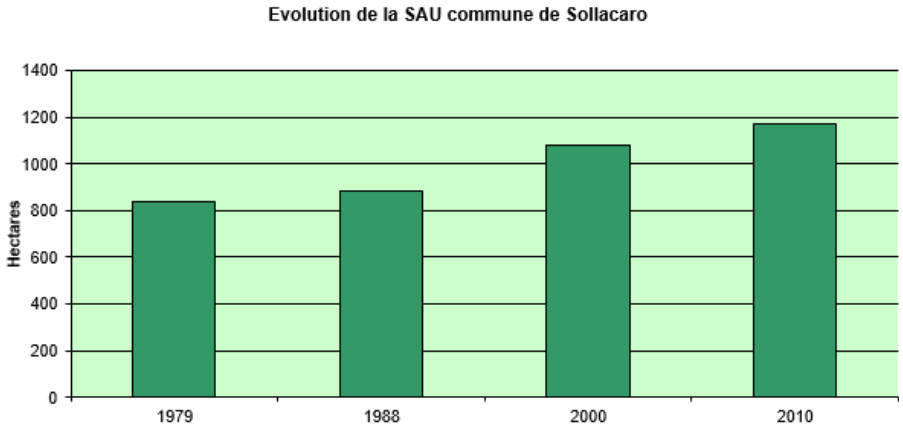

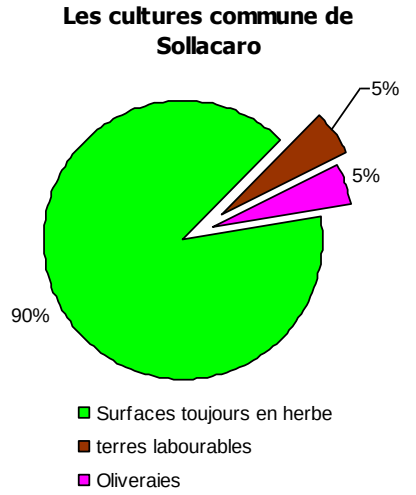

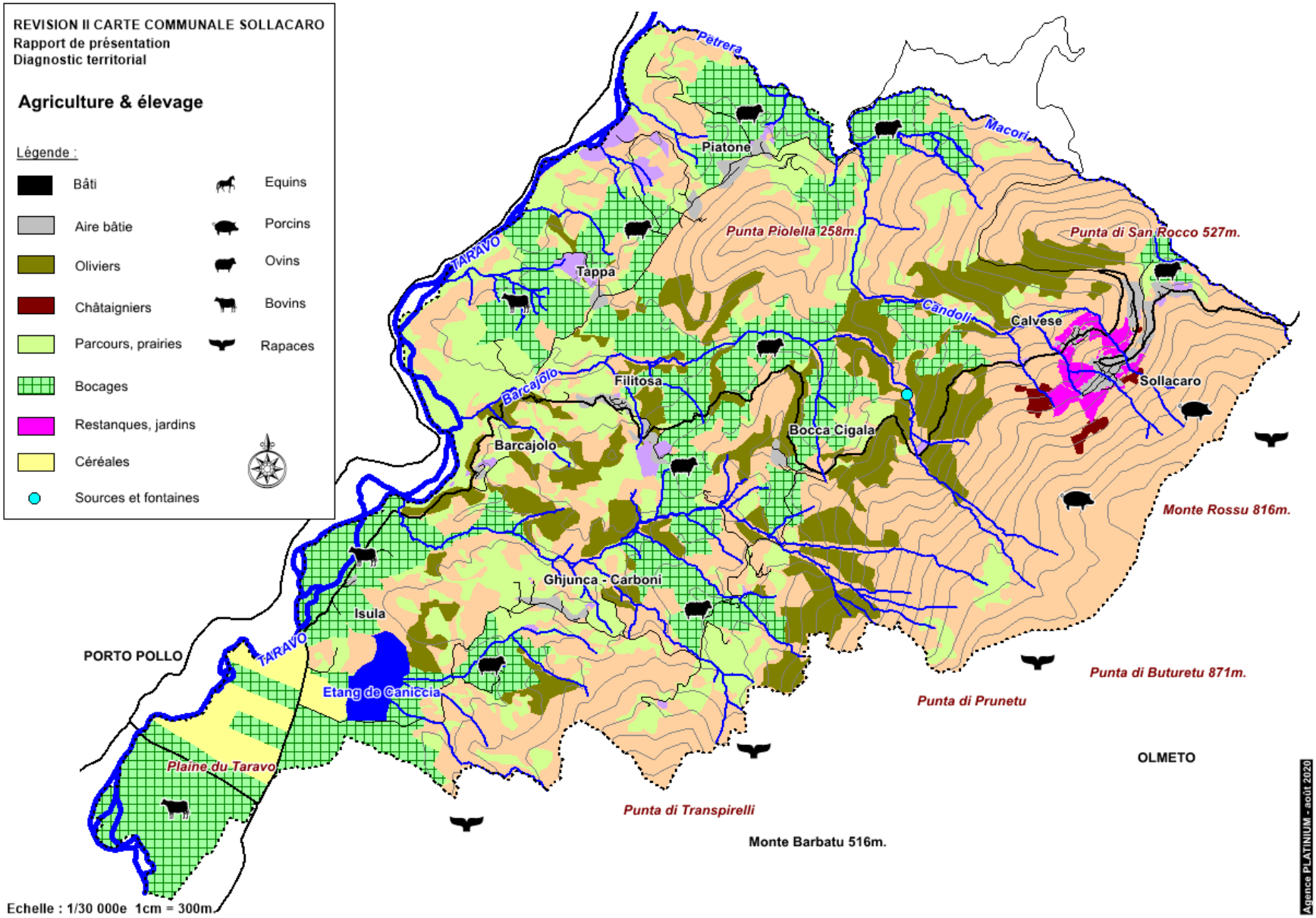
REVISION II CARTE COMMUNALE SOLLACARO
Rapport de présentation
Diagnostic territorial
Agriculture & élevage
Légende :
Bâti
Aire bâtie
Oliviers
Châtaigniers
Parcours, prairies
Bocages
Restanques, jardins
Céréales
Sources et fontaines
Equins
Porcins
Ovins
Bovins
Rapaces
Petrera
Piatone
Macori
Punta Piolella 258m.
Punta di San Rocco 527m.
TARAVO
Tappa
Candoli
Calvese
Sollacaro
Barcajolo
Filitosa
Bocca Cigala
Barcajolo
Monte Rossu 816m.
Ghjunca - Carboni
Isula
PORTO POLLO
TARAVO
Punta di Buturetu 871m.
Punta di Prunetu
Etang de Caniccia
OLMETO
Plaine du Taravo
Punta di Transpirelli
Monte Barbatu 516m.
Echelle : 1/30 000e 1cm = 300m
Agence PLATINIUM - août 2020

Renforcement de la place de l'agriculture sur Sollacaro

- Accroissement de la SAU.
- **Renforcement de baux communaux**.
- Restauration de l'élevage porcin coureur.
- Restauration de la châtaigneraie séculaire (Tabio).
- Développement de l'arboriculture méditerranéenne Renouveau de la cerisaie (Calvese).
- Restauration de l'oliveraie.
- Renforcement de la céréaliculture.
- Renforcement des cultures fourragères.
- Développement de l'agriculture labellisée.
- Développement de l'agriculture de loisirs (centre équestre)
- Partenariat et projet de territoire de mise en valeur agricole (commune, communauté de communes, UE, CDA2A, INAOQ, ODARC).

Un retour vers la pluriactivité

- Développement de l'oléiculture, de la figue, de l'amande, de l'agrume, du plaqueminier, de la cerise.
- Renforcement du maraîchage et des circuits courts.
- Développement de la viticulture.
- Renforcement de l'oléiculture '(huile + bouche).

- Développement de l'élevage avicole fermier.
- Développement de l'apiculture.
- Restauration de l'élevage porcin.
- Renforcement de l'élevage bovin extensif.
- Développement de l'élevage équin pour les loisirs.

Sollacaro et l'agriculture labellisée

L'ensemble du territoire communal est couvert par des opportunités d'appellations et notamment :

- L'AOP Mele di Corsica.
- L'AOP Bocciu.
- L'IGP vins de Corse – île de beauté.
- L'AOP Oliu di Corsica…

Mais le territoire et les modes de transformation fermière comme les productions AB sont autant de labels identitaires, de savoirs faire et de qualité qui peuvent faire l'objet d'un développement et d'une valorisation issus de la transformation des productions agricoles.

Opportunités

- Développement de l'arboriculture sèche.
- Agriculture et paysage. Paysage rural et bucolique. Démarche de qualité. Potentialités dans l'agriculture biologique avec la présence de grandes surfaces foncières. Forte demande en produits locaux et produits du terroir.
- Démarche AOC (fromage, viande, miel, huile, fruits secs, fruits à coques, fruits charnus, vin).
- Engagements agro pastoraux. Durée 5 ans (PAC). Prairies permanentes respectant les zones de nidification, les bosquets, les ripisylves.
- La réhabilitation des terres parcourues par les incendies pour le développement de cultures sèches telles que la viticulture et/ou l'arboriculture sèche méditerranéenne (amande, figue, plaqueminier…)

Limite des opportunités

- La pression foncière
- La qualité des terres.
- La ressource en eau.
- Le coût des investissements.
- L'indivision.

REVISION II CARTE COMMUNALE SOLLACARO
Rapport de présentation
Diagnostic territorial

Zonage agro-sylvo-pastoral

Légende :

- Bâti
- Aire bâtie
- Peuplements forestiers
- Oliviers
- Espaces de réserve
- Espaces cultivables à forte potentialité
- Espaces améliorables à forte potentialité
- Espaces améliorables de potentialité moyenne
- Espaces agricoles en 1982

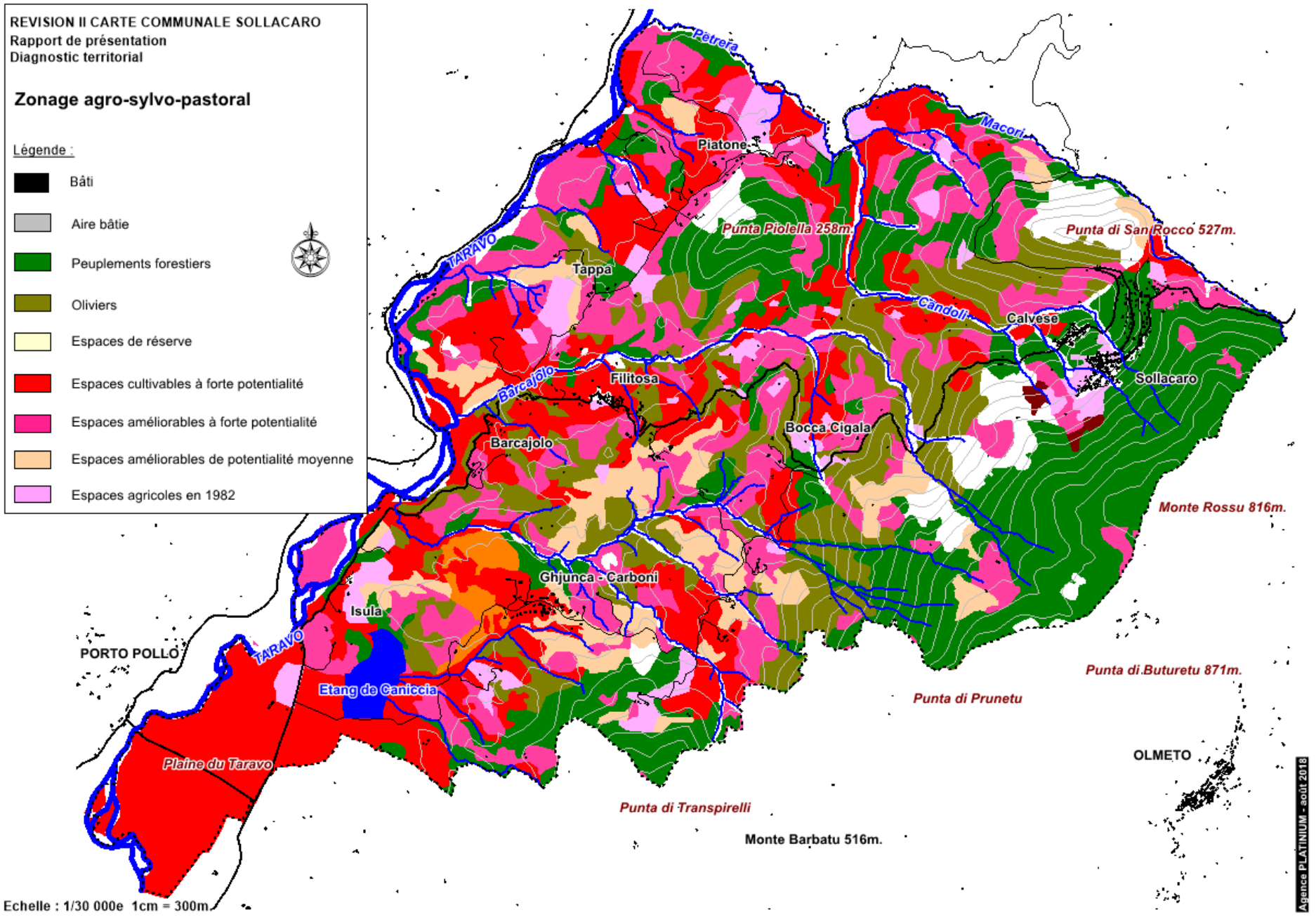

Echelle : 1/30 000e 1cm = 300m

Les potentialités agro-sylvo-pastorales sur Sollacaro

Les données de la carte de zonage agro-sylvo-pastoral SODETEG (1978-1982) permettent d'avoir un aperçu sur la répartition spatiale selon la potentialité des sols et l'emprise spatiale par catégories. La limite de ces informations reste qu'il s'agit d'un document de référence datant de plus de 40 ans. Il sert d'appui, mais ne peut en aucun cas être considéré comme la représentation réelle de la place de l'agriculture en 2018 sur la commune de Sollacaro. Ces informations demandent de ce fait à être croisées avec une enquête de terrain afin d'actualiser les données.

Catégorie	Surface
ECF	538,8 ha
ECM	21,1 ha
EAF	460,2 ha
EAM	141,3 ha
Espace agricole actuel -1982	90,2 ha
Oliviers	301,2 ha
Châtaigniers	5,0 ha
Espace de réserve	178,1 ha
Espaces non végétaux	32,9 ha
Peuplement forestiers	584,9 ha

D'après ce zonage, à cette période (1978-1982), sur l'ensemble du territoire, les espaces présentant une potentialité agricole couvraient 65% des terres soit environ 1558ha.

Les espaces de réserve couvrent 65% du territoire de la commune (118ha).

Peuplements forestiers : 585 ha

Les formations de chênes verts, yeuses, se concentrent essentiellement au nord-Est du territoire (forêt communale) et au sud de la commune (Punta di Tranpirelli, Punta di Prunetu), ainsi qu' aux alentours de la punta Piolella. Ces peuplements seront préservés dans le zonage de la carte communale.

Espaces de réserve : 178,1ha

7% de la surface de la commune de Sollacaro, essentiellement constitués de cistes (matorral de reconquête) sur les piedmonts, les restanques, les landes adossées aux sommets principaux du sud-Est, sur les espaces ayant subi la déprise agricole. Ces terrains sont propices à l'arboriculture sèche, à la polyculture et à la plantation de la cerisaie. La qualité des sols est généralement suffisante pour satisfaire un tel usage. Toutefois un amendement sera nécessaire au titre de l'arboriculture.

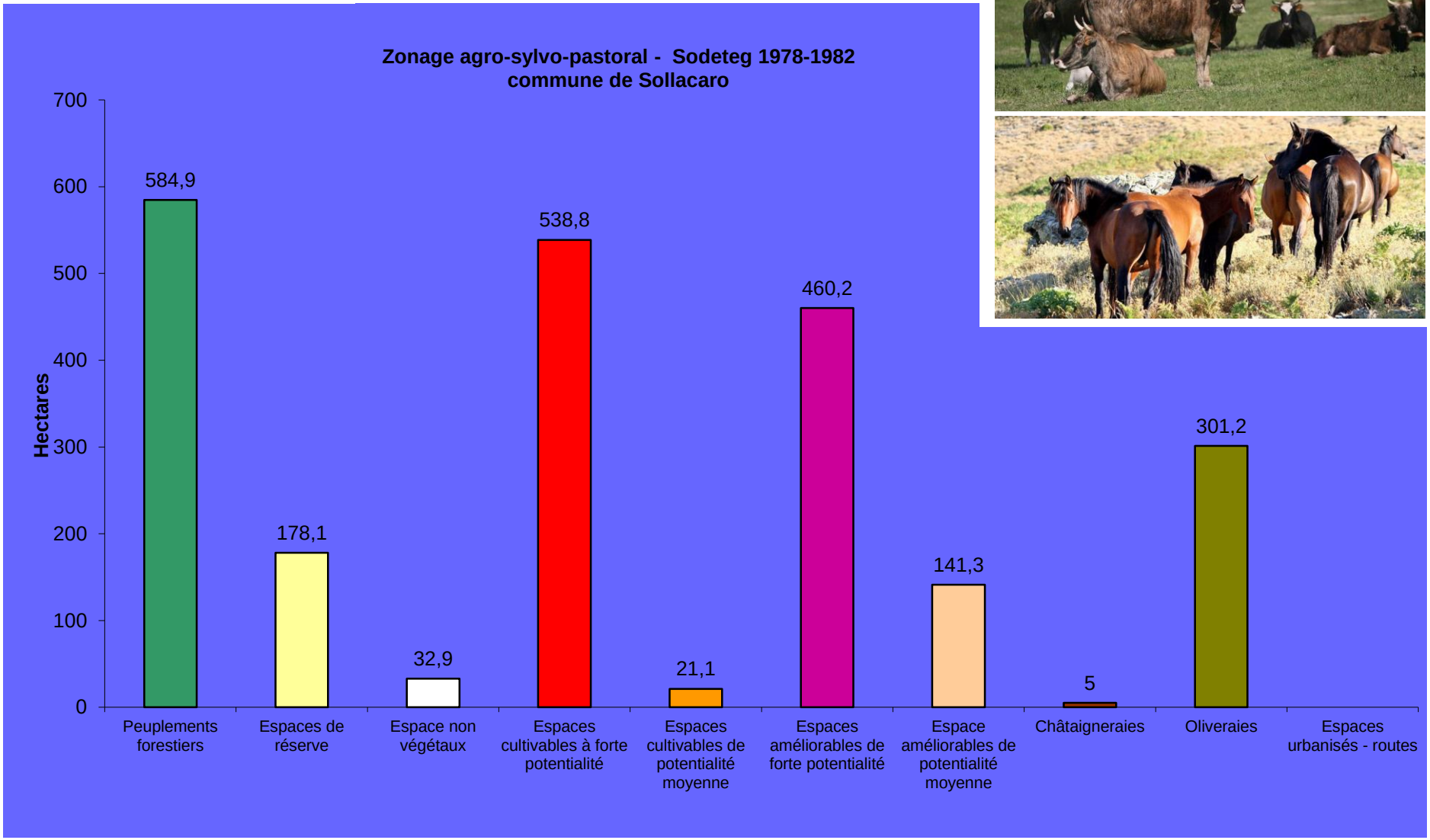
Zonage agro-sylvo-pastoral - Sodeteg 1978-1982
commune de Sollacaro
Hectares
700
600
500
400
300
200
100
0
584,9
178,1
32,9
538,8
21,1
460,2
141,3
5
301,2
Peuplements forestiers
Espaces de réserve
Espace non végétaux
Espaces cultivables à forte potentialité
Espaces cultivables de potentialité moyenne
Espaces améliorables de forte potentialité
Espace améliorables de potentialité moyenne
Châtaigneraies
Oliveraies
Espaces urbanisés - routes

Espaces cultivables à forte potentialité : 538,8ha

Les sols de la commune pourraient permettre, sur certains secteurs clairement identifiés, le développement des cultures type maraîchage, fourrages et céréaliculture. En effets, la confluence des rivières le Taravo et leur terres alluviales riches en fines et sédiments, les sols alluviaux de la basse vallée, réceptacle des produits d'érosion riches en oligo-éléments sont autant d'indices qui justifient des potentialités notamment en termes de maraîchage. La basse vallée du Taravo constitue ainsi un secteur particulièrement propice à ce type de mise en valeur ainsi que l'ensemble des planches et de jardins-vergers hérités des anciens aux alentours de Sollacaro et de Calvese.

Espaces cultivables de potentialités moyennes : 21,1ha

Ils se regroupent entre Campu Stefanu – Barcajolo et Isula, sur les bas piedmonts. Aujourd'hui occupés par le pastoralisme extensif d'ovins, l'oléiculture et les suberaies parfois enmaquisées.

Espaces améliorables à forte potentialité : 460,2ha

De manière générale on les retrouve sur les faibles pentes, et petites dépressions isolées, sur les bas piedmonts, aux alentours des résurgences, à proximité des villages de Calvese et de Sollacaro, sur les anciens jardins, à proximité des cours d'eau et notamment sur le massif collinaire regroupant les fines fluvio-glaciaire quaternaires. On y retrouve essentiellement les oliveraies, les suberaies et des parcours ovins en bocages. Les jardins jadis cultivés ayant été abandonnés à la friche depuis lors. On les confond avec les espaces cultivables à forte potentialité où l'on peut observer quelques potagers de polyculture familiale (cœurs de villages, anciennes planches, terrasses alluviales et résurgences), quelques vergers méditerranéens quelquefois en friches ou d'anciens vergers de cerisiers parfois reconquis par la friche, d'autres fois remplacés par des parcours sur l'arrière-pays montagneux. Ces espaces comme les espaces cultivables à forte potentialité seront préservés de la progression de la nappe urbanisée.

Espaces améliorables de potentialités moyennes : 141,3

Même constat que pour les espaces cultivables de potentialités moyennes mais concentrés sur les hauts piedmnots entre monte Prunetu et Ghjunca-Carboni. Maquis évolué, friche, parcours isolés sont autant de paysages qui se détachent à l'horizon et propices au pastoralisme caprin, au sud du territoire.

Châtaigneraies : 5,0ha

Héritage génois, les châtaigneraies séculaires sembles concentrées aux alentours de Tabio, sur les hauteurs de la communes et abrités des vents et de la sécheresse, exposée nord-ouest. Elles semblent avoir souffert du chancre et du cynips, envahies par la friche. Toutefois, une opération de restauration reste envisageable afin de compléter la gamme de productions agricoles sur le territoire. Castanéiculture, farine, et porcs coureurs sous châtaigneraie.

Oliveraies : 301,2ha

On les retrouve répartie sur l'ensemble du territoire et notamment sur les ruptures de pentes, sur les bas piedmonts, sur les petits talwegs. Elles sont généralement regroupées en bosquets et constituent plutôt des vestiges d'oléastres qui ont été pour la plupart abandonnés dans les années 1970. Jadis leur étendue était forte importante et constituait un des plus grands jardins de la micro-région pour l'élaboration d'huile d'olive. Un gros travail est à envisager en ce sens quant à sa

restauration. Aussi, force est de constater, qu'aujourd'hui il est plus aisé de parler d'oléastres et non d'oliveraies compte tenu de l'évolution régressive du milieu depuis près de 50ans. Les véritables oliveraies se concentrent notamment sur les bas piedmonts et ponctuellement aux alentours de Filitosa, de Campu Stefanu, Barcajolo et Isula. Bien exposées, versants sud. La carte communale se fera forte de les préserver afin d'envisager la restauration de leur exploitation en vue de l'élaboration d'huile d'olive AOC. Il s'agira également de poursuivre leur implantation sur le territoire afin de renforcer l'activité oléicole sur la commune dans la politique de la conquête verte voulu par la commune et de diversification de l'activité agro-pastorale.

RPG : 1236ha

Il s'agit des déclarations de surfaces par les exploitants agricoles en 2018, elles révèlent l'usage réel contemporain des espaces agricoles. On les retrouve notamment sur les parcours extensifs, en fonds de vallée (Taravo), sur la plaine, aux alentours des villages, sur les anciens jardins, les parcours extensifs des bas piedmonts. Ces espaces se callent bien à la réalité agricole de 2018 – parcours, oléiculture, céréaliculture, cultures fourragères, maraîchage. Leur emprise révèle la qualité agraire du territoire et les enjeux agricoles à préserver qui feront l'objet d'un classement dans la carte communale en zone NC.

Espaces agricoles actuels : 90,2ha

Déjà limités en 1982. En effet, ces relevés datent des années 1970-1980 en pleine déprise agricole. A cette époque, la commune de Sollacaro avait subi la récurrence des incendies qui avait accentué la déprise agricole et justifié l'exode rural pour les 30 années suivantes. Si bien que les espaces agricoles à ce moment se concentraient notamment sur le village de Sollacaro sous forme de polyculture familiale, de petits vergers méditerranéens et de l'élevage de petit bétail (poules, lapins, chevrettes, cochons), sur bocca Cigala (oliveraies et parcours extensifs ovins), sur les contreforts de la p Punta di Transpirelli (parcours ovins extensifs), aux alentours d'Isula (élevage bovin sous suberaies, oléiculture, élevage extensif d'ovins), sur Tappa (élevage bovin) et sur Piatonu (maraîchage et élevage ovin extensif).

Ces espaces de planches et de jardins-vergers, d'oléastres pourraient faire l'objet d'une restauration dans le sens d'un renouveau de l'agriculture fermière, dans le cadre d'IGP et autres labels reconnus et à forte valeur ajoutée (oléiculture, apiculture, arboriculture, cerisaies, poulets fermiers…) Si bien que l'analyse des sites laisse apparaître plus de 50ha de terrains propices à ce renouveau. Sans compter les 1400ha de praires et de champs ouverts au pastoralisme extensif.

SAU : 1170ha

Elle constitue un troisième indicateur de l'activité agricole et de sa répartition. Elle marque assurément un accroissement de l'exploitation agricole sur le territoire par rapport aux espaces agricoles recensés en 1982, et cela malgré la progression de la friche et de la nappe urbanisée (Vadiola, Isula, Campu Stefanu – Barcajolo, Filitosa, Piatonu). Mais ces espaces constituent seulement qu'une portion mineure de la surface totale de la commune et des opportunités de développement agraire que constitue le territoire. Force est de constater que la place de l'agriculteur est un marqueur qui doit rester présent sur une commune qui balance entre tourisme et agriculture. Cette identité est à renforcer face à une banalisation préoccupante du territoire (Vadiola, Filitosa, Bocca Cigala). Une cohabitation d'intérêts divergents semble alors se pérenniser depuis une trentaine d'années, notamment sur le secteur compris entre Filitosa et Calvese. Un constat que la carte communale se doit de juguler dans ses choix retenus dans l'aménagement du territoire.

Espaces non végétaux et espaces bâtis : 32,9ha

Lignes de crêtes, falaises et roche mère affleurante. Les sols ont bien souvent disparu compte tenu du dénivelé. Ces terrains ne présentent guère d'opportunités en termes d'agriculture. Le pastoralisme extensif de caprins peu toutefois constituer une orientation réelle en terme de développement agraire sur la zone considérée. Mais cet espace et notamment l'arrière-pays au nord-Est du territoire reste avant tout le terrain de prédilection des rapaces et des mammifères tels que les chauves-souris pour ce qui est minéral, naturel ou semi-naturel.

Ailleurs les espaces non végétaux sont essentiellement couvert par la trame urbaine de Sollacaro et de Calvese qui se caractérise par l'artificialisation des sols (bâti, voirie, espace publics, équipements publics, aires de stationnement....). Espaces qui peuvent toutefois faire l'objet, du moins partiellement, à titre individuel, du développement et/ou de la restauration de la polyculture familiale avec de petits potagers ou la coltura promiscua au sein même des espaces bâtis ou encore de cultures biologiques en jardins ou encore du développement d'arboriculture méditerranéenne sur de petites parcelles Le zonage de la carte communale pourrait abonder en ce sens afin de renforcer la présence agraire au sein même de ces espaces maladroitement considérés comme perdus au titre des potentialités agricoles. Il s'agit là de renforcer la biodiversité sur le territoire et contribuer à l'amélioration de cadre de vie et le renforcement du lien social au sein même des espaces bâtis.

Les potentialités agro-sylvo-pastorales décrites dans la carte SODETEG 1978-1982 ont généralement été intégrées dans la réflexion d'urbanisme. Toutefois, nombre de terrains ne sont plus exploités de nos jours, recouverts par la friche. Parfois, l'exode rural est lointain si bien que des terrains ont été abandonnés, qui plus est pentus et proches des talwegs, rus et petits cours d'eau ne permettant pas systématiquement leur mise en valeur ni leur mécanisation. Ailleurs certains terrains sont enclavés entre les zones urbanisées et ne permettent pas une mise en valeur agricole, Pourtant, l'étendue des anciennes restanques de polyculture familiale (19ha) et des jardins-vergers sur plus de 47ha constitue une opportunité réelle quant à la reconquête verte du territoire par l'agriculture et à fortiori le retour des cerisaies, l'arboriculture sèche, l'apiculture et l'agriculture biologique.

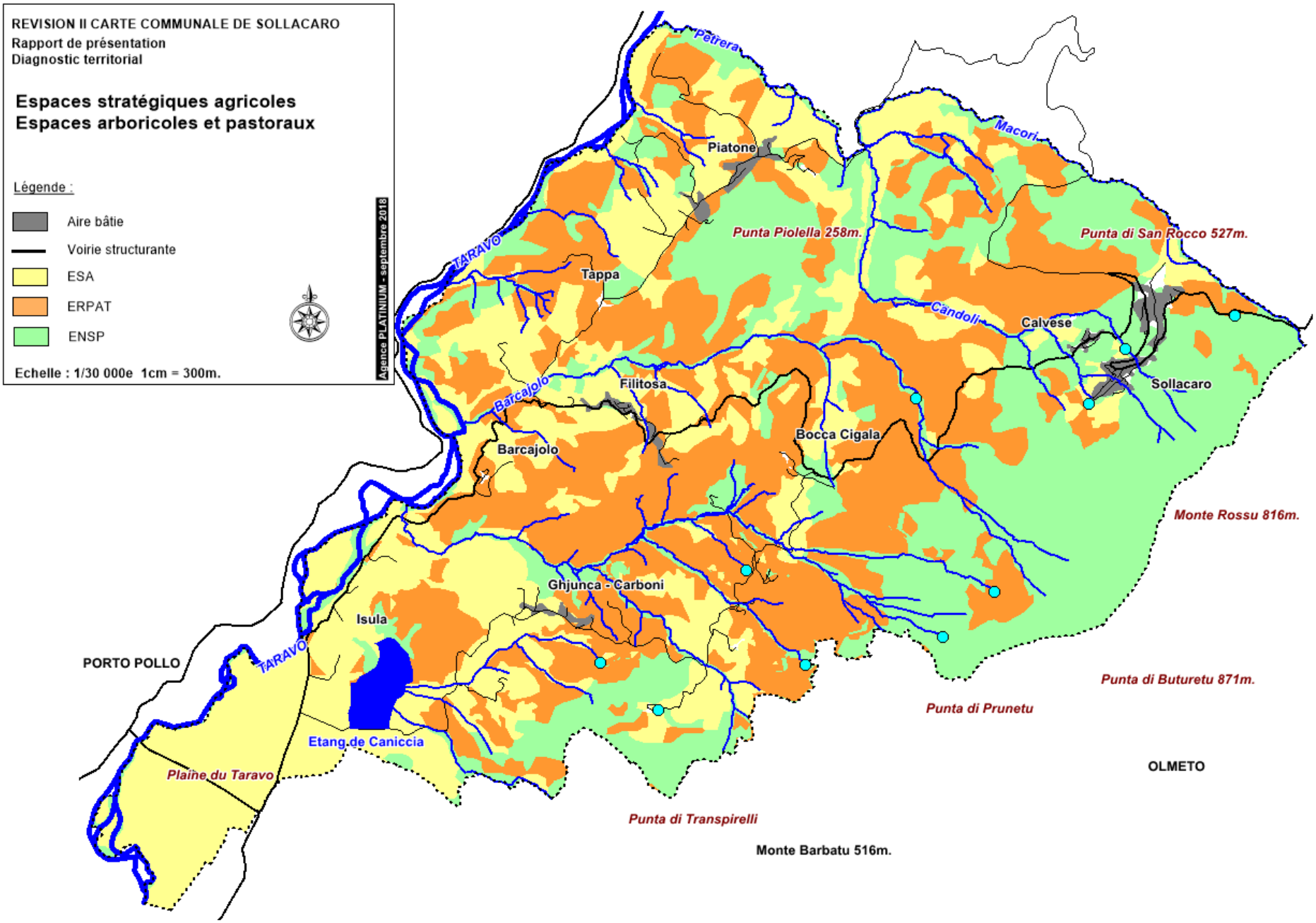
REVISION II CARTE COMMUNALE DE SOLLACARO
Rapport de présentation
Diagnostic territorial
Espaces stratégiques agricoles
Espaces arboricoles et pastoraux
Légende :
Aire bâtie
Voirie structurante
ESA
ERPAT
ENSP
Echelle : 1/30 000e 1cm = 300m.
Agence PLATINIUM - septembre 2018
Petrera
Piatone
Macori
Punta Piolella 258m.
Punta di San Rocco 527m.
TARAVO
Tappa
Càndoli
Calvese
Sollacaro
Filitosa
Barcajolo
Bocca Cigala
Barcajolo
Monte Rossu 816m.
Ghjunca - Carboni
Isula
PORTO POLLO
TARAVO
Punta di Butturetu 871m.
Punta di Prunetu
Etang de Caniccia
Plaine du Taravo
OLMETO
Punta di Transpirelli
Monte Barbatu 516m.

Espaces stratégiques agricoles (PADDUC) : 728ha

Les espaces stratégiques agricoles tiennent relativement compte des espaces urbanisés et bâtis et se concentrent principalement sur la plaine et la basse vallée du Taravo ainsi que sur les zones de confluences, aux alentours de Tappa, de Filitosa, d'Isula, de Ghjunca-Carboni, sur les dépressions, les zones humides riches en oligo-éléments et bénéficiant de terrain frais et abrités. Terrains faiblement pentus (moins de 15% de pente), généralement mécanisables. Il s'agit notamment de parcours extensifs de bovin, d'ovins, de cultures fourragères, de céréaliculture, de maraîchage, et de bocages oléicoles sur les bas piedmonts.

Un recadrage autorisé par le PADDUC s'impose toutefois afin de redéfinir à la marge le cadre de ces espaces en fonction de la réalité du territoire et de l'évolution des sols. Il s'agit là de reprendre bien entendu le cahier de charges qui a permis de définir ces espaces mais de le caller à la réalité du territoire. Par exemple seront déclassés les ESA situés sur les espaces bâtis, les ESA reposant sur des roches mères affleurantes et dont les sols ont complètement disparu, a contrario de vastes étendues couvrant les fonds de vallées et la plaine alluviales etc seront réintégrés en tant que tels.

Espaces de réserve pour le pastoralisme et l'arboriculture (ERPAT du Padduc) : 860ha

Ces espaces semblent plus étendus que les ESA et viennent en appuis sur ces derniers en interface parfois avec la trame urbaine. Leur implantation justifiera le classement des terrains en espaces agro-pastoraux dans la carte communale (NC), Cependant une étude plus fine tendra à recadrer le périmètre et leur dispersion sur le territoire dans un objectif de reconquête verte, de développement durable, de prévention contre les incendies de forêts et de renforcement de la biodiversité.

On, les localise plus précisément entre Tappa et Filitosa, en retrait de Ghjunca-Carboni, aux alentours de Bocca Cigala et en contrebas de Calvese.

Le renouvellement de l'agriculture est indispensable dans un souci de pérennisation de l'activité et des savoirs faire, notamment de la transformation fermière et des productions à forte valeur ajoutée (bruccio, miel, huile d'olive, viticulture, AB, AOC, élevage, maraichage, apiculture…). Il est indispensable dans le renouvellement de la population agricole et de l'activité économique de la commune de Sollacaro. Indispensable dans l'entretien, la diversité et la pérennité des paysages dans un souci de développement durable et de la biodiversité, dans un souci de mise en valeur du patrimoine bâti hérité des anciens (village, arrière-pays montagnard, arboriculture méditerranéenne…). L'agriculture constitue aussi un outil de promotion des savoirs faire et des traditions hérités des anciens et de la culture insulaire.

Aussi, **il est nécessaire dans la réflexion à mener, de promouvoir et de maintenir un certain équilibre entre l'activité agricole réelle, le développement local, la création d'emplois, le développement et la dynamique économique, l'accès à la propriété, le renouvellement urbain, le renforcement des densités, le renouvellement démographique et l'épanouissement des populations locales, des populations riveraines et des usagers.**

En dernier lieu mais pas le moindre, **les espaces agricoles gérés** sont le reflet de l'identité du territoire, où forêts et roches se marient subtilement avec les parcours, les jardins, les espaces urbanisés traditionnels, les vergers, les bocages, donnant lieu à des paysages étonnants. Ces unités agricoles de tailles variables garantissent ainsi une cohérence spatiale et préserver **l'intérêt écologique de ces ensembles. Tout reste qu'équilibre entre la divergence des enjeux socio-économiques, agricoles, paysagers et environnementaux.**

BILAN
Développement des niches agricoles sur Sollacaro

Constats

- ⇨ Accroissement de la SAU.
- ⇨ Baisse du nombre d'exploitations.
- ⇨ Développement d'activités complémentaires.
- ⇨ Développement de l'apiculture.
- ⇨ Renforcement de la transformation fermière.
- ⇨ accroissement du cheptel.
- ⇨ Conflits d'usages aux alentours de Filitosa, de Boca Cigala et de Piatonu.
- ⇨ Progression de la nappe urbanisée sur Vadiola, sur Filitosa, sur Piatonu et sur Ghjunca-Carboni.
- ⇨ Etalement urbain sans précédent depuis une trentaine d'années entre Filitosa – Piataone et Bocca Cigala.

Impacts

- ⇨ Affaiblissement de l'activité agricole.
- ⇨ Développement de la friche sur les restanques, sur les piedmonts et en périphérie immédiate de Sollacaro.
- ⇨ Accroissement localisé du risque incendie.
- ⇨ Evolution régressive du paysage, développement ponctuel d'un matorral de reconquête.

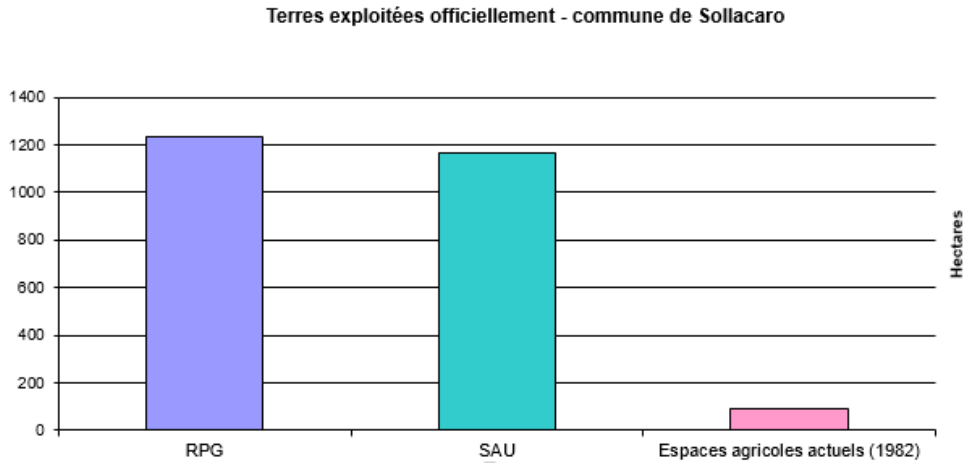

Enjeux

- ⇨ Prévenir du risque incendie.
- ⇨ Renouvellement sur le territoire de l'activité agricole.
- ⇨ Pérenniser l'activité agricole.
- ⇨ Préserver les terres à forte potentialité agro-sylvo-pastorale.
- ⇨ Prévenir des conflits d'usages.
- ⇨ Prise en compte des enjeux agricoles dans l'urbanisation du territoire.
- ⇨ Réappropriation du territoire par l'activité agricole et sylvopastorale.
- ⇨ Maintenir et renforcer la biodiversité.
- ⇨ Entretenir et préserver les paysages.
- ⇨ Renouveau de la cerisaie Calvese.
- ⇨ Restauration de la châtaigneraie.
- ⇨ Renouveau de l'élevage porcin coureur.
- ⇨ Renforcement des circuits courts.

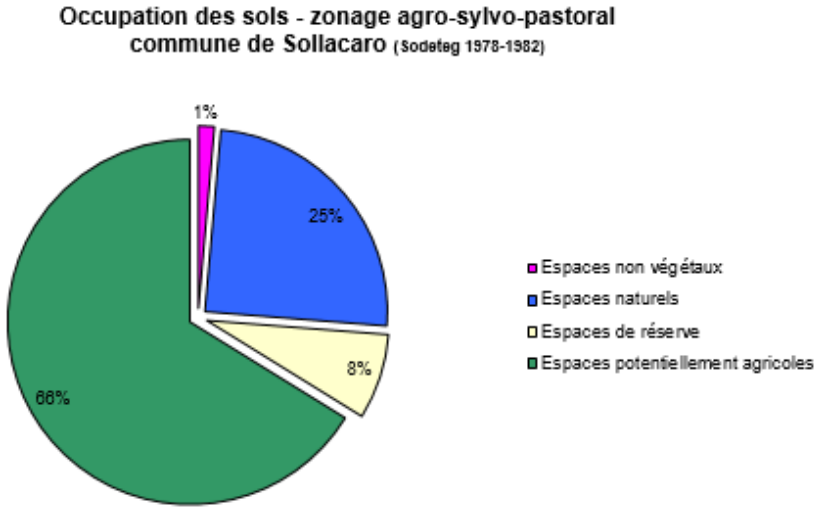

2- Secteur secondaire

Le secteur secondaire est présent sur la commune de Sollacaro, mais de façon artisanale. En effet, ce sont de petites entreprises de moins de 10 salariés pour la plupart orientées sur des activités polyvalentes regroupées autour du bâtiment et del'industrie agro-alimentaire.

CEN G1 - Répartition des établissements actifs par secteur d'activité

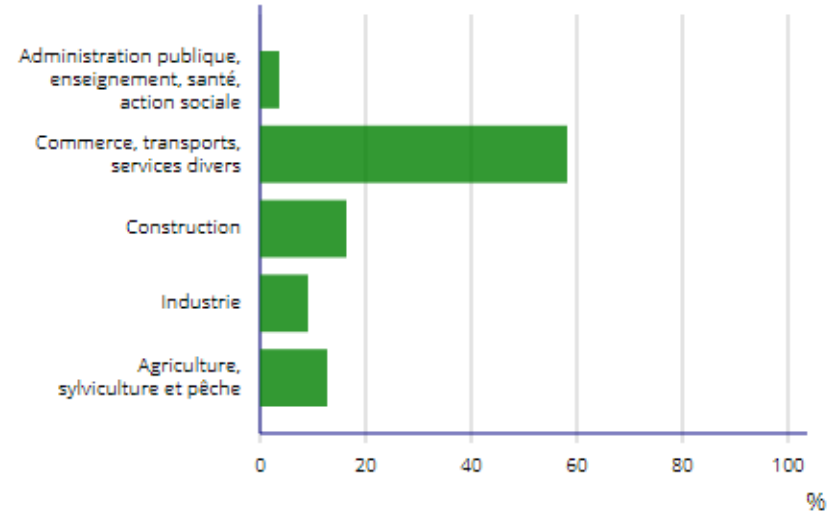

Le bâtiment.

Quelques corps du bâtiment sont représentés sur Sollacaro. L'activité est en développement avec la progression de l'urbanisation résidentielle sur la micro-région, l'accès à la propriété privée et la recherche de logements pavillonnaires.

La proximité des pôles urbains de Propiano et de Sartène encourage aussi l'installation des professionnels sur la micro région (niche). De plus, le foncier étant devenu particulièrement élevé sur ces communes et sur les communes littorales (Olmeto, Serra-di-Ferro) si bien que la population locale et les jeunes ménages tendent à s'installer plus en périphérie. Au-delà du tourisme et de l'agriculture, Sollacaro doit intégrer ces enjeux dans sa réflexion de développement axé sur l'accession à la propriété des populations locales (lotissement communal, résidences, appartements, quartiers nouveaux, espace commercial, hôtelleries, espace artisanal...).

Pour ce faire la commune se doit de développer les services et équipements publics ainsi que donner l'opportunité de l'installation de commerçants et artisans sur la commune.

Force est de constater que la réalité du territoire s'offre plus particulièrement aux entreprises familiales et/ou artisanales ainsi qu'à la rénovation du bâtiment.

CEN G2 - Répartition des établissements actifs par tranche d'effectif salarié

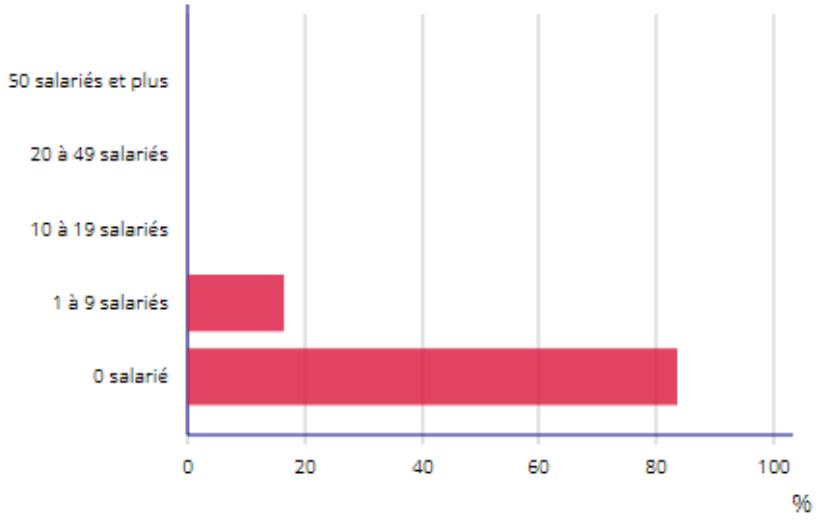

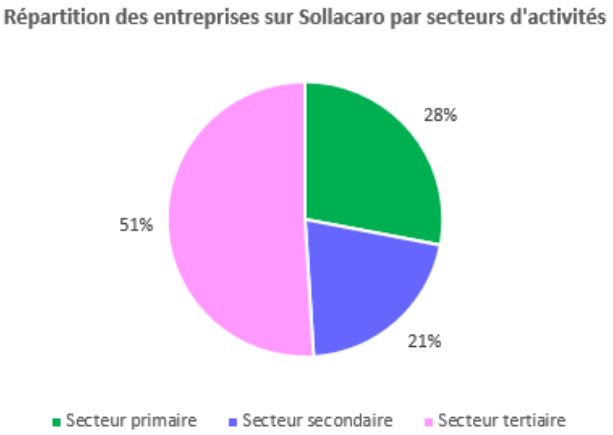

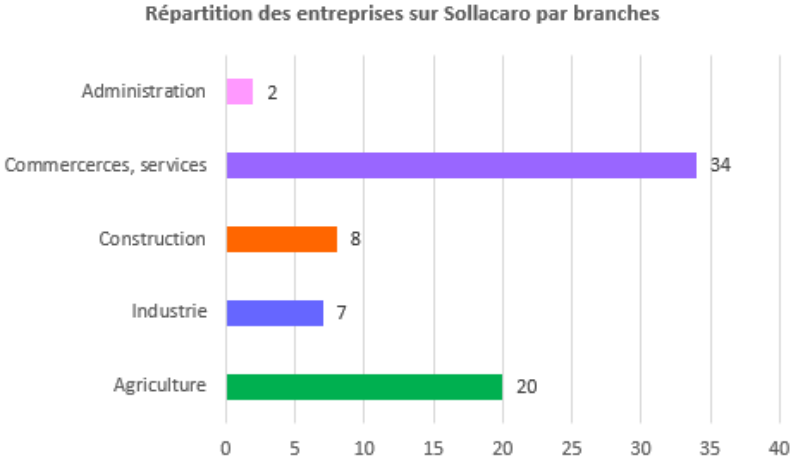

Nombre d'établissements par secteur d'activités au 31 décembre 2018

Le secteur secondaire a contribué à la création de 60% des entreprises nouvelles sur Sollacaro en 2020.
Le secteur tertiaire représente sur la commune plus de 51% des entreprises présentes sur la commune, essentiellement dans le commerce et la restauration (31%). Aussi, force est de constater que le secteur secondaire et à fortiori le BTP est le second employeur de la commune et regroupe près de 20% des salariés.

DEN T4 - Créations d'établissements par secteur d'activité en 2020

	Ensemble	%
Ensemble	**6**	**100,0**
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	1	16,7
Construction	2	33,3
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	3	50,0
Information et communication	0	0,0
Activités financières et d'assurance	0	0,0
Activités immobilières	0	0,0
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	0	0,0
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	0	0,0
Autres activités de services	0	0,0

DEN T5 - Nombre d'établissements par secteur d'activité au 31 décembre 2019

	Nombre	%
Ensemble	**51**	**100,0**
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	7	13,7
Construction	8	15,7
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	16	31,4
Information et communication	1	2,0
Activités financières et d'assurance	0	0,0
Activités immobilières	4	7,8
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	8	15,7
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	2	3,9
Autres activités de services	5	9,8

3. Le secteur tertiaire

Commerce et services à la population

Le territoire offre un assez bon niveau de services avec la présence de commerces alimentaires et de première nécessité réellement implantés sur la commune (Sollacaro et Filitosa), et bien entendu des commerces de restauration, de débit de boissons, d'artisanat (poterie, coutellerie...) et d'hébergements touristiques (gîtes, chambres d'hôtes).

En effet, compte tenu sa position proche des principaux flux (RT40), RD 157), des stations balnéaires (Abbartello, Porto-Pollo), des centres urbaines (Propiano, Sartène), des sites archéologiques de Filitosa il est aisé d'envisager une implantation économiquement viable de commerces, de services, d'artisanat et d'hébergements touristiques sur la commune. Sur le village, les services publics nécessaires (mairie, école communale, garderie, poste....), les petits commerces (épicerie, débits de boissons, restaurant... alors présents s'imposent, comme peut-être les services médicaux regroupés en un pôle médical peut-être sur Filitosa, plus central.

Force est de constater que les métiers de l'artisanat, de services à la population, les métiers du tourisme, les commerces itinérants et/ou mobiles semblent plus appropriés à un développement économique et géographique de la commune (62% des entreprises présentes sur la commune).

Toutefois, un effort est à envisager en ce sens pour renforcer les services et les équipements sur la commune et notamment sur les espaces urbanisés. Il s'agit en premier lieu de renforcer l'attractivité de la commune vis-àvis des habitants permanents et des populations locales sur les secteurs de Filitosa et aux alentours du village de Sollacaro. Marché, maison des artisans et des producteurs locaux, maisons de l'archéologie... peuvent constituer des pistes intéressantes.

Aussi, la diversification des hébergements et des équipements touristiques constitue une piste intéressante quant au développement socio-économique de la commune.

Le tourisme

Le développement du tourisme dans la micro-région date des années 1970 et s'est basé à l'époque sur le site archéologique de Filitosa. Depuis le tourisme et sa clientèle ont évolué vers d'autres centres d'intérêt et complémentaires à la commune de Sollacro avec le développement du tourisme doux, du tourisme de découverte, du tourisme de loisirs, du tourisme gastronomique, du tourisme de villégiature et campagnard et à fortiori du tourisme culturel dont la vocation est la pérennité de l'activité et plus particulièrement dédié aussi aux populations locales.

Le territoire de Sollacaro est implanté entre stations balnéaires et tourisme bleu littoral et le tourisme vert de la vallée du Taravo. C'est un atout fort car le secteur touristique est en mesure de capter plus facilement les clientèles. Aussi, force est de constater que la commune de Sollacaro est labellisée comme premier site archéologique mégalithique de France, ce qui attire de nombreux touristes (plus de 200 000). L'objectif serait d'étendre la saison touristique en ce sens et en diversifiant les produits mis à disposition autour du patrimoine et des savoir-faire.

→ Stratégie de développement

Sollacaro est intégrée au pôle touristique du Valinco-Sartenais-Taravo et repose sur la politique de développement rural soutenue par la communauté de communes.

L'objectif de ce pôle consiste en la mise en commun de moyens, des savoirs faire et de la connaissance de l'offre touristique locale. A travers une politique commune de

promotion, le renforcement de la destination touristique vise à étaler la saison et à mieux positionner celle-ci dans un marché concurrentiel.

Le marché est en mutation par les nouvelles formes de déplacements, mais aussi avec la période de crise économique. L'offre doit en permanence se questionner sur les attentes du touriste. Il y aurait une forte recherche de "produits" de découverte, de produits identitaires, de produits du terroir, d'animations locales et événementielles, de tourisme de découverte patrimoniale et environnementale en respect des sites à développer. La commune de Sollacaro dispose d'un territoire multiple capable de diversifier son offre autour des thèmes de tourisme de villégiature, du tourisme de découverte (zones humides, campagne, patrimoine....), de loisirs, des sports de pleine nature (randonnée, équitation, VTT), du tourisme campagnard (gastronomie, produits du terroir, découverte...), du tourisme de congrès, du tourisme culturel et archéologique.

Pour se faire la commune de Sollacaro en partenariat avec la communauté de communes et le PETR (pôle d'équilibre territorial du Sartenais-Valinco-Taravo-Ornano), poursuit une politique de restauration du patrimoine (patrimoine vernaculaire, sentiers de randonnée, contrat rivière, itinéraires touristiques thématiques....) et envisage la restauration des sentiers de randonnées et des chemins communaux. Elle souhaite aller au-delà en impulsant une politique de reconquête verte avec la restauration de l'agriculture et du pastoralisme au cœur des politiques de développement de la commune qu'elle se fera forte de soutenir dans les choix retenus dans sa carte communale et en respect des principes mêmes inscrits au Padduc. Concilier développement, agriculture et tourisme semble particulièrement approprié à la commune de Sollaacro compte tenu de ses caractéristiques propres.

→ Des hébergements touristiques commerciaux :

La capacité d'accueil touristique commerciale de la commune de Sollacaro semble relativement limitée rapportée à la fréquentation annuelle qui dépasse les 200 000 visiteurs, avec moins de 106 gîtes, de 6 chambres d'hôtes, de 62 résidences secondaires (15% du parc) et de 85 maisons familiales (21% du parc), soit environ 1024 lits touristiques marchands et non marchands.

Un effort est à envisager dans la réalisation et la diversification des hébergements touristiques commerciaux au détriment de la croissance des résidences secondaires afin de rééquilibrer le parc de logements et notamment de renforcer l'activité socio-économique.

A cela s'ajoute **la population de passage**. Ce chiffre peut monter jusqu'à 2000 personnes supplémentaires par jour voir 3000 en période estivale à en constater les visites du site archéologique de Filitosa.

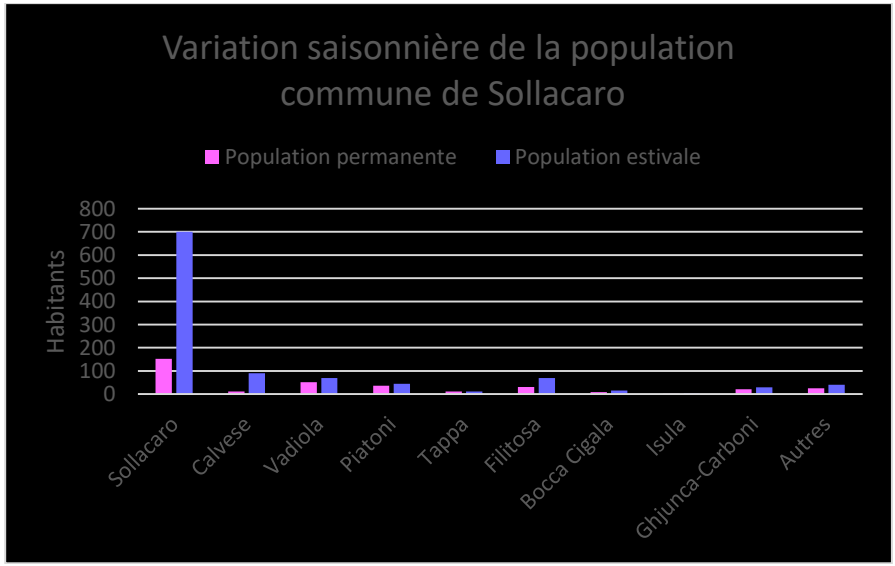

La capacité des hébergements touristiques à Sollacaro s'élève **entre 2 à 4 lits par habitant** (INSEE) :

- ⇨ 106 gîtes ruraux.
- ⇨ 6 chambres d'hôtes.
- ⇨ Deux motels.
- ⇨ Une cinquantaine de meublés.
- ⇨ Des résidences secondaires.

→ Quels atouts ?

- Un paysage varié entre arrière-pays montagnard, campagne, villages traditionnels et paysages bucoliques.
- Des reliefs de piedmonts avec des échappées sur le littoral et la plaine bocagère du Taravo.
- Des paysages hérités de la ruralité.
- Un patrimoine culturel et vernaculaire riche.
- La proximité d'axes structurants (moins de 2mn de la RT40 et routes touristiques de découverte de la vallée et du Valinco).
- Villages traditionnels de Sollacaro et de Calvese.
- A deux pas de Propriano et de Sartène.
- Sites archéologiques.
- Zones humides.
- Littoral à moins d'un quart d'heure.

Focus sur A Fiera di u Turismu Campagnolu (Filitosa)

Un champ de foire qui regroupe près d'une centaine d'exposants qui proposent au public leur savoir-faire. C'est un lieu de rencontres, d'échanges, de partage qui se déroule chaque année courant août. La foire de Filitosa constitue un véritable laboratoire d'idées depuis 1992. Cette foire fait partie de la Ffrac (fédération des foires rurale de Corse). Au programme des débats sont organisés entre tourisme et agriculture notamment ce qui a permis de mettre en place notamment la route de saveurs et le lancement de Stradi di i sensi et la naissance d'un réseau européen avec la participation notamment des Toscans et des Sardes. Aussi, la Ffrac a signé une charte en faveur de la langue corse si bien que sur la foire, les panneaux sont bilingues. Les artisans proposent charcuterie, fromages, miel, confitures, vin, bijoux, couteaux, livres…

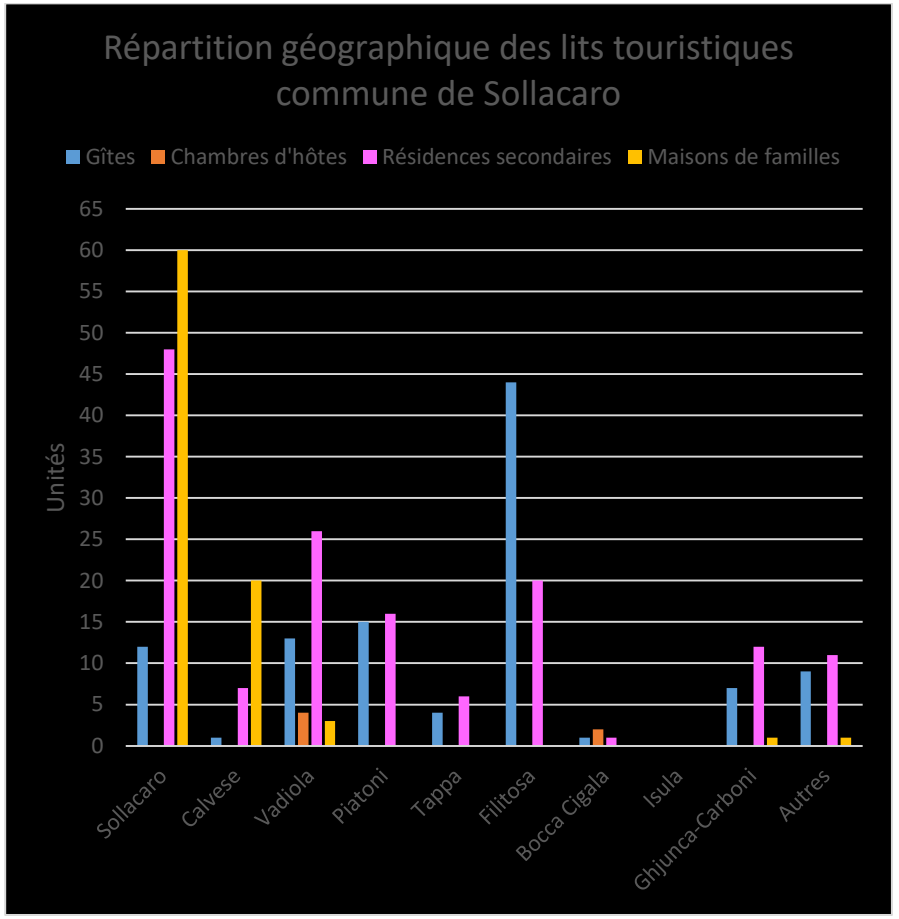

SECTEURS ECONOMIQUES, SERVICES ET EQUIPEMENTS

Services, équipements et vie associative

1- Les structures d'enseignement scolaires

La commune de Sollacaro avec celle de Casalabriva ont mis en place depuis 1987 l'école intercommunale de Sollacaro-Casalabriva regroupant la petite section maternelle et CP à Casalabriva et les classes de CE1 au CM2 à Sollacaro. La croissance démographique et notamment l'arrivée de jeunes ménages sur la commune justifie le maintien de cette structure qui est vitale pour les deux commune. Toutefois, chaque année, il est difficile à maintenir l'ouverture de ces classes en regroupement pédagogique malgré une croissance régulière du nombre d'élèves depuis 2013. Une garderie et une cantine sont également mises à disposition des familles sur Sollacaro.

	Ensemble	Population scolarisée	Part de la population scolarisée en %		
			Ensemble	Hommes	Femmes
2 à 5 ans	11	8	72,7	85,7	50,0
6 à 10 ans	11	11	100,0	100,0	100,0
11 à 14 ans	10	10	100,0	100,0	100,0
15 à 17 ans	9	8	88,9	100,0	75,0
18 à 24 ans	10	3	30,0	50,0	25,0
25 à 29 ans	13	0	0,0	0,0	0,0
30 ans ou plus	302	1	0,3	0,0	0,6

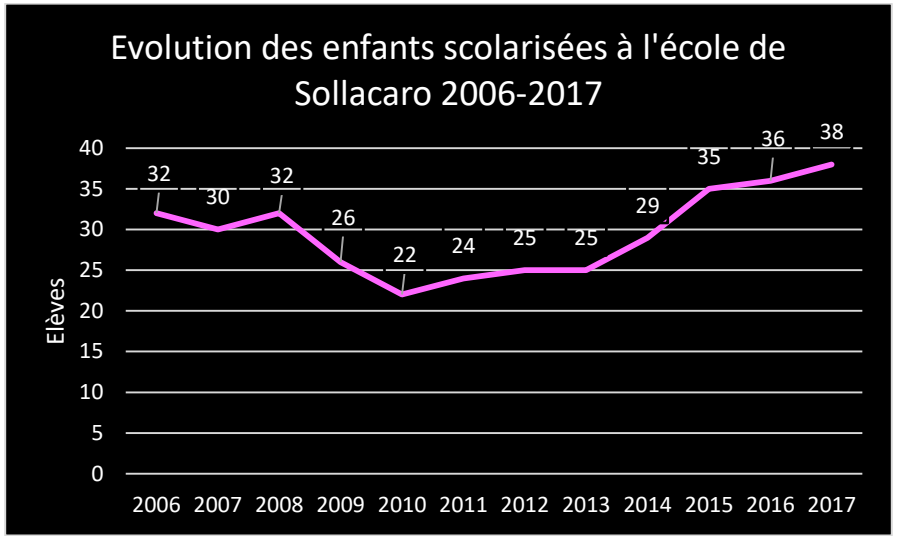

- ⇨ Les enfants de moins de 5 ans sont scolarisés à la maternelle de Casalabriva.
- ⇨ Les enfants de 6 ans à l'école communale de Casalabriva.
- ⇨ Les enfants de 7 à 11 ans à l'école communale de Sollacaro.
- ⇨ Les adolescents de 11 à 14 ans sont scolarisés au collège de Petreto-Bichisano.
- ⇨ Les lycéens scolarisés au lycée de Sartène.
- ⇨ Les jeunes adultes de 18 à 24 ans sont en apprentissage ou poursuivent des études universitaires à Corte ou sur le continent.

FOR G1 - Taux de scolarisation selon l'âge (en %)

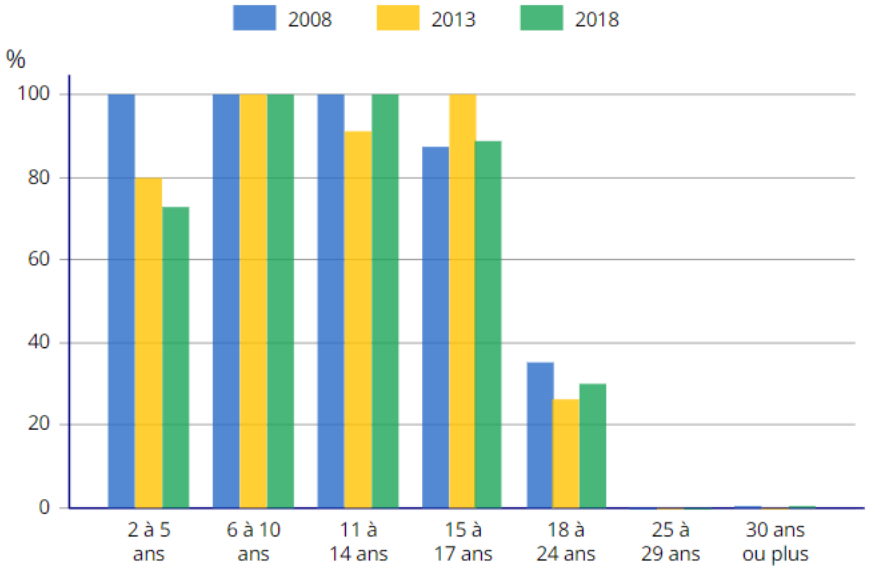

Le taux de scolarisation, sur la période intercensitaire, des moins de 5ans tend à se réduire contrairement aux plus de 18 ans, ce qui justifie une population jeune et l'arrivée de jeunes familles sur la commune d'où le besoin de renforcer les équipements publics et de loisirs afin de fixer ces populations sur le territoire et améliorer la qualité de vie.

Le rajeunissement de la population s'exprime également indirectement par le niveau de scolarité de la population et la proportion de diplômés. En effet, on s'aperçoit sur la période intercensitaire un renforcement conséquent du niveau et du nombre de diplômés de l'enseignement supérieur ainsi que celui de jeunes enfants (moins de 15ans). Ceci implique également un effort supplémentaire que la collectivité doit mener en termes de besoins à caractère culturel, de loisirs et de patrimoine. Tant au niveau des équipements mais également quant aux choix de développement et de mise en valeur du territoire que la commune devra retenir dans les orientations de développement et d'aménagement dans le cadre de sa carte communale

FOR G2 - Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus (en %)

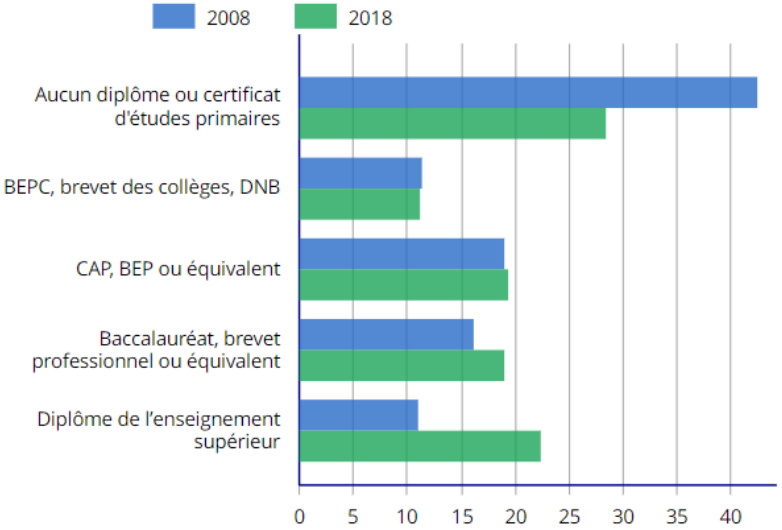

Transports scolaires

Le transport scolaire est assuré par une compagnie de transports privée (délégation de services publics) tout au long de l'année scolaire sur les circuits suivants :

⇨ Transport de lycéens vers Sartène.

⇨ Transport de collégiens vers Petreto-Bichisano.

⇨ Navette avec les écoles primaires de Casalabriva et de Sollacaro.

⇨ Les étudiants se rendent à Corte ou sur le continent de leurs propres moyens.

2- Equipements sportifs, culturels et vie associative

Infrastructures sportives et de loisirs

La commune de Sollacaro, hormis le stade aux alentours du cimetière ne dispose pas d'infrastructures sportives sur son territoire.

Afin de renforcer le lien social une réflexion dans le cadre de son document d'urbanisme pourrait être menée en vue de développer les équipements sportifs de la commune (salles de sport, terrains de petits jeux...). Cette réflexion pourrait être reprise à terme par la communauté de communes à l'échelle intercommunale.

Au titre des loisirs, la commune de Sollacaro pourrait également se pencher sur les activités de pleine nature et de découverte :

- ⇨ La restauration des chemins communaux et des chemins de randonnée.
- ⇨ Le développement de la randonnée équestre et VTT.
- ⇨ La réalisation d'un parcours d'interprétation du patrimoine bâti (en cœur de villages) et paysager (sur les chemins communaux, entre cultures et jardins...).

Vie associative et activités culturelles

La vie associative.

- ⇨ Association Avene e Tradizione.
- ⇨ Association Fiera di u Turismu Cazmpagnolu.

Aujourd'hui, les activités culturelles sont limitées, saisonnières et essentiellement événementielles.

- ⇨ Fête patronale du village.
- ⇨ Fiera di i Turismu Campagnolu
- ⇨ Etc...

Un effort est à engager en ce sens afin de renforcer le lien social non seulement en termes d'urbanisme en renforçant les espaces publics et lieux de rencontre, mais également par la mise en place d'équipements publics supplémentaires.

La commune pourrait s'interroger en partenariat avec la CdC et la communauté de commune sur les conditions nécessaires en vue de la construction d'un théâtre de verdure. Au-delà une maison de l'archéologie et une maison des zones humides pourraient être aménagées afin de conforter le développement urbain et l'aménagement concerté de cet espace en devenir. Par ailleurs et de façon générale l'aménagement paysager des aires de stationnement existantes et celles à réaliser constitue une des priorités. Enfin un traitement des entrées de village et des abords de la RD57 est souhaitable.

Sur l'ensemble du territoire la commune prévoit dans le cadre d'une réflexion en cours avec le PETR et le com-com, la réhabilitation de sentiers de randonnées qui peuvent être étendus sur un maillage intercommunal de type PEDIPR (à voir avec la communauté de commune du Sartenais-Valinco-Taravo), le réaménagement des espaces publics et plus particulièrement de placettes, d'aires de stationnement. L'aménagement d'un pôle culturel au cœur d'un éco-quartier en devenir pourrait constituer une option durable dans le développement de la commune et de ses perspectives d'avenir...

Aussi, dans le cadre de l'élaboration de sa carte communale, la commune de Sollacaro souhaiterait voir à terme la réalisation d'espaces et d'équipements publics tels que des jeux pour enfants, un terrain de pétanque, des petits squares...

3- Services sociaux et médicaux

La population permanente, malgré une croissance continue depuis une vingtaine d'année ne permet pas au premier abord l'implantation de certains services médicaux et sociaux.

Pourtant, compte tenu de la proximité des villages de Casalabriva et compte tenu des mêmes caractéristiques démographiques, une réflexion pourrait être menée dans le sens de la mise à disposition de locaux pour l'implantation d'un petit centre médical in situ avec médecin généraliste, infirmières, dentiste et kinésithérapeute tant sur le village de Sollacaro que sur Filitosa.

Aussi, face à une population vieillissante et à l'isolement géographique, il existe des services d'aide-ménagère ainsi que des soins à domicile qui permettent à une certaine catégorie de personnes âgées de rester au village. Toutefois, une réflexion pourrait être menée en vue de la construction par exemple d'une maison de repos.

Sur le plan social et administratif, une maison des services publics pourrait être aménagée sur Sollacaro afin de renforcer leur présence et leur proximité en milieu rural.

4- Transports en commun

La commune n'est pas directement desservie par un service régulier de transports en commun qui passe à deux pas, (moins de 2 mn) au niveau de la RT40 en direction de Propriano, Sartène, Bonifacio, Porto-Vecchio, Levie, Ajaccio.

Toutefois, pour pallier cette absence de transports en commun sur le village, la com-com pourrait mettre ne place des lignes régulières intercommunales et un service de navettes à disposition des communes et des villages de la vallée, ainsi que les quartiers concentrant de fortes populations, les principaux sites administratifs et de les zones d'emplois et de chalandises micro-régionales.

D'autre part, la CDC prévoit dans le PADDUC de se pencher sur les modalités de diffusion des flux et populations vers les villages de l'intérieur et de l'arrière-pays montagnard afin de rééquilibrer et diffuser la fréquentation vers l'intérieur. Une piste à développer dans un souci d'équilibre et de développement durable.

VII- UTILISATION DES SOLS

Occupation des sols
Propriétés communales
Document d'urbanisme précédent : La carte communale
Analyse de la consommation de l'espace par l'urbanisation

UTILISATION DES SOLS — Concentration spatiale des activités humaines

L'occupation des sols traduit dans le cas de Sollacaro l'évolution historique des modes de vies et des formes d'appropriation du territoire durant le dernier siècle.

1- Les espaces anthropiques

Les espaces urbanisés

La dispersion des tâches urbaines rappelle bien l'empreinte de la tradition pastorale des sociétés rurales originelles et le développement contemporain plus récent sur sa périphérie. C'est Vadiola aux alentours de l'espace villageois, ce sont les groupements de constructions d'habitations contemporains sur les bas piedmonts drainés par la base vallée et la plaine du Taravo entre Ghjunca-Carboni, Piatonu et Bocca Cigala avec au centre le village préhistorique de Filitosa. Ceci 'est caractérisé par le développement de l'étalement urbain pavillonnaire consommateur d'espace et facteur de banalisation de l'espace depuis les années 2000. Une urbanisation accompagnée des mutations profondes d'un territoire rural à part entière à en territoire en devenir entre tourisme vert, tourisme archéologique et péri-urbanisation de la troisième couronne. Mitage, habitat isolé à diffus, étalement urbain et banalisation de l'espace sont les maitres mots qui ont générés la commune ces 20 dernières années.

Les villages de Solacaro et de Calvese ont été préservés par le déterminisme géographique (pente) et compte tenu de la qualité de leurs quartiers anciens et traditionnels. Leur extension contemporaine sur le secteur de Vadiola n'est que faiblement préjudiciable et se concentre sur un secteur à priori isolé de la masse architecturale et paysagère qu'ils représentent. L'ensemble de l'aire bâtie occupe une surface d'environ **33ha soit 1,3%** du territoire.
L'étalement des zones urbanisées se poursuit sous une forme distendue liée à la prédominance de l'habitat individuel dans le parc immobilier mais reste très localisée. Un recadrage s'impose toutefois dans la carte communale.

Les espaces agricoles

Avec plus de **939ha**, ils occupent la basse vallée et la plaine du Taravo (bocages), les bas piedmonts entre Filitosa – Piatonu – Bocca Cigala et Ghjunca-Carboni aux reliefs plus doux et à proximité des résurgences (parcours, oliveraies). Alors que les versants exposés adrets ainsi que ceux ayant subi jadis la récurrence des incendies connaissent une évolution régressive et pâtissent de l'exode rural. Les secteurs abords des cours d'eau et des anciens jardins de moyenne montagne sont les secteurs qui ont maintenu une exploitation agro-pastorale et bocagère. Alors que les jardins-vergers, les cerisaies et les châtaigneraies aux alentours de Calvese et de Sollacaro semblent disparaître progressivement sous la friche.

Les espaces naturels

Sur plus de 60% du territoire, les espaces naturels présentent des formes variées compte tenu du déterminisme géographique de la commune, de son exposition et de sa position exposée entre plain, vallée alluviale, petite conque abritée, piedmonts, moyenne montagne et lignes de crêtes. Ces espaces se caractérisent par de vastes étendues reposant sur les versants principaux périphériques au village : Monte Rossu, Monte Barbatu...

- Des espaces de cistaies et matorral qui occupent la partie occidentale qui a subi jadis la récurrence des incendies.

- Des boisements de chênes sur l'a arrière-pays montagnard, sur la forêt communale, sur les reliefs postiches et les principaux massifs montagneux. Ripisylves, bosquets sur les piedmonts.

- Des boisements localisés en fond de vallées (ripisylves de saules et d'aulnes glutineux) et oliveraies en déprise regroupées en bosquets.

2- Données de cadrage

⇨ Boisements et forêts : 724ha.
⇨ Sources et fontaines : 11u.
⇨ Espaces naturels : 1402ha.
⇨ Espaces agricoles ou à potentialités agricoles : 939ha.
⇨ Nappe urbanisée : 48ha.
⇨ Cours d'eau : 39 kms.
⇨ Routes structurantes : 24kms.
⇨ Routes et voies secondaires : 31kms.

Occupation des sols, commune de Sollacaro

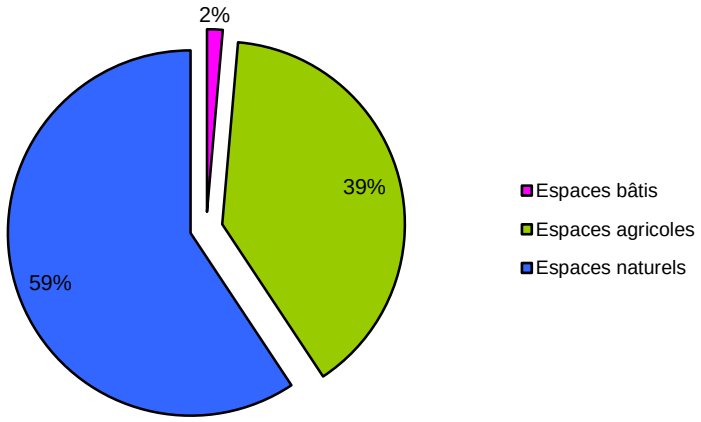

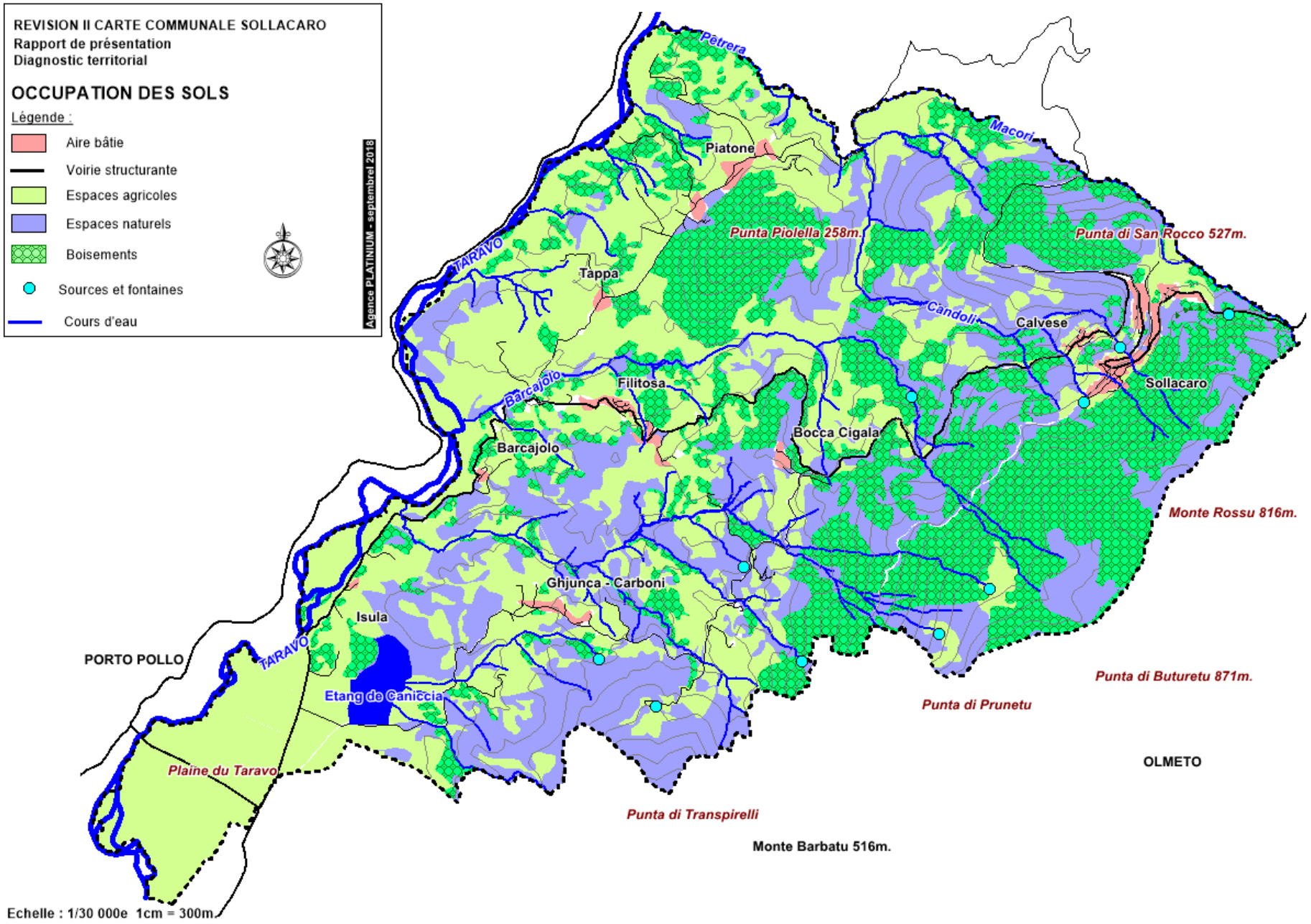
REVISION II CARTE COMMUNALE SOLLACARO
Rapport de présentation
Diagnostic territorial
OCCUPATION DES SOLS
Légende :
Aire bâtie
Voirie structurante
Espaces agricoles
Espaces naturels
Boisements
Sources et fontaines
Cours d'eau
Agence PLATINIUM - septembre 2018
Pètrera
Piatone
Macori
Punta Piolella 258m.
Punta di San Rocco 527m.
TARAVO
Tappa
Candoli
Calvese
Sollacaro
Barcajolo
Filitosa
Bocca Cigala
Barcajolo
Monte Rossu 816m.
Ghjunca - Carboni
Isula
PORTO POLLO
TARAVO
Punta di Butturetu 871m.
Etang de Caniccia
Punta di Prunetu
OLMETO
Plaine du Taravo
Punta di Transpirelli
Monte Barbatu 516m.
Echelle : 1/30 000e 1cm = 300m

UTILISATION DES SOLS

Propriétés communales

1- Les propriétés non bâties

La commune est un gros propriétaire foncier : elle dispose de **6% des terrains soit 148 hectares.** Ces propriétés sont essentiellement terrains naturels de nature diverses mais où prédomine fortement les yeuseraies, la friche (ancien jardins-vergers) et quelques propriétés bâties.

Les formations naturelles (maquis, chênes, oléastres, châtaigneraie séculaire, jardins, friches) correspondent aux zones aujourd'hui en déprise. Il s'agit notamment de vestiges de l'activité agro-pastorale et de la polyculture familiale passées : les terrains étaient loués aux familles des villages. Aujourd'hui, les terrains sont devenus des propriétés privées de la commune. Une reconquête verte par la restauration de l'arboriculture et des cerisaies semble envisageable. Reste à définir les modalités : AFP… en partenariat avec l'ODARC, l'UE, la com-com, le PETR…

Aussi, la maîtrise foncière semble dès lors insuffisante sur les zones urbanisables ou potentiellement constructibles. Cela ne lui permet pas autant qu'elle le souhaiterait d'aménager des quartiers, des espaces publics, des équipements publics…

Toutefois, une réflexion poussée est en cours quant aux opportunités d'aménagements envisageables aux alentours des villages et des concentrations bâties des différentes tâches urbaines :

- ⇨ Logements communaux.
- ⇨ Logements sociaux.
- ⇨ Logement locatifs.
- ⇨ Logements en accession.
- ⇨ Marché.
- ⇨ Place publique.
- ⇨ Aires de stationnement.
- ⇨ Aménagements paysagers des espaces publics.
- ⇨ Restauration des jardins-vergers.
- ⇨ Théâtre de verdure.
- ⇨ Maison des services publics.
- ⇨ Maison des zones humides.
- ⇨ Maison de l'archéologie.

2- Les propriétés bâties

Nature -définition	*nombre*	*Localisation*
Cimetière	1	San Rocco
City stade	1	San Rocco
Salle des fêtes	1	Sollacaro
Salle des fêtes	1	Sollacaro
Poste	1	Sollacaro
Bibliothèque	1	Sollacaro
Mairie	1	Sollacaro
Appartements	11	Sollacaro, Calvese
Eglise	1	Sollacaro
Eglise	1	Calvese
Forages	2	Tabio, Caïtucioli
Monument aux morts	1	Sollacaro
Chapelle	1	San Rocco
Réservoir	1	Bocca Cigala

Source : d'après relevés cadastraux de la mairie

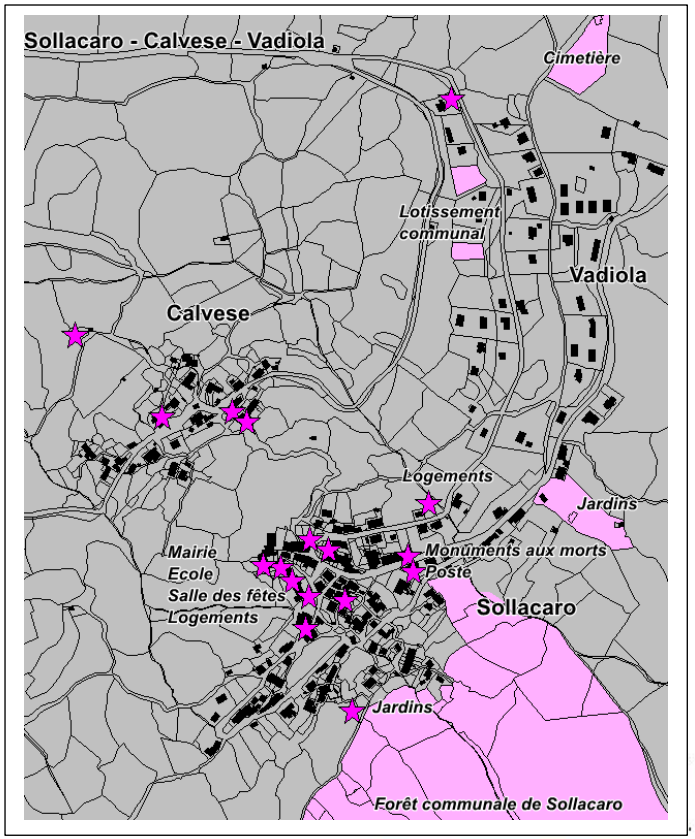

REVISION II CARTE COMMUNALE SOLLACARO
Rapport de présentation
Diagnostic territorial

Propriétés communales

Agence PLATINIUM - septembre 2018

Piatone
Tappa
Bocca Cigala
Filitosa
Campu Stefanu
Réservoir
Parcours
Calvese
Vadiola
Sollacaro
Forêts communale de Sollacaro
Isula
Ghjunca - Carboni
Station de pompage
Champs
Plaine du Taravo

Echelle : 1/35 000e 1cm = 350m.

Au titre de projet à plus long terme, sur les vastes espaces parcellaires, la commune de Sollacaro souhaiterait dans un souci de développement durable se pencher sur la restauration et le développement agro-pastoral et arboricole et le renouveau des cerisaies de Calvese.

Aussi le tourisme doux et de découverte constitue le second pilier des réflexions de la commune en termes de développement local et notamment la restauration des pistes et chemins communaux, l'aménagement des sites archéologiques en partenariat avec la Cdc, l'UE et l'Etat, la préservation et la sensibilisation du public aux zones humides.

UTILISATION DES SOLS

La carte communale *année 2007*

La carte communale de Sollacaro apportait déjà une première réponse aux besoins de la commune, notamment avec l'ouverture à l'urbanisation de la périphérie du village de Sollacaro sur Vadiola et surtout les terrains dévolus à la réalisation du lotissement communal.

Quoiqu'ayant eu des répercussions positives au titre démographique et du renforcement de l'habitat permanent, ainsi que sur les plans économiques par la création d'entreprise et la création d'emplois, notamment sur Filitosa, cela ne satisfaisait pas totalement ses ambitions de la commune en termes d'équipement, de stationnement, d'espaces publics, de lien social, de développement socio-économique et de traitement paysager de l'espace public, de logement et d'accession à la propriété.

D'autant plus que celle-ci était particulièrement ambitieuse et consommatrice d'espaces en termes d'étalement urbain notamment sur les bas piedmonts entre Isula – Piatonu – Bocca Cigale et Ghjunca-Carboni. Aussi, le parcellaire sur Vadiola est saturé, comme sur le village d'ailleurs et les besoins identifiés ne semblent pas compatibles avec la carte communale actuelle. C'est pourquoi une révision est apparue nécessaires dans la mesure d'une mise en compatibilité avec le Padduc, avec les lois Grenelle et Alur et mieux adaptée aux enjeux que supporte le territoire, aux attentes et aux projets communaux. Il s'agit de préserver les espaces sensibles ainsi que les espaces à vocation agricole tout en autorisant un développement maîtrisé dans un souci de développement durable et de préservation des ambiances de la ruralité, du renforcement de la biodiversité et de l'identité du territoire.

La carte communale a eu pour effet un étalement sans précédent de la nappe urbanisée entre Bocca Cigala et Ghjunca-Carboni, entre Filitosa et Piatonu qui a révélé un habitat diffus et le mitage sur des espaces agricoles et arboricoles. La carte communale a engendré un développement sectoriel non maîtrisé qui a perturbé les ambiances de la ruralité sur certains secteurs et développé les conflits d'usages entre populations résidentielles et populations rurales du village et activités agro-pastorales.

Elle a impacté de façon irréversible les paysages constructions néo provençales, enrochements, ravinement ….

Si la carte communale ne réglemente pas les modes d'utilisation et d'occupation des sols et leur aspect paysager, la révision devra développer une réflexion pertinente et plus appropriée aux besoins réels du territoire par le biais d'un zonage qui cadrera l'étalement urbain.

Le contexte géographique a positionné Sollacaro à moins de 10mn de Propriano et de 20 mn de Sartène et de leurs bassins d'emplois et zones de chalandises. Aussi, des potentialités agro-pastorales doivent conduire à une réflexion équilibrée pour exploiter au mieux les espaces du territoire et les circuits courts. Les opportunités restent très ciblées sur les plans archéologiques, patrimoniaux et environnementaux.

Constats :

- ⇨ Zones urbanisables trop étendues sur certains secteurs ne le justifiant pas : Isula, Campu Stafanu, Barcajolo.
- ⇨ Zones urbanisables favorisant un étalement urbain au mépris de la loi montagne : Tappa, Bocca Cigala.
- ⇨ Insuffisance des espaces agro-pastoraux.
- ⇨ Trop d'espaces naturels au détriment d'espaces agraires ne permettant pas le développement et l'investissement agricoles.
- ⇨ Un patrimoine agraire sous valorisé : anciennes cerisaies, jardins-vergers, châtaigneraie séculaire, forêt communale, bocages…

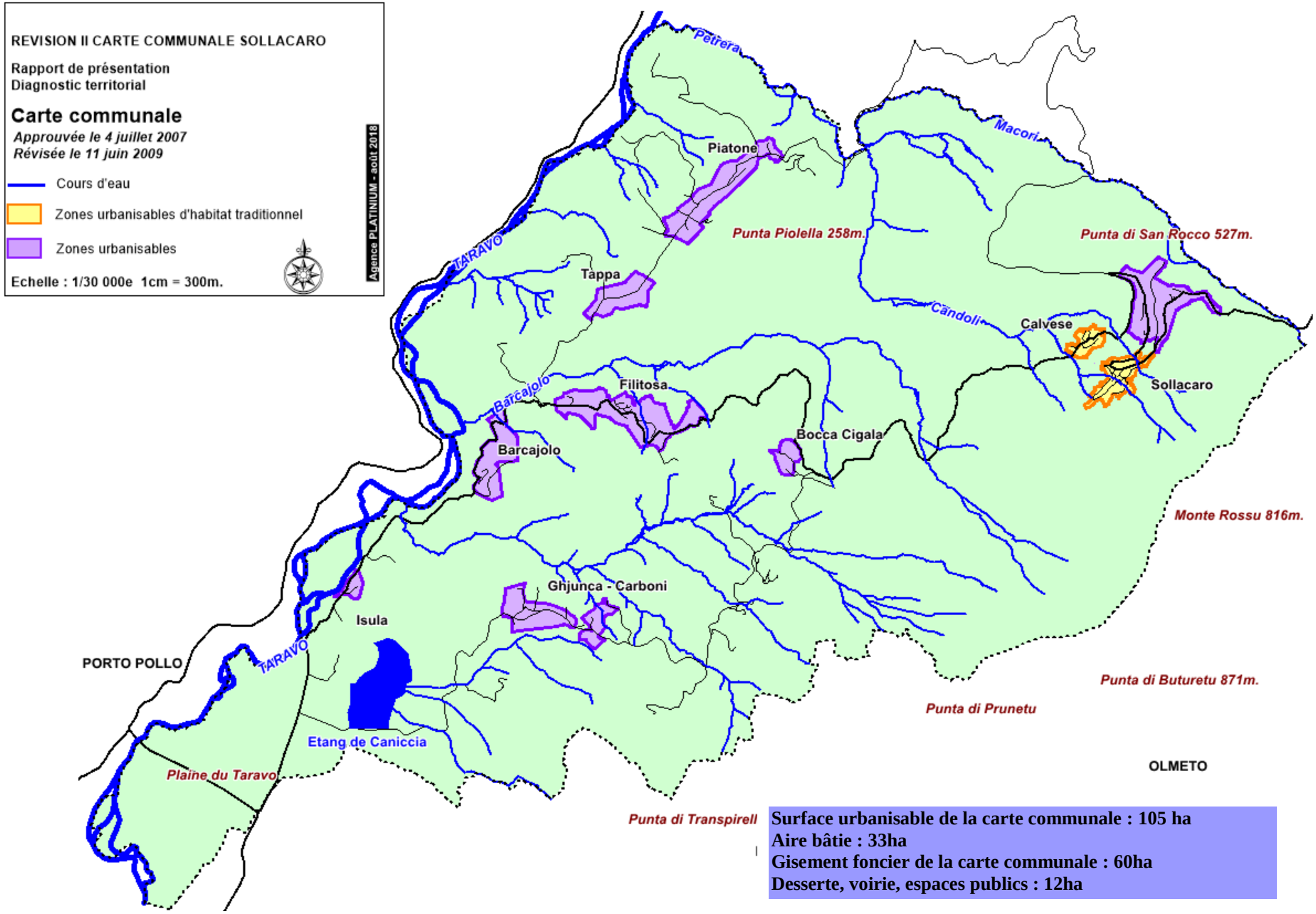

Surface urbanisable de la carte communale : 105 ha
Aire bâtie : 33ha
Gisement foncier de la carte communale : 60ha
Desserte, voirie, espaces publics : 12ha

Secteur	Surface urbanisable	Nb bâtis en cours + PC	Rétention foncière	Proportion rétention foncière
Sollacaro	7,1ha	-	2,0ha	28%
Vadiola	16,9ha	10u	8,5ha	50%
Calvese	3,3ha	-	1,6ha	48%
Bocca Cigala	3,1ha	-	2,2ha	71%
Ghjunca Carbooni	12,9ha	23u	7,6ha	59%
Isula	1,9ha	-	1,3ha	68%
Campu Stefanu	10,2ha	-	8,6ha	84%
Filitosa	19,6ha	6u	13,0ha	66%
Tappa	7,8ha	-	5,7ha	73%
Piatonu	15,2ha	2u	9,5ha	63%
TOTAL	105ha	41u	60ha	57%

Carte communale

Rétention foncière

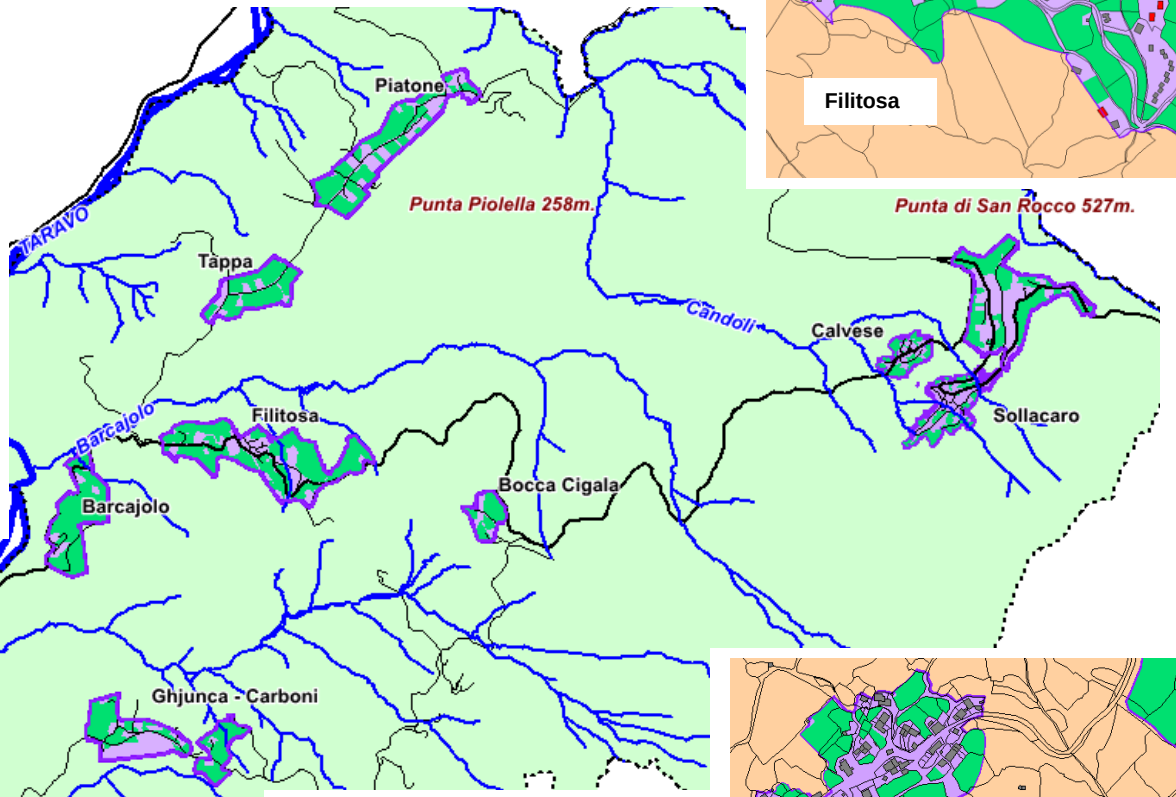

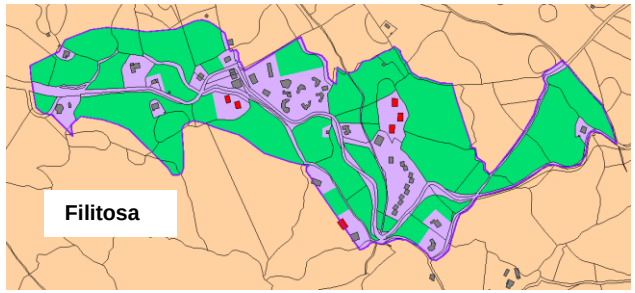

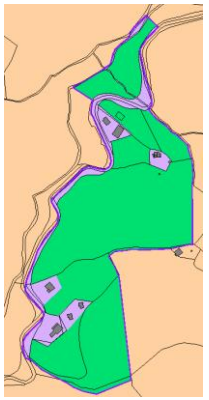

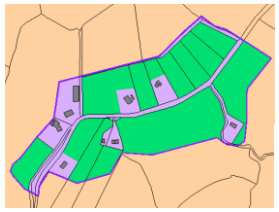

Secteurs dynamiques
1. Ghjunca-Carboni
2. Vadiola
3. Filitosa

Zones urbanisables

Rétention foncière

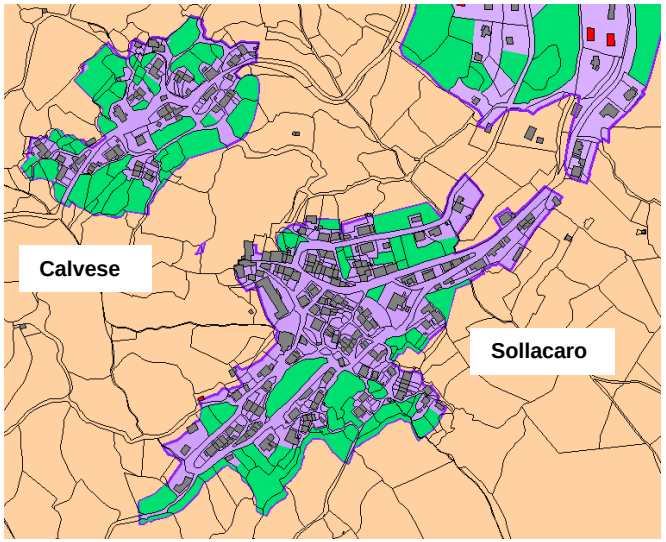

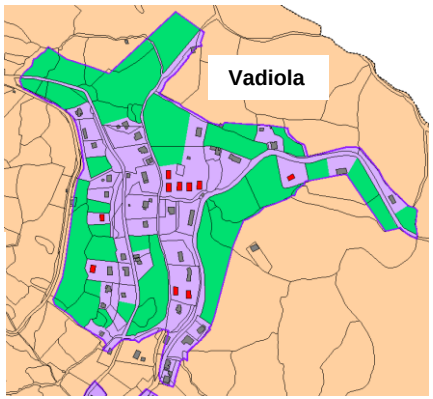

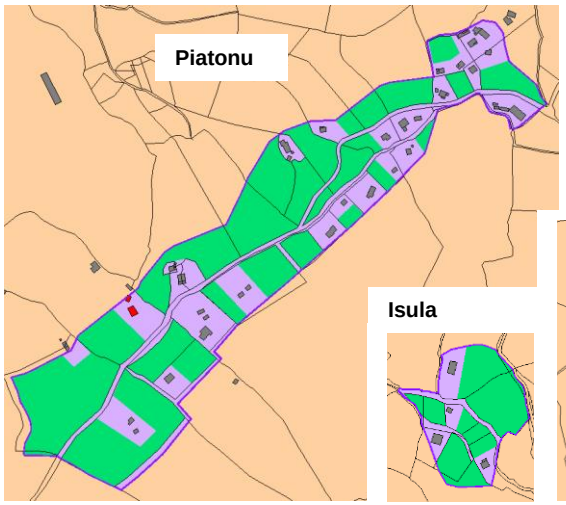

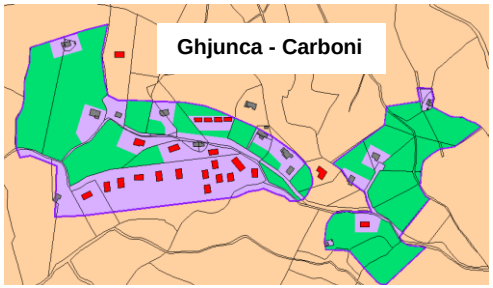

UTILISATION DES SOLS

Analyse de la consommation de l'espace par l'urbanisation

Consommation de l'espace par l'urbanisation 2008- 2018 (12,9ha)

Formes urbaines	Surfaces consommées	Type d'espace consommé	Commentaires	Opportunités et orientations
Village de Sollacaro	0,5ha	Remblais Friches Ruines jardins Restanques	Réhabilitations Restaurations Extensions Logements	Sauvegarde Habitat Logements sociaux
Village de Calvese	0,1ha			
Gp. de cons. de Vadiola	4,0ha		Lotissement communal	Accès à la propriété
Hameau de Filitosa	1,7ha	Remblais, Cistes Oléo-lentisques Parcours	Artisans Gîtes, locatif Pertits commerces Logements	Densification Dév. Economique Centre médical Héber. Tourist. Logements Aménagement des espaces publics
Gp. de cons. Bocca Cigala	1,3ha		Gîtes Chambres d'hôtes	Accès propriété Lotissement
Gp. de cons. de Ghjunca-Carboni	1,5ha		Habitat	Habitat Héber. Tourist.
Isula	-		-	Bâti agricole
Gp. de cons. de Campu Stefanu	0,5ha		Gîtes	
Gp. de cons. de Tappa	0,2ha		Habitat	
Hameau de Piatonu	1,5ha			Habitat
Autres	1,6ha		Bâti agricole Habitat	Bâti agricole
TOTAL	**12,9ha**	-	**Carte communale**	**Révision II carte communale**

Constats :

- ⇨ Une croissance exponentielle de 13ha sur 10ans.
- ⇨ Une consommation de 36% des tâches urbaines (33ha), de 11% du périmètre urbanisable de la carte communale (105ha).
- ⇨ 70% logements, 10% de bâtis agricoles, 20% d'unités économiques.
- ⇨ Progression exponentielle des groupements de constructions de Vadiola et de Ghjunca-Carboni.
- ⇨ Habitat résidentiel uniquement.
- ⇨ Banalisation de l'espace, notamment sur Bocca Cigala, Filitosa, Vadiola, Ghjunca-Carboni, Piatonu.
- ⇨ Etalement urbain et hypertrophie du pavillonnaire hors villages.

Objectifs :

Restructurer, équiper et maîtriser la progression des tâches urbaines avec le renforcement des espaces publics et de l'armature urbaine et la résorption des dysfonctionnements.

Maîtriser l'organisation de l'espace et l'aménagement du territoire notamment sur Filitosa, Piatonu et Ghjunca-Carboni.

Renforcement des équipements publics et du stationnement, développement socio-économique, renforcement des hébergements touristiques commerciaux sur Sollacaro, Calvese, Filitosa.

Reconquête verte du territoire. Limiter l'urbanisation et l'extension des formes urbaines. Suppression de l'urbanisation en zone isolée (Isula, Campu Stefanu, Tappa).

Identification sectorielle de la consommation de l'espace par l'urbanisation 2000 – 2021
Commune de Sollacaro – évolution des espaces artificalisés

Formes urbaines	Avant 2000	2007-2015	2016 - 2018	2018-2021
Village de Sollacaro	3,3ha	3,7ha	4,0ha	4,1ha
Village de Calvese	1,0ha	1,0ha	1,1ha	1,1ha
Gp. de cons. de Vadiola	3,1ha	4,8ha	8,2ha	8,6ha
Hameau de Filitosa	3,8ha	5,3ha	5,9ha	6,9ha
Gp. de cons. Bocca Cigala	0,4ha	0,4ha	1,5ha	1,5ha
Gp. de cons. de Ghjunca-Carboni	1,0ha	3,0ha	3,9ha	7,7ha
Isula	0,5ha	0,5ha	0,7ha	0,7ha
Gp. de cons. de Campu Stefanu	1,4ha	2,6ha	3,5ha	3,5ha
Gp. de cons. de Tappa	0,7ha	1,2ha	1,5ha	1,5ha
Hameau de Piatonu	1,4ha	4,0ha	6,0ha	6,0ha
Autres	3,5ha	5,6ha	11,0ha	11,8ha
TOTAL	**20,1ha**	**32,1ha**	**47,3ha**	**53,4ha**

- ⇨ Une croissance exponentielle de +67% ces 15 dernières années (21,3ha).
- ⇨ Une consommation moyenne de 15 110m²/an sur 20ans et de 15 200m²/an ces 10 dernières années.
- ⇨ Progression de 71% sur 10ans de la consommation de l'espace sur Vadiola (lotissement communal et habitat résidentiel).
- ⇨ Stabilisation de l'emprise de la nappe urbanisée sur les villages de Sollacaro et de Calvese : villages traditionnels, opérations de restauration, de réhabilitation, d'extension. Résorption des friches et des ruines au cœur même de l'aire bâtie du village.
- ⇨ Nouvelles zones d'urbanisation de Bocca Cigala, de Ghjunca-Carboni (habitat résidentiel, structures d'hébergements touristiques, lotissements).
- ⇨ Habitat diffus à isolé sur Isula, Tappa, Campu Stefanu, Barcajolo.
- ⇨ Ghjunca-Carboni x8

Objectif: restructurer, équiper et maîtriser la progression de la nappe urbanisée vers la mixité des formes bâties, le renforcement des services et équipements et le rééquilibrage du parc de logements (mixité des formes bâties, renforcement de la proportion de logements permanents, constructions commerciales et de services).

Secteur	Surface formes urbaines	Surface consommée	Proportion	Nb. log. en 2018	Tâche urbaine en 2018	Proportion en 2018
Village de Sollacaro	6,3ha	0,5ha	8%	196u	4,0ha	205m²/log
Village de Calvese	1,5ha	0,1ha	7%	36u	1,1ha	305m²/log.
Gp. de cons. de Vadiola	7,5ha	4,0ha	53%	53u	8,2ha	1550m²/log.
Hameau de Filitosa	2,9ha + 2,3ha 5,2ha	1,7ha	42%	37u	5,9ha	1590m²/log.
Gp. de cons. Bocca Cigala	1,5ha	1,3ha	87%	5u	1,5ha	3000m²/log.
Gp. de cons. de Ghjunca-Carboni	3,1ha	1,5ha	48%	21u	3,9ha	1860m²/log
Isula	0,6ha	-	-	1u	0,7ha	7000m²/log
Gp. de cons. de Campu Stefanu	-	0,5ha	Avec Filitosa		3,5ha	-
Gp. de cons. de Tappa	1,4ha	0,2ha	14%	12u	1,5ha	1250m²/log
Hameau de Piatonu	1,6ha + 4,3ha 5,9ha	1,5ha	25%	34u	6,0ha	1760m²/log
Autres	-	1,6ha	-	24u	11,0ha	4580m²/log
TOTAL	**33,0ha**	**12,9ha**	**39%**	**419u**	**47,3ha**	**920m²/log.***

**Ne sont pas prises en compte les constructions d'habitat diffus hors formes urbaines*

Consommation foncière par logement nouveau
Entre 2007 et 2018
Commune de Sollacaro

Constats :

- ⇨ Une production de 85 log. sur 10ans *(Insee – 2008-2018).*
- ⇨ Une consommation foncière globale de 2220m²/logement. Au-dessus de la moyenne nationale qui s'élève à 800m²/log. proche des espaces ruraux et de la moyenne Corse.
- ⇨ Concentration du bâti sur les villages de Sollacaro et de Calvese et leurs quartiers anciens avec des densités jusqu'à 205m²/log. (Solacaro).
- ⇨ Etalement urbain sur Bocca Cigala, Piatonu, Ghjunca-Carbonni et dans une moindre mesure sur Filitosa et Vadiola.

Objectifs & opportunités :

- ⇨ Libérer du foncier urbanisable aux alentours de Filitosa, Piatonu et Ghjunca-Carboni.
- ⇨ Supprimer les espaces dévolus à l'habitat diffus et/ou isolé en compensation avec un recentrage des aires urbaines.
- ⇨ Préservation des ambiances de la ruralité et du patrimoine paysager des villages anciens.
- ⇨ Amélioration du cadre de vie.
- ⇨ Renforcement des équipements publics et du lien social.
- ⇨ Renforcement de la place de l'agriculture au sein des territoires.

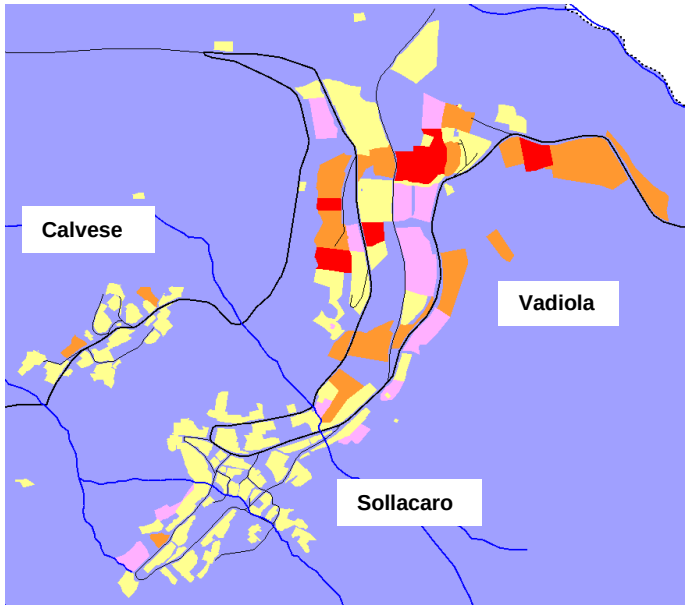

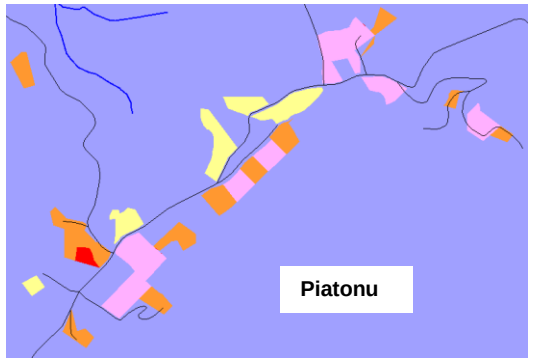

Evolution de l'artificialisation & de la tâche urbaine

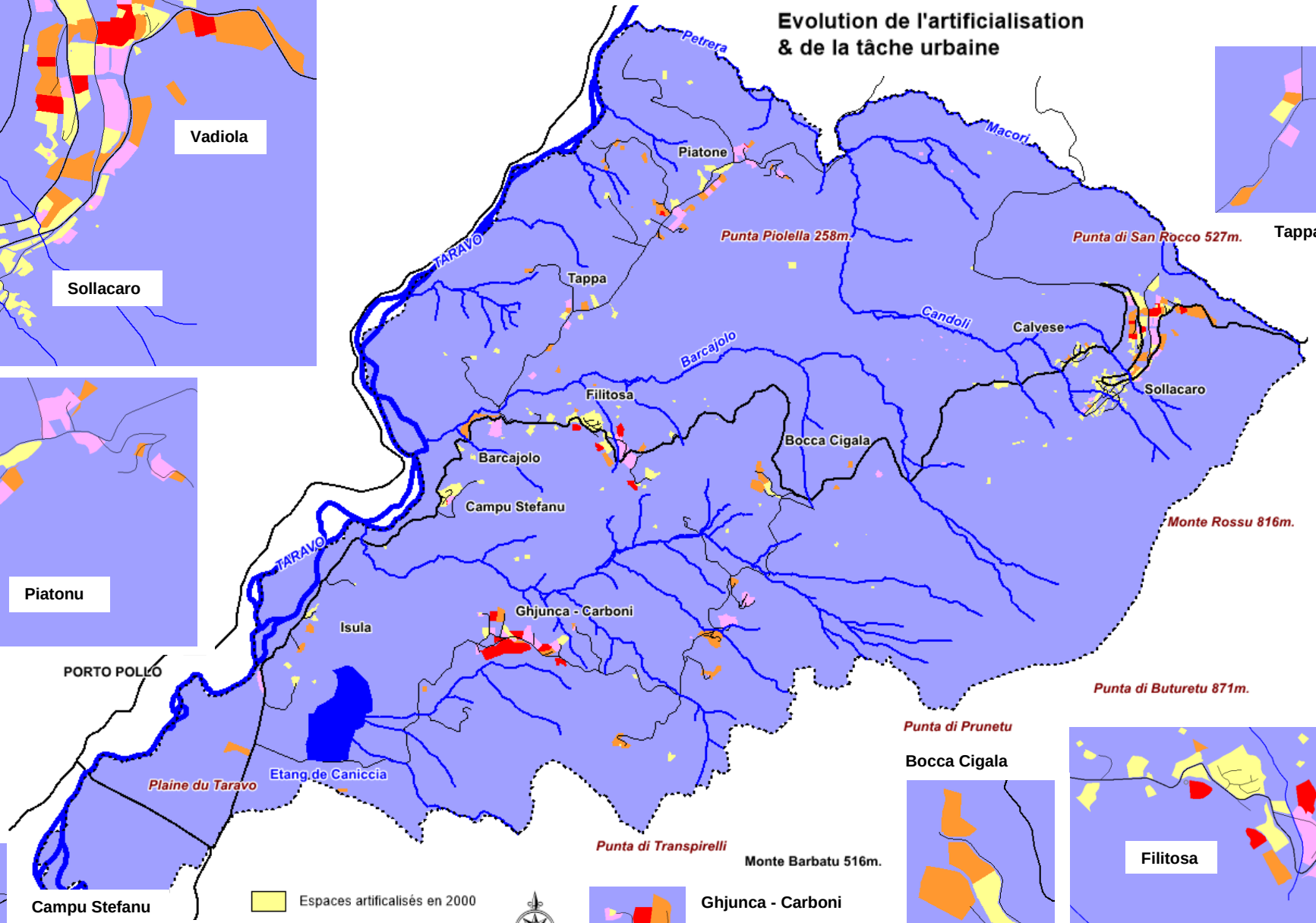

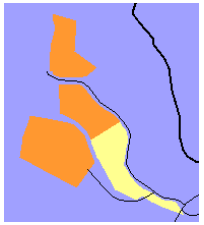

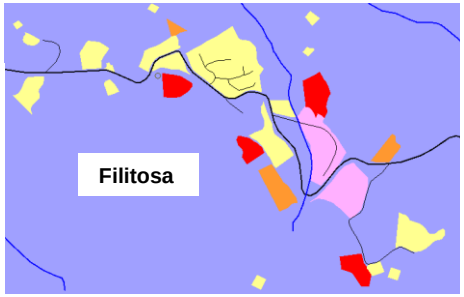

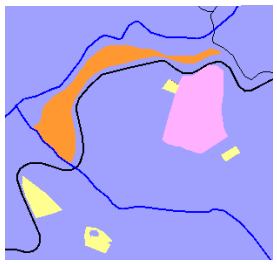

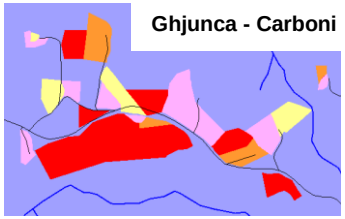

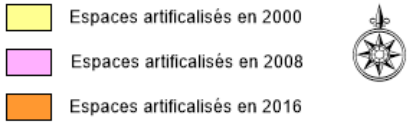

VIII- ESPACE URBANISE

Evolution de l'urbanisation
Analyse du parcellaire
Analyse des densités urbaines
Analyse des formes urbaines
Analyse de la capacité de densification
Morphologie des espaces urbanisés
Parc immobilier et évolution de la demande

ESPACE URBANISE

Evolution de l'urbanisation du territoire

L'évolution du bâti entre 1968 et 2021

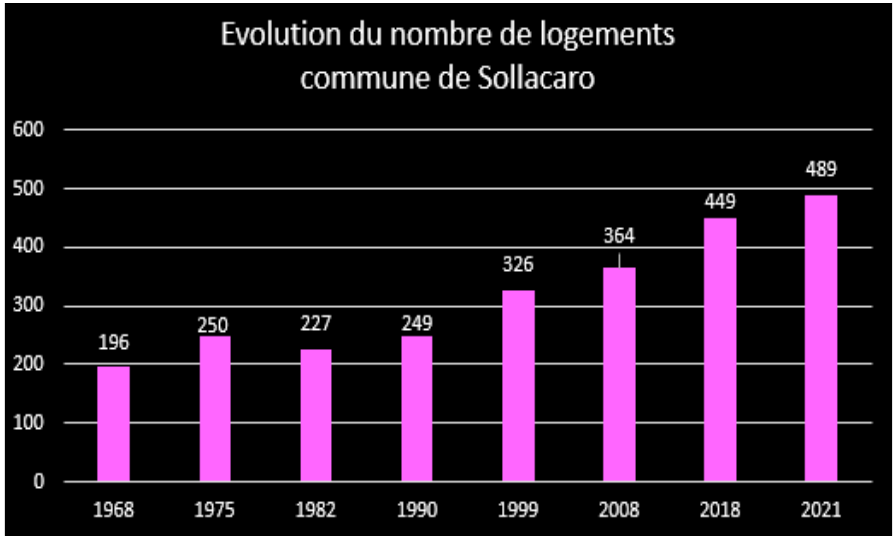

C'est un indicateur qui permet d'évaluer la progression de l'occupation du sol en matière d'urbanisation depuis les 50 dernières années, mais de témoigner en autres, de la croissance de la population durant cette période. Pour rappel, le bâti correspond à l'ensemble des constructions individuelles, collectives, des établissements publics et privés, administratifs, commerciaux, industriels et agricoles (serres y compris), ainsi que les bâtiments religieux (chapelles et églises). Les résultats montrent que la commune a connu une certaine évolution du nombre de constructions entre 1968 et 2017. En effet, lors des 50 dernières années le nombre a augmenté de 114% passant de **196 bâtis** recensés **en 1968** à plus de **449 en 2018 et 489** estimés par la mairie **en 2021** (PC).

Evolution de la consommation foncière Représentation par l'artificialisation des sols

L'artificialisation des sols représentée par la tache urbaine se caractérise par l'emprise au sol de toute forme de bâtis (énoncé précédemment), de la trame viaire (ossature) et des autres surfaces imperméabilisées, telles que les cimetières, les réservoirs d'eau, les parkings et terrain de sport. L'intérêt d'élaborer une telle cartographie est de pouvoir mesurer entièrement la consommation foncière communale. « *La définition de l'espace urbaine est liée à celle des types d'occupation et d'utilisation du sol, donc les activités et fonctions urbaines qui, par définition sont non agricoles. L'espace qu'il soit urbain ou rural englobe tout mode d'occupation du sol, non seulement espace bâti mais aussi non bâti, tels que les stades, les grands équipements, aéroports et espaces verts* ». (Bernard Dezert, 1991).

Cet état initial de la consommation foncière sur Sollacaro se traduit cartographiquement et statistiquement pour les 20 dernières années.

Lors de l'observation des cartographies, on constate que la croissance de la tâche urbaine s'est particulièrement développée sur Vadiola, sur Gjhunca-Carboni et ponctuellement sur Bocca Cigala, Piatonu et Filitosa. Les quartiers anciens des villages de de Calvese et de Sollacaro ont gardé leurs spécificités rurales d'origine, nombre de constructions alors en ruines ou désaffectées ont fait l'objet d'opérations de restauration et de réhabilitation. Si bien que sur les villages il n'existe plus à ce jour de constructions abandonnées ou menaçantes.

On retrouve ainsi une expansion de l'urbanisation qui s'est principalement orientée autour de Vadiola (entre 2008 et 2018), proche d'un axe routier structurant (RT40) et de Ghjunca-Carboni à partir de 2018 (travaux en cours), proche des stations balnéaires de Porto-Pollo et d'Olmeto plage.

Ces secteurs se caractérisent par de l'habitat individuel, la forme de la tache urbaine en témoigne avec un morcellement de plus en plus présent et une certaine déstructuration. L'évolution de la tache urbaine montre bien une urbanisation qui s'est principalement développée suite à la validation de la carte communale avec des constructions de maisons souvent accompagnées de piscines, également consommatrices d'espace.

De manière générale, il est à relever que sur l'ensemble de la commune l'urbanisation se caractérise par un tissu urbain discontinu et lâche sur Piatonu, Ghjunca-Carboni, dense et recerré sur Calvese, Sollacaro et dans une moindre mesure sur Filitosa, isolé sur Tappa, Isula, Campu Stefanu, Barcajolo, guidé par un ensemble de bâtis individuels hormis sur les trois villages.

Cependant il est à souligner que la majeure partie de l'urbanisation se regroupe de manière homogène sur Calvese et Sollacaro avec un développement ancien central avec des extensions plus contemporaines en périphérie. Compte tenu du déterminisme géographique (pentes, exposition, jardins-vergers, forêt communale), ***ces deux villages n'ont pas fait l'objet d'un développement urbain*** mais plutôt d'opérations de restauration et de réhabilitation des bâtiments anciens alors abandonnés. Si bien que le tissu urbain est à la fois continu et aéré, organisé par une trame bâtie resserrée, desservie par un réseau viaire parfois piéton et bien connecté.

L'évolution de l'urbanisation communale montre aussi une tendance à la hausse durant ces 10 dernières années, avec notamment une plus forte croissance entre 2008 et 2018 et une ***accélération sans précédent depuis 2018*** (18PC). La commune se doit donc de maîtriser l'urbanisation qui continue de grignoter les restanques, les bocages, les oliveraies, les paysages agraires et les espaces naturels sensibles (chênes ; oléastres) et ce phénomène de banalisation de l'espace avec une hypertrophie du pavillonnaire (100% des logements nouveaux depuis 10 ans).

Ainsi par la révision de la carte communale, la commune pourra organiser et maitriser la planification de son territoire et lutter contre l'étalement urbain.

Les îlots

La création des îlots dans les espaces artificialisés (tache urbaine) permet d'effectuer des analyses plus poussées et d'entrevoir les contours pour délimiter les formes urbaines de la commune.

Ces espaces artificialisés sont générés par le réseau viaire (ossature), c'est ce dernier qui vient en dessiner et découper les limites. Toutes les constructions sont intégrées dans un îlot plus ou moins important et chacun constitue une assiette foncière précise et distincte. Ils se différencient par leur forme, leur taille et leur densité.

Ils sont nécessaires car ils représentent une première caractérisation des formes urbaines de la commune. Par la suite, ces îlots permettent d'effectuer diverses analyses urbaines (de densité du bâti, d'inter-distance, etc...).

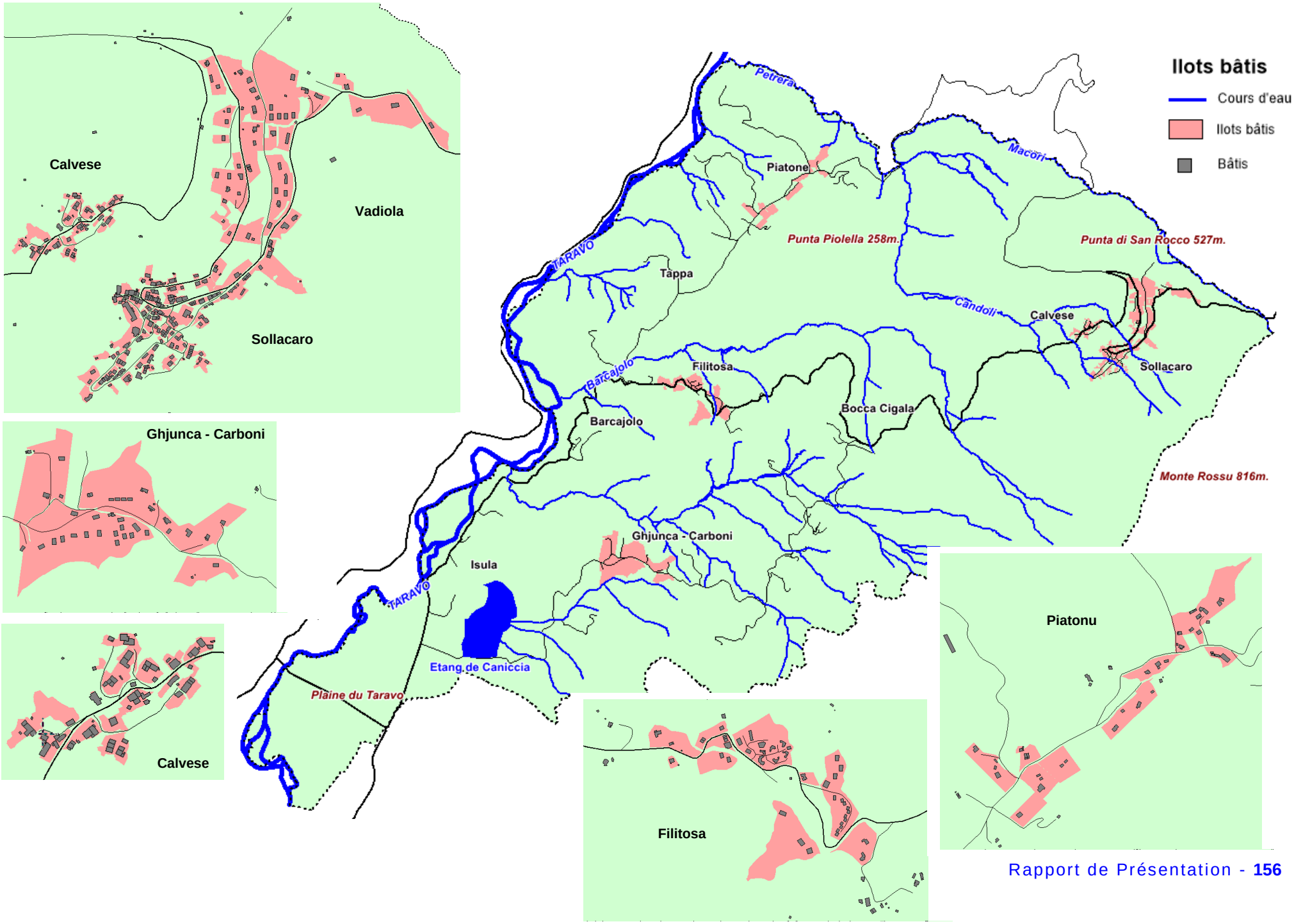
Ilots bâtis
Cours d'eau
Ilots bâtis
Bâtis
Calvese
Vadiola
Sollacaro
Ghjunca - Carboni
Calvese
Piatonu
Filitosa
Petrera
Piatone
Macori
Punta Piolella 258m.
Punta di San Rocco 527m.
TARAVO
Tappa
Candoli
Calvese
Sollacaro
Barcajolo
Filitosa
Barcajolo
Bocca Cigala
Monte Rossu 816m.
Ghjunca - Carboni
Isula
TARAVO
Etang de Caniccia
Plaine du Taravo

ESPACE URBANISE

Analyse du parcellaire

Cette analyse constitue un indice du niveau de maillage des parcelles et permet ainsi de faire ressortir un certain maillage et une certaine densité de la taille des parcelles.

Le territoire communal de Sollacaro se divise en de multiples parcelles qui recouvrent les espaces bâtis, agricoles et naturels.

« Le parcellaire désigne la configuration cartographique de la division du sol en parcelles. Les parcelles, en milieu rural et en milieu urbain, sont des surfaces élémentaires de terrain caractérisées par leur appropriation juridique et l'usage qui en est fait. Le parcellaire marque en général les limites entre les propriétés foncières, mais ce peut-être aussi entre deux parties louées. Bien que peu visible depuis la rue et peu connu des non-spécialistes, c'est un élément essentiel à l'urbain. En effet, il forme une trame très stable qui influence fortement le type et la forme des constructions qui, elles, peuvent se renouveler à un rythme plus rapide ».[1]

La subdivision du parcellaire de Sollacaro est regroupé dans une distribution en 6 classes selon la tailles des parcelles (cartographie *« superficie du parcellaire pour la commune de Sollacaro »*).

Les parcelles les plus petites, inférieures à 500m² sur la cartographie se trouvent généralement dans le tissu le plus dense de la commune : tous les noyaux ruraux et anciens (village de Sollacaro).

Dans les autres secteurs bâtis, les tailles de parcelles sont supérieures, en moyenne, entre 500 et 3000m.

Dans les secteurs pourvus de grandes parcelles 3000m² - 10 000m² urbanisables que la densification peut s'élaborer. En effet, la présence d'habitats individuels ne permet pas de « remplir » toute la parcelle et accentue ainsi l'étalement urbain et la discontinuité du tissu.

Les parcelles de très grandes tailles (supérieures à 10 000m²) ont une vocation agricole ou naturelle pour la majorité, mais certaines se situant à proximité du front urbain, pourraient être vouées à l'urbanisation (Piatonu, Ghjunca-Carboni, Filitosa). Des aménagements de projets urbains par exemple permettraient de retrouver une réelle urbanité nouvelle autour de projets type éco-quartier, village artisanal, camping... De tels aménagements en terme de planification urbaine ne seraient toutefois envisageables que dans le cadre d'un PLU.

[1] *Source : géoconfluences*

REVISION II CARTE COMMUNALE SOLLACARO
Rapport de présentation
Diagnostic territorial

Parcellaire

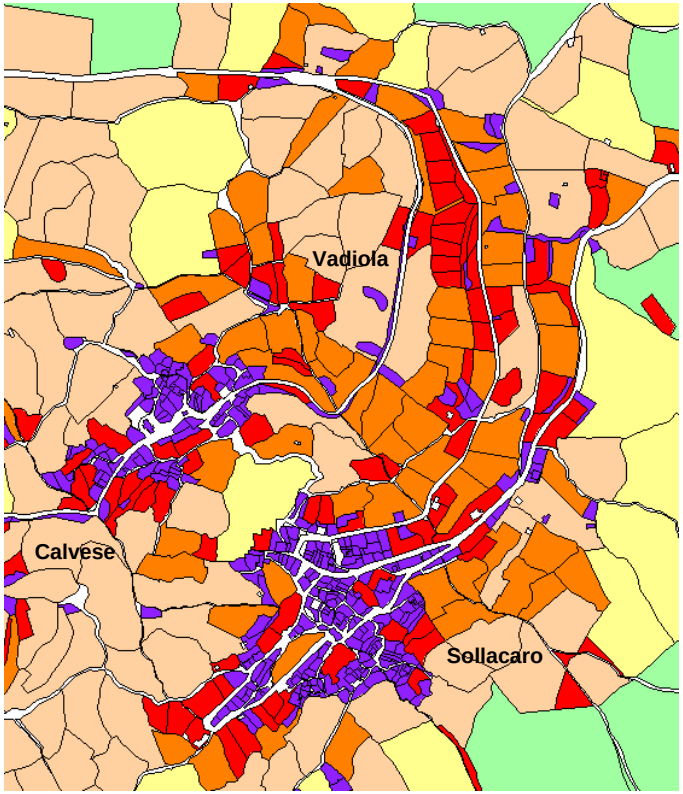

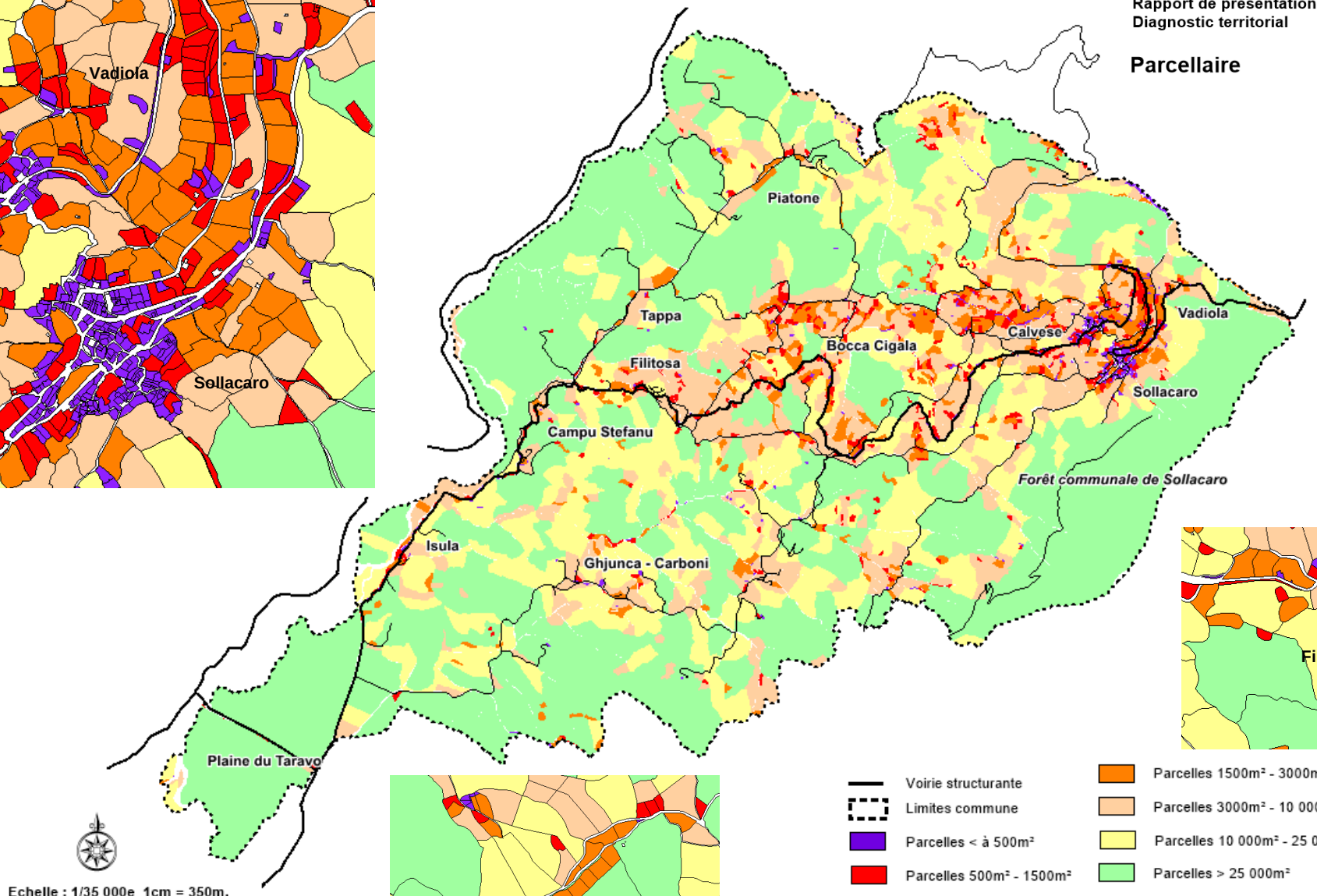

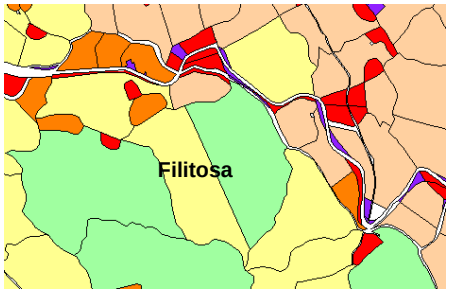

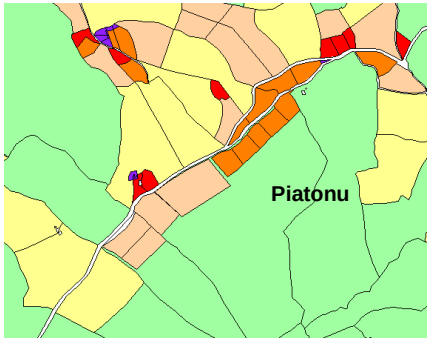

Voirie structurante
Limites commune
Parcelles < à 500m²
Parcelles 500m² - 1500m²
Parcelles 1500m² - 3000m²
Parcelles 3000m² - 10 000m²
Parcelles 10 000m² - 25 000m²
Parcelles > 25 000m²

Echelle : 1/35 000e 1cm = 350m.

ESPACE URBANISE

Analyse des densités

Analyse des densités surfaciques

La densité du bâti s'exprime en pourcentage pour chaque îlot créé à partir de la tâche urbaine. Cela consiste à calculer la somme des surfaces bâties par îlots et d'en faire ressortir une densité surfacique plus ou moins élevée. Ce type d'analyse permet d'apporter un argumentaire supplémentaire à la caractérisation des formes urbaines du territoire communal.

Contrairement au parcellaire, l'îlot est exploité comme support d'analyse (assiette foncière). Ainsi la cartographie expose une certaine classification des éléments urbanisés du territoire de Sollacaro définie avec des niveaux différents.

L'objectif est de connaître le rapport entre la surface totale des bâtis et celui de l'îlot résultat traduit en pourcentage).

Formule de la densité surfacique : Superficie bâti totale (en mètres carré) x 100 / superficie totale de l'îlot (en mètres carré).

Le résultat obtenu représente la densité bâtie dans l'îlot exprimée en pourcentage. La classification choisie distingue 5 classes d'intensité différente et on retrouve des îlots avec :

- ⇨ Densité inférieure à 10% ;
- ⇨ Densité comprise entre 10 et 20% ;
- ⇨ Densité comprise entre 20 et 30% ;
- ⇨ Densité comprise entre 30 et 50% ;
- ⇨ Densité supérieure à 50%.

Globalement on observe un territoire variable en termes de densité de bâti.

- ⇨ Un centre ancien, d'habitat traditionnel groupé et organisé autour de ruelles, de piazzette : Sollacaro et Calvese. Avec des densités surfaciques supérieures à 30% et généralement même supérieures à 50%. Les densités de bâti les plus élevées se situent donc sur le village de Sollacaro, avec une trame bâtie plus étroite et resserrée, adoptant un schéma plus traditionnel des noyaux ruraux : une trame viaire resserrée et hiérarchisée donnant lieu à un tissu bâti plus complexe, des habitations mitoyennes et des espaces publics (places, trottoirs), formant une urbanisation plus dense et continue (supérieure à 50%).

- ⇨ Un habitat contemporain pavillonnaire diffus. Cette faible densité traduit une urbanisation discontinue, qui se caractérise par une densité surfacique comprise entre 30% et 10%. Ce faible seuil s'explique par une absence de maillage complexe et d'une urbanisation rurale caractérisée par des habitations individuelles et donc nettement moins développée que pour les grands espaces urbains ou que pour les villages traditionnels dont l'objectif premier étant de gagner de la place pour une exploitation agro-pastorale optimale (NDLR). Cela se caractérise par des zones pavillonnaires diffuses et discontinues sans espaces publics, uniquement à vocation résidentielle.

REVISION II CARTE COMMUNALE SOLLACARO
Rapport de présentation
Diagnostic territorial

Densités surfaciques

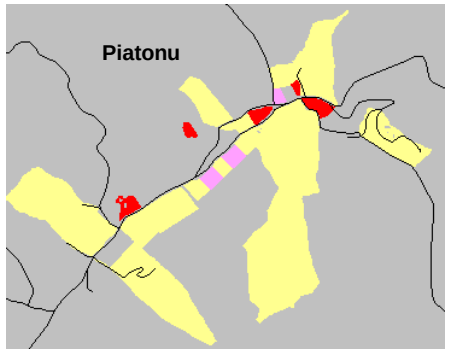

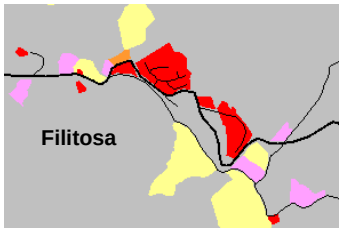

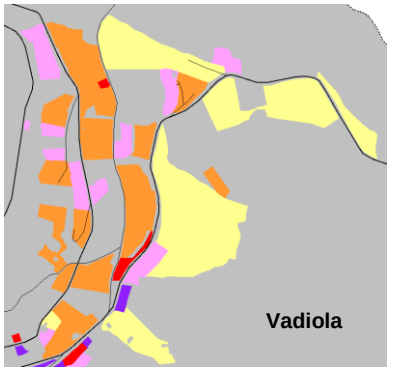

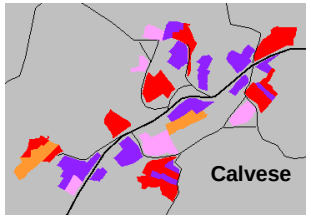

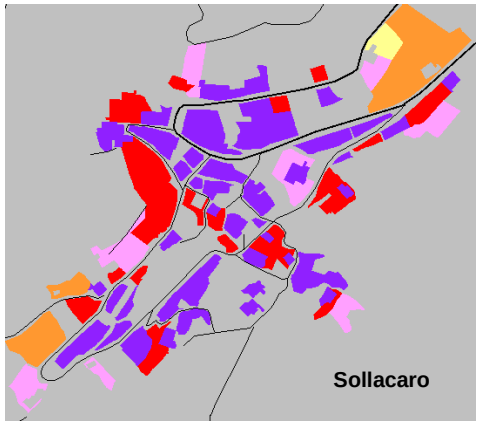

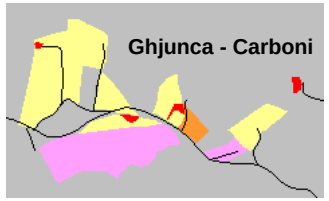

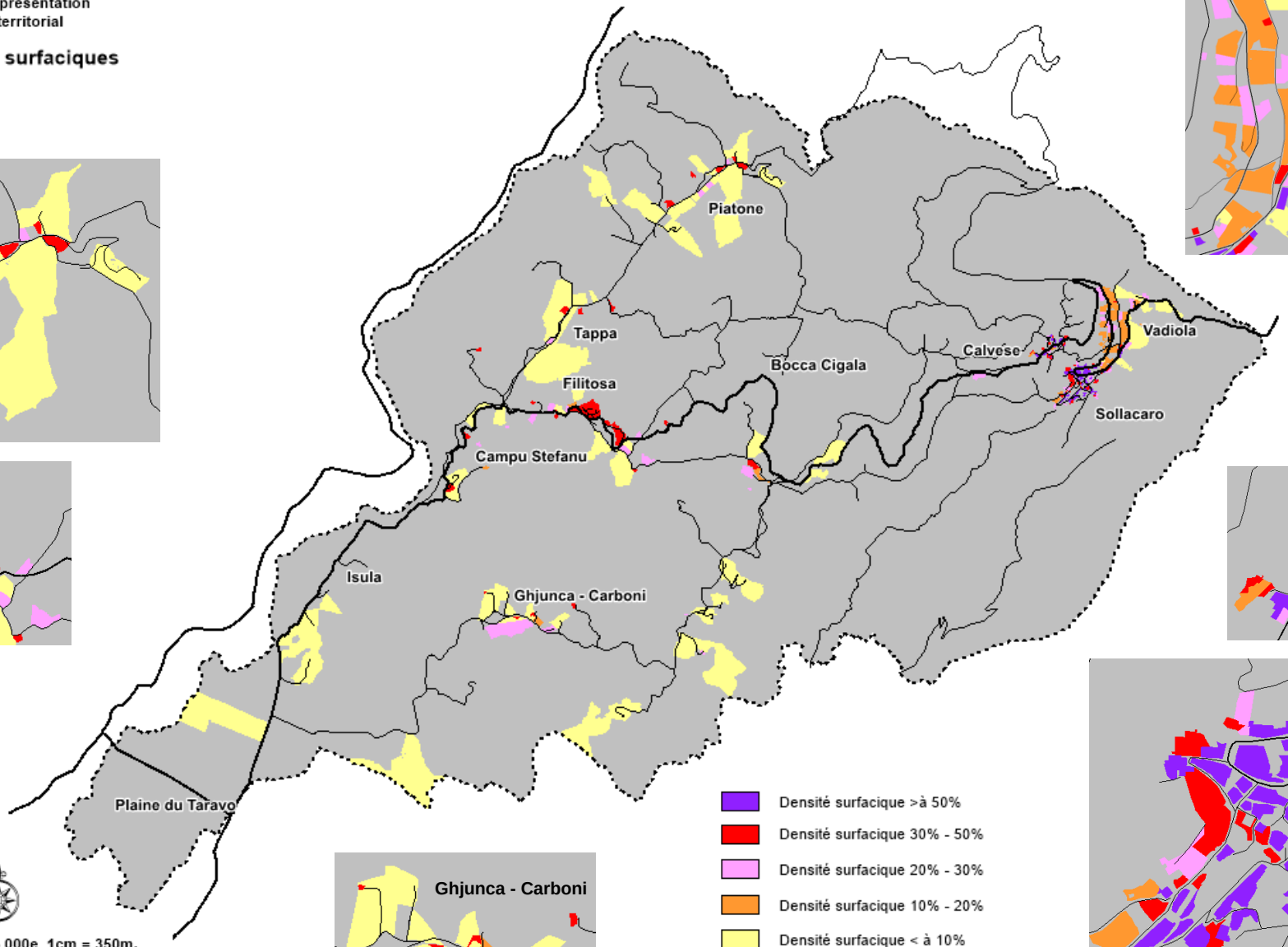

Echelle : 1/35 000e 1cm = 350m.

Analyse de proximité et de hauteur du bâti

L'espacement du bâti communal

Mesurer l'espacement moyen entre bâtis permet de détecter plus finement la répartition de ces derniers dans les îlots.

Les potentialités de densification peuvent alors être identifiées au sein des espaces artificialisés (voir là où il est possible de combler les dents creuses), et répondre ainsi aux préconisations de la loi ALUR (Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové), du 24 Mars 2014.

Les mesures d'espacements sont calculées de manière euclidienne, hors toutes considérations des variables naturelles ou anthropiques du territoire. A travers une discrétisation en 4 classes (inférieur à 5m., entre 5m. et 30m., entre 30m. et 50m., au-delà de 50m.). Ces seuils d'inters-distances sont adaptés à la visualisation mais également au repérage des potentialités à bâtir.

Une corrélation est retrouvée avec les densités surfaciques. En effet, la cartographie nous montre que la proximité moyenne entre chaque bâti est très faible (entre 0 et 2 mètres), là où la densité urbaine est importante. Plus les constructions sont resserrées et proches, plus la densité moyenne est importante.

La distance moyenne communale est **de 15 mètres entre chaque couple de bâtis**. Un chiffre qui se retrouve sur les extensions contemporaines de la tâche urbaine (moins de 25ans) occupé par un tissu urbain diffus.

Les distances les plus minimalistes *(en rouge)* **sont signe d'un habitat plus regroupé et continu, comme en cœurs de villages ou sur les quartiers anciens**, avec des distances qui n'excèdent que très rarement les 5-6 mètres entre un bâti et un autre.

Analyse de la hauteur moyenne du bâti

Cette analyse cartographique consiste à donner une indication sur la hauteur moyenne des constructions du territoire.

A l'échelle communale, la **hauteur moyenne est de 5 mètres 80**. Cependant, les hauteurs moyennes pour les noyaux ruraux dépassent les 6 mètres et pouvant atteindre des hauteurs de 9 mètres (village).

REVISION II CARTE COMMUNALE SOLLACARO
Rapport de présentation
Diagnostic territorial

Espacement entres bâtis

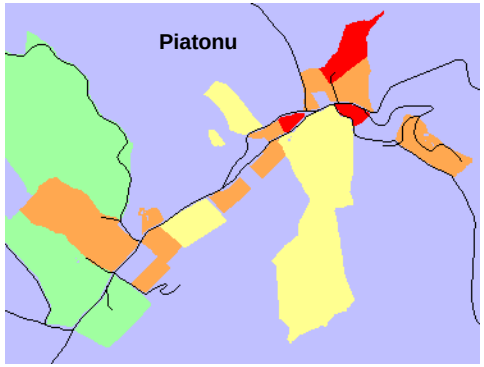

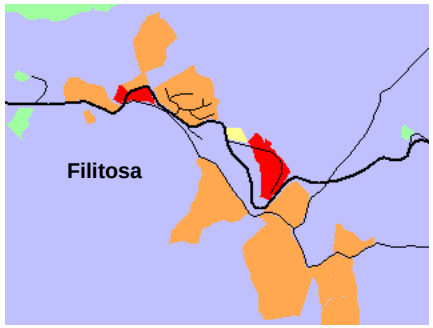

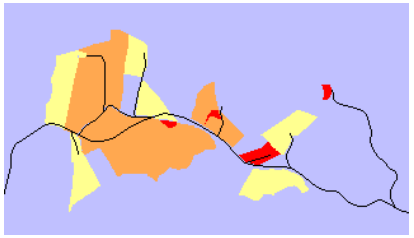

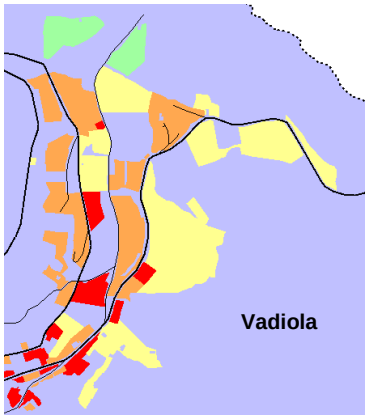

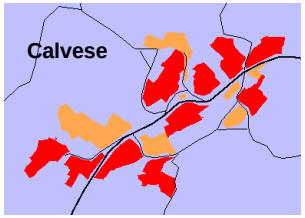

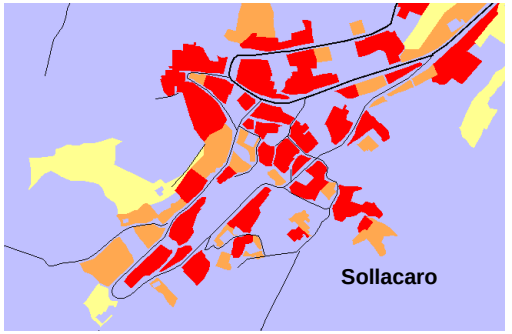

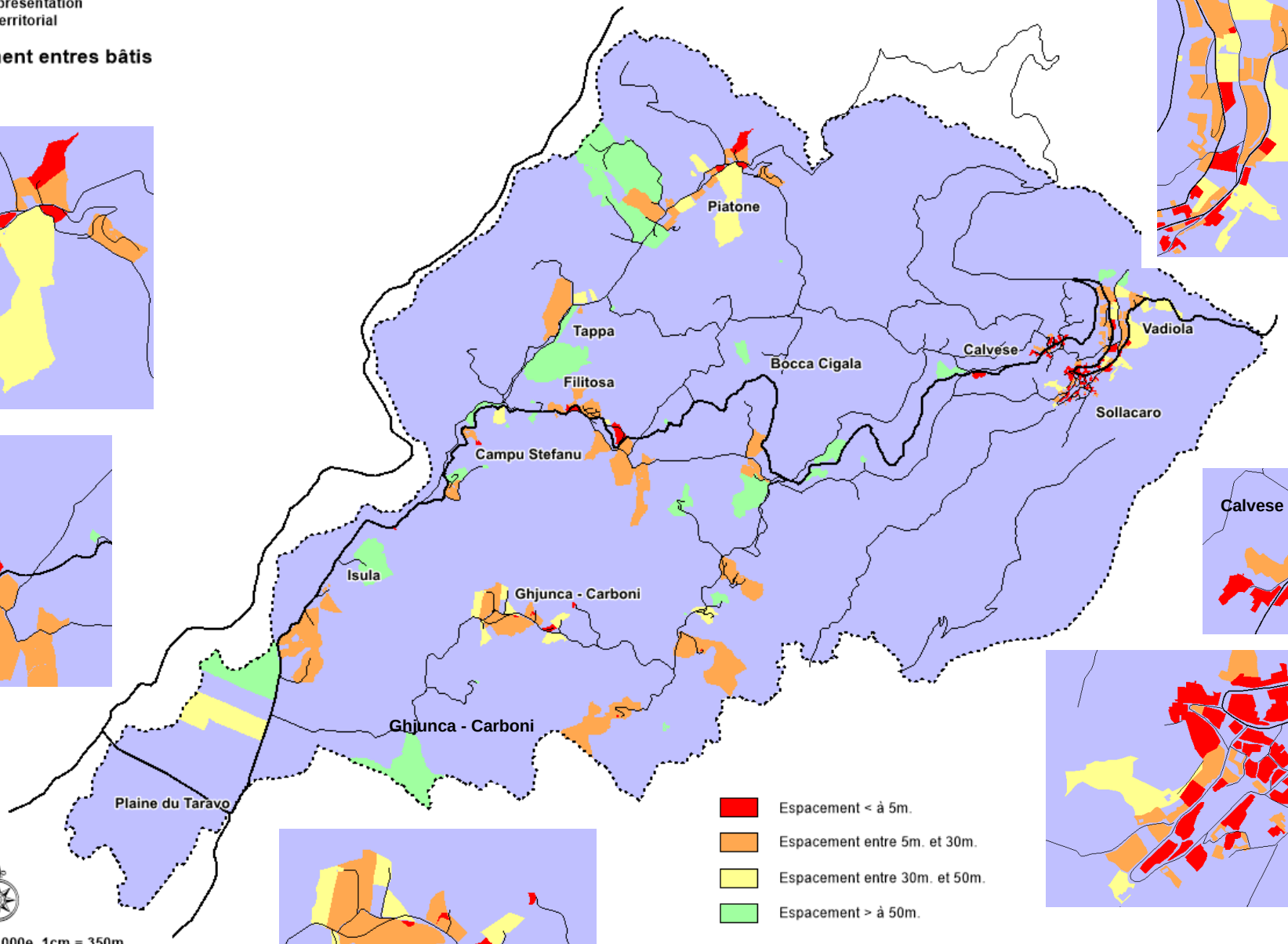

Echelle : 1/35 000e 1cm = 350m.

ESPACE URBANISE

Analyse des formes urbaines

Les différentes formes urbaines de Sollacaro

L'organisation spatiale de la commune laisse un territoire partagé en **trois secteurs**, chacun organisé différemment :

Un secteur de ***moyenne montagne*** situé sur la zone de contact avec la commune d'Olmeto. Une polarité urbaine qui se caractérise par la présence des villages traditionnels de Sollacaro (chef-lieu) et de Calvese qui se sont développés au fil du temps à partir des noyaux anciens et du regroupement des différents quartiers autour d'espaces publics, de piazzetta, de l'église, de la casa cumuna, de la rue centrale, des petits commerces et services à la population, autour de petits jardins de polyculture familiale.

Puis une branche plus contemporaine a vu le jour dès les années 1990 avec une croissance exponentielle rendue possible avec la carte communale en 2007 : le groupement de constructions d'habitations contemporain de Vadiola, au nord, en direction de la RT40. Il s'agit essentiellement de constructions pavillonnaires résidentielles d'habitat permanent qui ont permis de *juguler le vieillissement de la population et de promouvoir le renouvellement démographique* de ces 10 dernières années avec notamment la réalisation d'un lotissement communal. Vadiola constitue le secteur le moins impactant en termes d'urbanisation vis-à-vis des villages traditionnels et d'un environnement agro-pastoral, dont la sensibilité paysagère n'est plus à démontrer. Alors que le développement au sud s'avère impossible compte tenu du déterminisme géographique et de l'impact paysagé fort que cela représenterait sur les villages et sur la forêt communale.

Les groupements de constructions d'habitations et hameaux agricoles de la ***basse vallée du Taravo***. L'observateur relèvera la présence de quelques constructions pavillonnaires contemporaines qui se sont implantées suite à la souplesse de la carte communale à partir de la présente de quelques bâtis vernaculaires ou de petits hameaux agricoles (Isula, Campu Stefanu, Tappa, Barcajolo) dont l'objectif était d'étendre les dites « aires urbaines ». Mais qui, après coup, ne profite pas véritablement à la commune. Cela s'est traduit par un habitat diffus voir isolé qui a perpétré le mitage de l'espace pour seulement quelques constructions avec une consommation foncière par bâtiment assez importante. La planification de l'espace a manqué à cet endroit qui aurait pu bénéficier de beaux aménagements en continuité du du hameau de Filitosa ou des grouemetns d'habitatios contemporains de Piatonu. En effet, seul Piatonu semble susceptible d'accueillir un développement urbain structuré à partir des deux petites tâches urbaines sans pour autant impacter les exploitations agricoles, maraîchères et pastorales.

Un secteur intermédiaire, de ***bas piedmonts ou l'entre-deux***, dont le cœur reste le hameau de Filitosa avec ses commerces, ses services, ses ateliers, ses hébergements touristiques autour du site archéologique de renommée internationale. Plus en retrait au gré des opportunités foncières, de l'organisation des carrefours er de la trame viaire, compte tenu de la présence de constructions vernaculaires isolées, se sont développés des groupements de constructions d'habitat contemporain d'habitat diffus à isolé – Bocca Cigala, Ghjunca-Carboni. Force est de constater que le groupement de constructions de Bocca Cigala a connu une extension sans précédent entre gîtes, chambres d'hôtes, centre équestre.

Le groupement de constructions de Ghjunca-Carboni, à connu depuis 2018 une dynamique de la construction sans précédent avec près de 23 constructions nouvelles pour la plupart actuellement en travaux. Essentiellement des constructions d'habitat permanent mais également des projets à caractère touristique avec la présence de gîtes (4u) et d'une résidence de vacances. Compte tenu de la proximité du site préhistorique d'E Calanche et de l'étang de Canniccia, la commune souhaiterait voir à terme un développement à l'image de celui qu'a connu Filitosa depuis les années 1980. Pour rappel, le développement archéologique de la micro-région est programmé dans le Padduc, sans oublier l'aménagement de la desserte (enrobé) dans les années 2000-2010. Sachant que l'ouverture d'une piste d'accès à la zone de Ghjunca-Cqarboni dans les années 1980 a permis dans un premier temps le désenclavement des terrains agricoles et par la suite le développement urbain du secteur.

Avec le développement contemporain et l'évolution des pratiques on observe de manière générale:

- **Une urbanisation diffuse qui ne reprend pas les principes de développement traditionnel du village** quant à l'implantation du bâti, l'orientation, la structuration de l'espace.

- **Une urbanisation consommatrice d'espace** mais qui reste néanmoins maîtrisée sur les cœurs de villages.

- Des constructions qui ne reprennent pas les **règles de gabarit, de hauteur, de couleurs, de matériaux et de formes des constructions traditionnelles** (particulièrement les nouvelles constructions).
- **La banalisation de l'espace** avec une hypertrophie du pavillonnaire, une fermeture sur l'espace privé, l'absence d'interfaces public/privé, l'absence de vie sociale et de lien social, la transformation d'une société rurale vers une société individualiste. La disparition de l'espace public, de la mixité urbaine et des paysages de la ruralité. Une évolution régressive du milieu, de la biodiversité, des pratiques héritées des anciens et du cadre de vie en général.

Ces modes de développement répondent à de nouvelles exigences ou de choix sociaux (la maison individuelle éloignée du village, à proximité des axes de communication). Ils renvoient à **une banalisation des paysages avec ses formes urbaines produites,** comme le lotissement par exemple, un non-sens urbanistique, avec des constructions plus stéréotypées (style néo-provençal) et par conséquent qui induit une perte du caractère rural et de l'identité des lieux.

L'objectif est donc de **travailler la « couture »** entre les zones d'habitat traditionnel et les zones contemporaine d'habitat pavillonnaire pour tendre vers une urbanisation plus durable, cohérente et homogène. D'autre part, **procéder à une réparation des différentes tâches urbaines** par un renforcement des densités, le traitement des interfaces, le renforcement de la place de l'espace public, la mixité des formes de l'habitat, la mixité sociale et le développement socio-économique en respect de l'environnement et des espaces agraires.

Le travail sur les formes urbaines soulève la question sur les extensions de l'urbanisation. L'identification de ces formes permet de justifier l'extension urbaine ou au contraire, justifier l'arrêt de l'extension.

Dans un territoire soumis à l'application de la loi «Montagne», l'extension de l'urbanisation n'est admise qu'en continuité villages, des bourgs, des hameaux et des groupements de constructions d'habitation contemporains. Aussi, la place de l'agriculture et du paysage occupe un espaces de premier plan que les communes en mesure d'élaborer leur document d'urbanisme doivent respecter.

La forme urbaine peut se définir comme la partie d'un espace urbanisé qui désigne un tissu particulier, composé de plusieurs éléments qui sont : le parcellaire, l'îlot, l'usage de l'occupation du sol et son ossature (trame viaire, maillage dessiné par ce squelette). Le tissu urbain qui forme l'addition de ces éléments peut être caractérisé comme continu et discontinu, mais également par son niveau de densité. Cependant, les formes urbaines sont également des structures actives, c'est-à-dire qu'elles sont influencées par les représentations de l'espace et agissent ainsi sur les pratiques de l'aménagement. Le rapport entre le bâti et les espaces non-bâtis au sein d'un ensemble urbain (îlot, quartier, rue, avenue, place) constituent véritablement des éléments caractérisant la forme urbaine.

Au regard de la démonstration et des analyses présentées précédemment, ainsi que des différents critères énoncés par le PADDUC, tout en retenant le cadre de la loi « Montagne », plusieurs formes urbaines peuvent être identifiées sur le territoire communal de Sollacaro. Ces enveloppes se distinguent suivant **trois niveaux d'urbanité** déterminés par des seuils de continuité urbaine : jusqu'à 5m., de 5m. à 30m. et au-delà de 3m.

Il est difficile de fixer un seuil quantitatif mais au-delà d'une bande de 30-40m. (d'espaces naturels ou agricoles), la continuité est difficile à établir.

Formes urbaines et grille d'analyse

La forme urbaine peut être définie comme le rapport entre le bâti et les espaces libres à l'intérieur des différents types d'ensembles urbains, selon des articulations et des dispositions spécifiques aux contextes sociaux, historiques, politiques, géographiques, etc.

La complexité de la notion de forme urbaine tient tant à sa polysémie qu'à la pluridisciplinarité que réclame son étude. De nombreux chercheurs regrettent l'absence d'une définition rigoureuse, tandis que d'autres s'accordent sur l'idée que la «forme urbaine » sert d'instrument de description et d'analyse de la ville.

La forme urbaine est constituée d'éléments (rues, îlots, quartiers, etc.) et de niveaux (site géographique, division parcellaire, réseau viaire, trame foncière, etc.). Elle s'inscrit dans l'histoire (évolution «sur place») autant que dans la géographie (évolution «dans l'espace»). La ville devient le résultat d'une juxtaposition et/ou d'une superposition des fragments urbains aux formes hétérogènes.

Pour la compréhension des formes urbaines, les approches synchroniques (étude de périodes morphologiques) et diachroniques (connaissance des règles de transformation de cette forme) sont indissociables.

Afin d'aider à la définition des formes urbaine d'un territoire, le PADDUC a mis en place des grilles d'analyses qui permettent de définir les différentes formes urbaines : groupements de constructions d'habitations contemporains, hameau, village.

Toutefois, ces grilles d'analyse peuvent varier en fonction de l'échelle sur laquelle on travaille.

Une fois définies, ces formes urbaines vont permettre d'analyser leur capacité de densification et de mutation ainsi que le besoin en termes d'extension tout en prenant soin de vérifier les possibilités autorisées par la réglementation et le donné géographique environnemental.

Repérage et identification des formes urbaines

Les formes urbaines de Sollacaro ont été définies en appui sur les postulats et les caractéristiques définies dans le Padduc avec des critères de pondération suivant les éléments constitutifs de chaque forme urbaine identifiée. Au lire de cette même grille d'analyse, les autres secteurs ne semblent pas constituer des formes urbaines à part entière.

Secteur	Forme urbaine	Surface	Index de pondération*	Observations
Sollacaro	Village	6,4ha	5	Amélioration du cadre de vie Extension difficile & déterminisme géographique (pentes, forêt communale, planches, espaces agraires) Mixité sociale Intervention publique Projet de 18 logements sociaux Acquisition de bâtiments en vue d'une restauration (log. communaux) User du droit de préemption urbain (logements, locaux à caractère économique)
Vadiola	Groupement de constructions	8,2ha	5	Renforcer l'habitat et les densités Impact des risques naturels (éboulis, incendies) & Impact présence d'une ZNIEFF II Contraire à une optimisation urbaine du secteur malgré une forte pression foncière
Calvese	Village	1,7ha	5	Restauration à l'identique Organiser l'accueil du public Développement économique identitaire (artisanat, savoir-faire, patrimoine, gastronomie…) User du droit de préemption urbain Forte rétention foncière (aucun PC depuis 25ans)
Ghjunca Carboni	Groupement de constructions	5,8ha	5	Habitat groupé à diffus Pression urbaine depuis 2018 (23 bâtis en cours) Urbanisme spontané Hébergements touristiques Réparation urbaine nécessaire - densification
Filitosa	Hameau Groupement de constructions	1,1ha 2,3ha	5 5	Habitat diffus saisonnalité de l'animation du hameau Intervention publique nécessaire Réparation nécessaire Renforcement des densités par l'aménagement d'un quartier en devenir Absence de réseau public d'assainissement collectif compromet la planification urbaine de la zone
Piatone	Hameau Groupements de constructions	0,8ha 3,4ha 2,4ha	4 3 3	Habitat diffus Assainissement collectif Densification difficile Intervention publique (lotissement communal) (incendies, éboulis)

**1 à 5, 5 étant le plus élevé. 1. discutable, 2. faible, 3.moyen, 4 .élevé, 5. très élevé.*

Sollacaro *(village)*

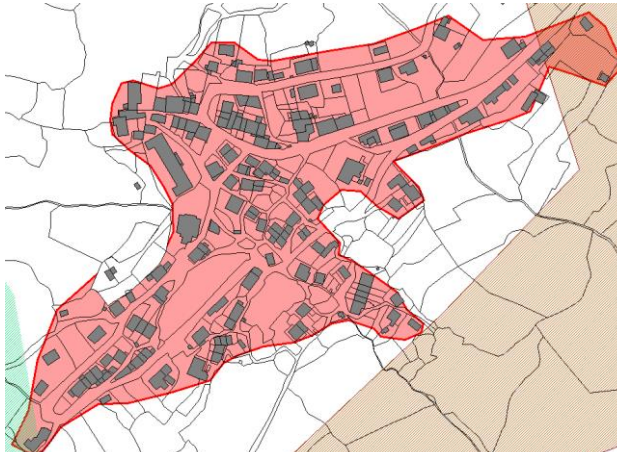

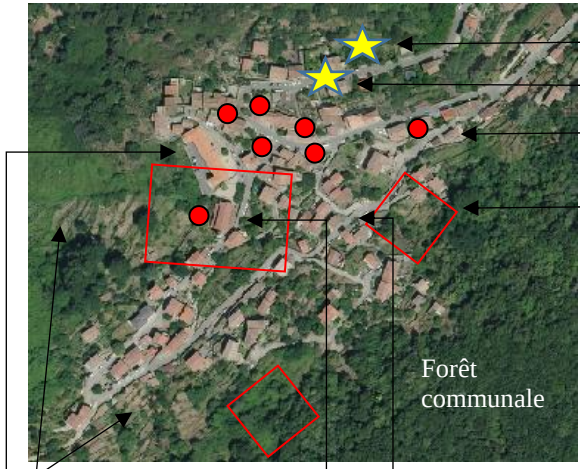

Construction de 18 log. sociaux attendu par la commune
Acquisition bâti et aménagement de 6 log. communaux portés par la commune

Restauration – débit boissons
Petits commerces, services
Jardins à préserver

Habitat : Noyau d'habitat traditionnel regroupé et mitoyen.

Activités : tourisme, services publics, petites commerces, services de proximité.

Equipements : fontaine, fours à pain, aires de stationnement, école, église, poste.

Site : Piedmont nord de monte Rossu, forêt communale.

Opportunités : Patrimoine, tourisme, restauration des jardins-vergers, restauration de la cerisaie. Traitement paysager des entrées du village, et des espaces publics, logements communaux, sociaux, accession.

Recommandations : L'extension de l'enveloppe urbaine semble difficile compte tenu du déterminisme géographique, de la proximité de la forêt communale, des espaces agraires et des risques naturels (éboulis, chute de blocs, glissements de terrain).
La mise en place d'une OPAH et d'une AVAP serait intéressante ainsi que l'usage du droit de préemption urbain dans un but de renforcement du développement économique, d'accès au logement, de salubrité publique, de patrimoine et de cadre de vie.
La restauration des jardins-vergers et la replantation des anciennes cerisaies tendrait à renforcer la biodiversité aux alentours du village, de prévenir contre le risque incendie et d'améliore le paysage, le cadre et la qualité de vie des habitants.

Vadiola *(groupement de constructions d'habitations contemporain)*

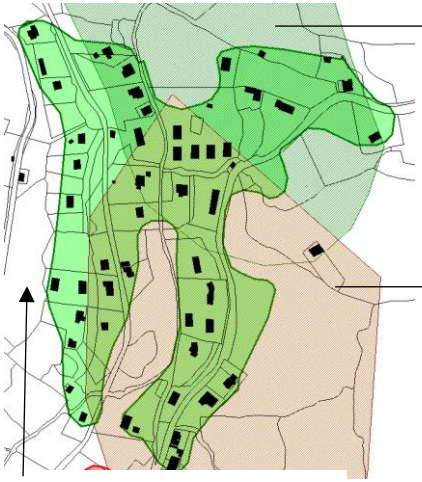

Projet de lotissement 5-6 lots

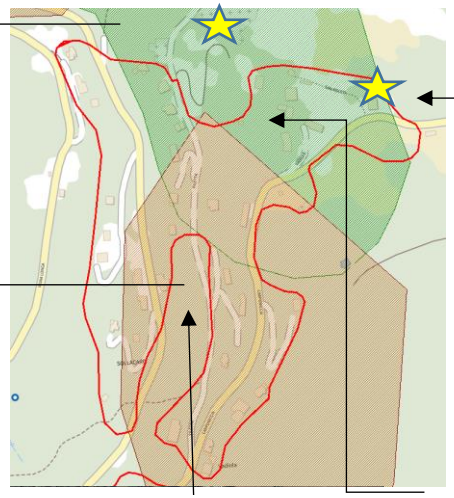

Risque mouvement de terrain

ZNIEFF II

Acquisition bâtiment
Logements communaux

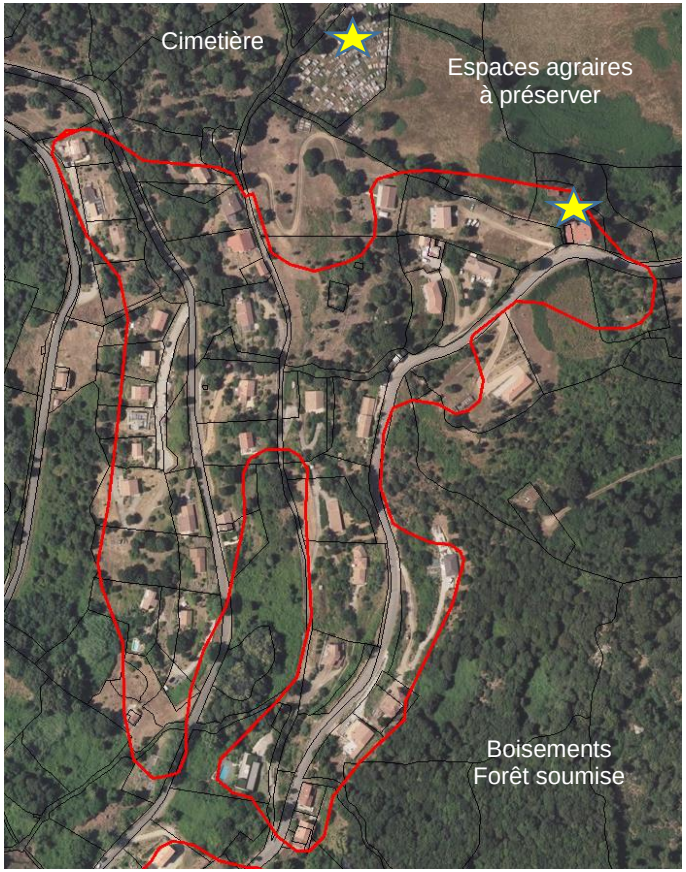

Habitat : Habitat pavillonnaire individuel contemporain, lotissement communal.

Activités : Aucune.

Equipements : Cimetière au nord, stade, fontaine.

Site : Piedmonts nord de Monte Rossu. Les 2/3 de la zone sont couverts par une zone de présomption risque mouvement de terrain. Aussi, au nord, vers le cimetière ainsi qu'une partie de la zone restée urbanisables (obtention récente de PC) est couverte par une ZNIEFF II.

Opportunités : Traitement paysager des interfaces public/privé et des abords de la route de desserte (alignement d'arbres, plantations d'agrément, traitement paysager des entrées de zone.
Extension du lotissement communal en accession.
Extension mesurée de la tâche urbaine vers le cimetière.

Recommandations : Le renforcement des densités et la structuration urbaine de ce secteur semblent difficiles malgré la couverture par un réseau public d'assainissement collectif, compte tenu de la couverture au sud et à l'Est par une présomption de risque mouvement de terrain, compte tenu au nord de la présence d'une ZNIEFF II qui déborde sur la tâche urbaine. Seule une portion de la partie ouest, sise en contrebas du lotissement communal pourrait faire l'objet de la réalisation d'un lotissement, en amont de la route départementale. Aussi, en contrebas de la route, les espaces sont à préserver en vue de la réhabilitation des anciennes cerisaies et la préservation des oliveraies et des espaces agraires de parcours.

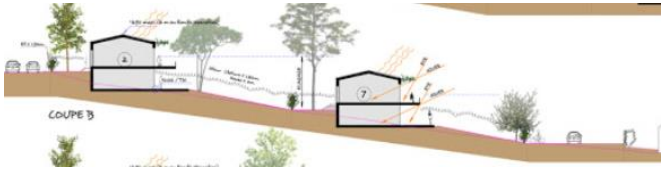

Calvese *(village)*

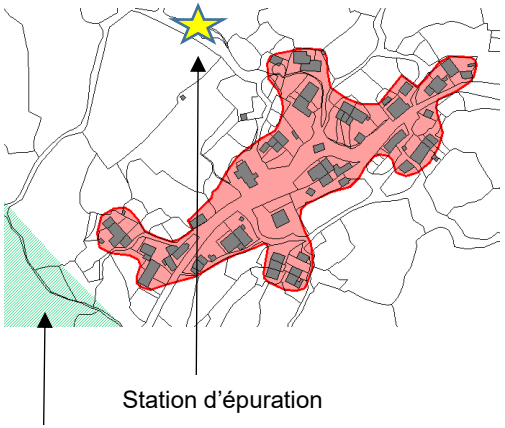

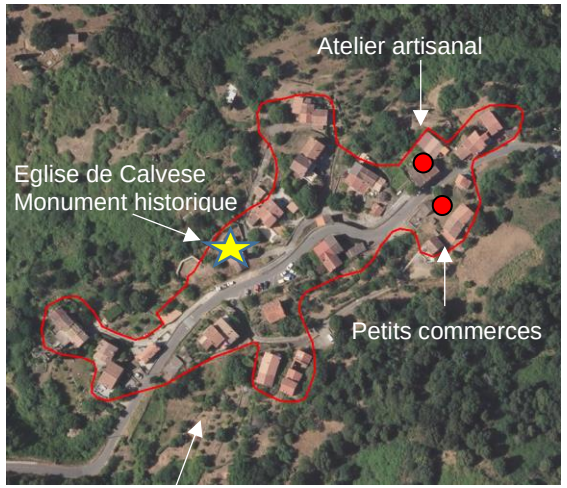

Restanques à préserver

Habitat : Noyau d'habitat traditionnel regroupé et mitoyen.

Activités : tourisme, petits commerces, artisanat, restauration et débits de boisson, hébergements touristiques marchands

Equipements : fontaine, fours à pain, aires de stationnement, église classée monument historique, cimetière, station d'épuration.

Site : Piedmont nord de monte Rossu.

Opportunités : Patrimoine, tourisme, artisanat et savoir-faire, restauration des jardins-vergers, replantation de la cerisaie. Traitement paysager des entrées du village et des espaces publics. Organisation du stationnement.

Recommandations :
L'extension de l'enveloppe urbaine semble difficile compte tenu du déterminisme géographique, de la proximité de la ZNIEFF II et des espaces agraires (planches, anciens vergers).
La mise en place d'une OPAH et d'une AVAP avec Sollacaro serait intéressante ainsi que l'usage du droit de préemption urbain. Redynamiser l'activité économique et soutenir le renouvellement démographique par l'installation de jeunes actifs et de population permanente.

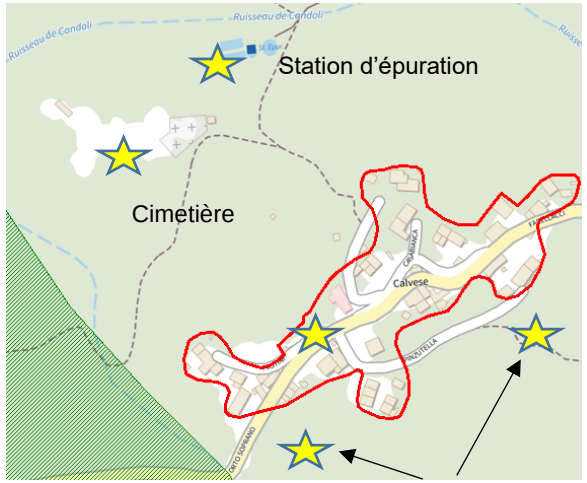

Cerisaies à replanter

Ghjunca-Carboni *(grpupement de constructions d'habitations contemporain)*

Hôtel de charme
Log. coll. traditionnels
Hameau des artisans
Casa di a Natura
Musée

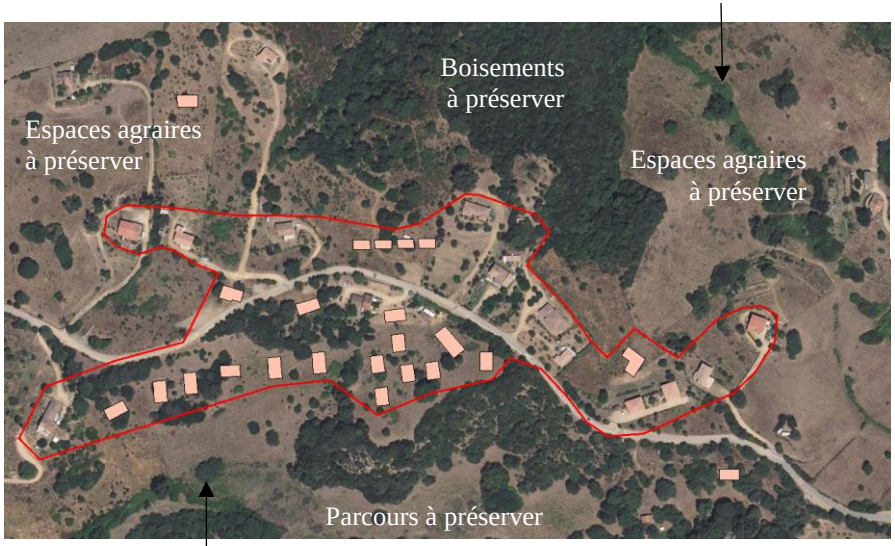

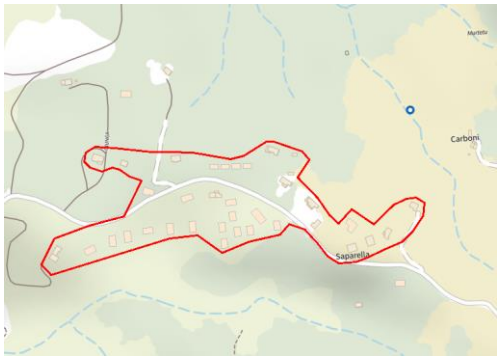

Habitat : Habitat pavillonnaire individuel permanent, diffus, de part et d'autre de la route de desserte, habitat à isolé en retrait, Village de vacances (en construction), gîtes touristiques, constructions vernaculaires éparses.

Activités : Pastoralisme extensif en périphérie. Camping à la ferme, gîtes, résidence de vacances (en construction).

Equipements : Fontaine.

Site : Bas piedmonts agraires de l'entre-deux, entre rive droite du Taravo et espace villageois, au nord de la Punta Transpirelli et de Monte Barbatu. A moins de 2kms de la plaine du Taravo et des stations balnéaires de Porto Pollo et d'Olmeto plage. Proximité immédiate du site archéologique E Calanche et de l'étang de Canniccia.

Opportunités : Renforcer l'urbanité du secteur et développement culturel et patrimonial (Casa di a Natura, musée archéologique), locatif, maisons de village mitoyennes…, amélioration du cadre de vie (traitement des abords de la voirie de desserte, alignements d'arbres, végétalisation de l'espace minéral…), développement socio-économique (hébergements touristiques marchands, petits commerces, services de proximité), accès à la propriété.

Recommandations :
La volonté de densification sera toutefois limitée compte tenu de l'absence d'assainissement collectif.
L'aménagement devra se faire en « *réparation* » à partir du bâti existant et de part et d'autre de la route de desserte en vue de la construction d'une mixité fonctionnelle de la zone tout en épargnant les espaces agraires au regard de la loi montagne et du Padduc.

Filitosa

(Hameau traditionnel & groupements de consrtuctions d'habitations contemporains)

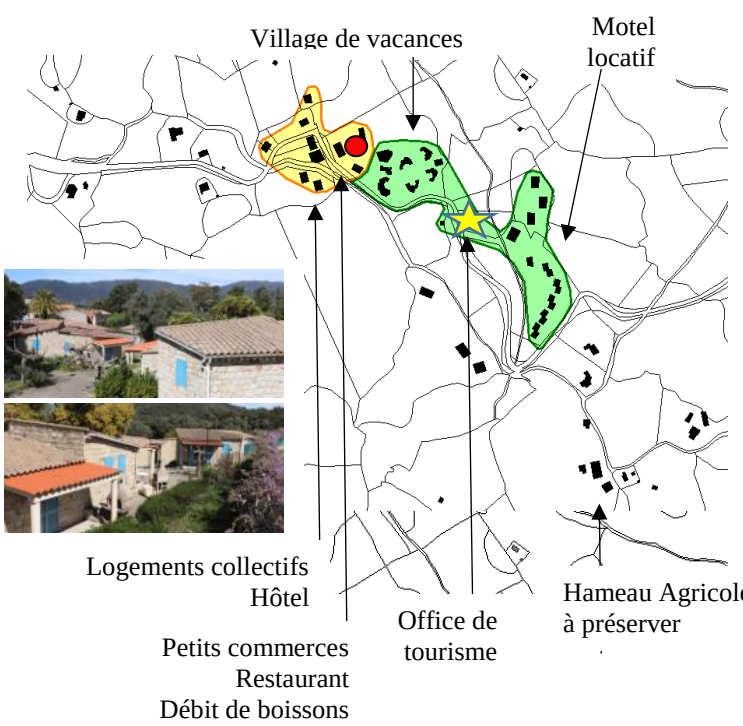

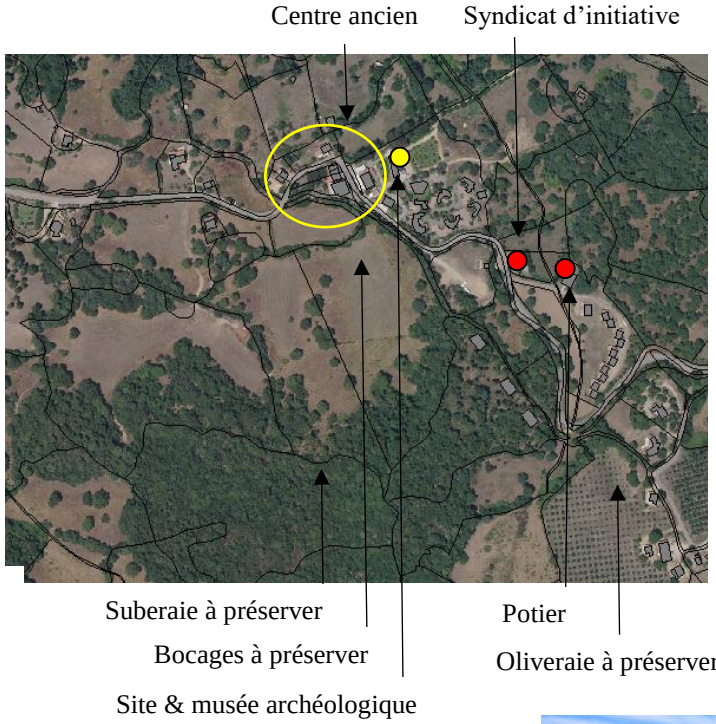

Habitat : Habitat résidentiel permanent diffus, village de vacances, motel, locatif.
Constructions pavillonnaires individuelles regroupées à diffuses.
Hameau agricole (en périphérie).

Activités : tourisme, syndicat d'initiative, hébergements touristiques, artisanat d'art.

Equipements : aire de stationnement, syndicat d'initiative.

Site : massif collinaire des bas piedmonts du Taravo de l'Entre-deux, entre rive droite et espace villageois.

Opportunités : Tourisme.
Aménager un quartier en devenir d'habitat permanent.

Recommandations Tendre vers la recomposition et la mixité urbaine à partir des dents creuses.
Renforcer l'urbanité du secteur.

Habitat : Habitat traditionnel groupé autour d'un espace public, habitat diffus à isolé en périphérie.

Activités : tourisme, petits commerces, restaurant & débit de boissons, hôtel.

Equipements : fontaine, fours à pain, aire de stationnement, musée archéologique.

Site : massif collinaire des bas piedmonts du Taravo de l'Entre-deux, entre rive droite et espace villageois.

Opportunités : Patrimoine, tourisme, redéploiement agro-pastoral en périphérie et oléiculture.
Renforcement des services et des petits commerces de proximité.
Traitement paysager des entrées du hameau et des espaces publics.

Recommandations : Structurer l'armature urbaine en alignant les fronts bâtis de part et d'autre de la voie structurante.
Organiser une occupation fonctionnelle de l'espace en vue d'assurer un équilibre pérenne des animations et de la vie.

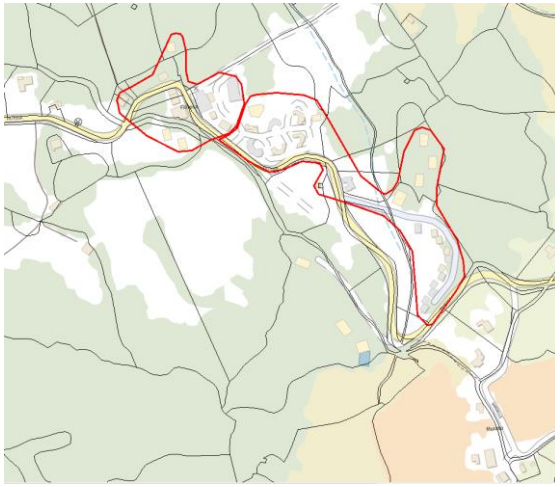

Piatone *(hameau - groupes de constructions)*

Habitat : Hameau de constructions traditionnelles groupées autour d'une piazzetta.

Activités : Pastoralisme ovins-bovins, vignes, oléiculture.

Equipements : Four à pains, piazzetta.

Site : Arrière-pays vallonné de la rive droite du Taravo.

Opportunités : « *Réparation urbaine* »
Maisons de village mitoyennes.
Alignements de fronts bâtis à la voirie principale.

Recommandations :
Extension à proscrire en respect des espaces agraires.

Habitat : Habitat pavillonnaire individuel diffus à isolé.

Activités : Pastoralisme extensif, arboriculture sèche méditerranéenne, maraîchage (en périphérie).

Equipements : Cimetière.

Site : Coteaux boisés de chênes, bocage, zones humides temporaires en retrait des espaces bâtis.

Opportunités : Opération en « réparation » des deux tâches urbaines.
Renforcement de l'urbanité de la zone.
Organisation de fronts bâtis de part et d'autre de la route de desserte sur les espaces mutables.
Aménagement d'une aire naturelle de camping.
Développement des circuits courts.

Recommandations :
Concentrer les fronts bâtis au sein même des enveloppes urbaines.
Libérer les espaces agraires et de parcours alentours ainsi que les boisements.
De petites unités de commercialisation démontables des productions agraires pourraient être installées en bord de route.

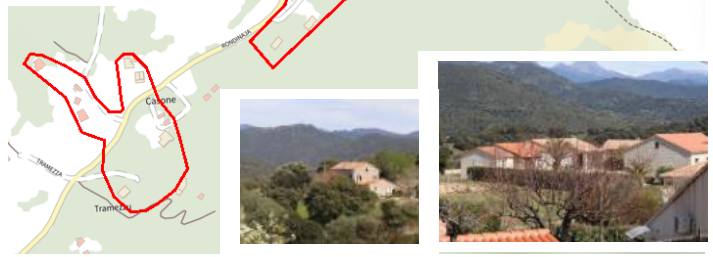

Révision II – Carte communale de Sollacaro

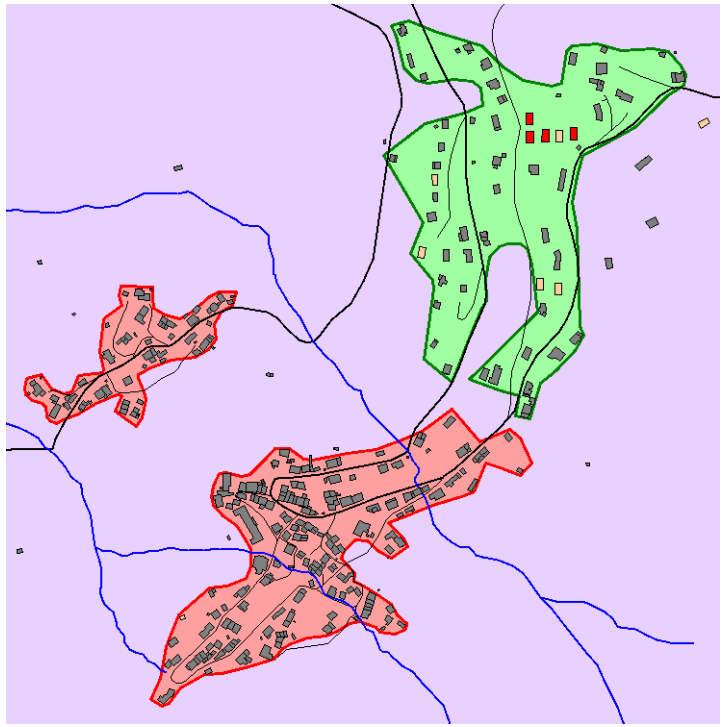

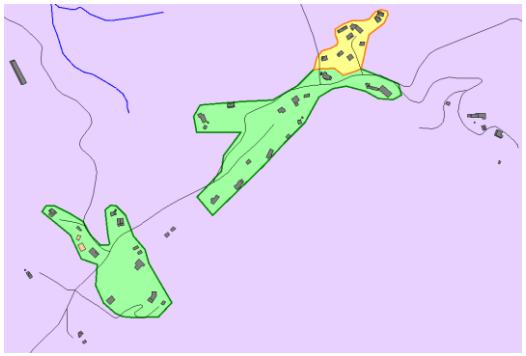

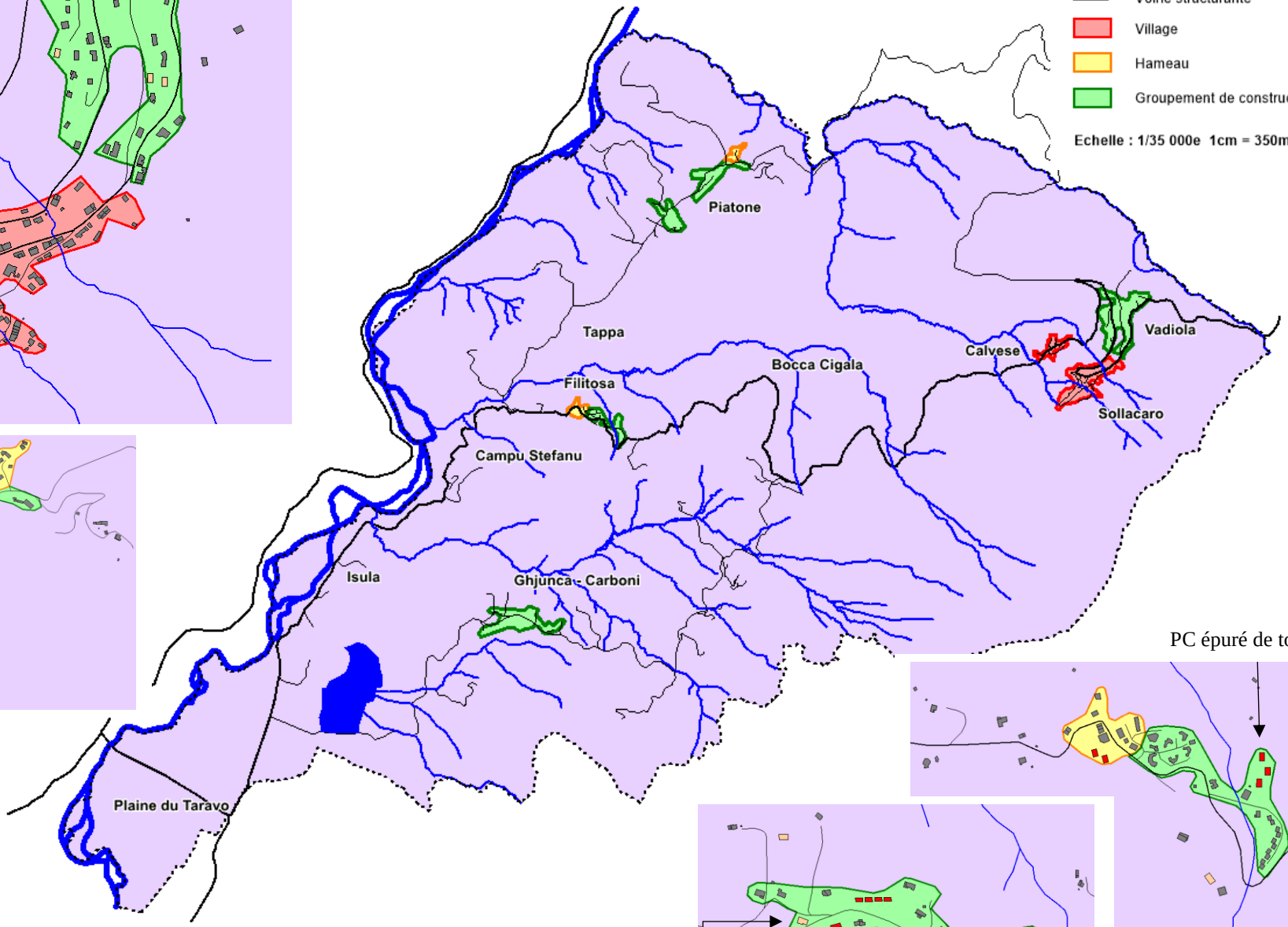

PC épuré de tous recours

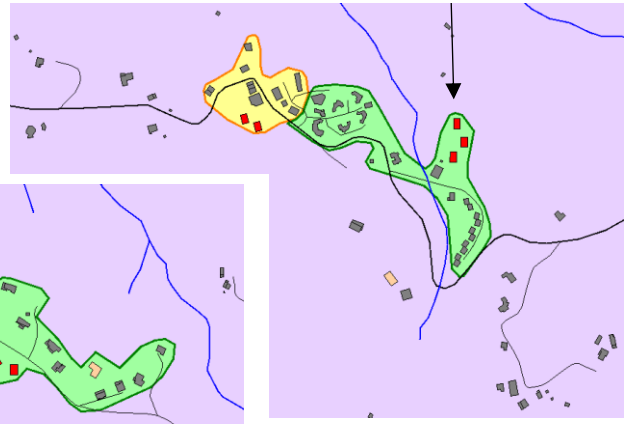

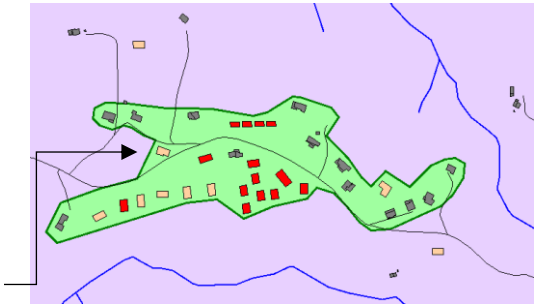

Travaux en cours

ESPACE URBANISE

Analyse de la capacité de densification

Avant d'envisager l'extension des formes urbaines de son territoire (villages, hameaux, groupements de constructions), la commune de Sollacaro doit s'interroger sur la capacité de densification et de mutation des espaces déjà urbanisés et/ou bâtis. Il s'agit de prioriser un renforcement urbain des espaces déjà urbanisés par densification avant même de poursuivre l'extension de ces espaces.

Capacité de densification des espaces urbanisés

Le village traditionnel de Sollacaro :

Capacité de densification brute : 1,3ha.

Eléments à soustraire : terrains pentus, bosquets de chênes, jardins vergers, restanques.

Objectifs :

- ⇨ Préserver la qualité paysagère du front bâti, des ambiances de la ruralité contre la banalisation de l'espace et d'une hypertrophie des espaces minéraux.
- ⇨ Maintenir la vie, les services et petits commerces sur le village et promouvoir le renouvellement démographique

Atouts : Site, perspectives et horizons, services publics, commerces, réseau d'assainissement collectif, cachet du village, proximité RT40.

Formes urbaines	Surface forme urbaine	Surface bâtie & artificialisée	Surface densifiable/ mutable brute	Proportion des surfaces densifiables
Village de Sollacaro	6,4ha	4,7ha	1,7ha	27%
Village de Calvese	1,7ha	1,5ha	0,2ha	12%
Gp. de cons. de Vadiola	8,2ha	6,3ha	1,9ha	23%
Hameau de Filitosa + GC	4,4ha	4,0ha	0,4ha	9%
Gp. de cons. de Ghjunca-Carboni	5,8ha	4,6ha	1,2ha	21%
Hameau de Piatonu + GC	6,6ha	4,0ha	2,6ha	39%
TOTAL	**32,1ha**	**24,1ha**	**8,0ha**	**25%**

Le village traditionnel de Calvese :

Capacité de densification brute : 0,2ha.

Eléments à soustraire : aucuns.

Objectifs :

- ⇨ Restaurer les jardins-vergers et réhabilitation des cerisaies.
- ⇨ Attirer de nouveau ménages.
- ⇨ Développement économique.
- ⇨ Soutenir une opération de restauration et d'amélioration de l'habitat type OPAH.

Atouts : Site, village traditionnel regroupé en quartiers, ambiances de la ruralité, calme, proximité du village de Sollacaro et de ses services et équipements, assainissement collectif.

Groupement de constructions de Vadiola :

Capacité de densification brute : 1,8ha.

Eléments à soustraire : abords de certaines portions de voirie, pentes fortes, bosquets de chênes.

Objectifs :

- ⇨ Poursuivre le renforcement de l'armature urbaine.
- ⇨ Habitat permanent et densification.

Atouts : échappées sur le village et les piedmonts, proximité du village de Sollacaro et de ses services et équipement, assainissement collectif.

Groupement de constructions de Ghjunca-Carboni :

Capacité de densification brute : 1,3ha.

Eléments à soustraire : Aucun. Site plat et besoin de structuration urbaine par réparation. Organisation et structuration d'un espace en devenir.

Objectifs :

- ⇨ Poursuivre le renforcement de l'armature urbaine.
- ⇨ Développer des équipements publics, culturels et renforcer le lien social.
- ⇨ Renforcer l'habitat permanent (en cours).
- ⇨ Développement socio-économique.
- ⇨ Structuration d'un espace de vie permanent.

Atouts : Proximité de sites naturels sensibles, de sites archéologiques et de paysages de la ruralité.
Proximité des stations balnéaires de Porto-Pollo et d'Abbartello.

Village *préhistorique* de Filitosa :

Capacité de densification brute : 1,2ha.

Eléments à soustraire : Vergers d'oliviers, parcours extensifs, arbres isolés (chênes).

Objectifs :

- ⇨ Structuration urbaine.
- ⇨ Poursuivre le renforcement de l'armature urbaine.
- ⇨ Organisation de l'espace public.
- ⇨ Renforcement et mixité de l'habitat.
- ⇨ Développer des équipements publics et renforcer le lien social.

- ⇨ Compléter l'offre en services de proximité et petits commerces.
- ⇨ Renforcement des hébergements touristiques.
- ⇨ Aménagement d'un quartier résidentiel d'habitat permanent.

Atouts :
Hameau traditionnel en renaissance socio-économique prenant appui sur le site archéologique de renommée internationale (200 000 visiteurs par an).
Proximité des stations balnéaires de Porto Pollo et d'Olmeto plage.

<u>Le groupement de constructions de Piatonu :</u>

Capacité de densification brute : 2,5ha.

Eléments à soustraire : bosquets de chênes verts, parcours extensifs, arbres isolés (chênes), cimetière, espaces agraires.

Objectifs :

- ⇨ Structuration urbaine, alignement des fronts bâtis.
- ⇨ Densification & réparation urbaine.
- ⇨ Organisation des interfaces public/privé.
- ⇨ Développement socio-économique autour de l'agritourisme, des circuits courts et des hébergements touristiques.

Atouts :
Proximité du fleuve Taravo (baignade, pêche, découverte…), Ambiances rurales et bucolique des paysages agraires.

Au regard de la loi montagne et du Padduc, les secteurs **d'Isola, de Campu Stefanu de Barcajolo et de Tappa et de Bocca Cigala** ne constituent pas de sformes urbaines àpart entière. Si bien qu'ils ne seront pas intégrés dans les zones urbanisables de la présente carte communale qui doit être en conformité avec la réglementation en vigueur. Aussi la loi montagne impose comme priorité, la préservation des espaces à caractère agraire.

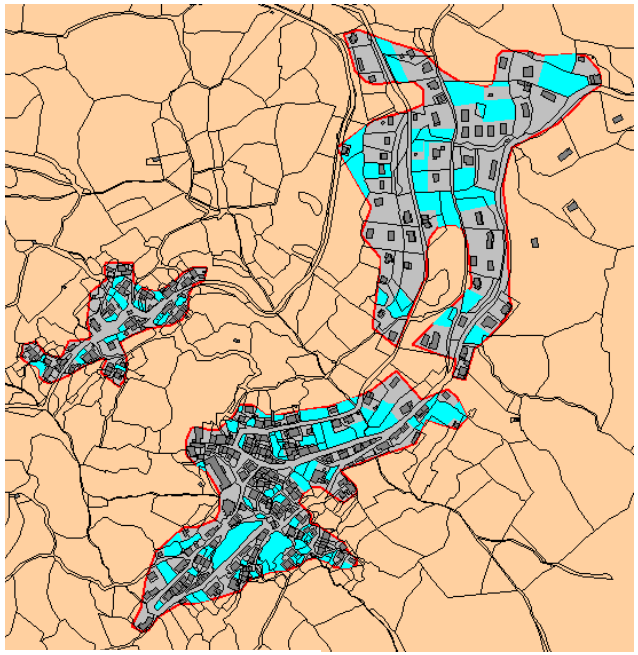

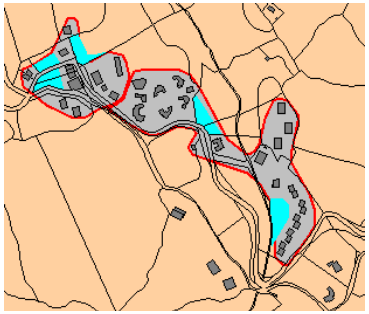

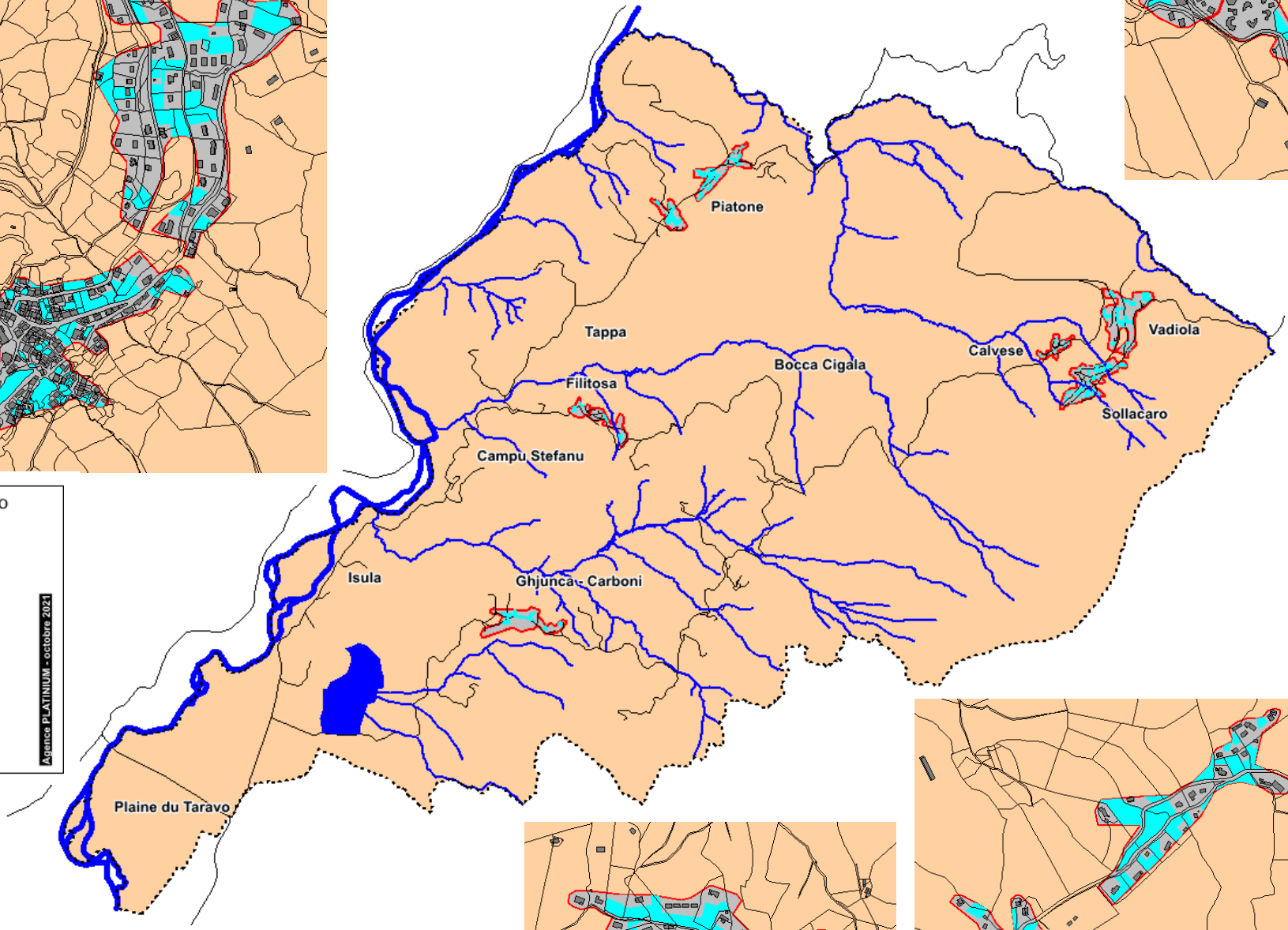

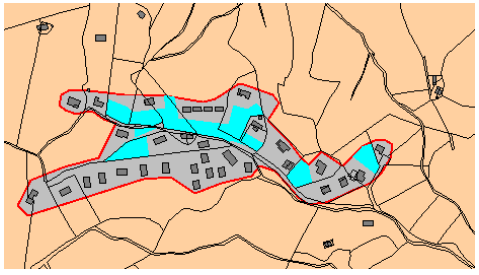

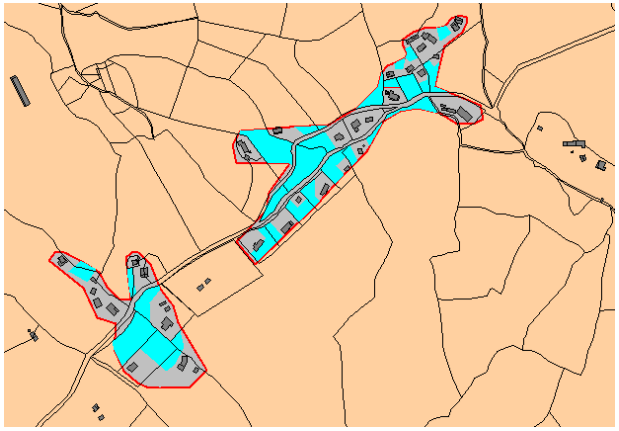

REVISION II CARTE COMMUNALE SOLLACARO
Rapport de présentation
Diagnostic territorial

Capacité de densification des formes urbaines

Formes urbaines

Gisement foncier des formes urbaines

Echelle : 1/35 000e 1cm = 350m.

Agence PLATINIUM - octobre 2021

ESPACE URBANISE

Parc immobilier et évolution de la demande

1- Sollacaro, entre villages traditionnels, Développement socio-économique et banalisation de l'espace

	2008		2013		2018			
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre de personnes	Ancienneté moyenne d'emménagement en année(s)
Ensemble	**172**	**100,0**	**176**	**100,0**	**196**	**100,0**	**369**	**17,9**
Propriétaire	128	74,4	130	73,9	139	70,9	260	21,8
Locataire	34	19,8	40	22,7	47	24,0	91	8,4
dont d'un logement HLM loué vide	*1*	*0,6*	*0*	*0,0*	*3*	*1,5*	*3*	*17,7*
Logé gratuitement	10	5,8	6	3,4	10	5,1	18	9,2

Evolution générale

	2008	%	2013	%	2018	%
Ensemble	**364**	**100,0**	**405**	**100,0**	**449**	**100,0**
Résidences principales	172	47,3	176	43,5	196	43,7
Résidences secondaires et logements occasionnels	189	51,9	224	55,3	238	53,0
Logements vacants	3	0,8	5	1,2	15	3,3
Maisons	*266*	*73,1*	*344*	*84,9*	*385*	*85,7*
Appartements	*96*	*26,4*	*54*	*13,3*	*58*	*12,9*

Avec un total de **449 logements en 2018** (489 en 2021 – estimation mairie), Sollacaro a vu son parc immobilier croître de plus de 23% en 10 ans et de 34% depuis 2008, avec une période de forte croissance ces 3 dernières années (+40logs entre 2018 et 2021).

La proportion de résidences secondaires représente en 2018 53% du parc avec 238 logements (-2 points) cela correspond surtout à la diaspora corse qui souhaite revenir au pays une fois atteint l'âge de la retraite.

Cette tendance ne tient pas compte des effets de la politique communale sur l'évolution du parc avec des actions concrètes comme le lotissement communal de Vadiola, les logements communaux sur Sollacaro. Par ailleurs, la réalisation de la révision de la carte communale va permettre de dégager des zones d'urbanisation qui devraient stimuler un marché de logement et permettre notamment sa mixité qui est particulièrement effacée aujourd'hui avec moins de 13% de logements collectifs. L'accessibilité par rapport à Propriano-Sarène, Poto-Pollo et Abbartello est favorable à ce

phénomène qui s'est engagé voilà plus d'une quinzaine années. Le nombre de logements vacants a quasiment disparu (3%) compte tenu d'un marché tendu et à fortiori d'une forte demande sur le secteur. Toutefois l'impact du taux élevé de mortalité justifie un minimum de vacances, certes temporaire. Cela correspond aux périodes de décès, le temps de régler les successions et partages familiaux.

LOG G0 - Résidences principales selon l'état de suroccupation (hors studios occupés par une personne)

L'impact du taux de décès particulièrement élevé justifie la faible surroccupation des logements sur le territoire.
Aussi, le nombre moyen d'occupants par ménage de l'ordre de 1,9hab./log. corrobore ces observations.
Enfin, force est de constater que le volume des familles d'actifs ayant des enfants est faiblement représenté. Les actifs habitants sur la commune sont essentiellement dans la tranche d'âge des 49-54ans, si bien que la période de décohabitation s'est déjà réalisée.

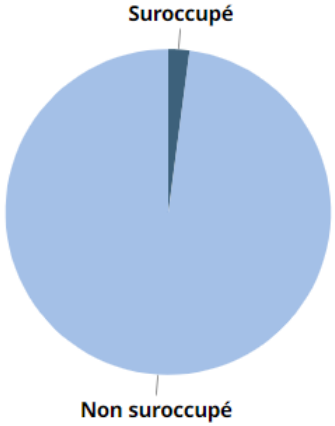

Des choix d'aménagements communaux pour une diversification de l'offre, une mixité urbaine et un renforcement de la proportion de résidences d'habitat permanent

Les choix d'aménagement de la commune de ces dernières années et les perspectives d'une révision de la carte communale en respect de la réglementation en vigueur (lois Alur et Grenelles) et en vue de la mise en compatibilité avec le Padduc vont orienter les politiques d'aménagement en termes de planification et de mixité urbaine en vue de renforcer la mixité sociale ce qui va certainement modifier les tendances constatées sur la décennie précédente avec un renforcement de la trame urbaine et de son organisation et promouvoir un développement socio-économique adapté aux enjeux de territoire.

- ⇨ Renforcement du parc de logements communaux.
- ⇨ Renforcement du parc de logements locatifs.
- ⇨ Renforcement du parc de logements collectifs.
- ⇨ Programmation d'un éco-quartier en extension sur le village de Filitosa.
- ⇨ Renforcement du parc de logements permanents.
- ⇨ Renforcement des unités à caractère économique. Renforcement des hébergements touristiques commerciaux (hôtellerie, gîtes, chambre d'hôtes, campings…).

Le parc immobilier est caractérisé par la place prépondérante **des logements individuels (86%)** ; toutefois le paysage urbanisé est marqué au cœur des quartiers anciens au niveau des villages de Calvese et de Sollacaro par la présence de maisons familiales souvent partagées en appartements ou en logements collectifs. Certaines ont fait l'objet **d'opérations de rénovation** (16 opérations entre 2008 et 2021 – source mairie).

La tendance actuelle est un regain d'intérêt pour des projets plus denses en vue de la production de logements collectifs… de taille humaine. **Ainsi, il s'agit de réduire la part des maisons individuelles au profit des appartements** conformément aux prescriptions de la loi Alur et dans un souci de lutte contre l'étalement urbain en vue de renforcer les densités urbaines notamment sur les secteurs couverts par l'assainissement collectif (Vilage de Sollacaro, Calvese, Vadiola). La commune projette d'ailleurs, pour sa part de construire plus de 18 logements sociaux sur le village.

Selon le type de logements, les catégories de population concernées interfèrent également sur le lieu de résidence car il intervient sur les coûts d'acquisition ou de location. La diversité de l'habitat permet d'assurer la mixité sociale : l'intervention du secteur public est ici essentielle pour rééquilibrer les tendances inflationnistes et faciliter l'accès aux logements à des catégories sociales dont le pouvoir d'achat est insuffisant. Si bien que la commune a programmé la réalisation de logements sociaux sur Sollacaro ainsi que la rénovation du patrimoine bâti communal en vue de proposer des logements communaux supplémentaires.

Logements communaux

La commune dispose déjà d'un parc de 11 logements, tous occupés. Pour renforcer l'installation de ménages et rééquilibrer l'offre, la commune souhaite réaliser quelques logements communaux supplémentaires qui seront loués à l'année sur le village de Sollacaro et envisage dans le cadre de la révision de la carte communale la réalisation de quelques logements à caractère social sur l'extension future du village sur un terrain dont la commune est déjà propriétaire.

Aujourd'hui aucun logement social n'est implanté sur la commune de Sollacaro.

La commune s'engage par le biais de logements communaux et sociaux dans une politique sociale conforme aux enjeux régionaux et micro-régionaux face des besoins récurrents et à une catégorie de la population qui est en manque de logements et qui ne peut accéder à la propriété.

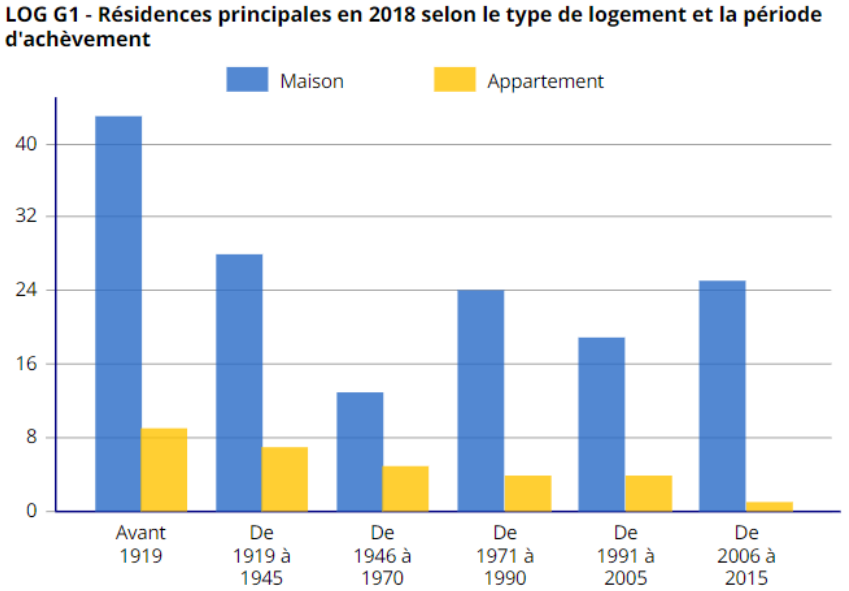

2- Caractéristiques du parc de résidences principales

Le parc immobilier se modernise avec les nouvelles constructions mais aussi à travers la disparition des logements vacants qui font l'objet de travaux de rénovation.

Si bien que sur l'ensemble du parc, plus de 66% des constructions ont moins de 20ans.

Le site, les ambiances campagnardes à deux pas de la ville centre et des bassins d'emplois ont accentué l'attractivité de la commune. Aussi, les prix du foncier semblent plus accessibles aux ménages que les communes voisines (Serra-di-Ferro, Olmeto, Casalabriva). Les résidences secondaires se concentrent tant sur le bâti ancien des vieux quartiers (héritages et successions) que sur les quartiers nouveaux avec notamment la réalisation de constructions pavillonnaires bien souvent en vue de les transformer en résidences permanentes lors de l'âge de la retraire atteint (dispora).

Aussi force est de constater qu'il serait plus aisé de tempérer le chiffre de résidences secondaires en distinguant les maisons patrimoniales (85u) des corses résidant sur une autre commune et montant régulièrement au village (fin de semaine, vacances, cérémonies...). Par ailleurs, dans le cadre du même décompte sont à prendre en considération les gîtes et chambres d'hôtes qui sont également que trop souvent comptabilisés en tant que résidences secondaires ou se confondent avec les résidences principales malgré leur caractère commercial et économique affirmé, ce chiffre dépasse les 112 unités. Si bien qu'au final, il y aurait en 2015 moins de 62 résidences secondaires selon la mairie de Sollacaro.

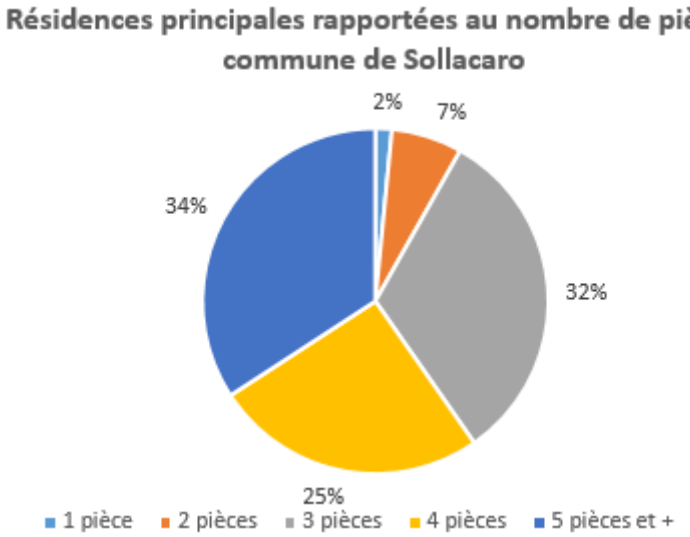

Le bâtiment sur Sollacaro

- Une forte propension de logements de 3 & 5 pièces.
- Maisons patrimoniale en rénovation & résidences principales pavillonnaires sur les groupes de constructions.

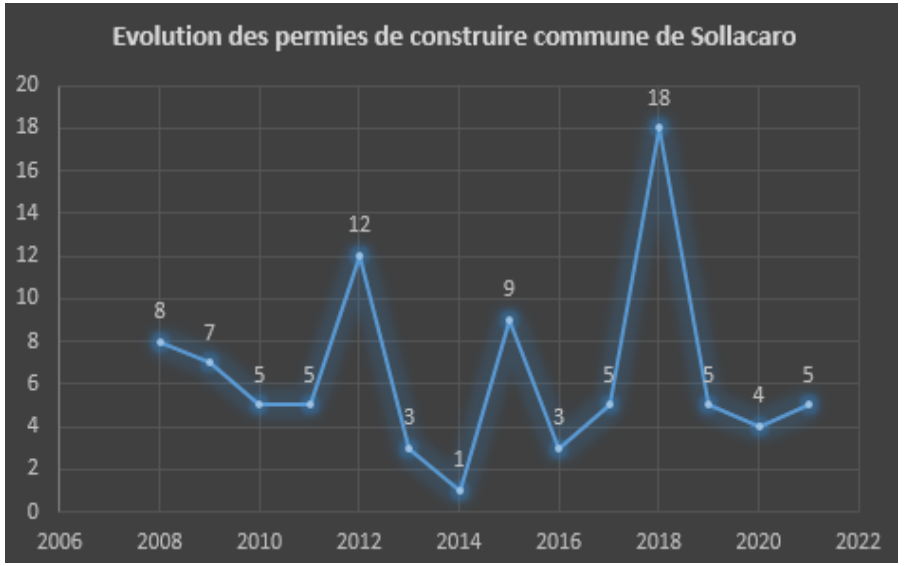

Résidences principales en 2018 selon la période d'achèvement

	Nombre	%
Résidences principales construites avant 2016	**186**	**100,0**
Avant 1919	*53*	*28,5*
De 1919 à 1945	*35*	*18,8*
De 1946 à 1970	*18*	*9,7*
De 1971 à 1990	*29*	*15,6*
De 1991 à 2005	*24*	*12,9*
De 2006 à 2015	*27*	*14,5*

La construction sur Sollacaro

- 18 PC en 2018.
- 46% des constructions ont plus de 50 ans.
- 98 logements supplémentaires entre 2008 & 2021.
- Une moyenne de 8 log./an depuis 2008.

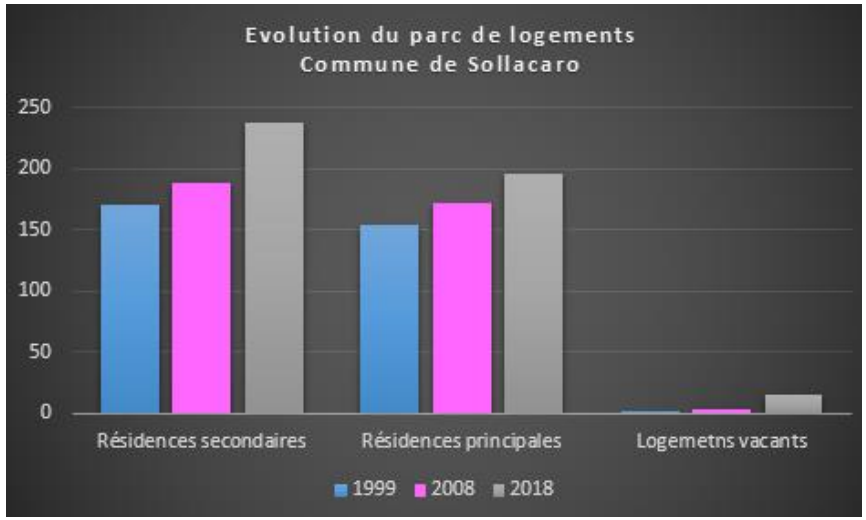

Les résidences principales **sont occupées à hauteur de 74% par les propriétaires en 2018** (stable sur la période intercensitaire) : l'ancienneté moyenne d'emménagement est de moins de 15 ans.

On relève l'absence marquée d'HLM sur le territoire.

Il y a une moindre mobilité des personnes âgées et le renforcement des familles travaillant sur la micro-région ce qui peut également expliquer l'accession à la propriété des ménages en location : 63% des personnes ont emménagé dans leur résidence principale il y a 10 ans ou plus alors que moins de 9% l'ont fait depuis moins de deux ans au moment du recensement en 2018 ce chiffre a explosé depuis notamment avec la carte communale et la réalisation du lotissement communal de Vadiola, d'un lotissement sur Bocca Cigala ou encore d emultiples projets individuels ou à caractère économique sur Ghjunca-Carboni, secteur le plus dynamique avec Vadiola. Ceci peut révéler la fuite en avant suite aux prescriptions réglementaires et à la nécessaire mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le Padduc.

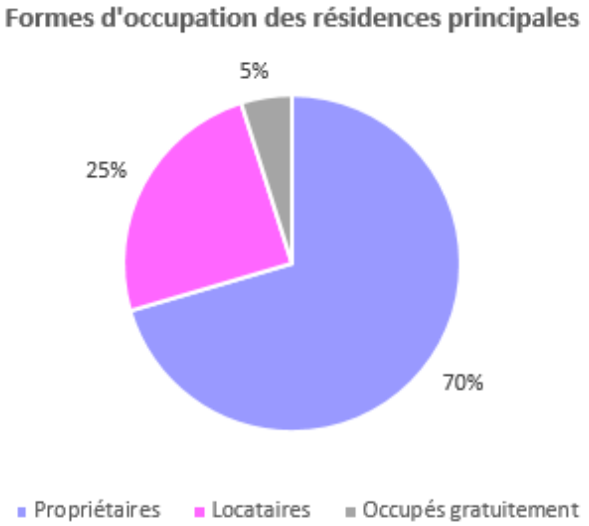

4- Demande immobilière et foncière

La demande favorise en premier lieu le secteur de Vadiola avec le lotissement communal, mais également les secteurs de Filitosa, de Bocca Cigala, de Ghjunca-Carboni et de Piatonu qui ont vu un développement et une artificialisation des sols sans précédent avec la carte communale depuis 2007 et à fortiori depuis 2015. Aussi, leur proximité avec les villages de Sollacaro et de Filitosa qui mettent à disposition des services et petits commerces de proximité constitue un atout en termes d'attractivité.

Cependant, le foncier urbanisable au cœur des villages de Calvese et de Sollacaro semble saturé et ne permet pas l'installation de nouveaux ménages. Une réflexion a mené la commune à envisager la révision de sa carte communale en vue de recadrer les espaces urbanisables du document d'urbanisme somme toute obsolète au titre de la réglementation d'urbanisme en vigueur et de renforcer les

possibilités sur 5 secteurs (Sollacaro, Vadiola, Calvese, Filitosa, Piatonu), à des degrés différents, afin de concentrer habitat permanent, services et équipements publics et développement socio-économique dans un objectif de développement durable et de lutte contre l'étalement urbain. A suivre.

Aussi la proximité du bassin d'emplois et les zones de chalandises du Valinco favorise les mouvements pendulaires. Les distances domicile-travail ne constituent pas une contrainte majeure alors que les différences prix du foncier et de l'immobilier stimulent la demande.

Sur les dix dernières années, la demande a connu une accélération depuis 2008, date de la rentrée en vigueur de la carte communale, premier document d'urbanisme de la commune de Sollacaro avec des pics en 2012 (12PC) et 2018 (18PC).

Nombre de PC accordé sur les 10 dernières années : 66u soit une moyenne de 7PC/an.

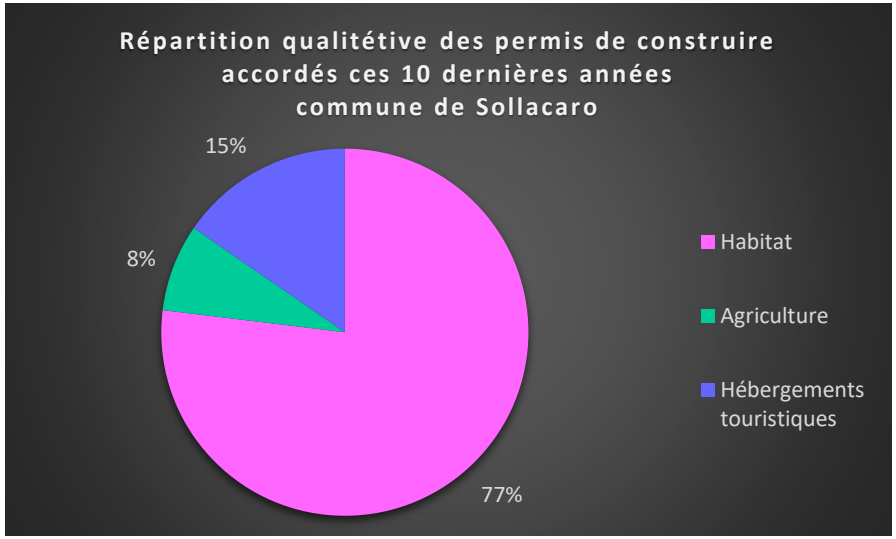

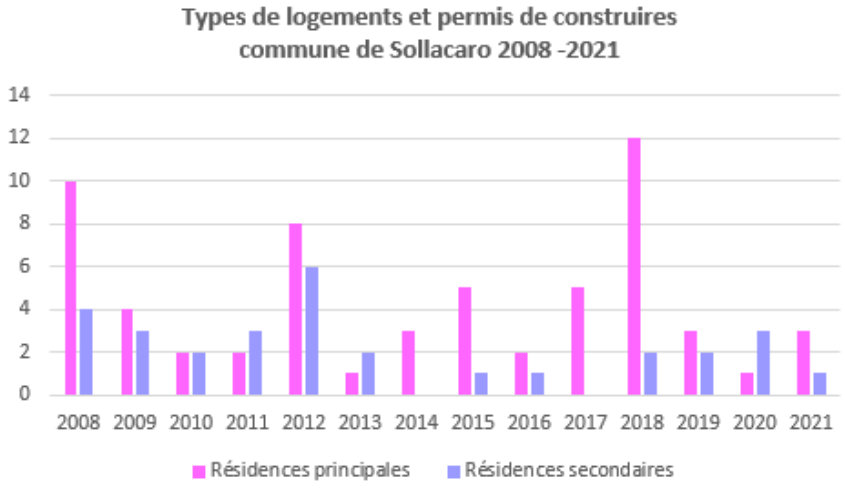

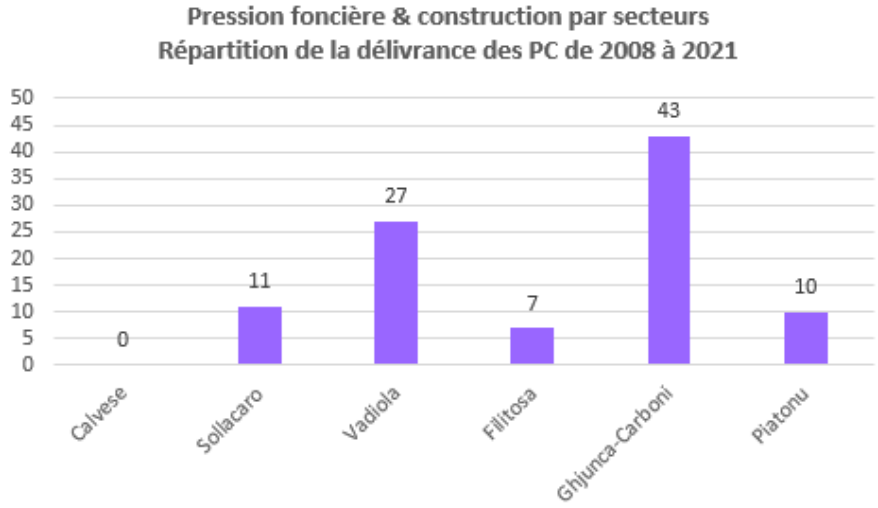

Le marché de la construction sur Sollacaro

- Une forte demande sur Ghjunca-Carboni et sur Vadiola.
- Rénovations sur le village de Sollacaro
- Rétention foncière sur Calvese.

IX- ACCESSIBILITE ET DESSERTE ROUTIERE

Accessibilité
Organisation du réseau routier
Ossature viaire
Entrées de la commune
Stationnement
Bilan trame viaire

DESSERTE ROUTIERE — Réseaux routier et entrées de la commune

1. Accessibilité

Accessibilité

La commune de Sollacaro, située au cœur du Taravo, entre Valinco et Haut Taravo, est aux portes des principales zones d'activités et d'emplois du bassin de vie et des portes d'entrée de l'île (port de Propriano).

Cette proximité des portes d'entrées touristiques et des bassins d'emplois constitue son principal atout et son accessibilité renforce son attractivité.

Elle est en retrait de l'axe structurant majeur de la RT40 (entre 2 à 20mn) mais connectée à celle-ci par les RD57 et la RD302 en traversant la commune de part en part.

La commune dispose d'une bonne accessibilité. D'autant plus que la route communale reliant Bocca Cigala à la plaine du Taravo par Ghjunca-Carboni vient d'être refaite. La route est en bon état général et présente des caractéristiques suffisantes pour la nature et l'intensité de la circulation. Excepté en période touristique d'avril à novembre et compte tenu de la réputation site de Filitosa – « patrimoine mondial de l'UNESCO ». Ce qui occasionne des problèmes notamment de croisement de véhicules compte tenu de l'étroitesse de la route d'accès qui n'est pas prévue pour le croisement d'autocars, de camping-cars ou de poids lourds ainsi qu'au titre du stationnement (Cf. infra).

La vitesse moyenne de circulation sur la RD302 entre le croisement de Bocca Celaccia (RT40) et le village de Sollacaro est de **50 km/h** mais baisse à **30-40 km/h** sur la portion entre Vadiola et Calvese.

Le village de Filitosa se situe en retrait du tracé de la RD157 (route littorale) entre Porto-Pollo et Propriano.

La RD457 dessert l'arrière-pays et la rive gauche de la vallée du Taravo entre Isula et Petro-Bicchisano et raccorde par l'intérieur, en fond de vallée les communes de Sollacaro, de Casalabriva et de Petro-Bicchisano au littoral.

Le village de Sollacaro se situe à 15-20mn des villes centre pour une vitesse moyenne de 47 km/h. La route est en bon état général mais la géographie du site donne lieu à de nombreux virages.

Aussi, il s'agit de mettre en évidence les rapports distances-temps par rapport aux portes d'entrées maritimes les plus proches c'est à dire Propriano (port) et dans une moindre mesure le port de plaisance de Porto-Pollo. Le temps moyen d'accès est de 15 à 30min.

Transports en commun

Il n'y a **pas de lignes régulières de transports en commun** desservant la commune. Toutefois, la plupart des lignes r passent par le col de Celaccia (RT40) à quelques minutes de Sollacro-Vadiola-Calvese. Idem au niveau de la plaine du Taravo à quelques encablures des groupements de constructions de la basse vallée et des piedmonts ainsi que de Filitosa.

Un **service de navettes** pourrait être mis en place à ce titre sur l'ensemble de la vallée et par extension sur l'ensemble de la **com-com** et à fortiori desservant les principaux centres commerciaux, zones de chalandises, et bassins d'emplois de

la micro-région ainsi que les pôles médicaux et autres équipements publics structurants.

Par contre **transport scolaire** est assuré par une compagnie de transports privée (délégation de services publics) tout au long de l'année scolaire sur les circuits suivants :

- ⇨ Transport de lycéens vers Sartène.
- ⇨ Transport de collégiens vers Petreto-Bichisano.
- ⇨ Navette avec les écoles primaires de Casalabriva et de Sollacaro.

2. Réseaux routiers

Routes départementales

Les RD57, 457 et 302 jouent un rôle structurant majeur en absence de réseau régional (RT) et cela d'autant plus que le Valinco-Taravo-Sartenais est facilement accessible tant par le nord du fait du maillage urbain régional et de la géographie que par le sud. C'est pourquoi, ce réseau (RT40) cumule des flux importants de véhicules pouvant effleurer les 6 500 veh/j.

La RT40 est une colonne vertébrale vers laquelle convergent plusieurs routes départementales secondaires vers les espaces résidentiels dont les RD 302 (Sollacaro) et RD457 (vallée du Taravo)...

En bas de la commune les RD57, 157 et 457 aboutissent en limite administrative avec Olmeto, Serra-DiFerro et Casalabiva se poursuivent jusqu'à la RT40, sur la vallée du Taravo,ou vers le littoral.

La RD 302 permet d'irriguer les groupements de constructions de la commune entre basse vallée et Sollacaro village.
Alors que la route communale structurant relie Bacca Cigala à la plaine du Taravo en passant par Ghjunca-Carboni, une aire urbaine en devenir.

Autres voies

Elles sont quasiment inexistantes, parfois même se prolongent sous forme de pistes et desservent les zones résidentielles isolées, bien souvent des explopitations agricoles (la Vaccaja, Boda, Parata, Infarru...).

Pistes et chemins

Hérités des traditions pastorales et jadis arboricole, les espaces naturels et agricoles sont traversés par un important maillage des sentiers et des pistes communaux ou privés. Les plus isolées sur les crêtes et les versants, peu fréquentés, ont tendance à se refermer et se recouvrir par la friche (cistaies et oléastres notamment). Seuls les chasseurs et les animaux les empruntent. Au-delà, ces sentiers médiévaux de l'époque génoise et pisane reliaient l'ensemble des villages de la Vallée. Dans une optique patrimoniale mais également de reconquête verte du territoire et du développement du tourisme de découverte, l'intérêt serait de restaurer ces chemins pédestres qui pourraient pour certains faire également l'objet de pistes VVT et équestre.

Sur les villages traditionnels de Sollacaro et de Calvese, hormis les premiers faubourgs (Vadiola), la circulation est mixte avec quelques ruelles piétonnes, ce qui a certainement permis entre autres de les préserver et de renvoyer cette image forte d'héritage et de traditions. Aussi, leur position sur un versant pentu, parfois sur un éperon rocheux et l'étroitesse des ruelles ne permettent pas toujours d'envisager une circulation motorisée. Si bien que tout développement de ces deux tâches urbaines villageoises ne pourra se faire qu'en extension de l'aire bâtie existante et sur un foncier accessible aux véhicules motorisés et notamment aux services de secours et aux brancardes dans un souci de sécurité des biens et des personnes et de sécurité sanitaire. Le groupement de constructions de Vadiola situé en périphérie immédiate en est l'expression même.

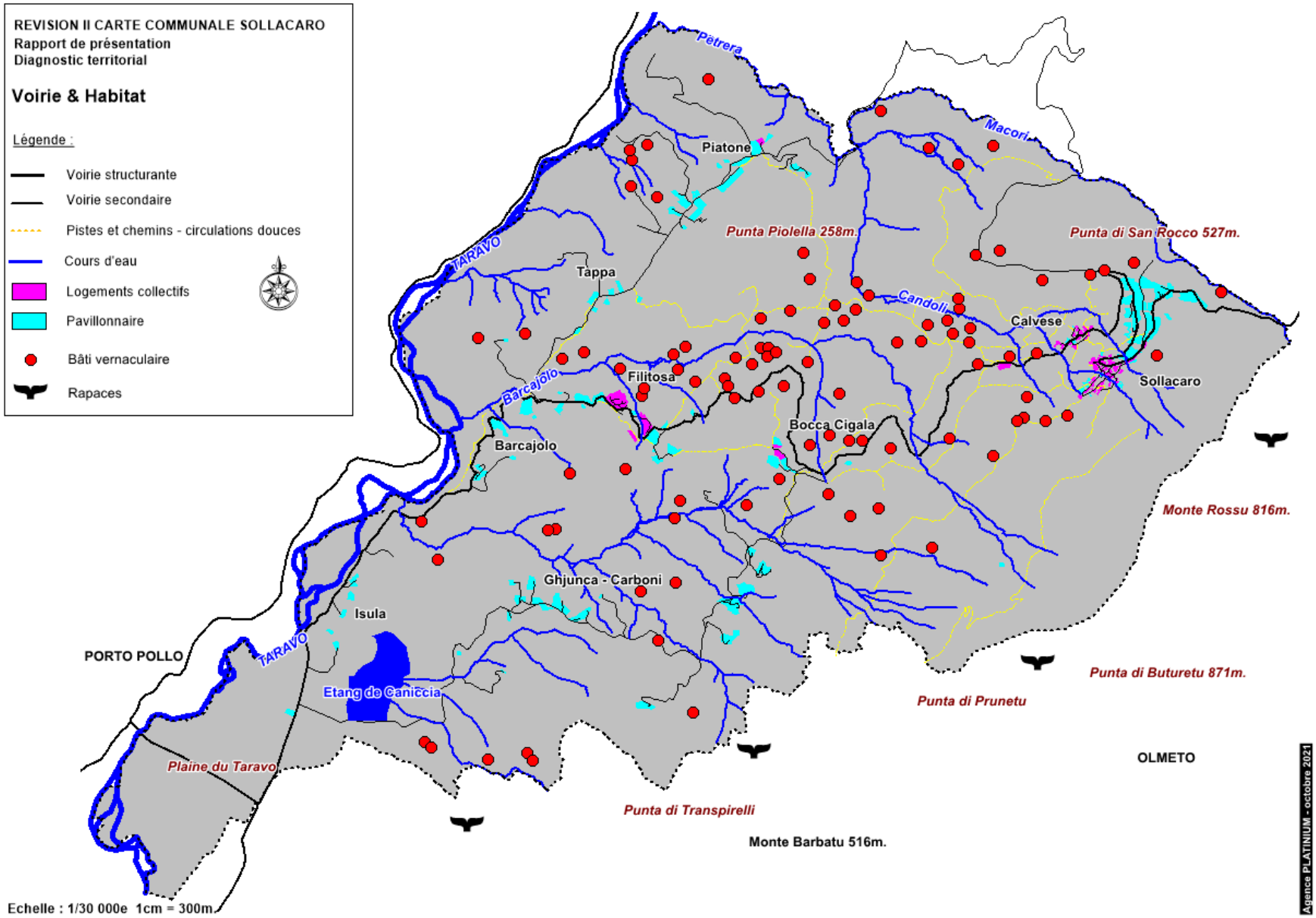
REVISION II CARTE COMMUNALE SOLLACARO
Rapport de présentation
Diagnostic territorial
Voirie & Habitat
Légende :
Voirie structurante
Voirie secondaire
Pistes et chemins - circulations douces
Cours d'eau
Logements collectifs
Pavillonnaire
Bâti vernaculaire
Rapaces
Petrera
Piatone
Macori
Punta Piolella 258m.
Punta di San Rocco 527m.
TARAVO
Tappa
Candoli
Calvese
Filitosa
Sollacaro
Barcajolo
Bocca Cigala
Barcajolo
Monte Rossu 816m.
Ghjunca - Carboni
Isula
PORTO POLLO
TARAVO
Punta di Buturetu 871m.
Etang de Caniccia
Punta di Prunetu
OLMETO
Plaine du Taravo
Punta di Transpirelli
Monte Barbatu 516m.
Echelle : 1/30 000e 1cm = 300m
Agence PLATINIUM - octobre 2021

3. Organisation du réseau routier

Le réseau viaire de Sollacaro propose une configuration linéaire et transversale du sud au nord et de l'Est à l'ouest de la commune traversant l'ensemble de la trame urbaine de la.

Le territoire communal est occupé par une typologie de routes qui se distingue en deux classes :

- **Les routes dites primaires** : Routes départementales.
- **Les routes dites secondaires** : Routes communales, chemins communaux, chemins privés et les réseaux de pistes et de sentiers communaux.

Les axes structurants que sont les RD57-302 et RD 457 à la configuration très linéaire permettent de desservir presque toute l'urbanisation de la commune, en entre littoral et intérieur, entre ville et villages, entre plaine et montagne.

Le réseau routier communal vient compléter le maillage de la desserte des aires bâties du territoire.

Evolution de l'ossature routière

Depuis les 25 dernières années la commune de Sollacaro a connu qu'une grande évolution de la surface routière, avec une assez forte imprégnation de son emprise sur le territoire. Il s'agit notamment de la route communale, jadis piste agraire, qui dessert dès lors le secteur de Ghjunca-Carboni reliant ainsi chef-lieu et plaine du Tarravo, Filitosa et piedmonts, littoral et arrière-pays de moyenne montagne. Elle a permis dans un premier le désenclavement des terrains agricoles puis, enrobée dans les années 2010, elle a engendre le développement de l'urbanisation notamment depuis 2018.

Le développement et les aménagements urbains de la commune de Sollacaro regroupent les différentes constructions, son réseau viaire (surfaces routières) et tous autres espaces imperméabilisés (bétonnés, goudronnés). **Cet ensemble forme ce que l'on appelle une couche d'artificialisation des sols**, au regard de la nomenclature de l'occupation des sols d'un territoire.

Lié à cela, le réseau routier **est un élément structurant et majeur de cette surface artificialisée**. L'ensemble des routes du territoire représente ainsi **une surface routière appelée** squelette **ou bien encore ossature** (du territoire et de l'artificialisation des sols).

L'ossature vient à la fois connecter les espaces urbanisés et mailler l'urbanisation du territoire. « Le bâti se construit autour du réseau et/ou le réseau ''vient'' au bâti ».

L'ensemble de la trame viaire communale comprend les routes (réseau primaire et secondaire), les ruelles, les escaliers, les trottoirs et les différentes places publiques.

Une progression qui s'illustre **plutôt entre 2008 et 2020 particulièrement conduite par la croissance de l'urbanisation au cours de ces dernières années**. Des ramifications supplémentaires se distinguent (bout de trame par exemple), caractéristique de constructions individuelles, tout comme des extensions de routes dues aux espaces urbanisés qui se sont développés (effet « grappe de raisins »).

Aussi **la structure existante a beaucoup évolué, notamment au niveau du désenclavement des terrains agraires.** A ce niveau, l'ossature traduit un schéma clair et fini. La trame viaire interne offre **des conditions de connexités plus importantes entre le bâti, desservi donc par un réseau complexe de petites rue et ruelles quoique limité**.

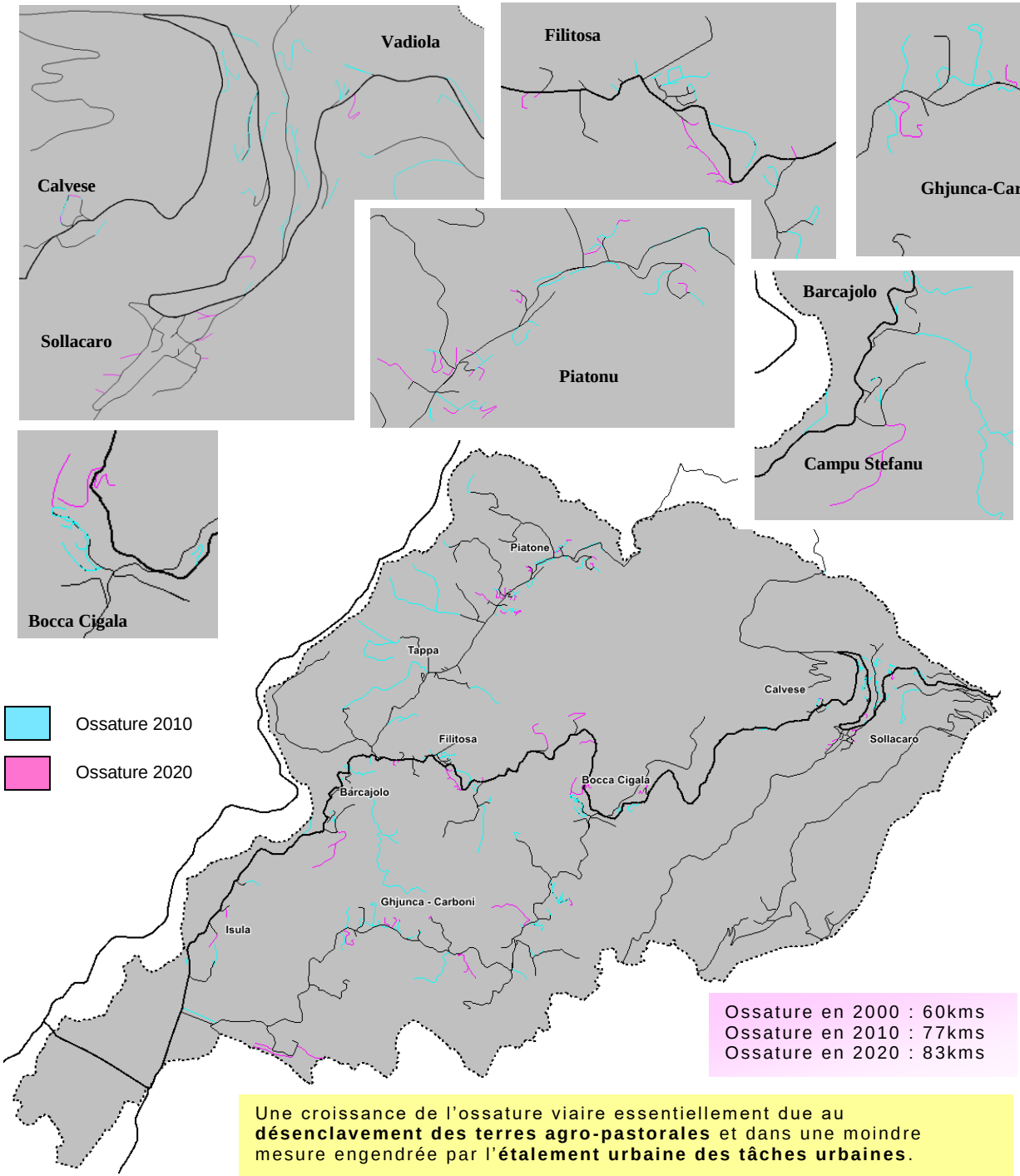

L'ossature représente l'emprise de chaque élément constituant la trame viaire (routes primaires et secondaires, chemins, ruelles, trottoirs, escaliers, stationnement, places…).

La surface occupée par le réseau viaire a augmenté de presque 38% en moins de 20 ans (23kms), ce qui laisse présager une croissance urbaine importante et un étalement urbain conséquent.

Une ossature inachevée sur les groupements d'habitations contemporains avec bien souvent des impasses. Contrairement aux cœurs de village et de hameaux qui ont peu évolué ces 20 dernières années avec un réseau viaire plus structuré, composé de ruelles permettant une meilleure connexion et une meilleure accessibilité ainsi qu'une circulation plus aisée.

Evolution de 8% de l'ossature viaire en 10ans (+6kms) Essentiellement due à l'étalement urbain des tâches urbaines

Le réseau viaire de Sollacaro s'articule à partir de la RD302, véritable colonne vertébrale qui irrigue la commune et dessert la plupart des tâches urbaines habitées.

Aussi, force est de constater que le réseau secondaire s'est construit en fonction de la croissance du tissu urbain. Ce réseau se caractérise par des routes et/ou des chemins communaux connectés à la RD302, la RD361, la RD57 et la RD457.

Le réseau primaire secondaire avec les RD, connectent le village avec la RT40.

Le réseau viaire est en évolution continue du fait du développement urbain de la commune. Il a relativement bien évolué ces dernières années notamment sur les bas piedmonts, secteurs où la pression foncière est la plus forte et où le développement agro-pastoral a été particulièrement dynamique ces 20 dernières années. Les nouvelles constructions entrainent une artificialisation toujours plus importante.

La totalité de ce réseau représente « l'ossature » car elle forme le squelette du territoire et est intégrée dans l'artificialisation de l'espace. Cette ossature connecte les différents sites de la commune et forme un maillage caractéristique des zones péri-urbaines.

Ossature en 2000 : 60kms
Ossature en 2010 : 77kms
Ossature en 2020 : 83kms

La forme du réseau viaire au travers l'ossature laisse deviner l'étalement urbain au fil des années par le développement de nouvelles ramifications sans de réelles connexions, des circulations non adaptées à la circulation piétonne et donc un besoin de transport motorisé indispensable.

Une croissance de l'ossature viaire essentiellement due au **désenclavement des terres agro-pastorales** et dans une moindre mesure engendrée par l'**étalement urbaine des tâches urbaines**.

Dysfonctionnements

- ⇨ Des routes trop étroites pour permettre le croisement aisé des poids lourds, des autocars, des camping-cars.
- ⇨ Déambulation piétonne sur les cœurs de villages et quartiers anciens.
- ⇨ Des impasses sans aires de retournements : villages traditionnels et notamment le village de Sollacaro.

On constate qu'au centre de cette poche dense que constituent les villages de Calvese et de Sollacaro, **une trame plus resserrée se précise avec un réseau certes piéton mais beaucoup plus connecté, laissant une distribution en toile d'araignée**.

De par son héritage rural ancien très marqué et agricole et de l'étendue des propriétés communale non bâties, la commune de Sollacaro **dispose d'un maillage important de sentiers sur tout le territoire** menant vers les différentes communes limitrophes (Olmeto, Casalabriva, Serra-di-Ferro…).

4. Entrées de la commune

L'entrée de la commune est un point stratégique **: il donne l'image du site et oriente le visiteur** directement sur les espaces urbanisés.

Entrée Est – arrière-pays de montagne

Le col de Celaccia constitue un carrefour significatif entre le RT40 et la RD302 en direction de Vadiola et du village de Sollacaro. Bocages, chênaie, puis restanques jadis plantées de jardins, traverse Vadiola et découvre de belles échappées sur le village, la basse vallée, les piedmonts et la plaine et au loin avant d'atteindre le village.

Cette entrée se caractérise un peu plus en amont au niveau d'une vieille maison familiale, sur Vadiola, après une courbe.

De gros efforts sont à engager sur le site notamment afin d'améliorer la circulation et d'interdire le stationnement alors que le site présente des caractéristiques environnementales et paysagères à mettre en valeur (planches, échappées, vergers, chênaies patrimoine vernaculaire…). Les prémices des premières constructions du village apparaissent une fois atteint dépassé les premières constructions de Vadiola.

Un traitement des abords de la RD302 s'impose au titre de la circulation, du paysage. Le traitement esthétique et notamment des espaces publics du site constituent un enjeu car il véhicule directement l'image de la commune car la route procure des échappées sur celui-ci. Sur ce parcours routier touristique, cet aspect peut être considéré comme prioritaire dans la stratégie de développement touristique et paysager.

Aussi, une coupure d'urbanisation et un corridor vert d'impose entre le village de Sollacaro et Vadiola et entre Vadiola et Calvese afin de marquer ces trois tâches urbaines. Par ailleurs la restauration des jardins-vergers en périphérie et la réhabilitation des cerisaies entre Calvese et Sollacaro renforcerait ce patrimoine architectural et paysager de qualité.

Entrées coté vallée du Taravo

Celles-ci sont difficilement perceptibles, la route sinue entre les bocages, les parcours et les oliveraies, à travers les propriétés et les exploitations agricoles.

Au sud, deux aménagement pourraient être pensés au niveau du pont de Caïtucoli d'une part et au niveau du croisement entre la RD57 et la RD157 d'autre part. Il s'agirait de reprendre peut-être les symboles qui font la commune aujourd'hui – site préhistorique, village traditionnel, foire rurale, agriculture…. Sous forme d'un traitement paysager adéquat.

Plus au nord le traitement de l'entrée de ville pourrait se faire au niveau du groupement de constructions proprement dit de Piatonu.

Puis la route monte de la plaine et de la basse vallée du Taravo dans un espace agricole et naturel jusqu'au chef-lieu en traversant parcours bovins, bocages, oliveraies, parcours sur les piedmonts fluvio-glaciaires.

5. Le stationnement

Sur la commune de Sollacaro le stationnement devient une priorité compte tenu de la réputation touristique que connait le village de Sollacaro et dans une moindre mesure celui de Sollacaro avec plus de 200 000 visiteurs que connait chaque année le site préhistorique.

Aussi la desserte qui se termine souvent en voies sans issue sur Calvese et notamment sur Sollacaro ne fait qu'accentuer les problèmes de circulation et de stationnement sur ces secteurs.

Autrement dit, la question tourne toujours autour de la saturation entre Pâques et Toussaint.

Dans les quartiers résidentiels contemporains des différents groupements de constructions, où l'habitat est individuel, le stationnement s'effectue à l'intérieur des parcelles privées.

Il est primordial de développer le stationnement aux alentours du village de Filitosa et de se pencher sur les modalités de circulation au cœur de Sollacaro et de Calvese. En effet, encore trop d'automobiles stationnent de façon anarchique, le long de la voie de desserte principale, pourtant déjà trop étroite et qui favorise le risque d'accidents. Une réflexion profonde sur l'organisation du stationnement en général s'impose à terme.

Il est également indispensable de prévoir des stationnements deux-roues (vélos et motos) et pour les personnes à mobilités réduites. « Le décret n°2006-1658 du 21 Décembre 2006 précise qu'au moins 2 % de l'ensemble des emplacements de chaque zone de stationnement, arrondis à l'unité supérieure, sont accessibles et adaptés aux personnes circulant en fauteuil roulant. Lorsque cet aménagement fait partie d'un projet global de stationnement, le nombre de places réservées est calculé sur la base de l'ensemble des emplacements prévus au projet ».

Les futurs espaces publics, comme les constructions et les quartiers en devenir devront intégrer impérativement la notion d'aires de stationnement publiques pour l'accueil des visiteurs et le stationnement des riverains dans leur réflexion d'aménagement.

Possibilité de mutation des capacités sur les aires de stationnement existantes :

Il semblerait, de façon générale, qu'en termes de volume, il serait difficile d'accroître les opportunités de stationnement de l'ensemble des aires existantes. Aussi, force est de constater que des opérations d'aménagement de l'espace public sont attendues en vue d'une meilleure fonctionnalité des espaces urbanisés et des villages en particulier.

Par contre en termes de mutabilité des aires existantes, force est de constater que des aménagements adaptés pourraient être envisagés en termes qualitatifs avec :

- ⇨ Des emplacements réservés aux personnes handicapées et/ou à mobilité réduite.
- ⇨ Des aires réservées aux deux roues, des parcs vélos.
- ⇨ Des aires réservées aux autocars.
- ⇨ Une station de taxis.
- ⇨ Des emplacements réservés au chargement des véhicules électriques (Filitosa, Sollaco village).

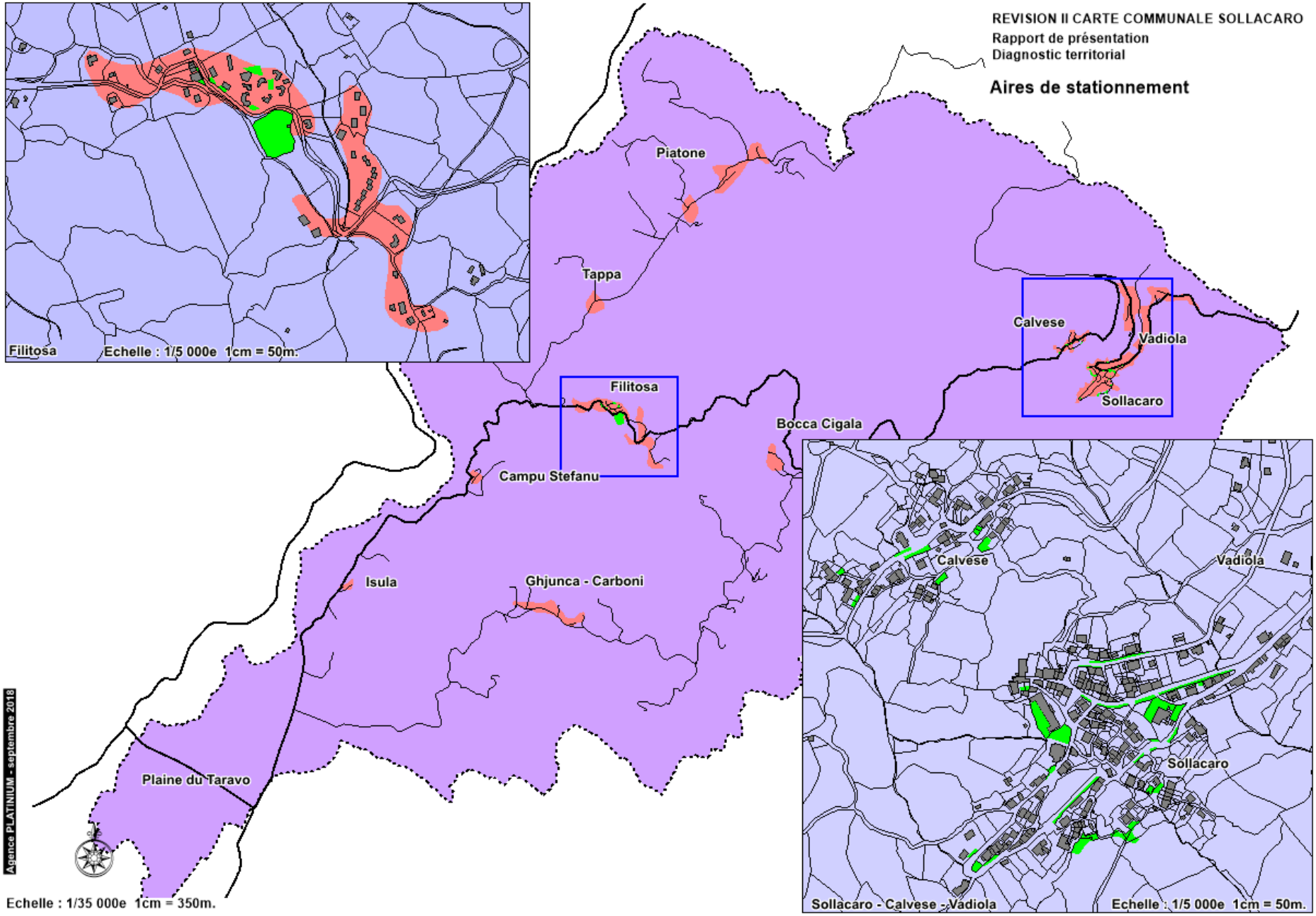
REVISION II CARTE COMMUNALE SOLLACARO
Rapport de présentation
Diagnostic territorial
Aires de stationnement
Filitosa
Echelle : 1/5 000e 1cm = 50m.
Piatone
Tappa
Calvese
Vadiola
Sollacaro
Filitosa
Bocca Cigala
Campu Stefanu
Isula
Ghjunca - Carboni
Plaine du Taravo
Agence PLATINIUM - septembre 2018
Echelle : 1/35 000e 1cm = 350m.
Calvese
Vadiola
Sollacaro
Sollacaro - Calvese - Vadiola
Echelle : 1/5 000e 1cm = 50m.

Besoins et opportunités en termes de stationnement :

Afin de répondre à un besoin nécessaire en termes de fonctionnalité mais également en terme de diversité, de lutte contre le réchauffement climatique un ensemble de besoins devrait être satisfait par la révision de la carte communale autant que faire se peut en termes de stationnement en général : la réflexion d'urbanisme et les partis d'aménagement doivent prévoir un minimum d'emplacements de stationnement au sein même des propriétés afin de réduire le stationnement sur la voie publique.

- Le stationnement public : Imposer un minimum de stationnements et d'aires de stationnements adaptés aux besoins des activités et services susceptibles d'accueillir du public.

- Le stationnement qualitatif des aires publiques ou recevant le public : les espaces réservés au stationnement devront garantir un minimum d'emplacements pour les personnes à mobilité réduite. Aussi, un minimum d'espaces devra être réservé pour accueillir les deux roues et les parcs vélos.

- Véhicules électriques : Des emplacements spécifiques pourraient être réservés pour le stationnement des véhicules électriques avec la possibilité de recharge énergétique. Pour ce faire, ces emplacements pourraient être stratégiquement pensés en fonction des flux et des besoins. Par exemple une aire pourrait être implantée au niveau de l'Eglise, du cimetière, aux de la mairie et de l'école municipale, aux alentours de Filitosa sur les différent espaces réservé pour le stationnement public…

6- Bilan trame viaire

En matière d'infrastructures :

- Atouts :
  - Proximité du réseau viaire structurant d'intérêt micro-régional.
  - Qualité du réseau.
  - Proximité immédiate avec les bassins d'emplois, les zones de chalandises.
  - Excellente desserte des aires urbaines.

- Faiblesses :
  - Absence de mutualisation des moyens de transport.
  - Absence d'aménagements adaptés pour les véhicules électriques.
  - Absence de ligne régulière de transport en commun.
  - Absence de système de navettes.
  - Circulation piétonne partielle sur les villages traditionnels.
  - Etroitesse de certaines routes de desserte dans les cœurs de villages et quartiers anciens.
  - Saturation des aires de stationnement sur les 2/3 de l'année.

- Enjeux :
  - Renforcer le stationnement sur le village et sur Filitosa en particulier.
  - S'interroger sur les modalités de stationnement.
  - Promouvoir une meilleure intégration des aires de stationnement aux alentours des villages.
  - Dans quelles mesures promouvoir la mixité des modes de déplacements ?

En matière de sécurité :

⇨ Atouts :

- Circulation partiellement piétonne sur les villages traditionnels de Sollacaro et de Calvese.
- Foncier disponible permettant de réaliser des aménagements adaptés, de réaliser des opérations de renouvellement urbain en intégrant la notion de circulations et de mobilités.

⇨ Faiblesses :

- Saturation des quartiers sur Calvese et Sollacaro.
- Croisement difficile des véhicules au niveau Du village de Filitosa en période touristique et sur la route principale du village de Sollacaro.
- Stationnement sur la chaussée, notamment à proximité.

⇨ Enjeux :

- Résorber les dysfonctionnements en termes de circulations, et de mobilité.
- Renforcer la sécurité des circulations.
- S'interroger sur les modalités de réduction des circulations et d'encombrement des voies de circulations.
- Sécuriser les espaces dédiés aux transports en commun (arrêts bus scolaire…), aux aires de stationnements ainsi que les voies douces.

En matière de cadre de vie :

⇨ Atouts :

- Diversité et richesse des paysages.
- Place importante de l'héritage agricole.
- Filitosa site mégalithique de réputation internationale.
- Patrimoine bâti exceptionnel.
- Perspectives et horizons sur le grand paysage remarquables.

⇨ Faiblesses :

- Absence de transports en commun en termes qualitatifs et quantitatifs.
- Absence d'aires de stationnement dédiées aux deux roues.
- Sous-équipement en termes d'espaces et d'infrastructures publics.
- Absence d'espaces de détente et de loisir.
- Sous valorisation du patrimoine culturel et notamment de l'événementiel.

⇨ Enjeux :

- Rapprocher les services et les équipements des lieux de vie.
- Mutualiser les services, les équipements et les infrastructures de transports et de circulation.
- Renforcer la mixité des déplacements.
- Renforcer et développer les circulations douces.
- Interconnexion des quartiers habités par des voies douces.
- Consacrer une place importante à l'espace public.
- Construire et aménager l'espace public.
- Importance du traitement paysager des abords des villages, des monuments, des fronts bâtis, des espaces publics, des aires de stationnement et des routes de desserte.

RESEAU ELECTRIQUE

Couverture du réseau électrique

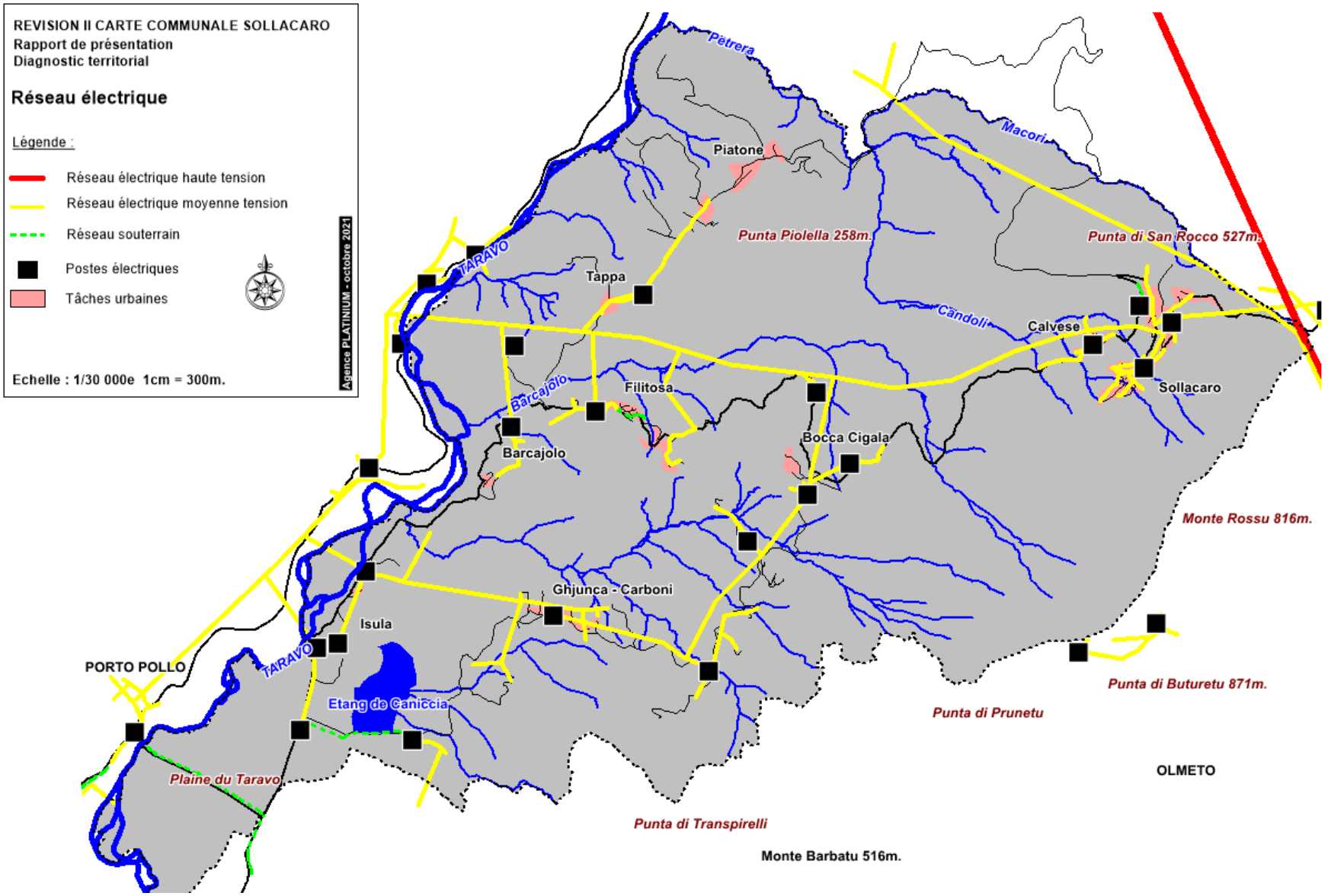

JUSTIFICATION DES CHOIX

Besoins et objectifs

1. Besoins

Renouvellement et croissance démographique

- ⇨ Retrouver un solde naturel positif.
- ⇨ Pérenniser et renforcer le solde migratoire.

Comment ?

- ⇨ Soutenir une politique publique du logement : logements communaux, logements sociaux, OPAH.
- ⇨ Construction d'une résidence seniors.
- ⇨ Maintenir et renforcer les services publics.
- ⇨ Promouvoir le développement socio-économique.
- ⇨ Renforcer les services à la population et les commerces de proximité.
- ⇨ Soutenir le développement de l'artisanat.

Amélioration du cadre de vie

Il s'agit là de renouer avec le lien social et de redonner une place majeure à l'espace public et à l'environnement vécu et perçu dans un souci de développement durable et d'épanouissement des populations.

Comment ?

- ⇨ Préserver les jardins-vergers sur Sollacaro et sur Calvese.
- ⇨ Préserver les arbres isolés et les bosquets en zone urbaine en tant que trame verte (espaces de respiration urbaine).
- ⇨ Renforcer la place de l'espace public au sein des territoires : jeux pour enfants, petits squares, terrains de boules, piazzette…
- ⇨ Valoriser et restaurer le patrimoine vernaculaire : fontaines, fours, lavoirs, restanques, sentiers…
- ⇨ Aménagement paysager des espaces publics et des interfaces public/privé : verdissement, fleurissement, alignements d'arbres…
- ⇨ Organisation du stationnement : espaces publics, espaces recevant le public…

Reconquête verte du territoire

- ⇨ Soutenir le renouveau agro-pastoral.
- ⇨ Promouvoir les circuits courts.
- ⇨ Préserver l'environnement et les paysages de la ruralité.

Comment ?

- ⇨ Créer des baux communaux aux agriculteurs.
- ⇨ Restaurer la sylviculture et l'exploitation forestière.
- ⇨ Valoriser la forêt communale.
- ⇨ Renforcer le maraîchage.
- ⇨ Redéployer les cultures céréalières et fourragères sur le plaine du Taravo.
- ⇨ Etendre l'emprise de la viticulture sur les coteaux fluvio-glaciaires.
- ⇨ Maintenir et renforcer le pastoralisme bovin et ovin.
- ⇨ Restauration de l'élevage porcin sur l'arrière-pays montagnard et à fortiori sur les yeuseraies et les châtaigneraies séculaires.

- Replantation de la cerisaie de Calvese.
- Restauration des jardins-vergers au profit de l'agriculture biologique.

- Réduction de l'emprise des tâches urbaines au profit des espaces agricoles et naturels.
- Lutte contre l'étalement urbain.
- Préservation des sites naturels sensibles et des zones humides en particulier.
- Organisation de l'accueil du public sur les sites sensibles.
- Aménagement de la Casa di a Natura en vue de la sensibilisation du public.

2. Objectifs

Lutte contre l'étalement urbain

La révision de la carte communale va permettre de mettre le document d'urbanisme en compatibilité avec le Padduc et en conformité avec la réglementation en vigueur et notamment les lois Alur et Grenelle.

- Réduire de 70 % l'emprise des zones urbanisables de la carte communale.
- Renforcer les densités sur Filitosa, Piatonu et Ghjunca.
- Renforcer les tâches urbaines couvertes par un réseau d'assainissement collectif : Sollacaro, Vadiola, Calvese.
- Appliquer les dispositions de la loi Montagne et notamment la préservation des espaces agraires.
- Diversifier l'offre foncière urbanisable en usant du droit de préemption urbain en vue :

  - *Du renforcement des équipements publics.*
  - *De l'aménagement d'espaces publics.*
  - *De l'organisation du stationnement.*
  - *De la construction de logements sociaux.*

Démographie

- Retrouver les dynamiques démographiques des années 1950-1960.
- Atteindre une population permanente de 460 habitants.
- *90habitants supplémentaires horizon 2032* avec :

  - Croissance démographique de +2,5hab./an, soit +25hab. sur 10 ans (2032).
  - 19 logements permanents en cours de construction (PC 2018-2021) soit + 36 hab.
  - Projet de 18 logements sociaux en sus : +34hab.

Logement

La production de logements doit être en adéquation avec les attentes démographiques et le développement socio-économique ainsi que les spécificités de la croissance démographique sur la commune avec en termes d'habitat permanent :

- Croissance démographique de 25hab. soit 13log.

- 19 logements permanents en cours de construction (PC accordés épurés de tous recours – travaux en cours).

- Projet communal de 18 logements sociaux en sus de la croissance démographique générée par le solde migratoire et le solde naturel.

- Renouvellement des 85 décès (2008-2020) avec une même tendance voire renforcée sur la période 2020-2032 à en constater la pyramide des âges de la commune (Cf. § démographie) qui est compensée par les flux migratoires et naissances (point zéro) soit environ 45 logements. Force est de constater sur Sollacaro que généralement après un décès et vu le nombre de veuvages, ces logements deviennent dans

le meilleur des cas des résidences patrimoniales ou alors des résidences secondaires à part entière. Rares sont les mutations des propriétés dans ce cas. Si bien que ce volume de logements glisse vers un enregistrement statistique en tant que résidences secondaires. Ce point zéro est compensé par les flux migratoires et les installations de nouveaux ménages sur la commune. Du moins c'est ce qui a pu être observé sur la précédente décennie.

⇨ 15 logements vacants* à soustraire des 45 logements (30 logs.) correspondant au renouvellement des 85 décès (point zéro – Cf. supra).

= *80 logements supplémentaires horizon 2032*.

⇨ 85% de logements permanents (68 logs.).
⇨ 15% de résidences secondaires (12 logs.).
⇨ 23% de logements sociaux. (18 logs.).
⇨ 8% de logements communaux. (6 log.).
⇨ 25% de logements collectifs (20 logs.).
⇨ 70% de logements en accession à la propriété.
⇨ 30% de locatif (24 logs.) 100% public.

La différence de 27 logements** étant absorbée par :

⇨ La mutation des résidences secondaires actuelles par le retour de corses de la diaspora (retraités essentiellement) à raison d'un couple par an en moyenne (soit 10 logements sur 10 ans).
⇨ L'usage par la commune du droit de préemption urbain en vue de la restauration de logements anciens, acquis lors de mutations, puis mis à disposition en locatif communal (3% du parc soit environ 4 logements).
⇨ La mutation de 15 logements vacants en 2018 et des 15 logements vacants des décès à venir relevant du renouvellement du point zéro* (même référence sur 12 ans 2020-2032) à raison de 44% de résidences principales (Insee) soit environ 13 logements.

***12 résidences secondaires dans le parc de logements en devenir à compenser par des résidences principales (besoin par rapport au point zéro – Cf. supra) + résorption des 15 logements vacants du recensement de 2018.*

Agriculture

Vers une reconquête verte du territoire et de l'activité agro-pastorale. En marche vers la croissance verte, la gestion des paysages de la ruralité et le renforcement de la biodiversité.

⇨ Réserver 1000ha pour le développement agro-pastoral.
⇨ Mise en compatibilité de la carte communale avec les 728ha d'espaces stratégiques agricoles (ESA) du Padduc.

Reconquête d'un paysage agro-pastoral

Les formes de cultures et d'exploitations agro-pastorales :

- Les vergers (agrumes, oliviers, amandiers, figuiers…).
- Les jardins.
- Les yeuseraies.
- Les châtaigneraies reliques.
- Les parcours et bocages.
- Les cultures fourragères.
- La céréaliculture.
- Le maraîchage.
- Les coteaux viticoles.
- L'élevage bovin, ovin et porcin.

Le donné géographique :

- Les espaces faiblement pentus (moins de 15% de pentes) hors espaces bâtis et leur proche périphérie.
- Les coteaux.
- Les piedmonts.
- Les espaces présentant de fortes potentialités agro-sylvo-pastorales.
- Les espaces ouverts exploités.

Les outils et les opportunités techniques :

- Les espaces irrigables et mécanisables de la plaine du Taravo.
- Les espaces faisant l'objet de déclarations de surfaces agricoles (RPG).
- Les terrains mécanisables.
- Les anciennes planches de jardins.

Connecter le bassin de production alimentaire avec le bassin de population

Ce postulat repose sur le fait de s'appuyer sur « *l'autonomie alimentaire»* en faisant le rapport des besoins alimentaires suscités par un volume de population avec la production potentielle d'un territoire en termes d'alimentation (vergers, maraîchage, cultures fourragères, élevage, viticulture, cultures méditerranéennes, agriculture biologique....).

Pour ce faire il s'agit d'opposer un ratio cohérent de 2500m² de foncier agraire pour 1 habitant. Ce ratio est poussé délibérément à l'extrême sachant qu'en réalité 2500m² d'espaces agraires sont capables d'alimenter une famille de quatre personnes sur une année. Cela étant dit ces chiffres sont à tempérer en fonction du climat, des sols, du type d'exploitation, du type de production, de la population secondaire et de la population des territoires environnants ne disposant pas forcement d'espaces agricoles suffisants pour répondre à un besoins réel.

Si on applique ce ratio strict, il faudrait horizon 2032 environ 115ha d'espaces agraires pour une population de 460 habitants tel que le projette la commune de Sollacaro.

Si on pousse à réserver un minimum de 1000ha à l'agriculture, cela permettrait d'alimenter plus de 4000 personnes avec un ratio strict et près de 16 000 personnes avec un ratio de 2500m² d'espaces agraires pour une famille de 4 personnes soit 130% de la population de la com-com (12 000 personnes).

Objectifs socio-économiques

Renforcer l'emploi sur la commune & diversifier les activités.

- ⇨ Renforcer les services à la population.
- ⇨ Renforcer les services et les équipements médicaux.
- ⇨ Renforcer les services sociaux.
- ⇨ Renforcer les services et les équipements publics.
- ⇨ Renforcer et diversifier les hébergements touristiques.
- ⇨ Renforcer les petits commerces de proximité.
- ⇨ Installer l'artisanat et les savoir-faire sur le territoire.

Ou ?

- ⇨ Les villages : Sollacaro, Calvese,
- ⇨ Filitosa.

TABLE DES MATIERES

I- PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE

Site et situation 6

II- INTERCOMMUNALITE

Communauté de communes du Sartenais-Valinco-Taravo 8

III- PATRIMOINE CULTUREL ET HISTORIQUE

Brève histoire de Sollacaro 11
Secteurs de sensibilité archéologique.....12
Orientations pour intégrer le patrimoine dans le projet de développement 15

IV- ENVIRONNEMENT

Géologie 18
Géomorphologie 21
Hydrographie et ressource 24
Zone humides.....31
Climat.....34
Risques naturels 37
Espaces naturels sensibles 45
Couverture végétale.....51
Trame verte et bleue.....55
Paysages 64
Gestion de la ressource "eau".....71
Gestion des déchets- eaux usées - réglementation 83
Gestion des déchets ménagers 91
Autres pollutions 96

V-DONNEES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES

Profil de la population totale 102
Caractéristiques des ménages 105

VI- SECTEURS ECONOMIQUES, SERVICES & DEVELOPEPEMENT

Marché du travail 108
Taux d'équipement 112
Approche par secteurs économiques 115
Services, équipements et vie associative 136

VII-UTILISATION DES SOLS

Occupation des sols 141
Propriétés communales 144
Carte communale 146
Rétention foncière 148
Analyse de la consommation de l'espace par l'urbanisation 149

VIII- ESPACE URBANISE

Evolution de l'urbanisation du territoire 154
Analyse du parcellaire 157
Analyse des densités 159
Analyse des formes urbaines 163
Analyse de la capacité de densification 174
Parc immobilier et évolution de la demande 178

IX- ACCESSIBILITE ET DESSERTE ROUTIERE

Accessibilité 185
Diversité du réseau viaire 186
Organisation du réseau routier 188
Ossature viaire 189
Entrées de la commune 190
Stationnement 191
Bilan trame viaire 193

X- RESEAU ELECTRIQUE

Réseau électrique 195

XI- JUSTIFICATION DES CHOIX RETENUS POUR L'URBANISATION

Besoins 196
Objectifs 197

Collectivité de Corse

REVISION N°2 CARTE COMMUNALE

SOLLACARO

Rapport de présentation
Partie II
Evaluation environnementale

Approuvée par arrêté préfectoral
n°2A-2022-03-01-00003 du 01 mars 2022

Pour Le Préfet et par délégation
Le Sous-Préfet de Sartène,

Arnaud GILLET

Novembre 2021

"Approuvée par délibération du Conseil Municipal le 17/12/2021".

MAIRIE de SOLLACARO CORSE du SUD

Le Maire : J.J. BARTOLI

Collectivité de Corse

REVISION N°2 CARTE COMMUNALE

SOLLACARO

Rapport de présentation
Partie II
Evaluation environnementale

Novembre 2021

Commune de Sollacaro

Rapport de présentation partie II
Evaluation Environnementale

SOMMAIRE

Avant-propos 4

Résumé non technique (Cf. dossier spécifique)

Identification des enjeux environnementaux..... 6

Description de l'état initial de l'environnement
(Cf. dossier diagnostic territorial)

Présentation différentes pièces constitutives
De la carte communale & justification des choix retenus 10

Articulation de la carte communale
Avec d'autres plans ou programmes 88

Evolution probable
Si la carte communale n'est pas mise en œuvre.....118

Analyse des effets notables sur l'environnement
Et la santé par la mise en œuvre de la carte communale.....122

Evaluation des incidences Natura 2000
(Cf. dossier spécifique)

Présentation des solutions de substitution raisonnables
Et des motifs pour lesquels le programme a été retenu 185

Mesures prises pour éviter, réduire ou compenser
Les incidences du PLU sur l'environnement et la santé 204

Critères, indicateurs et modalités pour suivre
Les effets de la carte communale sur l'environnement 219

Eléments de conclusion 251

Annexes.....255

AVANT - PROPOS

L'élaboration d'un document d'urbanisme est un temps fort de la vie d'une collectivité et constitue une occasion unique pour envisager un débat collectif de réflexion sur l'avenir de son territoire. Elle permet ainsi d'avoir une vision à moyen et long terme des projets et de planifier les choix en matière de développement urbain, économique et social tout en intégrant la prise en compte de l'environnement pour arriver à des solutions durables. Pour ce faire, l'élaboration d'un document d'urbanisme doit s'appuyer sur la démarche d'évaluation environnementale.

Depuis le milieu des années 1970, le droit de l'environnement et le droit de l'urbanisme ont profondément évolué pour assurer la prise en compte des considérations environnementales dans les choix d'aménagement des territoires. Aujourd'hui, le Grenelle de l'environnement et les lois qui en sont issues on traduit la reconnaissance accrue, de la part du législateur, des acteurs de la société et des citoyens, de l'importance des ressources et des services écologiques dans le fonctionnement des territoires.

L'évaluation environnementale des documents d'urbanisme est une démarche qui doit contribuer à placer l'environnement au cœur du processus de décision, condition d'un développement durable assumé.

Ainsi, la lutte contre le changement climatique, l'adaptation à ce changement, la maîtrise de l'énergie, la lutte contre la régression des surfaces agricoles et naturelles, la préservation de la biodiversité à travers la conservation et la restauration des continuités écologiques deviennent des objectifs explicites des documents d'urbanisme.

L'évaluation environnementale, définie par le code de l'environnement et le code de l'urbanisme, est une démarche qui place l'environnement au cœur du processus de décision et ce, dès le début de l'élaboration du document d'urbanisme. Elle permet de s'interroger sur l'opportunité de tous les projets d'aménagement du territoire, leur cohérence et leur intégration environnementale. Elle vise à identifier les incidences du document d'urbanisme sur l'environnement et la santé et à l'adapter en conséquence, de façon à éviter, réduire, ou à défaut compenser les impacts dommageables et potentiels sur l'environnement.

Elle contribue également à définir les conditions de réalisation des futurs projets, à en améliorer l'acceptabilité environnementale et à anticiper la prise en compte de leurs incidences.

Enfin, Elle renforce l'information du public grâce au rapport environnemental qui retranscrit cette démarche.

L'environnement n'est pas à considérer comme une somme de contraintes, mais davantage comme un potentiel pour le développement local. L'intégration de l'environnement contribue à l'attractivité d'un territoire et répond aux aspirations sociales et sociétales, en participant à l'amélioration de la qualité de vie des populations et à la relève des défis de demain.

L'évaluation environnementale permet de prendre en compte tous les enjeux environnementaux du territoire. Il s'agit non pas d'arrêter de développer, mais de développer en connaissance de cause afin d'éviter des dommages qui pourraient être irréversibles sur l'environnement. Elle permet d'éclairer le décideur sur les choix à prendre.

Aussi, l'évaluation environnementale permet à la collectivité d'auto évaluer les incidences de son projet de document d'urbanisme, et de le faire évoluer afin qu'il soit plus vertueux d'un point de vue environnemental.

L'amélioration de la qualité de l'eau et de l'air au vu des enjeux de santé humaine, l'économie de l'espace par la promotion de formes urbaines plus denses et moins consommatrices, la protection de grands paysages emblématiques chers aux populations, la prise en compte de l'énergie, des nuisances, des pollutions, l'amélioration de l'ambiance sonore.... Sont autant d'éléments que l'évaluation environnementale doit prendre en considération.

Si bien que l'évaluation environnementale doit prévoir de poser un regard objectif sur les effets réels du document d'urbanisme lorsqu'il sera mis en œuvre. Ce dispositif de suivi permettra de définir les mesures à prendre pour rectifier si besoin les incidences non prévues du document d'urbanisme sur l'environnement ou les mesures inefficaces. Il servira de base de réflexion en vue de son évolution.

En définitive, l'évaluation environnementale est alimentée par la réflexion sur les solutions de substitution, la justification des choix et la définition des mesures d'évitement, de réduction et de compensation.

L'évaluation environnementale est un exercice complexe, qui consiste à apprécier l'importance des conséquences de la mise en œuvre des orientations du document d'urbanisme sur les différents champs de l'environnement.

IDENTIFICATION DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

L'état initial de l'environnement permet de dégager des forces, les atouts, les richesses et des faiblesses ou les éléments dégradés que le document d'urbanisme peut contribuer à améliorer en prenant en compte les tendances et les perspectives d'évolution entre les différentes thématiques.

AIR

Enjeu 1 : Limiter la production de gaz à effets de serre.
Enjeu 2 : Interdire sur le territoire l'implantation d'activités polluantes ou à risques.
Enjeu 3 : Renforcer l'isolation des bâtiments énergivores.
Enjeu 4 : Limiter les déplacements dans les réflexions d'aménagement.
Enjeu 5 : Soutenir les ENR.
Enjeu 6 : Renforcer les circuits courts.

EAU

Enjeu 1 : Maîtriser la ressource en eau et lutte contre les gaspillages.
Enjeu 2 : Assurer une bonne gestion du réseau et des infrastructures AEP.
Enjeu 3 : Préserver les boisements et les massifs forestiers.
Enjeu 4 : Préserver les zones humides et les cours d'eau.
Enjeu 5 : Assurer la qualité des écosystèmes aquatiques.
Enjeu 6: Lutter contre la pollution des rivières et de la ressource en eau.
Enjeu 7 : Assurer la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau.
Enjeu 8 : Préserver le couvert végétal.
Enjeu 9 : Réduire la consommation et les besoins en eau.
Enjeu 10 : Assurer la qualité de l'eau en luttant contre toutes formes de pollutions.
Enjeu 11 : Limiter l'imperméabilisation des sols.

SOLS

Enjeu 1 : Assurer la sécurité et la salubrité sanitaires.
Enjeu 2 : Lutter contre la pollution des sols.
Enjeu 3 : Préserver les boisements et les massifs forestiers.
Enjeu 4 : Renforcer la prévention contre les incendies.
Enjeu 5 : Limiter le pastoralisme intensif.
Enjeu 6 : Adapter les filières d'assainissement aux caractéristiques des sols et aux perspectives de développement.

DECHETS

Enjeu 1 : Assurer la réduction des déchets.
Enjeu 2 : Renforcer les circuits courts.
Enjeu 3 : Renforcer le tri sélectif.
Enjeu 4 : Maîtriser la production de biodéchets à la source.
Enjeu 5 : Renforcer les modalités de compostage.
Enjeu 6 : Sensibiliser les populations cibles.
Enjeu 7 : Soutenir une politique incitative de gestion des déchets.

ENERGIE

Enjeu 1 : Limiter la consommation d'énergie fossile.
Enjeu 2 : Soutenir la production et la consommation d'énergie renouvelable.
Enjeu 3 : Choix raisonnés dans l'implantation et l'exposition des constructions nouvelles.
Enjeu 4 : Renforcer la proportion de logements collectifs et la notion de mitoyenneté.

CLIMAT

Enjeu 1 : Anticiper le réchauffement climatique.
Enjeu 2 : S'adapter au dérèglement climatique.
Enjeu 3 : Lutter contre l'étalement urbain.

SANTE

Enjeu 1 : Limiter la propagation du bruit vers les zones naturelles et agricoles.
Enjeu 2 : Limiter la multiplication et l'intensité des zones éclairées.
Enjeu 3 : Réduire la fragmentation et la réverbération lumineuses.
Enjeu 4 : Renouer avec le lien social.
Enjeu 5 : Positionner l'espace public au centre des réflexions d'aménagement.
Enjeu 6 : Lutter contre toutes formes de pollutions.
Enjeu 7 : Réduire la part des consommations d'énergie fossile.

MILIEUX NATURELS

Approche générale

Enjeu 1 : Préserver les grands ensembles naturels.
Enjeu 2 : Préserver et restaurer les corridors et les continuités écologiques.
Enjeu 3 : Limiter la fragmentation du milieu naturel : maintenir la connexion entre plaine et montagne.
Enjeu 4 : Protéger les sites sensibles de toutes formes de dégradation.
Enjeu 5 : Protéger les écotones (zones de contact).
Enjeu 6 : Préserver les sites sensibles Natura 2000, les ZNIEFF.
Enjeu 7 : Préserver les ripisylves.
Enjeu 8 : Préserver la qualité des eaux de toutes pollutions et dégradations.
Enjeu 9 : Préserver les habitats aquatiques et humides.

Zones humides

Enjeu 1 : Protéger les zones humides de toutes formes de dégradations animales et anthropiques.
Enjeu 2 : Assurer la qualité des écosystèmes aquatiques.

Boisements – couverture végétale

Enjeu 1 : Préserver les ensembles boisés.
Enjeu 2 : Lutter contre le risque incendies.
Enjeu 3 : Préserver les ripisylves.
Enjeu 4 : Encourager une exploitation agricole et forestière respectueuse de l'environnement.
Enjeu 5 : Assurer le renouvellement de la couverture végétale.
Enjeu 6 : Préserver les endémismes et les formations sensibles.
Enjeu 7 : Juguler l'altération de la couverture végétale.
Enjeu 8 : assurer la gestion des boisements.
Enjeu 9 : Mettre l'agriculture traditionnelle au cœur des politiques de développement.

Faune

Enjeu 1 : Préserver les biotopes et les écosystèmes.
Enjeu 2 : Renforcer la biodiversité.
Enjeu 3 : Améliorer la gestion des flux et des mobilités faunistiques.
Enjeu 4 : Lutter contre l'étalement urbain et la fragmentation lumineuse.
Enjeu 5 : Restaurer les continuités écologiques.

Biodiversité

Enjeu 1 : Préserver et renforcer la biodiversité.
Enjeu 2 : Faire prendre conscience que l'humanité est dépendante de la biodiversité.
Enjeu 3 : Lutter contre l'artificialisation des sols.
Enjeu 4 : Renforcer la place de l'agriculture identitaire sur le territoire.
Enjeu 5 : Résorber toutes formes de pollutions.

Risques naturels

Enjeu 1 : Renforcer les mesures de prévention contre les risques naturels.
Enjeu 2 : Contribuer à la gestion et à la prévention des massifs forestiers et des boisements.
Enjeu 3 : Protéger les biens et les personnes.

Mesures de protection et sites sensibles

Enjeu 1 : Préserver les interactions entre les espaces protégés et leurs interfaces.
Enjeu 2 : Limiter les effets de l'urbanisation et des déplacements sur les habitats protégés.
Enjeu 3 : Prise en compte des milieux naturels exceptionnels dans les réflexions d'urbanisme.
Enjeu 4 : Protéger les sites sensibles de toutes formes de dégradation et de pollution.
Enjeu 5 : Sensibiliser le public à l'environnement.
Enjeu 6 : Réduire l'empreinte anthropique sur les milieux sensibles.
Enjeu 7 : Restaurer et renforcer l'activité agricole.
Enjeu 8 : Renforcer la gestion durable des sites.

CONSOMMATION DE L'ESPACE

Enjeu 1 : Application stricte de la loi montagne.
Enjeu 2 : Favoriser une densification de l'urbanisation au détriment de l'étalement urbain.
Enjeu 3 : Mise en compatibilité du PLU avec le Padduc.
Enjeu 4 : Lutte contre la banalisation de l'espace.
Enjeu 5 : Enrayer l'urbanisme spontané.
Enjeu 6 : Structurer les espaces de vie et mieux exploiter leur potentiel.
Enjeu 7 : Adapter l'évolution de l'espace urbanisé aux perspectives démographiques et à la dynamique de projets.

PAYSAGES

Enjeu 1 : Protéger les paysages traditionnels de la ruralité et les paysages maritimes.
Enjeu 2 : Mise en valeur du patrimoine archéologique et vernaculaire.
Enjeu 3 : S'appuyer sur le déterminisme géographique en vue de planifier le développement urbain.
Enjeu 4 : Promouvoir la gestion durable des paysages.
Enjeu 5 : Sauvegarder et valoriser le riche patrimoine paysager du territoire.
Enjeu 6 : Lutter contre la banalisation de l'espace.
Enjeu 7 : Encourager une valorisation culturelle de l'espace bâti et des tâches urbaines.
Enjeu 8 : Protéger la plaine agricole.
Enjeu 9 : Préserver les massifs forestiers.
Enjeu 10 : Promouvoir le tourisme de découverte.

AGRICULTURE

Enjeu 1 : Pérenniser et renforcer les exploitations agricoles et réduire les conflits d'usage.
Enjeu 2 : Contribuer au renouvellement et au développement de l'agriculture.
Enjeu 3 : Protéger les terrains présentant de fortes potentialités agro-sylvo-pastorales.
Enjeu 5 : Renforcer le rôle de l'agriculture dans la biodiversité du territoire.
Enjeu 6 : Adapter la diversité de l'économie agricole au déterminisme géographique.
Enjeu 7 : Sauvegarder la plaine céréalière et agro-pastorale.
Enjeu 8 : Sauvegarder les aires agricoles protégées et labelisées.
Enjeu 9 : Mise en compatibilité du document d'urbanisme avec les ESA du Padduc.

PRESENTATION DES DIFFERENTES PIECES CONSTITUTICES DE LA CARTE COMMUNALE

JUSTIFICATION DES CHOIX RETENUS PAR LA CARTE COMMUNALE

Afin d'apprécier une meilleure lecture des dossiers constitutifs de la carte communale il s'agira ici de donner les pistes de lecture et de justifier les choix retenus par celle-ci pour chacun des éléments et chaque thématiques mises en avant par le document d'urbanisme

1. Le diagnostic territorial

Le diagnostic territorial constitue une source d'information importante pour le public. A travers sa lecture, la population peut disposer d'un état des lieux précis sur les caractéristiques de la commune (démographie, activités, emploi, logement, patrimoine, intercommunalité, environnement….) et sur les perspectives de développement. Son contenu a progressivement été enrichi avec les lois Grenelle et Alur, complété par de nouvelles exigences liées à l'objectif de lutte contre l'étalement urbain et la consommation d'espace. Il doit aussi, dès lors contenir une analyse des capacités de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis en tenant compte des formes urbaines et architecturales. Une analyse de la consommation foncière par l'urbanisation est attendue, ainsi qu'un inventaire de la capacité de stationnement et l'identification des besoins et des enjeux pour l'ensemble des thématiques traitées.

Il constitue ainsi l'élément clé du rapport de présentation. Le diagnostic permet d'expliquer clairement comment fonctionne le territoire, à partir duquel la commune a pu se projeter dans l'avenir et définir des prévisions de développement. Le diagnostic se présente comme le socle d'informations et de données sur la vie du territoire sur la base duquel est bâti un projet d'aménagement cohérent.

Afin de rendre plus aisée la lecture par le public, un effort de simplification a été dégagé avec un développement itératif illustré par des chiffres, des graphiques, des dessins, des tableaux, des photographies, des cartes et autres schémas faisant apparaître l'idée dominante par un jeu de visuels.

Suivant l'importance des thématiques et des enjeux reposant sur le territoire, les textes ont été étendus et développés en fonction du niveau et du degré plus ou moins élevé du sujet à traiter.

Enfin, la table des matières permet au lecteur de se rendre directement sur la thématique qui l'intéresse sans à avoir à parcourir l'entièreté du document.

2. Justification des choix retenus – Besoins & Objectifs chiffrés

En absence de Padd, la carte communale s'est voulue justifier ses choix de développement en s'appuyant sur des besoins identifiés qui a engendré une réflexion sur les objectifs à mener en vue d'une planification urbaine cohérente et assumée.

Il s'agit là de se projeter dans l'avenir et de fixer des objectifs en matière de lutte contre l'étalement urbain, de renouvellement et de croissance démographique affirmés, en matière de progression du parc de logements couplée à des politiques publiques d'aménagement, de préserver et développer la place de l'agriculture sur le territoire et de se projeter en termes de croissance socio-économique avec l'opportunité d'accueillir de nouvelles activités à caractère économique créatrices d'emplois.

Aussi, le projet urbain par rapport aux précédents documents d'urbanisme, prends mieux en compte le souci de protection de l'environnement, notamment de restauration des continuités écologiques. La question du paysage, de l'architecture, du patrimoine, de l'agriculture et de l'environnement qui devient centrale.

2.1 Identification des besoins de la commune de Sollacaro

Ces besoins relèvent des attentes de la population et de l'identification des enjeux soulevés par le diagnostic territorial. Ils sont développés pages 196 & 197 du rapport de présentation phase I dite diagnostic au titre de la justification des choix d'urbanisation et de développement. Aussi, ces besoins ont été croisés avec les principes même de la nouvelle réglementation en vue d'un développement durable du territoire afin de garantir aux générations futures un équilibre assumé entre préservation et développement, entre croissance et emplois non dé localisables en vue de l'amélioration de la qualité et du cadre de vie et de l'épanouissement des populations.

3 postulats ont été retenus avec une déclinaison de moyen pour y arriver :

2.1.1 Renouvellement et croissance démographique

Il s'agit là de poursuivre la croissance démographique et contrecarrer un taux de mortalité élevé qui révèle un vieillissement de la population.

Pour se faire la commune souhaite intervenir sur plusieurs points afin de renforcer son attractivité vis-à-vis des jeunes ménages et des actifs, comme de garantir un minimum de services pour les populations vieillissantes, parfois dépendantes :

En premier lieu **rééquilibrer le parc de logements** en soutenant une politique sociale d'accès au logement pour les jeunes, les primo accédants ou les primo arrivants en favorisant le logement social, le locatif et le logement collectif. C'est rendre le logement accessible à des populations plus modestes et souvent plus jeunes car aux prémices de la vie active. Un moyen de donner un élan dans des projets de vie, ne serait-ce qu'une étape intermédiaire. C'est permettre aussi aux jeunes qui sont nés sur la commune de pouvoir se loger, y vivre et s'y épanouir. Cela se traduit par une politique publique quant à la construction de logements sociaux (20% du parc en devenir) mais également en usant grâce au document d'urbanisme du droit de préemption urbain sur les villages afin d'acquérir des logements en vue de les redistribuer en locatif aux populations permanentes et de pérenniser l'animation des quartiers à l'année (Calvese, Sollacaro). C'est aussi avec la participation des acteurs publics et des collectivités la réalisation d'une OPAH en vue de la rénovation des bâtis anciens pour y promouvoir notamment le locatif.

En second lieu, **renforcer l'offre en services** ainsi que **la dispersion des petits commerces de proximité** qui rendent ainsi plus attractif le territoire en promeuvent un développement socio-économique non délocalisable et nécessaire.

C'est enfin **soutenir et renforcer le lien intergénérationnel** en permettant aux anciens qui deviennent parfois dépendants de rester au village et sur la commune qui les a vus évoluer toute une vie. Pour ce faire la commune entend soutenir la construction d'une résidence senior avec les services qui lui sont associés (assistance médicale, portage de repas à domicile, entretien…), services qui pourraient être étendus à la population locale nécessiteuse, si besoin est.

2.1.2 Amélioration du cadre de vie

Après le logement, le cadre de vie constitue un des piliers du développement capable de garantir un renouvellement démographique rendu possible par un renforcement de l'attractivité des territoires et par un rééquilibrage de la pyramide des âges.

L'amélioration du cadre de vie passe par le **renforcement du lien social** en positionnant l'espace public au cœur des politiques de développement et au cœur des espaces de vie. C'est le traitement et/ou la création de places centrales, de piazzetta au sein des quartiers, c'est l'aménagement de petits squares pour les enfants, pour les boulistes, avec l'installation de mobiliers urbain et de bancs publics pour l'accueil des anciens, des mamans, des familles qui se retrouvent et échangent le temps d'un moment. L'organisation du bâti en devenir devra s'entendre et s'organiser autour de ces lieux de rencontres et d'échanges.

L'amélioration du cadre de vie passe également par **l'amélioration de la qualité de vie** et de son caractère identitaire, culturel et paysager. Il s'agira de préserver les jardin-vergers au cœur des villages, les arbres isolés, les bosquets, l'architecture identitaire et patrimoniale des quartiers anciens (Sollacaro, Calvese). Cela passe également par la restauration du patrimoine vernaculaire, public, religieux. C'est aussi l'aménagement des espaces publics par un traitement paysager et le verdissement de ces espaces par le renforcement de la trame verte au sein des espaces artificialisés. C'est enfin l'amélioration de la sécurité qui passe en l'occurrence par l'organisation du stationnement sur les quartiers et les secteurs recevant le public (petits commerces, services publics, hébergements touristiques, restaurants et débits de boissons…).

2.1.3 La reconquête verte du territoire

Ce postulat rejoint pleinement la notion de développement durable et de transition écologique afin de garantir aux générations futures un avenir plus serein qui s'appuie sur les ressources locales qui feront les hommes et le territoire de demain.

Tout d'abord **redéployer l'agriculture et le pastoralisme sur le territoire et lutter contre la déprise rurale et la fermeture du milieu** par une spécialisation appropriée au déterminisme géographique (pentes, boisements, qualité de sols, exposition…). C'est restaurer le sylvopastortalisme porcin, bovin et caprin. C'est développer le maraîchage en plaine alluviale et restaurer la céréaliculture et les cultures fourragères. C'est restaurer les cerisaies entre Sollacaro et Calvese. C'est restaurer et redéployer les jardins-vergers autour des villages traditionnels. C'est rendre des espaces à la viticulture et à l'oléiculture (coteaux) ainsi qu'au pastoralisme extensif ovin. C'est enfin renforcer la place de l'agriculture biologique et labellisée sur le territoire. Cela se traduit notamment par le **déclassement de terres jadis urbanisables** qui n'ont pas supporté d'enjeux d'urbanisation depuis 2009 au profit du redéploiement agricole sur le territoire.

C'est aussi **valoriser la forêt communale** et son exploitation avec une campagne de plantation, de défrichement et la réalisation de baux destinés au sylvopastoralisme porcin sous yeuseraie.

L'objectif étant la gestion agraire des espaces et des paysages afin de renforcer la biodiversité, l'emploi direct et indirect non délocalisable (produits transformés identitaires, gastronomie locale, produits dérivés et artisanat…) et la prévention contre les incendies de forêts.

Autre orientation, **la valorisation et la préservation de sites naturels sensibles** qui font la **vitrine du territoire**. Une vitrine économique durable en termes de tourisme, de patrimoine, d'artisanat et d'élaboration de produits identitaires. Cela va permettre également d'encourager la sensibilisation du public (casa di a natura, classes vertes, journées événementielles, écomusée, village des savoir-faire, eco camping…), la mise en valeur, la surveillance, l'encadrement et la préservation de sites naturels sensibles et des sites archéologiques.

2.2 Les choix politiques retenus pour la mise en œuvre de la carte communale

2.2.1 La réflexion stratégique souhaite *garantir un développement pérenne et équilibré du territoire.*

Trop longtemps la commune, malgré sa position stratégique, située au cœur de du Taravo, malgré un patrimoine archéologique et paysager de plus remarquables, malgré la richesse de sa biodiversité, malgré l'étendue de sa plaine agricole, malgré des villages encore préservés, malgré une ressource en eau non négligeable, malgré la multiplicité de ses tâches urbaines et lieux de vie… n'a pas su profiter pleinement de ses atouts.

Il s'agira de garantir l'épanouissement des populations en tentant d'améliorer le cadre de vie, de préserver les sites naturels sensibles, de positionner l'agriculture au cœur du territoire, de se projeter vers une économie identitaire mêlant modernité et tradition, de promouvoir l'emploi, les services et les équipements de proximité afin de réduire les déplacements et de renforcer la qualité de vie des usagers. La place du patrimoine et de la culture comme celle du lien social est également un élément à retenir dans les réflexions d'avenir. Il s'agit là de sortir des individualismes et d'organiser la vie des hommes autour d'espaces publics, de lieux de sociabilité, d'échanges et de rencontres garants un certain équilibre positif.

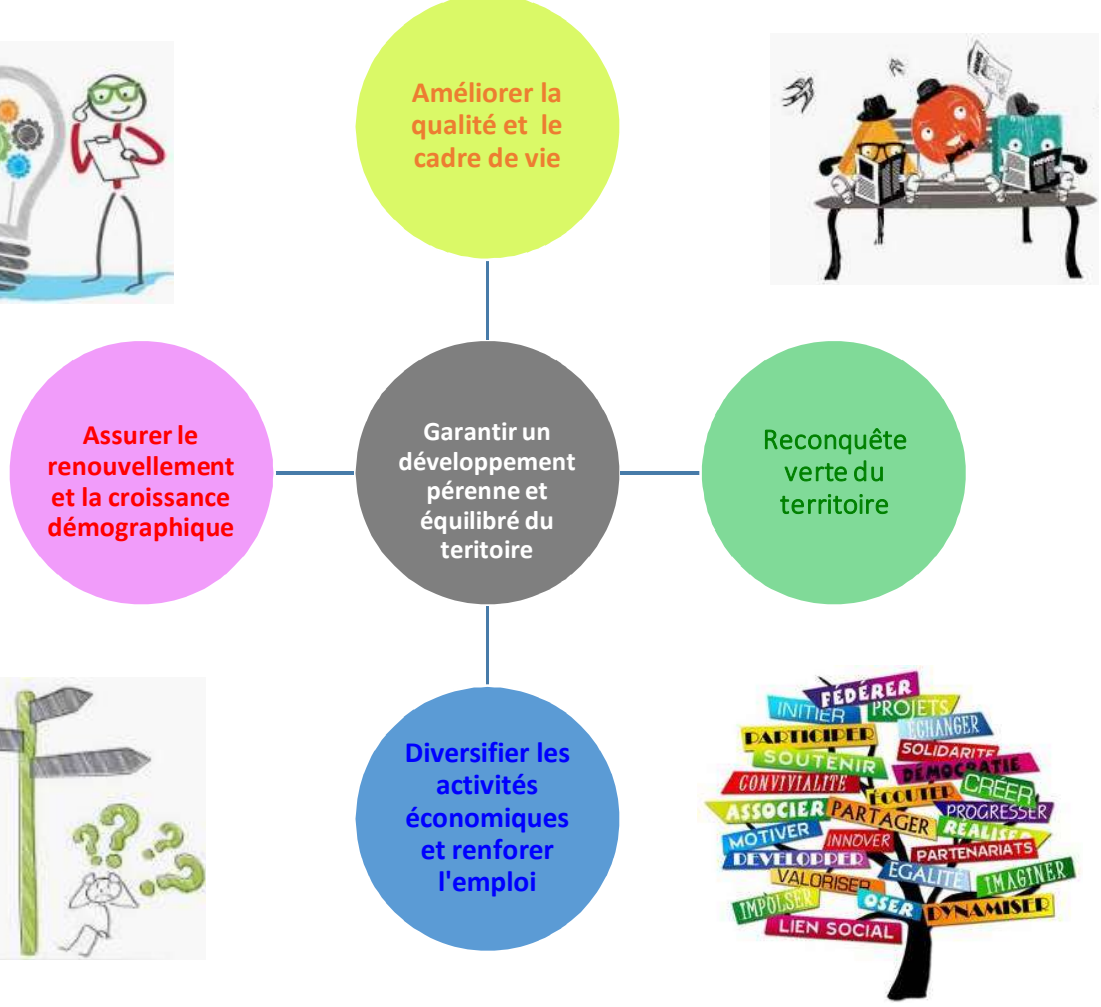

2.3. Analyse des objectifs chiffrés de la carte communale

La carte communale, après avoir répertorié et analysés les enjeux de territoire et recensé les besoins a dégagé des objectifs chiffrés en termes de lutte contre l'étalement urbain, de croissance démographique, de croissance de la construction, de développement agricole, de développement économique afin de promouvoir un développement cohérent de la commune. Ces objectifs ont pour horizon 2032.

2.3.1 Objectifs de modération de la consommation de l'espace et lutte contre l'étalement urbain

La réflexion portée par la commune s'est appuyée sur une analyse de la consommation foncière sur les 40 dernières années (pages 149 à 152 rapport de présentation partie I), les besoins nécessaires à la planification urbaine, les perspectives qualitatives d'aménagement retenues, et la croissance démographique estimée horizon 2032. Ces objectifs chiffrés reposent sur 3 postulats :

Renforcer les densités sur les secteurs couverts par l'assainissement collectif

La volonté de renforcer les densités de tâches urbaines et à fortiori sur Sollacaro, sur Vadiola et sur Calvese chaque fois que cela sera possible (secteurs couverts par un réseau d'assainissement collectif), la recherche d'une certaine mixité de l'habitat et du parc de logements engendrée par l'intervention publique (logements sociaux sur fonciers communal, droit de préemption urbain en vue de l'aménagement de logements communaux…), les choix prioritaires d'urbanisation des dents creuses, sont autant d'éléments qui vont nécessairement contribuer à resserrer les bâtis entre eux. Si bien que le foncier nécessaire par logement sera réduit d'autant.

Si sur les 20 dernières années (2000 - 2021), le foncier moyen nécessaire par logement s'élevait à environ 2040m²/log. (163 logements produits pour une consommation foncière de 33,3ha), la commune estime à 1200m²/log. la surface foncière nécessaire. Il s'agit là de faire une moyenne entre les différentes formes de logements et surtout de tenir compte de l'aptitude de sols à l'assainissement non collectif (généralement médiocre) sur la plupart des tâches urbaines. Force est de constater que seule une partie seulement du territoire et notamment les villages de Sollacaro, de Calvese et le groupement de constructions d'habitations contemporain de Vadiola est couverte par un réseau d'assainissement collectif. Si bien que la moyenne de foncier nécessaire par logement peut varier entre 450m² et 1500m².

Réduire de 70% l'emprise urbanisable du document d'urbanisme.

L'étendue des surfaces urbanisables de la carte communale e 2009 (près de 105ha) a conduit à un étalement urbain sans précédent et à une banalisation de l'espace au détriment de paysages et des espaces agraire et naturels (NDLR).

Cette carte communale, en appui avec la réglementation en vigueur et les grandes orientations du Padduc a été conduite à réduire (environ 75ha) plus des 2/3 de la surface des zones urbanisables tout en renforçant l'armature urbaine en vue d'une urbanisation cohérente et appropriée de l'espace répondant à des besoins et des objectifs concrets en vue de l'épanouissement des populations dans un objectif de développement durable et assumé et d'un rééquilibrage du parc de logements. Un apport qualitatif sur le quantitatif. **Faire mieux avec moins.**

2.3.2 Objectifs de croissance démographique

Estimation d'une croissance démographique de + 90 habitants permanents et porter la population de Sollacaro à près de 470habitants en 2032.

2.3.2.1 Repères et éléments d'hypothèse statistiques sur les bases Insee

- ✓ **Une croissance démographique de + 13% entre 1999 et 2018** (chiffres Insee). Avec une population passant de 326hab. à plus de 369hab. en 2018 soit + 43hab. (478hab. en 2021 estimés par la commune avec + 52hab. sur 20 ans).

  Soit une progression moyenne de + 2,5hab./an. sur 20 ans soit une moyenne de + 25hab. sur 10 ans.

- ✓ **Une croissance exponentielle depuis sur la période 2013 – 2018** avec + 22 habitants permanents en moins de 5 ans et une population passant de 344hab. en 2013 à plus de 369hab. en 2018, les statiques officielles tendent vers une croissance démographique proche de +4,4hab./an. sur les 5 dernières années.

  Cette évolution apparait de bonne augure en termes de renouvellement et de développement démographique et renvoie vers une dynamique retrouvée du taux moyen d'accroissent moyen pondéré (TAMP) de la population passant de +0,2%/an à +1,2%/an sur la dernière période intercensitaire.

En appui sur ces références statistiques, la progression démographique de la commune pourraient varier entre + 25habitants permanents et + 44 habitants permanents horizon 2032 (+10ans). Si on applique un lissage par la médiane ont pourrait attendre une progression moyenne de **+ 35habitants permanents horizon 2032**.

2.3.2.2 Spécificités démographiques relevant de la commune de Sollacaro

La pyramide des âges de Sollacaro présente une forme en entonnoir avec une forte population âgée, une population active qui se stabilise, et une population jeune en régression. L'impact est d'autant plus fort lorsqu'on regarde l'évolution de la courbe des décès depuis une dizaine d'années (plus de 85 décès). Si bien que le solde naturel reste négatif – sur la période intercensitaire.

Une population vieillissante

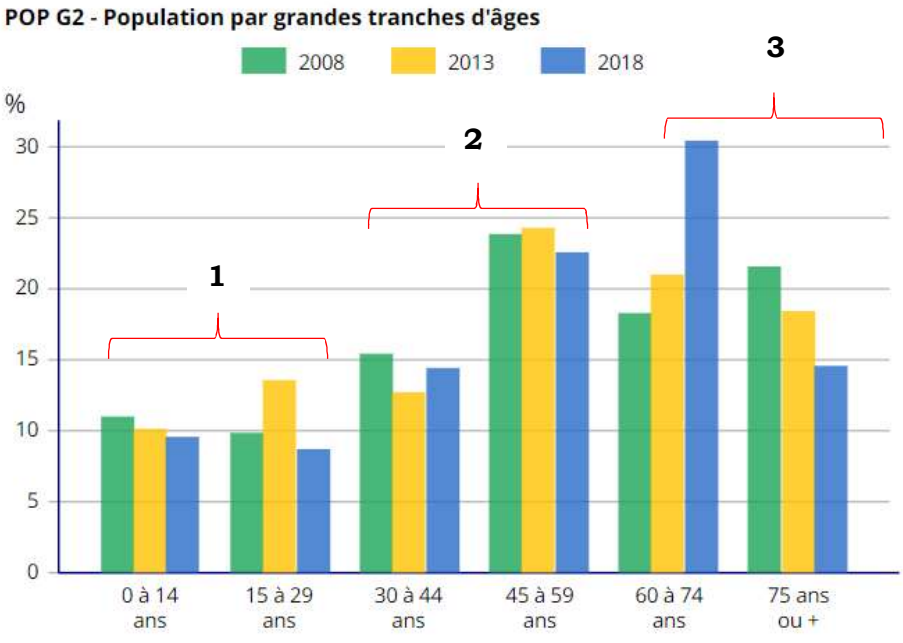

1. Une population jeune en régression (- 23%) et qui représente moins de 18% de la population totale.
2. Une population moyenne qui se stabilise autour de 37% de la population totale, insuffisant pour insuffler un élan démographique et compenser la perte en population due aux décès (50% minimum sont nécessaires pour atteindre le point zéro).
3. Une population âgée prédominante qui poursuit sa progression (+14%) et qui représente plus de 45% de la population totale.

La commune doit dès lors anticiper afin de provoquer la croissance démographique par une intervention publique, sans quoi les courbes générales risquent de s'inverser inéluctablement.

Analyse comparative de la structure de la population et projection constante sur 15 ans (2018-2032)*

	2018		2032		Evolution
Tranches d'âge	Total	Proportion de la population totale	Total	Proportion de la population totale	
45-59ans	83	23%	53	14%	-38%
60-74ans	112	30%	83	22%	-28%
75-89ans	48	13%	112	30%	+133%**
90 ans et +	6	2%	48	13%	+700%**

**Afin de démontrer le poids de la population vieillissante est étudiée la progression sur 15 ans (2018-2032) de cette même population au regard des chiffres Insee 2018 et de façon linéaire sans tenir compte délibérément du solde naturel.*

Seules sont étudiées ici les dernières tranches d'âges, soit celles de la seconde moitié de la population (45 ans et plus). L'objectif est de démontrer que la population va vieillissante et tronque ainsi la réalité démographique qu'il s'avère de compenser, quand bien même on se limite au point zéro.

***La réalité voudra que parmi ces population nombre d'entre elles seront malheureusement décédées d'ici là, d'où la nécessité de compenser par des populations nouvelles (solde migratoire + solde naturel) afin de garantir à minima le point zéro (pas de perte de population permanente en absolu).*

Les veufs représentent en 2018 11,4% de la population totale soit plus de 42 personnes, soit 21% des ménages.

Ces chiffres sont sans appel et révèlent la place prédominante qu'occupe un solde naturel négatif et élevé qui gangrène la croissance démographique de la commune. 1 ménage sur 5 est constitué de personnes veuves et 2/5 de personnes ayant plus de 60ans.

Evolution du nombre de décès 2008-2020, une fourchette haute *(source commune de Sollacaro)*

Années	Nombre de décès	Proportion de la population totale
2008	5	1,5%
2009	10	2,9%
2010	6	1,7%
2011	8	2,3%
2012	5	1,4%
2013	7	2,0%
2014	5	1,4%
2015	7	1,9%
2016	6	1,7%
2017	8	2,2%
2018	6	1,6%
2019	4	1,1%
2020	8	2,1%
Total	85	71,4%

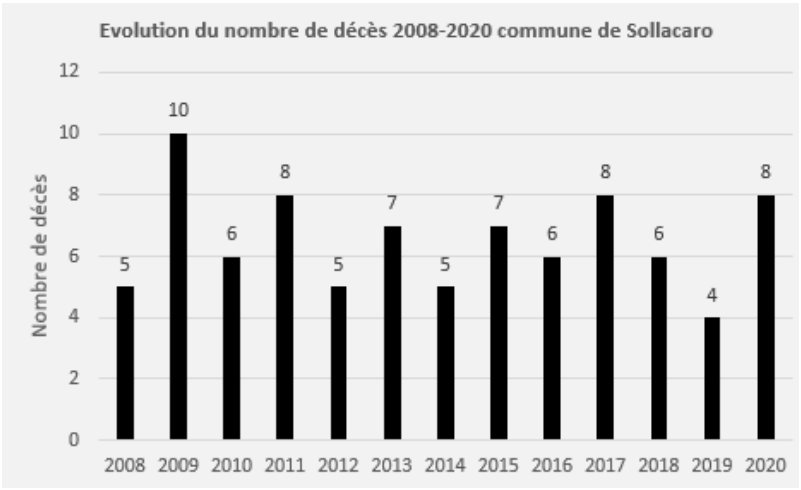

Population en 2008 : 344 hab.
Population en 2018 : 369hab.
Population en 2020 (estimation commune) : 378 hab.

Evolution nette de la population 2008-2020 : + 34hab.
Nombre de décès sur la période 2008-2020 : 85 décès.
Evolution en absolu de la population 2008-2020 : + 119hab.

Les 85 décès de la période 2008-2020 représentent 71,4% de la croissance en absolu de la population (+119habitants). Ainsi afin de maintenir une croissance de la population au point zéro il va falloir compenser les 85 décès (environ 7 décès par an sur 10 ans) par le renforcement de la population migratoire et un solde naturel plus performant.

Si bien que la commune doit s'interroger sur les modalités à envisager afin d'accélérer ces deux variantes par l'arrivée de jeunes ménages d'actifs en âge d'avoir des enfants et capables de renverser la courbe vers un renouvellement démographique assumé et de surcroit vers une croissance démographique proche des caractéristiques des années 1960.

Un solde naturel négatif compensé par un solde migratoire exponentiel

La commune de Sollacaro pâtit d'un solde naturel négatif depuis plus de 50 ans dû à un faible taux de natalité (moins de 5,6 pour mille habitants en 2018) et d'un taux de mortalité particulièrement élevé (jusqu'à plus de 19,1 pour mille habitants).

Le solde naturel négatif tronque ainsi la réalité du territoire qui révèle d'importants mouvements de populations, engendrés par un solde migratoire dynamique.

Evolution démographique sur la période 2008-2020 base 2008
Sauvée par un solde migratoire dynamique

Années	Population permanente	Solde naturel	Solde migratoire	Variation population
2009	345	-6	+7	+1
2010	345	-5	+5	-
2011	346	-6	+7	+1
2012	347	-5	+6	+1
2013	347	-7	+7	-
2014	351	-5	+9	+4
2015	359	-5	+13	+8
2016	359	-5	+5	-
2017	363	-5	+9	+4
2018	368	-5	+10	+5
2019	372	-4	+8	+4
2020	378	-6	+12	+6
Total	-	-64	+98	+34

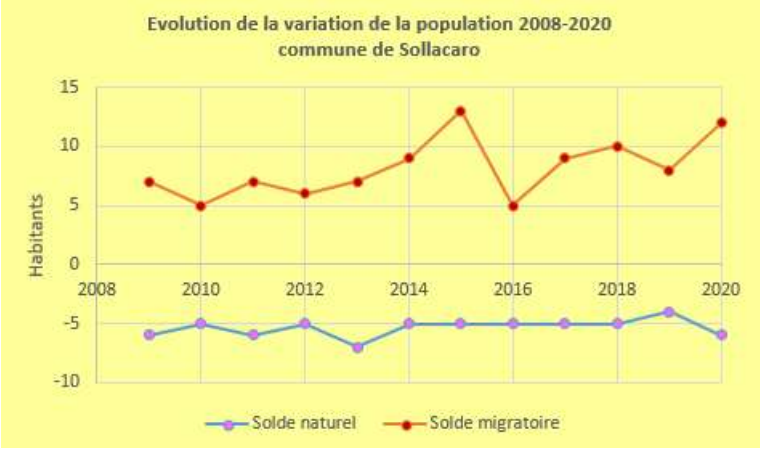

Population en 2008 : 344 hab.
Solde naturel en 2008 : -1,6%/an
Solde migratoire en 2008 : +1,8%/an
Population en 2013 : 347 hab.
Solde naturel en 2013 : -1,3%/an
Solde migratoire en 2013 : +2,6%/an

Croissance nette de 34 habitants entre 2008 et 2020.
Solde naturel négatif avec la perte nette de 64 habitants entre 2008 et 2020.
Solde migratoire excédentaire avec l'arrivée de 98 habitants supplémentaires sur la période 2008-2020.

La pression foncière et surtout le coût du foncier urbanisable, parfois même saturé dans l'attente de documents d'urbanisme qui peinent à aboutir sur les communes littorales limitrophes que sont Porto-Pollo-Serra-di-Ferro, Olmeto-Abbartello, Propriano, Sartène va engendrer une hausse conséquente des besoins par répercussion sur la commune de Sollacaro et notamment de populations locales qui éprouvent de sérieuses difficultés pour trouver un logement raisonnablement accessible sur le périmètre du Valinco et du bas Taravo.

Si bien qu'à moyen terme, la commune retient comme objectif un rééquilibrage du solde naturel et la poursuite du renforcement voulu de son attractivité par des aménagements spécifiques (mixité du parc de logements, intervention publique au titre du logement, développement culturel, maintien des services publics…) qui tendrait vers un rattrapage démographique à la hauteur des dynamiques et des caractéristiques des années 1960.

2.3.2.3 Travaux en cours, permis accordés et programmation publique

Au-delà des repères statistiques de l'Insee, au-delà des spécificités démographiques de la commune de Sollacaro, pour parfaire les projections de populations estimée par la commune horizon 2032, il s'agit d'ajouter des informations complémentaires et notamment prendre en considération :

- Les travaux en cours de constructions et à fortiori les logements permanents.
- Les permis accordés, épurés de tous recours.

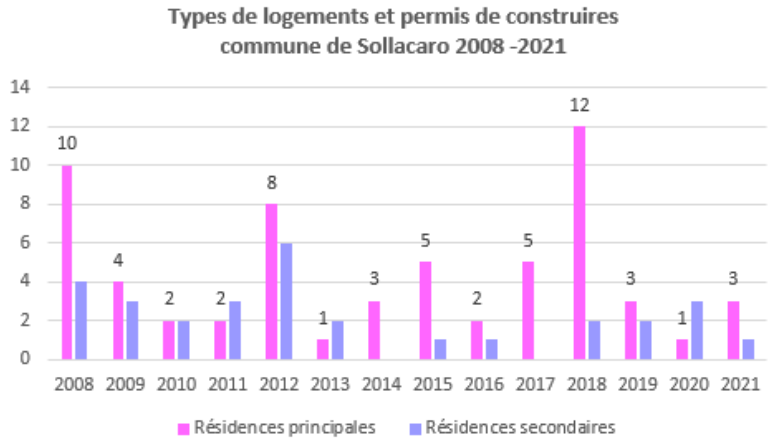

Situation de l'urbanisme au 1er janvier 2021 depuis 2018
(source commune de Sollacaro).

- Travaux en cours, résidences principales : 19u.
- PC accordés épurés de tous recours (dont prorogation) : 32u.
- Total potentiel habitat permanent.
- Nombre d'habitant par ménage en 2018 : 1,9hab./log.

Afin de ne pas tronquer la réalité la commune retiendra uniquement les travaux en cours relevant de la livraison de résidences principales.
Soit 19 logements permanents.
Soit un apport à court terme de + 36 habitants.

Secteur	Travaux en cours (RP)	PC épurés recours	Total habitat permanent
Sollacaro	-	-	-
Vadiola	6u	4u	10u
Calvese	-	-	-
Ghjunca-Carboni	9u	13u	20u
Filitosa	1u	5u	6u
Piatone	2u	-	2u
Autres	1u	10u	1u
Total	19u	32u	39u

- La programmation publique en termes de logements (logements sociaux, logements communaux…).

Afin de renforcer le parc de logements permanents et de renforcer le renouvellement et la croissance démographique. Afin de maîtriser partiellement les perspectives d'évolution de la croissance démographique et d'anticiper la pérennisation d'un solde naturel négatif, la commune tente de pallier ces dysfonctionnements en provoquant l'arrivée essentiellement de jeunes ménages d'actifs en capacité d'avoir des enfants. Pour ce faire elle envisage :

- La construction de *18 logements sociaux* sur le foncier communal acquis récemment par le biais de l'Office Foncier de la Corse.
- La restauration de *6 logements communaux* à partir d'un bâtiment qu'elle vient d'acquérir sur le village de Sollacaro.
- User, chaque fois que cela sera possible, du *droit de préemption urbain* afin de mettre à disposition des logements supplémentaires en vue de renforcer le parc de logements permanents.

Dans ce cas, la commune retiendra à minima les 18 logements sociaux en devenir à moyen terme (5ans) en partenariat avec un bailleur social. A raison de 1,9hab./log. on pourrait estimer une croissance supplémentaires de la population permanente d'environ *34 habitants*.

Les autres logements étant englobés dans la progression naturelle de la population et fondue dans les chiffres lissés relevant notamment du *point zéro*, à savoir le remplacement des décès qui n'est pas compensé par le solde naturel.

2.3.2.4 Synthèse statistique de l'évolution démographique retenue par la commune horizon 2032

- Croissance démographique moyenne à raison de +2,5hab./an, soit **+ 25 habitants**.
  (croissance moyenne sur les 20 dernières années).
  Ce chiffre reprend les tendances naturelles de l'évolution démographique actuelle de la commune avec ses spécificités structurelles, lissée sur 20 ans et sans intervention publique.

- L'emménagement de 19 familles dont la construction du logement est en cours (travaux), à raison de 1,9hab./log. (moyenne Insee 2018) soit **+ 36 habitants**.

- La construction de 18 logements sociaux pour accueillir 18 familles supplémentaires sur le village en partenariat avec un bailleur social. Soit **+ 34 habitants**.

En tenant compte de l'évolution statistique, des caractéristiques démographiques de la commune de Sollacaro, en tenant compte du renouvellement de la population au point zéro (compense le nombre de pertes générées par un taux de mortalité élevé et un solde naturel négatif), en tenant compte des travaux en cours au titre de résidences principales, et en tenant compte de l'intervention publique à court terme en vue d'un rééquilibrage du parc de logements, la commune de Sollacaro estime une progression de la population d'ici 2032 à environ + 95 habitants ramenés à **+ 90 habitants permanents** (lissage statistique). Soit une population d'environ **470 habitants en 2032** (pour rappel, la commune estime sa population au 1er janvier 2021 à 378 habitants).

2.3.3 Objectifs de croissance de la construction et du logement

2.3.3.1 Repères statistiques sur les bases Insee

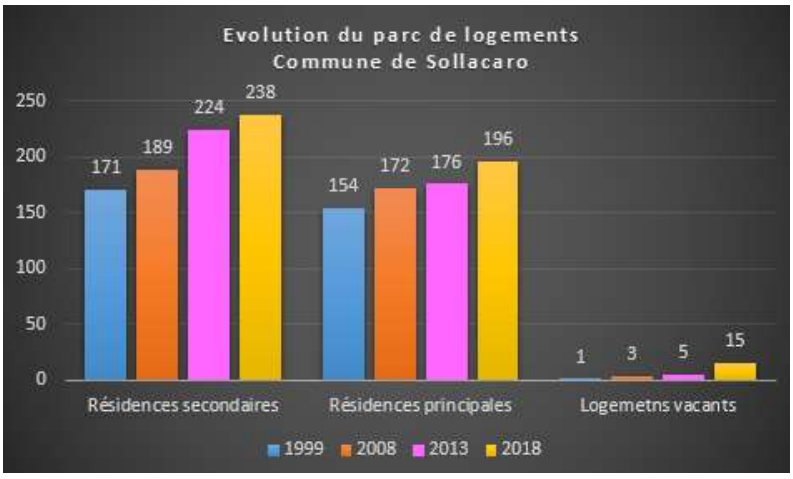

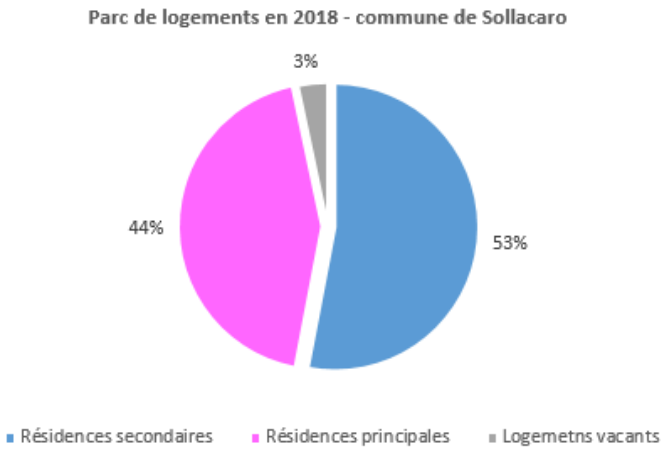

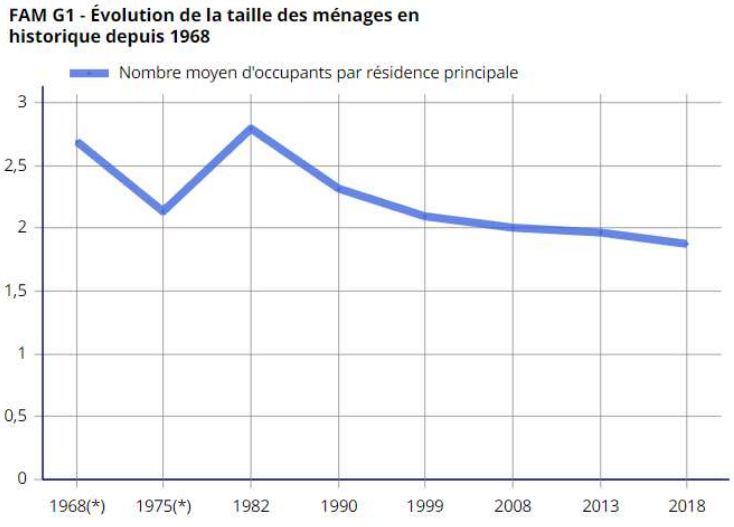

Le parc de logements sur Sollacaro en 2018

44% de résidences principales (+0,5%).
53% de résidences secondaires (-4%).
3% de logements vacants (+175%).

86% de maisons
13% de logements collectifs

1,9 hab./log. (-5%)

La chute continue du nombre d'habitants par logement révèle le veuvage, la décohabitation et le vieillissement général de la population

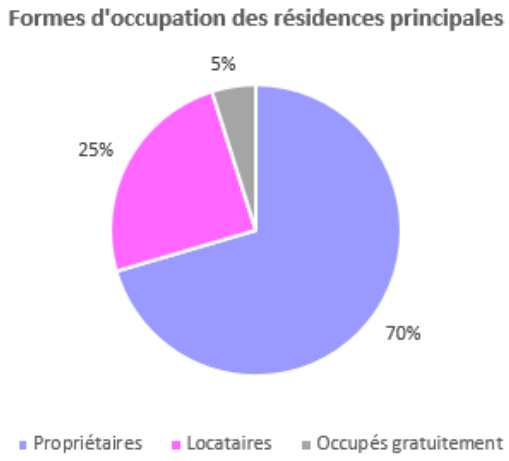

Le parc de logements sur Sollacaro

25% de locatif permanent.

8PC en moyenne par an.

62 PC dédiés aux résidences principales depuis 2008.
30 PC dédiés aux résidences secondaires.

Pression foncière sur Ghjunca-Carboni et Vadiola.

Rétention foncière sur Calvese.

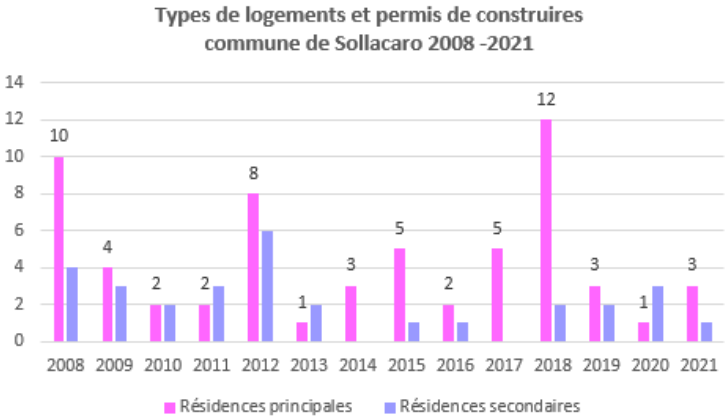

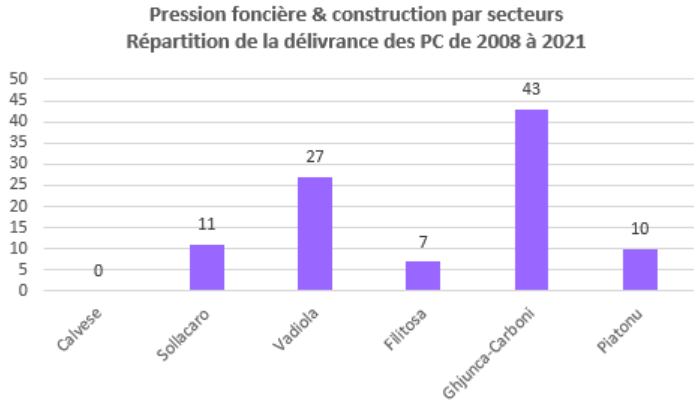

2.3.2.2 Spécificités du parc de logements de Sollacaro

<u>Un parc de résidences secondaires tronqué par un taux de mortalité élevé</u>

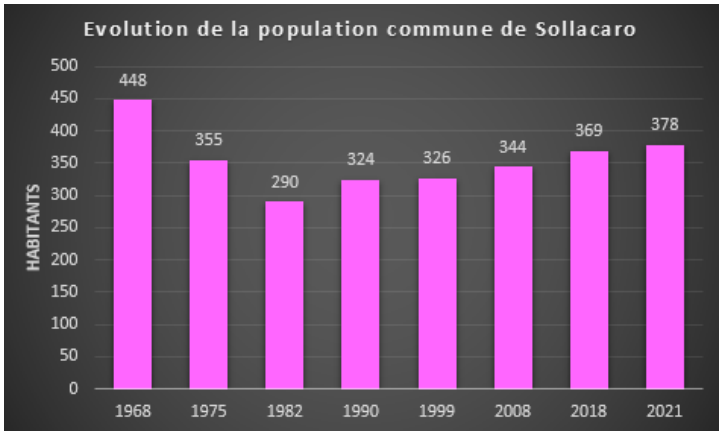

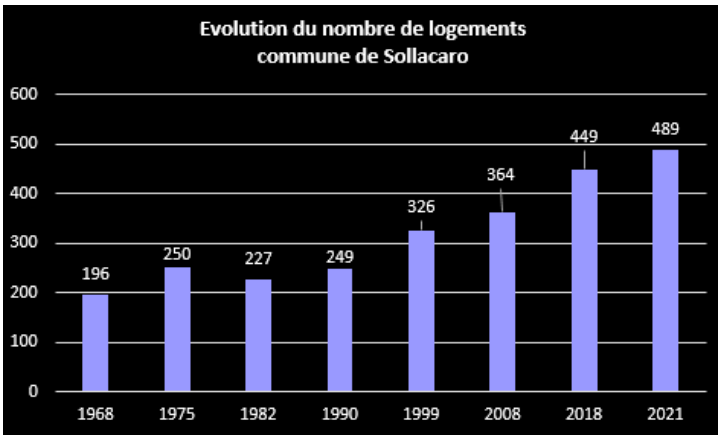

Constats

Un parc de logements continu et exponentiel.
Une stagnation démographique.
Croissance sans précédent des logements vacants.
Chute continue du nombre d'habitants par logement.
Un solde naturel chroniquement négatif.
85 décès depuis 2008 contre 16 naissances.
Accroissement de la proportion des veufs (11,4% pop.).
Veufs + célibataires représentent ¼ de la population.

Analyses

Vieillissement de la population.
<u>Absence de mutation des résidences principales après décès</u> renforçant le parc de résidences secondaires (familles).
<u>Rétention patrimoniale interférant sur la mutation des bâtis</u>.
Vacance de logements due par contraintes de successions.
Acquisition de résidences neuves pour les flux migratoires.
Décohabitation + veuvage = <u>des besoins en logements accrus pour compenser le renouvellement démographique et un solde migratoire positif</u>.

Un parc de résidences secondaires tronqué par les résidences patrimoniales

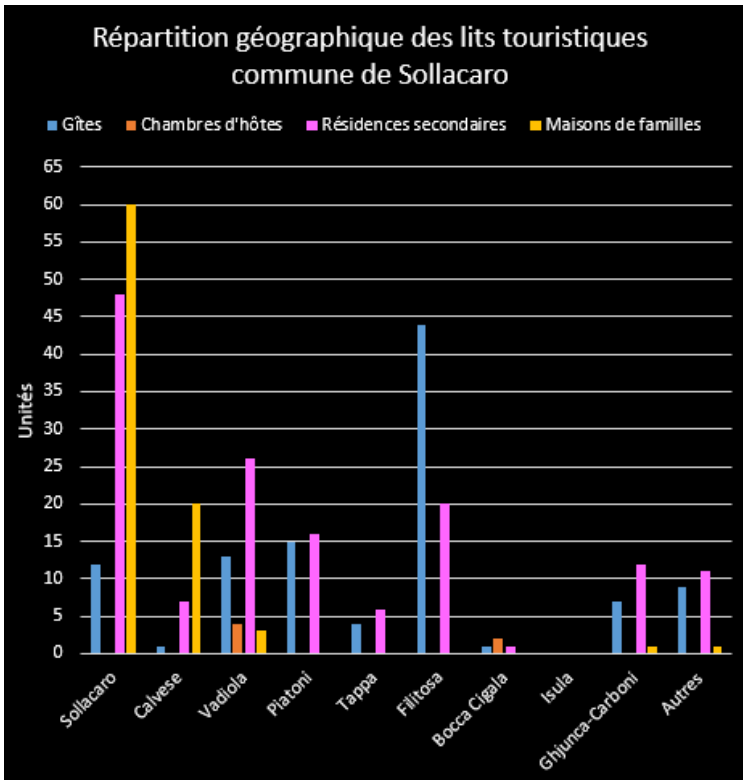

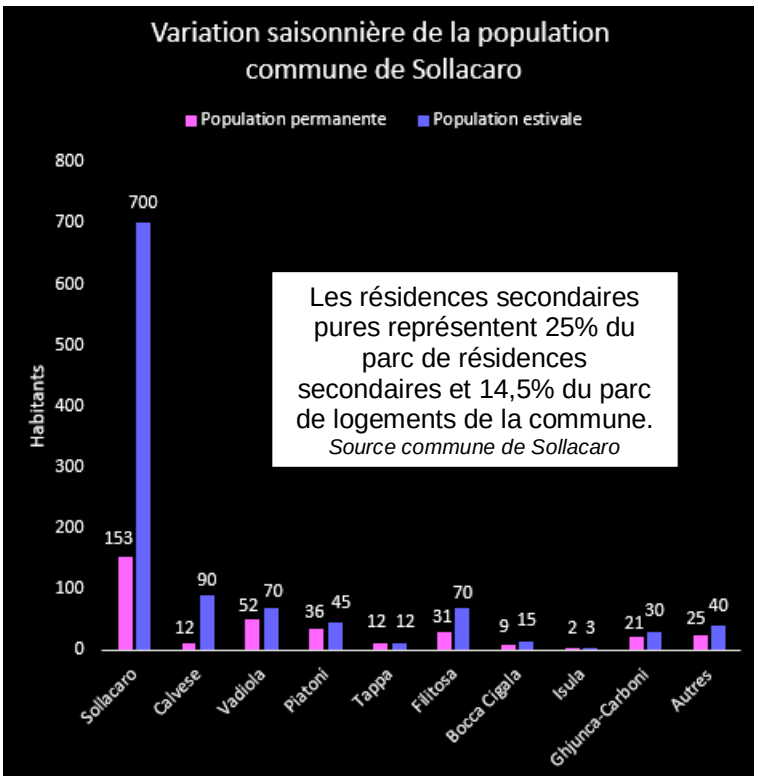

Les résidences secondaires pures représentent 25% du parc de résidences secondaires et 14,5% du parc de logements de la commune.
Source commune de Sollacaro

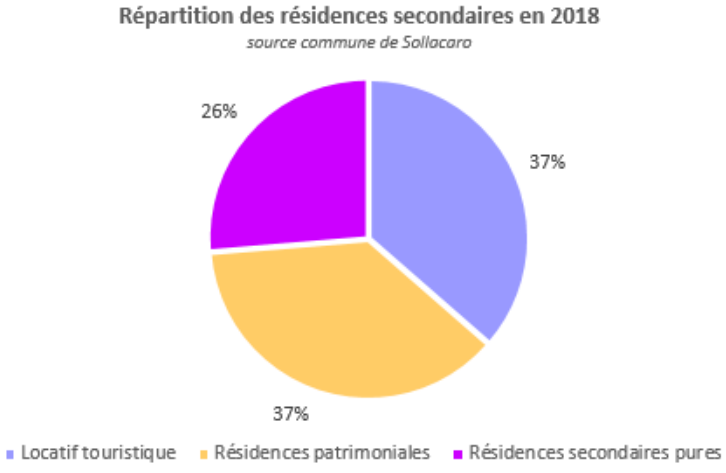

Analyses

Concentration de la population estivale sur les villages :

= concentration du locatif marchand.
= Concentration des résidences secondaires.
= Concentration des résidences patrimoniales.

= Saturation du parc de logements disponibles pour accueillir les populations à la recherche d'un logement permanent tant en locatif qu'en accession.

= Construction de logements neufs pour compenser ce déficit et répondre au marché de la demande en logements permanents.

Focus sur les résidences secondaires à Sollacaro

Au titre des résidences secondaires il s'agirait de nuancer qualitativement entre 3 éléments qui les caractéristiques et dont l'Insee ne fait pas la distinction :

Les résidences patrimoniales qui sont en fait les maisons familiales des corses, dites maisons de village où les familles s'y rendent régulièrement en fin de semaine ou lors de vacances ou à l'occasion d'autres événements (fête du village, fêtes familiales, évènements…) ce qui représenterait à Sollacaro environ 35% du parc (85u). *Souvent suite à un décès le patrimoine reste à la famille, sans mutation du logement. Si bien que ces logements glissent vers le statut de résidences secondaires*.

Les constructions relevant d'un investissement en locatif saisonnier soit en 2018 environ 45% du parc des résidences secondaires. 83 logements déclarés comme locatif touristique selon la mairie.

Les résidences secondaires réelles (60u) qui ne constitueraient que 14% du parc de logements à Sollacaro et 26% du parc des résidences dites secondaires. Les familles exogènes se rendent dans leur maison de vacances le temps d'un été, de vacances ponctuelles ou laissent à disposition leur bien à des amis qui en profitent.

2.3.3.3 Travaux en cours, permis accordés et programmation publique

- 19 constructions d'habitat permanent en cours de travaux.
- 32 PC accordés épurés de tous recours mais dont les travaux n'ont pas encore débuté.

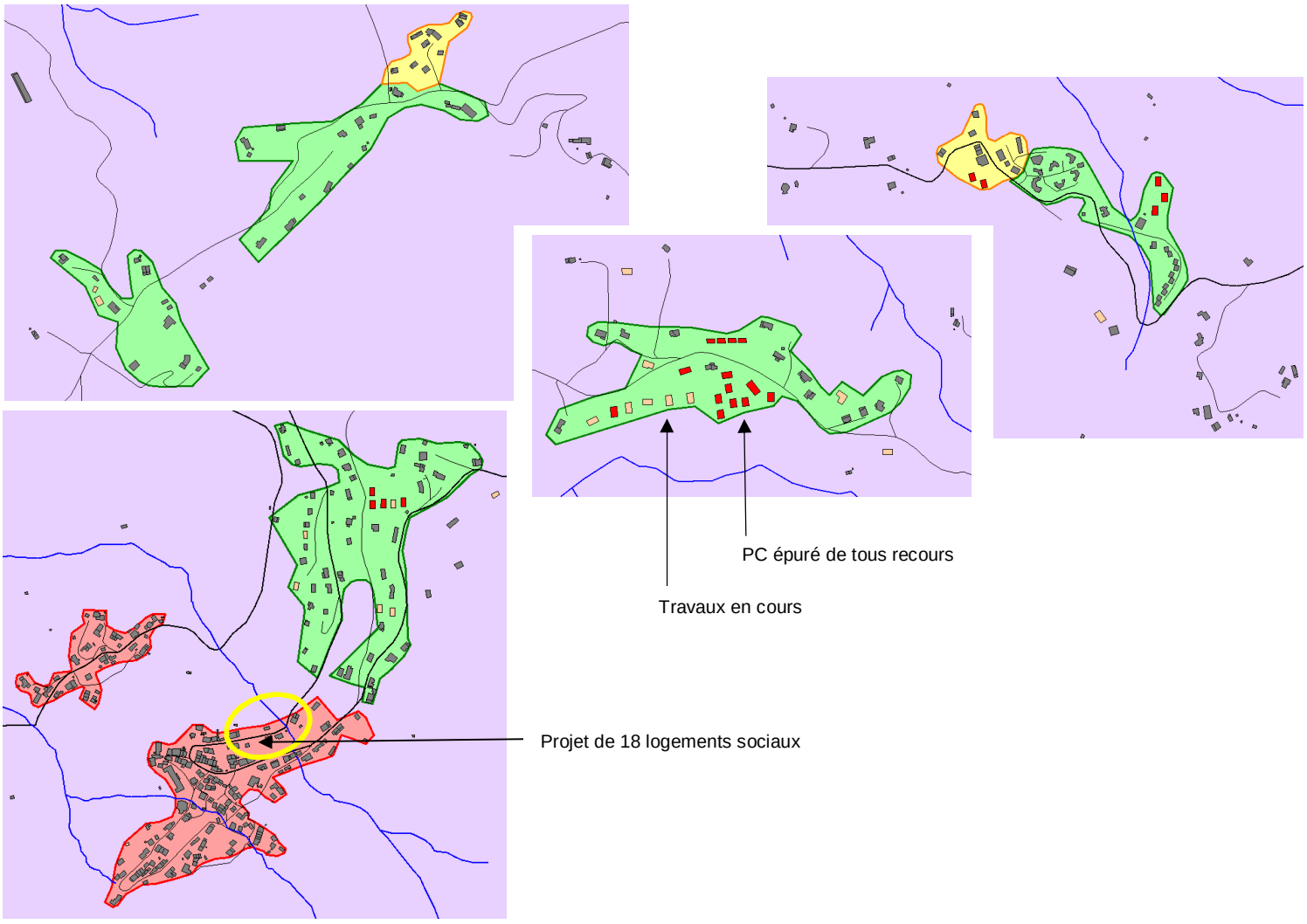

- La commune, après avoir fait l'acquisition d'un terrain avec la participation de l'Office Foncier de la Corse, a programmé, en partenariat avec un bailleur social la construction de 18 logements sociaux sur le village de Sollacaro.

2.3.3.4 Synthèse statistique des projections du parc de logements attendu par la commune

Hypothèse en appui des statistiques démographiques Insee associées à l'intervention publique :

- 85 décès entre 2008 et 2020 soit en absolu à raison de 1,9hab./log un volume de 44 logements.
- Une croissance de 34 habitants sur la période 2008-2020 soit 18 logements.
- Si la commune reprend ces chiffres en démographie constante avec la programmation en sus de 18 logements sociaux ont peut estimer la progression du nombre de logements horizon 2032 à **80 logements supplémentaires.**

Nota : 85 décès + 34 habitants permanents supplémentaires correspondent en absolu à 119 habitants supplémentaires. A raison de 1,9hab./log et en absence de mutation des propriétés des personnes décédées, cela correspond à environ 62 logements permanents supplémentaires auxquels on ajoute les 18 logements sociaux attendus par la commune soit 80 logements supplémentaires.

Synthèse statistique des projections du parc de logements attendu par la commune

- 19 logements en cours de construction (Cf. carte page précédente).
- Projet communal de construction de 18 logements sociaux sur le village de Sollacaro.
- La progression démographique constante à raison de 2,5hab. supplémentaires /an.
  Soit + 25hab.sur 10 ans
  Soit à raison de 1,9hab./log une production supplémentaire de 13 constructions d'habitat permanent.

+

- Renouvellement démographique ou *point zéro* des 85 décès (2008-2020) avec une même tendance statistique que sur la période 2020-2032 au regard de la pyramide des âges et des spécificités démographiques de la commune (Cf. pages 14 à 16). Un renouvellement démographique compensé à minima par les naissances et notamment par les flux migratoires (ndlr), soit *45 logements bruts* à raison de 1,9hab./ log.

  Comme cela a été développé page 20, rares sont les mutations de propriétés des défunts qui deviennent généralement des résidences patrimoniales (familles) enregistrées comme résidences secondaires par l'Insee (glissement d'un statut de résidence principale vers un statut de résidence secondaires).

  Aussi, les 15 logements vacants de 2018 sont à prendre en considération. Il y a toujours un minimum de vacance le temps du règlement de la succession et/ou de la mutation des propriétés. Toutefois, à référence démographique identique la vacance sera perpétrée sur la prédire 2020-2032 avec un solde naturel identique soit environ 15 logements vacants horizon 2032. Ceci n'interfère donc pas dans le chiffre final (-15u +15u = 0). Mais 45u – 15u = 30u.

  Toutefois, 15 logements vacants qui deviennent 15 logements permanents par le biais de mutations de propriétés et/ou de retour de la diaspora correspondent à un renouvellement partiel de la population permanant de 29 habitants.

  Les autres logements (30u) deviendront de fait des résidences secondaires qui, parmi celles-ci, resteront des résidences patrimoniales, d'autres seront destinées au locatif touristique, d'autres encore seront considérées comme des résidences secondaires à part entière par voie de mutations et/ou par l'occupation temporaire par de corses de la diaspora.

  Reste donc un solde de 56 habitants permanents qui devront construire un logement pour compense les 85 décès. Soit une production nécessaire de *30 logements supplémentaires*.

Récapitulatif :

19 logements permanents en cours de construction.
18 logements sociaux programmés par l'intervention publique.
13 logements d'habitat permanent pour une croissance démographique nette de 25 hab. horizon 2032.
30 logements correspondant au renouvellement démographique des 85 décès estimés à venir (idem).

Soit **80 logements supplémentaires horizon 2032.**

Les 12 résidences secondaires en devenir (2020-2032) estimées dans le rapport de présentation sont confondues dans la mutation des propriétés, les mutations démographiques au fil du temps ainsi que des constructions qui verront le jour et changeront de destination sur cette même période.

2.3.4 Objectifs agricoles.

Les objectifs chiffrés de l'agriculture reposent sur la surface minimale des terres agricoles à inscrire dans le zonage non constructible de la carte communale (N). Ils s'appuient sur la recherche d'une certaine autonomie alimentaire et sur les modalités de mise en compatibilité avec le Padduc.

Garantir 1000ha dédiés à l'agriculture.

La carte communale doit s'appuyer sur plusieurs critères afin de définir un volume approprié de terres agricoles à préserver pour le renouvellement et le développement de l'activité sur le territoire de la commune de Sollacaro. Pour se faire ont été pris en considération le déterminisme géographique, la qualité agro-sylvo-pastorale des sols, la répartition des déclarations de surfaces, la desserte des terrains, la couverture du territoire par le réseau d'eau brute, l'analyse de terrain des espaces ouverts et des espaces mis en cultures et/ou faisant l'objet du pastoralisme extensif, la dispersion des ERPAT (arboriculture traditionnelle et pastoralisme) inscrits au Padduc, les opportunités agricoles inventoriées sur le territoire.

Ces espaces vont garantir le renouvellement de la profession sur Sollacaro avec le renforcement de baux, la modernisation de l'appareil productif, la restauration de pratiques héritées des anciens, le développement de pratiques nouvelles, l'investissement agricole et le rayonnement des productions sur des circuits courts et au-delà par le biais de produits transformés. L'émergence d'entités nouvelles et de produits complémentaires est également attendue comme notamment le développement de marchés paysans, d'unités de transformation agro-alimentaire en appui des savoir-faire identitaires, de l'œnotourisme et de l'agritourisme

Promouvoir l'autonomie alimentaire.

La commune a souhaité s'appuyer sur une des grandes orientations du Padduc et sur un des postulats de la politique régionale en terme d'agriculture à savoir poursuivre la construction d'une agriculture capable d'atteindre l'autonomie alimentaire à des fins économiques, sociaux et environnementaux. Tendre vers le renforcement et la diversification complémentaire des productions agricoles, la diffusion et l'émancipation des circuits courts et la lutte contre les productions exogènes en faveur des productions locales de qualité et écologiquement bien plus recevables que les produits d'importation sur lesquels repose une empreinte carbone relativement lourde.

La résultante repose sur un développement assumé de la branche, la création d'emplois, la diversification de l'activité dans des conditions relevant du développement durable et de la transition écologique.

Avec 1000ha d'espace à caractère agraire garantis par le document d'urbanisme, la commune de Sollacaro est en mesure de répondre aux besoins générés par sa population en devenir à savoir moins de 500hab. permanents mais également l'essentiel de la population de la micro-région, soit l'équivalent de 2500 personnes avec un ratio strict et jusqu'à 10 000 personnes avec un ratio de 2500m² pour alimenter une famille de 4 personnes ce qui équivaut à 80% de la population de la com-com (12 000 personnes).

Modalités de mise en compatibilité avec les espaces stratégiques agricoles (ESA) du Padduc.

Les modalités de mise en compatibilité avec les ESA du Padduc sont clairement définies par le document régional. Il s'agira de repérer les terrains cultivables, ceux de moins de 15% de pentes croisés avec de sols présentant des potentialités agraires, des espaces jadis considérés comme exploités (1982) et une bande de 100ml de part et d'autre du réseau d'irrigation en place.

La commune de Sollacaro a souhaité reprendre la nouvelle cartographie des 728ha d'ESA établie par l'AUE en 2019 et la mettre ne compatibilité en appui des éléments retenus par la nouvelle cartographie du Padduc et dont la liste figure page précédente. Si bien qu'au regard des spécificités de son territoire, la commune de Sollacaro a été en mesure de mettre en compatibilité plus de **754ha d'ESA** sur son territoire soit + 26ha (+3,6%).

Les cours d'eau, la voirie, les espaces artificialisés retenus par le projet de révision de la carte communale ne seront délibérément pas inscrits en tant que tels afin d'éviter une cohabitation des différents enjeux affectant sur le territoire.

2.3.5 Objectifs économiques

La carte communale doit s'interroger sur l'ensemble des besoins qui affectent le territoire et parfois même ceux transversaux qui dépassent son périmètre.

On l'a vu, le document d'urbanisme doit être en mesure de garantir un certain équilibre quant à son fonctionnement et à l'épanouissement des populations qui y évoluent. Pour ce faire le développement socio-économique constitue un élément indispensable à la pérennité et à la projection d'une société vers l'avenir. Il en va aussi de l'attractivité de la commune, de son aire d'influence et de son rayonnement sur l'extérieur.

Sollacaro a pâti jusqu'à présent d'une forte dépendance économique vis-à-vis des communes riveraines et vis-à-vis des effets de saisonnalité. La volonté de la révision de la carte communale est de rompre avec cette économie exsangue et de se projeter vers un développement assumé autour des polarités urbaines (villages), touristiques (Filitosa).

Il s'agira aussi de renforcer la place de l'agriculture dans les politiques d'aménagement de l'espace (NDLR), mais de répondre aux besoins latents en termes de services publics, de services de première nécessité et de petits commerces de proximité.

Au-delà, il s'agit avant tout de besoins concrets portés à la connaissance de la commune par des particuliers lors de l'élaboration de son document d'urbanisme. Il s'agit souvent de personnes qui souhaitent s'installer sur la commune et apportent avec eux une activité nouvelle pour le territoire et ses usagers (coiffure, boulangerie, commerçants-artisans, services, corps médical et paramédical, hôtellerie et autres hébergements touristiques marchands, restauration…). D'autres porteurs de projets sont des habitants de la commune ou des jeunes qui souhaitent s'investir dans l'économie locale, vivre et travailler sur le territoire qui les a vus naître.

La commune de Sollacaro ne saurait s'exonérer d'une telle ambition et ne saurait accepter de refuser cette motivation commune portée par les jeunes générations qui semblent s'investir particulièrement dans les perspectives de développement économique de leurs villages. Aussi, elle s'engage à user chaque fois que cela lui sera possible de son droit de préemption urbain dans l'objectif d'acquérir éventuellement des bâtis lors de mutations en vue de les restaurer et de les mettre par la suite à disposition d'artisans, de commerçants ou toute autres activités à caractère économique, notamment sur les villages de Solacaro et de Calvese.

Déclinaison sectorielle des besoins socio-économiques et des projets retenus par la commune de Sollacaro :

Village de Sollacaro :

- ⇨ Renforcement de l'artisanat, des services de proximité et des petits commerces.

Village de Calvese :

- ⇨ User du droit de préemption urbain afin d'installer des artisans sur le cœur de village.
- ⇨ Développement d'activités touristiques et de découverte autour de la gastronomie et des savoir-faire.

Vadiola et ses alentours :

- ⇨ Renforcer et structurer le complexe sportif existant.

Village de Filitosa :

- ⇨ Renforcer le parc et la diversité des lits touristiques (hôtellerie).
- ⇨ Aménagement d'un marché paysan.
- ⇨ Renforcement des petits commerces alimentaires (boulangerie) et des services (coiffeur).
- ⇨ Structuration de l'offre médicale et para médicale : centre médical (médecin, infirmiers, kiné).

Piatone :

- ⇨ Développement de l'hôtellerie de plein air (camping à la ferme) ;
- ⇨ Petits commerces saisonniers alimentaires en bord de route relevant des producteurs locaux (circuits courts).

Ghjunca-Carboni :

- ⇨ Aménagement et diversification d'hébergements touristiques marchands et respectueux de l'environnement : éco-camping, résidence hôtelière, hôtel de charme, gîtes, chambres d'hôtes.

3. Le règlement graphique – Plans de zonage

La carte communale permet d'écarter la règle de constructibilité limitée. Elle précise les modalités d'application des règles générales d'urbanisme prises en application de l'article L.101-3 du code de l'urbanisme. A cette fin, elle délimité des secteurs constructibles et des secteurs non constructibles.

Les règles d'urbanisme résultent uniquement des documents graphiques et des dispositions du RNU (règlement National d'Urbanisme) et précisées par l'article R. 162-1 du CU.

Généralités et organisation du zonage réglementaire

La carte communale est par définition un acte discriminant. Son rôle consiste à diviser le territoire en zones constructible sou on constructibles.

La carte communale ne consiste pas simplement à entériner des usages existants, mais au contraire, à se projeter dans l'avenir, quitte à retenir, dans une vision essentiellement programmatique, des modes d'occupation du sol qui ne correspondent pas à la réalité constatée sur le terrain.

Aussi, au-delà, la carte communale fixe la norme locale, son adoption permet également à la commune ou à l'EPCI compétente, de bénéficier de la possibilité de délivrer les autorisations d'urbanisme.

Le conseil municipal peut également décider d'instituer le droit de préemption urbain suite à son approbation. Le droit de préemption ne concerne que la réalisation d'équipements ou d'opérations d'aménagement.

3.1.1 Les zones constructibles (ZC)

Peuvent être classées en zones constructibles les parties du territoire qui sont urbanisées, c'est-à-dire celles où l'on constate un certain nombre de constructions d'ores et déjà existantes. Ont également vocation à être identifiées en zones constructibles toutes les parties du territoire reconnues comme formes urbaines et desservies par des équipements publics en place ou en cours de réalisation. Il convient que ces équipements publics soient eux-mêmes de capacité suffisante.

De façon générale, les documents d'urbanisme ont a pour objectifs d'assurer la diversité des fonctions urbaines et favoriser un minimum de zones mixtes où se mêlent l'habitat, le commerce, les activités sociales, économique, ludiques, culturelles… Cette multifonctionnalité des zones urbaines est considérée comme nécessaire sur le plan environnemental pour limiter les déplacements et réduire la consommation de nouveaux espaces.

Toutefois il est difficile pour une carte communale de réglementer qualitativement la destination des sols urbanisables. Seules les interventions publiques peuvent garantir des aménagements biens spécifiques (logements sociaux, logements communaux, lotissements communaux) et user du droit de préemption urbain en vue de restaurer des logements, des locaux commerciaux, d'aménager des espaces publics….

3.1.2 Les zones non constructibles (ZnC)

Elles regroupent les zones agricoles et les zones naturelles.
De façon générale la constructibilité est interdite.

Toutefois, les articles L. 161-4 et R. 161-4 du code de l'Urbanisme précisent toutefois que ne peuvent être interdits dans les secteurs inconstructibles (N) l'adaptation, le changement de destination, la réfection ou l'extension des constructions existantes, les constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs ou à des services publics, dès lors qu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière sur le terrain sur lequel elles sont implantées et qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels, des paysages, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles.

En outre, ne peuvent pas non plus être interdites, les constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole ou forestière et celles nécessaires à la mise en valeur des ressources naturelles.

Justification et analyse du zonage de la révision II de la carte communale de Sollacaro

3.2.1 Généralités

En appui sur les choix retenus en termes de planification, sur les besoins identifiés par la commune et sur les enjeux du territoire, en appui sur les prescriptions de la loi montagne, du Sdage Méditerranée, des zones inondables (AZI) du Taravo, des secteurs supportant une prescription de risque éboulements, ravinement, lave torrentielle sou chutes de blocs, des secteurs exposés à un risque incendie élevé, des zones archéologiques… ; en appuis sur les grandes orientations et les prescriptions réglementaires du Padduc, le zonage de la carte communale a voulu conforter les polarités fonctionnelles par des extensions mesurées (tout en affirmant une politique volontaire de planification et d'aménagement, inscrire les sites sensibles et les grandes entités paysagères en espaces préservés (ZnC) et promouvoir la reconquête du territoire par l'agriculture.

Les espaces stratégiques agricoles du Paddc ont été mis en compatibilité dans la carte communale (trame jaune, secteurs identifiés) en respectant les postulats du document régional. Aussi, la carte communale a pris en considération l'objectif de mise en valeur des sites archéologiques et de préservation des continuités et des corridors écologiques.

Le développement économique a été identifié en polarités structurelles et qualitatives en fonction des enjeux du territoire dans un souci d'équilibre en s'appuyant sur les besoins et sur les équipements, les infrastructures et la ressource en place ou en devenir comme effet de levier sur la dynamique économique et sur la création d'emplois non délocalisables. 4 piliers complémentaires autour des tourismes (renforcement de la diversité et du nombre de lits marchands, loisirs, découverte, patrimoine), des services et petits commerces de proximité, de l'artisanat et des savoir-faire et enfin de la transformation alimentaire identitaire étroitement liée à l'agritourisme. Promouvoir l'économie de demain avec le renforcement des circuits courts dans une politique de développement moderne et assumée.

L'armature urbaine doit être consolidée. Pour se faire, il faut procéder dans un premier temps à un recadrage du nombre et de l'étendue des zones urbanisables de la carte communale en vue de lutter contre l'étalement urbain et la banalisation de l'espace. Par la suite un gros travail d'identification des tâches urbaines et de la dispersion des bâtis a permis de recentrer l'urbanisation du territoire sur les principales tâches urbaines et les villages. Cela a engagé par effet cliquet voulu en priorisant les opérations de renouvellement urbain sur les quartiers déjà urbanisés et en autorisant ponctuellement des extensions en périphérie.

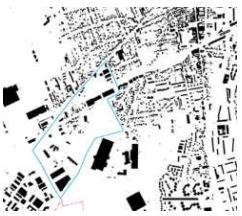

Le cadre de vie et le lien social de ce fait sous voués à se renforcer en privilégiant l'espace public au cœur des politiques d'aménagement. Il s'agira de penser l'espace public, les équipements publics, les lieux de rencontre, la place de l'arbre et du vert dans les espaces artificialisés, les entités qui font les ambiances de la ruralité (fronts bâtis, dispersion et organisation de la trame urbaine, jardins-vergers, places publiques, ruelles…). Cela s'en suit par une réflexion sur la disparité des mobilités, du stationnement, de l'interconnexion des quartiers et des villages entre eux.

Les paysages et la biodiversité sont confortés par un classement en zones (ZnC) qui identifient les grandes entités naturelles et les paysages sensibles à préserver, les sites protégés, les zones humides... Les espaces agraires ont été étendus et permettent de pérenniser et de renforcer l'activité agro-pastorale, arboricole et viticole sur le territoire et de gérer une mosaïque de paysages propices à la biodiversité. Au niveau des tâches urbaines, les continuités écologiques ont été recomposées, alors que la biodiversité est renforcée par l'inscription de zones vertes inconstructibles (ZnC).

REVISION II CARTE COMMUNALE SOLLACARO
Rapport de présentation
Evaluation Environnementale

Projet de révision II carte communale

Légende :

- Zones non constructibles (ZnC)
- Voirie structurante
- Zones constructibles (ZC)
- Espaces stratégiques agricoles (ESA)
- Sources et fontaines
- Cours d'eau

Agence PLATINIUM - novembre 2021

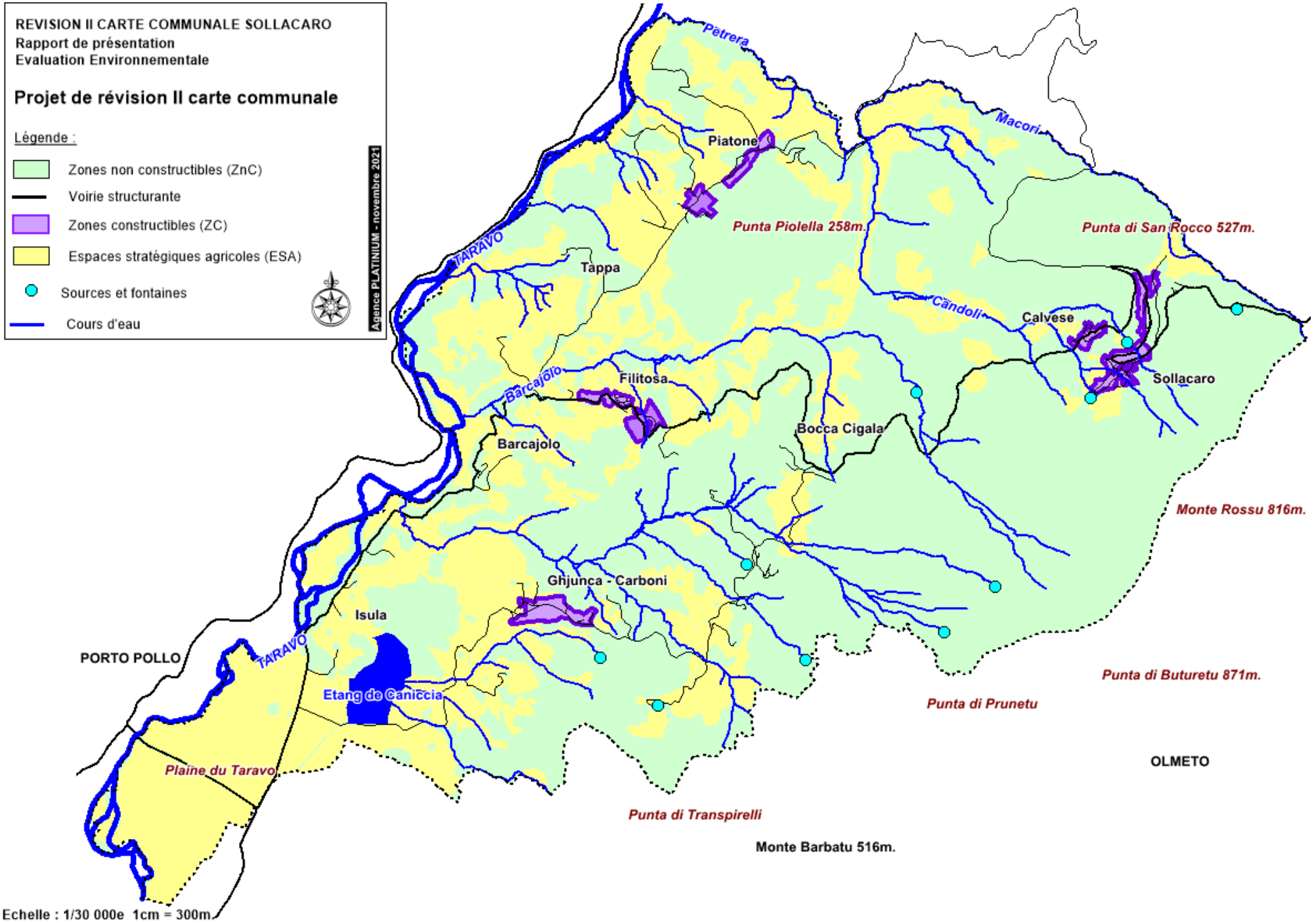

Echelle : 1/30 000e 1cm = 300m

3.2.2 Analyse par secteurs d'urbanisation

Le village de Sollacaro

Les contours de la zone urbanisable ont été limités à l'emprise de l'enveloppe urbaine et aux derniers bâtis. Seule une vaste parcelle, propriété communale, sise à l'entrée nord du village a été intégrée dans la partie urbanisable en vue de la réalisation de 18 logements sociaux. Aussi, quelques parcelles enclavées (surfaces résiduelles mutables dites dents creuses) pourront accueillir de nouvelles constructions. Une vaste parcelle centrale a également été maintenue afin d'accueillir des maisons de villages mitoyennes, implantées en alignement avec un léger retrait par rapport à la voirie. La déclivité des pentes permettant ainsi de maintenir et de restaurer les anciens jardins-vergers en façade secondaire.

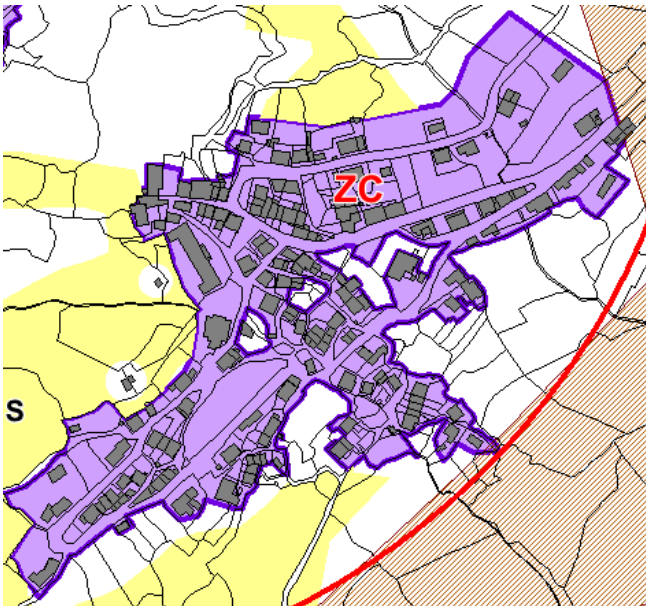

La forêt communale de chênes verts, au sud, a été préservée (ZnC) de toutes velléités d'urbanisation et ceinture ainsi tel un écrin vert le village.
L'ensemble du village de Sollacaro a été identifié aux plans présentant dominante d'habitat traditionnel corse (ZC) afin de préserver la qualité paysagère, architecturale et patrimoniale du site, de préserver les fronts bâtis et l'organisation fonctionnelle du village. Aussi, l'ensemble du secteur est couvert par le périmètre de 500m. de rayon (rond rouge) relevant des monuments historiques (église de Calvese) et soumis pour chaque demande de constructibilité, de modification de l'aspect extérieur des bâtiments ou d'extension, à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF), ce qui renforce le caractère sensible du village.

La délimitation du zonage urbanisable a pris garde de préserver les jardins de polyculture et les restanques (ZnC) afin de maintenir les ambiances de la ruralité. Une trame jaune d'ESA, mise en compatibilité avec le Padduc, a été inscrite aux plans afin de préserver les anciens jardins et les anciens vergers de cerisiers qui pourraient être réhabilités.

Le groupement de constructions contemporain de Vadiola.

Il s'agit d'un groupement de constructions contemporain situé entre les villages de Sollacaro et de Calvese. Il a fait l'objet ces 15 dernières années d'un développement sans précédent car proche de la RT40 et par extension à moins d'un quart d'heure de la ville-centre de Propriano et des stations balnéaires littorales (Olmeto Plage) véritables bains d'emplois et zones de chalandises. Si bien qu'il contribue à maintenir un minimum d'animation sur le village ainsi que les équipements publics tels que le bureau de poste et l'école.

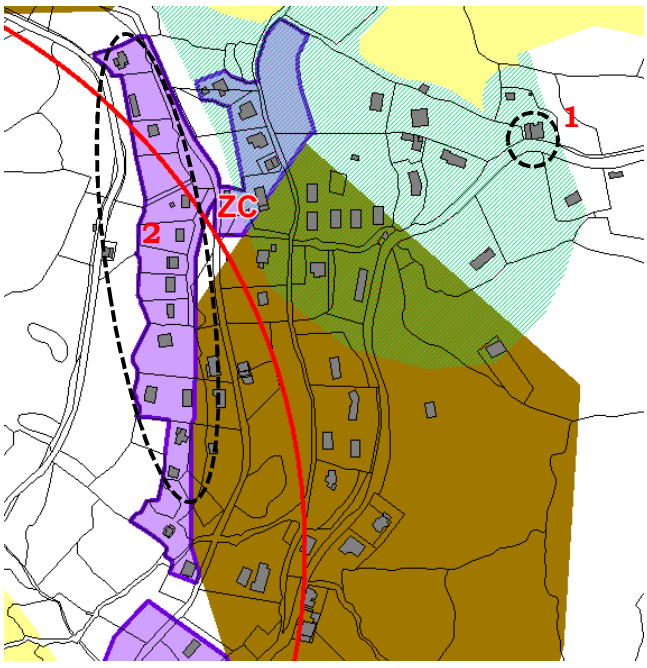

La commune souhaite dans son projet urbain, disposer de son droit de préemption urbain afin d'acquérir un bâtiment ancien (1) sise à l'entrée Este afin de le rénover et d'y aménager des logements communaux en vue de l'accueil

de jeunes ménages. Le lotissement communal (2) est voué à poursuivre la commercialisation des dernières parcelles.

L'emprise du zonage urbanisable a été considérablement réduite malgré tout, compte tenu de la présence d'une ZNIEFF II dite *maquis évolué du Taravo* (trame verte claire) et surtout compte tenu de l'étendue du risque mouvement de terrain qui vient lécher quelques constructions. Afin de préserver les biens et les personnes toute constructibilité sera interdite sur cet espace (trame marron). Plus au nord, en direction du cimetière, une trame jaune caractérisant les ESA mise en compatibilité avec le Padduc, révèle les parcours extensifs d'ovins.

Le 2/3 de la zone urbanisable (ZC) sont couverts par le périmètre de 500m. de rayon relevant des monuments historiques (église de Calvese) suivant lequel toute autorisation administrative est soumise à l'avis de l'architecte de Bâtiments de France.

Enfin les coupures d'urbanisation entre les villages de Calvese, de Sollacaro et le groupement de constructions contemporain de Vadiola ont été préservées et maintiennent ainsi les continuités et les corridors écologiques entre la forêt communale située en amont (yeuseraie) et les espaces agraires alentours.

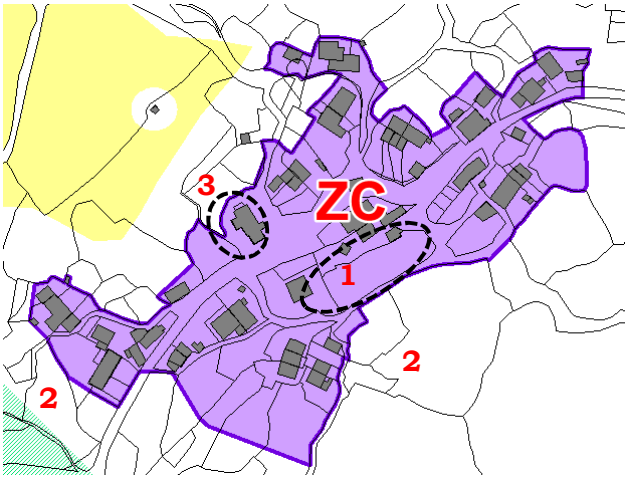

Le village de Calvese.

La zone urbnisable a été callée à la tâche urbaine existante en appui des dernières constructions formant l'enveloppe du village de Calvese.

Afin de préserver le caractère patrimonial, architectural et paysager du village une zone spécifique a été identifiée en ce sens (Zca) suivan tles même principes apportés au village de Sollacaro.

Quelques parcelles résidueles enclavées, quoique réduites pour accueililr quelques extensions de bâtiments ou maintenir les jardinets et les treille en place afin de préserver les ambiances du village.

Une grande parcelle centrale, dominant le village (1) a été maintenue afin d'acceuillir un front bâti de maison de village alignées à une piazzetta en devenir pouvant elle-meme désengorger l'aire de stationnement existante en période estivale.

Par ailleurs, la commune de Sollacaro souhaite disposer du droit depréemption urbain afin de disposer de logement et de locaux à metre à disposition respectivemetn à des ménages installés à l'année et à des artisans afin d'y aménger leur atelier. En effet, l'objectif de la commune étant de renforcer et de pérenniser l'animation du village et son attractivité socio-économique et touristique.

L'ensemble du village est couvert par le péimètre des monuments historiques (église de Calvese (3)), ce qui renforce le caractère sensible du site à préserver par son authenticité.

Une trame jaune, au nord révèle les parcours et les jardins à préserver et couverts par des ESA mis en compatiblité avec le document régional.

Les anciens vergers de cerisiers (2) ont été pour la plupart préservés de toute vélléité d'urbniation et feront par la suite l'objet d'une réflexion quant à leur rehabilitation dans un souci d'amélioration du cadre de vie et de renforcement de la biodiversité.

Le hameau et les groupes de constructions d'habitations contemporains de Filitosa.

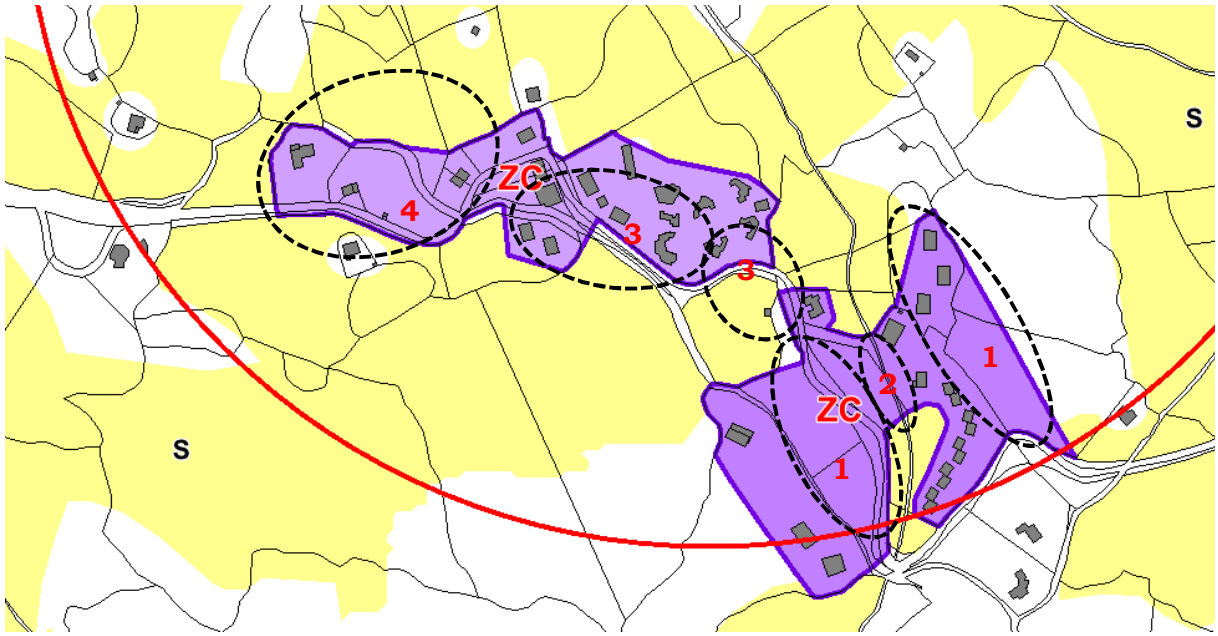

Le périmètre urbanisable du village de Filitosa a été considérablement réduit, quoique supportant d'importants enjeux de développement, et scindé en deux partie avec une coupure d'urbanisation centrale. Les espaces de parcours présentant de fortes potentialités agraires ont été pour l'essentiel déclassés ainsi que les oliveraies productives sises à l'entrée Est du village. Si bien que les ESA ont été inscrits (trame jaune) et mis en compatibilité avec le Padduc.

Près de 90% de l'aire urbanisable est couverte par le périmètre des monuments historiques (rond rouge) relevant du site archéologique préhistorique, ce qui va tendre à maîtriser les formes d'urbanisation de la zone par l'intervention de l'architecte des bâtiments de France.

Aujourd'hui, la question est de renforcer l'armature urbaine du village qui présente une trame bâtie distendue, avec des services et des petis commerces de proximité (porteurs de projets privés) qui vont renforcer l'attractivité de la zone et pérenniser l'animation sur l'année. Filitosa profite de sa notoriété au titre du site archéologique qui n'est plus à démontrer (plus de 200 000 visiteurs par an), mais constitue aussi avec la présence de petits commerces (débits de boissons, restaurant, boutique de souvenirs, potier, hébergements touristiques…) et de services (office de tourisme) un rayonnement sur les tâches urbaines voisines (Isula, Campu Stefanu, Tappa, Piatone, Bocca Cigala…).

Aussi, la commune entend soutenir les différents porteurs de projets en vue d'assurer un développement socio-économique avec :

- ⇨ La recherche d'une certaine mixité urbaine en accession et le renforcement de l'habitat permanent avec l'aménagement de quartiers en devenir d'habitat permanent, en extension des bâtis en place (1). Ces quartiers seraient organisés autour d'un espace public central paysagé (piazzetta).

- ⇨ L'aménagement sur une parcelle mutable d'un marché paysan afin de promouvoir le patrimoine identitaire et les productions de terroir (2), stratégiquement implanté entre aire de stationnement, place centrale et hébergements touristiques, à deux pas de l'entrée du site archéologique.

- ⇨ Le développement économique et d'emplois permanents par l'organisation et le renforcement de petits commerces (boulangerie, commerces alimentaires) de services de proximité (coiffeur, centre médical) et d'hébergements touristiques (hôtel de charme, chambres d'hôtes) en cœur de village, en alignement et contigus à la voirie (3 & 4).

⇨ Le traitement des dents creuses sises à l'entrée ouest du village, en direction de la plaine en vue d'y accueillir des logements sous forme de petites maisons de village afin de renforcer la trame urbaine du secteur, et implantés en alignement à la voirie structurante de desserte (4).

Les groupements de constructions contemporains de Piatone.

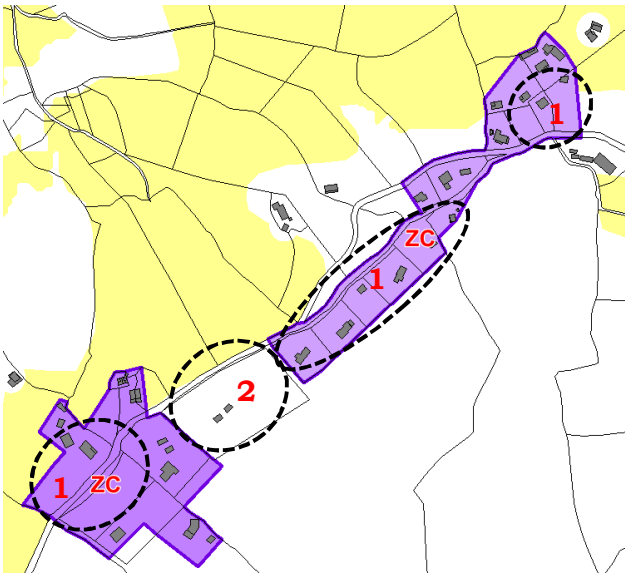

Ils se sont développés assez récemment vers le sud, de part et d'autre de la voirie de desserte, à partir du hameau originel situé au nord. Ces constructions ont profité des opportunités foncières mais tendent à renforcer la banalisation de l'espace avec des constructions spontanées sans ordonnancement particulier.

Le périmètre urbanisable a été réduit aux constructions sans trop dispersées de la zone (moins de 50m.) avec une restitution foncière aux espaces agraires et forestiers afin de concentrer l'habitat et la constructibilité de part et d'autre de la route de desserte. De ce fait les espaces stratégiques agricoles, mis en compatibilité avec le Padduc ont été repérés aux plans par une trame jaune afin de préserver ces espaces et de garantir le redéploiement de l'activité agro-pastorale et arboricole.

L'objectif de la carte communale, malgré l'absence de réseau public d'assainissement collectif et des sols peu favorables à l'assainissement individuel, est de procéder à une opération *en réparation* pour reprendre les orientations développées dans le Padduc. Il s'agirait d'organiser les fronts bâtis type maisons de village mitoyennes sur les espaces mutables, entre les constructions existantes (1).

Aussi, des petites structures commerciales saisonnières foraines ou démontables pourraient proposer le long de la route, la vente des productions locales (fruits et légumes, vin, huile d'olive, productions AB…). Un projet de camping à la ferme (2) est également attendu sur le secteur, afin de renforcer et de diversifier l'appareil économique de la zone.

Le groupement de constructions contemporain de Ghjunca-Carboni.

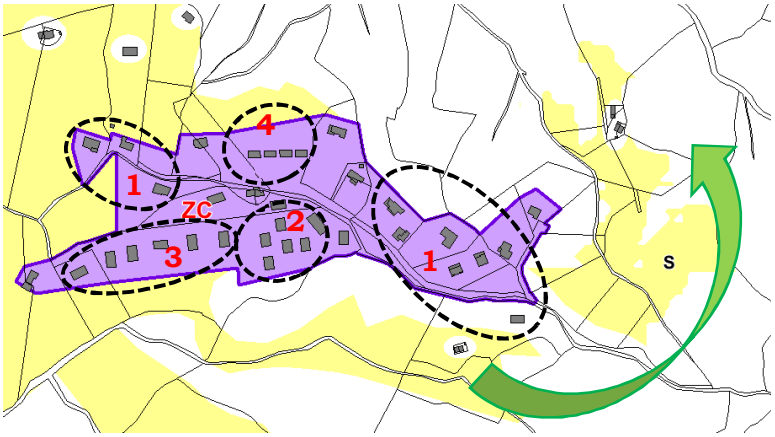

Ghjunca-Carboni est le secteur qui connait actuellement le plus de pression foncière en terme d'urbanisation.

La desserte du secteur ouverte dans les années 1980, l'adduction d'eau potable dans les années 2000 et l'enrobé de la piste dans les années 2010 ont conduit à un développement sans précédent de la zone, notamment en termes de constructions pavillonnaires (1) d'habitat permanent.

Elle a permis aussi l'accueil d'une résidence hôtelière (2) - (PC accordé – travaux à court terme).

Ce développement très récent (depuis 2018 essentiellement) renvoie à la proximité du littoral et des stations balnéaires de Poto-Pollo et d'Olmeto plage situées à moins de 5mn et de la présence du site archéologique d'E Calanche qui rapproche les services, la zone de chalandise et le bassin d'emplois pour les populations permanentes.

Cette poursuite de l'accession au logement et à la propriété a révélé plusieurs programmes dévolus à accueillir exclusivement des logements permanents (3).

Au titre économique, plusieurs projets reposent sur le développement des hébergements touristiques marchands avec entre autres un éco-camping (4) sur la partie centrale en interface entre boisements de chênes et les espaces artificialisés,

De façon générale, les bocages et les espaces de parcours ont été préservés, voir même des espaces jadis urbanisables déclassés en ce sens. Les ESA ont été mis en compatibilité avec le document régional. Pour leur part, les bosquets de chênes et les oliveraies ont été également préservés.

3.2.3 Récapitulatif quantitatif par secteurs de la révision de carte communale

Secteurs	Surface	Destination
Sollacaro village	6,1ha	Habitat & mixité fonctionnelle Petits commerces - services
Calvese	2,1ha	
Vadiola	2,6ha	Habitat
Filitosa	6,1ha	Habitat & mixité fonctionnelle
Ghjunca-Carboni	6,5ha	Habitat
Piatone	5,4ha	
Sous-total (ZC)	**28,8ha**	**1,2%**
Autres zones (non urbanisables – (ZnC)	**2360,2ha**	**98,8%**
TOTAL	**2389ha**	**100%**

98,6% de zones agricoles et naturelles contre moins de 95,6% actuellement.

Près de 45% de surfaces agricoles dont 754 ha d'ESA mis en compatibilité soit au total environ 940ha d'espaces agricoles.

Une mosaïque d'espaces naturels confortée par le PLU.

Moins de 1,4% de zones urbanisables révélant la lutte contre l'étalement urbain et les opérations de renouvellement et de structuration urbaine.

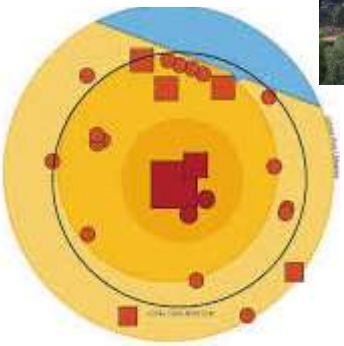

Préservation de sites sensibles
Restauration des continuités écolo.
Reconquête agricole
Mixité urbaine
Mixité sociale
Développement économique

3.2.4 Traduction spatiale de la stratégie de développement des zones urbanisables et des objectifs retenus par la commune dans le zonage réglementaire

- ✓ ***Lutte contre l'étalement urbain par le renforcement des densités et de l'armature urbaine*** en priorisant les polarités anciennes (Sollacaro, Calvese) et les polarités fonctionnelles (Filitosa). Il s'agira chaque fois que cela est possible en fonction du foncier disponible et de son implantation (espace mutable, dents creuses, extension périphérique, proximité immédiate de la voirie structurante…) d'organiser les fronts bâtis en devenir avec des densités plus soutenues (maisons de village mitoyennes, petits collectifs… pouvant parfois accueillir des petits commerces et services de proximité afin de renforcer la mixité de chaque zone. Aussi la faible couverture du territoire par un réseau public d'assainissement collectif (Sollacaro, Vadiola et Calvese) et des sols médiocres à l'assainissement individuel ne permettent pas de généraliser ces objectifs.

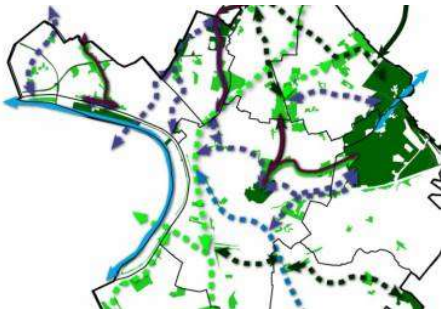

- ✓ ***Renouvellement urbain***. Avant d'envisager toutes extensions des tâches urbaines et dans les limites de la loi montagne. L'objectif premier est de réorganiser, recomposer des espaces de vie et de ***renouer avec le lien social*** autour d'espaces publics (Filitosa), au cœur des quartiers anciens d'habitat (Calvese, Sollacaro) ou en continuité immédiate des centres et de leur extension contemporaine. Places publiques, jeux pour enfants, jeux de boules, jardins partagés. Ceci s'accompagne par l'organisation du stationnement à proximité des nœuds routiers, des densités bâties, de espaces recevant le public…

- ✓ ***Espaces de respiration, trames vertes et recomposition des continuités et de corridors écologiques***. Ceci constitue un élément indispensable dans les politiques d'aménagement du territoire retenues par la révision II de la carte communale de Sollacaro dans la définition de son zonage. Permettre les transferts faunistiques d'un territoire à l'autre sans que les tâches urbaines constituent des obstacles à part entière. Préserver les zones humides temporaires, limiter imperméabilisation des sols, préserver les arbres isolés et les bosquets, préserver les jardins-vergers et les ambiances de la ruralité sont autant d'efforts qui contribuent au renforcement de la biodiversité par la mise en place d'espaces de respiration en zones urbaines et constituent un élément supplémentaire dans ***l'amélioration du cadre et la qualité de vie*** au sein des espaces habités de la commune.

- ✓ ***La mixité sociale et le renouvellement démographique*** s'appuyant sur une mixité du parc de logements en termes de logements individuels, de logements collectifs, de logements locatifs, de logements à caractère social. L'aménagement du territoire en appui avec le zonage et les objectifs de planification publics (logements sociaux, logements communaux, lotissement communal) va orienter suivant les secteurs et les politiques de mixité urbaine, cette diversité dans le cadre de projets d'aménagement d'ensemble (lotissements, quartiers en devenir, densification des dents creuses supportant un foncier disponible suffisant…) et notamment sur Sollaaro et Vadiola et dans une moindre mesure sur Filitosa, sur Ghjunca-Carboni et sur Piatone. Sortir de l'hypertrophie du pavillonnaire et rendre le logement accessible aux primo accédants, aux jeunes et aux populations modestes.

- ✓ ***Développement socio-économique***. Cela passe avant sur les villages et les pôles urbains par le renforcement des services ainsi que par le développement et/ou le renforcement des petits commerces de proximité et de l'artisanat. Mixité des zones, secteurs dédiés avec logements à

l'étage (Filitosa, Sollacaro, Calvese) sont autant de facteurs qui tendent à répondre à un besoin et à une demande des porteurs de projets, des usagers et de la population.

La mixité des hébergements touristiques marchands (auberges, hôtels, résidences hôtelières, chambres d'hôtes, campings….) interfère également positivement dans le développement socio-économique et la création d'emplois qui par effet de cascade renforce l'attractivité de la commune.

- ✓ ***Mixité des mobilités et réduction des déplacements***. Cela s'accompagne par développement culturel (loisirs, espaces ludiques, sportifs, jeux pour enfants, espaces culturels, places…), par le développement économique, par le renforcement et la variété des modes de transports et de déplacements. Tous ces éléments permettent de réduire les déplacements. Force est de constater que sur le plan écologique cela contribue avant tout à réduire les émissions de gaz à effet de serre responsables du rechaufffement climatique.

4. Evolution des choix stratégiques au cours du processus d'élaboration

Au cours de l'élaboration de la révision II de la carte communale de Sollacaro depuis sa prescription en 2017 et suite à l'évolution de la réglementation, suite aux différentes jurisprudences, suite au Padduc devenu opposable en novembre 2015, suite aux rencontres et débats parfois animés avec les personnes publiques associées, avec la population, avec les porteurs de projets…, les choix stratégiques quant au périmètre des espaces urbanisables ont connu une évolution conséquente en fonction :

- ⇨ Des remarques de l'architecte des bâtiments de France.
- ⇨ Des échanges avec le représentant de l'environnement (Dreal).
- ⇨ D'une réunion de travail avec l'agence d'urbanisme (AUE) et de la DDTM2A décembre 2018.
- ⇨ Des réunions avec les pétitionnaires et l'analyse de leurs attentes et du contenu de leurs projets.
- ⇨ Du travail avec les BET et autres techniciens (assainissement, urbanisme, VRD, eaux pluviales, architectes….).
- ⇨ Du projet de modification de la carte des ESA par l'AUE et la CdC.
- ⇨ Des séances de préparation de dossiers spécifiques (CTPENAF, Conseil des sites….).
- ⇨ Des doléances de la population (courriers, réunions avec le maire et le BET, déplacements sur le terrain, échanges en mairie).
- ⇨ Des réunions publiques avec la population qui se sont tenues en mairie de Sollacaro.
- ⇨ De l'évolution de la réglementation : lois Grenelle (ENE), ALUR, LAAAF, loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche, loi LAAAF, loi Croissance, loi Elan.
- ⇨ De la production jurisprudentielle et des derniers jugements du TA de Bastia relevant des documents d'urbanisme élaborés en Corse et sur le continent.
- ⇨ Des orientations stratégiques retenues par le Padduc approuvé par la CTC le 5 novembre 2015.

L'ensemble de ces éléments a conduit à un recadrage des choix retenus afin d'aboutir à un périmètre pertinent, équilibré et si tant est cohérent avec la dispersion et l'évolution de la construction sur le territoire, avec le discours des intervenants et la participation dynamique des acteurs du territoire, les prescriptions de la loi et la réglementation en vigueur. Des aménagements et recadrages sont encore possibles au cours de la procédure d'élaboration avant l'approbation du document final.

Zonage REV II CC	AVANT - 2017	APRES - 2021	Evolution
Sollacaro village	6,0ha	6,1ha	+0,1ha
Calvese	1,9ha	2,1ha	+0,2ha
Vadiola	9,7ha	2,6ha	-7,1ha
Bocca Cigala	2,2ha	-	-2,2ha
Filitosa	9,1ha	6,1ha	-3,0ha
Isula	0,5ha	-	-0,5ha
Piatone	7,3ha	5,4ha	-1,9ha
Tappa	-	-	-
Campu Stefanu	0,6ha	-	-0,6ha
Ghjunca-Carboni	7,2ha	6,5ha	-0,7ha
Sous-total zones urbanisables	44,5ha	28,8ha	**-15,7ha**
Zones ZnC (non constructibles)	2344,5ha	2360,2ha	**+15,7ha**
TOTAL	2389ha	2389ha	-

AVANT

9 tâches urbaines
(disparition de Tappa par rapport au document opposable)

730ha d'ESA
(redéfinition de la cartographie de base des ESA à partir des postulats du Padduc et en soustrayant les zones urbanisables de la carte communale opposable et en ajoutant les fortes potentialités agro-pastorale inscrites sur des pentes supérieures à 15%).

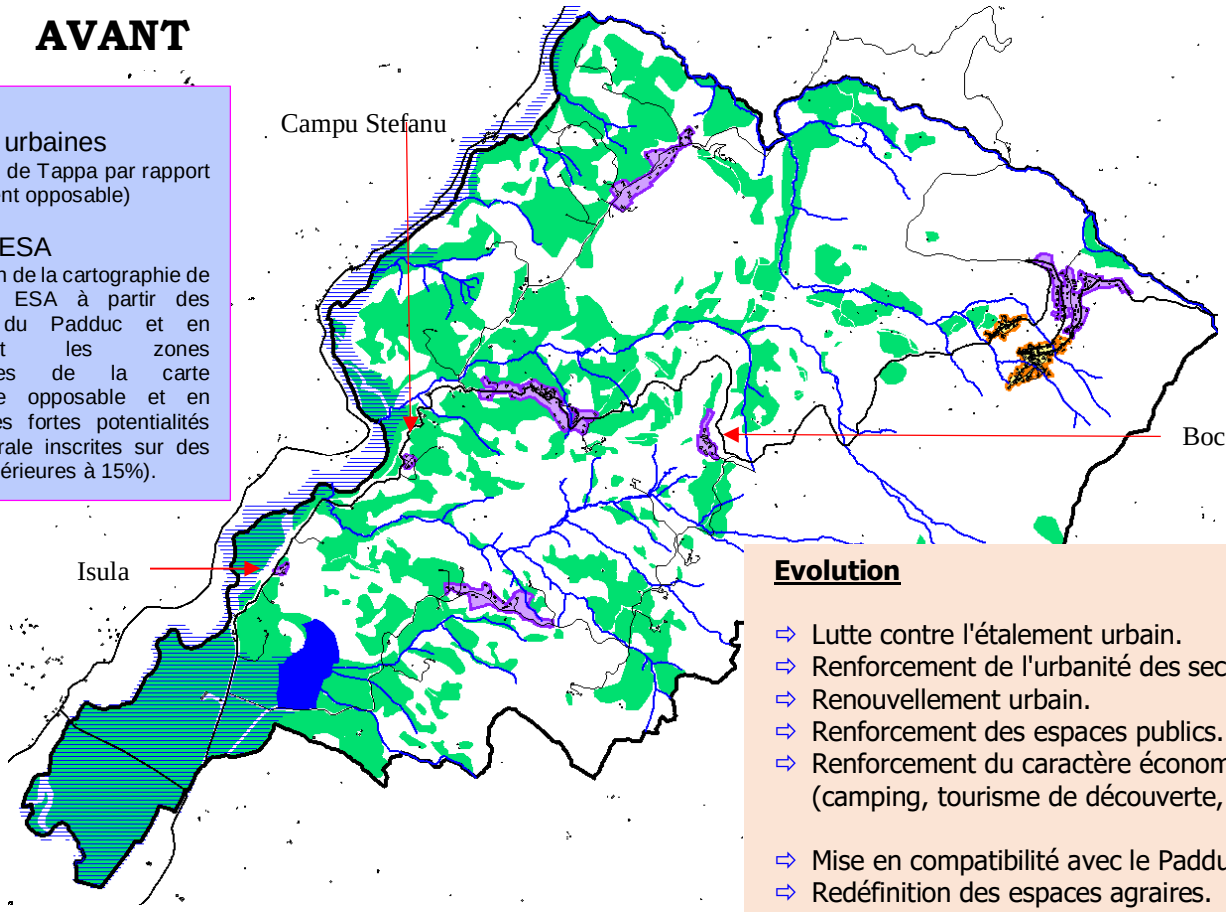

Commune – carte générale

Evolution

- ⇨ Lutte contre l'étalement urbain.
- ⇨ Renforcement de l'urbanité des secteurs.
- ⇨ Renouvellement urbain.
- ⇨ Renforcement des espaces publics.
- ⇨ Renforcement du caractère économique (camping, tourisme de découverte, culture).

- ⇨ Mise en compatibilité avec le Padduc (ESA).
- ⇨ Redéfinition des espaces agraires.

- ⇨ Inscription de continuités écologiques
- ⇨ Renforcement de la trame verte en zone urbanisable.

APRES

Inscription des périmètres de protection des monuments historiques – rayon de 500m. Sites de Filitosa, E Calanche et Calvese

Présomption risques mouvement de terrain, éboulis, laves torrentielles

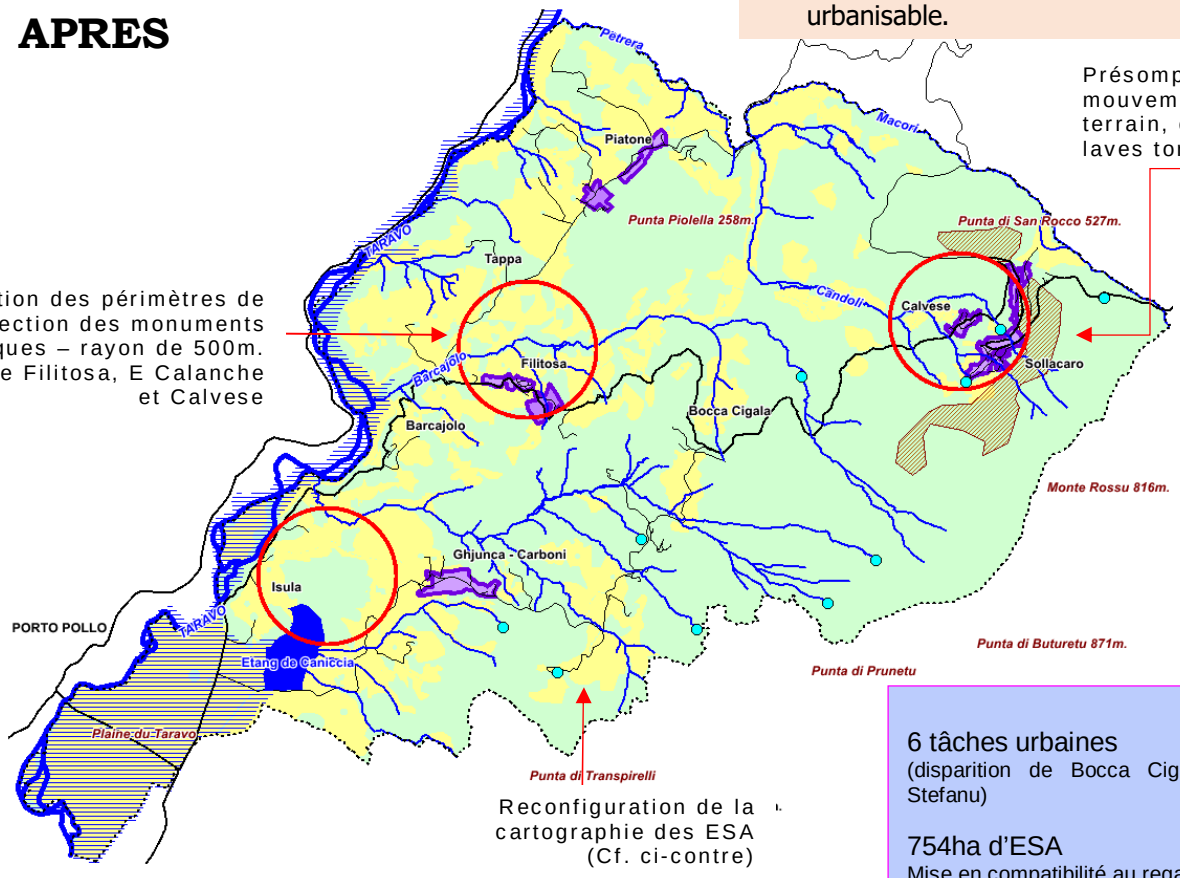

Reconfiguration de la cartographie des ESA (Cf. ci-contre)

6 tâches urbaines
(disparition de Bocca Cigala, Isula, Capu Stefanu)

754ha d'ESA
Mise en compatibilité au regard des références inscrites dans le Padduc (terres cultivables, terres améliorables de fortes potentialités croisées avec des pentes inférieures à 15%, réseau d'irrigation OEHC, et cartographie des ESA de l'AUE de mars 2020.

AVANT

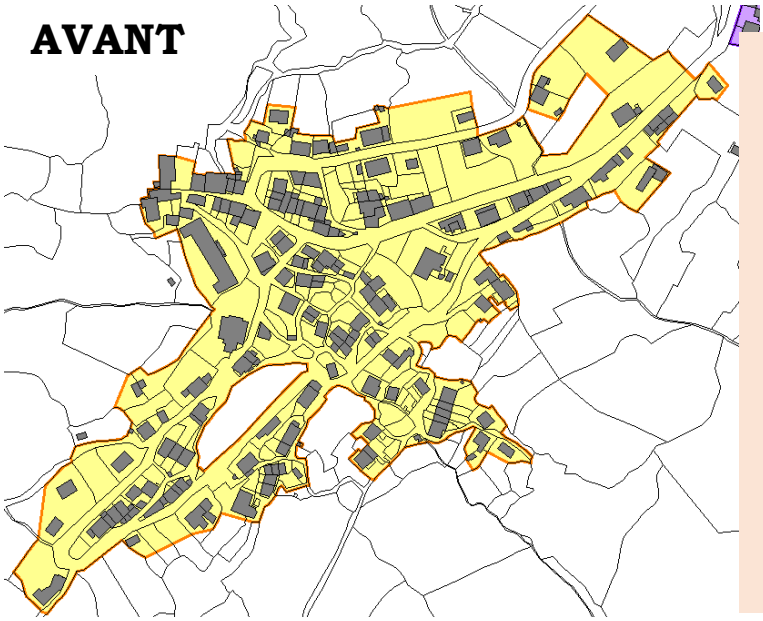

Evolution

- ⇨ Lutte contre l'étalement urbain.
- ⇨ Déclassement de l'habitat diffus à isolé.
- ⇨ Renouvellement urbain.

- ⇨ Mise en compatibilité avec le Padduc (ESA).
- ⇨ Extension des ESA.
- ⇨ Préservation des anciens vergers.
- ⇨ Redéfinition des espaces agraires.
- ⇨ Restauration des jardins.

- ⇨ Préservation de la trame verte en zone urbanisable.
- ⇨ Recomposition des continuités écologiques.

- ⇨ Prise en compte du risque éboulis.

Secteur de du village de Sollacaro

APRES

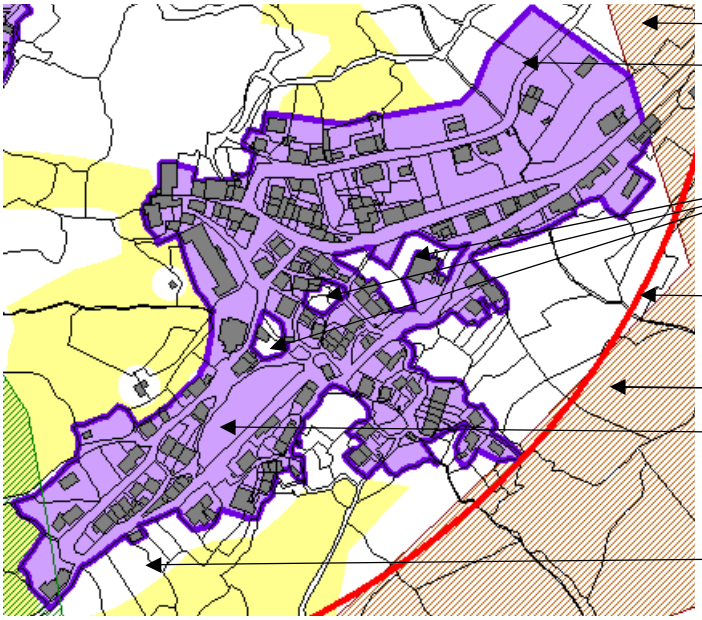

Uniformisation des zones constructibles (ZC)

Restauration des continuités écologiques

Extension vers le nord de la zone constructible afin de renforcer les densités et de structure l'armature urbaine.

Préservation des jardins

Inscription du périmètre de protection des monuments historiques (500m. de rayon – église de Calvese)

Inscription d'une trame spécifique au titre des zones de présomption risque éboulis

Réintégration de la constructibilité
Alignement de maisons de village mitoyennes

Préservation des jardins de polyculture

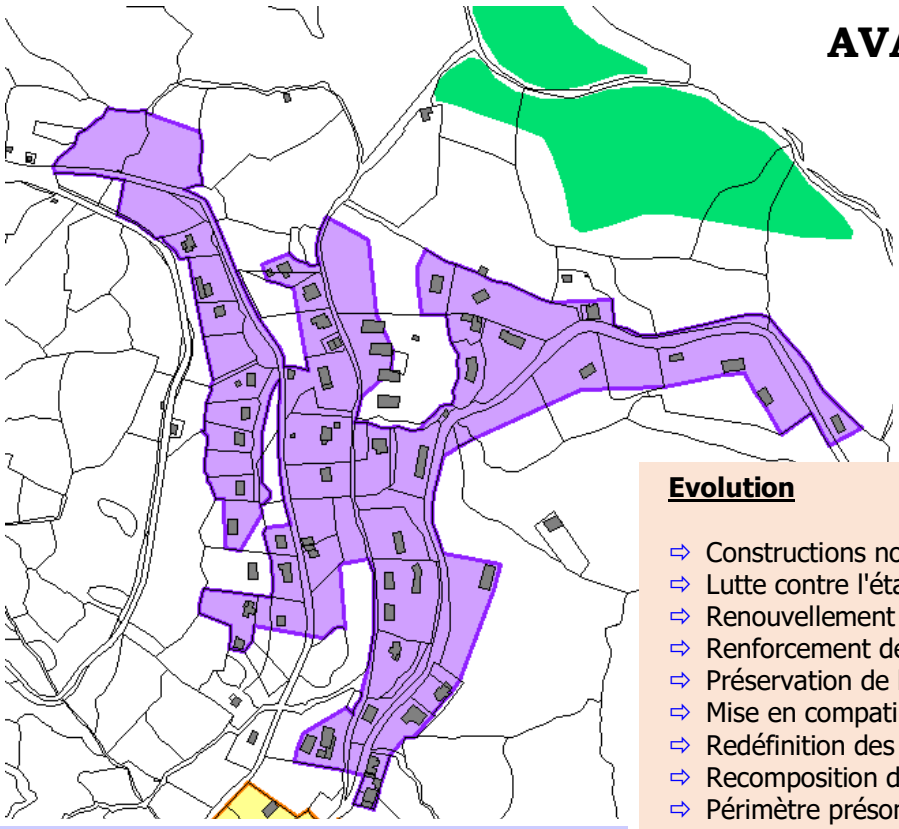

AVANT

Evolution

- ⇨ Constructions nouvelles.
- ⇨ Lutte contre l'étalement urbain.
- ⇨ Renouvellement urbain.
- ⇨ Renforcement de la qualité de vie.
- ⇨ Préservation de la trame verte.
- ⇨ Mise en compatibilité avec le Padduc (ESA).
- ⇨ Redéfinition des espaces agraires.
- ⇨ Recomposition des continuités écologiques.
- ⇨ Périmètre présomption de risque mouvement de terrain.

Secteur de Vadiola

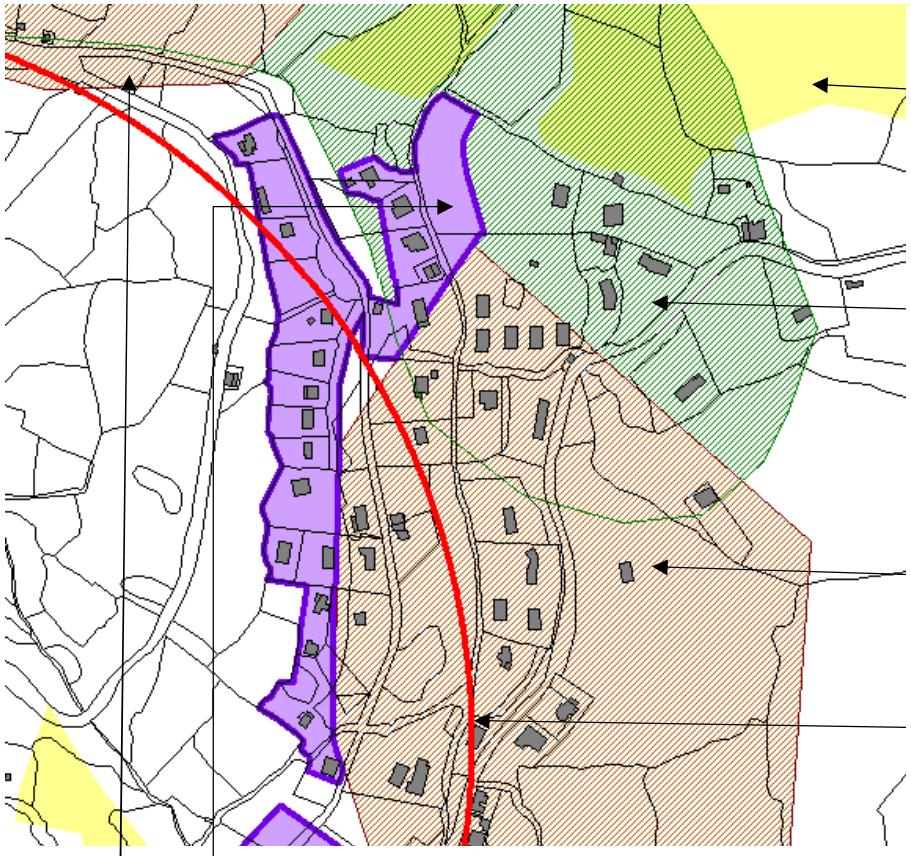

APRES

Extension des espaces stratégiques agricoles
Mis en compatibilité avec la nouvelle cartographie de l'AUE

Déclassement partiel des zones urbanisables – ZNIEFF II « maquis évolué du Taravo »

Déclassement des zones urbanisables – risque éboulis, mouvements de terrains, chutes de blocs

Inscription du périmètre de protection des monuments historique (500m. de rayon – église de Calvese).

Extension de l'urbanisation – projet de lotissement de 3-5 lots en compensation

Déclassement de la zone urbanisable compte tenu de la présence d'une ZNIEFF II & du risque mouvement de terrain

AVANT

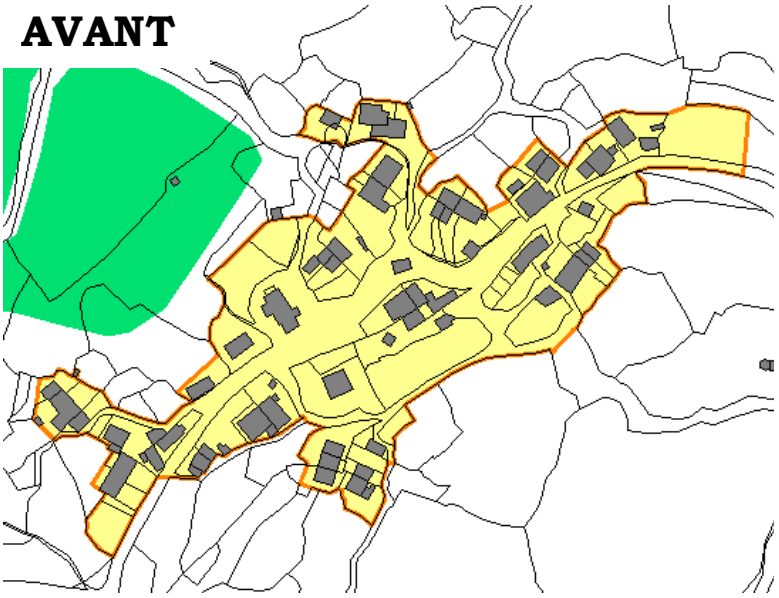

Secteur de Calvese

APRES

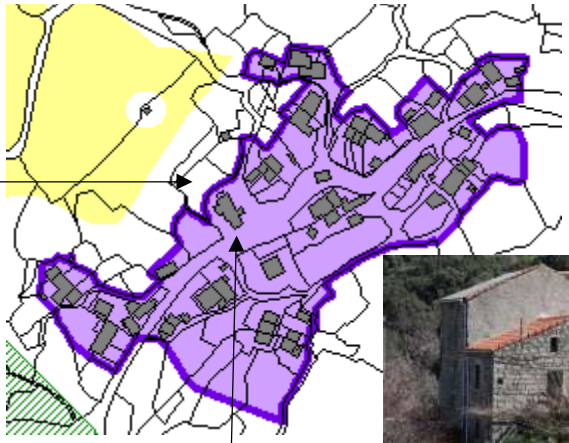

Déclassement extensions nord
Préserve la qualité architecturale du village et la qualité paysagère du site

Eglise classée de Calvese
Monument historique (rayon 500m.)

Déclassement extension Est
Préserve la qualité architecturale du village et la qualité paysagère du site

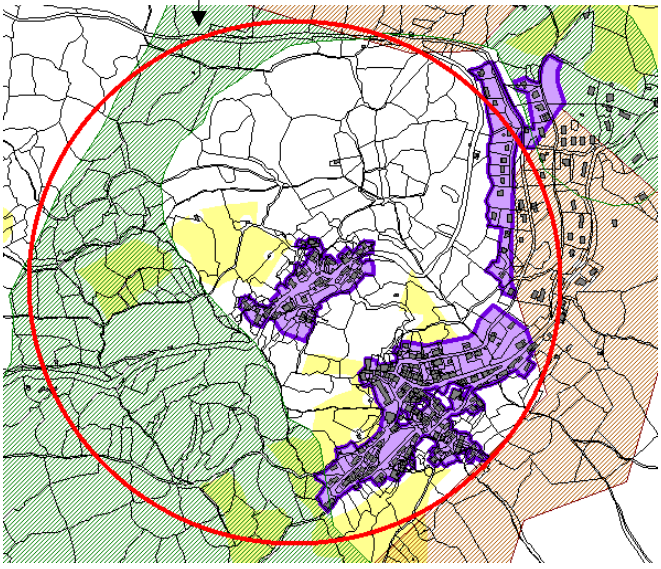

Evolution

- ⇨ Déclassement des extensions.
- ⇨ Renouvellement urbain.
- ⇨ Renforcement du cadre de vie.
- ⇨ Renforcement des espaces publics.
- ⇨ Organisation du stationnement.
- ⇨ Mise en compatibilité avec le Padduc (ESA).
- ⇨ Inscription du périmètre de monument historique (rayon de 500m. – église de Calvese) couvrant l'ensemble du village.

AVANT

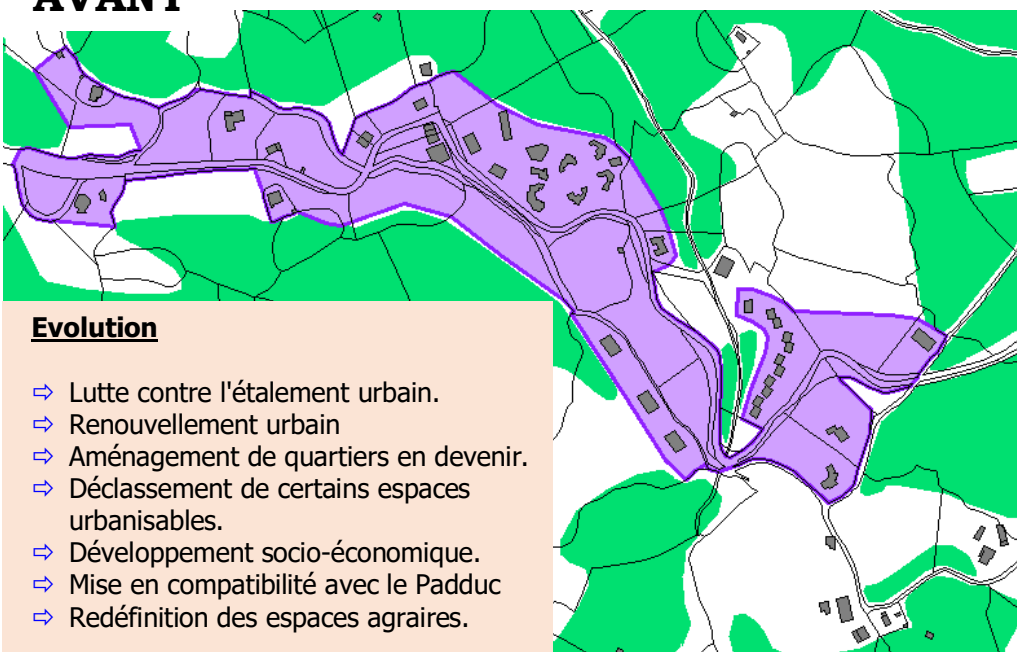

Evolution

- ⇨ Lutte contre l'étalement urbain.
- ⇨ Renouvellement urbain
- ⇨ Aménagement de quartiers en devenir.
- ⇨ Déclassement de certains espaces urbanisables.
- ⇨ Développement socio-économique.
- ⇨ Mise en compatibilité avec le Padduc
- ⇨ Redéfinition des espaces agraires.

Secteur de Filitosa

APRES

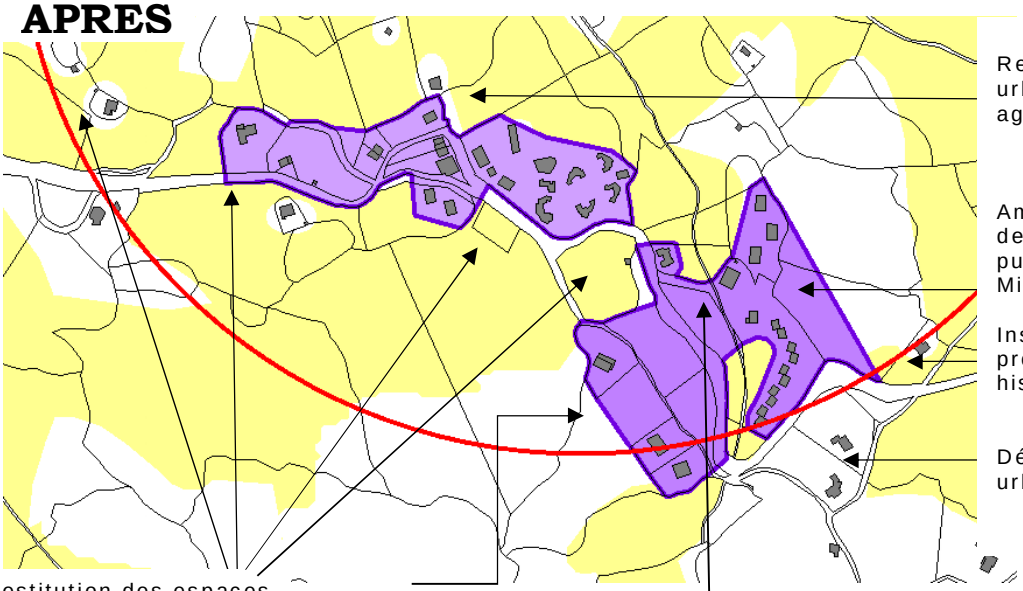

Restitution des espaces urbanisables aux espaces agricoles (ESA)

Aménagement d'un quartier en devenir autour d'un espace public.
Mixité urbaine et lien social.

Inscription du périmètre de protection des monuments historiques (500m. de rayon)

Déclassement des zones urbanisables, bâti diffus.

Restitution des espaces urbanisables aux espaces agricoles (ESA)

Extension de l'espace urbanisable
Habitat permanent.

Acquisition d'une zone enclavée (espaces mutables)
Aménagement d'un marché paysan et d'un écomusée.

Secteur de Bocca Cigala

AVANT **APRES**

Evolution

Déclassement de ces trois zones urbanisables. Ces tâches urbaines ne semblent pas constituer des formes urbaines au sens de la grille d'analyse du Padduc.
Restitution des zones urbanisables (ZC) aux zones agricoles et naturelles (ZnC).
Inscription du périmètre de monument historique (rayon de 500m. – site archéologique E Calanche) couvrant l'ensemble du secteur d'Isula.
Mise en compatibilité avec les ESA du Padduc.

Secteur d'Isula

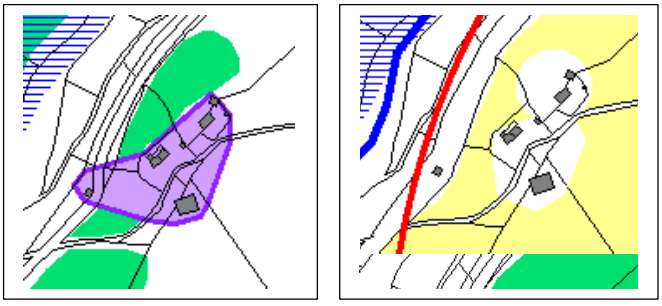

AVANT **APRES**

Secteur de Campu Stefanu

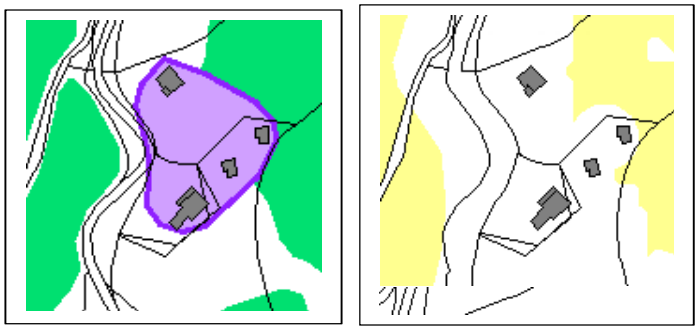

AVANT **APRES**

AVANT

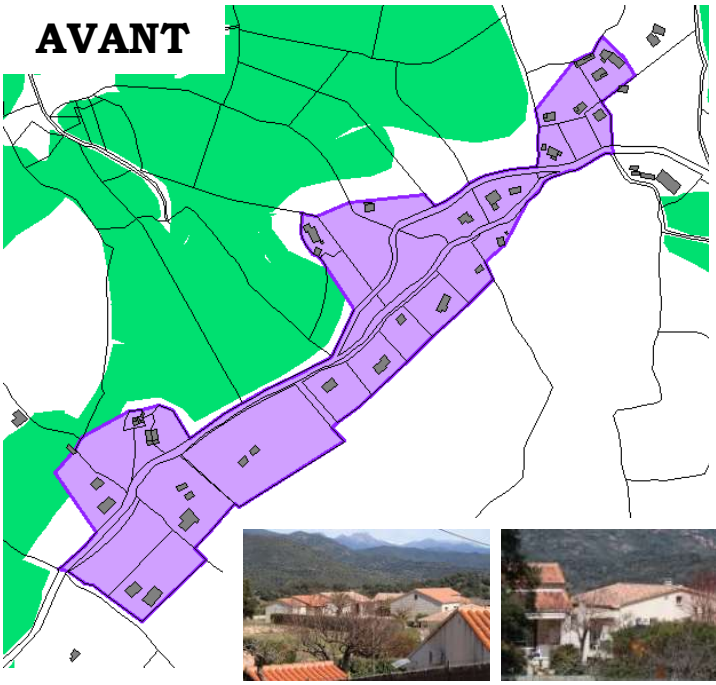

Evolution

- ⇨ Restitution de zones urbanisables aux espaces agraires.
- ⇨ 2 tâches urbaines plus regroupées.
- ⇨ Développement des circuits courts.
- ⇨ Développement de l'agrotourisme.
- ⇨ Inscription de coupure d'urbanisation.
- ⇨ Restauration des continuités écologiques.
- ⇨ Mise en compatibilité avec le Padduc (ESA).
- ⇨ Redéfinition du périmètre des espaces agraires.

Secteur de Piatone

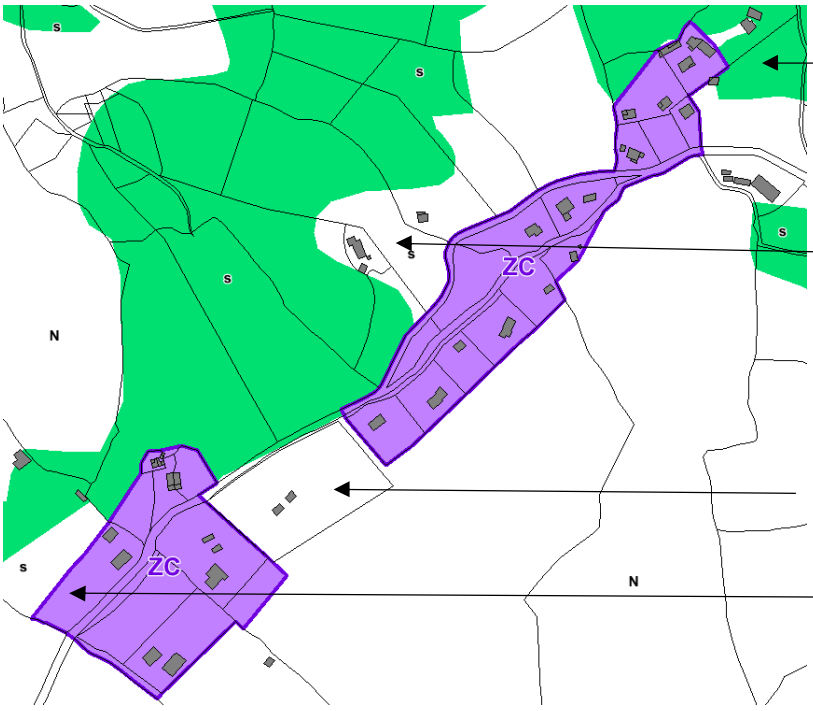

Mise en compatibilité avec les ESA du Padduc

Restitution des espaces urbanisables aux espaces agraires.

Restauration des continuités écologiques.
Inscription d'une coupure d'urbanisation.

Redéfinition du périmètre des zones urbanisables. Vers l'aménagement d'un noyau urbain, type hameau.

APRES

AVANT

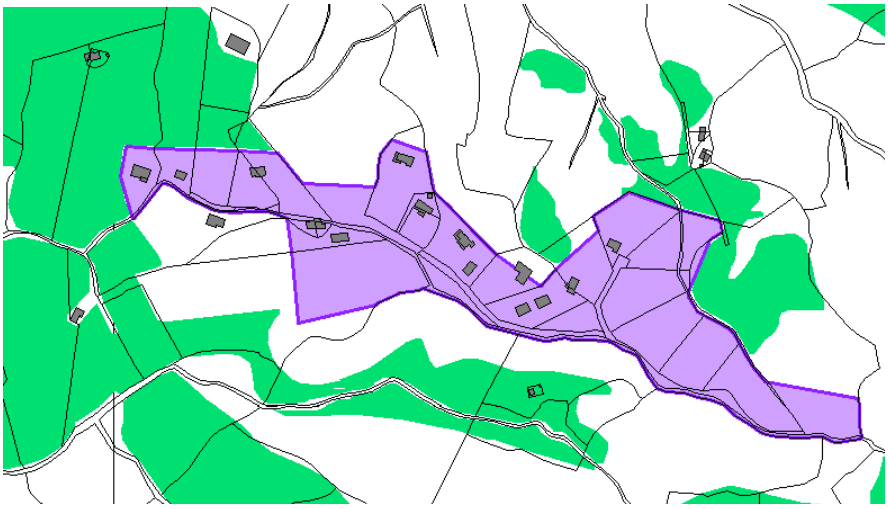

Secteurs de Ghjunca-Carboni

APRES

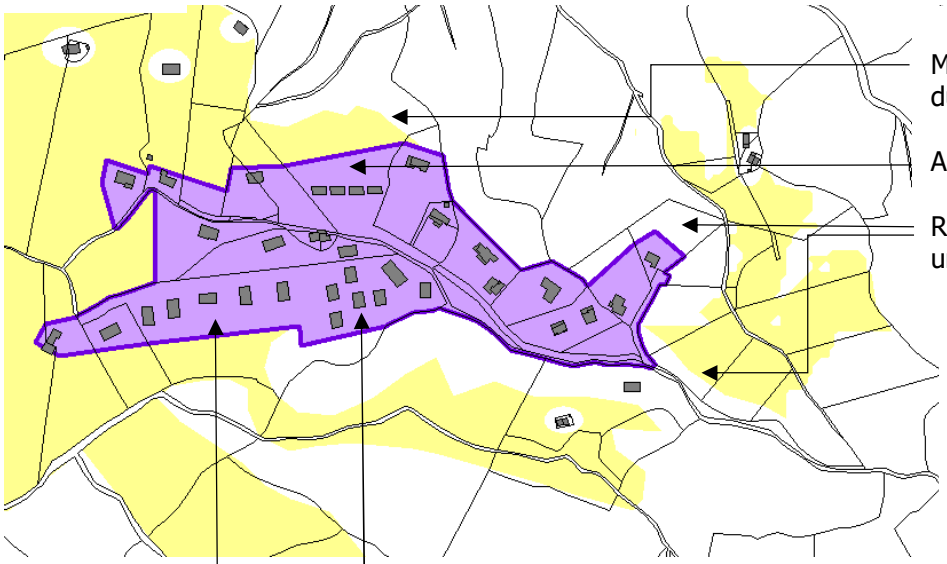

Mise en compatiblité aec les ESA du Padduc

Aménagement d'un éco-camping

Réduction de l'emprise urbanisable au bâti existant

Hébergements touristiques
Résidence hôtelière

Aménagement d'un quartier en devenir autour d'un espace public. Mixité urbaine.

Evolution

- ⇨ Renouvellement urbain.
- ⇨ Renforcement du parc de logements permanents.
- ⇨ Renforcement de l'armature urbaine.
- ⇨ Densification.
- ⇨ Aménagement d'un quartier en devenir (en cours).

- ⇨ Mixité urbaine.

- ⇨ Développement socio-économique.
- ⇨ Développement touristique marchand.

- ⇨ Mise en compatibilité avec les ESA du Padduc hors surfaces artificalisées.

ARTICULATION DE LA REVISION DE LA CARTE COMMUNALE AVEC D'AUTRES PLANS & PROGRAMMES

Plan Régional de Gestion des Risques Inondation (PRGRI 2016 – 2021)

1.1 La directive européenne 2007/60/CE dite directive inondation (DI), transposée par la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (Grenelle 2), constitue le cadre global de l'action de prévention des risques d'inondation. Elle incite à une vision stratégique du risque, en mettant en balance l'objectif de réduction des conséquences dommageables des inondations et les mesures nécessaires pour les atteindre.

Elle s'inscrit dans un processus continu d'évaluation et de gestion des risques d'inondation.

Issue d'une élaboration collective, la stratégie nationale de gestion des risques d'inondation arrêtée le 7 octobre 2014 affiche aujourd'hui les grands enjeux et les objectifs prioritaires qui en découlent pour permettre à chaque grand bassin hydrographique de décliner ces orientations stratégiques en prenant en compte la spécificité des territoires. L'objectif est de protéger les personnes et les biens, et de favoriser la compétitivité et l'attractivité des territoires par la prévention : en réduisant leur vulnérabilité aux inondations, en les préparant à gérer mieux la crise pour éviter la catastrophe et en organisant le retour à la normale.

Trois objectifs majeurs :

- ⇨ Augmenter la sécurité des populations exposées.
- ⇨ Stabiliser à court terme, et réduire à moyen terme, le coût des dommages.
- ⇨ Raccourcir fortement le délai de retour à la normale.

Traduction et orientations :

- ⇨ Mieux connaître le risque pour agir.
- ⇨ Prévenir pour ne pas accroître le risque.
- ⇨ Réduire la vulnérabilité.
- ⇨ Mettre en place un programme pour la gestion des crises.
- ⇨ Réduire le risque inondation à l'échelle du bassin en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques.

1.2 Prise en compte par la commune de Sollacaro dans le cadre de sa carte communale

Maintien et recomposition des continuités écologiques pour le libre écoulement des eaux de surfaces et les échanges faunistiques :

- ✓ Sollacaro - Vadiola.
- ✓ Vadiola-Calvese.
- ✓ Piatone.
- ✓ Filitosa.

Cette restauration des continuités écologiques est traduite le déclassement des zones urbanisables de la carte communale opposable en zone N dans le cadre de la présente révision.

Préservation des zones humides de la progression de la nappe urbanisée en les classant en ZnC dans la présente révision de la carte communale, au sud de Ghjunca-Carboni, la plaine du Taravo, la périphérie de Filitosa, celle de Campu Stefanu.

Zones humides

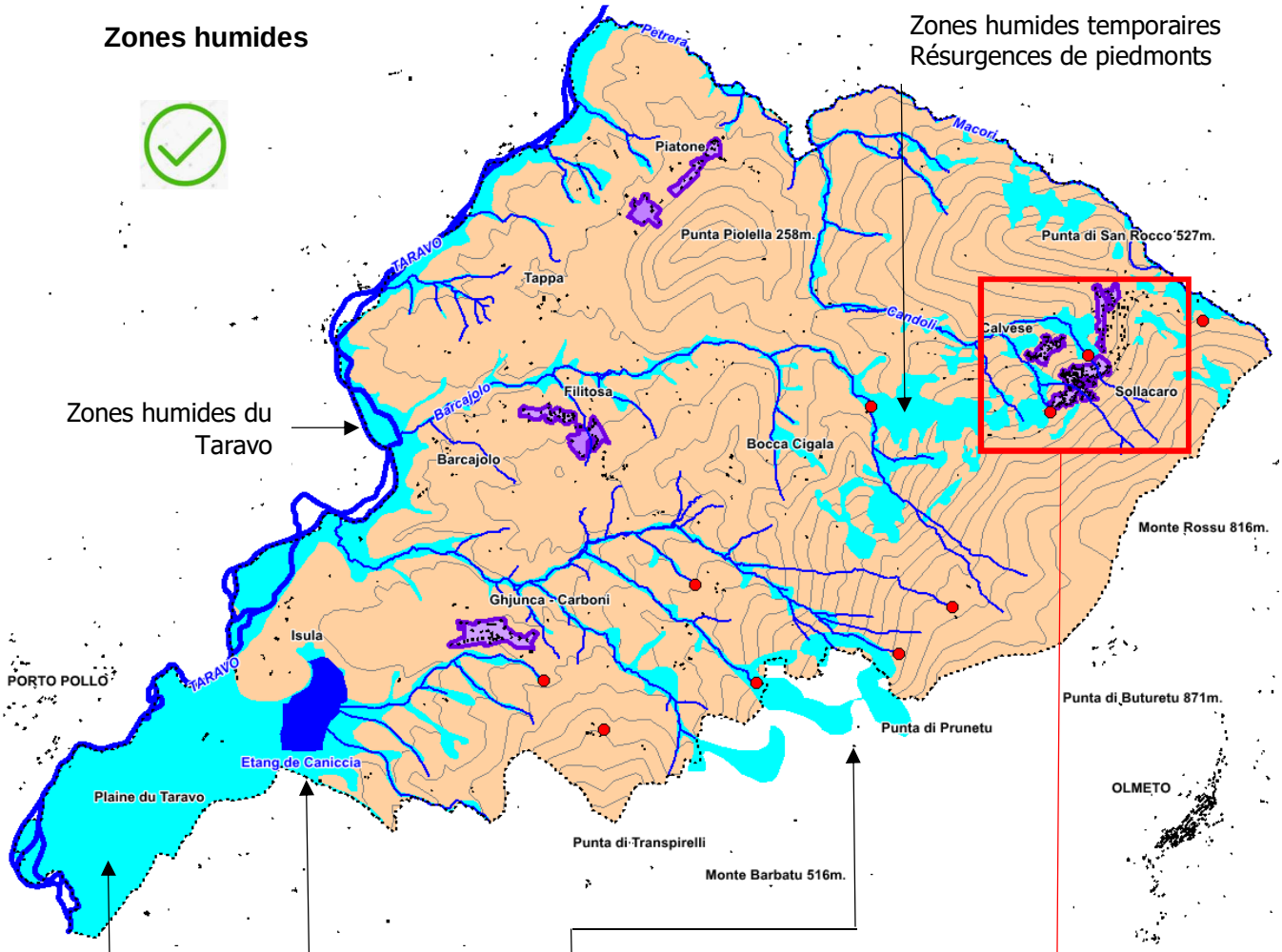

Zones humides temporaires
Résurgences de piedmonts

Zones humides du
Taravo

Zone humide de l'étang de
Canniccia, Site Natura 2000

Zones humides
de la plaine du Taravo

Zones humides temporaires
Résurgences de piedmonts

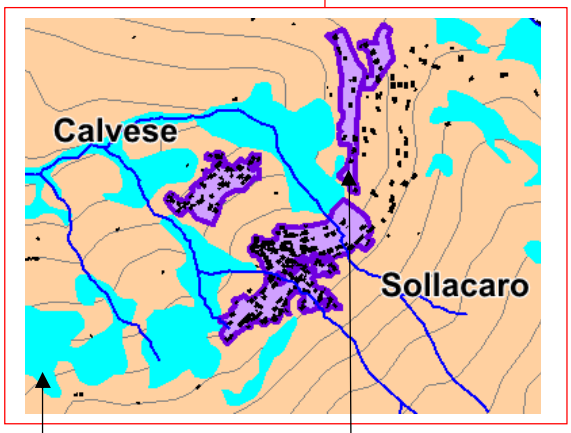

Zones humides temporaires
Résurgences de piedmonts

Les zones urbanisables alors
couvertes par un réseau
public d'assainissement
collectif se limitent aux
zones humides

Aucune zone urbanisable ne repose sur une zone humide. Pour chaque zone de contact les nappes urbanisées en question sont systématiquement couvertes par un réseau public d'assainissement collectif conforme à la réglementation en vigueur (Vadiola, Sollacaro, Calvese).

Continuités écologiques

Continuité écologique de la Petrera et du Marconi

Continuité écologique du Candoli

Continuité écologique du Taravo

Continuité écologique du Barcajolo

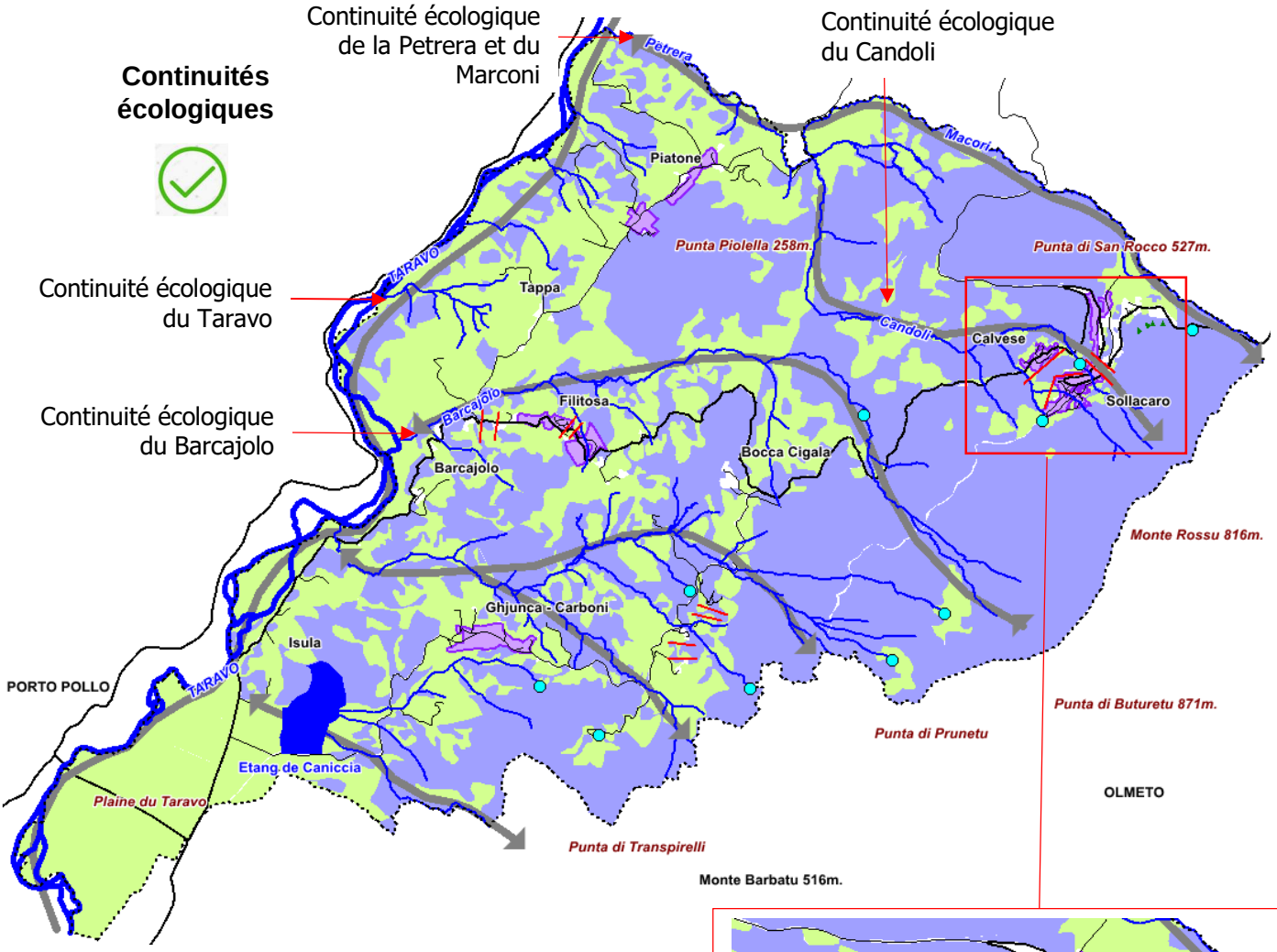

Continuité écologique de la vallée avec le fleuve Taravo
Continuités écologiques transversales entre plaine et piedmonts, piedmonts et lignes de crêtes.

Les continuités et les corridors écologiques ont été préservés, voir restaurés. Des coupures d'urbanisation instaurées.

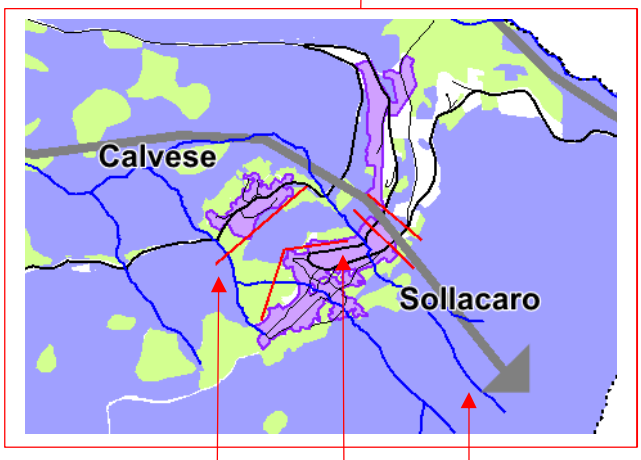

Coupure verte
Espace arboricole

Corridor écologique entre Sollacaro et Vadiola

Continuité écologique Préservée

Autres risques naturels

2.1 Zones inondables – Atlas des zones inondables (AZI) du Taravo

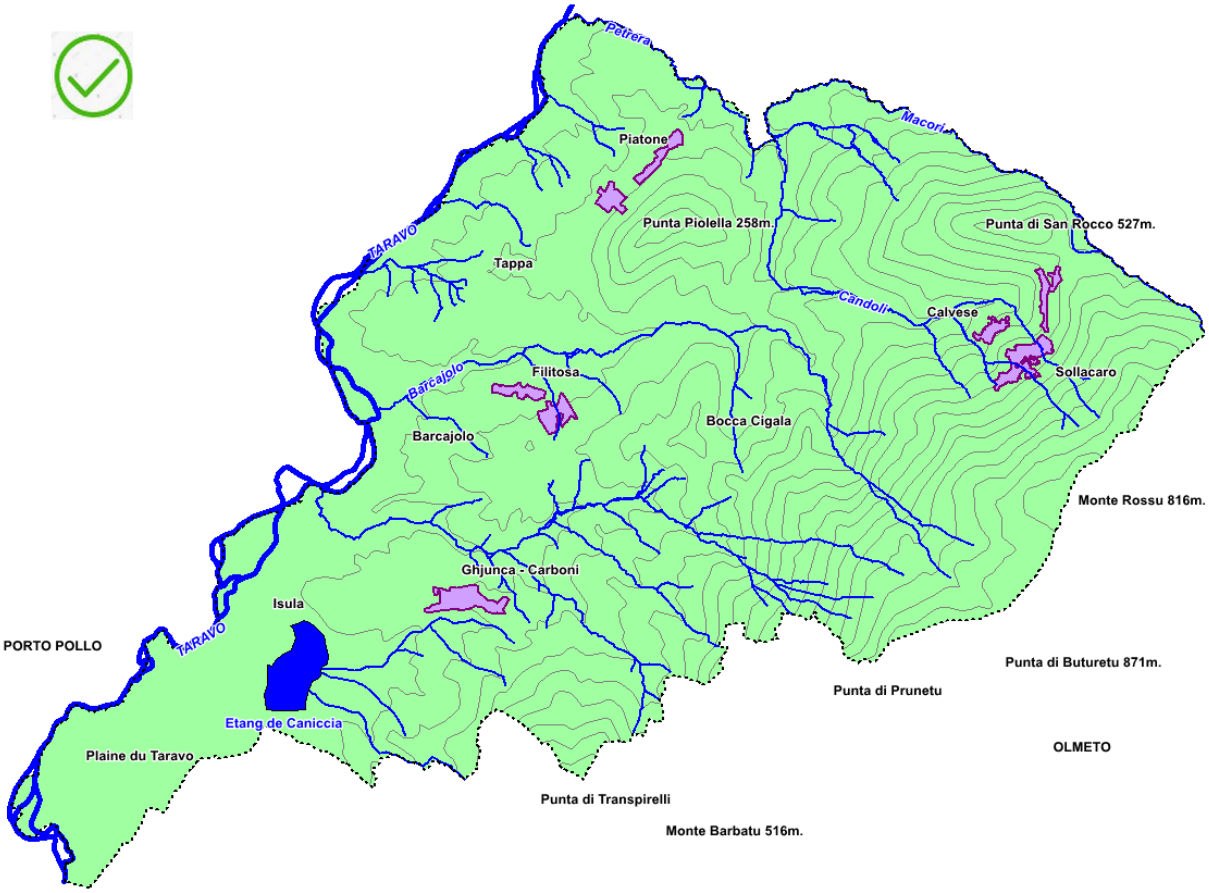

La commune de Sollacaro est couverte par le risque d'inondation avec le **Taravo**, au nord du territoire. Il a fait l'objet d'une inscription au titre de l'Atlas des zones inondables (AZI). Les inondations du Taravo concernent essentiellement la plaine agricole ainsi que la station de pompage. Aucune habitation ne semble affectée par ce périmètre d'aléas.

Toutefois, dans les zones urbanisées des aménagements sont nécessaires pour palier tout risque d'aléas (limiter les zones imperméabilisées, réaliser un réseau d'évacuation des eaux pluviales, éviter les murs de clôture…).

La constructibilité est strictement interdite sur les secteurs couverts par un risque inondation en vue de protéger les biens et les personnes. Les zones urbanisables sont particulièrement éloignées des sites couverts par le risque inondation.

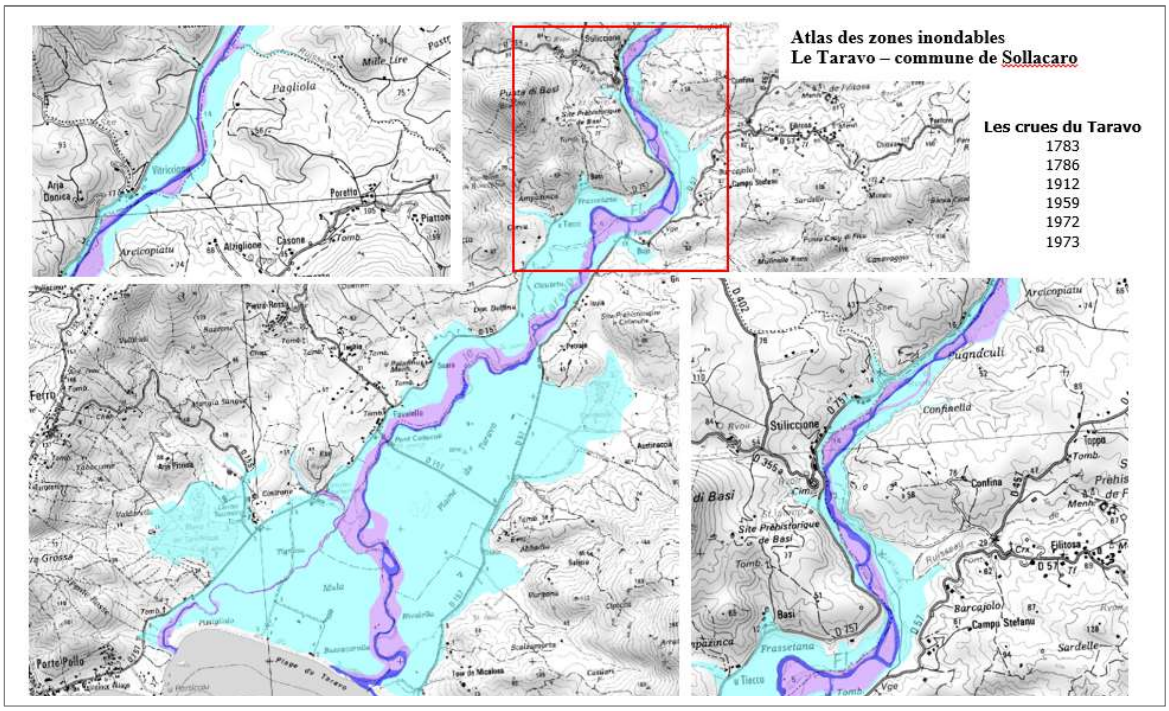

2.2 Incendie

Comme l'ensemble des communes de Corse le risque incendie est bien présent sur le territoire de la commune de Sollacaro. Les zones les plus exposées se concentrent sur les bas piedmonts, ainsi que sur les principaux massifs forestiers de l'arrière-pays et sur les abords des voiries structurantes et des tâches urbaines.

Le risque incendie est appréhendé par la Révision II de la carte communale

- ✓ Les espaces urbanisables sont contenus autour des zones déjà construites et en continuité immédiate du bâti existant.

- ✓ Les espaces urbanisables sont ceinturés par des espaces agricoles qui garantissent un coupe-feu géré. La préservation des espaces agricoles et la mise en compatibilité avec les ESA du Padduc dans le zonage constituent un préalable quant à la préservation des zones constructibles du territoire vis-à-vis du risque incendie.

- ✓ Des prescriptions réglementaires :

Hors zone urbanisable des coupe-feu, des points d'eau, des cuves DFCI ainsi que des pistes ont été aménagées en collaboration avec les services de secours et avec les services du Département afin de lutter contre la progression des incendies.

La DDTM a établi une ***carte d'aléa simplifiée***, selon la méthode utilisée lors des études PPRIF. Elle permet d'assurer une prise en compte satisfaisante du risque incendie avec pour objectif prioritaire d'éviter que ne soient classés constructibles des secteurs où l'aléa est fort, secteurs très difficilement défendables.

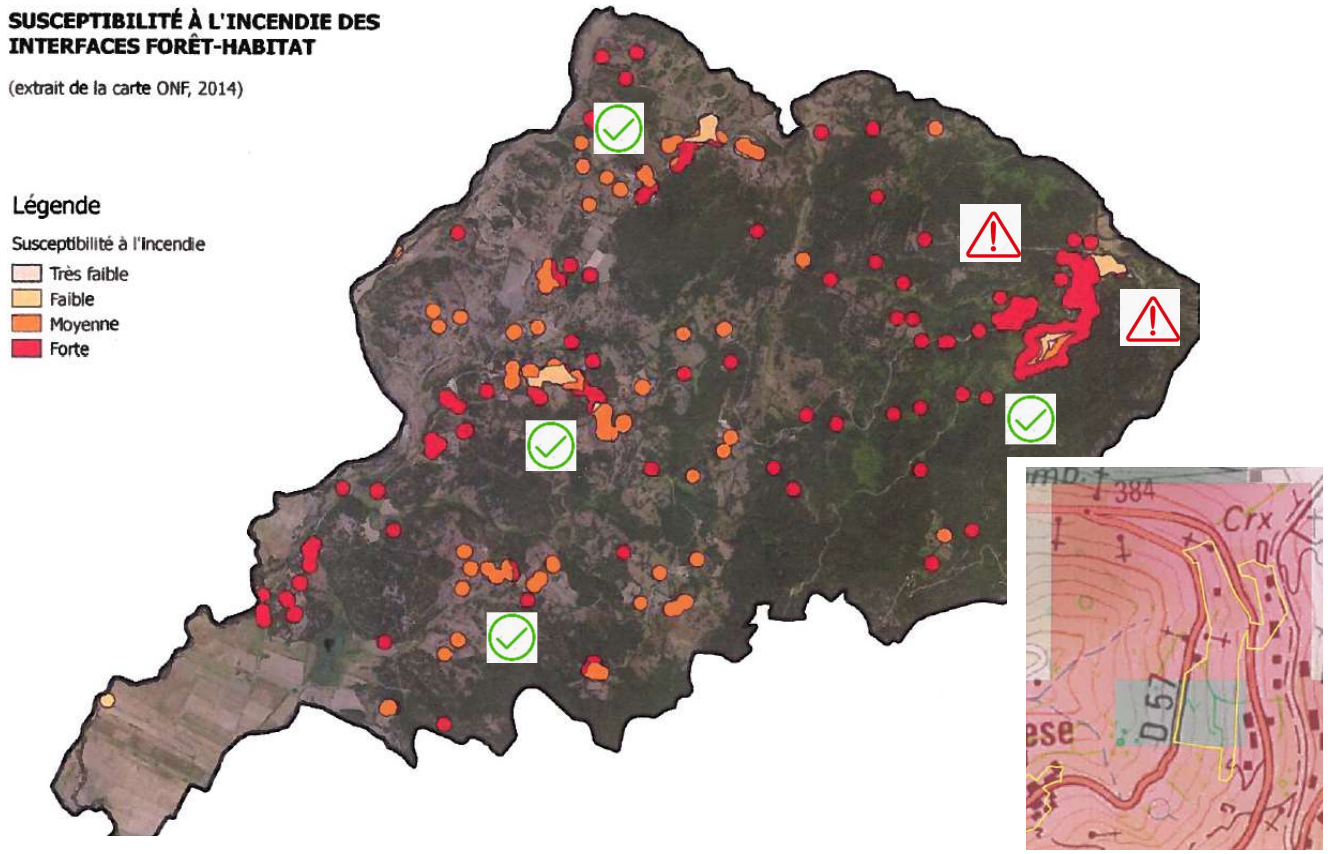

L'atlas départemental du risque de feux de forêt a classé la commune au 55ème rang de l'aléa feux de forêt et au 48ème rang en ce qui concerne le risque incendie de forêt du fait de l'habitat dispersé en piedmont. C'est d'ailleurs ce type d'habitat qui en multipliant les zones de contact entre les formations végétale et les espaces urbanisés, crée des zones sensibles au risque d'incendie et constituent autant

de sources privilégiées de départs de feu et une vulnérabilité accrue du fait de la présence de biens, d'activités et de personne. Les villages de **Sollacaro et de Calvese** cette vulnérabilité est forte du fait d'une plus grande exposition car situés en partie haute de la vallée avec une végétation dense et exposés aux vents dominants. Alors que sur les secteurs peu urbanisés des piedmonts, ou à l'habitat diffus, il est à relever le rôle important que jouent les espaces agricoles dans la réduction du risque.

L'application stricte du débroussaillement légal et contenir les tâches urbaines sans les étendre sur Calvese et sur Sollacaro permettront de ne pas renforcer le risque incendie ni les éventuelles menaces sur les biens et les personnes. La carte commune retient ces recommandations de bon sens et contiendra de fait l'urbanisation de ces deux zones à l'enveloppe urbaine actuelle.

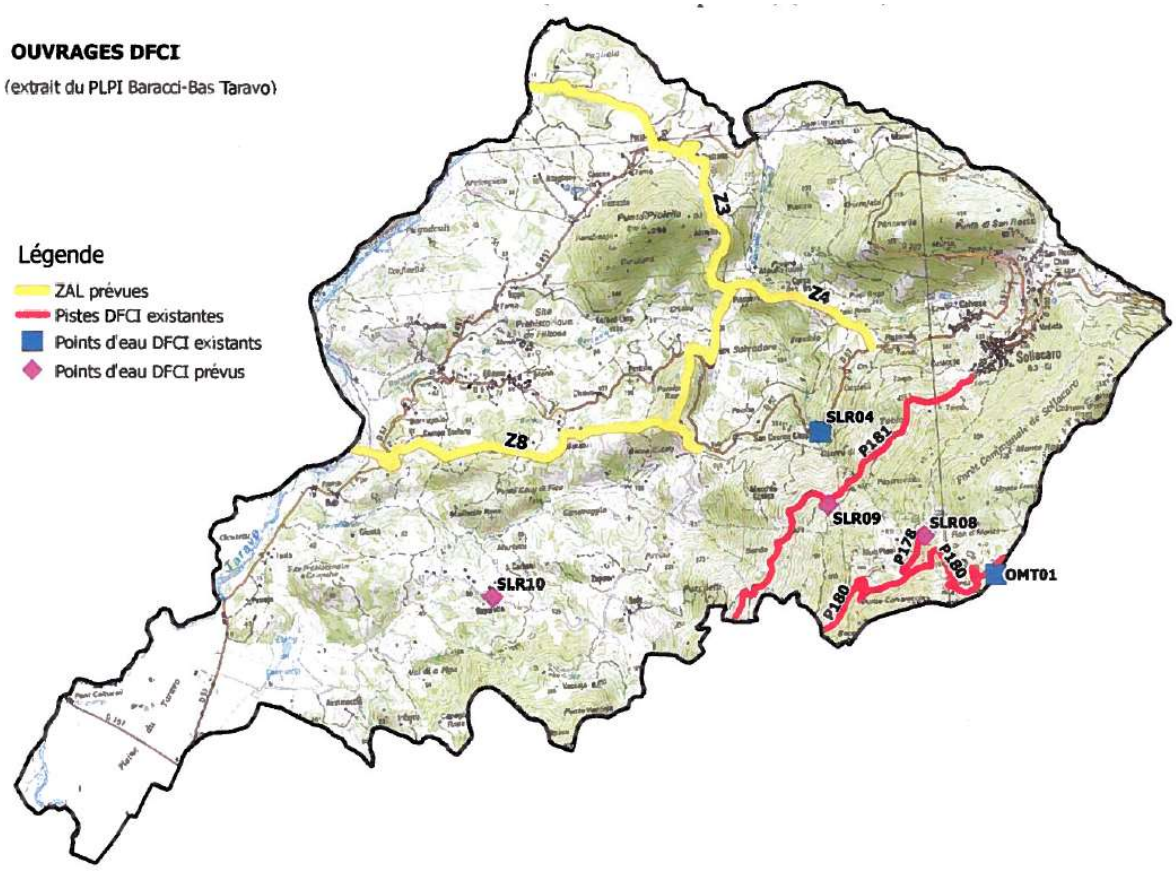

Sur le plan réglementaire des espaces libres de plantations, les haies végétales devront être en mélange d'essences pour lesquelles seront proscrites celles sensibles au feu comme le cyprès, le thuya, les lauriers…. Et elles devront être entretenues conformément aux prescriptions de l'article L. 2-3 de l'arrêté du 3 décembre 2012 (Cf. infra).

Les voies de circulation et d'accès aux zones urbaines, existantes ou à créer, devront respecter les prescriptions techniques d'accessibilité aux engins de lutte (largeur minimum de 4m, pente moyenne inférieure à 15% et hauteur de 4m. minimum. A défaut d'être raccordées au réseau viaire existant à leurs deux extrémités, elles devront être aménagées avec un point de retournement normalisé. C'est notamment le cas pour la route desservant le quartier de la Foce à Sollacaro.

La commune de Sollacaro est incluse dans le périmètre du PLIPI de Baracci-bas Taravo approuvé par arrêté préfectoral en date du 3 décembre 2012.

L'objectif est d'empêcher la propagation du feu vers les zones habitées de la commune. Il est ainsi prévu de créer plusieurs ouvrage de type d'appui à la lutte (ZAL) dans le but d'améliorer le temps de transfert des moyens de lutte et de compléter le réseau des voies revêtues, les piste DFCI. Aussi, plusieurs points d'eau sont implantés sur le territoire (cuves de 30m^3, bassins de 50m^3) de manière à assurer un délai de route inférieur à 20m, entre deux points d'eau.

Les ZAL s'appuient en grande partie sur des zones mises en valeur agricole. En dehors de quelques portions empruntant des voies existantes, la bande de roulement permettant l'accès et repositionnement des moyens de lutte devra être créée et de nombreuses clôtures et portails devront être installés.

2.3 Mouvements de terrain et chutes de bloc

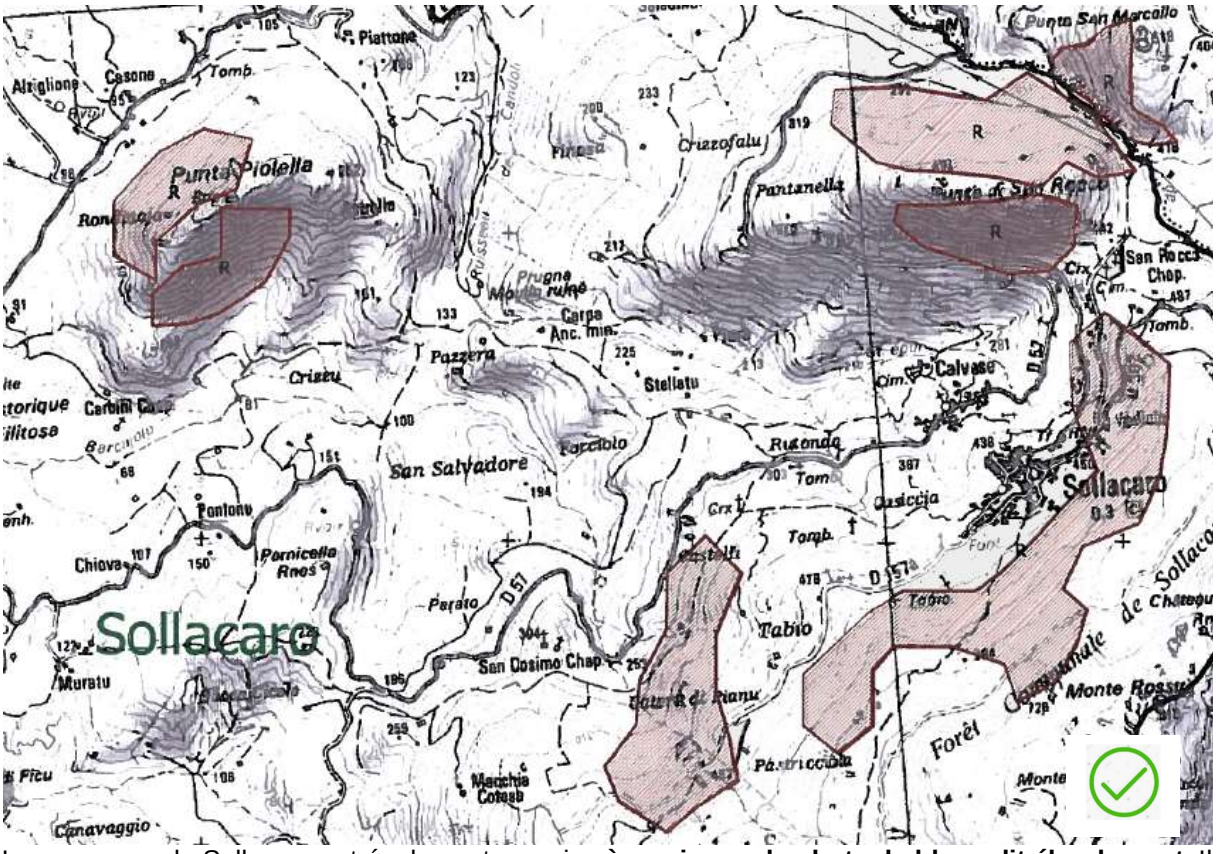

La commune de Sollacaro est également soumise **à un risque de chute de blocs dit éboulement**. Il s'agit de **risques majeurs exposant des zones habitées**.

Une portion du village de Sollacaro et de son extension sur Vadiola, dominés par la crête et les arrêtes rocheuses de de Monte Barbatu. L'observateur pourra constater la présence de miroirs de faille affleurant, d'excavations naturelles, d'éboulis, de rochers oscillants et de tout un réseau de fractures ouvertes aux intempéries (gélifraction, thermoclastie, hydroclastie…) susceptibles d'engendrer le détachement de blocs et de générer des effondrements de parois ou encore le développement de laves torrentielles dans les talwegs lors d'événements pluvio-orageux. **Ce massif rocheux** révèle tout un réseau de fractures et autres diaclases dans la roche en place.

Si bien que les espaces urbanisés de Vadiola et de Sollacaro nord semblent particulièrement menacés par un risque mouvement de terrain. Les lignes de crêtes étant plus en retrait, dominant les massifs forestiers et les espaces agraires surplombant le village et son extension contemporaine vers le nord. Ces portions de zones jadis urbanisables seront déclassés afin de ne pas accroître l'exposition au risque des biens et des personnes.

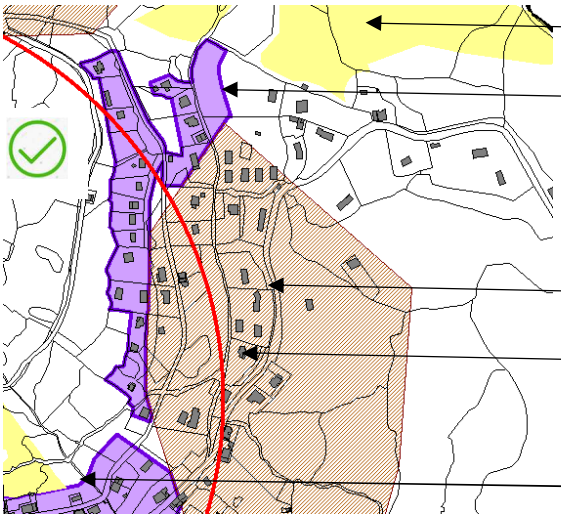

ESA mis en compatibilité avec le Padduc

Zone urbanisable – révision II carte communale

Zone bâtie, jadis urbanisable, couverte par un risque mouvement de terrain

Périmètre de protection des monuments historiques.

Zone urbanisable du village de Sollacaro

Protection des eaux

3.1 Périmètres de protection des sources et captages

Servitudes attachées à la protection des eaux potables instituées en vertu de l'article L.20 du code de la santé publique et du décret n° 61-859 du 1er août 1961, modifié par le décret n° 67-1093 du 15 décembre 1967, pris pour son application.

L'eau est la richesse prioritaire à préserver.

Trois servitudes inscrites sur la commune de Sollacaro

- ⇨ L'arrêté n°25/91 du 4 juin 1991 régularise le forage dans la nappe alluviale du Taravo.
- ⇨ L'arrêté n°98/1098 du5 août 1998 régularise le forage de Tabio.
- ⇨ L'arrêté n°2011328-0015 du 24 novembre 2011 régularise les sources de Vizziritu, de Celaccia mont et aval, et le forage de Volevitu.

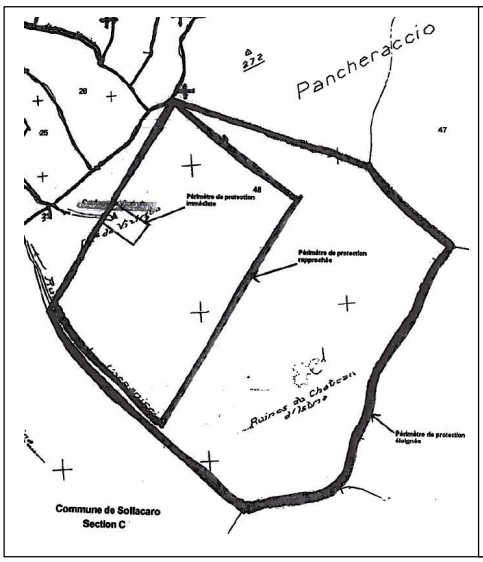

Source de Vizziritu

Source de Celaccia

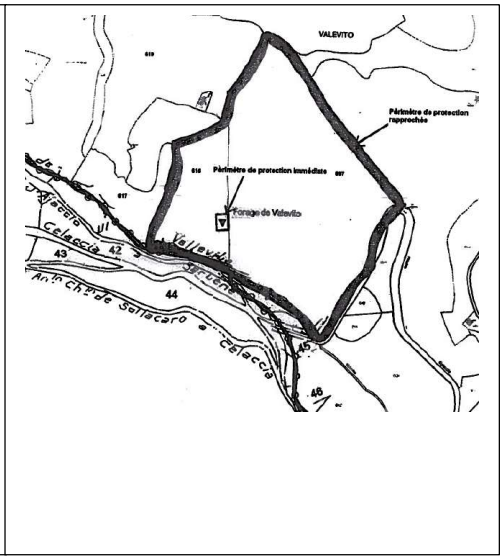

Forage de Valevitu

Forage de Valevitu

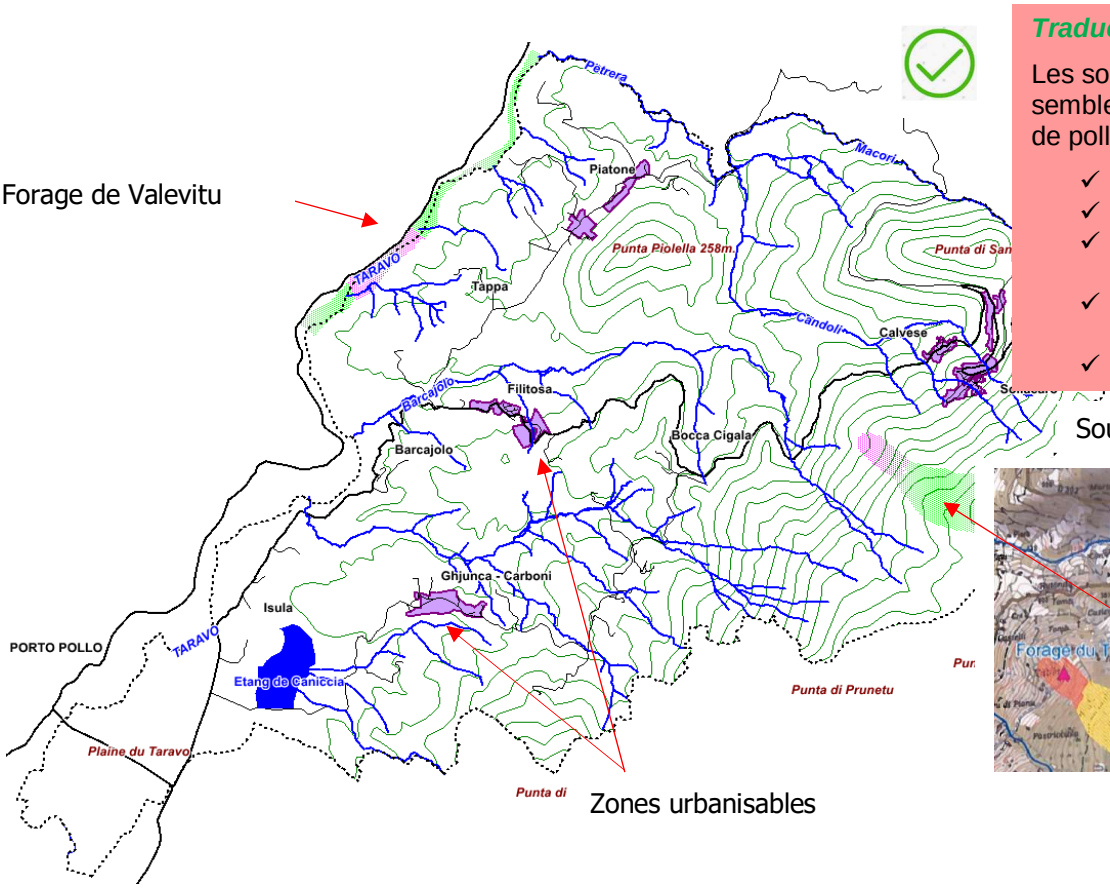

Zones urbanisables

Traduction dans la carte communale

Les sources et prises d'eau ne semblent pas affectées par un risque de pollution quelconque :

- ✓ Zone de montagne
- ✓ Eloignement des constructions.
- ✓ Absence de pastoralisme extensif.
- ✓ Boisements qui préservent la ressource
- ✓ Zones naturelles et naturelles

Source de Celaccia et de Vizziritu

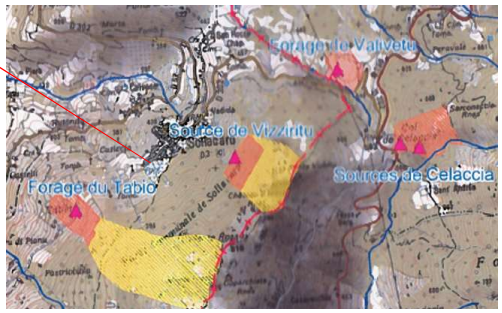

SDAGE de Corse

4.1 Principes généraux

Délibération de la CTC du 17 septembre 2015

Le SDAGE est un document établi pour 6 ans dont les orientations fondamentales reposent sur une gestion équilibrée de la ressource en eau ainsi que sur des objectifs de qualité et de quantité d'eau à atteindre dans le bassin de Corse dans l'intérêt général et dans le respect des principes de la loi sur l'eau et des milieux aquatiques.

Cinq orientations et traduction dans le PLU de Sollacaro

Assurer l'équilibre quantitatif de la ressource en eau en anticipant les conséquences des évolutions climatiques, les besoins de développement et d'équipement.

- ⇨ Pose de compteurs individuels obligatoire.
- ⇨ Résorption des fuites sur le réseau AEP.
- ⇨ Préservation des massifs forestiers (zone ZnC).

Lutter contre les pollutions en renforçant la maîtrise des risques pour la santé et la gestion des déchets.

- ⇨ Maintenance et intervention ponctuelle sur les ANC & contrôles réguliers du SPANC. Seulement 8% des installations nécessitent des travaux en urgence.

Protection de la ressource en eau destinée à la consommation humaine,

- ⇨ DUP périmètre de protection des sources & captages (Cf.s supra).

Préserver ou restaurer les milieux aquatiques et humides en respectant leurs fonctionnalités.

- ⇨ La mise en conformité des systèmes d'assainissement individuels avec le SPANC (communauté des communes Taravo-Valinco-Sartenais).

- ⇨ Réflexion en vue de la réalisation d'un schéma directeur pour la gestion des eaux pluviales.

- ⇨ Réflexion en cours en vue de la mise en œuvre de la loi GEMAPI.

- ⇨ Préserver de la constructibilité et de la proximité des constructions, les ruisseaux et cours d'eau (zonage).

- ⇨ A défaut de réalisation d'un réseau d'assainissement sur la plupart des tâches urbaines et d'une aptitude généralement médiocre des sols à l'assainissement non collectif, mise en conformité des unités de traitement individuelles et soutien pour la réalisation de micro stations et d'unitéss de traitement collectives dans le cadre des opérations d'aménagement d'ensembles pouvant interférer comme condition d'ouverture à l'urbanisation (secteurs de Filitosa, de Ghjunca-Carboni et de Piatone).

- ⇨ Résorber les dépôts sauvages ponctuels notamment aux alentours du Taravo, sur les abords de la voirie secondaire… (commune, communauté de communes).

Mettre en cohérence la gestion concertée de l'eau avec l'aménagement et le développement durable de l'île.

- ⇨ Utilisation économe de la ressource en eau.
- ⇨ Maillage du réseau d'adduction d'eau publique.
- ⇨ Protection des sources, captages et prises d'eau en rivière.

4.2 Objectifs 2021 :

Aujourd'hui, 86% des cours d'eau de Corse sont de bonne qualité. L'objectif de l'ancien SDAGE était atteindre 92% à l'horizon 2015.

97% des milieux aquatiques de surface devront être en bon état en 2021.Le programme de mesures identifie les actions à engager pour atteindre ces objectifs. **Son coût était estimé à 79,3 M€ sur 6 ans, soit 13,2M€/an.**

Prise en compte par la commune de Sollacaro

Assainissement collectif

- ⇨ Raccordement obligatoire au réseau d'assainissement collectif sur les secteurs de Sollacaro, Vadiola et Calvese.
- ⇨ Aménagement de micro stations d'épuration vivement recommandées sur les opérations d'aménagement d'ensemble de Filitosa et de Piatone.

Compte tenu que ces deux secteurs ne sont pas couverts par un réseau public d'assainissement collectif et qu'aucune station d'épuration n'est programmée pour l'heure, compte tenu que l'aptitude de sols à l'assainissement individuel est médiocre, compte tenu que les opérations de renouvellement urbain sur les extensions contemporaines attendent un minium de densités, il s'avère que de tels aménagements ne semblent pas véritablement réalisables à ce stade. Afin de garantir le respect de telles dispositions et de conditions d'ouverture à l'urbanisation dans le cadre de tels projets, il semblerait plus approprié d'attendre l'élaboration d'un PLU dans l'attente de la mise en place de tels équipements.

Urbanisme

- ⇨ Adaptation des formes bâties à l'aptitude des sols en cas d'absence de système d'assainissement collectifs et/ou obligation de réalisation à la charge de l'aménageur d'un système d'assainissement collectif privé en cas de densité ou d'aménagement de quartier comme condition d'ouverture à l'urbanisation.
- ⇨ Limitation de la consommation en eau et des prélèvements dans la ressource (compteurs individuels).
- ⇨ Eloignement des bâtiments vis-à-vis des cours d'eau de 20 à 35m. afin de réduire les risques de pollution suivant les zones couvertes ou pas par un réseau public d'assainissement collectif.
- ⇨ Inscription de corridors écologiques aux plans de zonage par le déclassement de zones urbanisables (Sollacaro-Vadiola, Piatone, Filitosa, Ghjunca-Carboni).

Plan d'Aménagement et de Développement Durable Unique de la Corse (Padduc)

5.1 Principes généraux

Aux termes de la **loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002**, «la collectivité territoriale de Corse élabore le plan d'aménagement et de développement durable de Corse» (PADDUC), qui «a les mêmes effets qu'une directive territoriale d'aménagement». Il s'agit donc d'un document déterminant dans l'aménagement du territoire de la Corse.

Le PADDUC arrêté en avril 2015 et opposable aux tiers depuis le 5 novembre 2015 présente un triple objectif:

«- Préciser la vocation de ce plan en confortant son rôle de document structurant en matière d'aménagement.

«- Intégrer les prescriptions du Grenelle de l'environnement et préciser la façon dont le plan s'inscrit dans la hiérarchie des normes en matière d'urbanisme.

«- Améliorer et simplifier la procédure d'élaboration, notamment en créant un débat sur les orientations fondamentales au sein de l'Assemblée de Corse».

Le PADDUC devient ainsi aujourd'hui le document de référence en Corse en termes de développement, de préservation et de planification.

5.2 Synthèse du projet de territoire

Aujourd'hui le développement de la commune se veut avant tout ***renforcer la trame urbaine des principales polarités structurantes*** par des opérations de ***densification*** encadrées partiellement par des interventions publiques (logement, espaces publics….). Parallèlement, la révision de la carte communale souhaite ***renouer avec le lien social*** en plaçant ***l'espace public***, le ***développement culturel*** et ***l'amélioration du cadre de vie*** au cœur des politiques de d'aménagement du territoire. Afin de compléter ces perspectives, toujours en appui sur les grandes orientations du Padduc, une réflexion a été engagée dans le sens du ***développement socio-économique***, des services et des équipements structurants et capables de renforcer l'attractivité de la commune dans un souci de ***développement durable*** qui touche ***le stationnement***, ***la mixité sociale***, les savoir-faire identitaires, une ***économie locale non délocalisable*** *(artisanat & agriculture)*, ***la préservation des espaces naturels sensibles et des espaces agricoles comme vitrine du territoire***.

Il s'agit de rendre compatible un développement significatif en termes de contribution économique et d'accession avec la préservation de l'environnement.

Sollacaro est considérée ainsi par les cartes du PADDUC comme ***une unité villageoise à renforcer et une zone de développement touristique***. Aussi, la présence de zones humides, l'étendue des tâches urbaines coiffées par une présomption de risque éboulis (Sollacaro, Vadiola), les tâches urbaines menacées par un risque élevé incendie (Calvese, Sollacaro) ne permettent pas d'envisager des solutions susceptibles de concentrer l'urbanisation de façon cohérente sur ces portions de territoire. Si bien que le risque est de voir la concentration d'espaces d'ores et déjà mités où l'étalement urbain ne justifie plus le maintien des protections qui auraient été envisageables. En l'absence de réorientations, cela entraînerait l'aggravation des déséquilibres que le modèle de développement porté par le Padduc vise précisément à combattre :

- ✓ *Une vocation spécifiquement résidentielle saisonnière.*
- ✓ *Un sous-développement des services et des emplois.*
- ✓ *L'accroissement des besoins de mobilité.*
- ✓ *La concentration des retombées économiques sur des pôles économiques périphériques (Olmeto, Porto-Pollo, Propriano).*

Le PADDUC s'engage à donner une réponse originale à cette problématique. L'objectif est d'améliorer les conditions d'organisation d'intégration urbaine et paysagère de ces ensembles dans un souci de développement local intégré en recherchant la plurifonctionnalité des sites destinés à devenir des polarités urbaines par la mutualisation des équipements publics … en réalisant quand cela est pertinent des liens avec les arrière-pays, complémentaires.

Ces formes de développement pourraient contribuer au développement d'activités contribuant significativement à la création d'emplois permanents et à l'animation de ces pôles tout au long de l'année. Ces pôles urbains à structurer, développer doivent recevoir les moyens adaptés afin de les traiter comme de véritables opérations d'aménagement encouragés par la collectivité.

Force est de constater que depuis une trentaine d'années, l'urbanisation réalisée dans l'île s'est écartée des modèles d'urbanisation traditionnels et s'est éloignée des centres urbains donnant lieu à un fort étalement urbain. Cette urbanisation de forme peu lisible a créé le mitage. Polariser cette forme d'urbanisation est un objectif premier en s'attachant en priorité à structurer, requalifier et harmoniser ces espaces en permettant l'accueil de constructions nouvelles à l'intérieur de ces périmètres, en autorisant l'extension et la rénovation de bâtiments existants, et en autorisant les aménagements publics. Il ne s'agit pas biensûr d'aggraver la dispersion de l'habitat. Mais de procéder à un renforcement de l'espace considéré et participer à sa structuration (extraits du Padduc).

Grandes orientations de la carte synthétique
Commune de Sollacaro

Armature et planification urbaine
Unité villageoise.
Commune de Sollacaro pôle de destination ou de transit.
Renforcer les polarités.
Contenir l'étalement urbain.

Equipements
Développement culturel.

Mobilités
Renforcer le réseau routier Propriano-Ajaccio.
Accroître l'offre en services de transports en commun.

Renforcer la dynamique touristique
Structurer l'offre touristique.
Secteur du schéma d'orientation territoriale des outils et équipements culturels structurants.
Préserver, canaliser l'accessibilité et développer un tourisme durable.

Environnement
Mise en compatibilité des ESA et des ERPAT.
Corse des plaines.
Zone de moyenne et basse altitude.

La carte communale a voulu traduire certains grands principes sur Sollacaro

✓ ***La préservation des espaces agricoles***.

- Terrains mécanisables.
- Terrains à fortes potentialités agro-sylvo-pastorales.
- Restanques, jardins, planches, vergers.
- Terrains faiblement pentus (moins de 15%).
- Terrains exploités.
- Terrains cultivables.
- Terrains faisant l'objet d'une déclaration de surface au registre parcellaire (RPG).
- Vergers.
- Terrains présentant de fortes potentialités agraires sur des pentes supérieures à 15%.

- ✓ ***La préservation des espaces environnementaux sensibles*** et/ou supportant une forte protection environnementale.

  - Sites sensibles.
  - Zones humides.
  - Sites protégés (ZNIEFF II, Natura 2000…).
  - Sites singuliers.
  - Espaces forestiers, boisements et forêt soumise au régime forestier.
  - Massifs montagneux.
  - Plaine littorale.
  - Vallée fluviatile…

Sollacaro est considérée dans ce document comme étant **une unité villageoise et un pôle culturel à structurer,** en contact avec un espace à dominante de développement agricole et dont les espaces sensibles du patrimoine naturel et culturel sont à préserver et à valoriser. Le Padduc entend renforcer les polarités de plaine tout en contenant l'étalement urbain. La Révision II de la carte communale s'appuie sur ces orientations et protège au mieux les grandes entités agricoles (ESA, ERPAT…) et les espaces naturels sensibles en les classant en (N) englobant les zones humides, les sites Natura 2000, les ZNIEFF II, les paysages sensibles et remarquables.

5.3 Enjeux urbains et économiques

Enjeux urbains & économiques
Commune de Sollacaro

Contexte urbain

Zones de pression urbaine : Sollacaro, Vadiola, Calvese, Filitosa, Ghjunca-Carboni, Piatone.

Espaces naturels protégés : Forêt communale, étang de Canniccia, Maquis évolué du Taravo, zones humides.

Routes& VRD

Route territoriale.
Routes structurantes de l'armature du réseau intercommunal et du PETR.

Armature urbaine & enjeux de développement

Unités villageoises à renforcer.

Culture et patrimoine à développer.
Commerces et services de proximité à renforcer.
Services publics de proximité à renforcer.
Services de santé à structurer et renforcer.

Traduction dans la révision II de la carte communale

✓ ***Mobilités***

- Nouvelle voirie plaine du Taravo-bocca Cigala-Sollacaro.
- Mixité des mobilités (villages).
- Organisation du stationnement sur les centres urbains.
- Réseau de sentiers et pistes communaux.

✓ ***Equipements***

- Site archéologique et musée de Filitosa.
- Ecomusée sur Filitosa.
- Marché paysan sur Filitosa.
- Mise en valeur du site archéologique d'E Calanche.
- Préservation du site Natura 2000 de l'étang de Cannicccia.

✓ ***Armature urbaine***

- Renforcement des polarités villageoises de Sollacaro, de Calvese et de Filitosa.
- Opérations de densification prioritaires sur les unités villageoises.
- Lutte contre l'étalement urbain et la pression urbaine (Vadiola, Filitosa, Piatone, Gjunca-Carboni, Sollacaro, Calvese).
- Mixité urbaine (Sollacaro, Calvese) et mixité du parc de logements en devenir (Filitosa).
- Opérations de réparation urbaine sur les tâches urbaines diffuses (Piatone, Ghjunca-Carboni, Filitosa).
- Mixité fonctionnelle sur Sollacaro, Calvese et Filitosa.

✓ ***Enjeux de développement***

- Restauration de l'activité viticole, oléicole et agropastorale sur les bas piedmonts.
- Maillage de sentiers de randonnés en appui avec le patrimoine vernaculaire et architectural, les paysages et l'environnement naturel.
- Mise en valeur des sites archéologiques (E Clanche, Filitosa…).
- Renforcement des petits commerces et des services de proximité sur Sollacro, sur Calvese et sur Filitosa.
- Aménagement d'un centre médical sur Filitosa.
- Renforcement et diversification des hébergements touristiques marchands (camping sur Piatone, éco-camping sur Ghjunca-Carboni, hôtels de charme sur Ghjunca-Carboni et Filitosa, chambres d'hôtes toutes zones…).
- Développement de l'agrotourisme.

✓ ***Environnement***

- Protection des espaces naturels sensibles dans le zonage (ZnC).
- Déclassement des zones urbanisables couvertes par la ZNIEFF II « maquis évolué du Taravo », excepté les permis venant d'être accordé en limite de zone (Vadiola et Sollacaro).
- Mise en valeur, préservation et sensibilisation du public aux zones humides de l'étang de Cannicccia.

5.4 Enjeux agricoles & espaces stratégiques agricoles (ESA)

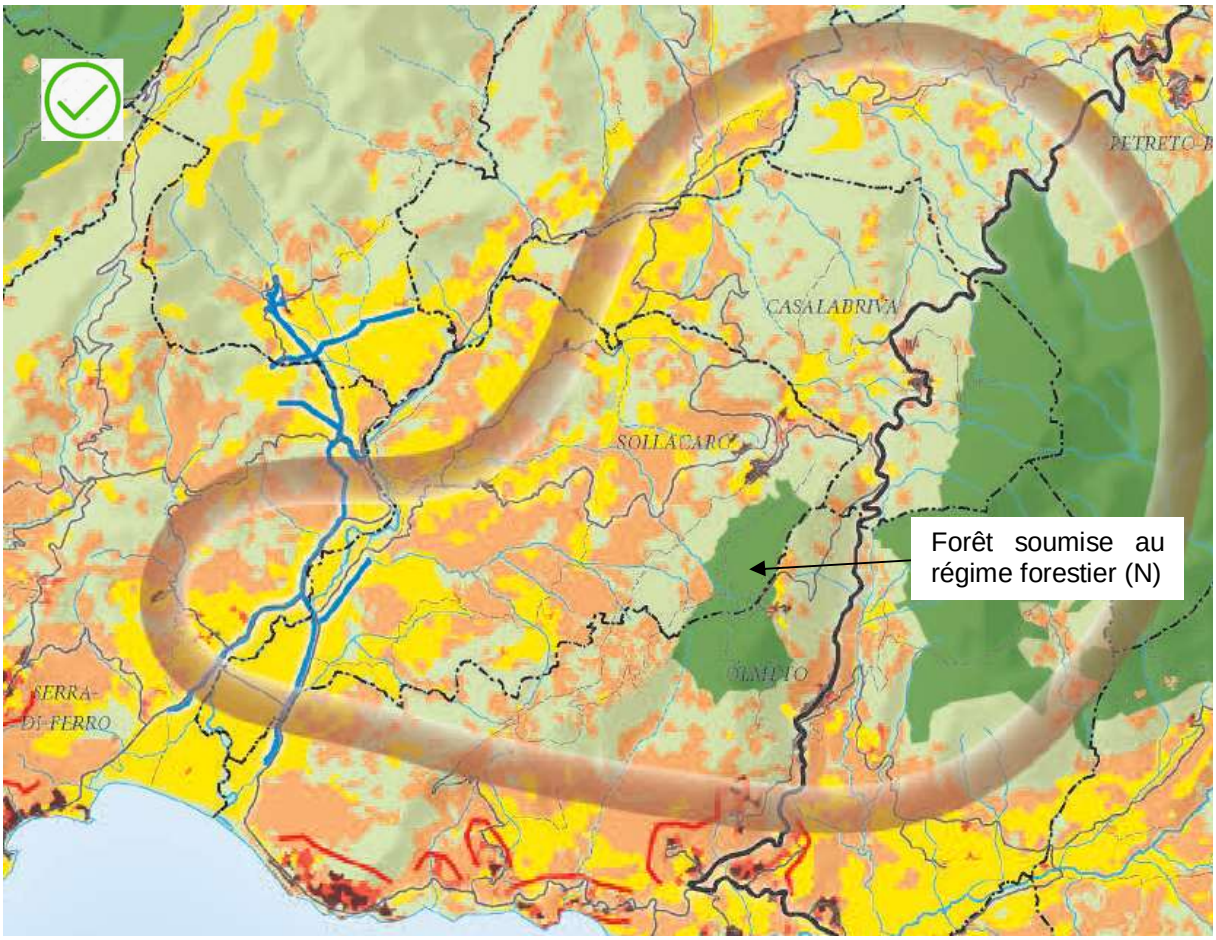

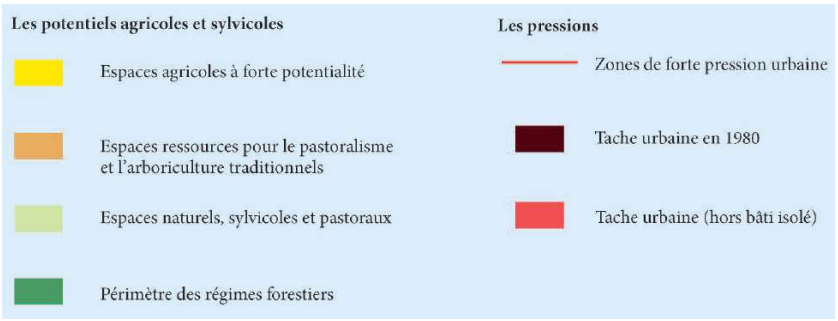

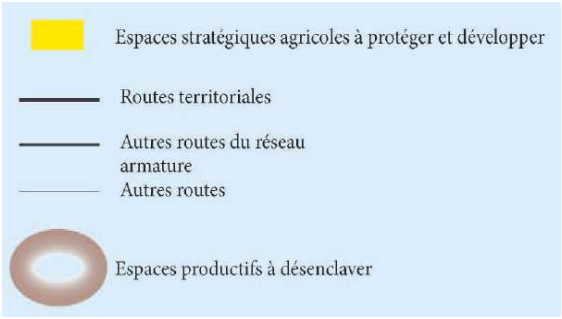

Secteurs à forte pression urbaine
Ghjunca-Carboni, Sollacaro, Vadiola, Filitosa.

Concentration des espaces agraire sur la plaine du Taravo et sur les bas piedmonts.
Espaces classés en (ZnC) dans la révision II de la Carte Communale, dévolus respectivement au pastoralisme extensif, aux cultures fourragères, au maraîchage (opportunité) et à l'arboriculture sèche méditerranéenne.

Arboriculture traditionnelle, pastoralisme et viticulture
Espaces productifs à désenclaver sur l'arrière-pays montagneux.
Restauration et développement de la viticulture et de l'oléiculture sur l'arrière-pays et sur les piedmonts. Les faibles pentes (coteaux) et l'exposition favorisant ce type de cultures.
Préservation et restauration vergers-jardins (Calvese, Sollacaro).
Réhabilitation des cerisaies entre Calvese et Sollacaro.
Restauration des parcours chéviers sur l'arrière-pays.
Restauration du sylvopastoralisme porcin sous yeuseraie en forêt.
Restauration du sylvopastoralisme bovin et ovin sous suberaie sur les piedmonts.
Mise en place d'un marché paysan sur Filitosa.

Modalités de mise en compatibilité de la révision II de la carte communale de Sollacaro avec les ESA du Padduc

Modalités de délimitation des ESA :

- Pentes inférieures à 15% avec espaces améliorables à forte potentialité.
- Espaces cultivables à fortes potentialités
- Espaces cultivables de potentialités moyennes.
- Espaces agricoles (1982 –Sodeteg).
- Espaces irrigables (réseau OEHC).
- Carte des ESA du Padduc modifiée mars 2020.

Ces modalités de classification ne tiennent pas compte du périmètre de la carte communale opposable mais ont été sortis les bâtiments, la voierie et les cours d'eau et la planification retenue par la commune dans le cadre de l'élaboration de la révision II de son document d'urbanisme (Cf. infra).

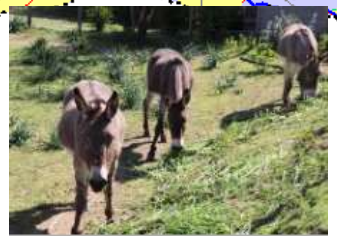

Mise en compatibilité de la Carte communale avec les ESA du Padduc

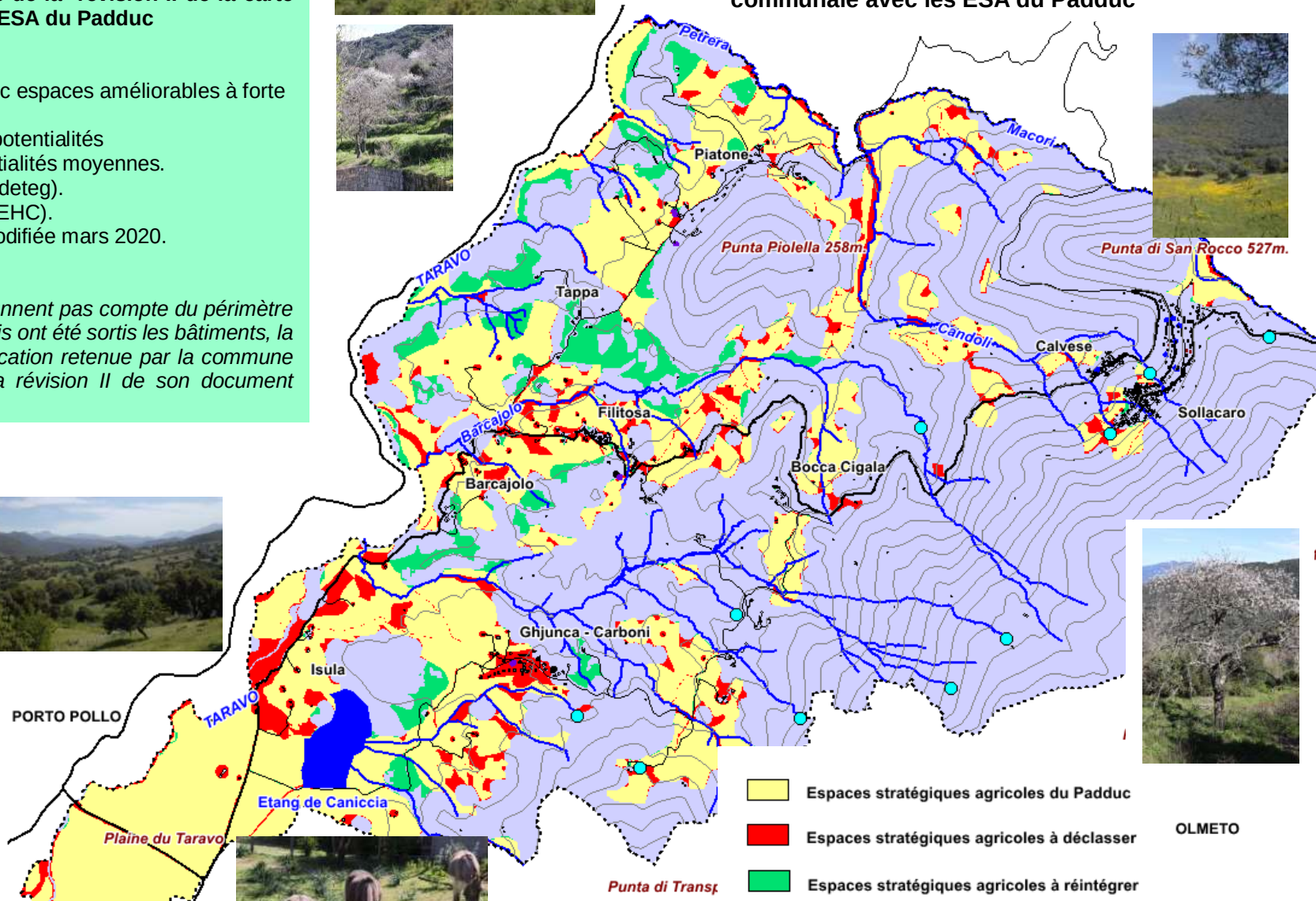

ESA (AUE) : 728ha.
ESA proposition commune de Sollacaro : 754ha (+ 26ha soit +3,6%)

Mise en compatibilité de la Carte communale avec les ESA du Padduc

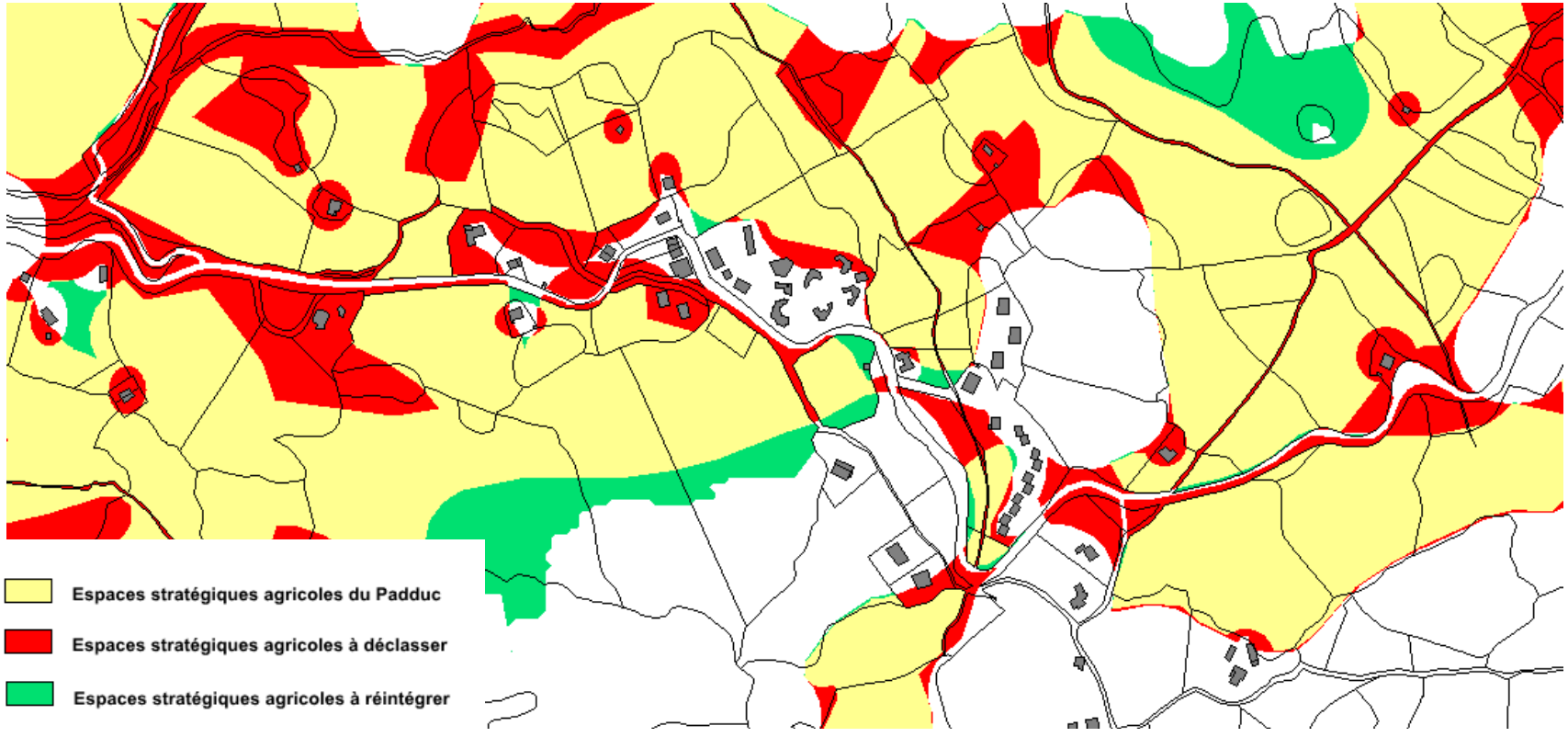

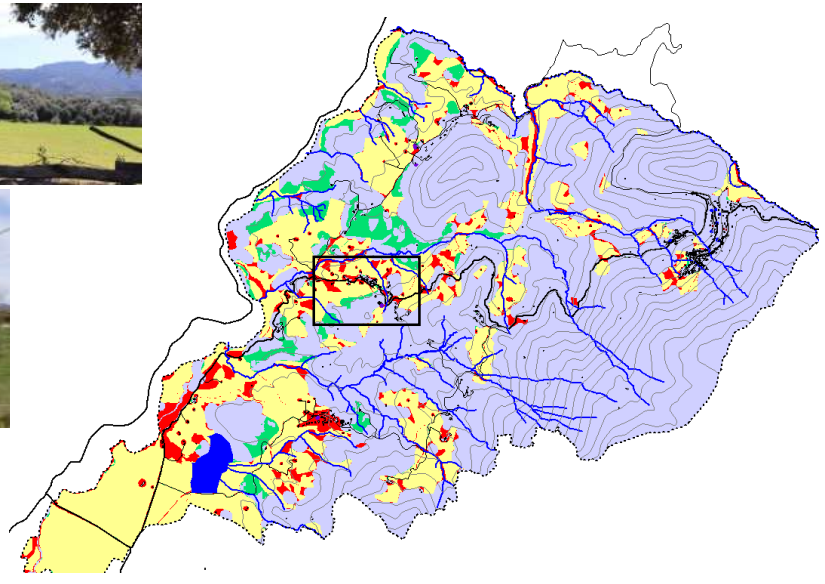

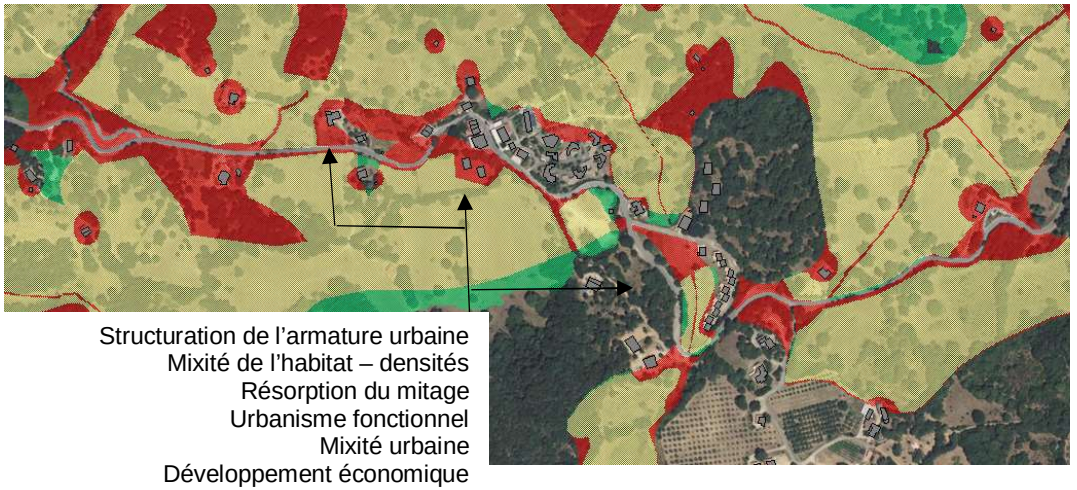

Structuration de l'armature urbaine
Mixité de l'habitat – densités
Résorption du mitage
Urbanisme fonctionnel
Mixité urbaine
Développement économique

Mise en compatibilité de la Carte communale avec les ESA du Padduc

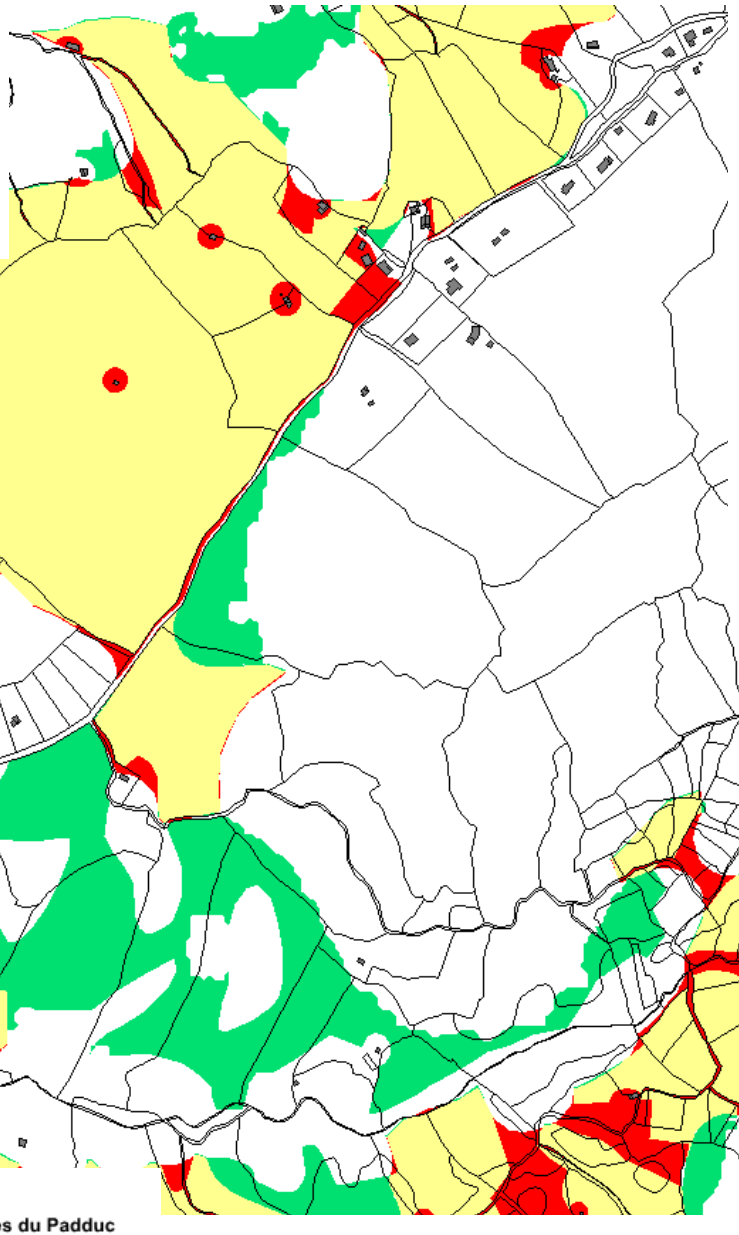

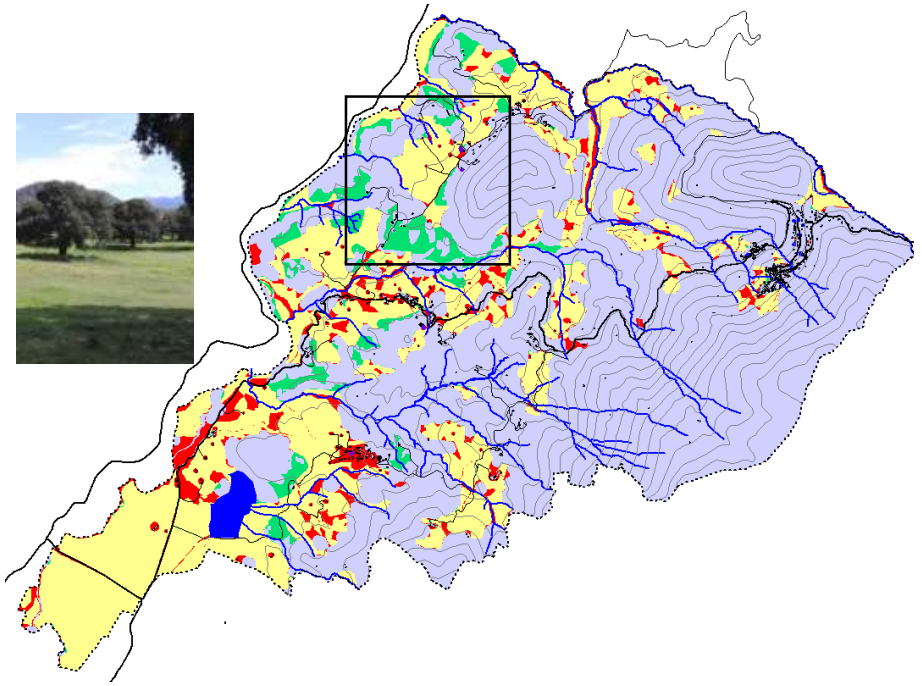

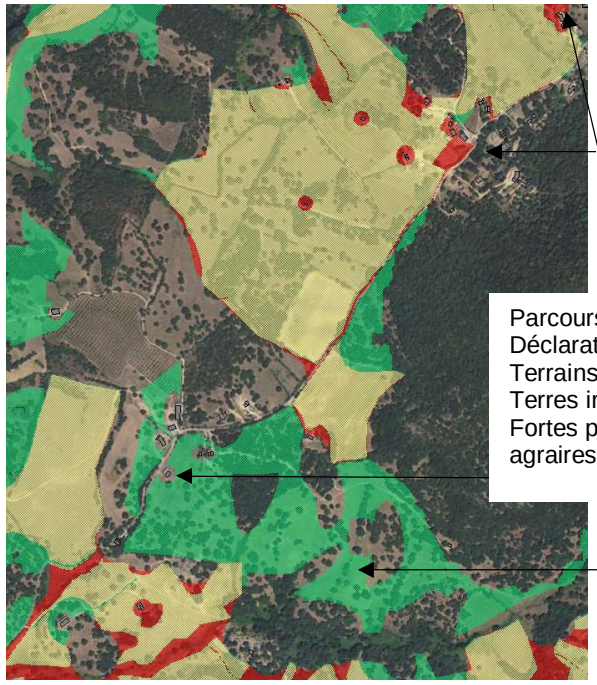

Densification du quartier

Parcours extensifs
Déclarations de surfaces
Terrains mécanisables
Terres irrigables
Fortes potentialités agraires

Espaces stratégiques agricoles du Padduc

Espaces stratégiques agricoles à déclasser

Espaces stratégiques agricoles à réintégrer

Mise en compatibilité de la Carte communale avec les ESA du Padduc

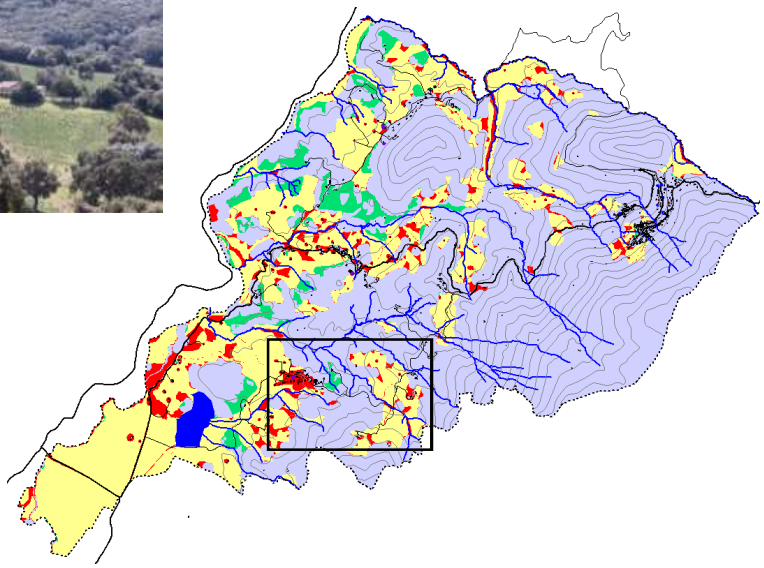

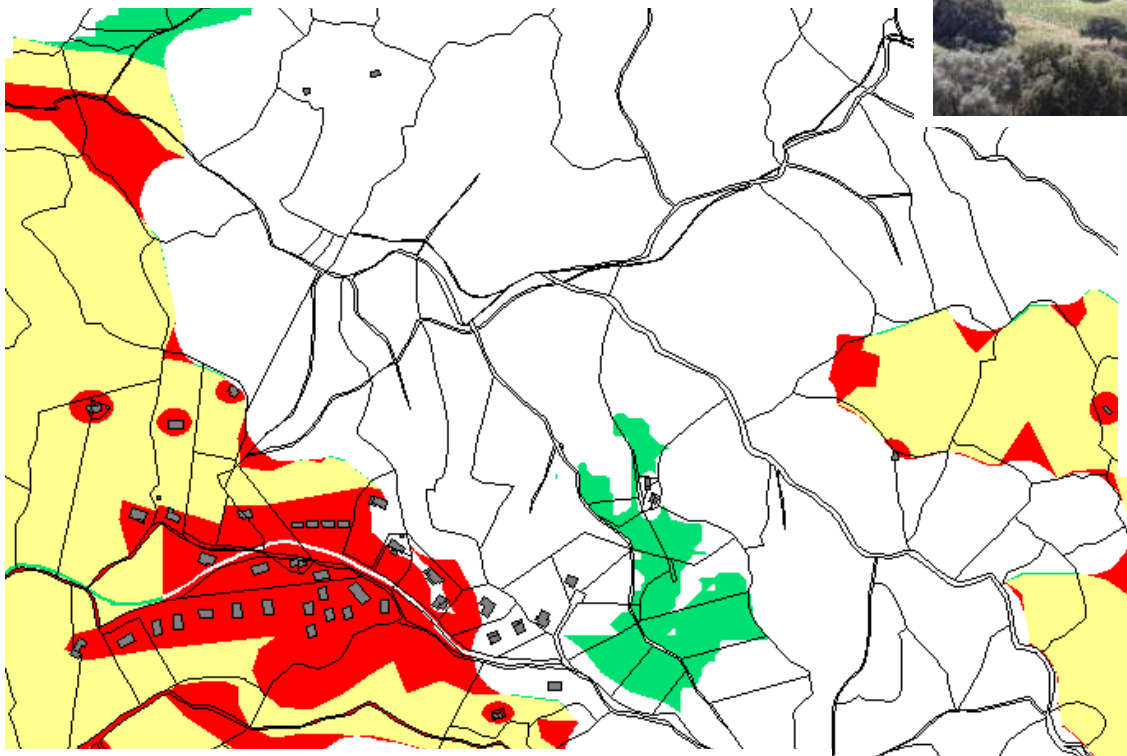

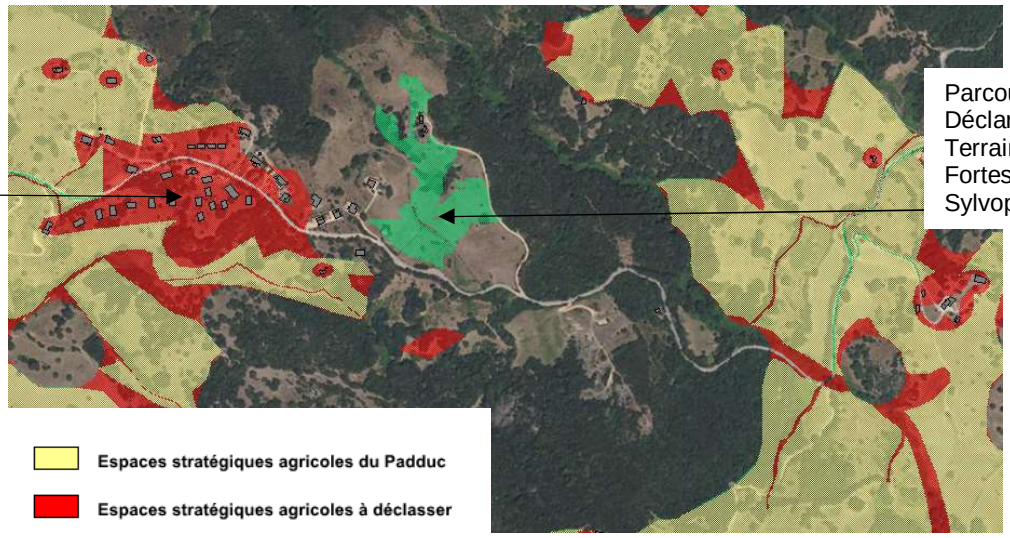

Parcours extensifs
Déclarations de surfaces
Terrains mécanisables
Fortes potentialités agraires
Sylvopastoralisme sous suberaie

Espaces stratégiques agricoles du Padduc

Espaces stratégiques agricoles à déclasser

Espaces stratégiques agricoles à réintégrer

Structuration de l'armature urbaine
Renforcement des densités
Résorption du mitage
Développement économique
Accès à la propriété

5.6 Enjeux environnementaux

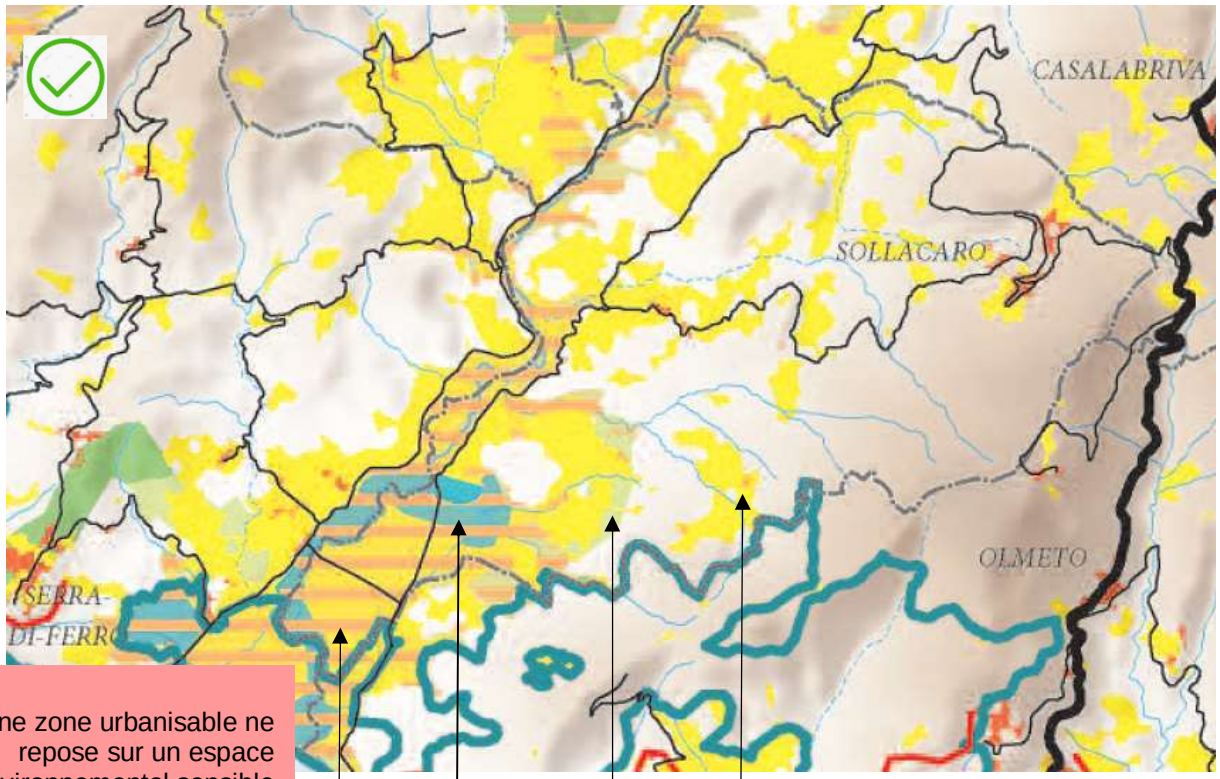

Aucune zone urbanisable ne repose sur un espace environnemental sensible inscrit au Padduc

8000m² de la ZNIEFF II sont couverts par du bâti d'une partie des zones urbanisables de Vadiola et de Sollacaro
Ailleurs les zones urbanisables de la carte communale ont été déclassées.

ZNIEFF

Continuité aquatique

Corridor de piedmont et de vallée

Espace stratégique agricole

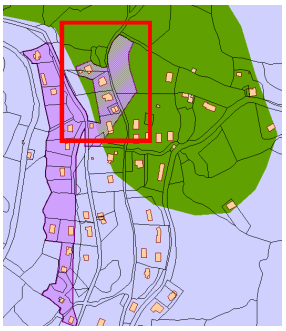

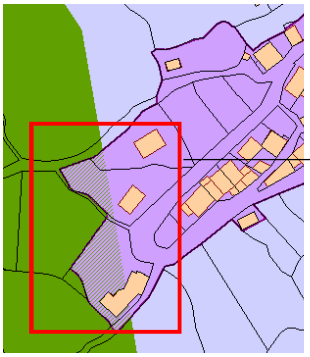

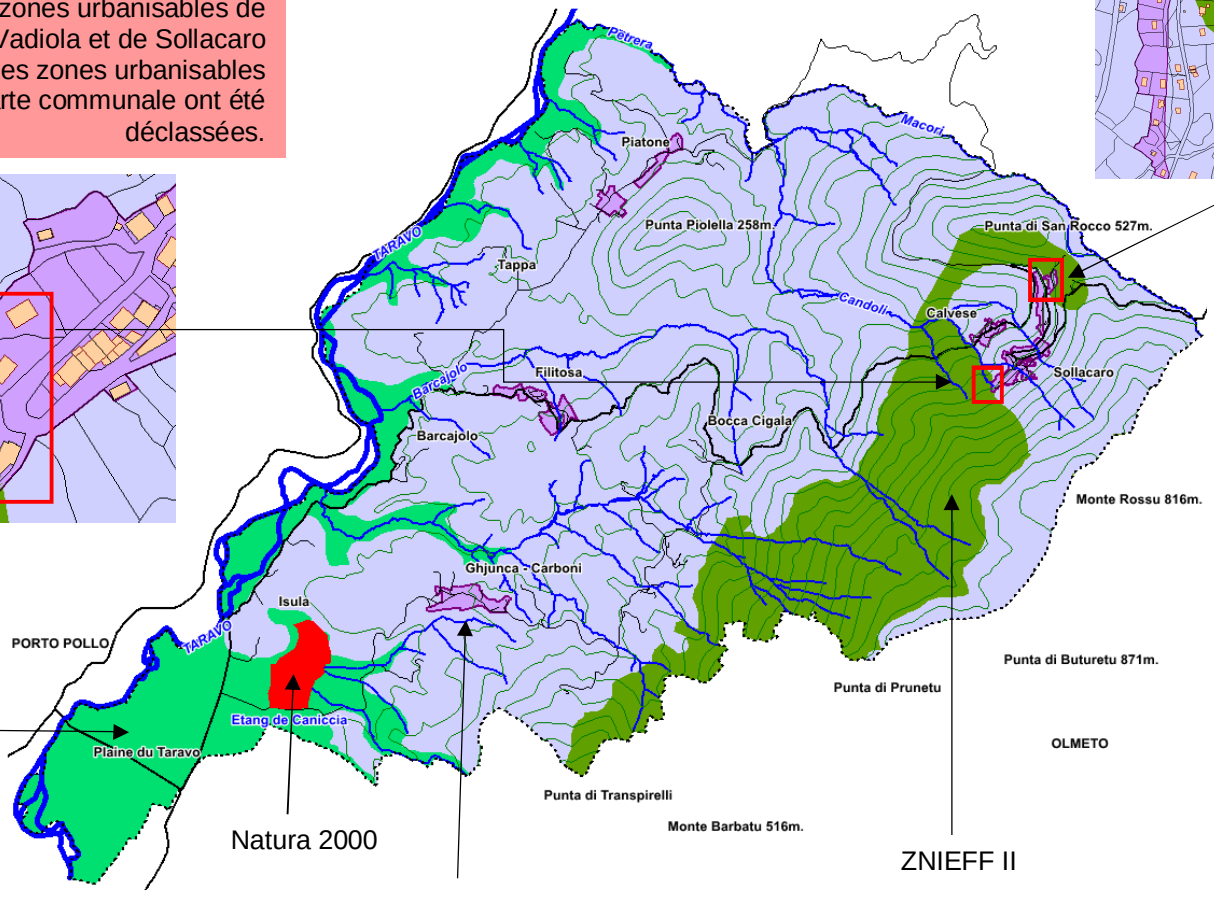

ZNIEFF I

Natura 2000

ZNIEFF II

Zones urbanisables

Schéma Régional Climat Air Energie de la Corse (SRCAE)

Le Schéma régional climat air énergie (SRCAE) est un outil créé par la loi Grenelle II et vise à traduire les engagements internationaux en matière de maîtrise de l'énergie, de promotion des énergies renouvelables, de préservation de la qualité de l'air et d'adaptation au changement climatique.

Le SRCAE constitue une contribution à la transition énergétique. Il témoigne d'une prise de conscience aux défis à relever et des opportunités de la Corse de produire mieux et plus à partir de nos ressources naturelles. Il se veut accompagner cette mutation et dynamiser le tissu économique insulaire en développant des secteurs tels que la recherche, l'innovation et la formation.

6.1 Quels enjeux en Corse ?

- ✓ Anticiper et faire face au réchauffement climatique.
- ✓ Répondre aux enjeux énergétiques.
- ✓ Maîtriser la demande énergétique.
- ✓ Développer les EnR (énergies renouvelables).
- ✓ Améliorer et préserver la qualité de l'air.
- ✓ Anticiper sur les enjeux sanitaires liés à la pollution de l'air et au réchauffement climatique.
- ✓ La transition énergétique.

6.2 Objectifs du SRCAE

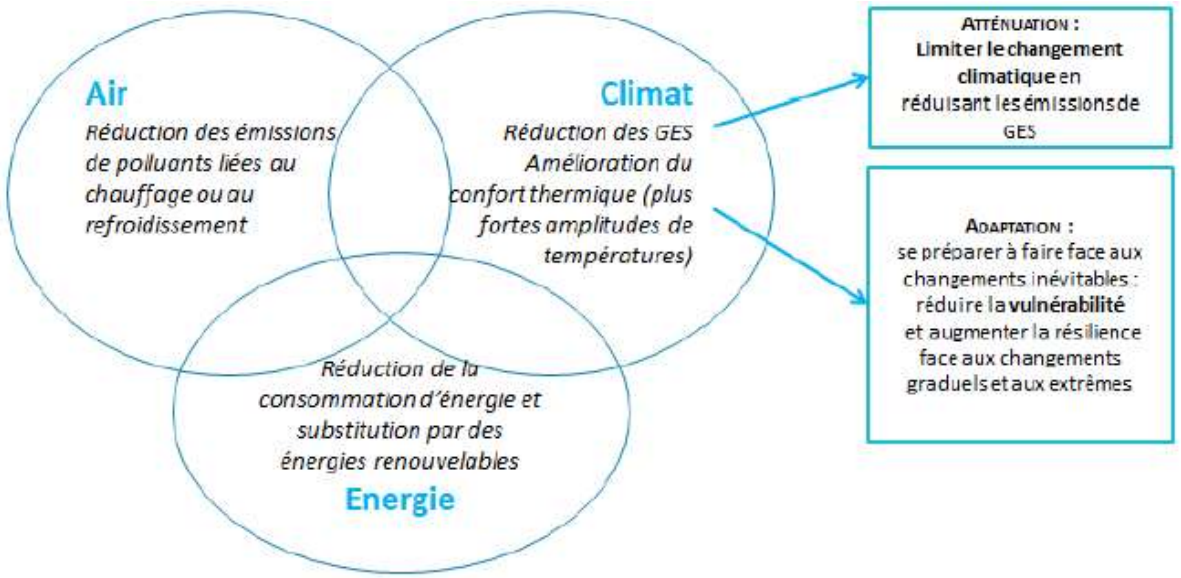

6.3 Facteurs et conséquences de la pollution de l'air sur Sollacaro

Le réchauffement climatique.
Multiplication des périodes de sécheresse alternant avec les périodes de tempêtes, d'événements pluvio-orageux ayant des conséquences sur l'accroissement des risques naturels, sur l'agriculture, sur la consommation énergétique.

Baisse de la biodiversité qui résulte essentiellement du facteur précédent, de l'étalement urbain, de l'accroissement des risques naturels et notamment de la récurrence des incendies et de la mono activité agricole (pastoralisme extensif, oléiculture) et du remembrement.

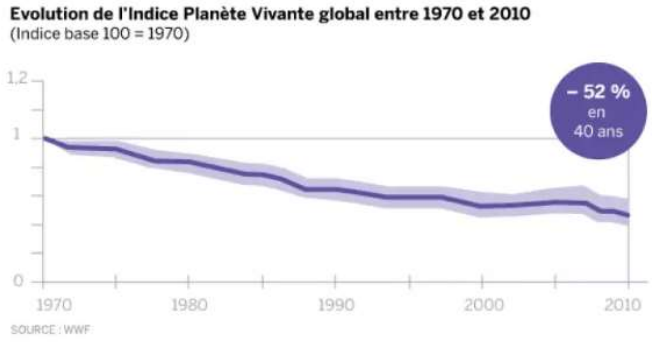

Déclin de la biodiversité entre 1970 et 2010. WWF

Accroissent sans précédent de la construction et de l'étalement urbain. Cela engendre des besoins supplémentaires en termes d'énergie, de déplacements et tend à l'accroissement des besoins et des pollutions, au renforcement de l'imperméabilisation des sols et du grignotage des espaces naturels et agricoles.

Absence de transports en communs adaptés aux besoins de la population et des usagers du territoire ce qui engendre un accroissement de l'usage des véhicules individuels, des émissions de GES et des encombrements des voies de circulation sur les tâches urbaines. Moins de 2,1% de la population a eu recours à un transport en commun au moins une fois dans l'année.

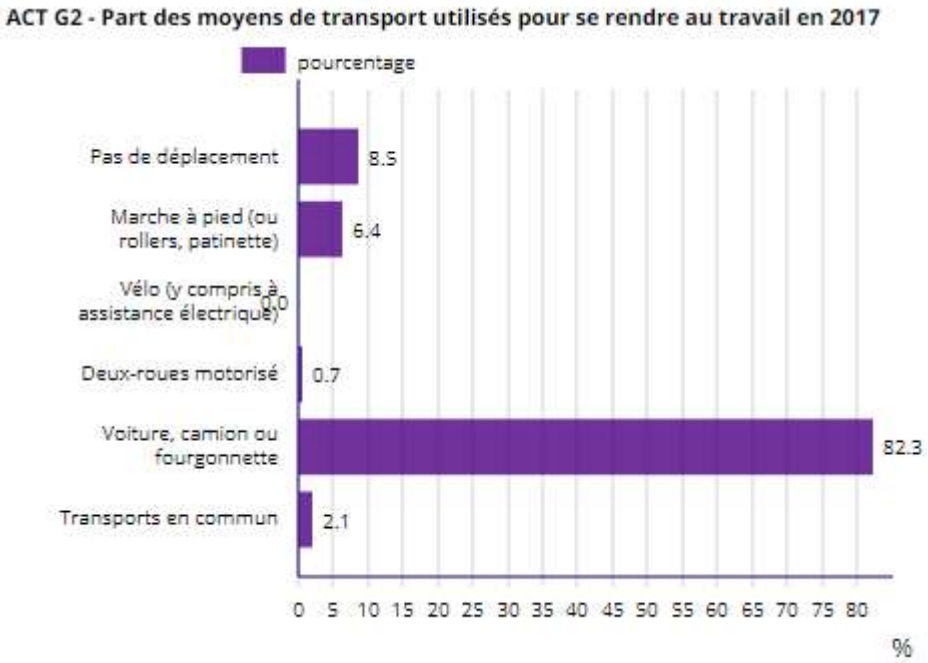

Faible proportion de déplacements doux avec seulement 6,4% qui conforte le constat précédent et renforce la dépendance au véhicule individuel et (accroissement des pollutions atmosphériques, des problèmes de sécurité et de santé publique sur les tâches urbaines notamment).

Multiplication des émissions de poussières atmosphériques engendrée par l'étalement urbain et l'accroissement de la construction et par la multiplication des déplacements.

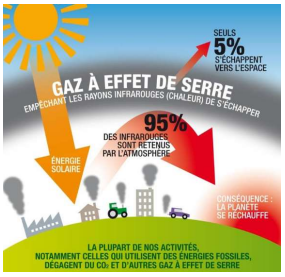

6.4 Orientations du SRCAE de Corse et traduction dans la REVIICC de Sollacaro

Aménagement et urbanisme

Renforcer la planification urbaine (aboutissement et opposabilité des documents d'urbanisme - Grenelle et Alur).

Elaboration de la révision II de la carte communale de Sollacaro mise en compatibilité avec le Padduc, les lois ENE et Alur.
Intervention publique dans certains programmes de l'habitat (construction de logements sociaux, restauration de bâtis anciens préemptés et mis à disposition en tant que logements communaux).
Rénovation urbaine des espaces publics (ruelles, piazzette) des centres anciens de Sollacaro et de Calvese.

Repenser l'aménagement du territoire et des formes urbaines.

Densification des polarités du territoire comme priorité.
Opérations en réparation des autres aires bâties sans extension (Ghjunca-Carboni, Filitosa).
Lutte contre l'étalement urbain.
Extension limitée de l'urbanisation sur les villages de Sollacaro et de Calvese.
Mixité du parc de logements sur Filitosa et Sollacaro.
Déclassement de 4 zones jadis urbanisables : Bocca Cigala, Isula, Capu Stefanu-Barcajolo et Tappa..

Développer la mixité fonctionnelle des espaces urbanisés.

Soutenir et promouvoir des opérations de renouvellement urbain et/ou d'aménagement de quartiers en devenir la mixité urbaine, la mixité du parc de logements, les petits commerces et services de proximité, les espaces publics (Sollacaro, Filitosa).
Positionner l'espace public comme priorité dans les opérations publiques d'aménagement du terrtoire.
Renforcer la place de la culture et des lieux de rencontres sur les espaces de vie (Filitosa, Sollacaro, Calvese).

Mettre en cohérence les politiques territoriales avec la planification urbaine (Cf. supra).

Mise en compatibilité de la carte communale de Sollacaro avec les grandes orientations du Padduc (ESA, développement culturel, mobilités, urbanisme, environnement).
Mise en compatibilité de la carte communale de Sollacaro avec les grandes orientations du PRGRI (risques).
Mise en compatibilité de la carte communale de Sollacaro avec les grandes orientations du SDAGE de Corse (environnement))
Mise en compatibilité de la carte communale de Sollacaro avec les grandes orientations du SRCAE de Corse (environnement).

Assurer le confort thermique des espaces urbanisés.

Végétalisation des espaces urbanisés et des espaces publics, traitement des interfaces.
Préservation dans le zonage des boisements, des arbres isolés, des alignements d'arbres, des zones humides temporaires, des corridors écologiques, des petits talwegs, des ruptures de pentes…. Par un classement en zone non constructible (ZnC).

Tous ces éléments vont dans le sens de la réduction localisée des effets du réchauffement climatique par l'apport et la préservation d'un minimum de verdure et ainsi que d'un apport de fraicheur tempérée au sein des espaces artificialisés en période estivale (villages notamment et Filitosa).

La concentration des constructions dans une politique de densification et/ou d'extension mesurée recherchant le renforcement des concentrations urbaines et des mixités va permettre aussi de réduire les pertes énergétiques au sein des centres urbains et de réduire d'autant la consommation énergétique.

Transports

Promouvoir la mixité des mobilités.

Soutien au développement des transports collectifs (Cf. supra).
Restauration des sentiers communaux inter villages.

Soutenir les mobilités durables.

Organisation des circulations douces (aménagement du territoire en partenariat avec la Com-com).
Organisation de l'urbanisation et des espaces habités autour des espaces publics, des équipements publics, des services de proximité et des petits commerces afin de réduire et de changer les modes de déplacements en faveur des mobilités durables (Sollacaro, Calvese, Filitosa).

Bâtiment

Construire des bâtiments neufs performants sur les plans thermique et environnemental.

A fortiori sur les bâtiments publics et de façon exemplaire.

Soutenir l'aménagement d'éco-quartiers.

Sollacaro ? Calvese ? Filitosa ?

Rénover le bâti existant.

Cibler les opérations d'OPAH et d'AVAP sur les centres anciens de Calvese et de Sollacaro qui pourraient être soutenues par la communauté de communes et l'Etat en vue de l'amélioration du bâti ancien et notamment de ses performances énergétiques.

Renouveler les équipements de chauffage et d'eau chaude sanitaire.

Soutenir la maîtrise de consommation énergétique et d'électricité en particulier.

Substitution de l'éclairage public énergivore par des LED.
Limitation des points lumineux.
Recours à des éclairages de faible intensité.

Agriculture

Favoriser les pratiques agricoles moins émettrices de GES, moins polluantes et économes en énergie et en eau.

Soutien de l'agriculture traditionnelle (pastoralisme extensif, oléiculture, apiculture, viticulture, arboriculture méditerranéenne, productions AB…) par un classement en ZnC.

Réduction des déchets et du stockage en vue de leur récupération et réutilisation par le biais du compostage (distribution de composteurs par la com-com). .

Anticiper les besoins d'adaptation des filières agricoles sous l'effet du changement climatique.

Le retour vers une agriculture traditionnelle correspond à des modes d'exploitation plus écologiques moins consommateurs en eau, avec la limitation des intrants. Vers une agriculture biologique qui s'accompagne aussi par la réduction de la consommation énergétique et le renforcement de la main d'œuvre non délocalisable (cueillette, vendanges, récoltes maraîchères, moissons des plantes aromatiques…).

Renforcer les baux communaux destinés à l'exploitation agro-pastorale.

Renforcement des circuits courts afin de réduire les déplacements et de renforcer la consommation des productions locales et de terroirs : futur marché paysan de Filitosa, petites unités démontables sur Piatone en bord de route.
Développement de nouvelles formes de tourisme orientées sur l'agrotourisme et le tourisme gastronomique (Calvese, Sollacaro, Ghjunca-Carboni et Filitosa). .

Accompagner l'évolution des pratiques de gestion foncière pour répondre aux enjeux climat-air-énergie.

La volonté de préserver les espaces agraires en vue d'une autonomie alimentaire et en appuis sur le Padduc par un classement en ZnC.
La reconquête de l'espace agricole comme l'une des orientations stratégiques retenues par la carte communale (classement ZnC, renforcement et renouvellement des baux communaux).

Energie renouvelable

Développer l'ensemble des EnR en privilégiant l'économie locale.

Développer les filières innovantes et valoriser les ressources renouvelables sur le territoire.

Adaptation

Améliorer la prise en compte des risques naturels dans l'aménagement du territoire et anticiper leur évolution dans un contexte de changement climatique.

Implantation des constructions en retrait des cours d'eau et autres.
Limitation de l'imperméabilisation des sols en vue d'un meilleur écoulement des eaux pluviales.
Renforcent des densités sur les tâches urbaines.
Entretien des espaces verts en zone urbanisable en vertu de l'arrêté préfectoral relevant du débroussaillement légal.
Déclassement d'une portion des zones urbanisables de Vadiola et de Sollacaro afin de limiter les risques de mouvements de terrains et d'éboulis sur les biens et les personnes.

Protéger les populations face à l'amplification des risques sanitaires liés au changement climatique.

Interdiction de construction sur les espaces supportant des risques élevés d'incendie (ZnC).
Interdiction de constructibilité sur les espaces supportant des risques éboulis élevés (ZnC)
Absence de zone urbanisable sur les espaces couvets par un risque inondation (trame spécifique + zonage ZnC).

Anticiper sur la réduction de la ressource en eau.

Limitation de la consommation en eau sur les espaces habités par la pose de compteurs individuels.

Préserver la capacité d'adaptation des espaces et des écosystèmes.

Préserver les sites sensibles par un classement strict en zone naturelle protégée (ZnC).
Préservation de la biodiversité par l'inscription le redéploiement de l'activité agraire qui garantit une gestion de l'espace et le renforcement d'une mosaïque de paysages (ZnC).

EVOLUTION PROBABLE SI LA REVISION II DE LA CARTE COMMUNALE DE SOLLACARO N'EST PAS MISE EN OEUVRE

L'absence de mise en œuvre de la révision de la carte communale de Sollacaro risque de perpétrer les dysfonctionnements chroniques constatés sur le territoire, sur la Corse en général et à fortiori sur les communes touristiques et périurbaines.

La carte communale SRU et ses débordements (105ha) vis-à-vis des règlementations nouvelles et des prescriptions de la loi montagne ne semble pas compatible non plus avec le Padduc. Si bien que l'instruction des autorisations de construire comme la préservation des sites semble devenir particulièrement difficile, traitée au cas par cas et peut révéler occasionnellement un manque d'objectivité dans l'application du droit des sols. Cela constitue de façon générale un facteur bloquant au titre de développement de la commune qui ne peut plus ainsi se projeter dans l'avenir et assurer un développement équilibré pour les générations futures.

L'application des principes mêmes des lois ENE, Alur et du Padduc seront difficilement applicables en l'absence d'un document qui synthétise les enjeux réglementaires avec les enjeux de territoire. Les besoins récurrents ne seront assurément pas assouvis et la fracture sociale, économique, culturelle et environnementale risque de se poursuivre faute de document de planification pertinent, objectif et respectueux de l'environnement et des hommes.

Rupture dans la planification

1.1 Constats

- ✓ Absence de mise en compatibilité avec le Padduc.
- ✓ Absence de mise en compatibilité avec le SDAGE.
- ✓ Absence de mise en compatibilité avec le SRCAE.

1.2 Conséquences

Renouvellement et développement agricole compliqués

- ✓ Poursuite de la spéculation foncière.
- ✓ Accroissement des conflits d'intérêts.
- ✓ Poursuite de l'étalement urbain et du grignotage des terres agricoles.
- ✓ Investissement agricole compromis.
- ✓ Complexité à contractualiser des baux.
- ✓ Renforcement des conflits d'usages.
- ✓ Difficulté à structurer les filières en vertu d'une autonomie alimentaire.
- ✓ Contournement des prescriptions de préservation des espaces agricoles.

Préservation hasardeuse et fragile des milieux naturels sensibles

- ✓ Absence de maîtrise des enjeux de préservation, et notamment difficulté de préserver les interfaces avec les sites sensibles tels que les zones humides et les sites Natura 2000 et les ZNIEFF.
- ✓ Préservation des sites sensibles non matérialisée par un document réglementaire et opposable au niveau communal et de la précision parcellaire (débordement de la zone urbanisable de Vadiola sur la ZNIEFF II de « maquis évolué du Taravo »).
- ✓ Difficultés à restaurer ou recomposer les continuités écologiques.
- ✓ Accroissement des pollutions et notamment de la pollution des sols et de l'eau.
- ✓ Poursuite de la fragmentation de l'espace.
- ✓ Dégradation de la biodiversité.
- ✓ Menace chronique sur la trame verte et bleue.

Développent socio-économique et culturel incertain

- ✓ Mixité sociale aléatoire.
- ✓ Renforcement du lien social compliqué, voir limité.
- ✓ Renforcement et développement culturel compromis ou que trop insuffisant.
- ✓ Diversification et renforcement du parc d'hébergements touristiques marchands très limitée.

Urbanisme – des dysfonctionnements chroniques

2.1 Constats

- ✓ Urbanisme spontané.
- ✓ Poursuite de l'étalement urbain.
- ✓ Renforcement de la fragmentation de l'espace.
- ✓ Déséquilibre du parc de logements.
- ✓ Absence de structuration de l'armature urbaine.
- ✓ Absence de mixité fonctionnelle sur les polarités urbaines.
- ✓ Opérations de réparation et de restructuration des tâches urbaines inexistante.

2.2 Conséquences

- ✓ Accroissement de la fracture sociale.
- ✓ Accession au logement compromise pour une partie de la population.
- ✓ Renforcement des inégalités et de la spéculation foncière.
- ✓ Poursuite de la banalisation de l'espace.
- ✓ Renforcement de l'hypertrophie pavillonnaire.
- ✓ Dégradation continue de la qualité de vie.
- ✓ Renforcement des individualismes.
- ✓ Accroissement des mono mobilités et dépendance.
- ✓ Renforcement des pollutions (air, eau, sols, paysage, environnement).
- ✓ Dégradation de la biodiversité.
- ✓ Accoisement de la production de déchets.
- ✓ Accroissement de la consommation énergétique.
- ✓ Dégradation sanitaire des espaces habités.
- ✓ Accroissement des coûts de gestion des territoires et accroissement de l'endettement de la collectivité.

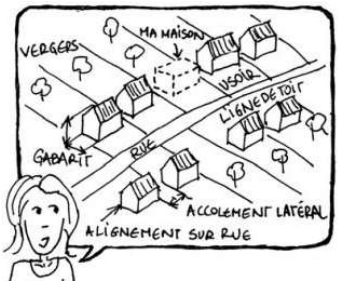

Dégradation de la qualité de vie

3.1 Constats

- ✓ Absence de maîtrise du droit des sols par une réglementation appropriée.
- ✓ Effacement de l'espace public.
- ✓ Absence de sensibilité paysagère de l'espace vécu et de l'espace perçu.
- ✓ Disparition de la trame verte sur les aires bâties.
- ✓ Absence de planification culturelle.

3.2 Conséquences

- ✓ Disparition du lien social.
- ✓ Renforcement des individualismes.
- ✓ Dégradation de la qualité de vie.
- ✓ Minéralisation des espaces habités.
- ✓ Renforcement des problèmes sanitaires.
- ✓ Dégradation du confort thermique des espaces habités.

Accroissement de la fracture sociale

4.1 Constats

- ✓ Spéculation foncière.
- ✓ Urbanisme au coup par coup au gré des opportunités foncières.
- ✓ Déséquilibre du parc de logements.
- ✓ Absences de structures d'encadrement et/ou d'accompagnement social.
- ✓ Disparition des lieux de vie.
- ✓ Absence de structuration réglementaire et géographique de la politique de développement économique.
- ✓ Absence de lien inter générationnel.
- ✓ Absence de gestion du logement pour les personnels saisonniers de la cmicro-région.

4.2 Conséquences

- ✓ Dégradation continue de la mixité sociale.
- ✓ Disparition de l'espace public.
- ✓ Disparition du lien social.
- ✓ Anémie culturelle.
- ✓ Migration des jeunes.
- ✓ Accroissement de la précarité et du chômage.
- ✓ Renforcement de l'insécurité.
- ✓ Dépendance socio-économique chronique avec les territoires limitrophes et de la saisonnalité.

Concentration des transports et faiblesse des mobilités

5.1 Constats

- ✓ Sous-équipement de transports en commun.
- ✓ Absence de diversité des transports.
- ✓ Fréquence et couverture du territoire par les transports en commun inadaptée.
- ✓ Accroissement des déplacements en véhicules individuels.
- ✓ Absence de mixité des mobilités.
- ✓ Saturation du stationnement.

5.2 Conséquences

- ✓ Dégradation chronique des mobilités.
- ✓ Renforcement de l'insécurité sur les villages.
- ✓ Encombrement des espaces de vie.
- ✓ Accroissement de la pollution de l'air.
- ✓ Accroissement de la dépendance sociale en absence de transport en commun adaptés aux besoins du territoire.
- ✓ Dégradation du tissu économique sur les villages.
- ✓ Dégradation de l'attractivité des polarités urbaines en faveur des périphéries ce qui accroit la fragmentation urbaine.
- ✓ Dégradation de la qualité de vie.

Déséquilibre économique et fragilisation de l'agriculture

6.1 Constats

- ✓ Dispersion économique.
- ✓ Dépendance économique sur vis-à-vis des communes limitrophes (Olmeto, Porto-Polo…).
- ✓ renforcement des conflits d'intérêts.
- ✓ Renforcement des conflits d'usages.

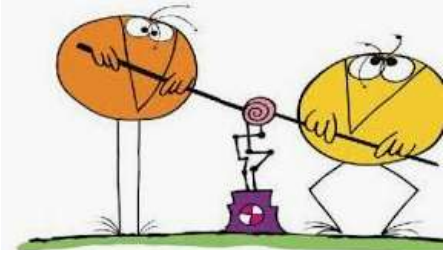

6.2 Conséquences

- ✓ Accroissement de la précarité de l'emploi.
- ✓ Ralentissement de l'animation et de la dynamique des polarités urbaines.
- ✓ Dégradation de la place de l'économie au sein des territoires.
- ✓ Difficultés d'assurer le renouvellement de l'agriculture.

Altération accrue de l'environnement

7.1 Constats

- ✓ Absence de préservation des sites naturels sensibles (ZNIEFF…).
- ✓ Dégradation de la biodiversité.
- ✓ Accroissement des déplacements motorisés.
- ✓ Impossibilité d'assurer le confort thermique des espaces habités.
- ✓ Absence de préservation des espaces agraires et de maîtrise de leur renouvellement.
- ✓ Difficile maîtrise des risques naturels et de leur connaissance (incendies, mouvements de terrains, zones inondables).
- ✓ Difficile prévention des espaces habités vis-à-vis des risques naturels.
- ✓ Gestion impossible des paysages bâtis et de leur environnement.

7.2 Conséquences

- ✓ Dégradation des écosystèmes.
- ✓ Dégradation de la biodiversité.
- ✓ Dégradation des paysages.
- ✓ Renforcement de l'exposition des biens et des personnes aux risques naturels (Vadiola, Sollacaro).
- ✓ Menace des massifs forestiers par le risque incendie.
- ✓ Grignotage des espaces naturels sensibles (ZNIEFF II – Vadiola).
- ✓ Crise sanitaire et sociale.

EVOLUTION PROBABLE SI LA REVII CC N'EST PAS MIS EN OEUVRE

- Accroissement de la spéculation foncière.
- Dégradation chronique de l'environnement.
- Fragilisation de l'activité agricole.
- renforcement des risques naturels et de la menace des biens et des personnes.
- Une économie exsangue et dépendante.
- Poursuite de la banalisation de l'espace et de l'étalement urbain.
- Montée des individualismes.
- Accroissement de la dépendance et de la fracture sociale.
- Appauvrissement culturel.
- Crise du logement.
- Déséquilibre social et démographique.
- Accentuation des conflits d'usages.
- Accroissement des pollutions.
- Dégradation des mobilités.
- Rupture du lien social.
- Vieillissement de la population.
- Accroissement des coûts de gestion des territoires par la collectivité.
- Evolution démographique régressive et inversion de la pyramide des âges.

Une vision stricte de l'application du droit des sols par l'absence de mise en œuvre de la révision II de la carte cdommunale peut conduire à une impasse sur la voie du développement durable, sur l'équilibre social et sur la mise en compatibilité avec les orientations du Padduc.

ANALYSE DES EFFETS NOTABLES SUR L'ENVIRONNEMENT

ET LA SANTE PAR LA MISE EN ŒUVRE DE LA REVISION II DE LA CARTE COMMUNALE

L'objet étant d'identifier les incidences notables de la mise en œuvre de la révision de la carte communale sur les éléments identifiés dans le cadre de l'analyse de l'état initial.

Il s'agit d'analyser les effets qui résulteront de la mise en œuvre des objectifs, des orientations ou des besoins identifiés par le rapport de présentation (diagnostic territorial) de la carte communale. Si bien que seuls doivent être analysés les effets dits notables au regard des enjeux du territoire. Mais encore, les effets probables que seules les incidences prévisibles et non hypothétiques doivent être analysées.

Aussi, l'analyse des effets de la mise en œuvre de la révision II de la carte communale sur l'environnement doit être proportionnée à l'importance du plan, aux effets prévisibles de sa mise en œuvre et aux enjeux de la zone concernée.

L'analyse des effets du rapport sur les incidences doit donc être plus ou moins approfondie en fonction de ces critères.

Analyse du gisement foncier urbanisable de la révision II de la carte communale

1.1 Identification des secteurs à enjeux de la révision II de la carte communale

Secteur	Urbanisme & Programmation		Aménagements	Zone de contact dominante	Observations
Sollacaro	Patrimoine Cadre de vie Extension mesurée Réparation	Mixité fonctionnelle	Préservation jardins Rénovation bâtis et ruelles Logements sociaux Logements communaux Accession	Mixte	Renforcement attractivité Structuration urbaine
Vadiola	Densification	Habitat	Traitement interfaces, jardins Habitat permanent	Naturelle	
Calvese	Patrimoine Dév. Eco. Extension mesurée	Restauration Tourisme & artisanat	Place centrale, jardins-vergers Hôtel de charme	Mixte	
Ghjunca-Carboni	Réparation Densification	Habitat permanent	Traitement entrée de village Espaces publics, stationnement	Agricole	Structuration urbaine Développement culturel Etalement urbain Souci assainissement
Filitosa	Patrimoine Densification Réparation Extension	Mixité fonctionnelle Développement culturel Habitat permanent Habitat	Traitement des interfaces	Agricole	
Piatone	Réparation Densification	Habitat	Traitement des interfaces,	Agricole	Habitat diffus à regroupé

Identification des secteurs à enjeux
Révision II carte communale de Sollacaro

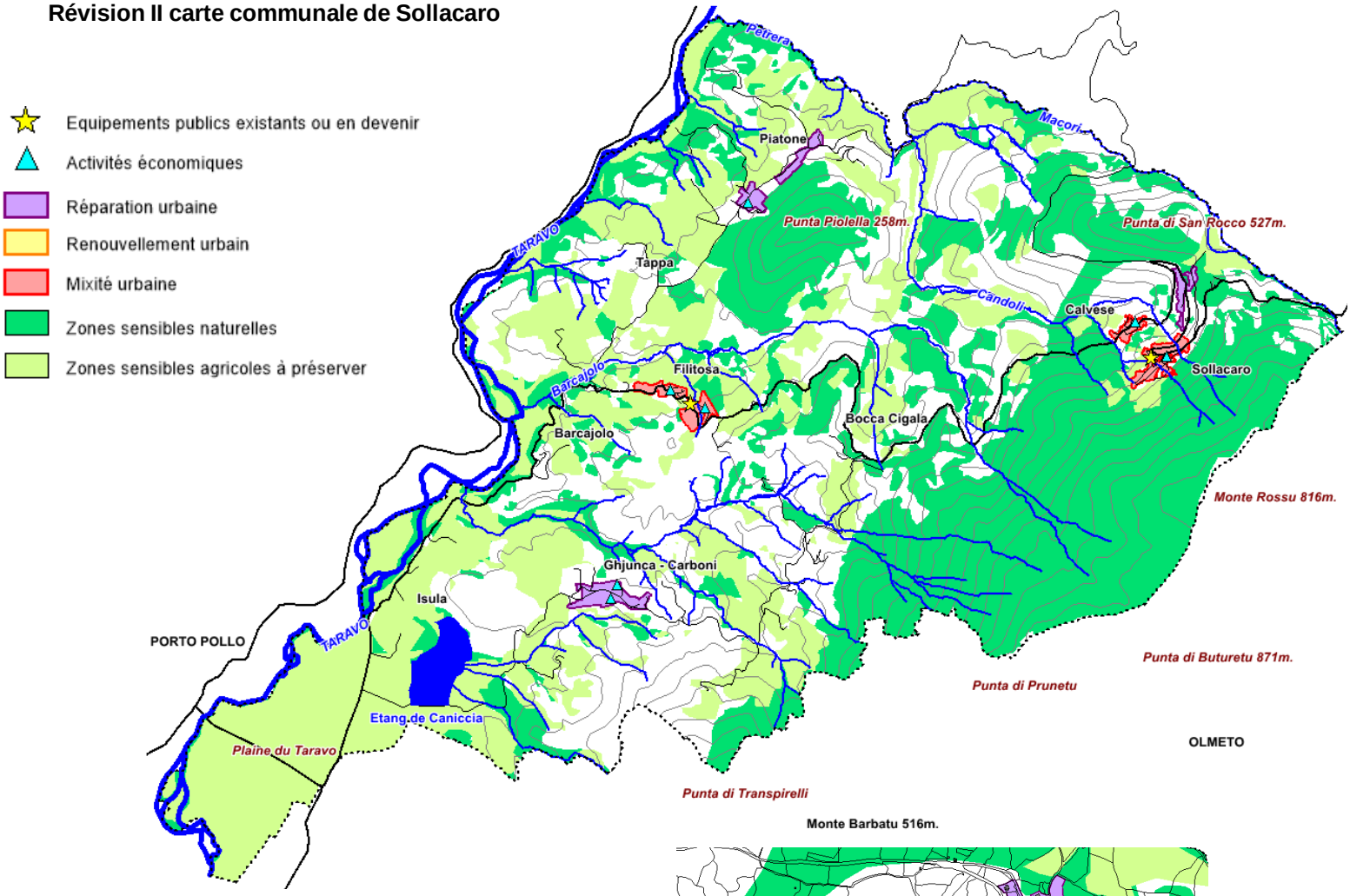

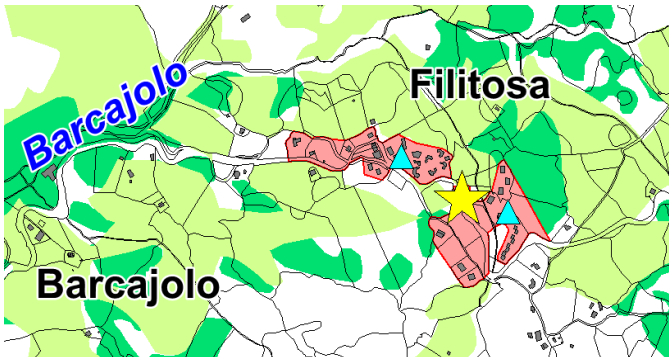

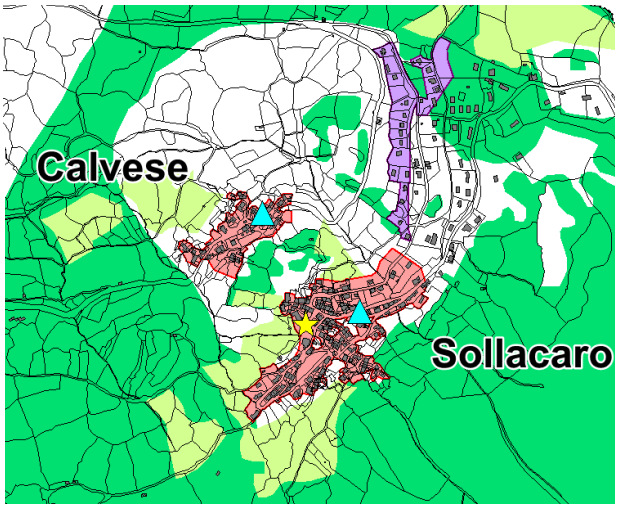

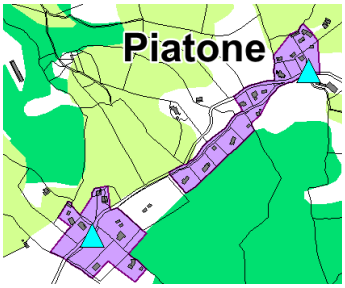

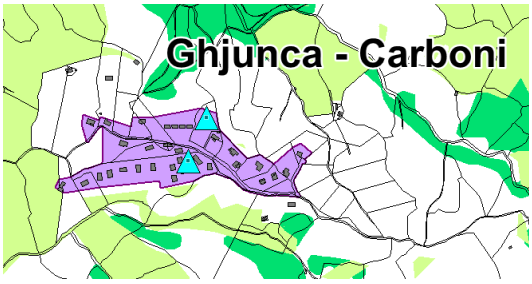

1.2 dispositions favorisant la densification de formes urbaines

Secteur	Déterminisme géographique				Foncier			VRD			Economie, services t équipements			Faculté de densification des formes urbaines
	Pente	Exposition	Couverture végétale (intérieur FU)	RN	Dents creuses	Grosse unité foncière	Foncier communal	Assainissement collectif	Puissance électrique	AEP	Services publics	Services proximité Petits commerces	Transports en commun	
Sollacaro	OUI	Nord-ouest	Chênes Jardins	I Eb	3	Mixte	OUI	OUI	OUI	X	X	5	0	5
Vadiola	OUI	Ouest	Chênes	I Eb	1	Non	NON	OUI	OUI	X		0	0	3
Calvese	OUI	Sud	Chênes Vergers	i	2	NON	NON	OUI	OUI	X		2	0	4
Ghjunca-Carboni	NON	Sud	Chênes Maquis	i	5	OUI	NON	NON	OUI	X		0	0	3
Filitosa	NON	Sud	Chêness	i	5	OUI	NON	NON	OUI	X	X	3	0	3
Piatone	NON	Nord-ouest	Chênes	i	5	NON	NON	NON	NON	X		0	0	3

Légende
i risque incendie, Eb risque éboulis
Niveau de pondération entre 0 et 5 avec 0 nul et 5 très fort.

La notion de pente interfère dans les modalités d'implantation et des formes bâties.
L'exposition interfère sur la santé et la consommation énergétique des bâtiments.
La couverture végétale détermine le degré de biodiversité du site et/ou la potentialité agricole de sites.
Les risques naturels exposent les biens et les personnes.
Le foncier public permet une intervention de la collectivité plus aisée.
Les grandes parcelles permettent l'aménagement de quartiers et de projets structurants.
L'assainissement collectif permettra les densités et un usage économe de foncier en vue d'y déployer la constructibilité.
La puissance électrique et l'adduction d'eau potable ouvre des opportunités d'aménagement urbain et la structuration de l'armature urbaine.
Les services et toutes autres unités économiques contribuent à une meilleure attractivité des tâches urbaines et convergent vers une mixité fonctionnelle.

1.3 Analyse du gisement foncier retenu par la REVIICC

Secteur	Surface urbanisable	Surface mutable	Extension	PC accordés	Travaux en cours	Caractéristiques dominantes des terrains	Estimation log. sup.	Estimation pop. Sup.
Sollacaro	6,1ha	0,8ha	0,4ha			Chênes, vergers, jardins	25u	34
Vadiola	2,6ha	0,3ha	0,3ha	6u	6u	Chênes	14u	18
Calvese	2,1ha	0,3ha	0,3ha			Chênes, jardins, vergers	4u	-
Ghjunca-Carboni	6,5ha	0,9ha	0,5ha	13u	9u	Chênes, maquis Cistes	23u	24
Filitosa	6,1ha	1,6ha	0,4ha	5u	1u	Chênes, graminées	16u	15
Piatone	5,4ha	1,3ha	0,4ha	2u	2u	Chênes, graminées	10u	12
Autres	-	-	-	6u	1u	Chênes, graminées	8u	10
TOTAL	**28,8ha**	**5,2ha**	**2,3ha**	**32u**	**19u***	**-**	**+ 100 log.****	**+113hab.****

**Les travaux en cours sont à comptabiliser avec les PC accordés*

***Surface mutable** :*
Foncier inscrit au cœur des périmètres urbanisables retenus par la révision II de la carte communale et enclavé par des bâtis. Il peut s'agir soit de parcelles entières, soit de portions de parcelles, soit de parcelles bâties mais insuffisamment densifiée. Ont été écartés la voirie, les aires de stationnement, les piazzette, et les équipements publics (squares, jeux pour enfants…).

Extension :
Il s'agit des parcelles, terrains, portions de parcelles reposant sur les zones urbanisables retenues par la révision II de la carte communale situées en périphérie des bâtis et en interfaces aves les espaces agricoles et/ou naturels.

PC accordés :
Ce sont les permis de construire accordés depuis 2018, en cours de réalisation (travaux en cours) ou pas encore mis en œuvre mais épurés de tous recours. Ces PC ont été identifiés dans la mise en forme du zonage urbanisable de la présente révision chaque fois que cela a été réglementairement possible.

Caractéristiques des terrains :
Ce sont les caractéristiques dominantes du gisement foncier de chaque secteur urbanisable (surface mutable + extension dont PC).

Estimation du nombre de logements supplémentaires :
Il est calculé à partir de la dispersion des bâtis encadré par le chapitre relevant de la planification urbain développé dans le rapport de présentation partie I « diagnostic territorial ». et pour les autres secteurs au prorata du gisement foncier croisé à une moyenne de 800m² pour les secteurs couverts par un réseau public d'assainissement collectif et 1500m² pour les secteurs en ANC (sols généralement défavorables à l'assainissement individuel).
Est prise également en considération la notion de rétention foncière depuis une vingtaine d'années suivant les secteurs ouverts à l'urbanisation, ainsi que les enjeux soulevés lors de l'enquête publique.

Estimation de la population supplémentaire (brute) :
Cette estimation s'appuie sur le nombre de résidences principales retenu par les besoins de la commune croisé au nombre d'habitants moyen par ménage ramené à 1,9hab./log.

***Aussi, afin d'affiner un estimatif de la progression du nombre de logements proche de la réalité horizon 2032 il serait nécessaire **d'appliquer 20% de rétention foncière** qui relèvent du non aboutissement des projets dû entre autres à l'indivision, aux problèmes de partages familiaux, de séparation , à la décohabitation des ménages, aux décès, à la spéculation foncière, aux investissements non concrétisés, au rejet de prêts bancaires…*

*Ce chiffre brut doit prendre en considération un abattement de 20% du nombre de logements ramené à 80log. nets et tenir compte des **caractéristiques démographiques** de la commune, du **renouvellement et de la mutation du parc de logements**, **et de la programmation publique** développées pages 14 à 18, ainsi que la construction estimée de 12 résidences secondaires dans le parc en devenir.*

***Nota** : Les PC accordés depuis 2018 couvrent près de 4,8ha de foncier partiellement inclus dans le zonage du présent document d'urbanisme qui prend en compte certains de ces PC et ainsi que les travaux en cours au regard de la loi montagne et notamment de la grille d'analyse des formes urbaines du Padduc. Ils ont été pris en considération avec une marge de 20% (Cf. supra) dans la progression globale du parc de logements horizon 2032.*

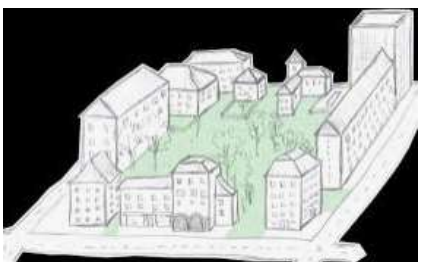

Cartographie - Analyse du gisement foncier, Révision II carte Communale de Sollacaro

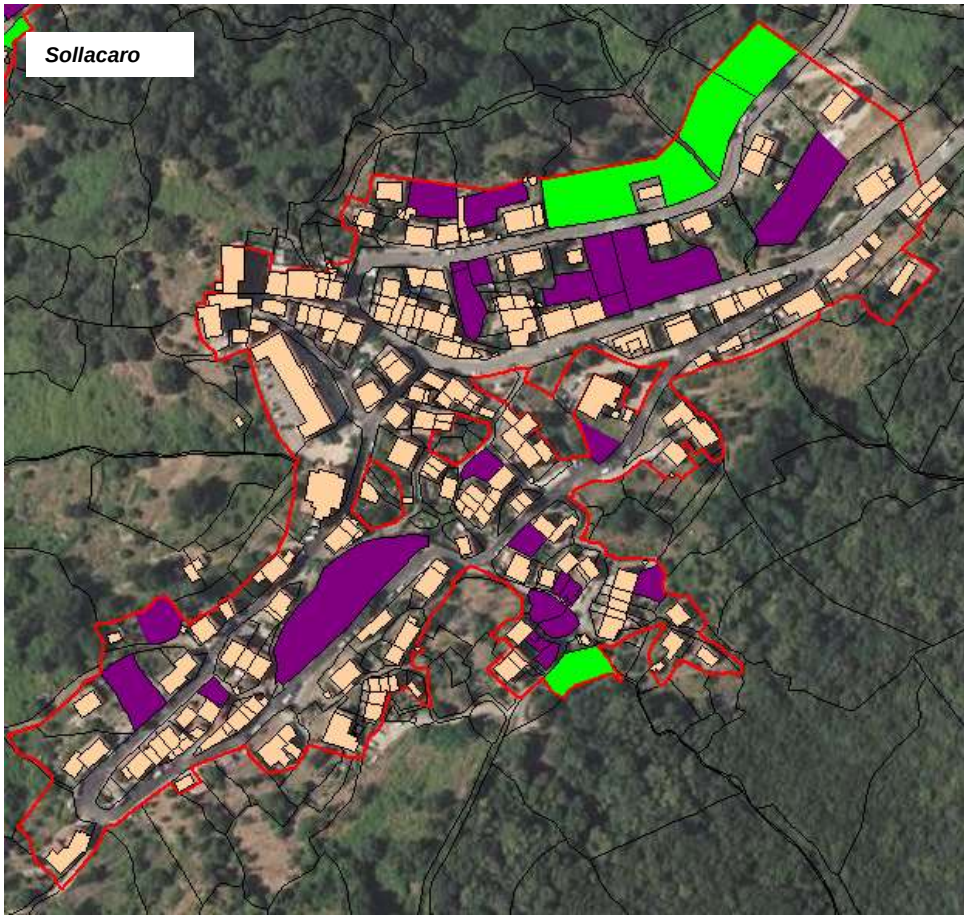

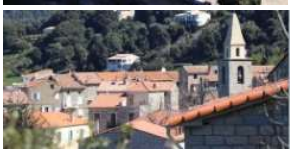

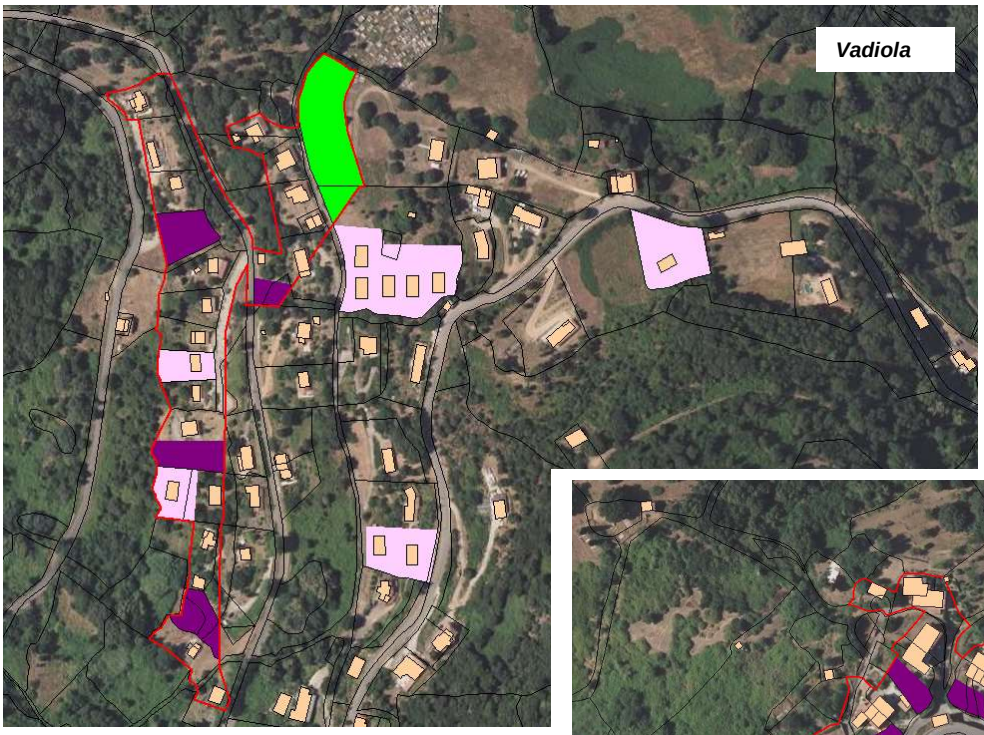

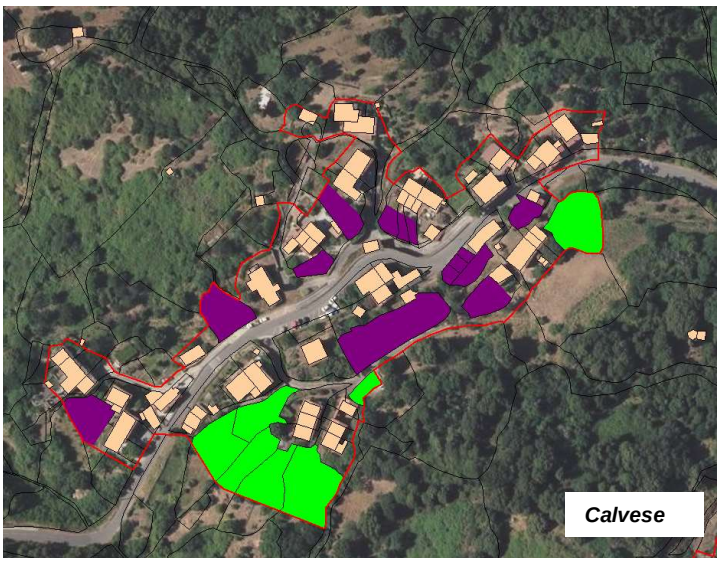

Zone urbanisable REVIICC
Surface mutable/identifiable
PC épurés et/ou travaux en cours
Extension

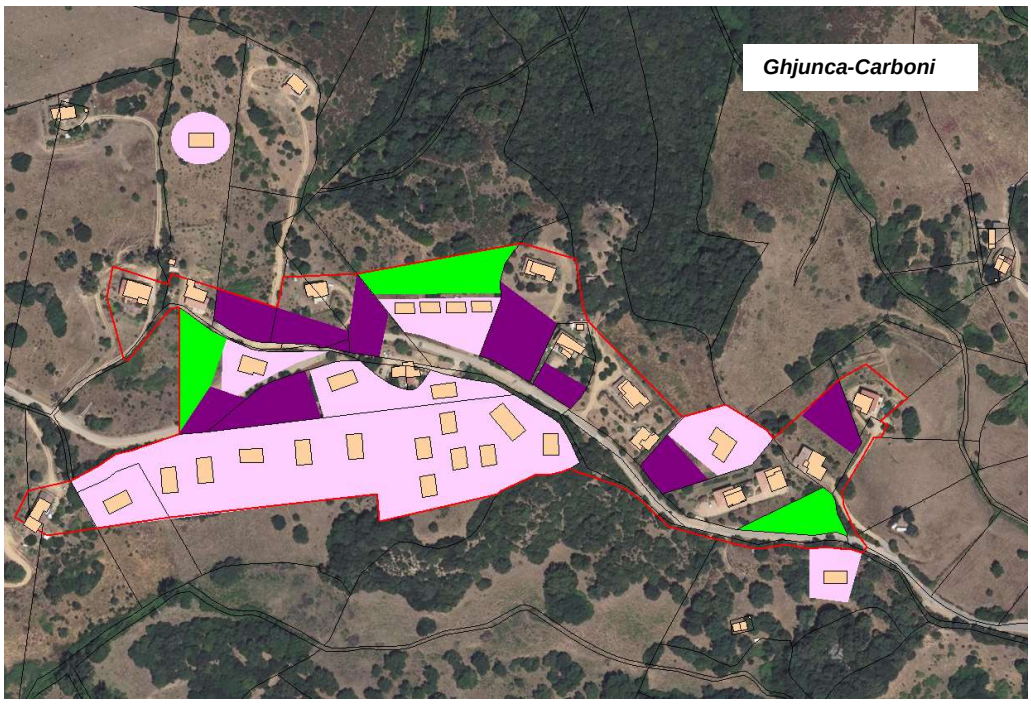

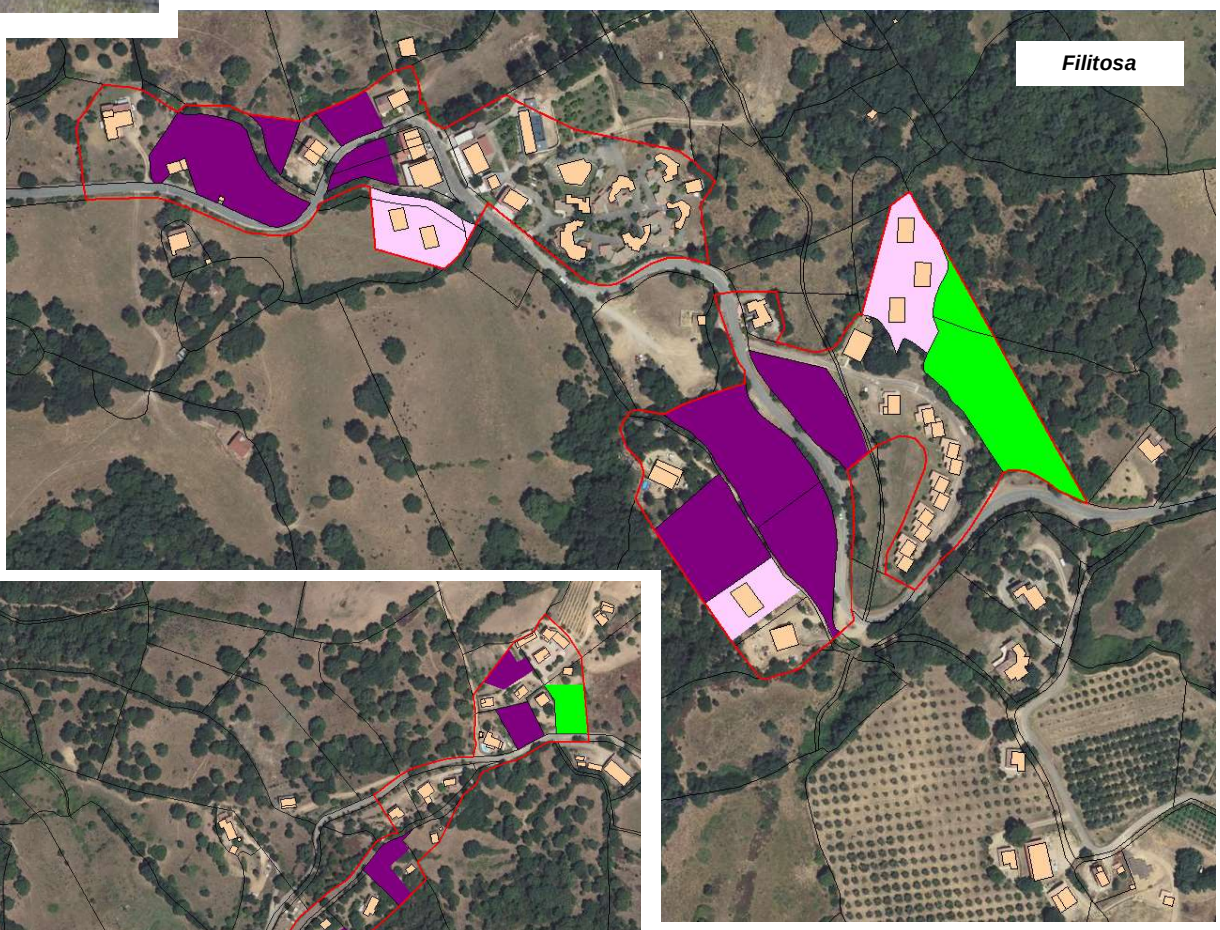

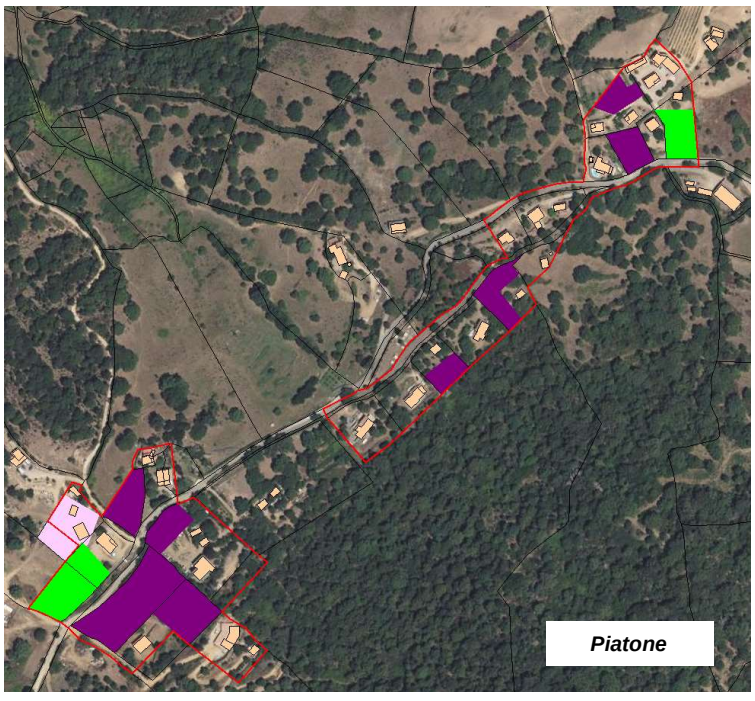

Zone urbanisable REVIICC
Surface mutable/identifiable
PC épurés et/ou travaux en cours
Extension

Analyse de la consommation de l'espace dans l'évolution des documents d'urbanisme

2.1 Identification des secteurs impactés

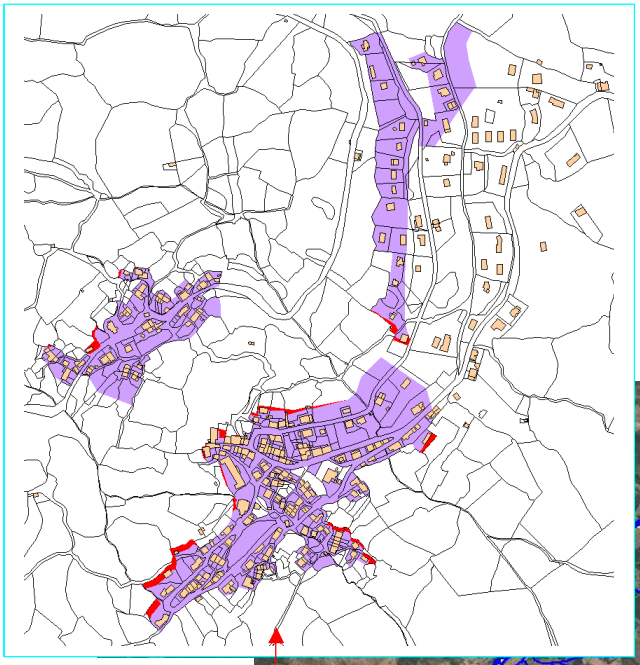

Sollacaro – Calvese
Vadiola 3500m²
Habitat
Habitat existant
Logements sociaux

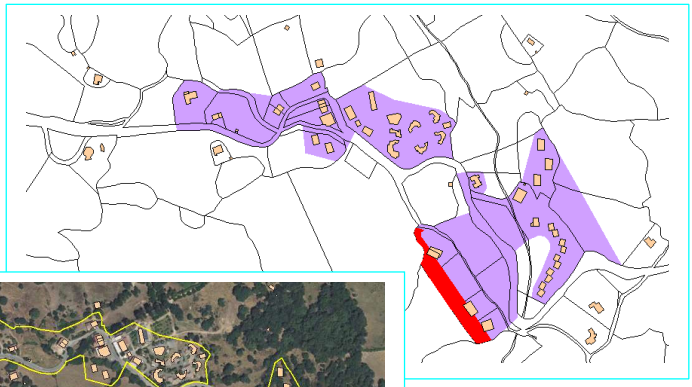

Filitosa

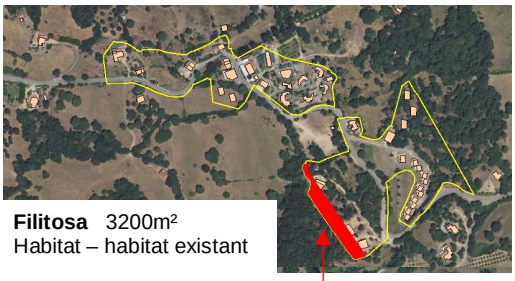

Filitosa 3200m²
Habitat – habitat existant

Total des secteurs impactés : 1,2ha
Essentiellement de l'habitat existant

Piatone 1300m²
Habitat existant

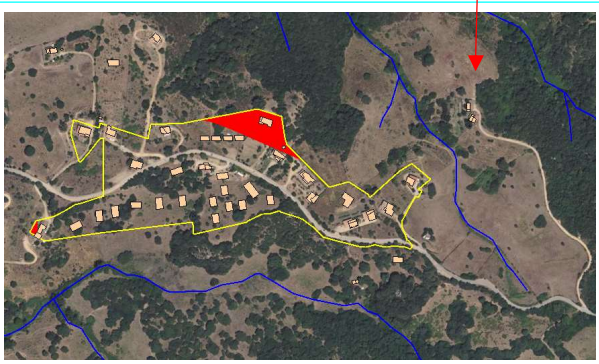

Ghjunca –Carboni : 4000m²
Habitat – habitat existant
Eco-camping

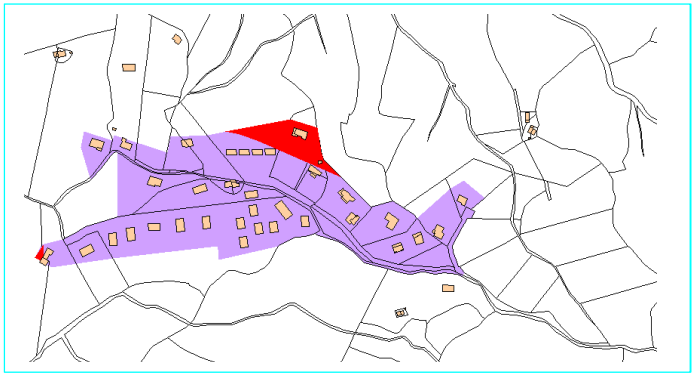

Ghjunca-Carboni

Présentation et analyse des secteurs impactés par la consommation

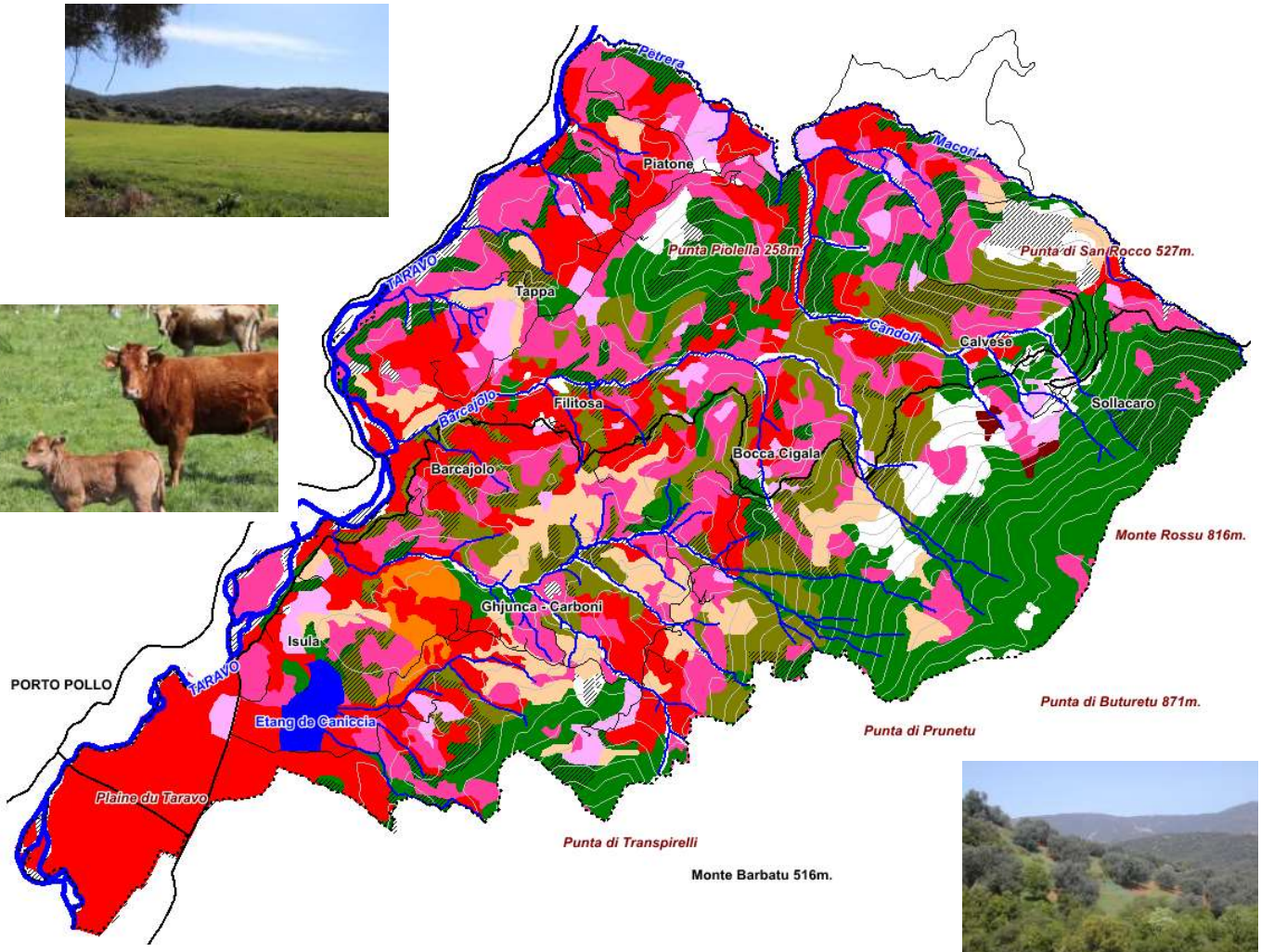

Terres cultivables et pentes (brutes)

- Cultures (1980) – 90ha.
- Terres cultivables à fortes potentialités – 574ha.
- Terres cultivable de potentialités moyennes – 21ha.

Espaces pastoraux et arboricoles (bruts)

- Espaces à fortes potentialités – 460ha.
- Espaces à potentialités moyennes – 141ha.
- Oliviers – 301ha.
- Châtaigniers – 5ha.

Peuplements forestiers

- **Peuplements forestiers (bruts)** – 585ha.

Recensement des surfaces agricoles déclarées (RPG)

- **RPG (brut)** – 1286ha.

Total brut terres cultivables : 685ha.

Total brut espaces pastoraux et arboricoles : 907ha.

Total brut peuplements forestiers : 585ha.

Total RPG : 1286ha.

Terres cultivables et pentes

- Cultures (1980)
- Terres cultivables à fortes potentialités
- Terres cultivable de potentialités moy.

Espaces pastoraux et arboricoles

- Espaces à fortes potentialités
- Espaces à potentialités moyennes
- Oliviers
- Châtaigniers

Extension gisement foncier révision carte communale

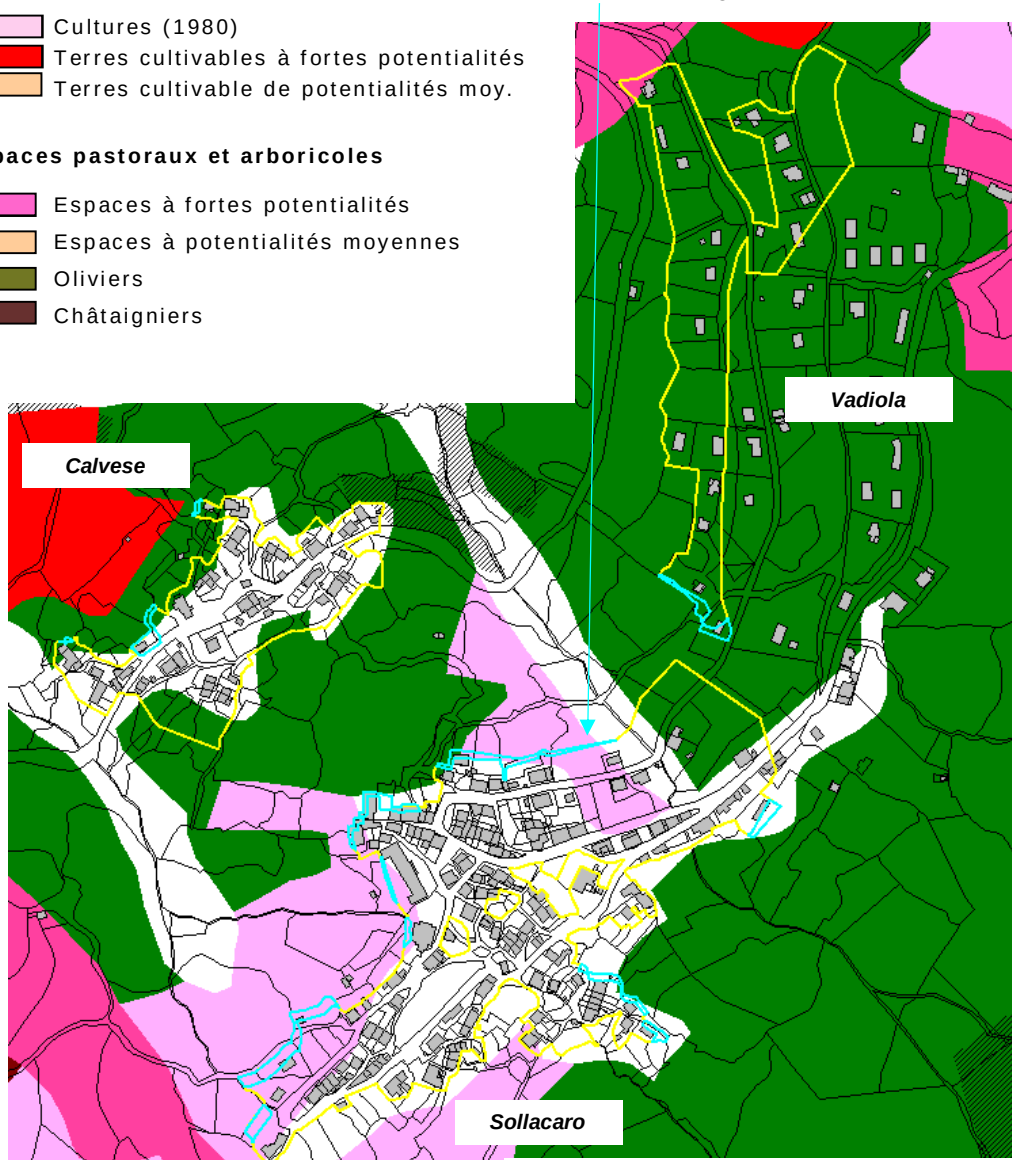

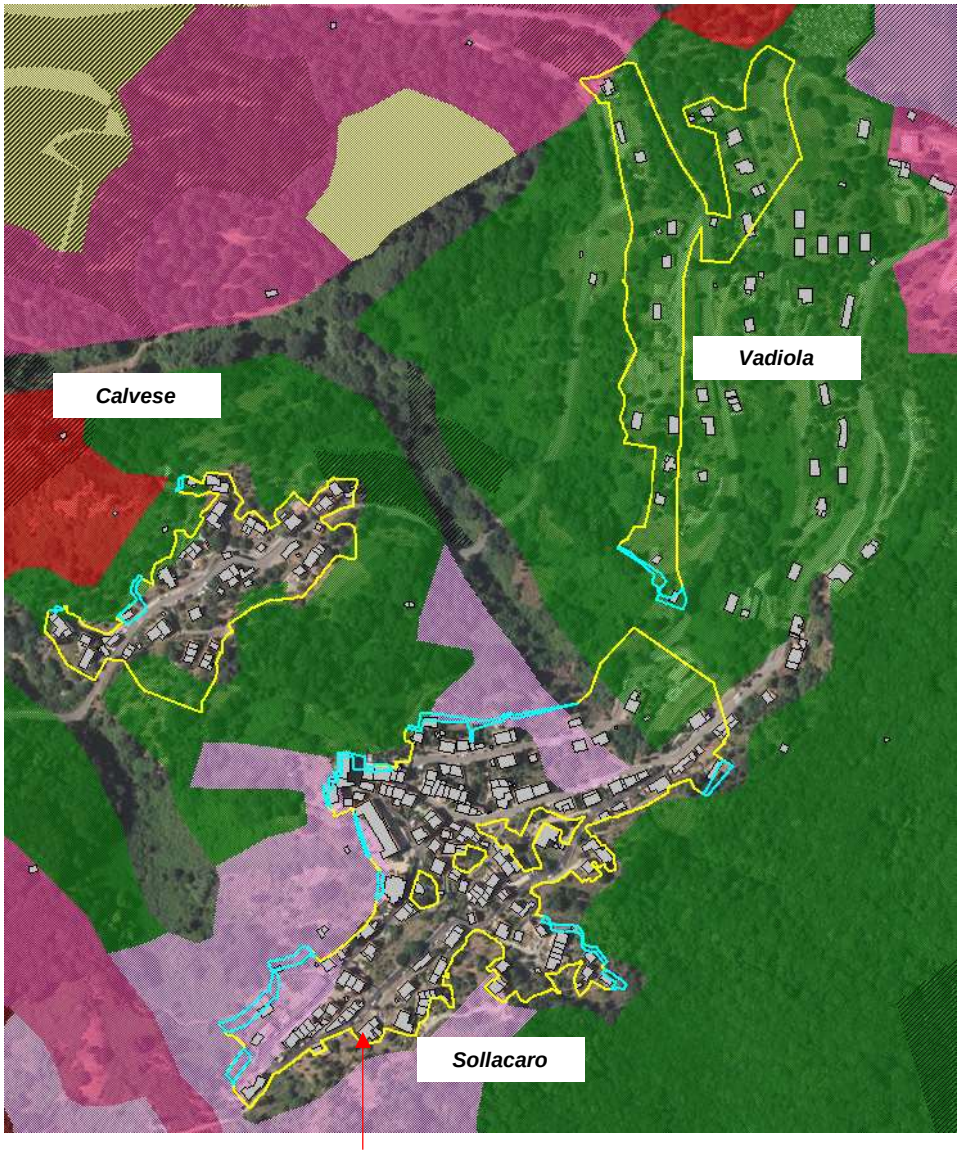

Périmètre urbanisable révision carte communale

Destination de la consommation (3500m²)

- ⇨ Bâti Existant
- ⇨ Logements sociaux
- ⇨ Habitat permanent

Peuplements forestiers

Peuplements forestiers

Recensement des surfaces agricoles déclarées (RPG)

RPG

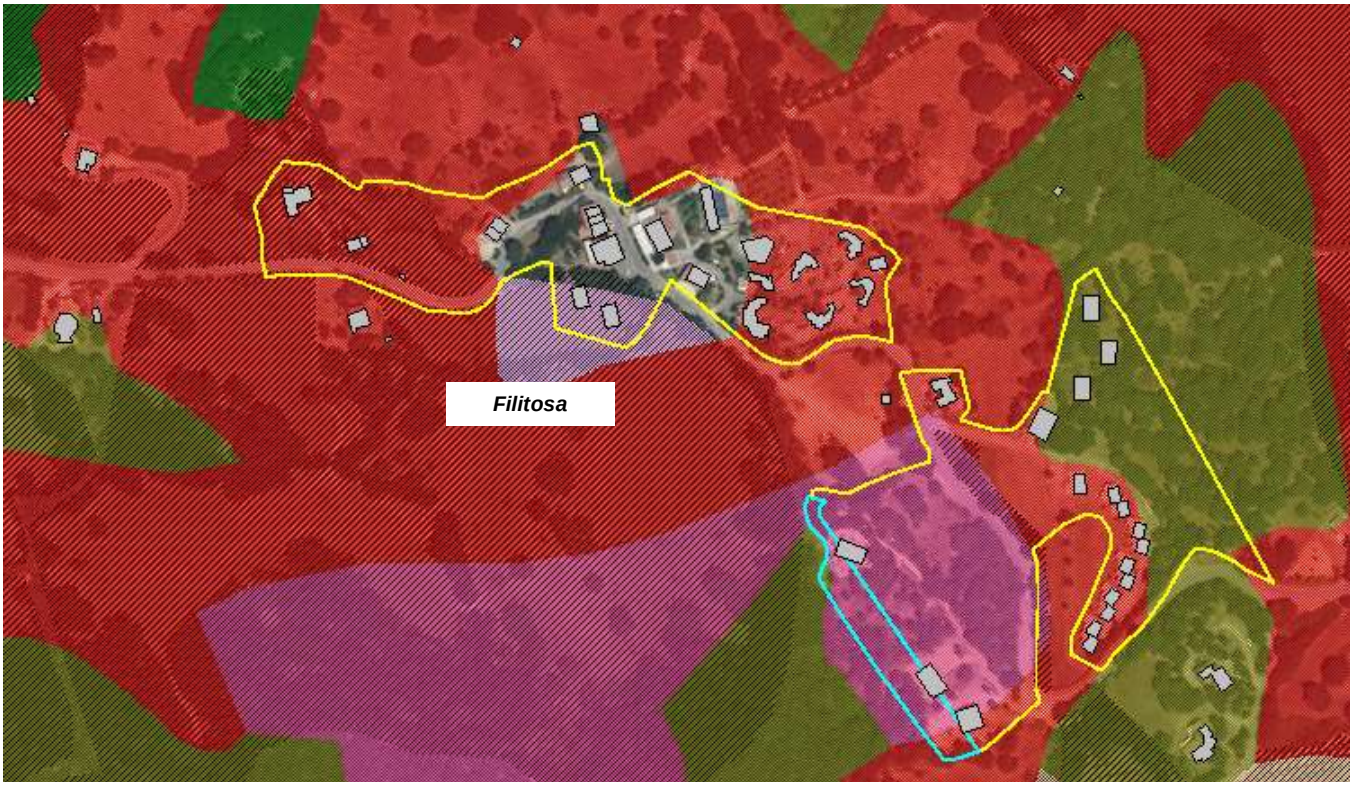

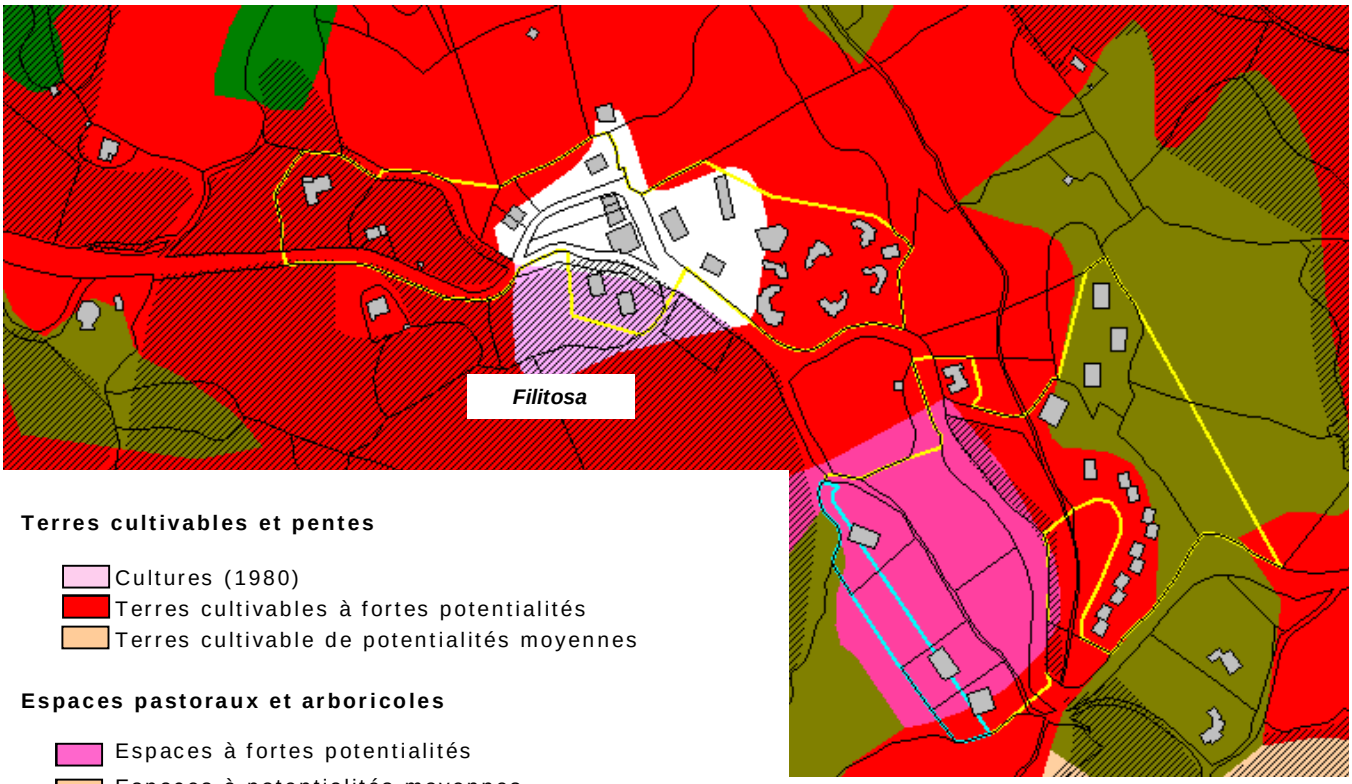

Terres cultivables et pentes

- Cultures (1980)
- Terres cultivables à fortes potentialités
- Terres cultivable de potentialités moyennes

Espaces pastoraux et arboricoles

- Espaces à fortes potentialités
- Espaces à potentialités moyennes
- Oliviers
- Châtaigniers

Peuplements forestiers

- **Peuplements forestiers**

Recensement des surfaces agricoles déclarées (RPG)

- **RPG**

Destination de la consommation (3200m²)

- ⇨ Habitat permanent
- ⇨ Habitat Existant

Périmètre urbanisable révision carte communale

Extension gisement foncier révision carte communale

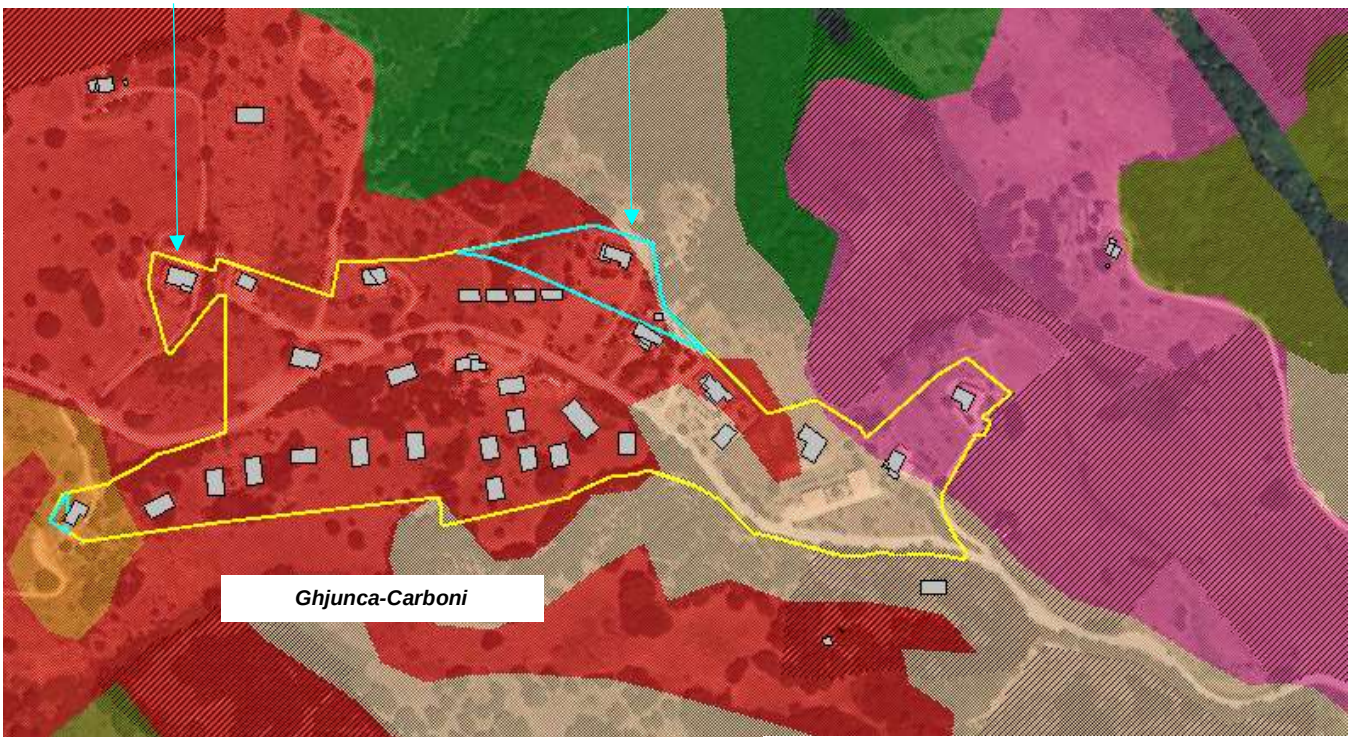

Destination de la consommation (4000m²)

- ⇨ Habitat permanent
- ⇨ Eco-camping

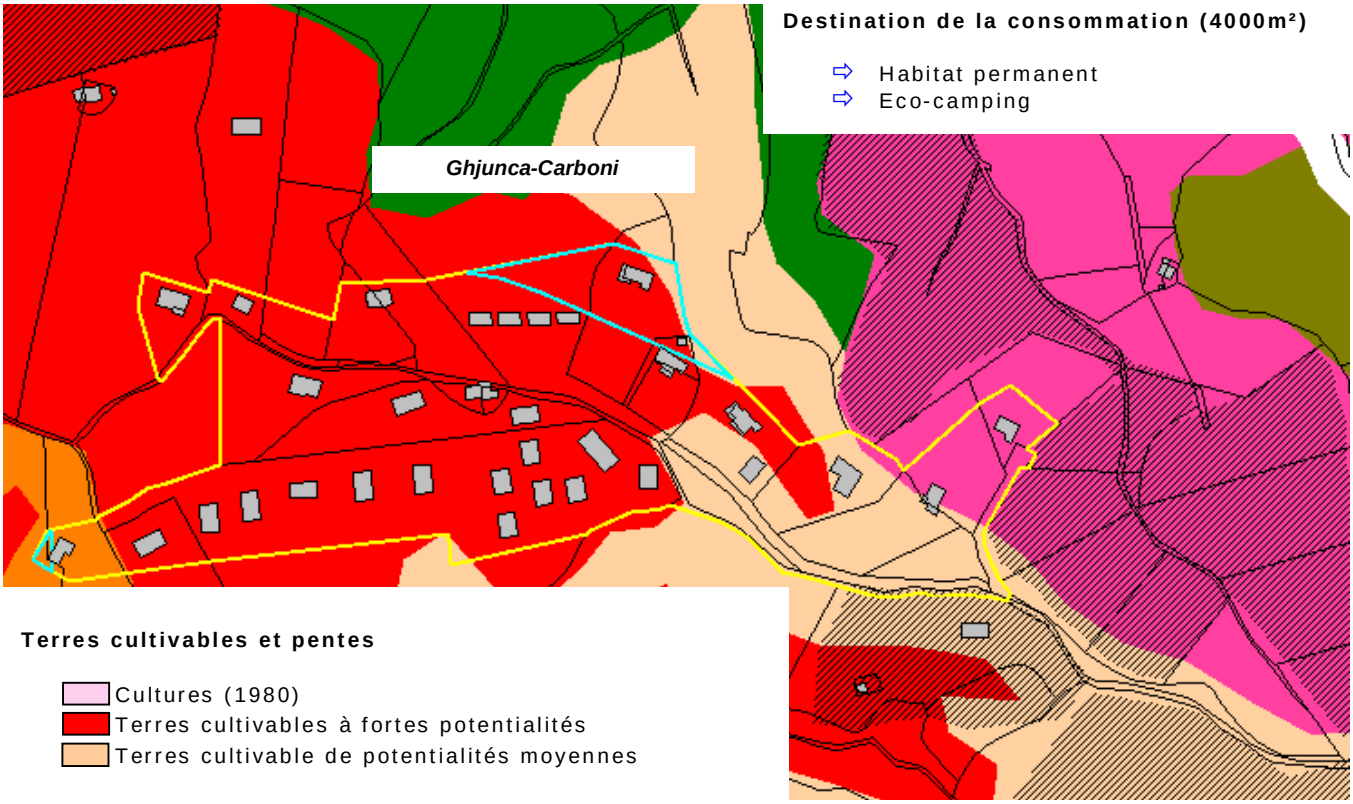

Terres cultivables et pentes

- Cultures (1980)
- Terres cultivables à fortes potentialités
- Terres cultivable de potentialités moyennes

Espaces pastoraux et arboricoles

- Espaces à fortes potentialités
- Espaces à potentialités moyennes
- Oliviers
- Châtaigniers

Peuplements forestiers

- **Peuplements forestiers**

Recensement des surfaces agricoles déclarées (RPG)

- **RPG**

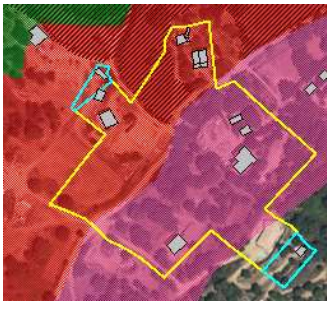

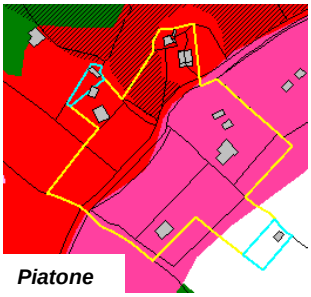

Destination de la consommation (1300m²)

- ⇨ Habitat permanent
- ⇨ Habitat Existant

Périmètre urbanisable révision carte communale

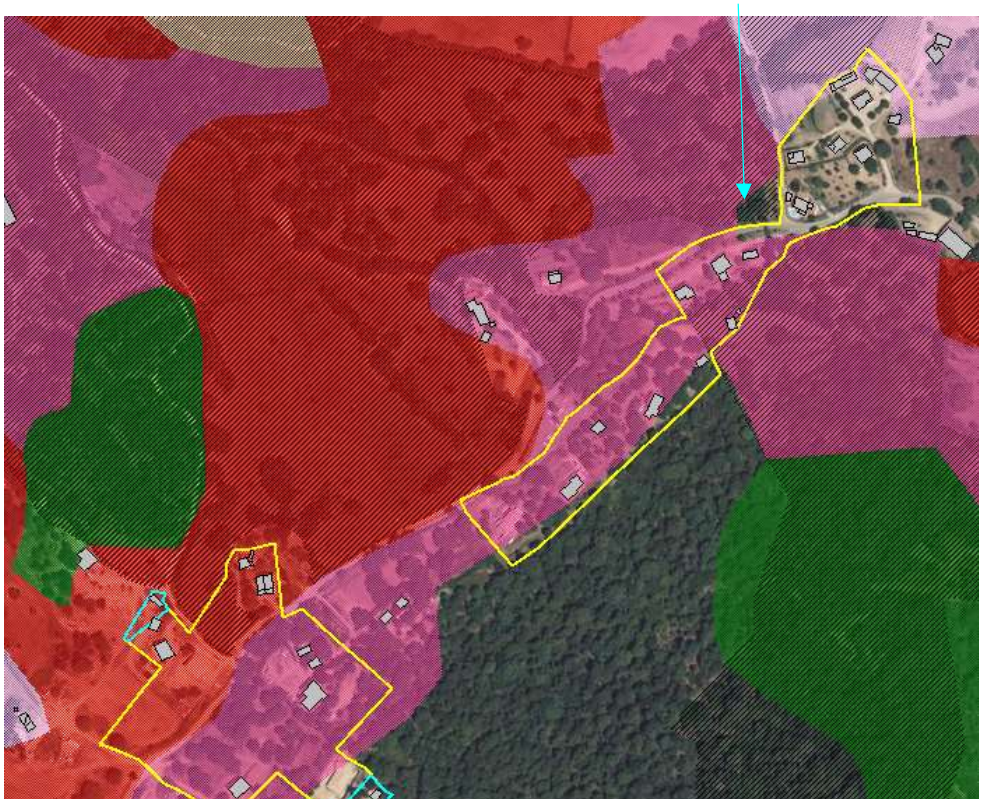

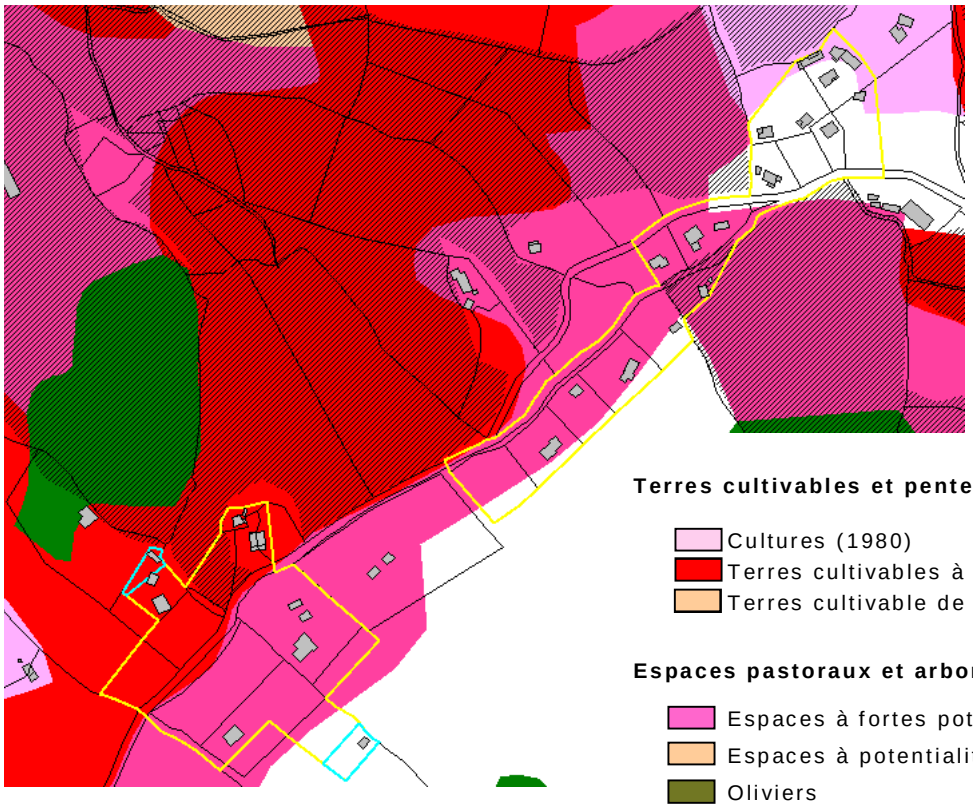

Terres cultivables et pentes

- Cultures (1980)
- Terres cultivables à fortes potentialités
- Terres cultivable de potentialités moyennes

Espaces pastoraux et arboricoles

- Espaces à fortes potentialités
- Espaces à potentialités moyennes
- Oliviers
- Châtaigniers

Peuplements forestiers

- **Peuplements forestiers (bruts)**

Recensement des surfaces agricoles déclarées (RPG)

- **RPG**

Destination de la consommation (1300m²)

- Habitat permanent
- Habitat Existant

Bilan absolu de la consommation des espaces agricoles et naturels et du RPG

Dans ce bilan il faudra distinguer la consommation absolue depuis 1982 (date analyse Sodeteg) et distinguer en même temps les espaces couverts par du bâtis de ceux réellement consommés et non bâtis, soit ***79 672m² (8,0ha).***

Secteur	Terres cultivables				Espaces pastoraux et arboricoles				RPG	Peuplements forestiers
	Potentiel fort	Potentiel moyen	Cultures	Total	Potentiel fort	Potentiel moyen	Oliviers	Total		
Sollacaro			4 672m²	4 672m²						3 469m²
Vadiola										10 130m²
Calvese										2 468m²
Ghjunca	13 540m²			13 540m²	1 274m²	2 643m²		3 917m²		
Filitosa	5 700m²			5 700m²	9 962m²		4 910m²	14 872m²	4 125m²	
Piatone	4 147m²			4 147m²	11 140m²			11 140m²	1 492m²	
TOTAL	**2,3ha**		**0,5ha**	**2,8ha**	**2,2ha**	**0,2ha**	**0,5ha**	**3,0ha**	**0,6ha**	**1,6ha**

Bilan net de la consommation des espaces agricoles et naturels et du RPG au titre de la révision II CC & hors bâti

Il s'agit là de la consommation réelle nette des espaces agricoles et naturels par la révision de la carte communale en soustrayant les bâtis et les espaces alors déjà urbanisables dans la carte communale opposable. Ceux sont ces chiffres qu'il faudra retenir pour avoir une idée concrète de la véritable consommation de l'espace par la révision du document d'urbanisme en vigueur soit ***3 745m² (0,4ha).***

Secteur	Terres cultivables				Espaces pastoraux et arboricoles				RPG	Peuplements forestiers
	Potentiel fort	Potentiel moyen	Cultures	Total	Potentiel fort	Potentiel moyen	Oliviers	Total		
Sollacaro			997m²	997m²						
Vadiola										
Calvese										95m²
Ghjunca	1 360m²			1 360m²		130m²		130m²		
Filitosa					1 163m²			1 163m²		
Piatone										
TOTAL	**0,1ha**		**0,1ha**	**0,2ha**	**0,1ha**			**0,1ha**		

Terres cultivables : 0,2ha
Espaces pastoraux et arboricoles : 0,1ha
RPG : -
Peuplements forestiers : -

2.2 Cartographie faisant état de l'évolution des zonages carte communale / Rev. II CC

Bilan de la consommation en termes d'évolution

Secteur	REV II Carte communale		Terres cultivables		Espaces pastoraux et arboricoles		Registre parcellaire graphique (RPG)		Peuplements forestiers	
	Extension (ha)	Restitution (ha)	Extension (ha)	Restitution (ha)	Extension (ha)	Restitution (ha)	Extension (ha)	Restitution (ha)	Extension (ha)	Restitution (ha)
Sollacaro			0,1ha							
Vadiola										
Calvese										
Bocca Cigala										
Ghjunca			0,1ha							
Filitosa					0,1ha					
Campu Stefanu										
Isula										
Tappa										
Piatone										
TOTAL			**0,3ha**		**0,1ha**		**0,0ha**		**0,0ha**	

Cartographie faisant état de l'évolution des zonages

Surfaces restituées aux espaces A & N
Surfaces acquises aux espaces A & N
Périmètre carte communale en vigueur

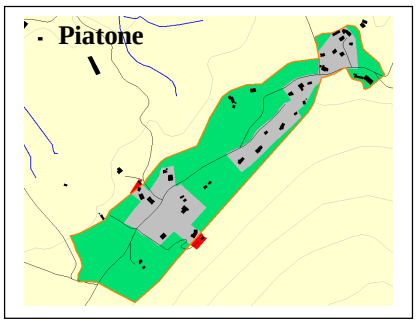

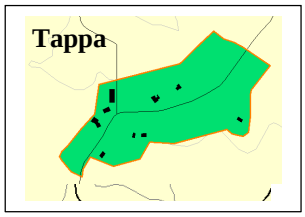

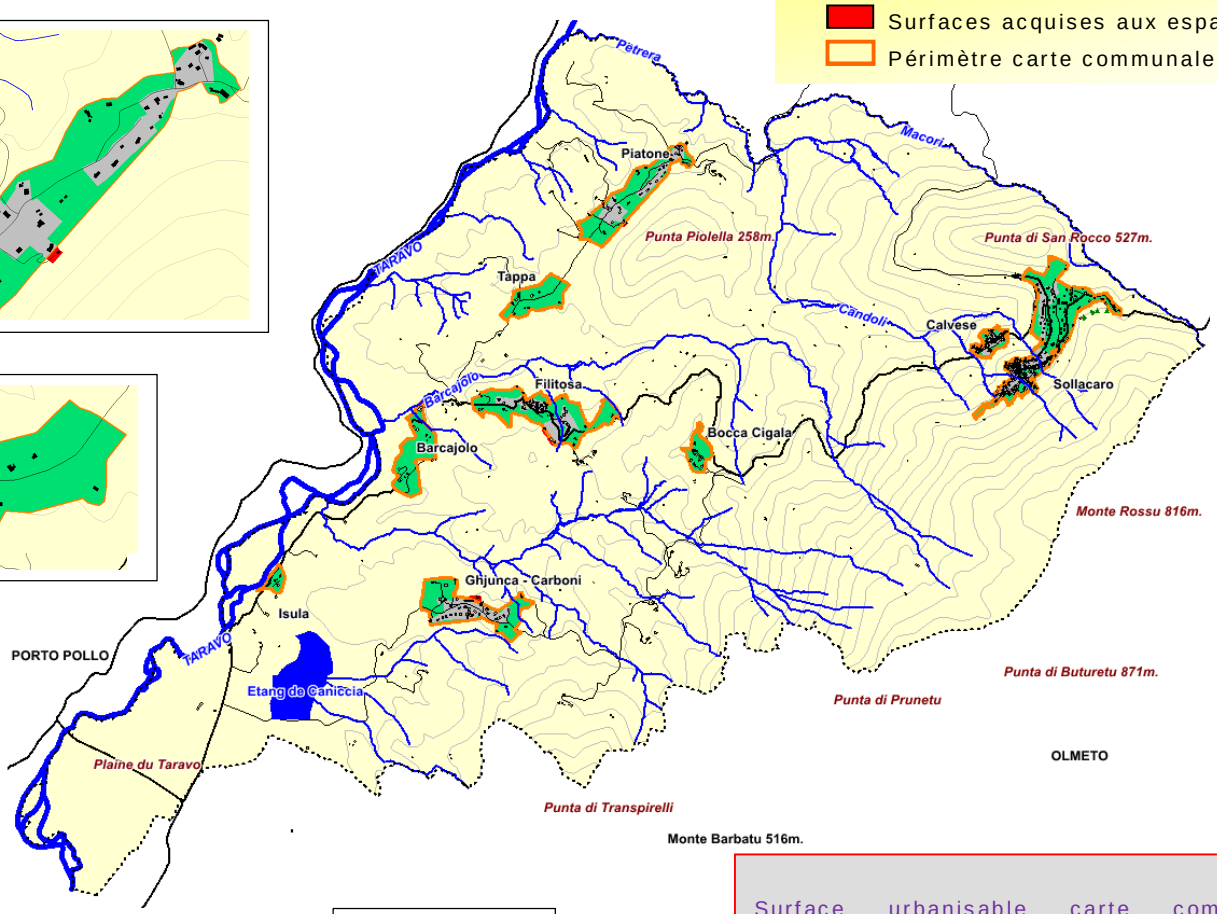

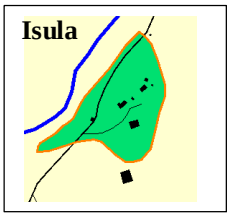

Surface urbanisable carte communale opposable: 104,8ha.

Surface urbanisable du projet de révision de carte communale 2021 : 28,8ha.

Surfaces urbanisables restituées aux espaces A & N : 77,1ha.

Surfaces urbanisables acquises aux espaces A & N : 1,2ha.

Solde : 75,9ha. restitués **aux espaces A & N**, dans le cadre du projet de révision II de la carte communale de Sollacaro.

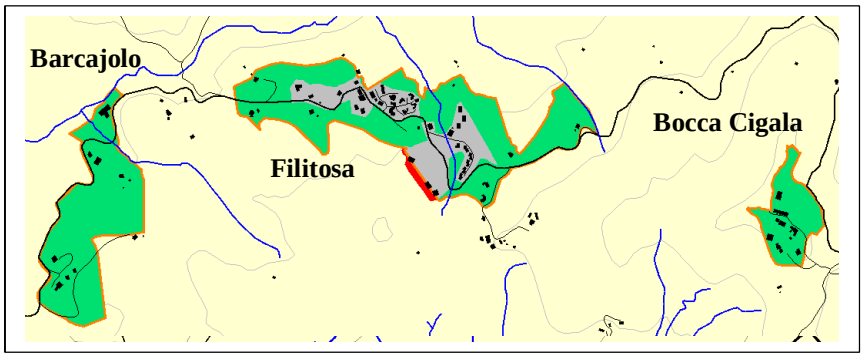

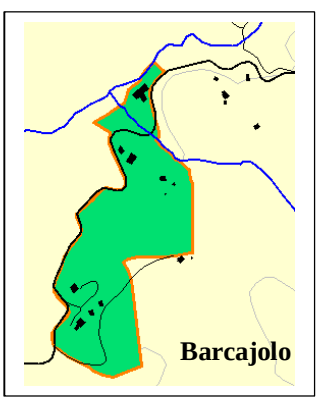

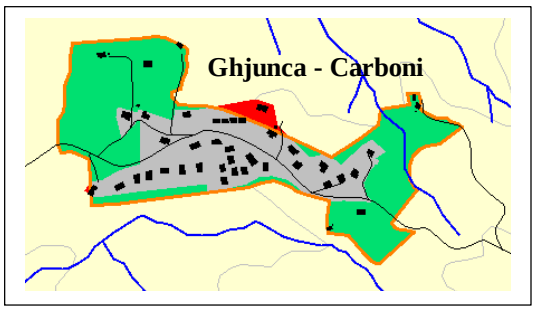

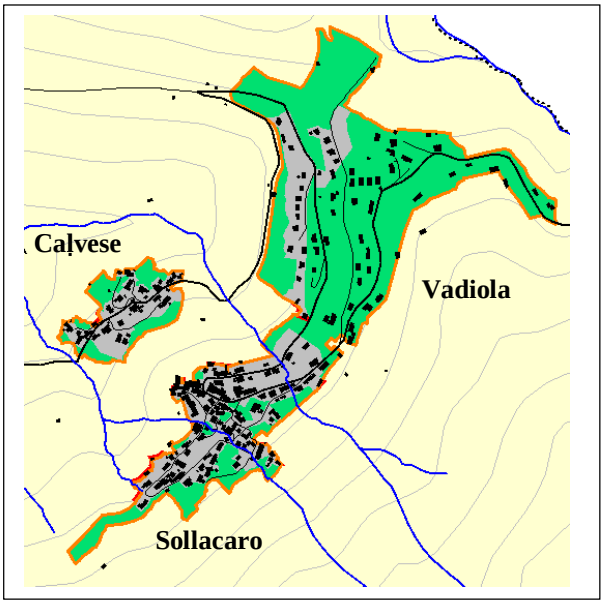

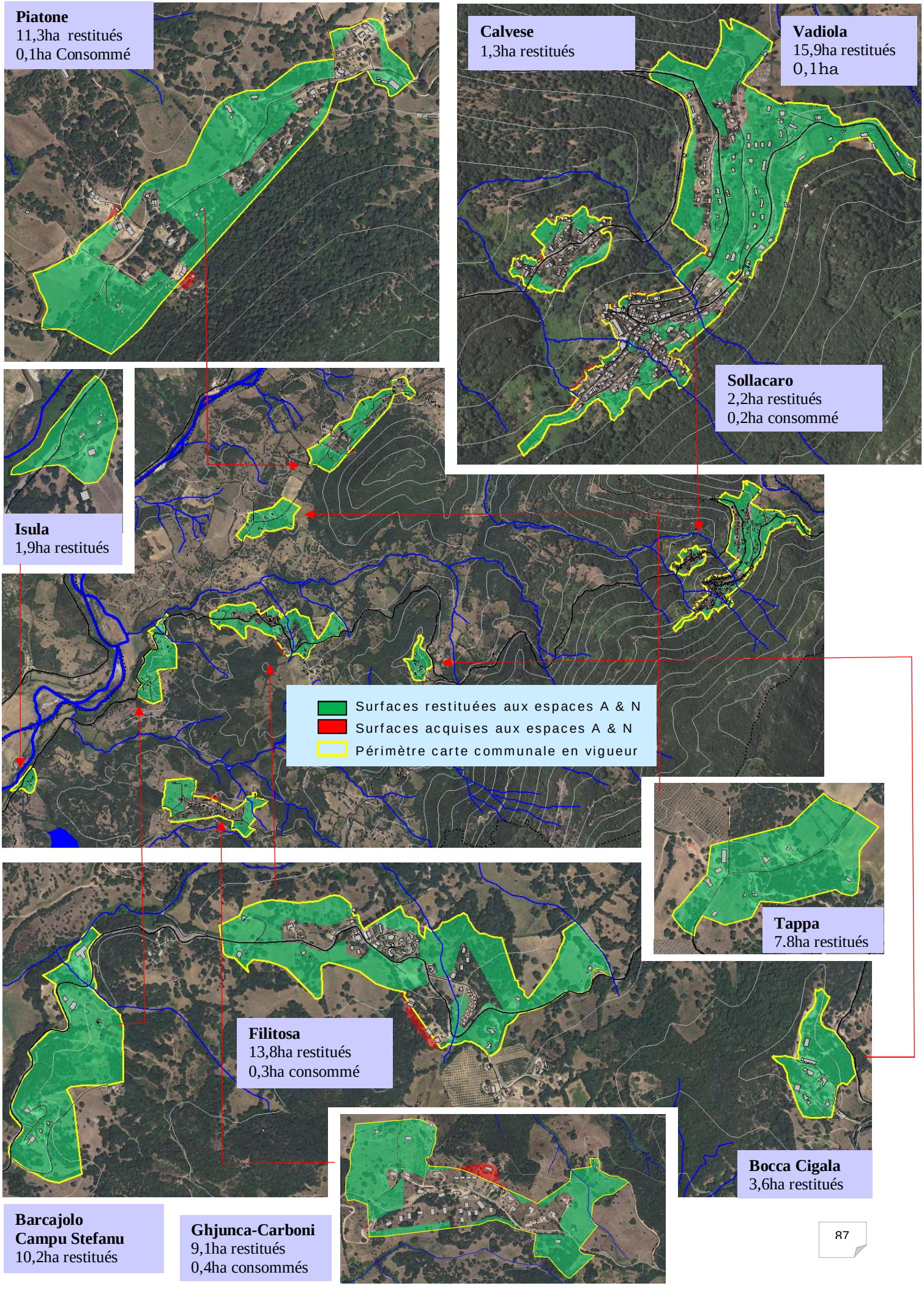
Piatone
11,3ha restitués
0,1ha Consommé
Calvese
1,3ha restitués
Vadiola
15,9ha restitués
0,1ha
Sollacaro
2,2ha restitués
0,2ha consommé
Isula
1,9ha restitués
Surfaces restituées aux espaces A & N
Surfaces acquises aux espaces A & N
Périmètre carte communale en vigueur
Tappa
7.8ha restitués
Filitosa
13,8ha restitués
0,3ha consommé
Bocca Cigala
3,6ha restitués
Barcajolo
Campu Stefanu
10,2ha restitués
Ghjunca-Carboni
9,1ha restitués
0,4ha consommés

Bilan de la consommation en termes d'évolution

N°	Secteur	Surface zone urbanisable Carte communale	Surface zone urbanisable Révision carte communale	Surfaces restituées aux espaces A & N	Surfaces acquises aux espaces A & N	Solde
1	Sollacaro	26,7ha	6,1ha	2,2ha	0,3ha	2,1ha
2	Vadiola		2,6ha	15,9ha		15,9ha
3	Calvese	3,3ha	2,1ha	1,3ha		1,1ha
4	Bocca Cigala	3,6ha		3,6ha		3,6ha
5	Ghjunca – Carboni	15,2ha	6,5ha	9,1ha	0,4ha	8,7ha
6	Filitosa	19,6ha	6,1ha	13,8ha	0,3ha	13,5ha
7	Campu Stefanu	10,2ha		10,2ha		10,2ha
8	Isula	1,9ha		1,9ha		1,9ha
9	Tappa	7,8ha		7,8ha		7,8ha
10	Piatone	16,5ha	5,4ha	11,3ha	0,1ha	11,2ha
TOTAL		**104,8ha**	**28,8ha**	**77,1ha**	**1,2ha**	**75,9ha**

2.3 Analyse qualitative de la consommation foncière en absolu par la REVIICC

Secteur	Matorral	Peuplements forestiers	Graminées	Jardins vergers	Total	Observations
Sollacaro	0,1ha	0,2ha	0,2ha	0,8ha	1,3ha	Patrimoine Mixité habitat et mixité sociale Développement économique et artisanat Acquisitions foncière et bâties
Vadiola		0,2ha	0,4ha		0,6ha	
Calvese		0,1ha	0,1ha	0,3ha	0,5ha	
Ghjunca-Carboni	0,1ha	0,3ha	0,9ha	0,1ha	1,4ha	Opération en réparation Développement économique & touristique densification limitée
Filitosa	0,3ha	1,0ha	0,6ha		1,9ha	Aménagement d'un quartier d'habitat permanent & mixité Renforcement de l'activité économique Densification limitée
Piatone	0,3ha	0,9ha	0,3ha	0,2ha	1,7ha	Opération en réparation Accès à la propriété & logement permanent Densification limitée
TOTAL	**0,8ha**	**2,7ha**	**2,5ha**	**1,4ha**	**7,4ha**	**Un effort de planification publique a été dégagé en termes d'accession au logement, de patrimoine, et de préservation des espaces agraires, des paysages de la ruralité et d'un l'environnement sensible**

Matorral : Végétation de reconquête type cistaie, maquis bas apparaissant suite à l'exode rural et/ou le passage d'un incendie.

Peuplements forestiers : Généralement des chênes verts ou des chênes lièges regroupés en massifs, en bosquet ou isolés. Enclaves en zone bâtie de Sollacaro, espaces de respiration, d'aération urbaine et contribue à améliorer le cadre de vie.

Graminées : Espace ouvert, entretenu par des jardins d'agréments ou par l'activité agricoles et/ou pastorale.

Jardins – vergers : Petits potagers au cœur et en périphérie des villages et hameaux anciens, jardins d'agrément, polyculture familiale, vergers de fruitiers, oliveraies, vignes.

- ✓ Prioriser l'aspect sanitaire avant d'engager des choix de développement.
- ✓ Préserver les espaces agraires, les bocages, les coteaux viticoles, les terres cultivables, les espaces arboricoles et les parcours extensifs.
- ✓ Soutenir le sylvopastoralisme sous suberaie.
- ✓ Restauration de la suberaie.
- ✓ Renforcer les circuits courts et l'agritourisme identitaire.
- ✓ Préserver les espaces naturels sensibles et organiser l'accueil du public.
- ✓ Renforcer la place de la culture, les équipements publics et l'intervention publique dans le logement.

Analyse cartographique de la consommation de l'espace par la Révision II CC

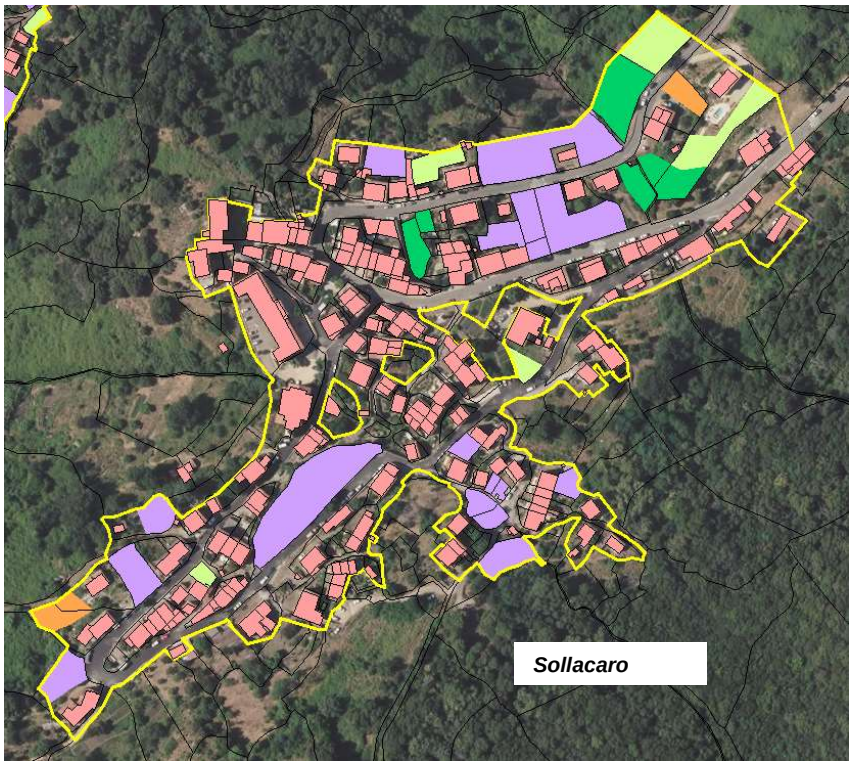

Périmètre urbanisable REVIICC
Graminées
Matorral de reconquête
Jardins-vergers
Peuplements forestiers

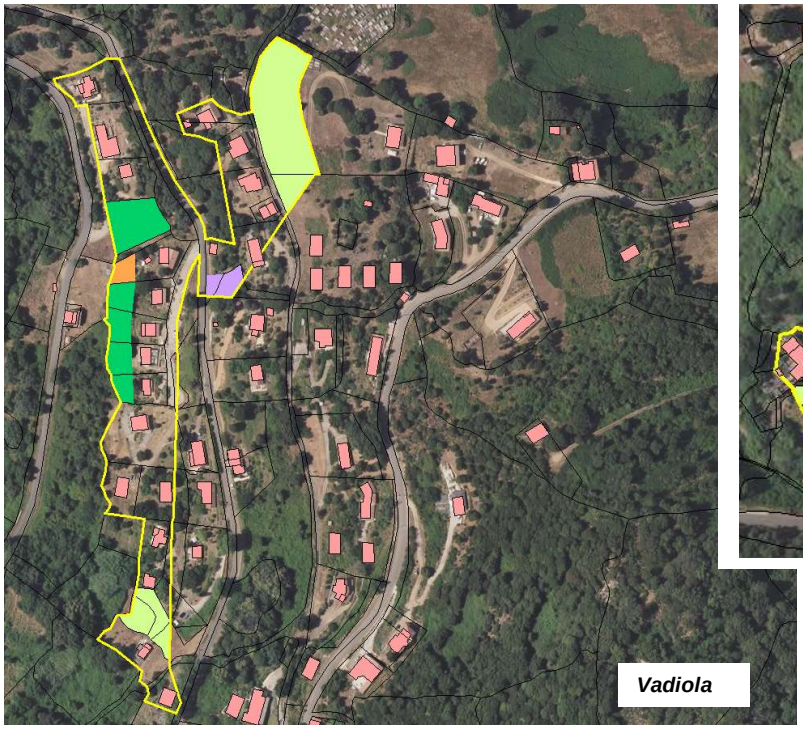

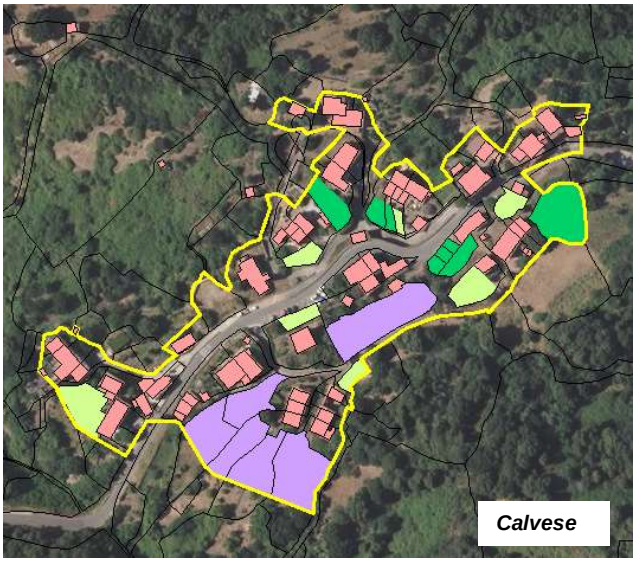

Périmètre urbanisable REVIICC
Graminées
Matorral de reconquête
Jardins-vergers
Peuplements forestiers

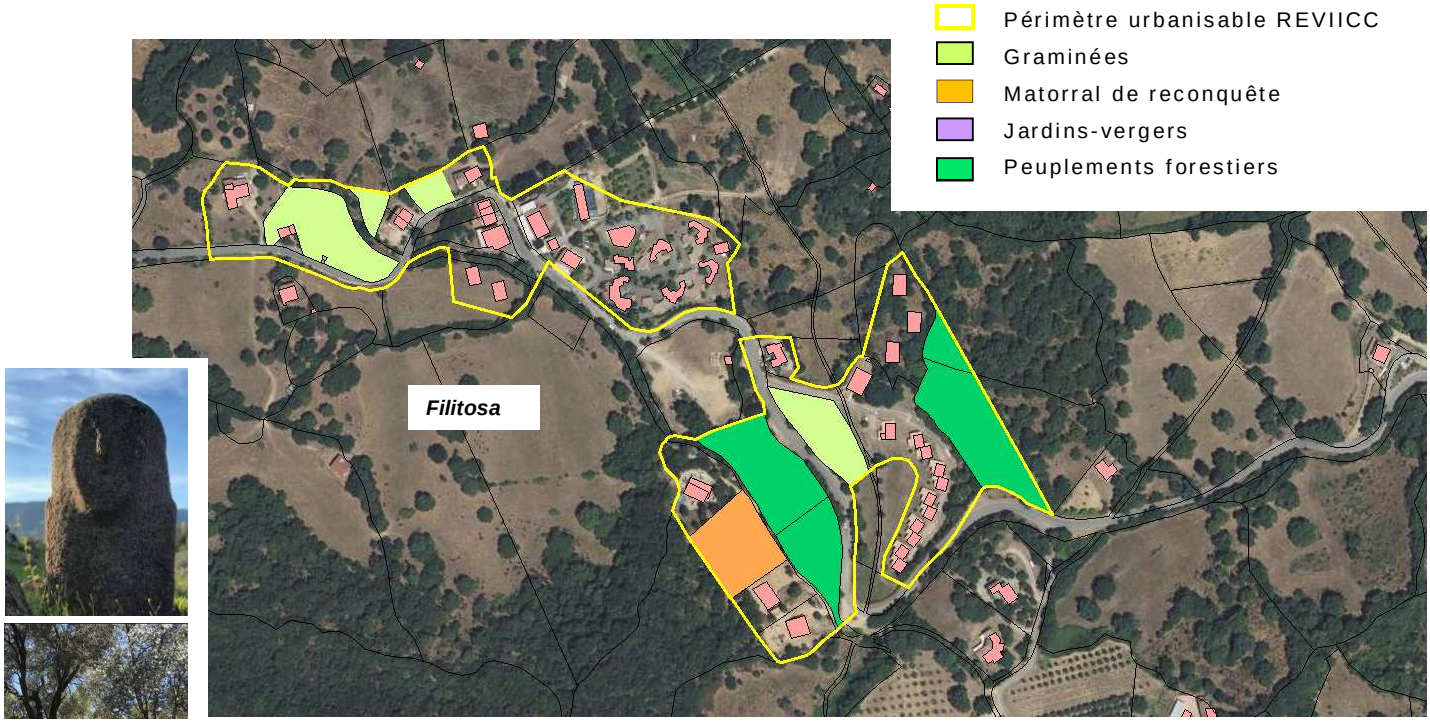

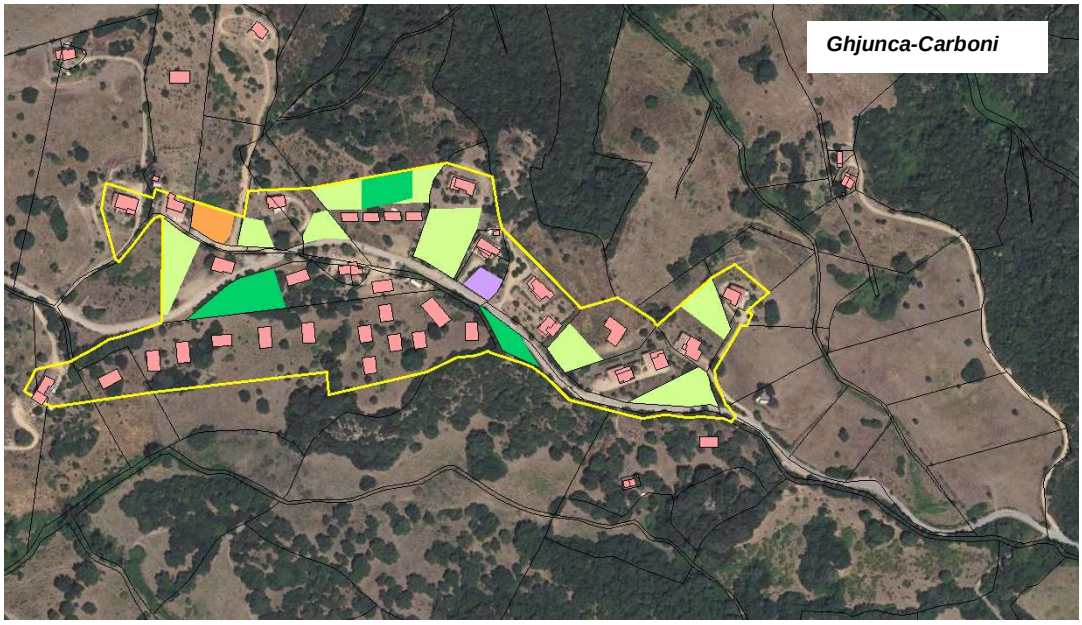

2.4 Analyse de l'emprise des aires urbanisables de la REV II CC sur l'AOC vin de Corse

Secteur	Surface urbanisable	Couverture par AOC vin de Corse	Taux de couverture	Observations	Recommandations
Sollacaro	6,1ha	-	0%	Habitat	Soutenir
Vadiola	2,6ha	-	0%	Habitat	Soutenir
Calvese	2,1ha	-	0%	Habitat	Soutenir
Ghjunca-Carboni	6,5ha	5,9ha	91%	Mixité fonctionnelle Etalement urbain	Réduire
Filitosa	6,1ha	3,0ha	49%	Mixité fonctionnelle	Maintenir
Piatone	5,4ha	1,2ha	22%	Habitat Etalement urbain	Réduire
TOTAL	**28,8ha**	**10,1ha**	**35%**	**Préserver au maximum les espaces agraires**	**Recadrage**

Analyse qualitative de la consommation par le gisement foncier retenu par la REVIICC

906ha AOC vin de Corse.
10,1ha couverts par les zones urbanisables de la REV II CC.
Taux de couverture 1,1%.
35% des zones urbanisables de la REVII CC couvrent une AOP vin de Corse.

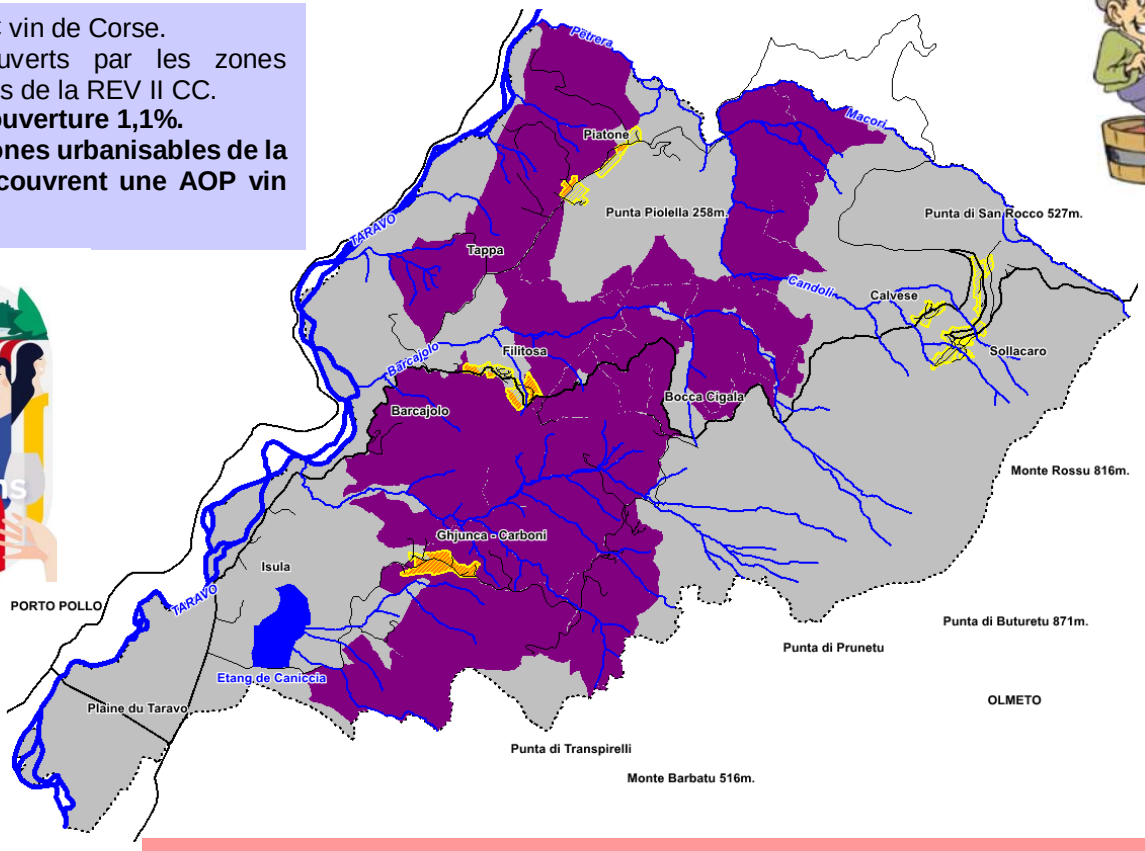

- ✓ Renforcer l'activité viticole sur la commune.
- ✓ Procéder à des campagnes de défrichement en vue de complanter de la vigne.
- ✓ Renforcer les infrastructures dédiées aux circuits courts.
- ✓ Soutenir de développement de l'œnotourisme.
- ✓ Renforcer la place de l'agritourisme sur le territoire.
- ✓ Soutenir et développement des productions labellisées, les AOP, AOC et les IGP.

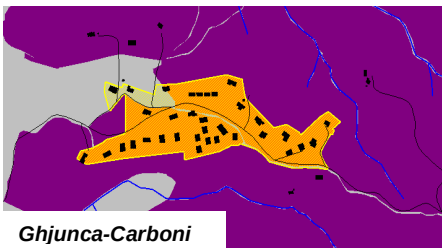

Ghjunca-Carboni

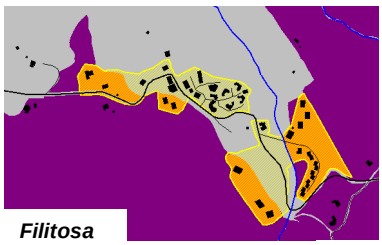

Filitosa

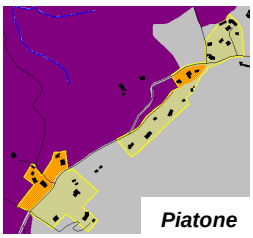

Piatone

AOP vin de Corse
Zones urbanisables hors AOP
Zones urbanisables couvrant l'AOP vin de Corse
Zones hors AOP vin de Corse

Vins de Corse

- ⇨ AOP Vin de Corse ou Corse Ajaccio.
- ⇨ AOP Brocciu.
- ⇨ AOP Coppa di Corsica, Lonzu et Prisuttu.
- ⇨ AOP Oliu di Corsica.
- ⇨ AOP Mele di Corsica.
- ⇨ IGP Clémentine de Corse et Pomelo de Corse.
- ⇨ IGP Viticoles Ile de Beauté & Méditerranée.
- ⇨ **Taux de couverture 1,1% (10,1ha sur 906ha).**
- ⇨ **35% des zones urbanisables de la carte communale couvrent une AOP vin de Corse (10,1ha).**

2.5 Analyse du différentiel entre le gisement foncier REVIICC et les espaces artificialisés

Secteur	Tâche urbaine	Surface urbanisable REVIICC	Espaces artificialisés	Gisement foncier REVIICC	Proportion gisement foncier	Observations
Sollacaro	6,3ha	6,1ha	4,9ha	1,2ha	20%	Densification possible Assainissement collectif Jardin-vergers
Vadiola	7,2ha	2,6ha	2,0ha	0,6ha	23%	
Calvese	1,5ha	2,1ha	1,5ha	0,6ha	29%	
Ghjunca-Carboni	2,7ha	6,5ha	5,1ha	1,4ha	22%	Aligner les bâtis à la voirie Densifier un minimum
Filitosa	4,5ha	6,1ha	4,1ha	2,0ha	33%	
Piatone	6,2ha	5,4ha	3,7ha	1,7ha	31%	
TOTAL	26,7ha	**28,8ha**	21,3ha	**7,5ha**	**26%**	**Tendre vers un PLU**

Tâche urbaine *:*
Ce sont les formes urbaines relevant de l'analyse du territoire en appui avec les éléments caractéristiques et les postulats développés dans le Padduc.

Surface urbanisable :
Il s'agit de la surface urbanisable par secteur retenue par la REVIICC. Zones ZC.

Espaces artificialisés :
Ils regroupent les bâtis, les surface imperméabilisées, les voiries, les aires de stationnements, les infrastructures et équipements publics, les espaces publics, les portions de parcelles bâties avec un périmètre alentour ne dépassant jamais 1500m²/log pouvant accueillir les annexes non habitables, les garages, les piscines….

Le gisement foncier de la Révision II de la Carte communale :
Il reprend par secteur et par défaut le foncier disponible non bâti pour permettre une densification (dents creuses, foncier enclavé…) et/ou une extension des différentes aires bâties. Il s'agit de la surface urbanisable de chaque secteur à laquelle sont soustraits les espaces artificialisés de ces mêmes secteurs (voirie, accès, piazzette, aires de stationnement…). Ce gisement foncier permettra de promouvoir l'organisation fonctionnelle des différents quartiers par la réalisation d'espaces publics, l'organisation du stationnement, de promouvoir le développement économique de services, de petits commerces, et de soutenir la mixité sociale et la mixité urbaine.

Le différentiel gisement foncier et espaces artificialisés:
Il permet d'analyser l'ampleur du gisement foncier retenu par la révision II de la carte communale pour chaque secteur par rapport aux tâches urbaines en place et notamment par rapport aux espaces déjà artificialisés.

Observations :
En fonction des résultats de cette analyse une préconisation générale a été établie avec des recommandations d'urbanisme et d'aménagement.

- ⇨ Les zones urbanisables de la REVIICC (28,8ha) accroissent de 8% les formes urbaines du territoire (2,1ha).
- ⇨ Les espaces artificialisés (21,3ha) représentent plus de 74% des zones urbanisables.
- ⇨ Le gisement foncier (7,5ha) semble cohérent rapporté aux espaces artificialisées (26%).

Quoique l'accroissement sans précédent de la population migratoire et du nombre de logements engendre un certain nombre de besoins en termes d'équipements, d'infrastructures, d'espaces publics, de services, et de développement économique. La présente REVIICC semble procéder à un recadrage conséquent et de façon globale afin de contrecarrer résolument l'étalement urbain.

D'autre part cette dynamique du logement et de renouvellement démographique, malgré un taux de mortalité très élevé et l'absence de mutations, permet de mieux comprendre et d'appréhender les 4,5ha relevant de 32 PC qui ont été accordés ces 3 dernières années et qui pour la plupart sont en cours de travaux (19 résidences d'habitat permanent + unité à caractère économique et/ou touristique, + bâtis agricoles + 8 résidences secondaires…).

Aussi, force est de constater que la dispersion du bâti est telle qu'elle rend d'autant plus difficile le travail de réparation urbaine sans pour autant engendrer de l'étalement urbain. Ce qu'il faut retenir c'est la restitution de plus de 77ha aux espaces agricoles et naturels pour une consommation de moins de 1,2ha vis-à-vis du document d'urbanisme en vigueur.

Afin de procéder concrètement à des opérations de planification urbaine, d'aménagement raisonné du territoire, de réparation urbaine et de renouvellement urbain, un cadre réglementaire s'impose et que la carte communale n'est pas en mesure de gérer. Si bien qu'il serait bienvenue à court terme de s'interroger sur la nécessité d'élaborer un Plan Local d'Urbanisme.

Analyse cartographique et dispersion du gisement foncier de la REVIICC

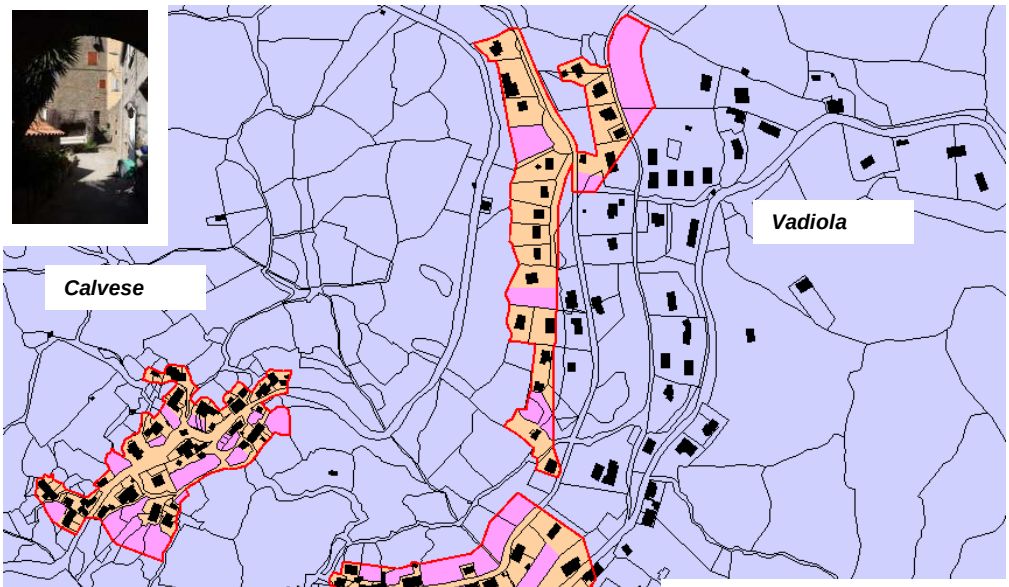

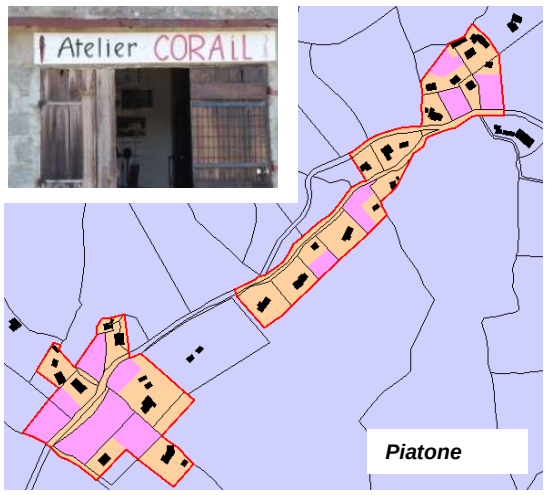

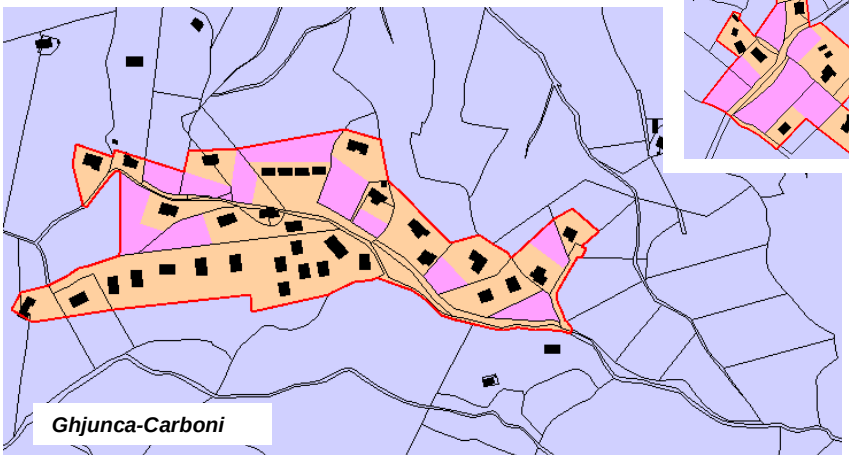

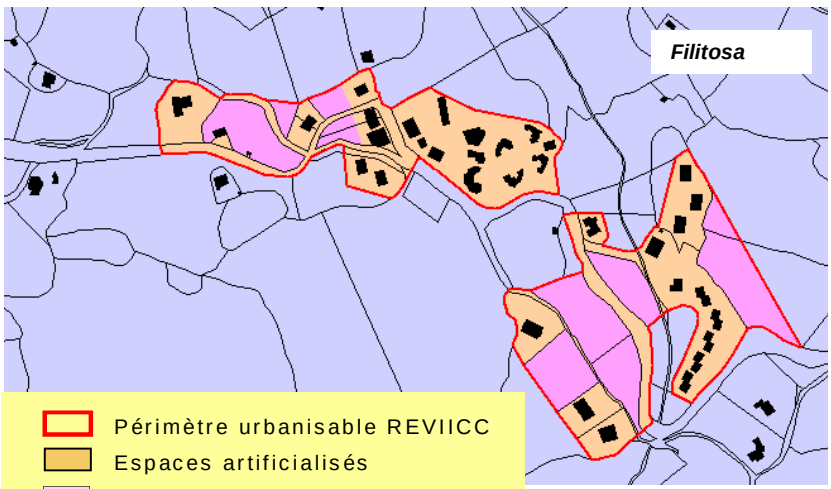

Prise en compte du paysage et du patrimoine dans la définition du zonage

La carte communale dispose de moyens d'action en faveur du patrimoine et du paysage. Si bien que c'est le document graphique avec la délimitation des secteurs constructibles qui en est la pièce maîtresse. Ainsi, la localisation, la taille et les limites retenues pour chaque secteur constructible peuvent avoir une incidence notable sur le paysage et le patrimoine.

3.1 Restitution des espaces agraires

Afin de garantir la biodiversité mais encore de préserver la mosaïque des paysages agraires qui s'étendent sur le territoire, le zonage de la carte communale a été réduit (environ 77ha) et nombre de sites ont été préservés de la zone urbanisable, inscrits en zone ZnC (non constructible) :

Préservation d'une hétérogénéité d'espaces agraires

- ⇨ Les jardins-vergers en restanques au cœur et aux alentours des villages (Sollacaro, Calvese) qui prennent tout un éventail de couleurs et de textures au printemps et en automne.
- ⇨ Les vergers d'oliviers, arbre symbole de la méditerranée au feuillage atypique vert-argenté, reconnaissables de loin dans le paysage et rompt avec l'homogénéité du maquis (Filitosa, Tappa, Isula, Barcajolo). Un paysage entretenu avec des arbres alignés, gérés, en bocages ou regroupés en vergers.
- ⇨ Les anciennes cerisaies de Calvese et de Sollacaro. Elles s'identifient à la fin de l'hiver par des masses blanches qui sorte du maquis. Un bémol toutefois, au sud-ouest de Calvese, où les conclusions de l'enquête publique ont demandé la réintégration partielle de ces anciens vergers en zone urbanisable.
- ⇨ Les parcours extensifs d'ovins-caprins et les bocages de bovins aux alentours de Filitosa, de Tappa, de Piatone, de Barcajolo, de Bocca Cigala, d'Isula, de Ghjunca-Carboni. Ces parcours rompent avec l'homogénéité du maquis, alternent avec les bosquets de chênes et d'oléo-lentisques et présentent des paysages ouverts, parfois semi-ouverts.

Préservation du patrimoine vernaculaire

- ⇨ Les restanques en pierres sèches.
- ⇨ Les bergeries (caseddu).
- ⇨ Les séchoirs.
- ⇨ Les petits canaux.
- ⇨ Les sentiers.
- ⇨ Les aghja (anciennes aires de battage du blé).

3.2 Préservation du patrimoine naturel, des modelés, reliefs, vallons

Préservation des boisements

- ⇨ Préservation des yeuseraies (chênes verts) en massifs et/ou en bosquets. Généralement en périphérie immédiates des tâches urbaines. Bien souvent comme interface entre les espaces artificialisés et les espaces agraire. Généralement limite naturelle des tâches urbaines. Généralement inscrit sur des pentes (Piatone, Vadiola, Sollacaro, Calvese), mamelons ou relief postiches (Isula, Barcajolo, Filitosa, Bocca Cigala, Ghjunca-Carboni).
- ⇨ Préservation des suberaies caractéristiques sur les bas piedmonts (Filitosa, Tappa, Barcajolo, Isula). Aussi ces formations végétales abritent généralement des espaces semi-ouverts entretenues par le sylvopastoralisme bovin et/ou ovin.

Préservation des formes et modelés du paysage perçu

- ⇨ Préservation des collines, des reliefs postiches, des mamelons (Filitosa, Bocca Cigala, Isula, Barcajolo, Ghjuinca-Carboni, Tappa).
- ⇨ Préservation des pentes afin d'éviter toute artificialisation disgracieuse et irréversible dans le paysage véçu et d'éviter la réalisation d'excavations, d'enrochements, de remblais-déblais, de plates-formes (Sollacaro, Vadiola, Calvese, Piatone).
- ⇨ Préservation des lignes de crêtes en amont du village de Sollacaro et de Vadiola.

3.3 Préservation des cônes de vues, échappés et horizons

Sur les vastes espaces naturels, agricoles et à partir du maillage de pistes le problème ne se présente pas et n'interfère pas sur la qualité du paysage perçu.

Le problème réside à l'approche des tâches urbaines et notamment des villages de l'arrière paysage qui reposent sur un relief généralement accidenté et offrent des cônes de vues et des échappées tant sur la vallée, le littoral, les bas piedmonts et les silhouettes des quartiers anciens qui se détachent et formalisent un paysage rustique aux ambiances de la ruralité entre bâtiments traditionnels, activités agricoles héritées des anciens, aux jardins-vergers de polyculture qui ceinturent les villages avec plus en retrait des bosquets, des ripisylves soulignant les rus et cours d'eau, et des animaux qui paissent dans les champs qui alternent entre espaces ouverts et espaces fermés par le palais vert que constitue le maquis.

Ces cônes de vues et échappées sensibles se concentrent notamment sur l'arrière-pays villageois, notamment en arrivant par la RT40 sur le village de Sollacaro. La route touristique en corniche présente une succession d'échappées sur les silhouettes des villages de Calvese et de Solacaro et au second plan sur la vallée, les piedmonts, la plaine et le littoral au loin.

L'objectif a été de déclasser les zones jadis urbanisables en zone non constructible (ZnC) sur la route primaire entre l'entrée du village et les premières concentrations bâties afin de garantir ces échappées décrites supra. Aussi, il en a été de même à la sortie de Vadiola en direction du village de Calvese.

La même réflexion s'est posée au niveau de Filitosa et de Piatone. Afin d'éviter l'effet de couloir généré par une urbanisation possible, certains côtés de la route principale ont été déclassés en zone non constructible (ZnC) afin de préserver les échappées sur les massifs agraires, sur les parcours extensifs, sur les bocages, sur les oliveraies).

3.4 Préservation de la qualité des silhouettes des villages et des secteurs urbanisables & préservation du patrimoine bâti

La question de la préservation de la silhouette des tâches urbaines et à fortiori des villages traditionnels a particulièrement été bien cernée par la présente révision de la carte communale.

En effet, le zonage du DU s'est attaché à se caler aux dernières constructions existantes, en coupant parfois des parcelles afin de ne pas accroître la charge en constructions et ainsi réserver le cachet « carte postale » des quartiers anciens. Faute de pouvoir maîtriser règlementairement l'architecture des zones urbanisables, afin de garantir la préservation du patrimoine bâti et des silhouettes des villages, des quartiers, la seule opportunité reste le déclassement en zones non urbanisable. Aussi, dans le cas contraire toute extension contemporaine aurait pour impact une altération irréversible sur la qualité patrimoniale des quartiers traditionnels et tendrait vers une dégradation identitaire des sites (ndlr). Par exemple, aucune extension n'est possible au sud-ouest du village de Sollacaro afin de préserver sa silhouette à partir de la piste de desserte en venant de Tabio.

Il en a été de même sur les 3/4 du village de Calvese qui présente un patrimoine architectural authentique à préserver impérativement.

Sur Filitosa, le noyau central a été préservé coté agricole et son extension limitée vers sud afin de préserver en compensation le nord, en arrivant de la plaine du Taravo.

De façon générale, les extensions autorisées se regroupent uniquement sur des portions bien déterminées et souvent à partir de constructions plus contemporaines et donc sans impact majeur sur la qualité architecturale des grands ensembles bâtis et des noyaux anciens.

Au-delà, le patrimoine bâti semble avoir été préservé autant faire se peut, notamment en déclassant certaines parcelles ou portion de parcelles afin de mettre en exergue certains bâtiments comme l'église de Calvese, le bâtiment communal de Sollacaro, le monument aux morts, les fortins et tours fortifiées…

Au niveau de Sollacaro village, sur certains cœurs de quartiers, des jardins de polycultures ont été déclassés en zone non constructible (ZnC) afin de préserver les ambiances villageoises et par la même, mette en avant par une trame verte les bâtis traditionnels, les maisons patriciennes et les fronts bâti des quartiers anciens.

3.5 Analyse sectorielle

Préservation d'un bosquet de chênes verts. Rupture et interface entre espaces agraires et espaces artificialisés. Coupure d'urbanisation mettant en exergue les villages de Calvese et de Sollacaro dans le grand paysage.
Limite de la constructibilité (ZC) au raz des bâtiments afin de garantir la pérennité et la qualité patrimoniale des constructions et d'éviter toute extension, tout rajout disgracieux toute dégradation du patrimoine bâti.

Préservation des restanques et jardins-vergers en ceinture du village.
Renforcement de la biodiversité et de la mosaïque des paysages agraires par un éventail de couleurs et de textures qui évoluent au fil des saisons.

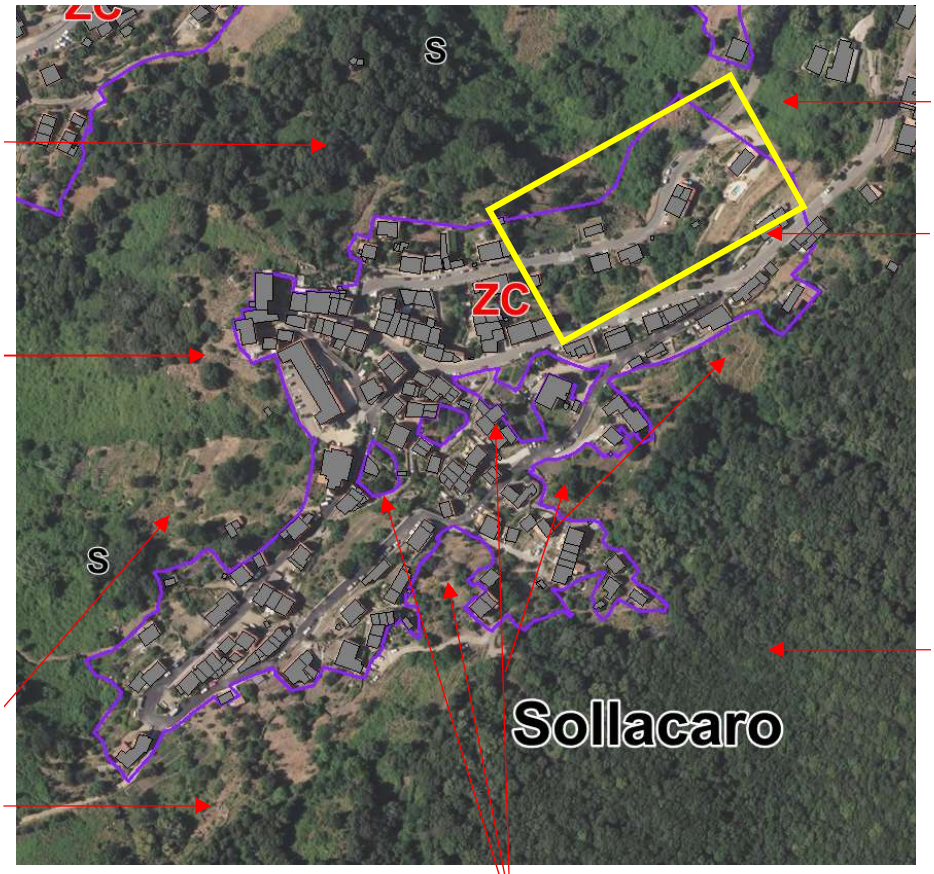

Préservation des coulées vertes
Coupure d'urbanisation
Effet de rupture.

Concentration des extensions sur un seul site afin d'éviter la dégradation architecturale et identitaire du village.
Implantation sur un site peu perceptible dans le grand paysage (impacts limités).

Préservation du palais vert que constituent les yeuseraies et le maquis ceinturant le village.
Pas d'extension possible de l'urbanisation.
Maintien des ambiances rurales

Préservation des jardins de polyculture en tâches ou confettis au cœur même du village (zones ZnC inconstructibles) afin de garantir les ambiances de la ruralité, le caractère identitaire des noyaux anciens et de mettre en valeur les bâtiments d'architecture traditionnelle, les fronts bâtis, les maisons patriciennes.

Préservation des anciens jardins et des restanques en vue de leur réhabilitation et surtout contribue à préserver la silhouette du village de toute velléité d'extension contemporaine disgracieuse qui pourrait altérer la qualité architecturale des bâtis et de l'église.

Calage de la constructibilité au droit des derniers bâtiments afin de préserver leur qualité architecturale et patrimoniale de toute extension.

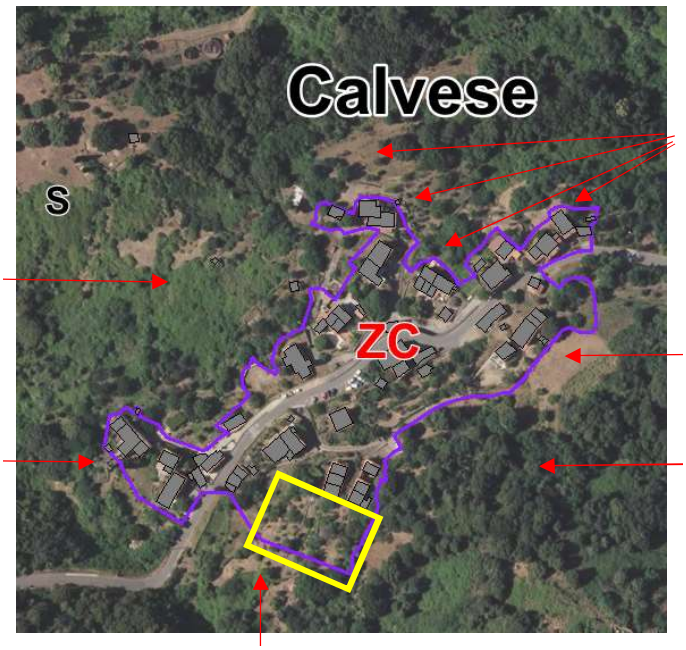

Préservation des espaces agraires (ZnC) en limite immédiate des dernières constructions du village. Cela permet de garantir l'inconstructiblité en extension et de préserver ainsi la silhouette du village et la qualité patrimoniale des constructions.

Préservation des espaces agraires, des champs qui garantit la compacité et la silhouette concentrée du noyau traditionnel.

Maintien des boisements de chênes et des bosquets qui alternent avec les espaces ouverts, tendent à renforcer la biodiversité et contribuent à de véritables ruptures paysagères entre espaces artificialisés et les jardins qui ceinturent les quartiers anciens.

Préservation des restanques plantées d'anciennes cerisaies dans un objectif de restauration et de rupture paysagère en termes de textures et des couleurs. Maintien de la biodiversité.
Un bémol, une partie de ces restanusqes et vergers a été classée en zone urbanisable (ZC) suite aux conclusions de l'enquête publique et malgré une rétention foncière de plus de 20ans sur la zone.

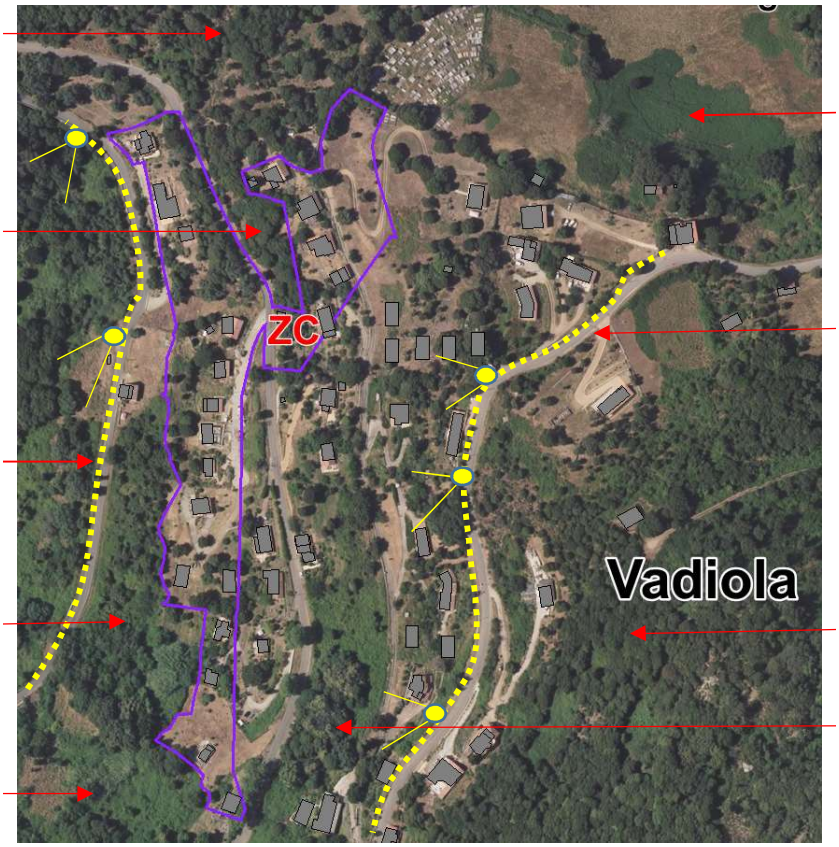

Préservation du massif collinaire et des boisements de chênes verts et d'oliviers.

Coupure verte. Bosquet de chênes verts. Interface naturelle entre deux secteurs artificialisés.

Préservation des cônes de vue et échappées vers le village de Calvese, celui de Sollacaro, la vallée et les piedmonts.

Maintien d'un petit bosquet de chênes et d'oliviers

Préservation de la coulée verte. Coupure d'urbanisation avec le village de Sollacaro

Préservation des parcours et des bocages de la constructibilité.

Préservation par la non constructibilité des cônes de vues et des échappées sur les villages de Sollacaro et de Calvese, sur l'arrière-pays montagneux, sur les bas piedmnots, sur la basse vallées et au loin sur la plaine du Taravo et le littoral.

Préservation de l'écrin vert de la forêt de Sollacaro.

Préservation des bosquets de châtaigniers et de chênes en entrée du village de Sollacaro.

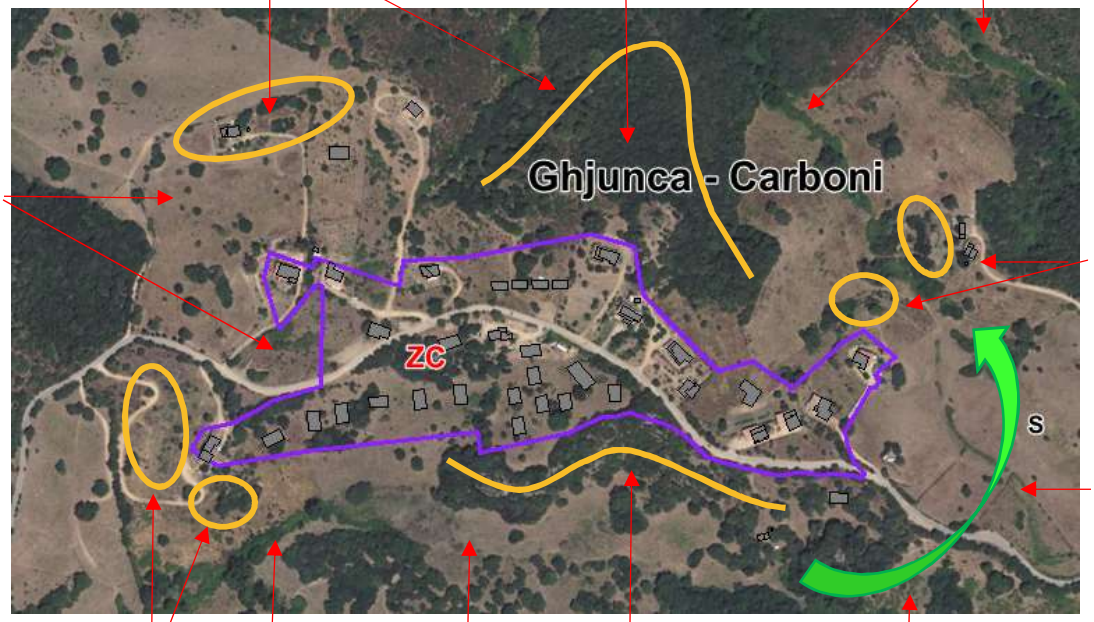

Préservation des collines et reliefs postiches

Préservation des ripisylves qui contrastent avec les paysages agraires.
Préservation des zones humides temporaires.
.

Préservation des boisements de chênes

Préservation des espaces ouverts de parcours
.

Préservation des collines et reliefs postiches

Préservation des bocages et des zones humides temporaires

Préservation des collines et reliefs postiches

Préservation des massifs collinaires et lignes de crêtes

Préservation du corridor écologique de basse altitude (Padduc) et des espaces agraires de parcours.

Préservation des ripisylves qui contrastent avec les paysages agraires.
Préservation des zones humides temporaires.

Préservation des parcours extensifs et des espaces ouverts

Préservation des collines et reliefs postiches

Préservation des bocages, des jardins, des vergers de fruitiers méditerranéens

Restauration des corridors écologique
Maintien d'une coupure d'urbanisation entre les deux tâches urbaines

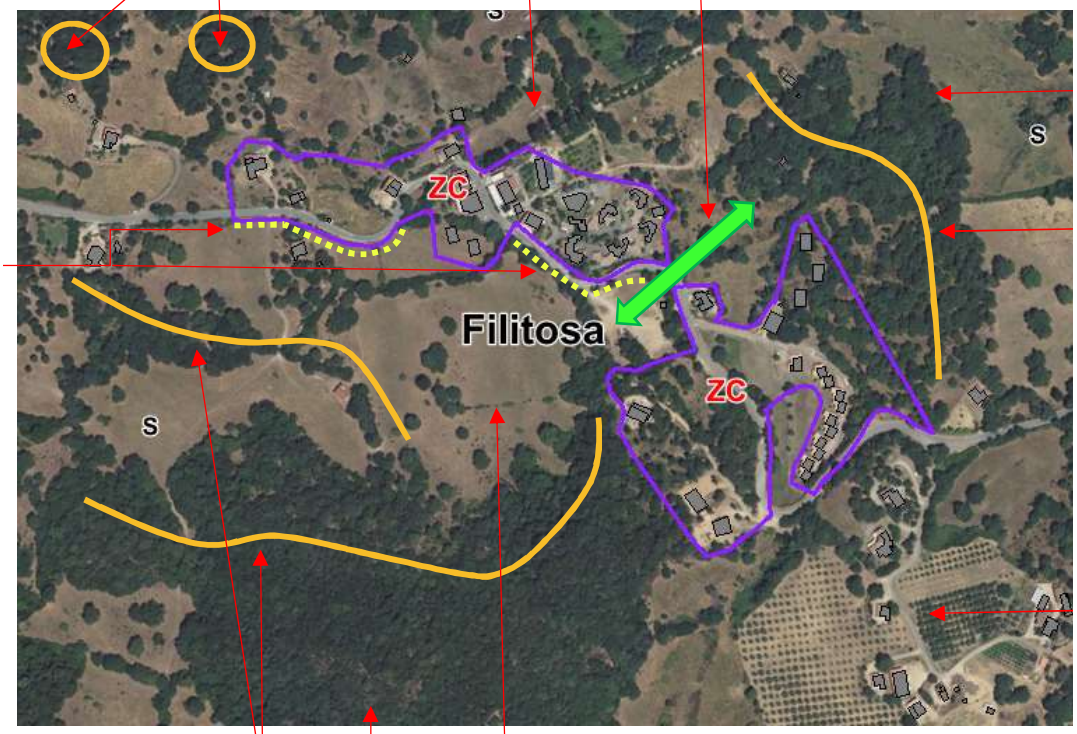

Préservation des boisements de chênes

Préservation des massifs collinaires et lignes de crêtes

Préservation des cônes de vues et échappées sur les espaces agraires et de parcours.

Préservation des oliveraies et des vergers de fruitiers méditerranéens

Préservation des collines et reliefs postiches

Préservation des boisements de chênes

Préservation des bocages, des parcours extensifs

Préservation de la petite vigne

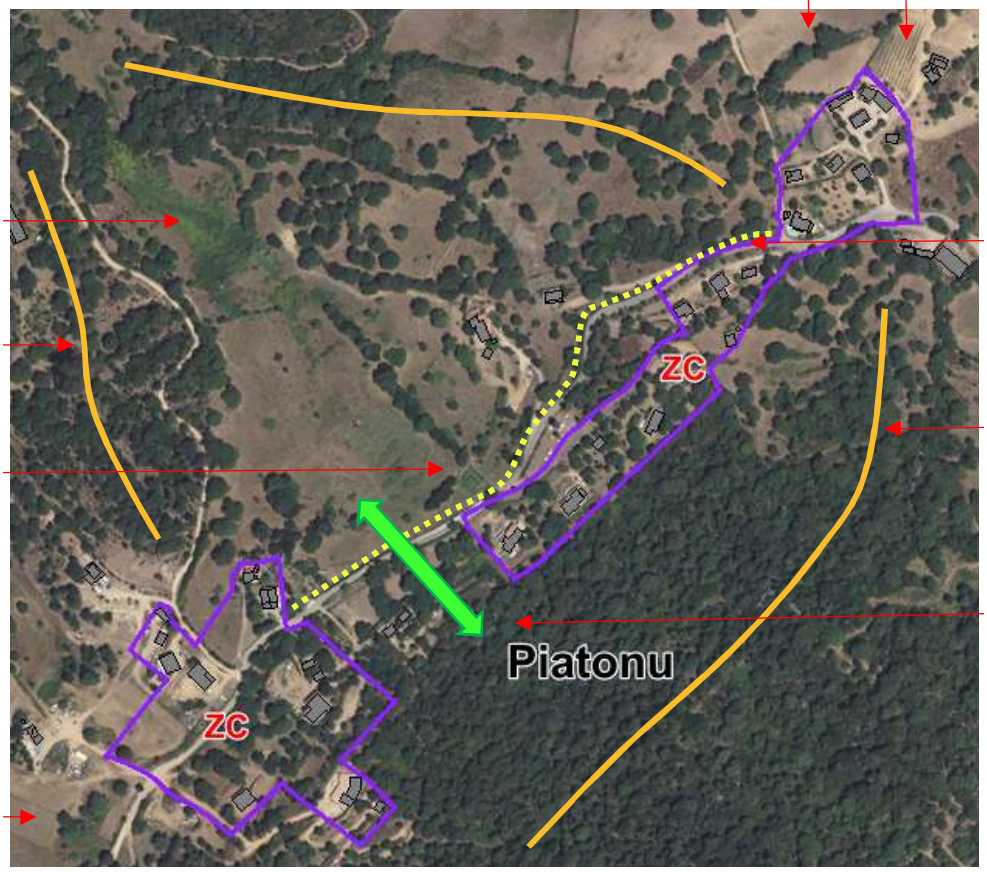

Préservation des zones humides temporaires, des talwegs et des parcours extensifs.

Préservation des massifs collinaires, des reliefs postiches, des boisements de chênes verts.
Préservation des jardins et polyculture et des petits vergers de fruitiers.

Préservation des espaces agraires de parcours extensifs.
Préservation des bosquets.
Pr2Servatoin des reliefs postiches

Préservation des cônes de vues et échappées sur les espaces agraires et de parcours.

Préservation des lignes de crêtes, des pentes, des massifs collinaires et des boisements de chênes.

Restauration des corridors écologiques entre vallée et bas piedmonts.
Inscription d'une coupure d'urbanisation afin de renforcer les densités sur les deux tâches urbaines.

Analyse du schéma d'assainissement, de la couverture des tâches urbaines Analyse des risques de pollution liés aux ANC vis-à-vis des affluents du Taravo

L'objet de ce chapitre est d'analyser les choix du zonage de la révision de la carte communale vis-vis des eaux pluviale et de l'assainissement.

Il s'agit là de démontrer que la révision du DU constitue un apport positif vis-à-vis de la carte communale en vigueur en termes de prise en compte des risques de pollutions par les eaux pluviales et les choix retenus en matière d'assainissement. Démontrer les efforts dégagés par la collectivité en termes de déclassement des zones constructible (ZC) du document en vigueur en zones non constructibles (ZnC) afin de réduire les impacts potentiels vis-à-vis des vecteurs de pollution à savoir les cours d'eaux et les zones humides.

4.1 La gestion des eaux pluviales

3 enjeux majeurs

Inondation : limiter les crues liés au ruissellement pluvial, les phénomènes d'érosion de et transport qui sont associés ainsi que les débordements des réseaux lorsqu'ils existent.

- Il s'agit par là même d'éviter toute saturation du réseau pluvial et/ou du réseau naturel d'écoulement des eaux pluviales.

  Réduction de 77ha de l'emprise des zones urbanisables (74%) afin de réduire les facteurs potentiels de saturation par densification, par étalement urbain et par une accentuation de l'artificialisation des sols.
  Réduire au maximum la charge supplémentaire d'eaux pluviales engendrée par une artificialisation des sols en limitant au maximum les opportunités de constructibilité et en libérant un maximum de foncier agricole et naturel susceptible d'absorber le produit issus des eaux pluviales en vue d'une meilleure imbibition afin d'éviter le ruissellement de surface vers les cours d'eau et zones humides, vecteurs de pollutions..

- Eviter tout débordement du réseau qui engendrerait une pollution diffuse.

  Réduire au maximum les opportunités d'artificialisation des sols en réduisant au maximum les zones urbanisables afin de réduire au maximum l'imperméabilisation de sols (Cf. supra). .

- Eviter tous rejets directs dus au ruissellement agricole et aux pratiques agricoles.

  Les modes et pratique de mise en valeur agraires des terres ne semblent pas interférer de façon conséquente à titre du rugissement agricole. Il s'agit essentiellement de pastoralisme extensif et non de surpacage qui tend à compacter les sols et accentuer leur imperméabilisation, favorisant ici le ruissellement diffus de surface.

  Aussi, en il s'agit plutôt d'une agriculture éthique avec un emploi très réduit d'intrants chimiques et particulièrement localisés. Le risque existe au niveau de la plaine du Taravo qui jouxte directement le fleuve (cultures fourragères). Et dans une moindre mesure au niveau des exploitations maraîchères et arboricoles (oliveraies) situées sur la basse vallée entre Piatone et le fleuve, et plus en amont aux alentours de Filitosa et de Barcajolo.

- Limiter au maximum l'imperméabilisation des sols en vue d'assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement.

  Cette imperméabilisation des sols est d'autant plus réduite que les contours urbanisables ont été réduit des ¾ vis-à-vis de la carte communale en vigueur.

  La charge supplémentaire en logements ne dépasserait pas 80 unités soit moins de 2ha artificialisés en absolu. Aucune voirie supplémentaire ne serait aménagée car il s'agit essentiellement de densification des surfaces mutables (71% du gisement foncier).

  Aussi, le gisement foncier sur lequel reposeraient les constructions en devenir ne dépasse pas les 7,5 ha soit une artificialisation en absolu ne dépassant pas les 27% de l'assiette foncière globale disponible. Le solde des 73% étant maintenu en sols perméables capables d'absorber

le produit des eaux pluviales généré par l'imperméabilisation engendrée par les constructions nouvelles.

- Favoriser une compensation pour absorber les débits issus des surfaces imperméabilisées

  Cette compensation réside notamment par la préservation et le déclassement en zones non constructible (ZnC) des jardins-vergers, des restanques, des bosquets, des boisements, des coulées vertes situés en périphérie immédiate des secteurs susceptibles de recevoir la constructibilité. Ces éléments présentent des caractéristiques capables d'atténuer et de pallier les effets de ruissellement engendrés par l'imperméabilisation et l'artificialisation des sols par les constructions nouvelles.

- Prendre en considération le facteur pente afin de ne pas accentuer les phénomènes de ruissellement de surface.

  Chaque fois que cela a été possible, le périmètre constructible de la REVIICC (ZC) a été retiré des terrains présentant une forte pente, reposant sur une ligne de crête ou situés à proximité d'une colline, ou d'un relief postiche. L'objectif étant de réduire la force cinétique générée par la pente et de réduire d'autant le risque de ruissellement de surfaces vers les talwegs, zones humides et autres cours d'eau. Notamment aux alentours de Ghjunca-Carboni, de Filitosa, de Piatone où les zones urbanisables ont été réduites et éloignées des massifs collinaires et éloignées des talwegs et zones humides temporaire.

Pollution :

- Préserver et restaurer la qualité des milieux récepteurs par la maîtrise des flux des rejets par temps de pluies.

  Les bosquets, les jardins, les restanques, les planches de cultures, les talwegs, les zones humides temporaires ont été déclassées en zones non constructibles (ZnC) afin de préserver ces éléments capables d'absorber les produits de ruissellement et de réduire d'autant les impacts et pollution potentielle en aval.

  Aussi, les périmètres urbanisables ont été réduits de façon générale et éloignés des cours d'eau et affluents du Taravo afin de réduire d'autant les opportunités de pollution.

  Les zones humides temporaires et autres talwegs relativement éloignés des tâches urbaines peuvent jouer un rôle écrêteur comme bassins naturels de rétention ou comme noues naturelles vis-à-vis des vecteurs de pollution que constituent les rus et cours d'eau affluents du Taravo (périphérie de Ghjunca-Carboni, de Filitosa).

- Limiter le ruissellement urbain pouvant potentiellement polluer l'étang de Canniccia.

  Toute extension du secteur de Ghjunca-Carboni a été supprimée afin de réduire d'autant le risque de pollution et la proximité des rus et cours d'eau alimentant l'étang de Canniccia. Le secteur reste contenu et enclavé dans le massif collinaire qui limite d'autant les possibilités de pollution de l'étang.

  Les secteurs proches de l'étang et/ou du Taravo ont été déclassés (Isula, Barcalolo, Tappa).

- De façon générale limiter les nouveaux apports d'eaux pluviales au niveau de l'urbanisation des secteurs.

  Comme cela a été précisé, la réduction considérable du gisement foncier urbanisable va limiter d'autant les apports d'eaux pluviales potentiels générés par une artificialisation supplémentaire des sols due à la construction.

- Limiter les risques de pollution des affluents du Taravo traversant les tâches urbaines.

  Aucune zone ouverte à l'urbanisation ne semble traversée par un affluent du Taravo. Seuls les villages de l'arrière-pays montagneux pourraient être concernés mais il s'avère que leur éloignement vis-à-vis du Taravo laisse imaginer une dilution certaine des pollutions potentielles et très limitées.

Assainissement :

- Limiter la dégradation de la station d'épuration par temps de pluie et le risque de non-conformité.

  Après un test à la fumée, toutes entrées d'eaux parasitaires ont été résorbées (eaux pluviales essentiellement…).

  La station d'épuration a été mise ne conformité et les travaux livrés courant novembre 2021. Sa capacité de 1000EH laisse augurer une marge de plus de 250EH à son paroxysme au 15 août.

  Dès lors, des contrôles réguliers de la station d'épuration seront effectués par des organismes compétents afin d'assurer une gestion pérenne et exempte de tout risque de pollution capable de menacer l'environnement et notamment le milieu récepteur (affluent du Taravo).

- Veiller à la conformité des ANC.

  Le SPANC a été mis en place au sein de la communauté de communes. Des contrôles sont effectués périodiquement sur les installations ANC et des mises en demeure sont engagées lorsque les analyses révèlent un risque de pollution majeur.

4.2 Le zonage d'assainissement *(Cf. dossier incidences Natura 2000 pages 21 et suivantes)*

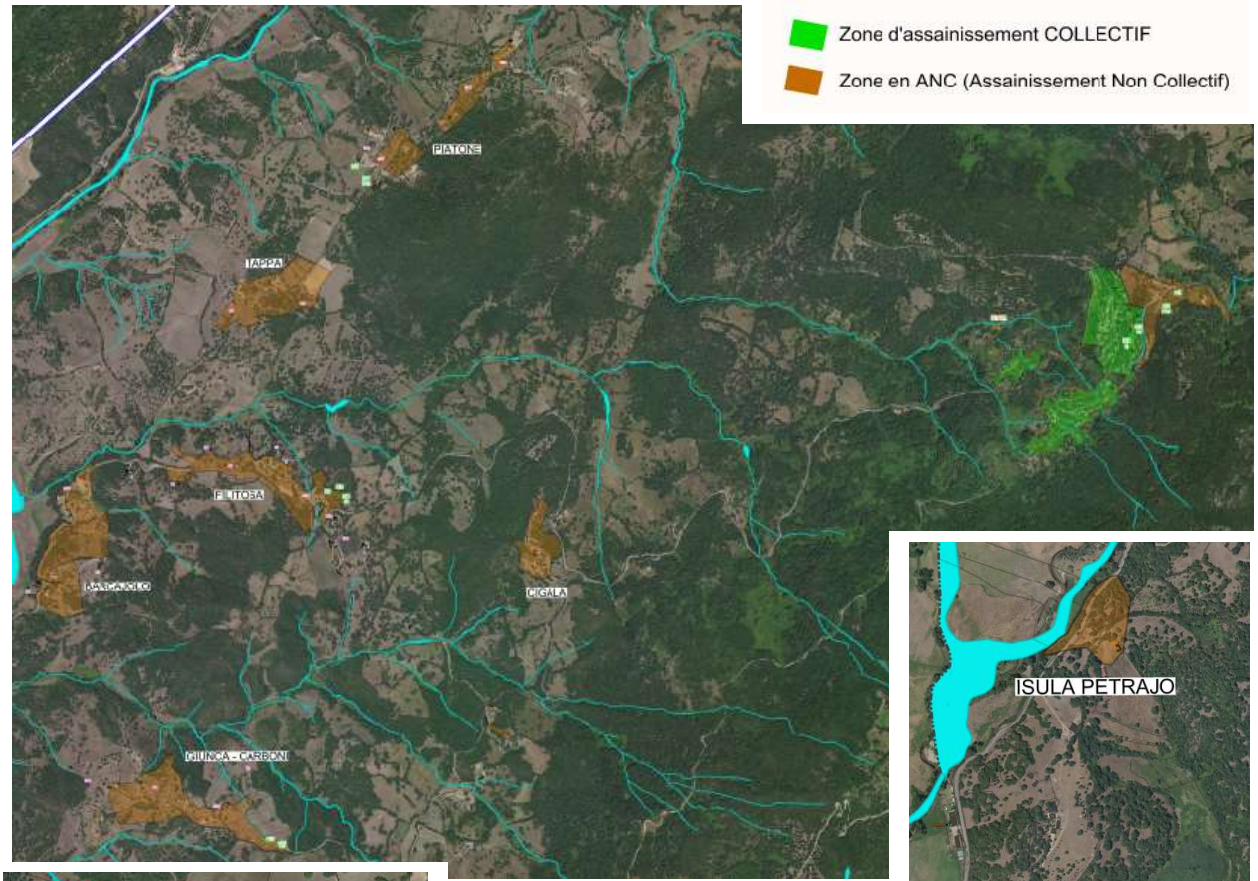

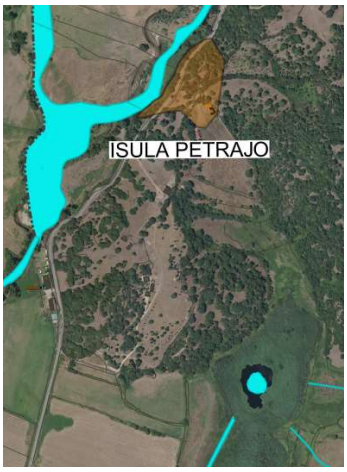

Tappa, Isula : ANC
Sols favorables à l'ANC
Déclassement (ZnC)
Proximité du Taravo et de ses affluents.

Piatone : ANC
Sols favorables à l'ANC
Réduction des ZC

Barcajolo : ANC
Sols favorables à l'ANC
Déclassement (ZnC)
Proximité du Taravo et de ses affluents.

Filitosa : ANC
Sols favorables à l'ANC
Réduction conséquente de l'emprise urbanisable (ZC).
Cours d'eau, zones humides et talwegs séparés par une interface boisée ou des massifs collinaires.
Eloignement des ZC

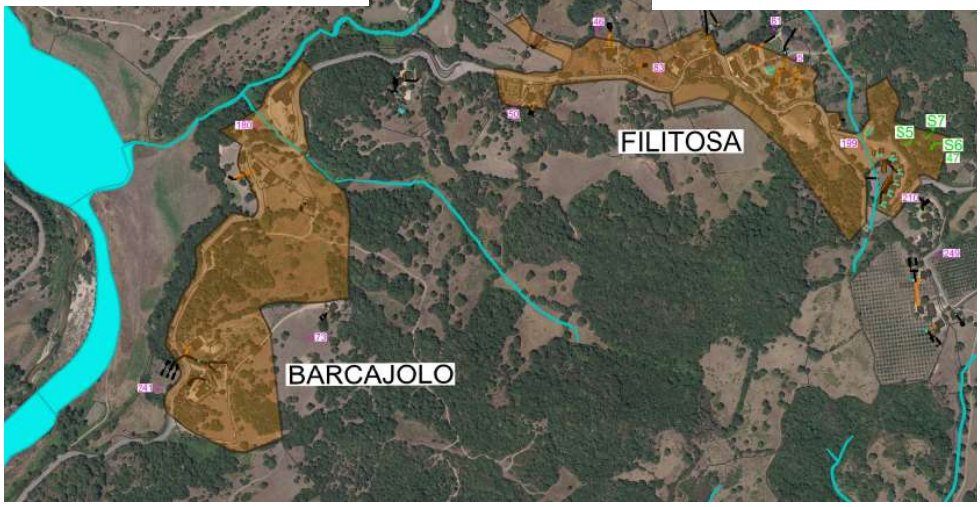

Cigala : ANC
Sols favorables à l'ANC
Déclassement (ZnC)

Ghjunca-Carboni : ANC
Sols favorables à l'ANC
Eloignement des zones constructibles (ZC) vis-à-vis des rus talwegs et cours d'eau par une réduction de l'emprise urbanisable.
Cours d'eau et affluents séparés par une interface boisée ou des massifs collinaires. Pas de contact direct avec des vecteurs de pollutions.

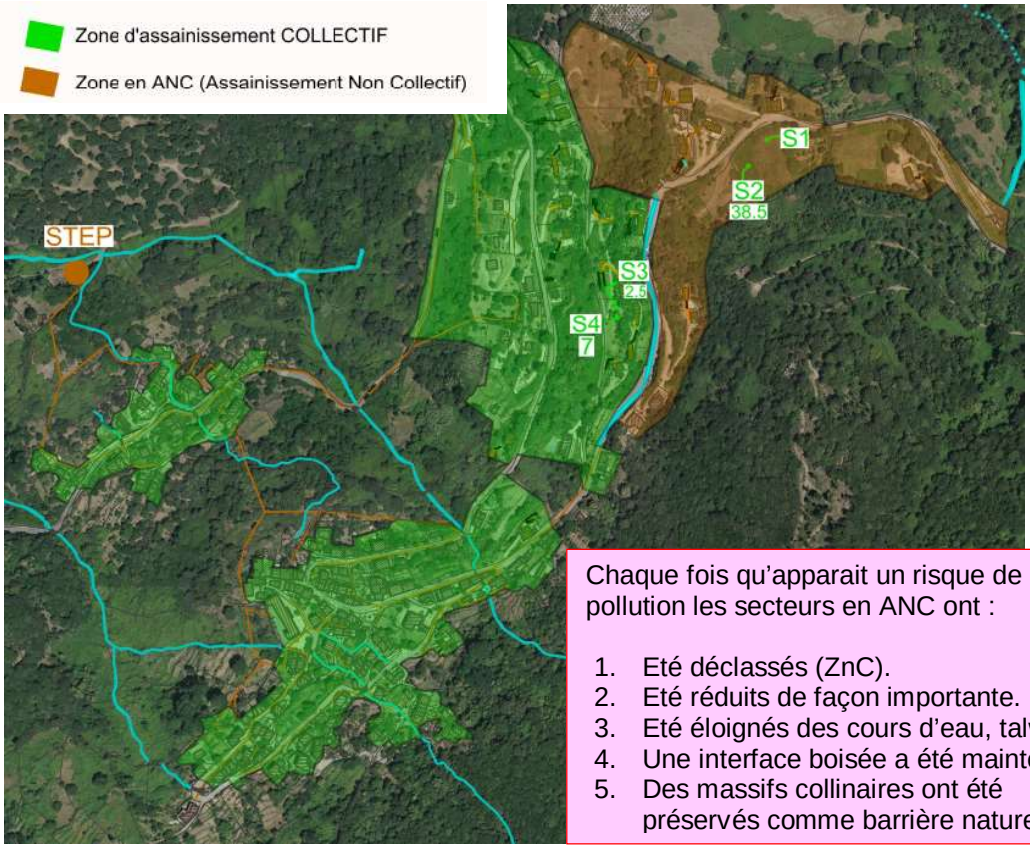

Vadiola Est : ANC
Sols défavorables à l'ANC
Déclassement (ZnC)
Vadiola ouest : Collectif
Sols defavorables à l'ANC
Réduction des ZC.
Calvese : Collectif
Sols défavorables à l'ANC
Sollacaro : Collectif
Sols défavorables à l'ANC

Les secteurs de fortes densités et reposant sur de fortes pentes et traversés par des cours d'eau sont couverts par un réseau public d'assainissement collectif raccordé à une station d'épuration mise en conformité avec les normes en vigueur et garantit la préservation de l'environnement de tout risque de pollution.

Chaque fois qu'apparait un risque de pollution les secteurs en ANC ont :

1. Eté déclassés (ZnC).
2. Eté réduits de façon importante.
3. Eté éloignés des cours d'eau, talwegs.
4. Une interface boisée a été maintenue
5. Des massifs collinaires ont été préservés comme barrière naturelle.

Analyse des incidences de la révision II de la carte communale sur l'environnement et la santé

AIR									
Enjeux	**Effets positifs**	**Effets négatifs**	**Effets directs**	**Effets indirects**	**Effets temporaires**	**Effets permanents**	**Effets à court et moyen terme**	**Effets à long terme**	**Interactions**
Gaz à effet de serre (GES)	Normes construction Transports en commun Mixité fonctionnelle Circuits courts Espaces de respiration urbaine	Accroissement du nombre de constructions	Nuisances et pollution de l'air …limitées par la ventilation aérienne de l'espace	Croissance et dépérissement de la flore et des biotopes	Construction Travaux Accroissement	Flux pendulaires Flux saisonniers	Pics localisés : routes structurantes (RT40)	Baisse des émissions de GES sur le village de Sollacaro et par extension sur la plaine de Sollacaro	Développement économique Renforcement de l'armature urbaine Développement de l'urbanisme fonctionnel Mise en place d'une OPAH Développement des transports en commun Organisation des circulations douces
Interdire les activités polluantes	Faune/flore Santé		Amélioration du cadre de vie					Renforcement biodiversité	Développement durable
Isolation des bâtiments	Santé Baisse conso. énergétique	Coût	Diminution des problèmes respiratoires	Réduction de la conso des énergies fossiles				Amélioration de la qualité de l'air	Urbanisme écologique
Limiter les déplacements	Réduction des GES Baisse du stress		Renforcement des circulations douces			Réduction des nuisances	Amélioration de la santé	Amélioration du cadre de vie	Nouveaux modes de vie
Mixité des mobilités	Baisse des GES		Lien social	Baisse du nombre de véhicules				Amélioration de la qualité de l'air	Développement des transports en commun Organisation des circulations douces
ENr	Baisse des GES	Augmentation des coûts de la construction	Amélioration de la santé			Baisse de la consommation d'énergie fossile	Amélioration de la qualité de l'air	Renforcement de la biodiversité	Urbanisme écologique Constructions vertes Amélioration de la Santé Renforcement de la qualité de vie Limitation des déplacements Baisse de gaz à effets de serre
Emploi matériaux écologiques	Baisse de la consommation énergétique		Baisse de l'empreinte carbone des constructions	Renforcement des matériaux issus du recyclage		Baisse de la consommation énergétique		Généralisation	
Orientation et implantation des bâtis	Baisse consommation énergétique		Amélioration santé baisse coût de la construction	Baisse du stress baisse des dépressions		Baisse facture énergétique	Amélioration du cadre de vie	Epanouissement	
Renforcer les circuits courts	Renforcement de l'économie locale	Baisse importations Baisse transports	Création d'emplois non délocalisables	Baisse des GES	Temps d'adaptation	Baisse des emballages	Nouvelle économie Création d'emplois	Développement durable	

SOLS									
Enjeux	**Effets positifs**	**Effets négatifs**	**Effets directs**	**Effets indirects**	**Effets temporaires**	**Effets permanents**	**Effets à court et moyen terme**	**Effets à long terme**	**Interactions**
Assurer la sécurité et la salubrité sanitaires	Amélioration de la qualité de sols et des rivières	Faible couverture ANC non conformes Absence de STEP sur Filitosa et sur Ghjunca-Carboni	Renforcement des personnels de contrôle	Amélioration de la santé Développement de l'agriculture	Mises en demeures Requalibrage à la baisse de zones urbanisables	Assurer la conformité des unités de traitement des effluents	Renforcement des contrôles Limiter l'urbanisation du territoire	Résorption de la pollution des sols	Santé publique Biodiversité Urbanisme écologique Amélioration de l'environnement
Préserver les boisements – biotopes	Renouvellement naturel		Garantit la biodiversité	Gestion des milieux boisés Sylvopastoralisme	Changer les politiques d'aménagement du territoire	Renforcement des mesures de prévention et de protection Développent durable	Lutte contre l'étalement urbain Amélioration du cadre de vie	Garantit la lutte contre le réchauffement climatique Préserve la ressource en eau	
Prévention contre les incendies	Préserve les biens et les personnes	Coûts	Augmentation des contrôles	Responsabilisation Lien social	Campagnes de prévention et de débroussaillement	Gestion des paysages	Redéploiement de l'activité agropastorale	Développement de la couverture végétale	Solidarités Gestion des massifs forestiers Renforcement de la place de l'agriculture
Adapter les filières d'assainissement	Résorption et prévention contre les pollutions	Mauvaise aptitude des sols engendre l'étalement urbain	Santé Environnement	Limite les densités	Travaux	Anticipe sur les risques de pollutions des sols	Amélioration de la qualité de vie et de la sécurité sanitaire	Renforcement de la biodiversité	L'aménagement du territoire Urbanisme Environnement Biodiversité Santé publique

EAU									
Enjeux	**Effets positifs**	**Effets négatifs**	**Effets directs**	**Effets indirects**	**Effets temporaires**	**Effets permanents**	**Effets à court et moyen terme**	**Effets à long terme**	**Interactions**
Maîtriser la ressource Lutte contre les gaspillages	Réduction des prélèvements par habitant		Amélioration de la qualité des infrastructures AEP	Renforcement des contrôles et suivis	Travaux	Réduction des coûts	Préservation de la ressource	Renouvellement de la ressource	Lutte contre le réchauffement climatique Eco-responsabilité citoyenne
Assurer la bonne gestion des infrastructures publiques	Réduit les gaspillages	Coûts	Préserve la ressource	Réduit les prélèvements à population égale	Travaux Maintenance	Résorption des fuites et autres pertes	Augmentation des contrôles	Interconnexion des réseaux Maillage micro-régio.	Préservation de l'environnement Préservation de la ressource en eau Accroissement de la ressource disponible
Préserver les boisements et les massifs forestiers	Préserve les ressources d'eau souterraines	Fermeture du milieu	Lutte contre le réchauffement climatique	Renforcement de la biodiversité		Préservation de l'environnement	Renforcement de la masse végétale	Climax	Réduction des GEZ Lutte contre l'étalement urbain Préservation des biotopes
Assurer la qualité des écosystèmes aquatiques	Renforcement de la biodiversité		Résorption des pollutions	Encadrement de l'accessibilité	Travaux de protection	Préservation des sites sensibles	Amélioration de la qualité des biotopes	Droit à l'environnement	Règles d'implantation & interdictions Traitement en amont des pollutions
Valoriser l'eau comme ressource économique	Baisse de la consommation	Eviter les monopoles Excès	Prise de conscience	Une ressource précieuse	Aménagements adaptés	Transformation des pratiques	emballement	Equilibre	Développement durable Lutte contre les gaspillages
Assurer la qualité de l'eau	Amélioration de la santé publique	Coûts de gestion	Renforcement des contrôles	Lutte contre les pollutions	Interventions ponctuelles	Contrôles réguliers		Assurer la sécurité sanitaire	Préservation de l'environnement Equilibre sanitaire
Limiter l'imperméabilisation des sols	Respiration de sols		Imbibition des sols	Ruissellement interne	Oscillations climatiques	Drainage des eaux	Préservation de la couche végétale	Renforcement de la biodiversité	Lutte contre l'étalement urbain Urbanisme écologique Développement durable

DECHETS									
Enjeux	**Effets positifs**	**Effets négatifs**	**Effets directs**	**Effets indirects**	**Effets temporaires**	**Effets permanents**	**Effets à court et moyen terme**	**Effets à long terme**	**Interactions**
Assurer La réduction des déchets	Recyclage Compostage Tri à la source	Baisse des transports	Prise de conscience collective Réduction des gaspillages	Augmentation du pouvoir d'achat	Mise en place	Politique incitative Réduction de la pollution de sols	Réduction de la production des déchets	Disparition des emballages Zéro déchets	Renforcement des circuits courts Renforcement de l'économie locale Bioéthique Augmentation de la biodiversité urbaine
Résorber les décharges et les dépôts sauvages	Résorption des pollutions		Renforcement de la sécurité sanitaire		Blessures dans le paysage	Amélioration du cadre de vie	Responsabilisation citoyenne	Développement durable	Amélioration de la qualité environnementale
Renforcer les circuits courts	Renforcement des productions locales	Baisse des transports	Création d'emplois Diminution des emballages	Renforcement du lien social	Dépendance conjoncturelle Oscillations du marché	Traçabilité	Renforcement de la dynamique des micro polarités	Réduction des pollutions	Réduction des GES Développement économique Qualité des productions
Renforcer le tri sélectif	Diminution du volume de déchets par foyer	Surcouts au départ en matériels et équipements	Baisse des coûts de traitement Tri à la source	Renforcement du recyclage des matériaux	Adaptation	Pratiques et réflexes citoyens	Changement des habitudes	Lien social Eco responsabilisation	Eco-développement Réduction des gaspillages Récupération et recyclage
Maîtriser la production de biodéchets à la source	Compostage citoyen	Attire les nuisibles (rats, insectes et maladies)	Réduction des déchets	Amélioration du traitement des déchets ménagers	Durée de la mise en place	Baisse de l'usage d'intrants chimiques	Ressources pour les jardins et l'agriculture	Développement de la permaculture	Agriculture biologique Réduction des pollutions Biodiversité
Sensibiliser les populations cibles	Enfant vecteurs d'écocitoyenneté	Manque de motivation culturelle	Prise de conscience de l'environnement	Renforcement lien intergénérationnel	Pratiques nouvelles	Gestes éco-citoyens	Changement de pratiques	Eco sensibilisation des populations	Urbanisme écologique et biodiversité Développement durable Renforcement naturel de la qualité des sols

CLIMAT									
Enjeux	**Effets positifs**	**Effets négatifs**	**Effets directs**	**Effets indirects**	**Effets temporaires**	**Effets permanents**	**Effets à court et moyen terme**	**Effets à long terme**	**Interactions**
Anticiper le réchauffement climatique	Qf biotope CIS	Coûts	Baisse ruissellement de surface	Respiration urbaine	Variations saisonnières	Trame verte en zone urbaine	Amélioration du cadre de vie	Amélioration de la santé	Modes de construction Aménagement du territoire
Lutter contre l'étalement urbain	- 65% ZU de la CC	Insuffisance	Structuration urbaine	Végétalisation de l'espace Renouveau agricole	Cadencement de l'urbanisation	Gestion raisonnée de l'urbanisation du territoire	Urbanisme fonctionnel	Maîtrise des variations climatiques	Atténuation des effets du réchauffement climatique
Soutenir une gestion durable des massifs forestiers	Sylvopastoralisme Tourisme vert	Propriété foncière Indivision	Prévention incendies	Préservation sols et ressource en eau	Travaux de maintenance	Renforcement de la biodiversité	Amélioration qualité de l'air	Atténuation de l'augmentation des températures	Santé, baisse du stress et des maladies respiratoires Epanouissement

ENERGIE									
Enjeux	**Effets positifs**	**Effets négatifs**	**Effets directs**	**Effets indirects**	**Effets temporaires**	**Effets permanents**	**Effets à court et moyen terme**	**Effets à long terme**	**Interactions**
Limiter la consommation d'énergie fossile	Matériaux écologiques Meilleure isolation	Surcoûts	Réduction des GES	Dérogations dans les règes de construction	Changements de comportements	Economies d'énergie	Réduction de la pollution atmosphérique	Amélioration de la santé	Urbanisme écologique
Soutenir la production d'énergie renouvelable	Auto production Empreinte carbone réduite	Impacts sur le paysage perçu	Diminution pollution de l'air	Délestage des besoins	Surcoûts au départ	Mouvement citoyen Assure la transition énergétique	Amélioration qualité de vie	Economies	Lutte contre le réchauffement climatique Santé Préservation de l'environnement
Faire cohabiter énergie renouvelable et insertion paysagère	Cadre de vie Environnement	Contraintes	Qualité de l'espace vécu	Développement durable	Travaux	Epanouissement	Innovation	Rayonnement	Traitement des interfaces public/privé Attractivité des quartiers Image de la commune
Renforcer la proportion de logements collectifs et la notion de mitoyenneté	Baisse de la consommation énergétique par foyer	Programmes lourds Investissement	Conditions d'ouverture à l'urbanisation	Lutte contre l'étalement urbain	Projets partenariaux urbains (PPU) Urbanisme opérationnel	Modification des politiques d'aménagement	Accès au logement	Renouvellement urbain	Mixité urbaine - mixité sociale Urbanisme fonctionnel

SANTE									
Enjeux	**Effets positifs**	**Effets négatifs**	**Effets directs**	**Effets indirects**	**Effets temporaires**	**Effets permanents**	**Effets à court et moyen terme**	**Effets à long terme**	**Interactions**
Contribuer à la réduction des nuisances sonores	Réduction des déplacements Végétalisation de l'espace habité	Changement des modes de vie	Renforce l'attractivité des quartiers	Valorisation socio-économique des tâches urbaines	Adaptation	Amélioration de la qualité environnementale	Baisse du stress Epanouissement	Amélioration de la qualité de vie	Urbanisme écologique Santé Environnement
Limiter la propagation du bruit vers les zones naturelles et agricoles	Environnement Pastoralisme	Coût végétalisation des interfaces	Limite les interactions entre espaces bâtis et environnement	Amélioration de la qualité de vie	Temps de réponse environnementale	Stabilité - climax	Renforcement de la productivité pastorale Fécondité animale	Renforcement de la biodiversité	Développement durable Equilibre écologique Sauvegarde environnementale
Limiter l'intensité lumineuse des zones habitées	Réduction de la consommation énergétique	Renforcement des aires bâties et du nb. de logements	Dépérissement de la flore, fragilisation de la faune	Régression de la biodiversité	Perturbation des équilibres biologiques de la faune et de la flore	Stress Perturbation endogène	Affaiblissement Dépérissement	Evolution régressive de la biocénose urbaine	Dynamique urbaine Politique d'aménagement du territoire Développement durable
Réduire la fragmentation lumineuse	Réduction des emprises urbanisables	Poursuite de l'étalement urbain	Faune-flore Santé	Réduction de la consommation énergétique	Cadencement de l'urbanisation	Changement des politiques d'aménagement	Prioriser le renouvellement urbain	Climax	Urbanisme écologique Sensibilisation environnementale Comportements éco-responsables
Renforcer la place du végétal au cœur des concentrations urbaines	Créer des Espaces de respiration	Consommation de l'espace foncier	Cadre de vie Santé	Renforcement de la biodiversité urbaine	Travaux	Respiration urbaine	Abaissement des températures Epanouissement	Renforcement de la biodiversité Attractivité	Développement durable Environnement urbain Qualité sanitaire des espaces urbains
Renouer avec le lien social	Equilibre social	Investissement	Lien intergénérationnel	Espace public au cœur des politiques de développement	Travaux	Vivre ensemble	Baisse du stress et du confinement	Epanouissement	Urbanisme opérationnel Urbanisme fonctionnel Projets partenariaux urbains
Lutter contre toutes formes de pollutions	Changements de comportements	Effort collectif Investissement	Environnement Santé	Amélioration de la qualité de vie	Travaux	Environnement au cœur des comportements citoyens	Amélioration de la qualité environnementale	Résorption des blessures sanitaires et environnementales	Urbanisme écologique Renforcement de la biodiversité

MILIEUX NATURELS									
Enjeux	**Effets positifs**	**Effets négatifs**	**Effets directs**	**Effets indirects**	**Effets temporaires**	**Effets permanents**	**Effets à court et moyen terme**	**Effets à long terme**	**Interactions**
Préserver les grands ensembles naturels	Equilibre bioclimatique	Surfréquentation Exode rural Incendies	Renouvellement des massifs	Préservation des ressources naturelles	Blessures environnementales	Sensibilité environnementale	Gestion du grand paysage	Evolution positive	Equilibre climatique Préservation de la biocénose Renforcement de l'empreinte naturelle des territoires
Préserver et restaurer les corridors et les continuités écologiques	Transferts faunistiques	Etalement urbain imperméabilisation de l'espace	Ruptures	Dégradation paysagère	Evolution régressive	Menaces	Restauration des équilibres	Renforcement de la biodiversité	Politiques d'aménagement du territoire Urbanisme écologique
Limiter la fragmentation du milieu naturel	Préservation des équilibres	Etalement urbain Pollution des sols	Disparition d'espèces	Fragmentation de l'espace	Evolution régressive du milieu naturel	Blessures environnementales	Déséquilibres environnementaux	Reconquête des espaces artificialisés	Programmation urbaine Développement durable
Protéger les sites sensibles de toutes formes de dégradation	Reconquête environnementale	Surfréquentation Pollutions	Menaces irréversibles	Prolifération d'espèces nuisibles	Opérations de restauration	Récurrence	Réappropriation naturelle des sites	Biodiversité	Prévention contre les pollutions Organisation de l'accueil du public
Protéger les zones de contacts avec les écotones	Protection des habitats	Mesures restrictives	Création de zones tampon	Extension des espaces protégés	Adaptation	Renforcement des mesures de préservation	Aménagements ponctuels Réglementation	Sécurisation des zones sensibles	Urbanisme écologique Développement durable Transition climatique
Préserver les habitats aquatiques et humides	Préservation de la ressource	Pastoralisme Surfréquentation	Dégradation Menaces	Déplacements	Appauvrissement	Richesse environnementale	Restauration progressive des sites	Renforcement de la biodiversité	aménagement du territoire Développement économique Etalement urbain

ZONES HUMIDES									
Enjeux	**Effets positifs**	**Effets négatifs**	**Effets directs**	**Effets indirects**	**Effets temporaires**	**Effets permanents**	**Effets à court et moyen terme**	**Effets à long terme**	**Interactions**
Préserver les zones humides des dégradations animales et anthropiques	Renouvellement	Pastoralisme Surfréquentation Etalement urbain	Evolution régressive	Changement micro climat	Dégradation des équilibres environnementaux	Restauration des habitats	Convalescence	Retour de la biodiversité	Déplacements Sensibilisation du public à l'environnement Attractivité de la commune Paysage
Assurer la qualité des écosystèmes aquatiques	Préservation de la biodiversité	Coûts	Climax	Sensibilisation éco-citoyenne	Travaux de préservation	Gestion	Filtration des écosystèmes	Renouveau écologique	Prévention contre les risques naturels Prévention contre les pollutions

SONORES.....

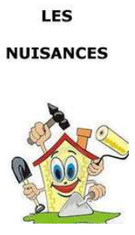

BOISEMENTS COUVERTURE VEGETALE									
Enjeux	**Effets positifs**	**Effets négatifs**	**Effets directs**	**Effets indirects**	**Effets temporaires**	**Effets permanents**	**Effets à court et moyen terme**	**Effets à long terme**	**Interactions**
Préserver les massifs boisés	Respiration des territoires	Reconquête par la friche	Lutte contre pollution air	Préserve la ressource en eau	Travaux de restauration des massifs	Equilibre climacique	Biodiversité Restauration des habitats	Prévention contre le réchauffement climatique	Sylvopastoralisme Tourisme de découverte Sylviculture et développement durable
Prévenir contre le risque incendie	Préservation des biens et des personnes	Contraintes réglementaires Propriétés privées	Gestion des paysages	Renforcement de l'activité agro pastorale	Travaux agricoles et aménagement d'infrastructures DFCI	Modélisation des paysages	Ouverture du milieu Mixité paysagère	Renforcement de la biodiversité	Reconquête verte du territoire Restauration du patrimoine Développement durable
Préserver les ripisylves	Préservation des milieux aquatiques	Pollution des sols	Dépérissement	Interface avec écotones aquatiques	Maintenance et restauration	Rupture avec homogénéité paysagère	Résorption des menaces anthropiques	Trame verte Frayère à poissons	Mise en conformité et adaptation des filières d'assainissement Lutte contre l'étalement urbain Politique de recomposition des corridors et des continuités écologiques
Encourager l'exploitation agricole et forestière respectueuses de l'environnement	Restauration des pratiques traditionnelles	Fermeture du milieu	Renforcement des risques incendies	Evolution régressive du milieu naturel	Campagnes de défrichement et de débroussaillement	Gestion durable	Ouverture du milieu Sylvopastoralisme sylviculture	Renforcement de la biodiversité	Développement agro pastoral Aménagements forestiers Diversification de l'économie locale
Rôle stratégique de la forêt dans le développement local	Création d'emplois Valorisation économique	Délaissement des massifs forestiers	Développement de la friche	Renforcement risque incendie	Travaux de réhabilitation	Gestion durable	Replantations Ouverture de pistes	Sylvopastoralisme Tourisme vert Sylviculture	Sensibilisation du public Remembrement Association Foncière Pastorale
Assurer le renouvellement de la couverture végétale	Préservation des sites	Incendies Etalement urbain Surféquentation	Dégradation des sites parfois irréversible	Appauvrissement de la ressource en eau	Aménagements de protection	Préservation Suivi scientifique	Renouvellement	Biodiversité Sécurisation des habitats	Renforcement de l'activité agraire Lutte contre l'étalement urbain
Préserver les endémismes et les formations sensibles	Préservation de la biodiversité	Pollutions	Evolution régressive	Homogénéisation de l'espace	Travaux de mise en conformité et de sécurisation	Habitats sensibles	Cicatrisation des blessures	Maintien de la biodiversité	Prévention contre les risques naturels Résorption des pollutions Gestion pérenne de sites
Juguler l'altération de la couverture végétale	Préservation des massifs	Etalement urbain	Réduction du taux de couverture	Dégradation de la ressource en eau	Restrictions	Accentuation des contrôles et surveillance	Campagnes de replantations Restauration de la suberaie et de la yeuseraie	Restauration des habitats Climax	Exploitation économique des massifs Tourisme de découverte Sensibilisation du public Développement durable
Assurer la gestion des boisements	Préservation de l'environnement	Indivision Propriétés privées	Interventions limitées	Développement économique	Concertations Plan de gestion	Réglementation Pratiques	Sauvegarde	Gestion durable	Agriculture traditionnelle au cœur des politiques de développement

FAUNE									
Enjeux	**Effets positifs**	**Effets négatifs**	**Effets directs**	**Effets indirects**	**Effets temporaires**	**Effets permanents**	**Effets à court et moyen terme**	**Effets à long terme**	**Interactions**
Préserver les biotopes et les écosystèmes	Renouvellement de la faune	Nuisances sonores Pollutions	Menaces	Déplacements	Travaux de mise en conformité sanitaire	Contrôles réguliers	Régression des populations	Renouveau	Couverture et conformité des infrastructures d'assainissement
Renforcer la biodiversité	Richesse environnementale	Empreinte anthropique	Fragilisation des équilibres naturels	Mutations	Evolution régressive	Polarités environnementales	Renouvellement	Attractivité environnementale	Urbanisme écologique
Améliorer la gestion des flux et des mobilités faunistiques	Expansion naturelle	Urbanisation linéaire	Fragmentation de l'espace	Déplacements Régressions	Appauvrissement richesse faunistique	Continuité écologique	Repeuplements	Restauration de la biodiversité	
Restaurer les continuités écologiques	Transferts faunistiques	Fragmentation des habitats Etalement urbain Pollutions	Ruptures écologiques Pertes de repères faunistiques	Dégradation environnementale	Appauvrissement faunistique	Echanges	Recomposition des biotopes	Climax Complémentarité environnementale	
Lutter contre l'étalement urbain et la fragmentation lumineuse	Repeuplements naturels	Dégradations irréversibles Pollutions Artificialisation	Disparition de biotopes	Appauvrissement de la biocénose	Cadencement de l'urbanisation	Renforcement de la biodiversité	Lutte contre la banalisation de l'espace	Redéploiement faunistique et floristique	Renouvellement urbain Renforcement de l'attractivité du territoire

BIODIVERSITE									
Enjeux	**Effets positifs**	**Effets négatifs**	**Effets directs**	**Effets indirects**	**Effets temporaires**	**Effets permanents**	**Effets à court et moyen terme**	**Effets à long terme**	**Interactions**
Préserver et renforcer la biodiversité	Richesse environnementale	Fermeture du milieu remembrement	Evolution régressive	Augmentation des risques naturels	Appauvrissement écologique	Sensibilité environnementale	Epanouissement environnemental	Renforcement de l'attractivité du territoire	Ecotourisme Reconquête verte du territoire Lutte contre l'étalement urbain
Prise de conscience humanité dépendante de la biodiversité	Eco-responsabilité	Banalisation de l'espace	Dépérissement	Individualismes	Campagne de sensibilisation	Efforts éco-citoyens	Cicatrisation des blessures	Retour de la biodiversité	Urbanisme écologique Gestion des déchets Circulations et déplacements
Lutter contre l'artificialisation des sols	Renforcement de l'empreinte environnementale	Etalement urbain Imperméabilisation des sols	Régression de la ressource en eau Baisse du taux de couverture naturelle	Accroissement des risques naturels	Disparition des espaces de respiration urbaine	Amélioration de la qualité de vie	Requalification urbaine	Réappropriation environnementale des espaces urbanisés	Santé Programmation urbaine Fragmentation de l'espace
Renforcer la place de l'agriculture sur le territoire	Biodiversité	Monoculture Pollutions Spéculation foncière	Fermeture du milieu Dégradation des habitats	Menaces sur la biodiversité	Campagnes de défrichage	Préservation des terres agricoles	Reconquête de l'espace agraire	Richesse environnementale	Développement durable Lutte conte l'étalement urbain Circuits courts
Restaurer et préserver les sites dégradés	Renouvellement environnemental	Surffréquantation Pollution	Dégradation environnementale	Désintérêt chronique	Travaux de restauration	Sensibilité environnementale	Renouveau	Climax Reconquête de la biodiversité	Sensibilisation du public Interventions publiques Réglementation et sanctuarisation
Résorber toutes formes de pollutions	Reconquête environnementale	Non-conformité Déchets et encombrants sauvages	Pollution Sites répulsifs Dégradations	Atteintes sanitaires	Travaux de maintenance Mise en conformité	Restauration écologique et sanitaire	Résorption des menaces	Biocénose de reconquête	SPANC Politiques de la ville Aménagement du territoire

RISQUES NATURELS									
Enjeux	**Effets positifs**	**Effets négatifs**	**Effets directs**	**Effets indirects**	**Effets temporaires**	**Effets permanents**	**Effets à court et moyen terme**	**Effets à long terme**	**Interactions**
Renforcer les mesures de prévention contre les risques naturels	Protège biens et personnes	Etalement urbain	Exposition au risque	Surcoûts pour la lutte	Travaux Cadencement urbanisation	Prévention	Réduction du risque	Maîtrise du risque	Etalement urbain et banalisation de l'espace Reconquête verte du territoire Sensibilisation du public
Prévention des massifs forestiers et des boisements	Préservation et surveillance des massifs	Propriété indivise Propriété privée Friche	Accentuation du risque	Favoriser les regroupements type AFP	Travaux de prévention	Sylvopastoralisme Gestion	Nettoyage	Préservation Gestion économique	Mise en valeur des massifs forestiers Développement durable Redéploiement du sylvopastoralisme
Aménager des zones de regroupement sécurisées	Maîtrise	Absence de zones dédiées	Accentuation des aléas	Renouvellement urbain Réglementation stricte	Cadencement urbanisation	Prise en compote du risque	Aménagements spécifiques	Anticipation	Renforcement des densités Réglementation des implantations Mise en place d'infrastructures appropriées
Protéger les biens et les personnes	Sécurité	Urbanisme spontané	Etalement urbain Renforcement de l'exposition au risque	Renforcement de a réglementation et prévention	Déclassement de certains zone jadis urbanisables	Prévention	Aménagements spécifiques Travaux localisés	Protection des biens et des personnes pérenne	Résorption de l'urbanisme spontané Gestion des massifs Redéploiement de l'agriculture sur le territoire
Préserver l'environnement naturel	Atténuation du risque	Exode rural spéculation foncière Etalement urbain	Accentuation du risque	Exposition au risque renforcée	Aménagements spécifiques	Gestion durable	Limitation du risque	Maîtrise du risque	Développent durable Urbanisme écologique
Prévention des risques en fonction du déterminisme naturel	Droit de l'environnement	Contournement Futilité & influences	Blessures irréversibles	Accentuation du risque et des aléas	Travaux Déclassements	Prise en considération systématique	Analyse Prise de conscience	Anticipation Maîtrise	Paysage Urbanisme écologique Préservation de l'environnement

MESURES DE PROTECTIONS ET SITES SENSIBLES									
Enjeux	**Effets positifs**	**Effets négatifs**	**Effets directs**	**Effets indirects**	**Effets temporaires**	**Effets permanents**	**Effets à court et moyen terme**	**Effets à long terme**	**Interactions**
Préserver les interactions entre espaces protégés et leurs interfaces	Renforce la préservation des sites sensibles	Urbanisme spontané	Dégradation des sites	Evolution régressive	Déclassements Travaux	Extension de la réglementation préventive	Mise en place de dispositions adaptées	Renforcement de la biodiversité	Paysage Urbanisme écologique Préservation de l'environnement
Limiter les effets de l'urbanisation et des déplacements sur les habitats protégés	Climax	Absence d'anticipation et de prise de conscience collective	Appauvrissement voir disparition de certaines biocénoses	Dégradation de la vitrine du territoire et de son patrimoine	Déclassements Gestion des interfaces	Renouvellement	Transition positive	Développement durable	Lutter contre les pollutions Préservation de l'environnement
Canaliser la surfréquentation estivale	Maîtrise des flux	Absence de gestion	Dégradation des sites	Répulsivité Appauvrissement	Travaux	Gestion des sites	Renouvellement	Biodiversité	Tourisme durable Sensibilisation du public Eco-responsabilité
Prise en compte des milieux naturels dans les réflexions d'urbanisme	Développement durable	Urbanisme spontané	Fragmentation urbaine	Matorral	Recomposition urbaine Réglementation	Climax	Cicatrisation progressive des blessures	Réappropriation de l'espace par l'environnement	Urbanisme responsable Urbanisme partenarial
Protéger les sites sensibles de toutes formes de dégradation et de pollution	Evolution positive	Pollution localisée des sols, des eaux Piétinements, bruits	Evolution régressive des sites	Accroissement des risques naturels Menaces sanitaires	Travaux	Réglementation Gestion pérenne	Renouvellement	Biodiversité	Développement durable Sensibilisation du public Aménagement du territoire
Sensibiliser le public à l'environnement	Préservation des sites	Absence de sensibilité	Dégradation Banalisation de l'espace	Renforce la spéculation	Temps d'adaptation	Réglementation	Prise de conscience collective	Recomposition des équilibres du territoire	Urbanisme écologique Urbanisme fonctionnel Tourisme éco-responsable
Réduire l'empreinte anthropique sur les milieux sensibles	Renforcement de la biodiversité	Délaissement localisé	Dégradation environnementale	Economie spontanée Appropriation de l'espace	Aménagements ciblés Travaux de restauration	Réglementation Sensibilisation	Evolution naturelle environnementale	Réappropriation de l'espace par l'environnement	Comportements éco-responsables Prévention Réglementation
Restaurer et renforcer l'activité agricole	Reconquête verte du territoire	Etalement urbain Spéculation foncière		Renouvellement difficile, exode rural	Restauration du patrimoine agraire	Mosaïque de paysages gérés	Ouverture du milieu	Renforcement de la biodiversité	Aménagement du territoire Développement durable
Renforcer la gestion durable des sites	Emploi Accentuation des modalités de préservation	Absence localisée de gestion	Evolution régressive	Exposition aux risques naturels et pollutions	Prévention, sensibilisation Maintenance	Gestion durable	Accroissement des modalités de préservation de sites	Renforcement de la biodiversité	Politique d'aménagement du territoire Intervention publique Choix et priorités de développement
Lutter contre les formes d'incivisme	Résorption des débordements	Absence de moyens	Dégradation des sites	Problèmes de sécurité sanitaire Individualismes Banalisation de l'espace	Réparation du territoire	Réglementation Contrôles Suivis	Climax	Développement durable	Sensibilisation du public Comportement éco-responsables Politiques d'aménagement du territoire vertueuses

CONSOMMATION DE L'ESPACE									
Enjeux	**Effets positifs**	**Effets négatifs**	**Effets directs**	**Effets indirects**	**Effets temporaires**	**Effets permanents**	**Effets à court et moyen terme**	**Effets à long terme**	**Interactions**
Application stricte de la loi Montagne	Préservation de l'environnement	Urbanisme spontané Mitage	Banalisation de l'espace Agression su paysage	Exode rural Fermeture du milieu Accroissement des risques naturels	Déclassement Cadencement de l'urbanisation	Réglementation	Réparation des débordements	Réappropriation de l'espace par l'environnement	Développement durable Politique d'aménagement du territoire
Favoriser les densités au détriment de l'étalement urbain	Mixité urbaine	Banalisation de l'espace Hypertrophie pavillonnaire	Accroissement des déplacements, des pollutions, des individualismes	Exposition aux risques naturels Coûts de fonctionnement Gaspillages	Opérations de réparation urbaine	Planification urbaine Mixité sociale	Accès au logement pour tous	Renforcement de l'armature urbaine	Urbanisme fonctionnel Aménagement du territoire Prévention contre les risques naturels Résorption des pollutions
Mise en compatibilité de la REVIICC avec le Padduc	Développement durable	Absence d'application des orientations	Poursuite de l'étalement urbain	Accentuation des écarts et des dysfonctionnements du territoire	Adaptation Période transitoire Sanction réglementaire	Réglementation durable	Recadrage des politiques d'aménagement du territoire	Justice sociale Préservation de l'environnement Patrimoine identitaire	Loi montagne Renouvellement de l'agriculture Développement cohérent et équilibré du territoire
Lutte contre la banalisation de l'espace	Recomposition de la trame urbaine	Etalement urbain Inflation des couts de la construction	Accroissement des coûts de fonctionnement Destruction des paysages	Injustice sociale Pb. accès au logement	Déclassement Cadencement de l'urbanisation	Application de la réglementation	Renforcement de l'armature urbaine	Urbanisme fonctionnel	Urbanisme partenarial (PPU) Urbanisme opérationnel Urbanisme concerté
Enrayer l'urbanisme spontané	Urbanisme durable	Mitage		Dégradation de la qualité de vie		Urbanisme raisonné	Réparation urbaine	Amélioration du cadre de vie et de la qualité des espaces	Sensibilité environnementale Croissance verte Accession au logement
Structurer les espaces de vie et mieux exploiter leur potentiel	Renouer avec le lien social	Disparition de l'espace public	Cités dortoir	Renforcement des individualismes	Travaux Recomposition urbaine	Développement durable	Réappropriation de l'espace public	Equilibre social Epanouissement	Aménagement du territoire Politiques publiques
Adapter l'évolution de l'espace urbanisé aux perspectives démographiques	Absence de maîtrise de l'urbanisation	Etalement urbain Constructibilité exponentielle	Accroissement des coûts, des besoins, des risques naturels	Dégradation du paysage urbain	Déclassement Cadencement de l'urbanisation	Urbanisme concerté Planification urbaine	Régulation de la constructibilité et des besoins	Développement durable	Planification urbaine Aménagement du territoire Urbanisme raisonné

PATRIMOINE CULTUREL, ARCHITECTURAL ET ARCHEOLOGIQUE									
Enjeux	**Effets positifs**	**Effets négatifs**	**Effets directs**	**Effets indirects**	**Effets temporaires**	**Effets permanents**	**Effets à court et moyen terme**	**Effets à long terme**	**Interactions**
Valorisation du patrimoine bâti	Restauration de l'héritage culturel	Banalisation Dégradations	Dégradation des ambiances de la ruralité	Baisse de la fréquentation et de l'animation des villages	Travaux de restauration	Economie culturelle	Renforcement du lien social	Amélioration du cadre de vie	Politiques publiques Aménagement du territoire
Préservation des quartiers anciens	Amélioration du cadre de vie	Mixité architecturale Ajouts et pastiches	Dégradation de certains bâtis et des espaces publics	Insalubrité	Recomposition urbaine	Réglementation Gestion durable	Amélioration de l'habitat	Salubrité publique et sécurité sanitaire	Panification urbaine Politiques publiques
Développement culturel	Renforcement du lien social	Déficit d'infrastructures et d'équipements dédiés à la culture	Renforcement des déplacements Volatilité des ménages	Migrations des jeunes vers d'autres territoires	Traitement des espaces et des équipements publics	Accès à la culture Animation des quartiers	Epanouissement social	Renforcement de l'attractivité du territoire	Urbanisme opérationnel Politiques publiques Aménagement du territoire Projet partenarial urbain Urbanisme fonctionnel
Préservation des sites	Développement culturel	Pillage Dégradation des sites Friches, abandon	Disparition culturelle dans la mémoire collective	Disparition des repères et de l'identité des territoires	Travaux de restauration	Gestion durable	Pérennité du patrimoine Accession au public	Développement durable	Politiques publiques Aménagement du territoire Planification urbaine

AGRICULTURE									
Enjeux	**Effets positifs**	**Effets négatifs**	**Effets directs**	**Effets indirects**	**Effets temporaires**	**Effets permanents**	**Effets à court et moyen terme**	**Effets à long terme**	**Interactions**
Maîtriser la progression de la nappe urbanisée	Préservation des espaces agraires	Grignotage des terres agraires	Pertes irréversibles Spéculation foncière	Conflits d'usages Conflits d'intérêts	Déclassements Baux	Acquisitions	Reconquête de l'espace agraire	Redéploiement de l'activité agraire sur le territoire	Politiques publiques Aménagement du territoire Planification urbaine Aménagement de structures de commercialisations Renforcement du tourisme culturel Politiques de valorisation des terroirs Labélisation des productions et des savoir-faire Réduction de la politique d'importation des denrées alimentaires Changement des mentalités du consommateur
Engendrer la croissance verte	Redéploiement de l'activité agraire	Déprise agraire Exode rural	Fermeture du milieu	Monoactivité Baisse du nombre d'exploitations	Défrichements Travaux agraires	Gestion durable	Economie durable	Autonomie alimentaire	
Assurer le renouvellement de l'activité	Agriculture au cœur des politiques de développement	Pression urbaine	Difficile renouvellement de l'activité	Besoins fonciers Fragilisation de l'activité	Dépendance Aides Anémie économique	Réglementation Planification urbaine	Réappropriation de l'espace agricole	Création d'emplois Nouvelles exploitations	
Soutenir les circuits courts	Développement durable	Absence de réseaux et de structures	Difficile organisation des filières	Problème de structuration locale	Organisation Accompagnement	Développement durable	Eco-développement Eco-sensibilté	Economie durable	
Promouvoir les vecteurs de développement	Economie non délocalisable	Contraintes réglementaires	Frilosité de l'acteur et du décideur public	Perspectives de développement en suspend	Doute Acceptation Concrétisation	Economie durable et non délocalisable	Diversification de l'activité agricole Emplois	Eco tourisme Agritourisme Œnotourisme	
Gestion de la biodiversité	Participe à la diversité des paysages	Etalement urbain Pollutions Conflits d'usages	Acquisition foncière ou contractualisation de baux difficile	Exode rural Renouvellement et expansion compromis	Travaux Défrichements	Conventionnements	Ouverture du milieu Structuration de l'espace agraire	Reconquête agricole et sylvopastorale aboutie	
Prévention des risques	Gestion et entretien de l'espace environnemental	Etalement urbain	Evolution régressive Accentuation des risques	Appauvrissement des sols Gaspillage foncier	Conventionnements Travaux	Assurer la biodiversité	Gestion des espaces Ouverture du milieu	Maîtrise des risques naturels	

PAYSAGE									
Enjeux	**Effets positifs**	**Effets négatifs**	**Effets directs**	**Effets indirects**	**Effets temporaires**	**Effets permanents**	**Effets à court et moyen terme**	**Effets à long terme**	**Interactions**
Maîtrise des politiques d'aménagement du territoire	Diversité environnementale	Absence de politique publique soutenue Délaissement	Accroissement des risques naturels Dégradation des paysages	Détérioration de la vitrine du territoire	Travaux de restauration et de préservation	Mosaïques de paysages	Développement agro-pastoral et sylvicole Tourisme vert	Biodiversité Economie durable	Politiques publiques Aménagement du territoire Croissance verte
Traitement des paysages bâtis	Restauration du patrimoine Espaces de respiration urbaine Santé publique	Banalisation de l'espace Etalement urbain	Ruptures paysagères Dégradation du paysage perçu et du paysage vécu	Individualisme Pollutions Dégradation équilibres sanitaires Fragmentations	Travaux de recomposition urbaine	Planification urbaine Règlementation	Traitement des interfaces Aménagement de l'espace public	Attractivité du territoire Lien social Amélioration du cadre de vie	Aménagement du territoire Urbanisme écologique Urbanisme partenarial Urbanisme opérationnel Planification urbaine
Valorisation des paysages non bâtis	Attractivité	Abandon	Friche Pollutions Evolution régressive	Accroissement des risques naturels Dépérissement	Travaux Maintenance Interventions ponctuelles	Gestion durable Suivi	Restauration progressive	Biodiversité	Aménagement du territoire Politiques publiques
Aménagement fonctionnel de l'espace	Respiration urbaine Lien social Lien intergénérationnel Animation	Hypertrophie pavillonnaire Renforcement de la place de l'habitat secondaire	Accroissement des besoins Minéralisation de l'espace Disparition de la trame verte	Individualisme Dépendance Fermeture des espaces Impacts sanitaires	Opérations en réparation	Développement durable	Renouvellement urbain	Réduction des déplacements Développement socio-économique Traitement de l'espace public	Aménagement du territoire Urbanisme partenarial Urbanisme opérationnel Planification urbaine
Lutter contre l'étalement urbain	Traitement des entrées de villages et des interfaces	Ruptures paysagères Banalisation Couloirs minéraux	Dégradation des sites et des paysages originels	Conflits d'usages Spéculation Risques naturels	Cadencement de l'urbanisation Déclassements	Planification urbaine Réglementation	Recomposition de l'espace	Développement durable	
Gestion pérenne des paysages	Développement durable	Friches Absence d'interventions	Fermetures du milieu Risques naturels Dégradations	Appauvrissement Ecologique Migrations	Travaux de restauration	Gestion durable	Ouverture du milieu Reconquête agricole Tourisme de découverte	Biodiversité	Reconquête verte du paysage Economie verte Intervention des politiques publiques

TRAME VERTE ET BLEUE									
Enjeux	**Effets positifs**	**Effets négatifs**	**Effets directs**	**Effets indirects**	**Effets temporaires**	**Effets permanents**	**Effets à court et moyen terme**	**Effets à long terme**	**Interactions**
Anticiper le réchauffement climatique	Renforcement et préservation de la trame verte	Imperméabilisation de l'espace Défrichements massifs	Accroissement des risques naturels	Diminution de la ressource en eau	Travaux restauration des massifs Renforcement de la trame verte en zone urbaine	Gestion durable	Reboisements Défrichements Sylvopastoralisme Aménagement des espaces verts	Développement durable Préservation de la ressource en eau Maîtrise des risques naturels	Aménagement du territoire Urbanisme écologique Reconquête verte Redéploiement de l'activité agraire
Assurer les continuités écologiques	Richesse écologique	Etalement urbain	Fragmentation urbaine Ruptures écologiques	Appauvrissement écologique	Restauration des corridors et des continuités écologiques	Echanges – flux faunistiques	Renouvellement et expansion faunistique et floristique	Biodiversité	Urbanisme écologique Aménagement du territoire Lutte contre l'étalement urbain
Promouvoir un usage économe de la ressource en eau	Réduction de la consommation par habitant	Gaspillages	Rationnements Coupures	Dépendance Crise sanitaire	Travaux Résorption des pertes Maillage	Maîtrise de la ressource et des prélèvements	Renforcement de la ressource disponible	Production pérenne Equilibrages	Politiques d'aménagement du territoire Urbanisme écologique Responsabilité éco-citoyenne
Lutter contre les pollutions	Résorption des pollutions	Mauvaise couverture des unités de traitement collectif d'ass. Obsolescence des ANC	Dégradation environnementale Disparition d'espèces Insécurité sanitaire	Territoire répulsif	Travaux Mise en conformité Calibrage suivant les besoins du territoire	Contrôles réguliers Réglementation	Recomposition urbaine Amélioration sanitaire	Résorption pérenne des pollutions Développement durable Assainissement collectif sur les principales tâches urbaines	Santé et sécurité publique Aménagement du territoire Interventions du SPANC Eco-responsabilité citoyenne
Gestion durable des massifs	Préservation des ressources naturelles	Friches Exode rural Pandémies	Dégradation Accroissement des risques naturels	Appauvrissement environnemental	Travaux de restauration et de maintenance	Développement durable	Restauration des activités traditionnelles	Economie durable	Reconquête verte de l'espace Croissance verte Politiques publiques d'aménagement

Cartographie synthétique & Recommandations dans la planification urbaine retenue par la REVIICC

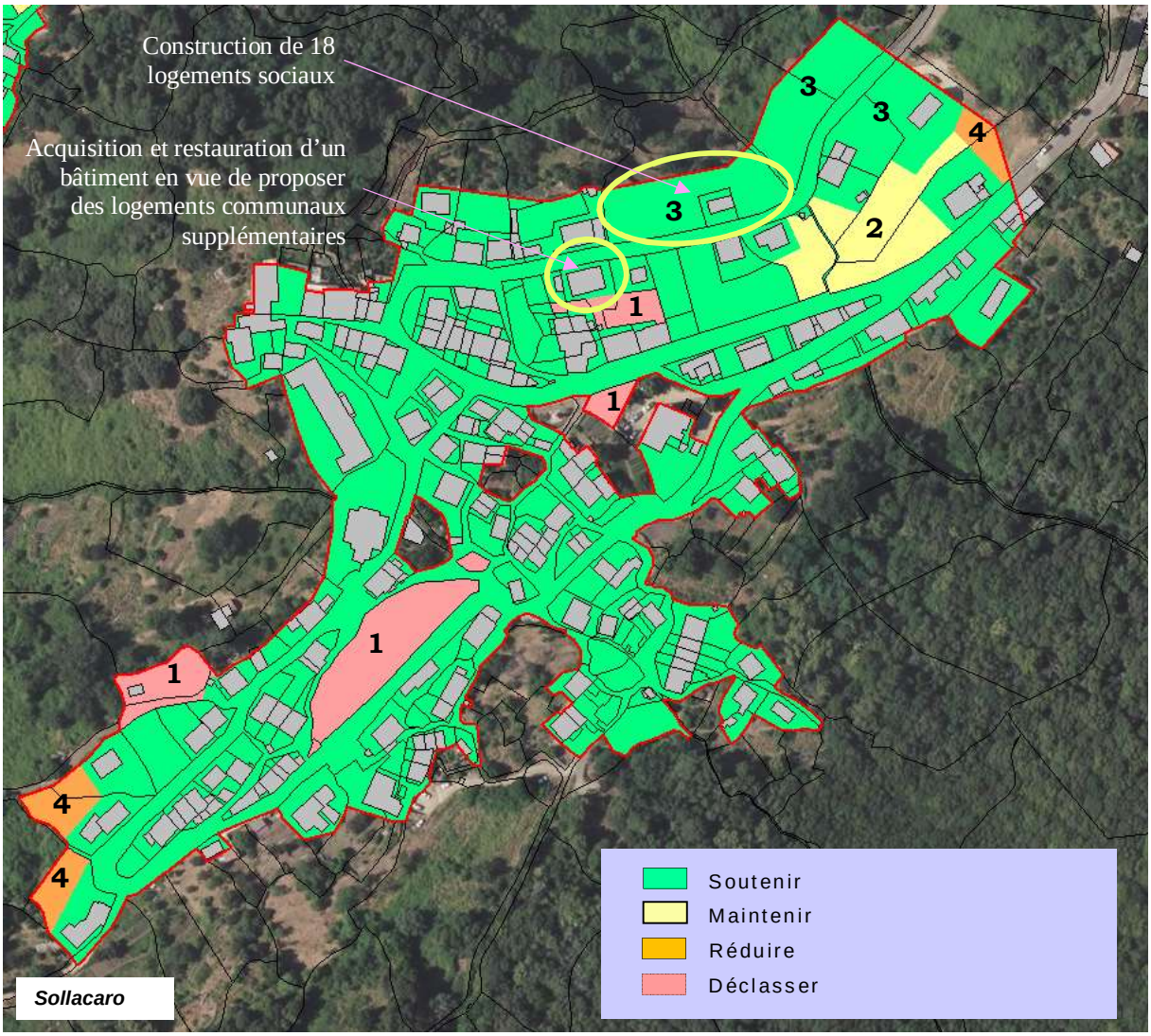

Recommandations

1. Déclasser en vue de préserver les jardins-vergers, fortes pentes.
2. Maintenir l'emprise urbanisable à l'enveloppe urbaine.
3. Aligner le front bâtis des constructions à la voirie, mitoyenneté et maisons de village.
4. Réduire l'emprise urbanisable, lutter contre l'étalement urbain et préservation du paysage bâti.

Justifications

Espaces de respiration urbaine.
Jardins-vergers, restanques.
Pentes et déclivité des terrains.
Organisation des fronts bâtis.
Lutte contre l'étalement urbain.
Mixité sociale.

Conditions d'ouverture à l'urbanisation

Raccordement obligatoire au réseau public d'assainissement collectif.
Préserver la qualité architecturale traditionnelle et des ambiances du village de Sollacaro.

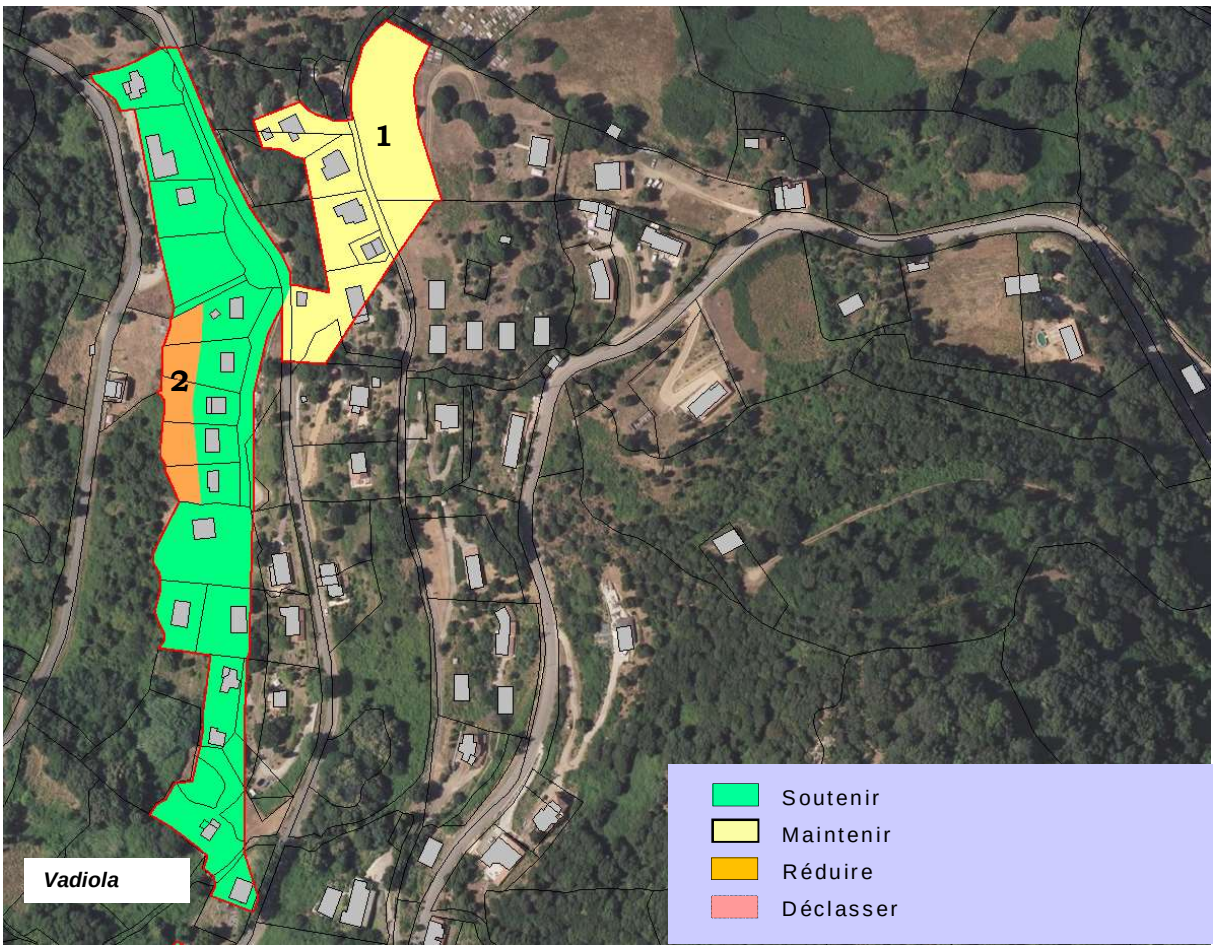

Recommandations

1. Maintenir le projet d'extension limitée de la zone bâtie alors couverte par une ZNIEFF II « maquis évolué du Taravo ».Alignement des fronts bâtis à la voirie.
2. Réduire l'emprise urbanisable au droit des constructions – lutte contre l'étalement urbain.

Justifications

Accession à la propriété.
Renforcement de l'armature urbaine.
Compensation à la perte de constructibilité relevant de la présomption risque mouvement de terrain.
Préservation d'un site sensible de toute pression urbaine supplémentaire.
Préservation de la trame verte et des espaces de respiration.
Préservation des biens et des personnes face à la présomption de risque mouvement de terrain.

Conditions d'ouverture à l'urbanisation

Raccordement obligatoire au réseau public d'assainissement collectif.

Recommandations

1. Possibilité de construction d'un front bâti en retrait d'une piazzetta et d'une aire de stationnement paysagée à réaliser.
2. Déclasser. Préserver et restaurer les restanques de jardins-vergers.

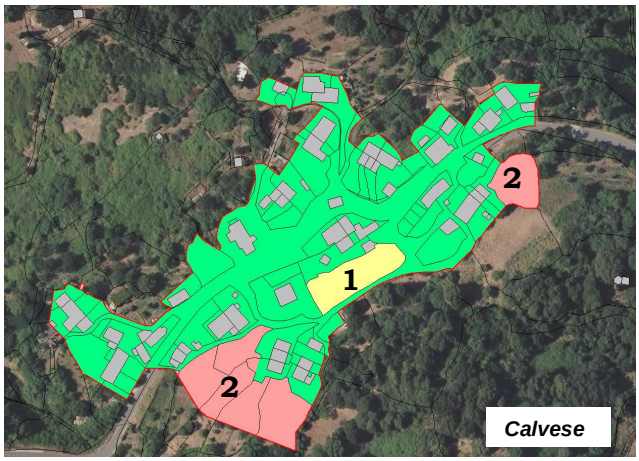

Justifications

Accès au logement.
Renforcement de la proportion de l'habitat permanent.
Renforcement du lien social.
Organisation du stationnement

Conditions d'ouverture à l'urbanisation

Raccordement obligatoire au réseau public d'assainissement collectif.
Préserver la qualité architecturale du village de Calvese.
Aménagement d'une piazzeta et d'une aire de stationnement publique (1).

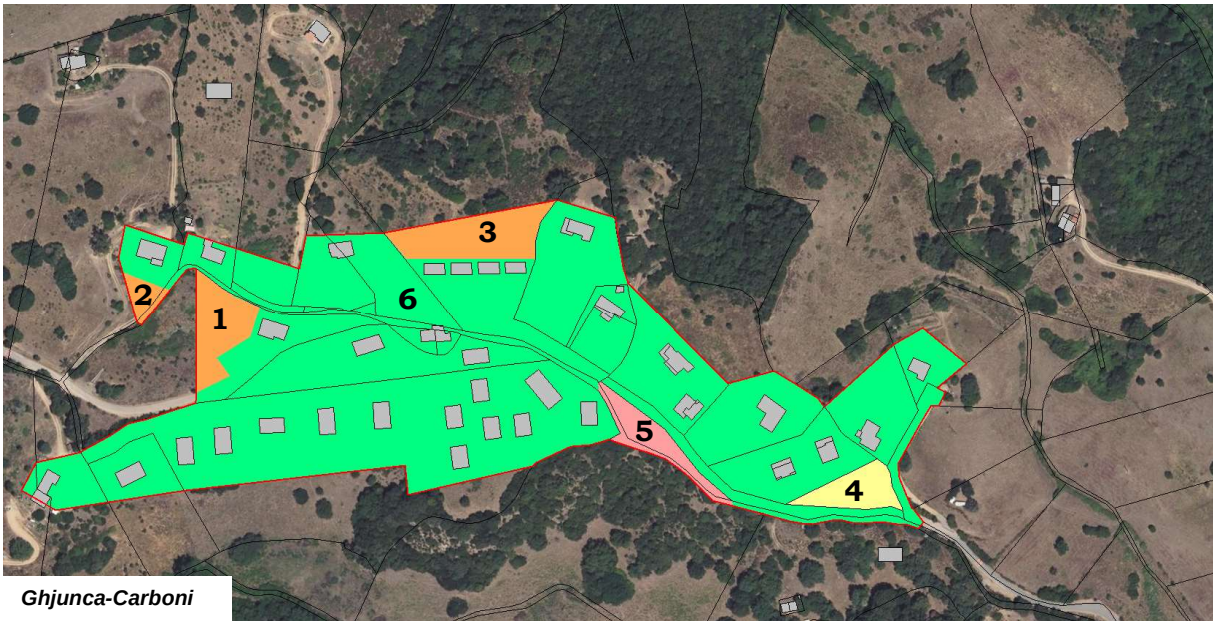

Ghjunca-Carboni

Recommandations

1. Réduire entrée ouest – préserver les espaces agraires, traitement entrée village.
2. Idem.
3. Réduire extension nord.
   Le projet éco-camping pouvant se réaliser sous forme de camping à la ferme en zone agricole.
4. Maintenir extension limitée, renforcement des densités, structuration urbaine.
5. Supprimer- boisements, lutte contre l'étalement urbain. « Route limité naturelle ».
6. Aligner les fronts bâtis le long de la voirie principale - Maisons de village mitoyennes.

Justifications

Lutte contre l'étalement urbain.
Cadencement de l'urbanisation.
Prioriser les opérations de réparation urbaine et d'amélioration du cadre de vie.
Organisation des fronts bâtis.
Mixité sociale.
Amélioration du cadre de vie.
Développement socio-économique durable.

Conditions d'ouverture à l'urbanisation

Alignement des fronts bâtis à la voirie principale.
Traitement paysager des interfaces.
Organisation du stationnement.

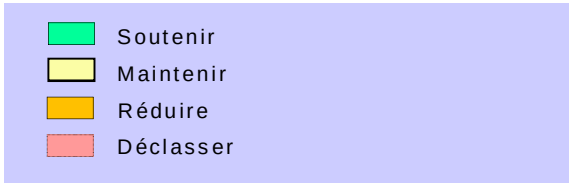

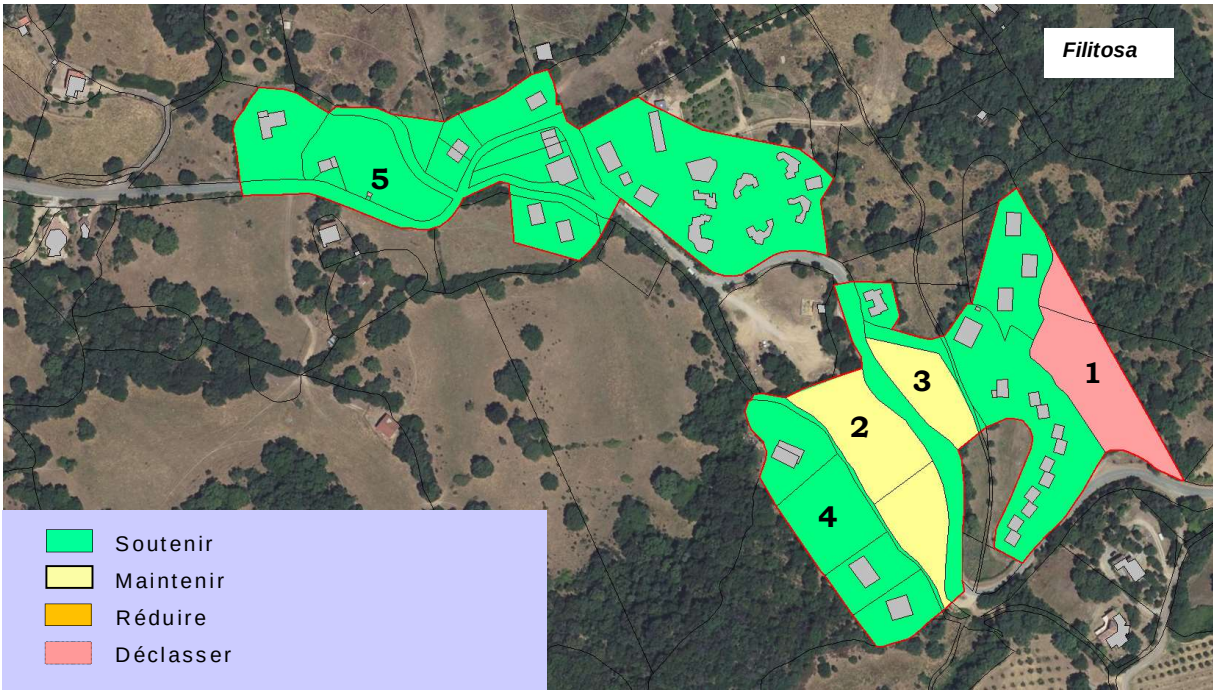

Recommandations

1 Supprimer entrée Est. Etalement urbain, boisements.
2 Maintenir, densification, organisation d'un quartier d'habitat permanent.
Alignement des fronts bâtis à la voirie de desserte.
3 Idem.
4 Soutenir - densification des dents creuses.
5 Soutenir et renforcement de l'armature urbaine.
Alignement des fronts bâtis à la voirie principale, mitoyenneté, maisons de village.

Justifications

Lutte contre l'étalement urbain.
Cadencement de l'urbanisation.
Prioriser les opérations de réparation urbaine.
Organisation des fronts bâtis.
Lutte contre l'étalement urbain.
Mixité sociale.
Amélioration du cadre de vie.
Développement socio-économique durable.
Mixité fonctionnelle.

Conditions d'ouverture à l'urbanisation

Les projets d'aménagement d'ensemble et/ou les fortes densités devront prévoir des unités de traitement collectif des effluents domestiques (se rapprocher du SPANC).
Alignement des fronts bâtis à la voirie principale.

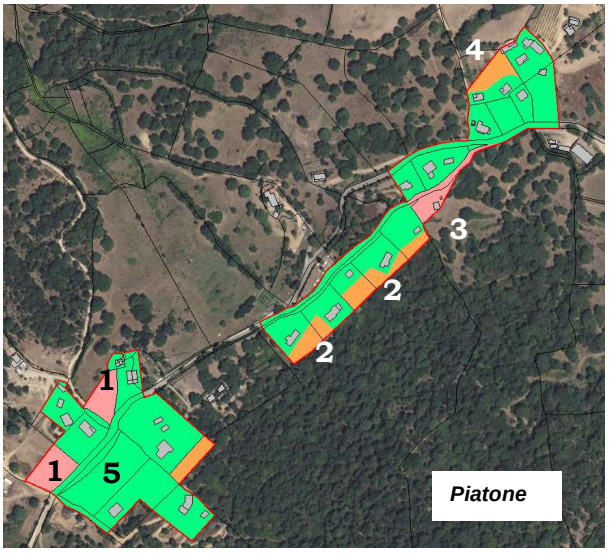

Recommandations

1. Déclasser terres à caractère agricole
Lutte contre l'étalement urbain.
2. Réduire.
Préservation des boisements.
Lutte contre l'étalement urbain.
3. Déclasser. Vocation agricole, étalement urbain.
4. Réduire. Vocation agricole.
5. Soutenir et renforcement de l'armature urbaine.
Alignement des fronts bâtis à la voirie principale, mitoyenneté, maisons de village.

Justifications

Proximité des espaces agraires et des boisements.
Organiser les fronts bâtis.
Consolider l'armature urbaine.

Conditions d'ouverture à l'urbanisation

RAS.

PRESENTATION DES SOLUTIONS DE SUBSTITUTION RAISONNABLES & DES MOTIFS POUR LESQUELS LE PROGRAMME A ETE RETENU

L'article R.122-5 II du code de l'environnement prévoit que le maître d'ouvrage a l'obligation de présenter les solutions de substitution raisonnables examinées par lui. En outre, le code de l'environnement impose de présenter les raisons de ce choix eu égard aux effets du projet sur l'environnement ou la santé humaine.

Par ailleurs, le terme *notamment* suggère que le maître d'ouvrage puisse évoquer d'autres motifs pour expliquer les raisons pour lesquelles il a retenu son projet. Si bien que les effets sur la santé et sur l'environnement ne constituent pas le seul critère sur la base duquel le maître d'ouvrage décide ou non de réaliser son projet. D'autres paramètres, en particulier économiques, sociaux, démographiques, techniques…. Entrent en ligne de compte dans ce choix.

Aussi, conformément aux principes dégagés par la jurisprudence, l'obligation de présenter les principales solutions de substitution ne concerne que les alternatives examinées par le maître d'ouvrage. Enfin, il peut arriver qu'aucune alternative ou solution de substitution n'ait été réellement envisagée par le maître d'ouvrage.

Sollacaro

Aucune solution de substitution n'a été retenue par la commune

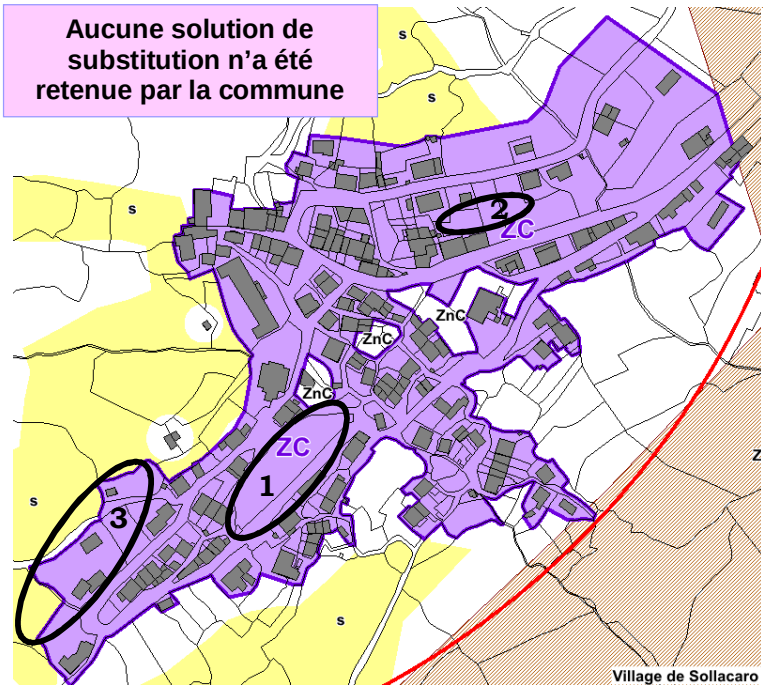

Solutions de substitution réglementaire

1. Déclasser en ZnC.
2. Déclasser en ZnC.
3. Déclasser en ZnC

Motifs pour lesquels le programme a été maintenu

Volonté de dynamiser un village en déprise en favorisant l'arrivée de nouveaux ménages.
Renforcer l'habitat permanent sur le village.
Répondre à un besoins d'accession au logement et de mixité sociale.
Programme de 18 logements sociaux porté par la commune et l'Office Foncier de la Corse.
Soutenir le renouvellement démographique et l'accueil des jeunes ménages sur la commune.

Observations

La commune de Sollacaro a rapidement pris conscience du souci de l'inversement de la pyramide des âges et du vieillissement de la population. Elle a également considéré sa position sur le bassin de vie et sa proximité des centres d'intérêt certes touristiques mais également et surtout des polarités urbaines, des zones d'emplois et de chalandises et des portes d'entrées de l'île (port de Propriano). Si bien qu'elle souhaite jouer sa carte de proximité en faisant valoir la qualité et le cadre de vie avec notamment la préservation des ambiances villageoises et de la ruralité à deux pas des villes centres de Propriano et de Sartène par la RT40 (2mn.). Il est nécessaire pour elle de soutenir ces perspectives d'aménagement En appui avec une intervention publique (logements sociaux et restauration d'un bâtiment en vue de proposer des logements communaux.

Vadiola

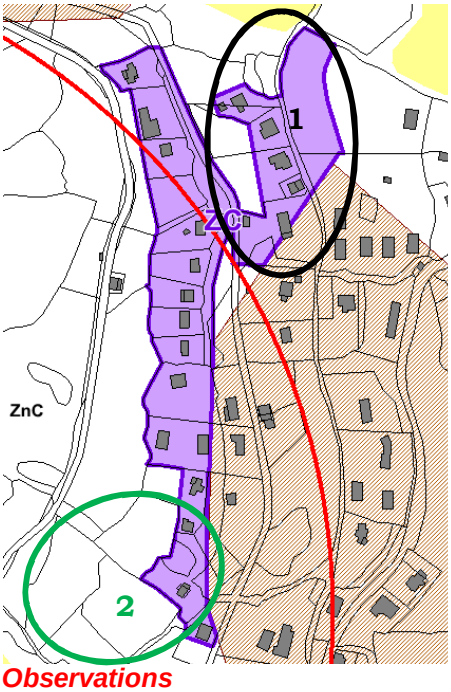

Solution de substitution réglementaire

1. Déclasser en ZnC.
2. Classer en ZC par compensation (1).

Motifs pour lesquels le programme a été maintenu

Le risque mouvement de terrain impose le déclassement de la constructibilité sur les 2/3 de l'enveloppe urbaine de la zone. Aussi, la présence d'une ZNIEFF II sur les ¾ du site ne laisse envisager la constructibilité que de façon extrêmement limitée. Un léger débordement sur celle-ci de moins de moins de 3000m² ne semble pas particulièrement impactant. Aussi les 4000m² relevant de l'extension du lotissement communal ont été supprimés pour des raisons d'aléas élevé risque incendie par l'ouest (Calvese et vallée) afin de préserver les biens et les personnes à un quelconque danger.

Vu les éléments développés ci-dessus, la possibilité de réaliser une légère extension de la zone ZC vers le cimetière permettrait de compenser partiellement le gel des parcelles jadis urbanisables sur Vadiola (Cf. supra). Pour rappel cette portion de foncier était déjà urbanisable avec le DU.

Observations

Le secteur de Vadiola constitue une extension contemporaine des villages de Sollacaro et de Calvese. Un lotissement communal vient d'être récemment livré, seuls quelques lots sont encore disponibles. Il a permis l'installation de jeunes familles résidentes sur la commune à l'année ce qui a contribué partiellement au maintien des commerces et de l'école sur le village.

Il est entendu que les biens et les personnes doivent impérativement être protégés de toute exposition aux risques naturels. Aussi, il est compréhensible que les sites naturels sensibles doivent être préservés de toute velléité d'urbanisation ou de renforcement des trames urbaines en place. Toutefois, la volonté de renforcer l'urbanité de la zone sur la route du cimetière constitue une projection intéressante et la seule possible sur la zone. Rappelons que les VRD étant déjà en place, ce projet mérite d'être soutenu.

S'il venait à être remis en question, une extension au sud-ouest serait envisagée comme alternative mais tendrait vers un grignotage sur les espaces agraires contrairement aux choix retenus qui semblent plus propices à recevoir l'urbanisation, enclavés au sein de la tâche urbaine.

Calvese

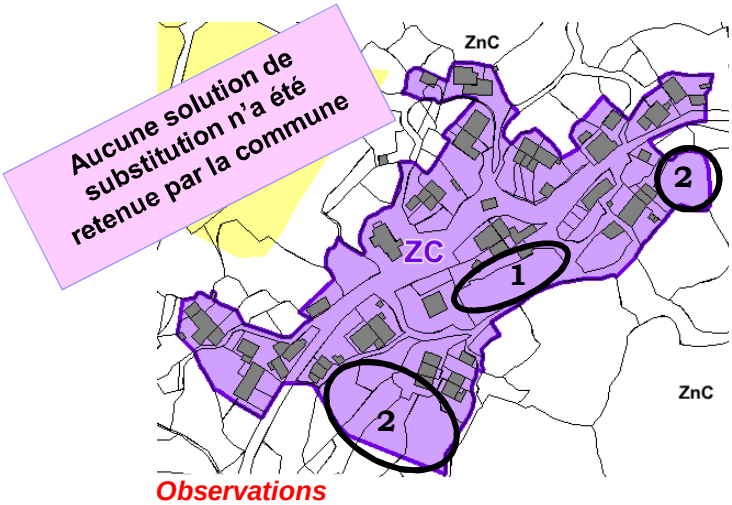

Solution de substitution réglementaire

1. Déclasser en ZnC.
2. Déclasser en ZnC.

Motifs pour lesquels le programme a été maintenu

Renforcement et structuration urbaine des fronts bâtis et des densités.
Renforcement du lien social et aménagement d'une piazzetta
Organisation du stationnement.
Site touristique de découverte patrimoniale.
Développement de l'artisanat.

Observations

Le renforcement de l'attractivité du village va engendrer la restauration et la pérennisation d'un minimum de vie et permettre une renaissance des activités et de l'animation des quartiers de façon pérenne avec notamment l'installation de familles à l'année et l'accueil d'artisans. La commune souhaite également user du droit de préemption urbain afin de soutenir cet objectif de renaissance. L'extension de la zone ZC sur les restanques de jardins-vergers reste discutable (2). Aucun permis n'a été déposé depuis plus

de 20 ans sur la zone. Dans le cas d'une prochaine révision du présent document d'urbanisme, si le secteur n'a supporté aucun enjeu d'ici là, il sera déclassé.

Ghjunca-Carboni

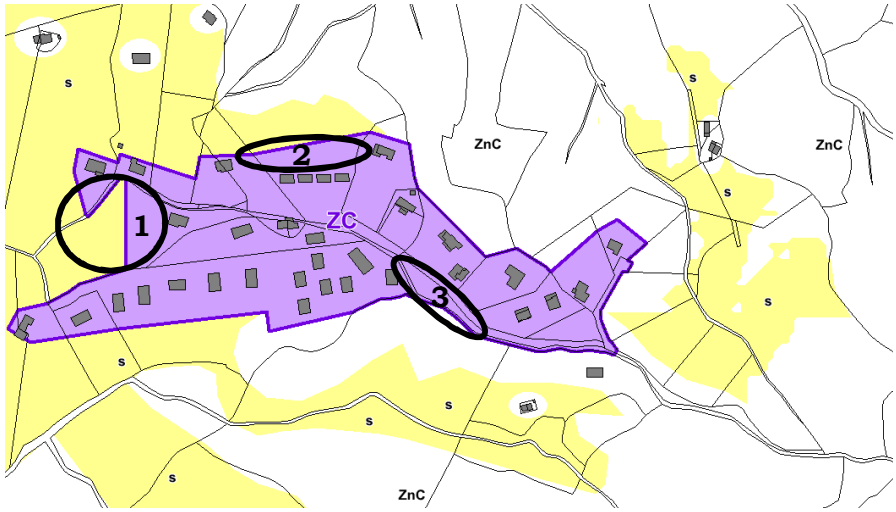

Aucune solution de substitution n'a été retenue par la commune

En termes d'aménagement du territoire et au regard de la loi montagne, seul un projet PLU avec son encadrement réglementaire serait en mesure de soutenir une réflexion cohérente quant à la planification urbaine sur le secteur en vue d'engendrer une certaine mixité fonctionnelle à caractère social, économique et touristique. Cela permettrait aussi d'engendrer une réflexion plus globale quant à l'amélioration de la qualité et du cadre de vie ainsi qu'une meilleure gestion des espaces publics et des interfaces public/privé.

Solution de substitution réglementaire

1. Déclasser en ZnC.
2. Déclasser en ZnC.
3. Déclasser en ZnC.

Motifs pour lesquels le programme a été maintenu

Urbanisme écologique.
Renforcement de l'armature urbaine.
Développement socio-économique et création d'emplois non délocalisables.
Mixité sociale.
Nombreuses ouverture de chantiers.
PC accordés épurés de tous recours.
Majorité de logements d'habitat permanent en cours de construction.

Observations

Couverture totale de la zone par l'AOP vin de Corse.

Les perspectives d'aménagement reposent sur un programme très intéressant en termes de patrimoine, de cadre de vie, de structuration urbaine, de mixité sociale : casa di a Natura, centre archéologique, centre de vacances pour les scolaires (classes vertes), place publique, aire de stationnement, logements pour les saisonniers....

Le Plan Local d'Urbanisme semble plus approprié pour répondre à un programme si riche et qui pourrait organiser les contours d'un urbanisme opérationnel, un cadencement de l'urbanisation et la réglementation formelle de telles opérations.

A ce stade de la révision de la carte communale et au regard de la loi montagne, la commune va réduire l'emprise de la zone urbanisable à la tâche urbaine et aux derniers PC accordés et épuré de tous recours. Une réflexion plus poussée pourra aboutir lors d'une prochaine révision sous réserve de l'élaboration d'un PLU.

Filitosa

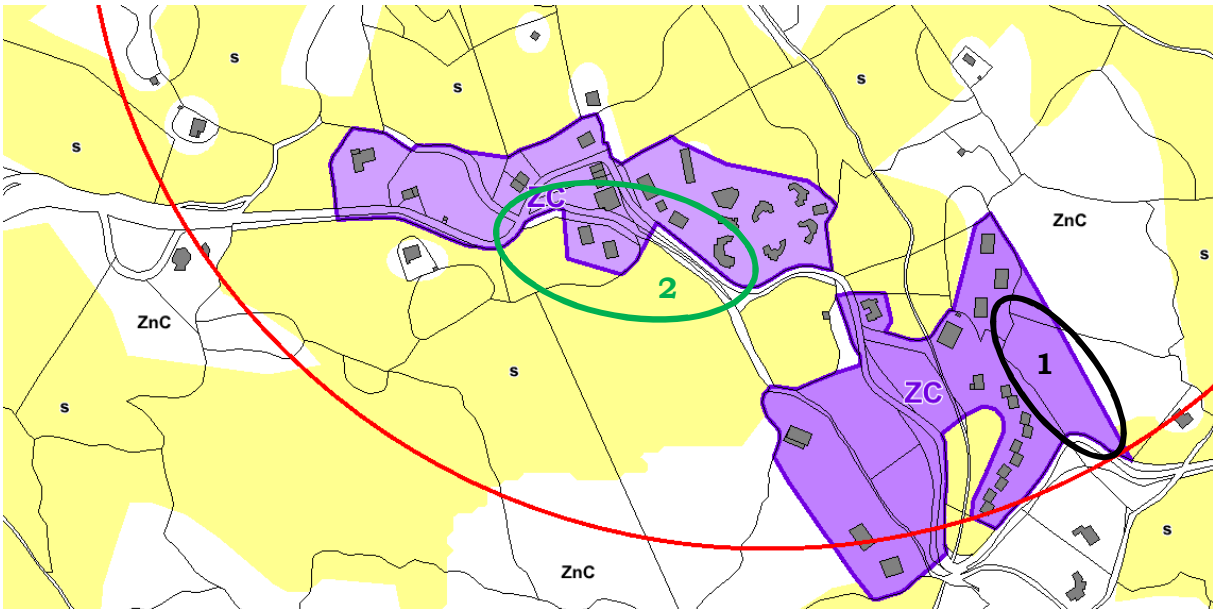

Solution de substitution réglementaire

1. Déclasser en ZnC.
2. Classer en ZC.

Motifs pour lesquels le programme a été maintenu

Renforcement de l'armature urbaine.
Densification des dents creuses.
Aménagement de 2 quartiers d'habitat permanent.
Accès au logement et à la propriété.
Mixité urbaine.
Renforcement du parc de logements permanents.
Amélioration du cadre de vie.
Renforcement de l'économie.
Valorisation des productions locales.
Renforcement des circuits couts.
Allongement de la saison touristique.
Renforcement des services et des petits commerces de proximité.

Observations

Couverture par l'AOP vin de Corse.

Une solution de substitution retenue par la commune

Malgré la réduction conséquente de l'emprise des zones urbanisables de la carte communale en vigueur en faveur des espaces naturels et agricoles qui constitue une compensation assumée justifiant les opérations en réparation et de structuration urbaine tant attendues, la commune s'est interrogée quant à l'organisation d'une certaines mixité fonctionnelle de par et d'autre de la route structurante avec une alignement des fronts bâtis à la voirie en remplacement de l'extension de la zone ZC vers l'Est.
Toutefois, la carte communale n'est pas en mesure de garantir de tels choix contrairement à un PLU.

Aussi, force est de constater que Filitosa n'est pas couvert par un réseau d'assainissement collectif capable d'acheminer les effluents domestiques à une station d'épuration afin de les traiter.

Les espaces agraires limitrophes alors relativement exposés à des pollutions possibles qui ne sauraient être accentuées par une charge supplémentaire de constructions nouvelles et d'autant plus denses.

Si bien que l'emprise de la zone urbanisable ZC a été réduite en faveur de ces espaces agraires afin de ne pas trop accentuer la charge possible en construction et en cascade la production d'un volume supplémentaire conséquent d'effluents domestiques.

La transformation, le renforcement et la structuration en profondeur de l'armature urbaine de la zone de Filitosa dépendra d'une nouvelle révision du zonage d'assainissement qui se traduirait par la mise en place d'une station d'épuration et du raccordement au tout à l'égout des constructions et en parallèle de l'élaboration d'un PLU.

Piatone

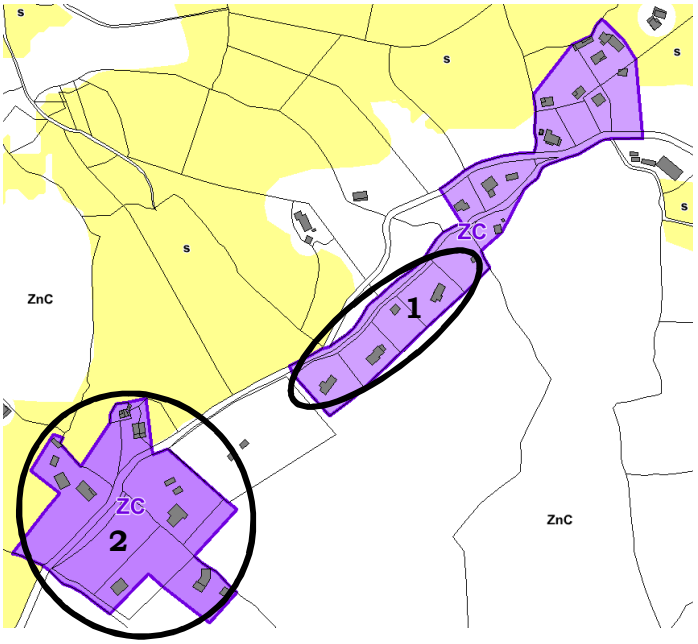

Aucune solution de substitution n'a été retenue par la commune

La commune souhaite soutenir l'accès au logement des jeunes locaux, proches de leur familles et autoriser un minimum de développement à caractère économique (camping à la ferme, unités de vente de produits locaux et artisanat) pour les riverains et habitants du secteur.

Solutions de substitution réglementaires

1. Déclassement ZnC.
2. Déclassement en ZnC.

Possibilité avec la loi Croissance d'étendre de 30% l'emprise des constructions existantes (loi Croissance) sans autoriser d'extension des tâches urbaines + densification limitée en réparation par occupation des dents creuses (surfaces dites mutables - Padduc).

Motifs pour lesquels le programme a été maintenu

Réalisation d'une opération en réparation et de structuration urbaine en restaurant les continuités écologiques et en formalisant une coupure verte entre les deux aires bâties.

L'aménagement d'un espace public central autour duquel s'organiseront de nouvelles constructions sur les dents creuses par réparation et densification constitue un préalable à l'aménagement de la zone. Ceci contribuera à améliorer le cadre de vie et renouer avec le lien social entre riverains.

Observations

Couverture partielle (ouest) de la zone 2 par l'AOP vin de Corse.

Au regard des lois montagne et Alur, ce projet constitue une extension de l'urbanisation de deux aires bâties. Notamnet la zone (2) qui semble plus appropriée à un renforcement des densités et des concentrations bâties sous forme de petit hameau organisé autour d'un espace public.

Au-delà, la proximité immédiate des parcours et des boisements de chênes ne permet pas non plus, en appuis avec la loi montagne, d'envisager une extension plus importante de ces 2 zones. L'objectif étant de permettre le maintien et le renouvellement de l'activité agropastorale et arboricole tout en favorisant le renforcement de la trame urbaine et des densités dans la limite de ce que les sols sont en mesure de supporter, sans pour autant occasionner de nouvelles pollutions domestiques néfastes à l'environnement.

Si bien que l'absence d'assainissement collectif sur la zone ne permet pas d'envisager une densification du secteur comme on l'attendrait, compte tenu de l'aptitude médiocre des sols à l'assainissement non collectif. Il est donc difficile à ce stade d'envisager d'autres formes urbaines possibles que celles existantes, et non pas un alignement de fronts bâtis type maisons de village.

Dans ce cas, la solution viendrait de l'élaboration d'un PLU qui imposerait règlementairement des conditions d'ouverture à l'urbanisation permettant d'organiser des quartiers en devenir et de renforcer les densités de façon plus appropriée.

EVITER, REDUIRE OU COMPENSER

Les lois Grenelle ont notamment eu pour objet de renforcer les mesures que doit prendre le maître d'ouvrage pour éviter, réduire et compenser les effets négatifs notables du projet de document d'urbanisme sur l'environnement et la santé.

Le document doit dès lors préciser les mesures proportionnées envisagées pour éviter, réduire et lorsque c'est possible, compenser les effets négatifs notables du projet sur l'environnement et la santé.

Une hiérarchie des différentes mesures correctives :

- Les mesures permettant d'éviter les effets négatifs notables sur l'environnement et la santé.
- Les mesures permettant de réduire les effets négatifs qui n'ont pas pu être évités.
- Les mesures visant à compenser, lorsque cela est possible, les effets négatifs qui n'ont pas pu être évités, ni suffisamment réduits.

De façon générale, la démarche progressive implique d'abord un ajustement du projet vers le moindre impact. Au cours de son élaboration, de nombreuses opportunités permettent d'en supprimer ou d'en réduire certains impacts.

Cependant, malgré ces principes de précaution, tout projet d'urbanisation induit des impacts résiduels. Dès lors qu'un impact dûment identifié comme dommageable ne peut être totalement supprimé, la collectivité, le maître d'ouvrage à l'obligation de mettre en œuvre des mesures réductrices et compensatoires au titre de l'économie globale du projet.

Tout au cours de l'élaboration du document d'urbanisme la réflexion a évolué en concomitance avec les analyses de l'évaluation environnementale afin recadrer certains débordements et dont l'objet a toujours été en premier lieu d'éviter, à défaut de réduire ou de compenser les impacts éventuels que pourrait générer l'urbanisation du secteur ou la réalisation d'aménagements sur des sites naturels sensibles.

Si bien que sur une période de 4ans, plus de 5 projets ont été dessinés avant d'aboutir sur un projet arrêté à l'orée de 2021.

Aussi des projets jadis ambitieux mais particulièrement agressifs en terme d'urbanisation ont été rapidement abandonnés après une prise de conscience des effets néfastes tant sur l'environnement, sur le patrimoine que dans la mémoire collective pour retenir au final des solutions plus vertueuses en appui notamment avec les réunions de travail et de concertation et notamment avec les représentants de l'AUE, la commune de Sollacaro et les BET.

Enfin rappelons que le document d'urbanisme tend à préserver, encadrer, la préservation des sites sensibles. Par ailleurs, les interfaces semblent gérées de telle manière que les impacts semblent réduits à minima voir nuls.

Eviter

Les mesures de suppression sont généralement mises en œuvre ou intégrées au cours de l'élaboration du document d'urbanisme.

Ces mesures résultent soit d'un choix d'aménagement qui a permis d'éviter un impact jugé intolérable pour l'environnement, soit de choix technologiques permettant de supprimer les effets à la source.

Eviter d'ouvrir à l'urbanisation des sites naturels protégés.

- Z.N.I.E.F.F. I & II.
- Forêts soumises au régime forestier.
- Zones humides.
- Zones inondables.
- Sites NATURA 2000.

Eviter d'ouvrir à l'urbanisation des sites sensibles au titre du paysage.

- Les espaces agraires, les restanques, les vergers, les jardins de poly
- Grandes entités naturelles ou semi naturelles.
- Les massifs boisés, les bosquets.
- Les cônes de vues, horizons et perspectives.
- Les mamelons et reliefs postiches.
- Les jardins-vergers.
- La proximité d'un monument historique.
- La vulnérabilité des villages et hameaux traditionnels.

Eviter d'ouvrir à l'urbanisation les espaces contrevenant aux prescriptions de la loi montagne

- Constructibilité en discontinuité avec les groupements de constructions contemporains, les hameaux et les villages.
- Extension des formes urbaines de façon démesurée sur les espaces agraires et forestiers.

Eviter d'ouvrir à l'urbanisation les sites sensibles au titre de l'environnement.

- Rivières et cours d'eau.
- Zones humides temporaires ou permanentes.
- Ripisylves.
- Boisements (yeuseraies, suberaies, aulnaies, roselières…).
- Proximité des captages AEP, des sources.
- Vergers.

Eviter d'ouvrir à l'urbanisation des terrains présentant des caractéristiques sensibles et des opportunités pour l'agriculture.

- Les grandes entités agricoles.
- Les terrains mécanisables.
- Les terrains irrigables.
- Les restanques et jardins.
- Les terrains voués au maraîchage.
- Les prairies et cultures fourragères.
- Les oliveraies.
- Les coteaux viticoles.
- Les vergers de cultures sèches méditerranéennes.
- Les terrains faisant l'objet de déclarations de surface au titre du dernier RPG.
- Les terrains faisant l'objet de fortes potentialités agro-sylvo-pastorales non impactés par le mitage urbain.
- Les terrains situés à proximité de zones de traite et/ou de stabulation active.
- Les espaces stratégiques agricoles (ESA) mis en compatibilité avec le Padduc.
- Les espaces de réserve pour le pastoralisme et l'arboriculture traditionnelle (ERPAT).

De façon générale, au titre de l'agriculture, la constructibilité a été évitée et notamment :

- ⇨ Anciens jardins-vergers de Calvese et de Sollacaro.
- ⇨ Sur la couronne périphérique de Vadiola : parcours extensifs bovins, arboriculture sèche.
- ⇨ Entre Vadiola, Calvese et Solacaro : anciennes cerisaies, restanques, vergers à réhabiliter.
- ⇨ En périphérie de Piatone : parcours extensifs, arboriculture, maraîchage.
- ⇨ Les coteaux viticoles aux alentours de Piatone.
- ⇨ Extension de Filitosa : parcours extensifs ovins-bovins, oléiculture, sylvopastoralisme bovin.
- ⇨ Bocca Cigala : AOP vins de Corse, parcours extensifs.
- ⇨ Campu Stefanu, Barcajolo : oléiculture, parcours extensifs, fourrages, AOP vins de Corse.
- ⇨ Isula : parcours extensifs, bocages.
- ⇨ Bocca Cigala : suberaies, parcours extensifs ovins-bovins, oléiculture, AOP vins de Corse.
- ⇨ Ghjunca-Carboni : parcours extensifs, oliveraie.

Réduire

Ces mesures consistent à la mise en place d'équipements de règles spécifiques. Elles visent à atténuer les effets négatifs du projet et leur mise en œuvre dès lors que ces effets ne peuvent pas être totalement supprimés. Il s'agit là en l'occurrence de la constructibilité des nappes urbanisées et des aires bâties et des infrastructures publiques.

Lutte contre la pollution des sols et des cours d'eau.

- ⇨ La mise en conformité de la station d'épuration de Calvese (1000 Eqhab.).

- ⇨ Raccordement des secteurs de Vadiola, du village de Calvese et du village de Sollacaro au réseau public d'assainissement collectif.

  L'objet est multiple :

  a. Traiter les effluents produits sur ces trois tâches urbaines et les zones denses ou à densifier.

  b. Résorber la pollution des sols ainsi que celle potentielle vis-à-vis des zones humides permanentes et temporaires et dans l'intérêt agro-pastoral (parcours, arboriculture, jardins), dans l'intérêt des populations pour la santé (amélioration de la sécurité et de la salubrité sanitaire) et de l'environnement (amélioration des biotopes et notamment amélioration des conditions de développement des écotones).

  c. Renforcer la couverture des concentrations bâties existantes et à venir des 3 principales tâches urbaines de l'arrière-pays par l'assainissement collectif.

- ⇨ Mise en conformité à terme et contrôle par le SPANC des unités de traitement non collectif des effluents domestiques sur l'ensemble du territoire.

- ⇨ Soutenir les services du SPANC en vue de la mise en place d'unités privées de traitement non collectif groupé pour des opérations de logements collectifs ou des projets d'aménagement d'ensemble (quartiers, lotissements, partages familiaux, …) sur des secteurs non couverts par l'assainissement collectif (Filitosa, Ghjunca-Carboni, Piatone).

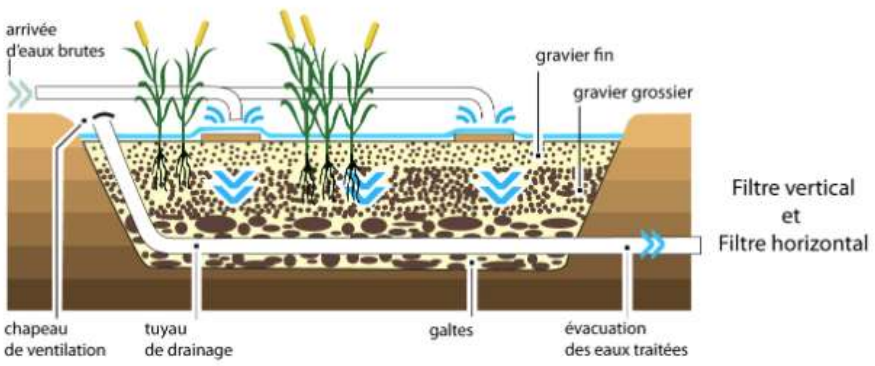

Réduction du gaspillage de la ressource en eau et notamment de l'eau potable.

Pose de compteurs individuels (la consommation passant du forfait au réel) afin de réduire le gaspillage de la ressource en eau dû notamment à l'arrosage des jardins et du lavage des véhicules…

Réduction de l'étalement urbain et de la consommation de l'espace par l'urbanisation.

- La couverture de certains espaces constructibles (village de Sollacaro, village de Calvese, groupement de constructions d'habitations contemporain de Vadiola) par un réseau d'assainissement collectif, va permettre de renforcer les densités et l'urbanité des quartiers et donc de réduire l'étalement urbain pour un même nombre de logements attendus. Notamment sur le village de Sollacaro et celui de Calvese par des opérations de renouvellement urbain et en réparation en appui sur les prescriptions du Padduc.

- La révision II de la carte communale favorise les projets d'aménagement d'ensemble type logements collectifs, mixité fonctionnelle, rénovation de quartiers, aménagement de quartiers en devenir, structures économiques, équipements publics généralement portés par la collectivité (logements sociaux, logements communaux, acquisition de bâtiments et rénovation urbaine….) au détriment de constructions pavillonnaires diffuses.

- Certains terrains ouverts à la constructibilité ont été coupés afin de permettre la construction d'une seule maison et de concentrer l'habitat sur les espaces déjà bâtis (Piatone, Filitosa, Ghjunca-Carboni). Ce recadrage est d'autant plus valable qu'il évite toute extension démesurée sur les espaces agraires et permettra malgré tout, en appuis avec les prescriptions du Padduc, la réalisation d'opérations « *en réparation* » par un travail interne (espaces publics, stationnement, mixité urbaine) à l'intérieur même des tâches urbaines ou reconnues comme telles (Piatone, Filitosa, Ghjunca-Carboni).

- Des corridors écologiques et autres coupures d'urbanisation ont été restaurés transversalement aux espaces urbanisables de Piatone, de Filitosa et entre les enveloppes urbaines de Sollacaro, de Calvese et de Vadiola afin d'assurer les échanges faunistiques. Ils sont révélés dans le zonage soit par un déclassement en zones ZnC.

- Les terrains faisant l'objet d'indivision ont été sortis de la constructibilité de la REVIICC.

- Les éléments d'intérêt paysager au sein des espaces bâtis ont été identifiés et sortis de la constructibilité (amas rocheux, bosquets, jardins et potagers, prairies, vergers, dénivelés….), points de vues, perspectives et horizons, jardins-vergers par un déclassement en zone ZnC, notamment sur le village de Sollacaro, et sur Vadiola.

- La REVIICC a souhaité donner une opportunité de constructibilité prioritaire aux projets ayant fait l'objet de la délivrance d'un PC épurés de tous recours, de construction en cours de livraison (travaux), ainsi que les projets réels, connus et attendus au détriment de projets imprécis, flous, incertains, plus proches d'une spéculation ou d'un placement foncier à moyen ou long terme. Ainsi que des projets répondant aux besoins identifiés par le diagnostic territorial.

⇨ Chaque fois que cela a été possible, au regard de l loi montagne et des prescriptinos du Padduc, les terres à caractère agricole ont été restituées et déclassées (ZnC) de la zone jadis urbanisable (ZC). Notamment sur Filitosa et sur Ghjunca-Carboni.

Réduction de la proportion des résidences secondaires

Dans la définition des contours et de l'emprise des espaces constructibles de la REVIICC ont été privilégiés autant que possible les projets à caractère socio-économiques et les projets d'habitat permanent, les projets de logements locatifs, les projets portés par la collectivité, comme les projets de logements groupés (logements collectifs, quartiers de mixité urbaine), les projets à caractère social (logements sociaux, logements communaux, lotissement).

L'ensemble des de ces éléments et des besoins inscrits dans la réflexion d'urbanisme tendent à limiter de fait, la place pouvant être attribuée aux résidences secondaires compte tenu d'un foncier limité en et suivant les principes de lutte contre l'étalement urbain.

L'implantation et la dispersion des zones ouvertes à l'urbanisation constituent aussi des facteurs déterminant quant à la limitation des résidences secondaires. Un environnement plus concentré, loin des espaces littoraux, loin des mamelons et des promontoires dégageant échappées et perspectives semble ainsi moins propices à l'expansion de résidences secondaires.

Ces choix de développement retenus par les objectifs et la planification urbaine et la délimitation des zones urbanisables (ZC) de la REVIICC n'autoriseraient pas plus de 20% de résidences secondaires sur le parc en devenir contre 53% actuellement.

Délimitation de corridors écologiques

Afin de réduire l'impact de la linéarité des espaces urbanisés et urbanisables, notamment sur les interfaces entre plaine du Taravo et piedmonts montagneux, dans l'objectif de faciliter le franchissement des espaces bâtis, plusieurs mesures ont été envisagées

⇨ Délimitation de corridors écologiques pour faciliter les échanges faunistiques terrestres et/ou aquatiques entre les piedmonts montagneux boisés de chênes verts, les prairies, les oliveraies, les suberaies, les vergers et les espaces ouverts de la plaine, les parcours, les coteaux et affluents du Taravo. Classement en zones ZnC.

⇨ Préservation des ripisylves et des cours d'eaux de la constructibilité (Taravo, Petrera, Maconi, Candoli…) par un déclassement en zones ZnC.

⇨ Préservation des corridors écologiques inscrits au Padduc (vallée du Taravo, corridor de basse altitude et transversale entre la plaine du Tavaro, l'étang de Cannicia, Ghjunca-Carboni et Filitosa).

Compenser

Les mesures visant à compenser les effets négatifs notables doivent permettre de conserver globalement et si possible, d'améliorer la qualité environnementale des milieux.

Il s'agit principalement de mesures techniques ayant pour but de réhabiliter ou de créer des milieux ou espaces en contrepartie des effets dommageables du projet d'urbanisme.

L'objectif premier étant le maintien ou l'amélioration de la biodiversité qui est remarquable sur le territoire de Sollacaro compte tenu de l'hétérogénéité de ses paysages, et compte tenu de l'emprise de l'activité agro-pastorale sur son territoire.

Réhabilitation de milieux naturels menacés….
…Par la mise en conformité de la station d'épuration de Calvese.

C'est une mesure qui relève d'une intervention dans le but de compenser les impacts de l'urbanisation sur l'environnement, les sols, les cours d'eau et zones humides et sur les espaces agraires des bas piedmonts et par ricochet sur la plaine du Taravo et sur l'espace littoral et marin.

En effet, ces dispositions accompagnées d'une maintenance régulière comme il a été précisé précédemment vont permettre non seulement le traitement des effluents produits sur les espaces urbanisés mais également d'effacer à terme les dysfonctionnements et problèmes de pollution des cours d'eau, des sols et des eaux de baignade. Cela a pour finalité d'améliorer la qualité des eaux de rivière et des zones humides dans un souci de salubrité et de sécurité publique mais également de restaurer la qualité de l'environnement et plus particulièrement des écotones en question.

Un bémol est toutefois à retenir pour les zones urbanisables de Filitosa et dans une moindre mesure de Piatone qui ne disposent pas d'unités de traitement collectives des effluents alors qu'ils sont susceptibles de recevoir un renforcement relatif des densités et des concentrations bâtis, par l'organisation de micro-quartiers en termes de planification urbaine.

Dans une moindre mesure le secteur de Ghjunca-Carboni semble également concerné, mais relativement peu exposé compte tenu de l'absence de programmation ambitieuse, se limitant à renforcer de façon mesurée les densités de l'enveloppe urbaine existante.

Réhabilitation d'espaces agricoles en zone de contact avec les espaces urbanisés.

Afin de stopper le grignotage progressif des espaces agricoles et naturels dont la première cause est l'étalement urbain résultant d'un urbanisme spontané, la commune de Sollacaro a décidé de préserver les espaces de cultures, de parcours, d'arboriculture et de viticulture notamment ainsi que les jardins de polyculture et les vergers, véritables ceintures vertes autour des villages anciens de Sollacaro et de Calvese et de leurs proches alentours. Cela se traduit graphiquement par un classement en zones ZnC.

L'objectif est multiple :

- ⇨ Limiter l'étalement urbain.
- ⇨ Restaurer l'exploitation agricole, pastorale, viticole, oléicole, maraîchère, fourragère et arboricole.
- ⇨ Création d'emplois et de vocations vers une activité économique à part entière et non délocalisable.
- ⇨ Gestion d'un milieu ouvert propice au renforcement de la biodiversité.
- ⇨ Prévention contre les incendies de forêts.
- ⇨ Ouverture du milieu – défrichement et restauration des oliveraies et des suberaies.
- ⇨ Réhabilitation du petit patrimoine vernaculaire (caseddu, sentiers, murettes en pierres sèches, restanques, jardins de polyculture, parcours extensifs et sylvopastoralisme, apiculture…).
- ⇨ Réhabilitation d'un écosystème géré sur la plaine du Taravo caractérisé par les zones humides, les cultures fourragères, céréalières, le maraichage et l'élevage bovin.
- ⇨ Restauration d'habitats pour la faune et d'un nouvel écosystème sur les piedmonts et l'arrière-pays par l'entretien et l'ouverture de nouvelles pistes d'exploitation, par l'ouverture de nouveaux espaces agraires.
- ⇨ Renforcement de la mosaïque paysagère.

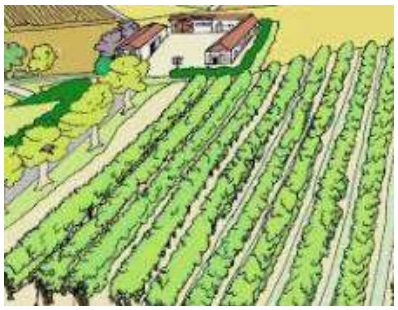

agriculture & biodiversité

Réhabilitation d'espaces agricoles en vue d'améliorer la biodiversité et de renforcer l'activité agricole et pastorale.

Un moyen de renforcer l'activité agraire, la qualité de l'environnement et de maintenir les populations en zone rurale en soutenant l'ouverture du milieu, en luttant contre l'exode rural et le développement de la friche, en luttant contre l'homogénéisation de l'espace par :

- ⇨ La restauration des oliveraies de piedmonts.
- ⇨ Renforcement du maraichage sur les abords du Taravo.
- ⇨ Développement de l'arboriculture fruitière sur les secteurs couverts par un réseau d'irrigation.
- ⇨ Restauration des jardins-vergers sur les villages de Solacaro et de Calvese.
- ⇨ Restauration de l'élevage porcin sous yeuseraie et à fortiori sur la forêt communale (baux).
- ⇨ Plantation de coteaux viticoles sur les bas piedmonts du Taravo et sur les versants de la Punta Transpirelli.
- ⇨ Préservation des oliveraies aux alentours de Filitosa, de Barcajolo, de Campu Stefanu, d'Isula et de Piatone.
- ⇨ Préservation des parcours bovins sur la plaine du Taravo.

⇨ Restauration des cultures fourragères et céréalières sur la plaine du Taravo et aux alentours de l'étang de Canniccia.

⇨ Restauration et préservation des espaces de parcours extensifs aux alentours de Ghjunca-Carboni, d'Isula, de Barcajolo, de Filitosa, de Tappa, de Piatone et de Bocca Cigala.

Classement d'ESA supplémentaires avec la révision II de la carte communale

Rajout de 26ha d'espaces stratégiques agricoles avec la REVIICC (754ha en tout) après sa mise en compatibilité avec le Padduc, en sus de ceux classés par le document régional (728ha) et suivant les mêmes modalités de classement prévues par le document régional afin de compenser les 1,2ha acquis aux espaces agricoles et naturels ouverts à l'urbanisation par rapport à la carte communale en vigueur de 2009.

Ces espaces se concentrent principalement sur deux zones distinctes :

⇨ Au nord-ouest, secteur de Tappa – Piatone – basse vallée & plaine du Taravo :

- ✓ Déclarations de surfaces (RPG).
- ✓ Pentes de moins de 15%
- ✓ Potentialités agraires moyennes à fortes.
- ✓ AOP vins de corse.
- ✓ Oliveraies.
- ✓ ***Potentialités agraires cultivables.***
- ✓ ***Fortes potentialité agro-sylvo-pastorale sur des pentes supérieures à 15%.***
- ✓ Exploitations agraires constatées et productives.
- ✓ ***Réseau d'irrigation de l'OEHC***

⇨ Au sud – secteur de Ghjunca-Carboni & bas piedmonts commandés par la Punta di Transpirelli

- ✓ Déclarations de surfaces (RPG).
- ✓ Pentes de moins de 15%
- ✓ Potentialités agraires moyennes à fortes.
- ✓ Oliveraies.
- ✓ Exploitations agraires constatées et productives.
- ✓ Parcours extensifs.
- ✓ ***Potentialités agraires cultivables.***
- ✓ ***Fortes potentialité agro-sylvo-pastorale sur des pentes supérieures à 15%.***

En italique gras les critères qui ont permis de classer les espaces agraires en ESA.

Compensations agricoles par la révision II de la carte communale

L'évolution entre la carte communale et l'actuelle révision a permis de restituer plus de 77,1ha urbanisables aux espaces agricoles et naturels pour une consommation de moins de 1,2ha soit un solde de plus de 75,9ha nets.

Afin de compenser les 1,2ha pris aux espaces agricoles et naturels vis-à-vis du périmètre urbanisable de la carte communale en vigueur, la REVIICC a souhaité compenser cette consommation par :

⇨ La restitution de 77,1ha urbanisables de la carte communale opposable aux espaces agricoles et naturels.
⇨ Le déclassement de 7,8ha jadis urbanisables mais couvert par la ZNIEFF II relevant du « maquis évolué du Taravo » (inclus dans les 77,1ha).
⇨ Le rajout de 26ha supplémentaires d'ESA mis en compatibilité avec le Padduc.

Soit un total de 103,1ha de compensation pour 7,5ha de gisement foncier dédié à l'urbanisation du territoire de la présente révision de la carte communale de Sollacaro. Soit un rapport de 1 à 14.

Compensations environnementales

Paysages

Paysages bâtis

- Traitement paysager des entrées de villages (5 sites).
- Traitement paysager des aires de stationnements.
- Préservation architecturale des centres anciens, des cœurs de villages et des hameaux traditionnels par un zonage spécifique et à terme la mise en place d'un OPAH, voir d'une Avap.
- Inscription de pastilles vertes inconstructibles (ZnC) au cœur du village traditionnel de Sollacaro afin de renforcer les espaces de respiration urbaine et de préserver les bosquets, jardins, vergers, alignements d'arbres, haies vives, dénivelés… en zone bâtie…. Sur plus de 1,8ha cumulés.

Paysages non bâtis

- Restauration agraire sur les massifs montagneux.
- Préservation des ZNIEFF I & II hors espaces constructibles (zone ZnC).
- Préservation des échappées et horizons sur la plaine du Taravo et sur le littoral à partir de Vadiola et de la route de desserte entre plaine et village de Sollacaro (zone ZnC).

Zones humides

- Pose de ganivelles aux alentours de l'étang de Canniccia en partenariat avec l'OEC (réflexion).
- Aménagement d'un parcours d'accès au public réglementé en vue de la sensibilisation sur les zones humides aux alentours de l'étang de Canniccia avec des observatoires (réflexion).
- Construction de la Casa di A Natura sur la zone urbanisable de Ghunca-Carboni avec la participation de scientifiques et d'éco-garde en vue de la sensibilisation du public, des familles et des scolaires (réflexion).
- Aménagement de classes vertes pour les scolaires sur Ghjunca-Carboni en vue de la sensibilisation des scolaires à l'environnement (réflexion).

Mobilités & énergie
Compensations vis-à-vis de l'accroissement démographique généré par la REVIICC

L'objectif étant de réduire les déplacements et les émissions de GES dans l'atmosphère afin de renforcer la qualité de l'air et de réduire les pollutions atmosphériques.

Transports et déplacements

- La REVIICC, en compensation de l'accroissement des flux sur Filitosa et sur Ghjunca-Carboni a prévu l'aménagement de deux parcs de stationnement avec l'installation à terme de bornes de recharges solaires à destination des véhicules électriques.

- La mixité des déplacements avec notamment le renforcement des circulations douces intercommunales, inter villages et la restauration des ruelles des villages.

- Interconnexion des quartiers entre eux par des voies piétonnes.

- Organisation du stationnement sur les quartiers en devenir de la plaine et au cœur des concentrations urbaines et des sites recevant le public (Calvese, Filitosa, Ghjunca-Carboni).

- Réflexion en vue du renforcement, du redéploiement et des fréquences des transports en commun sur la commune (réflexion à mener avec les partenaires publics et la com-com).

Urbanisme écologique

- Promouvoir la mixité fonctionnelle des quartiers existants et en devenir afin de réduire les déplacements : vivre, travailler, se ravitailler et s'amuser sur le même site. Ou faire en sorte que les déplacements nécessaires à l'épanouissement quotidien des usagers ne dépassent pas 5mn en véhicule et 15mn à pied. Il s'agit là d'orientations de développement retenues dans les choix des secteurs d'urbanisation relevant de la REVIICC dans en termes de mixité de l'habitat, de services, d'équipements, de commerces de proximité, d'emploi, d'activité économique, de loisirs et de développement culturel. Toutefois force est de constater qu'un PLU semble plus à même de promouvoir ce genre de postulat.

- Renforcement de la trame verte en sein des espaces urbanisables imposé par le zonage (zones ZnC, coupures d'urbanisation….) dans un souci sanitaire et de développement durable nécessaire à l'individu. Et du pouvoir d'absorption des végétaux vis-à-vis des rejets de CO^2.

- Restauration de continuités écologiques sur les principales tâches urbaines du territoire préservées par un classement en zones ZnC. Outre le rôle de corridors, ces continuités constituent également des espaces de respiration urbaine et des trames vertes à part entière qui tendent à réduire le CO^2 contenu dans l'atmosphère grâce aux vertus des essences qu'elles supportent.

Eviter le gaspillage de la ressource en eau

Avec le réchauffement climatique, la ressource en eau devient un enjeu vital pour les territoires.
Au-delà de la règlementation qui impose la pose de compteurs individuels afin de réduire la consommation domestique, la REVIICC se veut anticiper la problématique en appui avec les politiques Territoriales :

- Restauration des fontaines et des sources en parallèle avec la politique de restauration des sentiers du Taravo.

- Interconnexion des réseaux AEP et de la ressource (OEHC, com-com…).

Compensations & patrimoine

Si la REVIICC ouvre de nouvelles zones urbanisables (1,2ha) quoiqu'un travail conséquent de recadrage des zones constructibles de la carte communale ait été effectué (déclassement de plus de 77ha), un travail de réflexion a été engagé au titre du patrimoine parmi les éléments de compensation et les politiques d'aménagement du territoire retenues par le document d'urbanisme avec :

- Le classement des villages de Sollacaro et de Calvese ainsi qu'une extension limitée afin de préserver la qualité du patrimoine bâti de toutes velléités de constructions disgracieuses vis-à-vis des paysages perçus.

- Réflexion avec les partenaires publics en vue de développer une OPAH sur les villages de Calvese et de Sollacaro.

- Réalisation à terme d'une Avap en amont de l'élaboration d'un PLU en vue de préserver et de valoriser le patrimoine architectural et paysager des villages traditionnels de Calvese et de Sollacaro.

- Restauration et valorisation du site archéologiques d'E Calanche avec les partenaires publics et réhabilitation de l'espace agraire environnant.

- Aménagement d'un écomusée sur Filitosa avec la participation des partenaires publics.

- Restauration des jardins-vergers et des pratiques de polyculture au sein des tâches urbaines.

- Réhabilitation de la cerisaie de Calvese.

Tableau récapitulatif des mesures pour Eviter – Réduire – Compenser les choix retenus

	Impacts dus à l'urbanisation	MESURES			Observations
		Eviter	Réduire	Compenser	
Sites naturels					
Site NATURA 2000* **Directive HABITATS n°92/43** **Etang de Canniccia** **N° FR 9400610** (commune de Sollacaro)	Aucun Classement en ZnC			Canalisation de la fréquentation uniquement sur les voies de dessertes carrossables Fermeture des propriétés par enclosure	Zones de gagnage, de reproduction et d'alimentation de l'avifaune. Restauration des oliveraies recommandée Promouvoir le sylvopastoralisme en vue d'un entretien régulier des suberaies et des oliveraies Prévention contre le risque incendie et renforcement de la biodiversité.
ZNIEFF I **Zones humides du bas Taravo** **N°00690000**	Zones urbanisables d'Isula, de Campu Stefanu et de Barcajolo	Suppression des zones urbanisables d'Isula et de Barcajolo & de Campu Stefanu Classement en ZnC dans la REVIICC	Réduction de l'emprise des zones urbanisables de Filitosa, de Piatone et de Ghjunca-Carboni afin de renforcer le recul des constructions futures vis-à-vis des cours d'eau, vecteurs de pollutions.		
ZNIEFF II **Maquis forestier du moyen Taravo** **N°0174**	8,2ha couverts par des constructions	Classement en ZnC dans le zonage de la REVIICC	Réduction de l'emprise urbanisable de Vadiola de 7,8ha	Classement des ZNIEFF II non couvertes en ZnC	
Forêt soumise au régime forestier	Interface avec Vadiola et le village de Sollacaro	Classement en ZnC			Zones de gagnage, de reproduction et d'alimentation de l'avifaune.
Trame verte & bleue	Faibles à moyens	Classement en ZnC	Réduire l'emprise des aires urbanisables de la carte communale	Trames vertes Espaces de respiration urbaine Recomposition des continuités écologiques	Promouvoir l'urbanisme écologique
Continuités écologiques de la plaine du Taravo	- Bruit. - Pollution des eaux. - Circulation.			ZNIEFF I zones humides du Taravo	Renforcement de l'activité agraire

** Confère dossier spécifique Incidences NATURA 2000*

	Impacts	MESURES			Observations
		Eviter	Réduire	Compenser	
Sites naturels					
Biodiversité	Très faible	Protection des différents habitats naturels et agricoles. Classement en ZnC Interdiction de planter des espèces envahissantes.	Réduction des emprises des zones potentiellement urbanisables (ZC) déclassées partiellement en ZnC Toutes zones	Pastilles vertes sur le village de Sollacaro Plantation essences méditerranéennes Planification urbaine respectant les sites support et l'environnement	La biodiversité doit être la vitre du territoire au service du développement durable
Paysages					
Grandes entités agricoles	Faible à moyen	Classement en ZnC	Réduction des emprises des zones potentiellement urbanisables sur la plaine du Taravo, sur les villages et sur les principales tâches urbaines	Restauration des oliveraies Nettoyage des suberaies Restauration des cerisaies de Calvese Complantation de fruitiers Restauration de la viticulture	Parcours extensifs Viticulture fourrages, maraîchage Arboriculture méditerranéenne Apiculture Restauration des suberaies et du sylvopastoralisme Plantes aromatiques
suberaies et oliveraies	Faible				
Jardins & restanques					Résorption de friches. Restauration des pratiques héritées des anciens
Grands ensembles naturels	Aucun			Ouverture et restauration de pistes	Encourager le sylvopastoralisme Prévention contre les incendies
Paysage bâti Villages et taches urbaines	Faible à moyen	Etalement urbain Fragmentation lumineuse Banalisation de l'espace Hypertrophie pavillonnaire	Réduction des emprises des zones potentiellement urbanisables 77ha	Renforcement des densités sur secteurs couverts par l'assainissement collectif Mixité fonctionnelle Alignement de fronts bâtis à la voirie	Renforcement de l'urbanité et des densités. Lutte contre l'étalement urbain Intervention publique Cadencement de l'urbanisation par la révision du DU

	Impacts	MESURES			Observations
		Eviter	Réduire	Compenser	
Patrimoine					
Zones archéologiques	Faible	Classement en ZnC			Les impacts sont relativement réduits. Variables en fonction du lieu où ils se situent quant à leur accessibilité.
Sites et monuments archéologiques	Faible	Banalisation des espaces urbanisables à proximité des sites archéologique et des monuments historiques Classement en ZnC	Réduction des emprises des zones urbanisables aux alentours des sites d'E Calanche et de Filitosa. Préservation de sites archéologiques	Renforcement des fouilles sur le site d'E Calanche et mise en valeur à terme du site Valorisation des abords de l'église de Calvese pour l'accueil du public Réflexion en vue de la réalisation d'une OPAH sur Sollacaro et Calvese Programmation d'une Avap sur Calvese et Sollacaro	
Zones humides					
Ripisylves	Aucun				Préservation impérative
Rivières et cours d'eau Fleuve du Taravo	Faible à moyen Réchauffement climatique Pollutions ponctuelles	Classement en ZnC + trame spécifique Pas de modifications de leur accessibilité Inconstructible sur les abords des cours d'eau	Recul des constructions par rapport aux berges des rus et cours d'eau (ZnC) Interdiction réglementaires de couper la végétation aux abords des cours d'eau Interdiction réglementaire de modifier les lits naturels des cours d'eau.	Mise en conformité et maintenance régulière de la station d'épuration de Calvese Mis en conformité des unités ANC après contrôle par le SPANC	Efforts en vue de la résorption de la pollution du Taravo Vigilance sur l'état de santé des ripisylve et de la faune piscicole
Ressource en eau	Moyenne Accentuation des prélèvements Réchauffement climatique		Résorption des fuites sur les conduites d'amenées et réseaux de distribution AEP	Compteurs individuels Interconnexion des réseaux et des ressources	Résorption des fuites et des gaspillages. Renforcement de la ressource disponible.

	Impacts	MESURES			Observations
		Eviter	**Réduire**	**Compenser**	
Pollutions					
Pollution des sols	Faible à importante	Certains équipements ANC obsolètes Quelques rejets d'effluents directement dans le milieu naturel	Renforcer la fréquence et les contrôles des ANC Limiter l'imperméabilisation des sols Aménagement de bassins de rétention et de prétraitement dans le cadre d'opérations d'aménagement d'ensemble	Mise en conformité des ANC Mise en conformité de la STEP de Calvese Construction d'unités ANC groupées sur opérations d'ensemble sur Filitosa, Piatone et Ghjunca-Carboni (SPANC)	Les impacts sont réduits. Variables en fonction du lieu où ils se situent, de la densité des tâches urbaines, de la proximité des espaces naturels et agricoles, des caractéristiques intrinsèques des sols.
Pollution de l'eau	Faible				
Pollution de l'air	Faible	Implantation d'industries polluantes Eviter la consommation d'énergie fossile des bâtiments	Réduire les déplacements Réduire la place du véhicule individuel dans les modes de déplacements Réduire la consommation énergétique des bâtiments (exposition, isolation…)	Renforcement & fréquence des transports en commun Installation de bornes de recharge électrique Renforcer les circulations douces Mixité fonctionnelle des quartiers Habitat à moins de 5mn en voiture et 15mn à pied des services et petits commerces de proximité	L'urbanisme écologique et des éco-constructions et constructions bioclimatiques constituent des pistes dans les politiques de développement durable
Pollution lumineuse	Faible à moyenne	Le renforcement de la fragmentation lumineuse	Intensité de l'éclairage public énergivore Lutter contre l'étalement urbain. Renforcer les densités des tâches urbaines	Eclairage public à remplacer par des led. Limiter l'éclairage public des quartiers Eclairage de faible intensité Limiter les points lumineux Préférer un éclairage bas	

CRITERES & INDICATEURS DE SUIVI

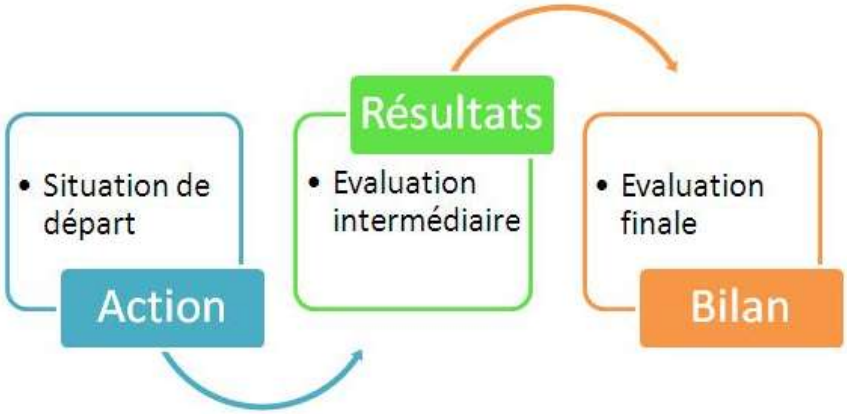

Modalités de suivi du PLU et sous-mesures correctives

Le suivi des effets de la révision II de la carte communale de Sollacaro concerne tous les enjeux identifiés au stade de l'état initial du rapport sur les incidences.

A cet effet, des critères assortis d'indicateurs doivent être fixés pour mesurer les effets de l'application de ce nouveau document d'urbanisme sur l'environnement et la santé.

Pour être efficaces, les indicateurs retenus doivent être choisis judicieusement au regard des enjeux environnementaux identifiés comme prioritaires pour n'en avoir qu'un nombre limité. Ils doivent être représentatifs et adaptés à l'appréciation dans le temps de l'évolution des enjeux et objectifs retenus. Ils doivent être mesurables de façon pérenne.

Le rapport de présentation sur les incidences environnementales doit également présenter la fréquence de suivi des indicateurs et les modalités selon lesquelles ce suivi sera réalisé.

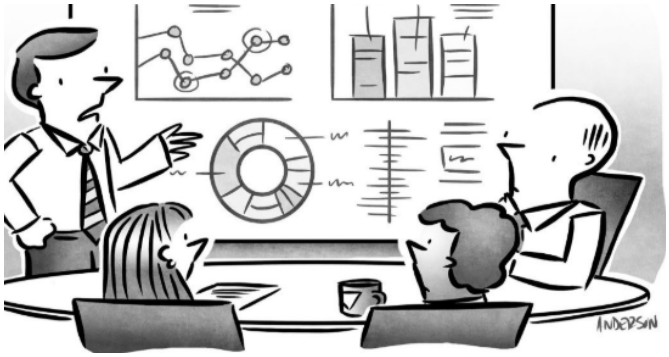

SUIVI ENVIRONNEMENTAL PLAN LOCAL D'URABANISME DE SOLLACARO

Air		
	AIR1	Mobilités et déplacements
	AIR2	Construction et aménagement du territoire
Déchets		
	DECH1	Déchets OM
	DECH2	Tri sélectif
	DECH3	Décharge sauvage
	DECH4	Eaux usées et assainissement collectif
	DECH5	Eaux usées et assainissement individuel
Eau		
	EAU1	Consommation et qualité
	EAU2	Rendement du réseau AEP
	EAU3	Qualité des eaux de barrage, de rivière et de baignade
Energie		
	ENER1	Dépenses énergétiques
	ENER2	Installations d'énergie renouvelable (individuel-entreprise-collectivités)
Santé		
	SANT1	Bruit
	SANT2	Fragmentation lumineuse
	SANT3	Lien social
	SANT4	Urbanisme écologique
Patrimoine naturel		
	NAT1	Fragmentation de l'espace naturel
	NAT2	Couverture végétale et espaces boisés
	NAT3	Zones humides
	NAT4	Paysages
	NAT5	Biodiversité
	NAT6	NATURA 2000 *(Cf. dossier incidences Natura 2000)*
Consommation de l'espace		
	CE1	Etendue des espaces urbanisés et urbanisables
	CE2	Dynamique des constructions
	CE3	Caractéristiques socio-économiques des espaces urbanisés
Risques		
	R1	Risque incendies
	R2	Risque mouvements de terrains
	R3	Risque inondation
Agriculture		
	AGR1	Couverture du territoire
	AGR2	Renouvellement

AIR Mobilités & déplacements	**ENJEUX** Limiter les gaz à effet de serre. Limiter les risques de pollutions.	Méthode de calcul	**2015-2018**
Indicateur AIR1	**OBJECTIFS** Limiter les déplacements Promouvoir la mixité des mobilités Renforcer les transports en commun Renforcer les circuits courts	**Estimation à partir des données de l'office des transports de Corse** et INSEE Comptages et enquête de terrain	**Jusqu'à 1900 véhicules/j 6500 véhicules traversent la commune en août (RT40 + RD457) 3,2% de poids lourds 82,3% de VL 2,1% des usagers utilisent les transports en commun**
Quantitatif et qualitatif			

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Trafic routier commune de Sollacaro

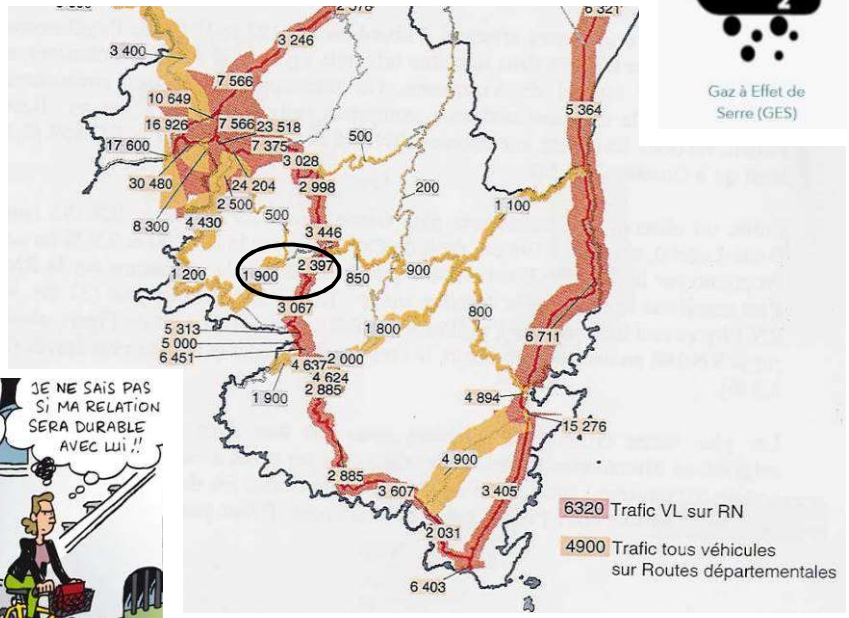

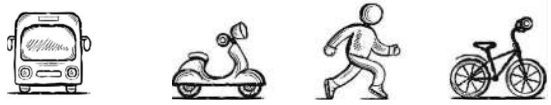

2015	Nb. Véhicules/jour	Nb. VL	Nb. PL
RD302	NC	NC	NC
RD457	1900	1839	61
RT40	2397	2321	76

Jusqu'à 6500 véhicules parcourent la commune en août.

Répartition des modes de transports en 2018, commune de Sollacaro
(source INSEE)

Modes de transports	2018	2025	2035
Pas de déplacements	8,5%		
A pieds	6,4%		
Deux roues	0,7%		
Voitures particulières	**82,3%**		
Transports en commun	**2,1%**		
Plusieurs modes de transports	NC		

SOURCE ET PERIODE ACTUALISATION DES DONNEES DE BASE

Source :
- ⇨ Commune de Sollacaro.
- ⇨ Com. Com. Sud Corse.
- ⇨ DDTM2A.
- ⇨ Dreal.
- ⇨ Office des Transports

Suivi : 10ans.

RAPPROCHEMENT AVEC D'AUTRES INDICATEURS

- ⇨ **SANT1.**
- ⇨ **SANT3.**
- ⇨ **CE3.**

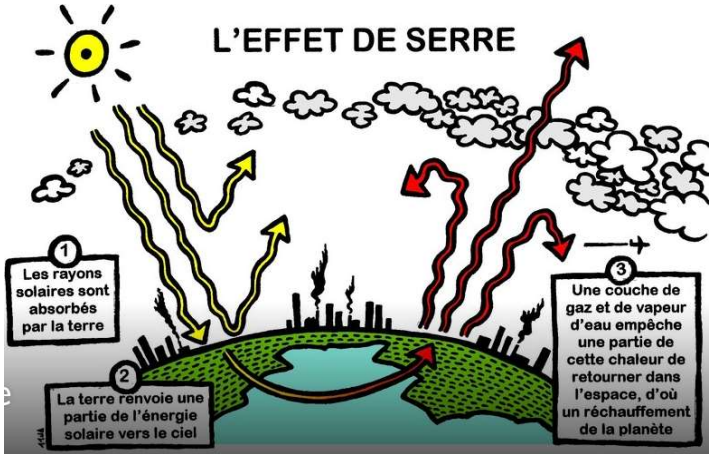

AIR Construction & Aménagement	**ENJEUX** Favoriser l'emploi de matériaux écologiques liés à la construction et à l'isolation. Soutenir les ENR Réglementer l'implantation des bâtiments	<u>Méthode de calcul – source</u> Commune de Sollacaro Com. Com. Sud Corse Ademe Dreal	**2021**
Indicateur AIR2 **Quantitatif et qualitatif**	**OBJECTIFS** Limiter la consommation d'énergie fossile à 50% des besoins horizon 2030. Réduire les pertes d'énergie de bâtiments. Promouvoir l'aménagement d'éco-quartiers, d'éco-logements, d'éco-hébergements. Soutenir les constructions bioclimatiques. Renforcer l'urbanisme écologique.		**1 Projet d'éco-quartier** **74% de bâtis énergivores** **100% des constructions utilisent l'énergie fossile pour se chauffer et/ou s'éclairer** **Absence de constructions passives**

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Références	2021	2025	2030
Projet éco-quartier/ éco-camping	2		
Proportion de constructions utilisant l'énergie fossile	100%		
Nb. Logs. Passifs	0		
Nb. de log. producteurs d'ENR	NC		
Nb. De constructions écologiques	0		
Proportion de trame verte sur les tâches urbaines	6%		
Proportion de bâtis énergivores	74%		

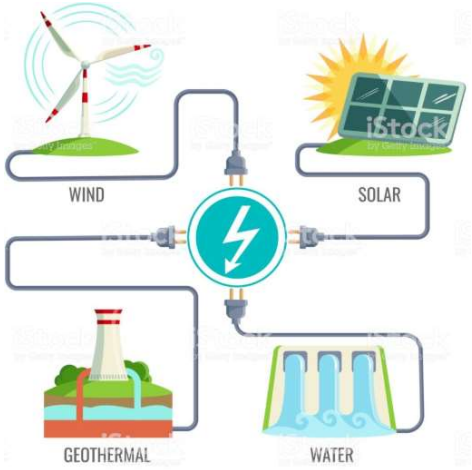

SOURCE ET PERIODE ACTUALISATION DES DONNEES DE BASE

- **Source** : Communauté de communes Sud Corse.
  Commune de Sollacaro.
  Dreal Corse.
  Ademe de Corse
  Agence de l'Urbanisme et de l'Energie
- **Suivi** : 5 ans

RAPPROCHEMENT AVEC D'AUTRES INDICATEURS

- **SANT4.**
- **ENER1.**
- **ENER2.**
- **CE1.**
- **CE2.**

DECHETS **Ordures ménagères** **Tri sélectif** **Dépôts sauvages**	**ENJEUX** Maîtriser les sources de déchets à la source. Réduction des déchets. Limiter les risques de pollutions.	Méthode de calcul Estimation à partir des données de la communauté de communes Sud Corse, du Syvadec. Observations de terrain	**2018**
Indicateur **DECH1-2-3**	**OBJECTIFS** Optimiser la gestion des déchets (toutes filières). Tri sélectif au porte à porte d'ici 2022. Part du tri sélectif porté à 50% horizon 2025. Distribution de composteurs individuels horizon. Part du compostage porté à 30% horizon 2030. Résorption des dépôts sauvages. Mettre en place la redevance incitative. Renforcer les circuits-courts		**OM : 141t. /an** **Papiers** **Plastiques** **Verre** } **19t./an** **Déchets verts : NC** **Encombrants : 38t./an** **Absence décharge sauvage** **Dépôts ponctuels sauvages**
Quantitatif et qualitatif			

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

TRI SELECTIF : 19t./an.
- ⇨ Papiers : 2,5t.
- ⇨ Verres : 11,4t.
- ⇨ Plastiques : 4,8t.
- ⇨ Encombrants : ramassage, 38t.
- ⇨ Boues : 150kg de matières sèches et 120m^3 de boues liquides.

Part du tri sélectif sur la production de déchets en 2018 : 7,4%
Nombre de containers d'apports volontaires en 2018 : 18u.
Nombre de points d'apports volontaires : 6u.
Proportion de ménages disposant de composteurs individuels en 2018: NC
Composteurs collectifs en 2018 : 0

Part de la tri valorisation, du recyclage et du compostage portée à 60% horizon 2025.
Objectif 40% de collecte des biodéchets horizon 2025

Déchets de chantiers produits sur la commune de Sollacaro : environ 376t. en 2018.

Fiscalité incitative : non

LIEU DE STOCKAGE :
Viggianello.

PRINCIPALES SOURCES :
- ⇨ Déchets ménagers.
- ⇨ Activités, commerces, services à la population, tourisme.
- ⇨ Construction, BTP, déchets de chantiers.

DONNEES COMPLEMENTAIRES LIMITES DE CALCUL OU OBSERVATIONS

Les activités économiques augmentent de manière considérable les volumes de déchets avec des variations saisonnières significatives (agriculture, services, BTP).

La tournée des OM se fait sur la commune de Sollacaro.

La saisonnalité interfère de façon importante dans la production de déchets sur la commune de Sollacaro (population multipliée par 4 en période estivale à son paroxysme).

SOURCE ET PERIODE ACTUALISATION DES DONNEES DE BASE

Source :
- ⇨ Communauté de commune Sud Corse.
- ⇨ Syvadec 2019.
- ⇨ Corse Eurodéchets 2019.

Suivi : annuel.

APPROCHEMENT AVEC D'AUTRES INDICATEURS

- ⇨ **NAT3.**
- ⇨ **EAU3.**
- ⇨ **SANT4.**
- ⇨ **CE1.**
- ⇨ **CE2.**
- ⇨ **CE3.**
- ⇨ **AGR3.**

DECHETS STEP Assainissement collectif - ANC	**ENJEUX** Assurer la sécurité et la salubrité sanitaires. Limiter et réduire les risques de pollutions des sols et des cours d'eau. Adapter les filières d'assainissement aux caractéristiques des sols et aux perspectives de développement.	<u>Méthode de calcul – source</u> Commune. Communauté de communes Sartenais-Valinco-Taravo BET Ceta	**2019-2020**
Indicateur DECH 4-5	**OBJECTIFS**		
Quantitatif et qualitatif	Résorber les dysfonctionnements et les conditions de traitements des eaux usées (réalisé). Résorber la pollution des eaux de rivière. Renforcer le taux de raccordement à l'assainissement collectif à 80% en 2030. Contrôles obligatoires des unités de traitement individuels par le SPANC : ⇨ Périodiques à raison d'une fois minimum tous les 5 ans. ⇨ La première année suivant la construction d'une habitation ou de tout bâtiment susceptible de produire des effluents au vu de sa destination. ⇨ A l'occasion de toute transaction immobilière.	Taux de raccordement Populations estimées Volumes à traiter en hiver Volumes à traiter en été Assainissement individuel (u) Installations ANC conformes	**Collectif : 50%** **250Eqhab.** **750 Eqhab.** **120m^3/an** **ANC : 120u** **46%**

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Contrôles SPANC installations ANC

Installations	2019	2022	2025	2028
Conformes	46%			
Contraintes modérées	40%			
Contraintes fortes	14%			

CAPACITE DES STEP :

Calvese : Station d'épuration : 1000Eqhab.

Taux de raccordement assainissement collectif	2020	2025	2030
Taux de raccordement global	50%		

AUTRES CONSTATS :

Eaux de baignade du Taravo médiocres malgré l'éloignement des tâches urbaines.

- Mauvaise qualité de traitement des effluents domestiques des villages situés en amont
- Pastoralisme à proximité des cours d'eau et zones humides (vecteurs).

Mise en conformité des en cours ANC sur Filitosa et sur Ghjunca-Carboni (contrôles SPANC).
Assurer un développement urbain cohérent et respectueux de l'environnement.

DONNEES COMPLEMENTAIRES
LIMITES DE CALCUL OU OBSERVATIONS

Variation de la population : x 4
Hiver (population permanente) : 369 habitants *(2018 insee – 378 en 2021 source commune).*
Eté : 850habitants sur Vadiola-Sollacaro-Calvese et environ 800 habitants sur le reste de la commune.

SOURCE ET PERIODE ACTUALISATION DES DONNEES DE BASE

- ⇨ **Source** : Communauté de communes S-V-T. BET Ceta
- ⇨ **Suivi** : ANC 3 ans. Collectif 5 ans.

RAPPROCHEMENT AVEC D'AUTRES INDICATEURS

- ⇨ **NAT3.**
- ⇨ **EAU3.**
- ⇨ **CE1.**
- ⇨ **CE2.**
- ⇨ **CE3.**

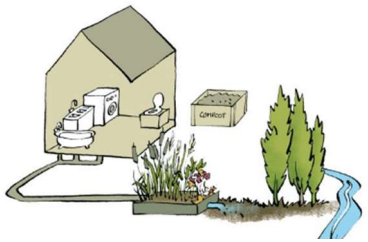

SANTE **Bruit**	**ENJEUX** Promouvoir la réduction des nuisances sonores Limiter la propagation du bruit vers les zones naturelles et agricoles	<u>Méthode de calcul</u> Estimation à partir des données nationales Et des formes d'utilisation des sols.	**2020**
Indicateur **SANT1**	**OBJECTIFS** Amélioration de la qualité de vie	Routes à forte circulation Environnement Habitat Chambre Ecole Zones commerciales, animées	**60-65dB** **20-30dB** **35dB** **30dB** **35dB** **70dB**
Quantitatif et qualitatif			

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Secteur	Bruit –volume des nuisances sonores		
	2020	2025	2030
Sollacaro	35-50Db		
Vadiola	35-40dB		
Calvese	35-50Db		
Ghjunca-Carboni	35dB		
Piatone	30dB		
Filitosa	35-65dB		

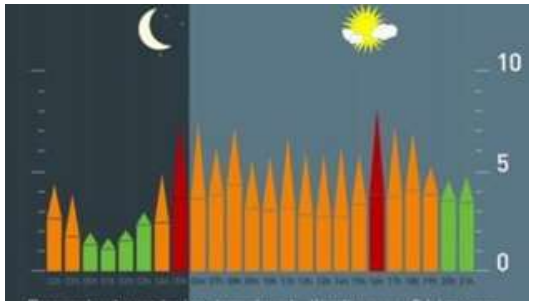

DONNEES COMPLEMENTAIRES
LIMITES DE CALCUL OU OBSERVATIONS

Absences de données locales
Absence de données régulières
Les volumes sonores varient suivant le rythme quotidien, les mouvements pendulaires, les heures de livraisons, les heures d'activités, les rotations aériennes, les saisons…

SOURCE ET PERIODE ACTUALISATION DES DONNEES DE BASE

Source :
⇨ Relevés sonores par un organisme spécialisé.

Suivi : 5 ans.

RAPPROCHEMENT AVEC D'AUTRES INDICATEURS

⇨ **SANT3.**
⇨ **SANT4.**
⇨ **NAT2.**
⇨ **CE1.**
⇨ **CE2.**
⇨ **CE3.**
⇨ **AGR1.**

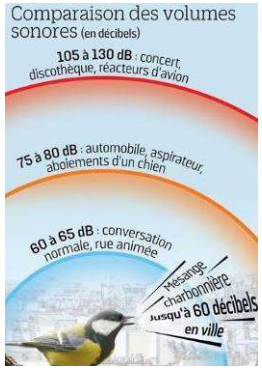

SANTE Fragmentation lumineuse	**ENJEUX** Modernisation du réseau ancien Limiter la multiplication et l'intensité des zones éclairées Réduire la fragmentation lumineuse Lutter contre l'étalement urbain	<u>Méthode de calcul</u> Estimation à partir des données nationales	**2020**
Indicateur SANT2 **Quantitatif et qualitatif**	**OBJECTIFS** Optimiser la consommation électrique. Améliorer la qualité de vie des populations. Réduire l'impact de la lumière artificielle sur la faune. Réduire de 20% à 40% la consommation électrique de la commune.	Eclairage public et consommation du secteur tertiaire Eclairage public & consommation électrique communale Fragmentation lumineuse et conso électrique globale Fragmentation lumineuse et production de GES	**40%** **47%** **2%** **4%**

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Secteur	Fragmentation lumineuse (1 à 5)*	Intensité lumineuse (1 à 5)*	Etalement urbain (1 à 5)*	Impacts sur l'environnement En 2020
Sollacaro	2	4	2	MOYEN
Vadiola	4	3	4	ELEVE
Calvese	1	3	1	MOYEN
Ghjunca-Carboni	4	2	3	ELEVE
Filitosa	4	3	4	ELEVE
Piatone	4	1	5	MOYEN
Isula	1	1	3	FAIBLE
Campu-Stefanu	1	1	3	FAIBLE
Bocca Cigala	1	1	3	FAIBLE

**Indice de pondération : 1.très faible, 2. Faible, 3. Modéré, 4.fort, 5. Très fort*

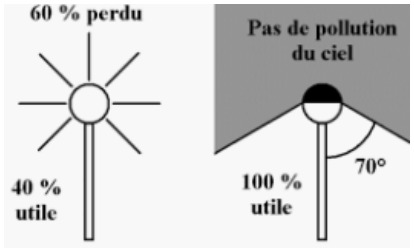

DONNEES COMPLEMENTAIRES LIMITES DE CALCUL OU OBSERVATIONS

Absences de données locales
Absence de données régulières
L'impact de la lumière artificielle nocturne sur la faune et la flore est d'autant plus important que la fragmentation lumineuse est élevée.

SOURCE ET PERIODE ACTUALISATION DES DONNEES DE BASE

Source :
- ⇨ Relevés par un organisme spécialisé.
- ⇨ Analyse scientifique sur les impacts générés par la réverbération lumineuse et la fragmentation lumineuse sur l'Homme, sur la faune et sur la flore.

Suivi : 5ans.

RAPPROCHEMENT AVEC D'AUTRES INDICATEURS

- ⇨ **ENER1.**
- ⇨ **SANT4.**
- ⇨ **NAT5.**
- ⇨ **CE1.**
- ⇨ **AGR1.**
- ⇨ **AGR3.**

Conséquences de la pollution lumineuse

- ⇨ Modification des équilibres écologiques.
- ⇨ Régression biologique (faune & flore).
- ⇨ Pertes de ressources.
- ⇨ Affaiblissement.
- ⇨ Dépérissement.
- ⇨ Dégradation de la biodiversité.

SANTE **Lien social**	**ENJEUX** Renouer avec le lien social Positionner l'espace public au centre des réflexions d'aménagement Renforcer la mixité sociale et le lien intergénérationnel	<u>Méthode de calcul</u> Mairie de Sollacaro – com.com. Ddtm2A Révision II Carte Communale Insee	**2018-2020**
Indicateur **SANT 3**	**OBJECTIFS** Améliorer le cadre de vie des populations Epanouissement des populations Réduire les déplacements Développement durable	Proportion de logements sociaux Proportion de logements collectifs Proportion de logements communaux Espaces public en zone urbaine Espaces verts en zone urbaine Espaces culturels Espaces de loisirs	**0%** **13% (58u)** **2% (11u)** **5u.** **3u.** **3u.** **1u.**
Quantitatif et qualitatif			

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Eléments retenus par le REVIICC afin de renouer avec le lien social

Objet	2020	Planification REVIICC	2025	2030
Place publique	2u.	5u		
Jardins partagés	-	-		
Espace culturel	3u.	4u		
Espaces de loisirs/sportifs	1u.	1u		
Parc paysager/square	-	1u		
Jeux pour enfants	-	3u		
Jeu de boules	-	2u		

Secteur	Place publique	Jardins/square parc paysager	Espace culturel	Espace de loisirs, jeux
Sollacaro				
Vadiola				
Calvese	1u.			1u
Ghjunca-Carboni	1u.		2u.	2u
Filitosa	2u.	1u.	2u.	2u
Piatone	1u.			1u

Dispersion géographique des aménagements programmés par la REVIICC

DONNEES COMPLEMENTAIRES
LIMITES DE CALCUL OU OBSERVATIONS

Ces éléments constituent un vœu pieu de la commune qui ne dispose pas d'outils suffisants avec une carte communale contrairement à un PLU.

Certains aménagements sont à la charge de la collectivité lorsqu'ils se trouvent implantés sur une propriété publique ou portés par une personne publique. Les autres sont recommandés et traduisent un besoins mais restent à la charge des aménageurs (projets d'aménagement d'ensemble, projet de quartier….)… ce qui ne garantit pas dans ces conditions une concrétisation d'aménagement.

SOURCE ET PERIODE ACTUALISATION DES DONNEES DE BASE

Source :
- ⇨ Commune de Sollacaro.
- ⇨ Communauté de commune Satenais-Valinco-Taravo.

Suivi : 5ans.

RAPPROCHEMENT AVEC D'AUTRES INDICATEURS

- ⇨ **SANT4.**
- ⇨ **CE1.**
- ⇨ **CE2.**

SANTE Urbanisme écologique	**ENJEUX** Amélioration du cadre de vie Promouvoir l'urbanisme écologique Engendrer l'urbanisme fonctionnel. Renforcer la place de la trame verte sur les tâches urbaines	<u>Méthode de calcul</u> Mairie de Sollacaro – com.com. Ddtm2A Révision II Carte Communale	**2020**
Indicateur SANT4 **Quantitatif et qualitatif**	**OBJECTIFS** Epanouissement des populations Optimiser la gestion de l'espace Renforcer la biodiversité au sein des espaces bâtis	Planification Trame verte en espaces bâti Eco-quartier	**Non maîtrisable en carte communale** **Noyaux anciens + futurs quartiers 0 u.**

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Eléments retenus par les choix de planification de la REVIICC

Objet	Planification REVIICC	2025	2030
Eco-quartier	0u.		
Trame verte en zone urbanisée	2ha		
Alignements d'arbres à réaliser (sites)	3 sites		
Corridors écologiques à recomposer	4 sites		
Restauration des jardins-vergers	5 sites		

Secteur	Eco Quartier*	Corridors écologiques	Aménagements paysagers
Sollacaro		1u.	3u.
Vadiola		1u.	
Calvese			2u.
Ghjunca-Carboni			4u.
Filitosa		1u.	4u.
Piatone		1u.	2u.

Dispersion géographique et planification retenue dans les choix de la REVIICC

**Règlementairement trop difficile dans le cadre d'une carte communale.*
Label
Perspectives à soutenir lors de l'élaboration d'un PLU en devenir (révision nécessaire de la carte communale vers un PLU).

DONNEES COMPLEMENTAIRES LIMITES DE CALCUL OU OBSERVATIONS

Ces éléments constituent un vœu pieu de la commune qui ne dispose pas d'outils réglementaires suffisants avec une carte communale contrairement à un PLU.
Elle peut toutefois user du droit de préemption urbain afin de garantir certains aménagements publics.

Certains aménagements restent toutefois à la charge de la collectivité, notamment sur les espaces publics et/ou les propriétés privées de la commune.

D'autres sont inscrits dans les partis d'aménagement et constituent une condition d'ouverture à l'urbanisation des zones/secteurs/quartiers concernés. Aussi, ces aménagements publics seront concédés à la collectivité compétente une fois le projet livré.

Au-delà, il s'agit de la gestion des interfaces avec les espaces agraires ou naturels, entre quartiers. Pour ce faire une réflexion a été poussée en termes d'alignements d'arbres, de préservation des bosquets, de haies vives…

SOURCE ET PERIODE ACTUALISATION DES DONNEES DE BASE

Source :
- ⇨ Commune de Sollacaro.
- ⇨ Communauté de commune Sartenais-Valinco-Taravo.

Suivi : 5ans.

RAPPROCHEMENT AVEC D'AUTRES INDICATEURS

- ⇨ **AIR1-2.**
- ⇨ **DECH1-4-5.**
- ⇨ **EAU3.**
- ⇨ **SANT1-2-3.**
- ⇨ **NAT5.**
- ⇨ **CE1-2-3.**

EAU **Consommation et qualité –rendement du réseau**	**ENJEUX** Assurer la qualité de l'eau et lutter contre toutes formes de pollution. Assurer une bonne gestion de la ressource et des infrastructures. Résorber les dysfonctionnements. Résorber les gaspillages et les prélèvements. Maîtriser la ressource et les variations dues au changement climatique.	<u>Méthode de calcul</u> Commune Com-com Kyrnolia	**2018-2020**
Indicateur **EAU1-2**	**OBJECTIFS** Améliorer l'utilisation de la ressource et garantir sa pérennité et sa qualité. Accroître le rendement à 82% horizon 2025. Maintenir la bonne qualité bactériologique des eaux potables. Réduire la consommation et les besoins en eau. Valoriser l'eau comme ressource économique.	Abonnés Population été/hiver Consommation de pointe HS/BS. Qualité AEP Rendement	**345 abonnés** **378hab./1080hab.** *(estimation)* **209 m³/j /86 m³/j** **Médiocre réseau haut** **Bonne qualité réseau bas** **70% en moyenne**
Quantitatif et qualitatif			

AUTRES INDICATEURS COMPLEMENTAIRES
Ressource et volumes maxima autorisés :

Débit des ressources Sivom en juillet/août :

Réseau haut :
- ⇨ Source de Vizziritu : 21,6m³/j.
- ⇨ Source de Celaccia : 14,4m³/j.
- ⇨ Source de Celaccia : 4,3m³j.
- ⇨ Forage de Valevutu : 50m³/j.
- ⇨ Source de Tabio : 160m³/j.

Réseau bas :
- ⇨ Forage du Taravo : 1440m³/j.

TOTAL :
- ⇨ 250m³/h. autorisés.
- ⇨ 1440m³/j. autorisés.

Global :
- ⇨ 1690m³/j. autorisés.

Ressource complémentaire:

Réseau haut :
- ⇨ Interconnexion avec la commune de Casalabriva. Possibilité d'acheter de l'eau à la commune en cas de besoins (réseau haut).

Réseau bas :
- ⇨ **La nappe serait en mesure de fournir jusqu'à 90 m³/h, soit 30% en plus.**
- ⇨ Environ 3000 m³ /an. 94000 m³ /an sont vendus respectivement aux communes de Casalabriva et d'Olmeto compte tenu de la surproduction du réseau bas.

Ressources et besoins		2018	2025	2030
Volumes produits annuellement	Réseau haut	91250m³/an		
	Réseau bas	525600m³/an		
Besoins Sollacaro	Eté	209m³/j.		
	Hiver	86m³/j.		

Evolution de la ressource disponible autorisée et des besoins

DONNEES COMPLEMENTAIRES
LIMITES DE CALCUL OU OBSERVATIONS

Taux de rendement conforme à la moyenne.

SOURCE ET PERIODE ACTUALISATION DES DONNEES DE BASE

- ⇨ **Source :** Commune de Sollacaro.
  Com-com.
  Kyrnolia.
- ⇨ **Suivi :** Annuel pour la maintenance des équipements.
  5ans pour la ressource.

RAPPROCHEMENT AVEC D'AUTRES INDICATEURS

- ⇨ **NAT2.**
- ⇨ **NAT3.**
- ⇨ **DECH 3-4-5**
- ⇨ **CE2.**
- ⇨ **CE3.**
- ⇨ **R1.**

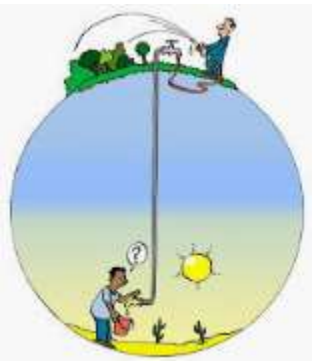

Résultats d'analyses

Paramètre	Valeur	Limite de qualité	Référence de qualité
Entérocoques /100ml-MS	0 n/(100mL)	≤ 0 n/(100mL)	
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	0 n/(100mL)		≤ 0 n/(100mL)
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	12 n/mL		
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	12 n/mL		
Bactéries coliformes /100ml-MS	0 n/(100mL)		≤ 0 n/(100mL)
Escherichia coli /100ml - MF	0 n/(100mL)	≤ 0 n/(100mL)	
Température de l'eau *	13,0 °C		≤ 25 °C
Couleur (qualitatif) *	0		
Aspect (qualitatif)	0		
Odeur (qualitatif) *	0		
Saveur (qualitatif) *	0		
Turbidité néphélométrique NFU	<0,5 NFU		≤ 2 NFU
Chlore libre *	0,11 mg(Cl2)/L		
Chlore total *	0,14 mg(Cl2)/L		
pH	6,7 unité pH		≥6.5 et ≤ 9 unité pH
Conductivité à 25°C	186 µS/cm		≥200 et ≤ 1100 µS/cm
Ammonium (en NH4)	<0,05 mg/L		≤ 0.1 mg/L

Informations générales

Date du prélèvement	09/03/2020 09h30
Commune de prélèvement	SOLLACARO
Installation	FILITOSA - PIATTONU
Service public de distribution	C.C.S.V. REGIE
Responsable de distribution	C. C. DU SARTENAIS VALINCO
Maître d'ouvrage	C. C. DU SARTENAIS VALINCO

Conformité

Conclusions sanitaires	Eau d'alimentation conforme aux limites de qualité et ne satisfaisant pas aux références de qualité. Il est à noter une faible minéralisation.
Conformité bactériologique	oui
Conformité physico-chimique	oui
Respect des références de qualité	non

EAU **Qualité** **Eaux de rivières** **Eaux du barrage** **Eaux de baignade**	**ENJEUX** Gestion durable de la ressource. Résorption des pollutions. Assurer la qualité des écosystèmes aquatiques.	<u>Méthode de calcul</u> ARS Corse Eaux de rivière Eaux de baignade Etat biologique Etat chimique	**2019**
Indicateur **EAU3**	**OBJECTIFS** Assurer la pérennité de la ressource. Veiller à la qualité des écosystèmes aquatiques et à celle de la ressource.		**Eau de bonne qualité (B)** **Eau de bonne qualité** **Très bon** **Bon état**
Quantitatif et qualitatif	Valoriser l'eau comme ressource économique.		

LOCALISATION

Département : CORSE-DU-SUD
Localisation : Pont de Cassone
X Lambert 93 : 1192897
Y Lambert 93 : 6094880

INFORMATIONS

Code de la station : 06217500
Code de la Masse d'eau : FRER33
Type CEMAGREF : M16-A

	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Physico-chimie						
Bilan de l'oxygène	TBE	TBE	TBE	BE	BE	TBE
Température	IND	IND	IND	IND	IND	IND
Nutriments azotés	TBE	TBE	TBE	BE	BE	BE
Nutriments phosphorés	TBE	TBE	TBE	TBE	BE	TBE
Acidification	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE
Polluants spécifiques	BE	BE	BE	BE	BE	BE
Biologie						
Invertébrés benthiques	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE
Diatomées	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE
Macrophytes	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE
Poissons						
Hydromorphologie	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE
Pressions Hydromorphologiques						
Etat écologique	TBE	TBE	TBE	BE	BE	BE
Potentiel écologique						
ETAT CHIMIQUE	BE	BE	BE	MAUV	MAUV	MAUV

CODES DES ÉTATS

BE 2019

ETAT ÉCOLOGIQUE

TBE = Très bon
BE = Bon
MOY = Moyen
MED = Médiocre
MAUV = Mauvais
? = Indéterminé

ETAT CHIMIQUE

BE = Bon
MAUV = Non atteinte du bon état
? = Information insuffisante pour attribuer un état

ETAT ÉCOLOGIQUE

TBE	Très bon état
BE	Bon état
MOY	Etat moyen
MED	Etat médiocre
MAUV	Etat mauvais
IND	État indéterminé:

absence actuelle de limites de classes pour le paramètre considéré, ou absence actuelle de référence pour le type considéré (biologie), ou données insuffisantes pour déterminer un état (physicochimie). Pour les diatomées, la classe d'état affichée sera "indéterminé" si l'indice est calculé avec une version de la norme différente de celle de 2007 (Norme AFNOR NF T 90-354)

ETAT CHIMIQUE

BE	Bon état
MAUV	Non atteinte du bon état
MED	Etat médiocre
IND	Information insuffisante pour attribuer un état

ENERGIE	**ENJEUX** Lutter contre le gaspillage énergétique. Réduire les sources de production de GES et/ou réduire les émissions. Limiter la consommation d'énergie fossile. Soutenir la production et la consommation d'énergie renouvelable.	Méthode de calcul – source Consommation électrique communale. surface en m² des panneaux solaires. Estimation de la production d'énergie renouvelable sur la commune en Kwh. Investissements communaux dans l'économie d'énergie.	**2020**
Indicateur **ENER1 Dépenses** **ENER2 Installations**	**OBJECTIFS** Evaluer et inciter l'approche écologique dans les projets urbains et de construction.		
Quantitatif et qualitatif	Soutenir la production d'énergie renouvelable. Modernisation du réseau d'éclairage public. Lutte contre l'étalement urbain et la fragmentation lumineuse. Promouvoir l'urbanisme écologique.		**Absence de données**

Tableau de bord à mettre en place

	Constructions publiques ou logements sociaux HQE/BBC (m² ou nombre)	Installations solaires (m² de panneaux ou nb. d'installations)	Autres installations de productions d'énergie renouvelable	Chauffe-eau solaires
2020	**0**	**NC**	**0**	**NC**
2025				
2030				

Nombre de points lumineux ajoutés :

- ⇨ 90 logements supplémentaires.
- ⇨ Quelques unités à caractère économiques et de services.
- ⇨ 1 quartier en cours de travaux sur Ghjunca-Carboni.
- ⇨ 2 quartiers en devenir sur Filitosa.
- ⇨ 1 quartier d'habitations en devenir sur Piatone.
- ⇨ 1 immeuble de 18 log. sociaux sur Sollacaro.
- ⇨ 1 lotissement en devenir sur Vadiola (4-5lots).

DONNEES COMPLEMENTAIRES
LIMITES DE CALCUL OU OBSERVATIONS

Il n'existe pas d'indicateurs locaux mais il peut être envisagé de recenser d'ores et déjà les écoconstructions ainsi que le nombre et la surface d'installations de panneaux solaires et autres dispositifs d'énergie renouvelable tant dans les établissements publics que privés à travers les demandes d'autorisation de construire.

Voici quelques indicateurs qui pourraient être pris en compte :

- ⇨ m² de constructions HQE /BBC en 2019 : 0
- ⇨ m² de panneaux solaires : NC
- ⇨ Mesures de gestion communale pour encourager les économies d'énergie : Aucune.
- ⇨ Politique communale sur l'éclairage public économe : remplacement par des lampes led.
- ⇨ Nombre de constructions bioclimatiques : 0
- ⇨ Nombre de hangar agricoles couverts par des panneaux solaires : 2u.
- ⇨ Nombre de champs photovoltaïques et production moyen annuelle en Kwh : 0
- ⇨ Nombre d'éoliennes domestiques/industrielles : 0

SOURCE ET PERIODE ACTUALISATION DES DONNEES DE BASE

Source : Ademe corse.
Commune de Sollacaro
Dreal de Corse
EDF.

- ⇨ **Suivi :** 5 ans.

PATRIMOINE NATUREL **Espace artificiel** **Imperméabilisation**	**ENJEUX** Préserver les grands ensembles naturels. Préserver les biotope et les écosystèmes. Maîtriser l'étalement urbain. Enrayer l'urbanisme spontané. Adapter l'évolution de l'espace urbain aux perspectives démographiques et économiques.	Méthode de calcul – source Espace artificialisé /surf. Com. Imperméabilisation du l'espace Fragmentation de l'espace	**2020**
Indicateur NAT1 **Fragmentation de l'espace naturel** **Quantitatif et qualitatif**	**OBJECTIFS** Limiter les facteurs de fragmentation de l'espace naturel. Prise en compte des milieux naturels dans les réflexions d'urbanisme. Favoriser le renouvellement urbain et la densification de l'espace. Réduire l'empreinte anthropique sur les milieux sensibles. Restauration écologique.		**1,9%** **47,8ha** **Faible :** Isula, Bocca Cigala, Calvese, Sollacaro **Moyenne:** Vadiola, Filitosa, Ghjunca-Carboni, **Forte :** Tappa, Piatone, Campu Stefanu, Barcajolo, Piatone

Conséquences de l'imperméabilisation des sols
En milieu méditerranéen l'imperméabilisation a des incidences sur des aspects majeurs : inondation, érosion, eaux pluviales, qualité des eaux.

Définition de la fragmentation de l'espace naturel
"Depuis l'apparition de l'agriculture et la création des premières cités, l'homme exploite et transforme les systèmes vivants à son profit. Pendant des millénaires, ces transformations sont restées globalement modérées. Mais depuis l'avènement de l'ère industrielle et des énormes capacités d'intervention qu'ont autorisé l'utilisation des énergies fossiles, les perturbations sont devenues plus destructrices. A une réduction importante des surfaces d'habitats naturels, s'ajoute un cloisonnement des différents fragments de plus en plus isolés les uns des autres et une dégradation de la qualité des habitats par multiplication des effets de lisière. C'est le phénomène de fragmentation."

SOURCE ET PERIODE ACTUALISATION DES DONNEES DE BASE

- **Source :** Commune de Sollacaro, observations de terrain.
- **Suivi** : moyen terme – 5 ans.

RAPPROCHEMENT AVEC D'AUTRES INDICATEURS :

- **NAT 2.**
- **NAT5.**
- **SANT2.**
- **SANT4.**
- **R1.**
- **CE1.**
- **CE2.**
- **CE3.**
- **AGR1.**

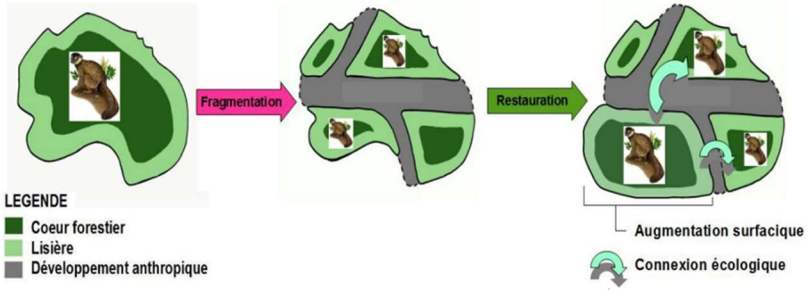

DONNEES COMPLEMENTAIRES
Fragmentation de l'espace en 2020 – REVVIICC commune de Sollacaro

Secteur	Surface fragmentée	Fragmentation/ZC
Sollacaro	1,7ha	28%
Vadiola	0,9ha	35%
Calvese	-	0%
Ghjunca-Carboni	2,4ha	37%
Filitosa	3,1ha	48%
Piatone	3,8ha	70%

Au-delà de la dimension pure en termes de fragmentation de l'espace sont également pris en compte les besoins, l'organisation de l'armature urbaine, les enjeux socio-économiques et l'héritage historique des différentes tâches urbaines croisés au déterminisme environnemental et paysager.
Sont pris en compte ici uniquement les espaces urbanisables de la révision II de la carte communale.
L'objectif premier étant de ***tendre*** *en priorité* ***vers une densification des espaces fragmentés.***

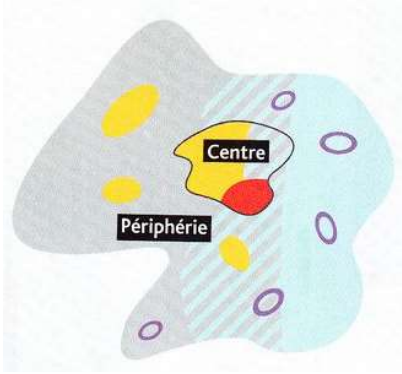

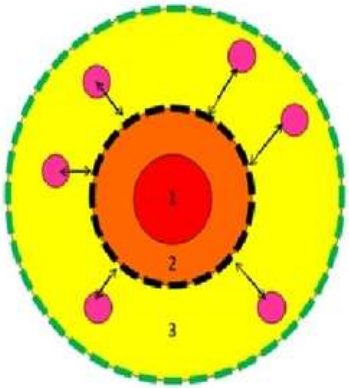

Recommandations au niveau du périmètre urbanisable de la REVIICC

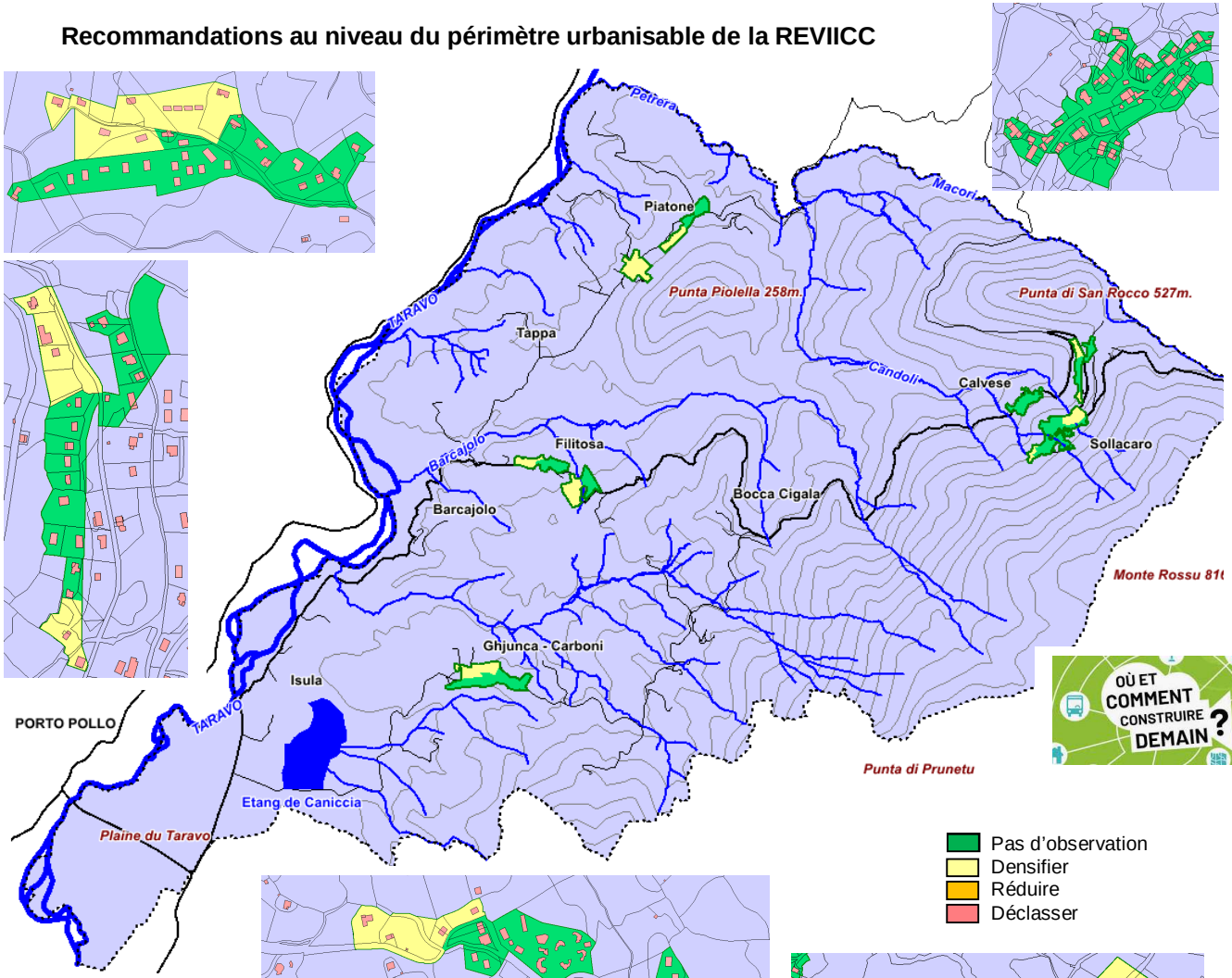

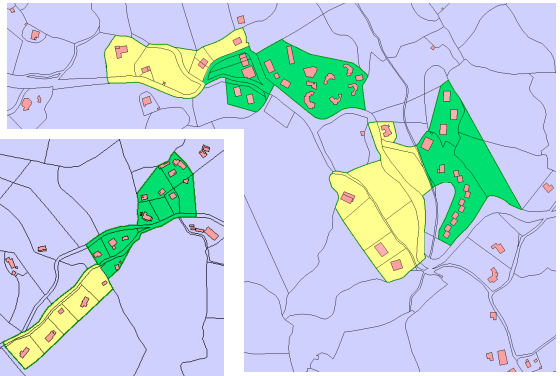

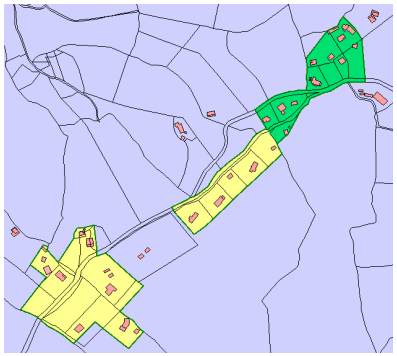

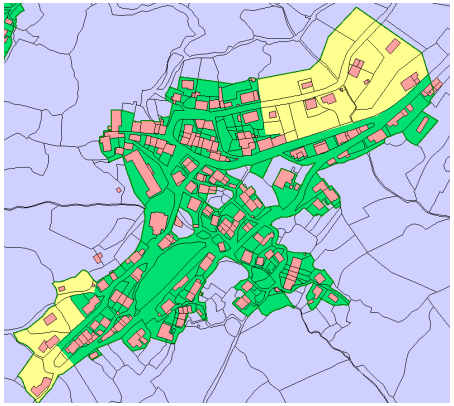

*Empreinte & évolution de la tâche urbaine Sollacaro**

Années	Surface de la tâche urbaine	Etalement urbain
2007	20,1ha	-
2015	27,2ha	7,1ha
2018	31,9ha	4,7ha
2020	33,7ha	1,8ha
2032	41,2ha	7,5ha

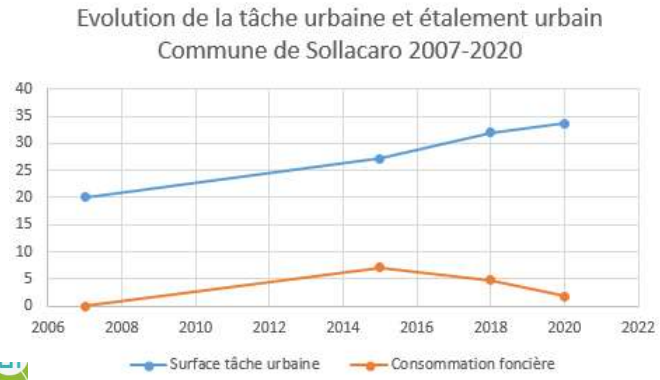

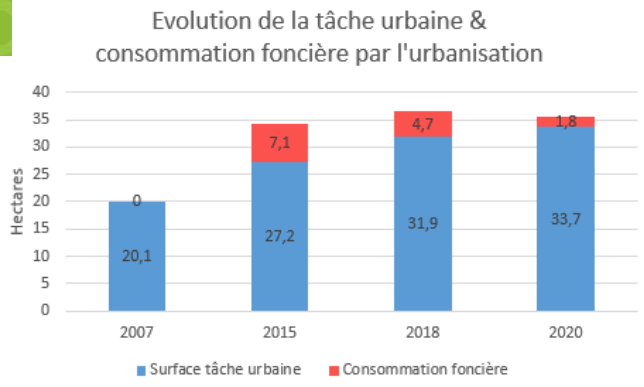

**Toutes les surfaces artificialisées du territoire sont comptabilisées, au-delà du périmètre urbanisable retenu par la REVIICC.*

PATRIMOINE NATUREL Couverture végétale et espaces boisés	**ENJEUX** Assurer le renouvellement de la couverture végétale. Préserver les endémismes et les formations sensibles. Juguler l'altération de la couverture végétale engendrée par l'étalement urbain. Assurer la préservation des biotopes et des espèces menacées.	<u>Méthode de calcul – source</u> BD ORTHO SCAN 25 Carte IFN Observations de terrain 2020.	**2016-2020**
Indicateur NAT2	**OBJECTIFS**		
Quantitatif et qualitatif	Préserver la couverture végétale et les boisements dans un souci de développement durable et notamment au cœur et en zone de contact avec les espaces urbanisés. Encourager une exploitation agricole et forestière respectueuse de l'environnement. Lutter contre le risque incendie.	Proportion des espaces naturels. Surface des boisements Strate arborée	**61% (6115ha)** **4216 ha (42%)** **5512 ha (55%)**

SOURCE ET PERIODE ACTUALISATION DES DONNEES DE BASE

⇨ **Source :**
Carte réalisée à partir des données de la carte IFN, de la carte IGN et des relevés de terrains.
Informations Dreal de Corse.
Photos aériennes BD ORTHO.

⇨ **Suivi :**
Décennal pour le suivi général – Révision du document d'urbanisme.
Lors des travaux et après travaux dans les zones urbaines et à urbaniser (opérations d'aménagement d'ensemble).

Formations végétales, commune de Sollacaro

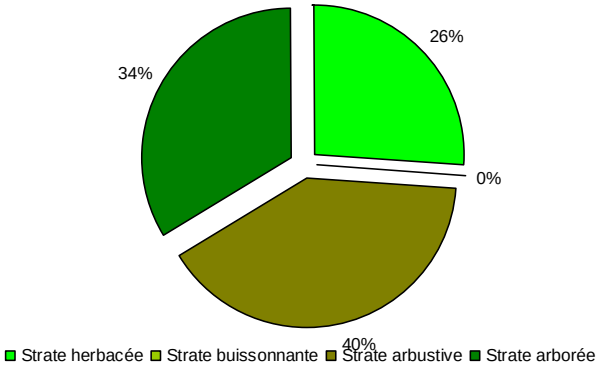

RAPPROCHEMENT AVEC D'AUTRES INDICATEURS

⇨ **SANT2.**
⇨ **SANT4.**
⇨ **NAT1.**
⇨ **CE1-2-3**
⇨ **R1.**
⇨ **AGR1.**

Données	2016	2025	2035
Espaces naturels	1402ha		
Strate arborée	812ha		
Strate arbustive	956ha		
Ripisylves	143ha		
Oliveraies	406ha		
Suberaies	310ha		
Yeuseraies	764ha		
Prairies – graminées	621ha		
Lentisques	84ha		
Roselières	36ha		

Boisements commune de Sollacaro

Les paysages végétaux, commune de Sollacaro

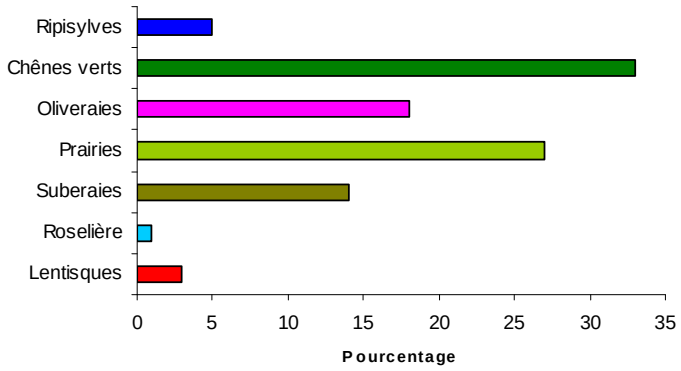

PATRIMOINE NATUREL zones humides	**ENJEUX** Assurer la transition climatique Lutter contre les pollutions. Préserver les écosystèmes aquatiques. Lutter contre l'étalemnt urbain.	Méthode de calcul – source Photographie aérienne Analyse de la végétation Travail d'observation de terrain	**2016-2020**
Indicateur NAT3	**OBJECTIFS** Changer les pratiques agricoles. Engendrer l'urbanisme écologique. Promouvoir un droit à l'environnement.		
Quantitatif et qualitatif		**Zones humides permanentes** **Zones humides temporaires** **Ripisylves**	**7ha** **530ha** **143ha**

Cartographie des zones humides de Sollacaro (2020)

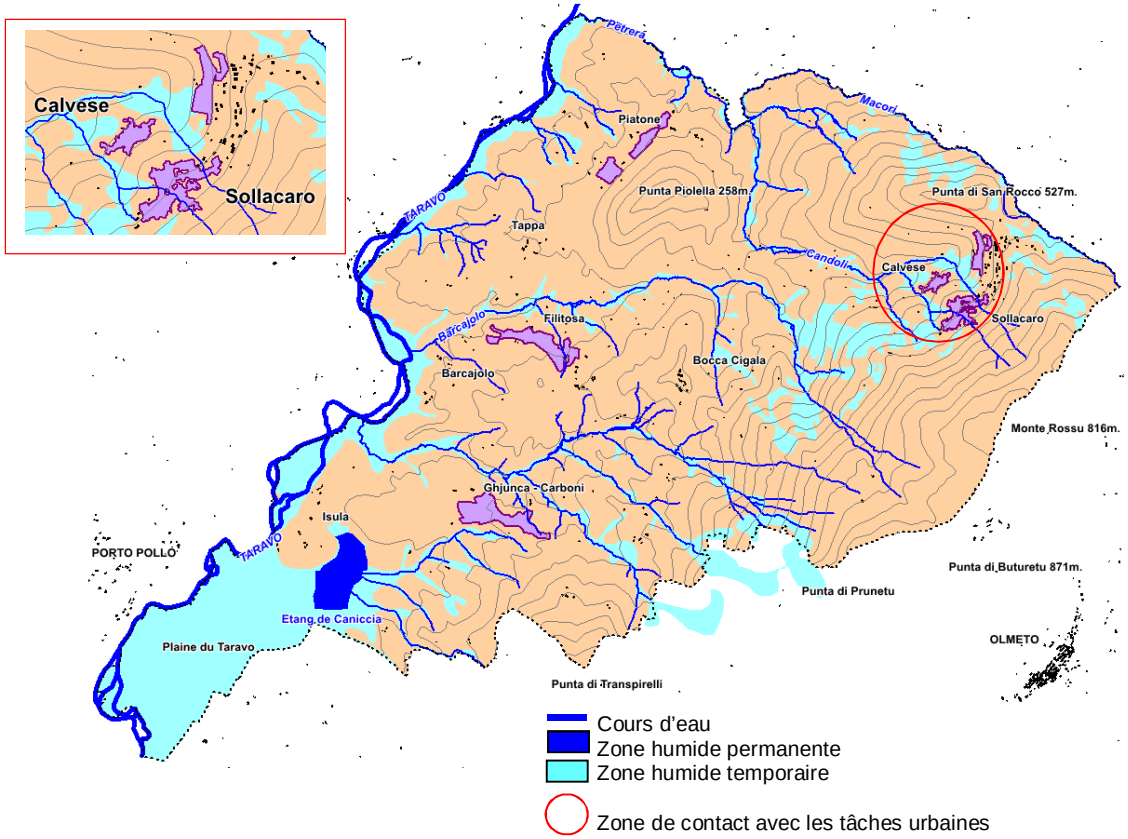

DONNEES COMPLEMENTAIRES LIMITES DE CALCUL OU OBSERVATIONS

Zones de contact: Vadiola-Calvese- Sollacaro - Résurgences saisonnières.
La commune souhaiterait voir la réhabilitation des cerisaies.

Pastoralisme d'ovins/bovin actuellement

Vigilance quant à l'emploi d'intrants et de produits chimiques employés pour la traite des cultures (viticulture, arboriculture, oléiculture..). Attention au pastoralisme, l'enclosure en retrait des cours d'eau principaux est à recommander.

SOURCE ET PERIODE ACTUALISATION DES DONNEES DE BASE

⇨ **Source** :
Photo interprétation
Carte IFN
Terrain

⇨ **Suivi :** 10ans.

RAPPROCHEMENT AVEC D'AUTRES INDICATEURS

⇨ **EAU3**
⇨ **DECH5.**
⇨ **SANT4.**
⇨ **NAT1-2**
⇨ **CE 1-2-3.**
⇨ **R1.**
⇨ **AGR1.**

Type	2016	2025	2035	Observations
Ripisylves	143ha			Eloignées des tâches urbaines
ZH permanentes	7ha			Préservées
ZH temporaires	530ha			Menaces Pollution des sols et de seaux Assainissement + Divagation des animaux

Dispersion des zones humides, commune de Sollacaro

PATRIMOINE NATUREL Paysages	**ENJEUX** Protéger les éléments sensibles et structurants des paysages bâtis et non bâtis. Protéger les paysages traditionnels de la ruralité. Lutter contre la banalisation de l'espace.	<u>Méthode de calcul – source</u> Suivi Urbanisme Aménagement du territoire Commune – com-com Cdc-CCIACS Monde agricole Travail des associations	**2020**
Indicateur NAT4 **Quantitatif et qualitatif**	**OBJECTIFS** Accompagner la mutation qualitative du paysage bâti. Promouvoir la sauvegarde durable des paysages.		**Urbanisme & planification**

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Situation du paysage sur les différentes tâches urbaines – commune de Sollacaro 2020

Secteur	Surface mutable à améliorer	Menaces sur les espaces agricoles	Menace sur les espaces naturels	Patrimoine bâti à préserver, à valoriser	Aménagements urbains et paysager à réaliser
Sollacaro	-	-	-	X	Restauration bâtis Traitement entrée de village, des abords de la voirie et des ruelles, corridors, coupure vertes, tâches vertes Préservation des alignements et des fronts bâtis. OPAH - Avap
Vadiola	-	-	ZNIEFFII	-	Corridor à restaurer Préserver les échappées et horizons sur les villages et la vallée
Calvese	-	-	-	X	Place centrale, restauration des jardins-vergers Stationnement, traitement des fronts bâtis OPAH – Avap Réhabilitation de la cerisaie
Ghjunca-Carboni	X	Parcours	-	-	Développement culturel, places, stationnement, valorisation et sensibilisation de patrimoine archéologique, préservation des murettes en pierres sèches, traitement paysager des interfaces et des abords de la voirie principale Alignements d'arbres à complanter Traitement des entrées
Filitosa	X	Parcours	-	X	
Piatone	X	Parcours	-	-	Alignement d'arbres Préservation des boisements de chênes, des murettes, du bâti vernaculaire.

DONNEES COMPLEMENTAIRES LIMITES DE CALCUL OU OBSERVATIONS

Ressources de collectivités.
Appréciation du paysage indépendamment des règles régies par le code de l'urbanisme.

SOURCE ET PERIODE ACTUALISATION DES DONNEES

- **Source** :
  Commune.
  Com-com S-V-T.
  Odarc-CDA2A.
  CdC-CCIACS
- **Suivi** : 5ans

RAPPROCHEMENT AVEC D'AUTRES INDICATEURS

- **DECH3.**
- **Energ2.**
- **SANT3-4.**
- **NAT1-2-3-6-7**
- **CE1-2-3.**
- **R1.**
- **AGR1.**

Environnement, paysage et patrimoine, Croissance verte et sensibilisation des ressources du territoire

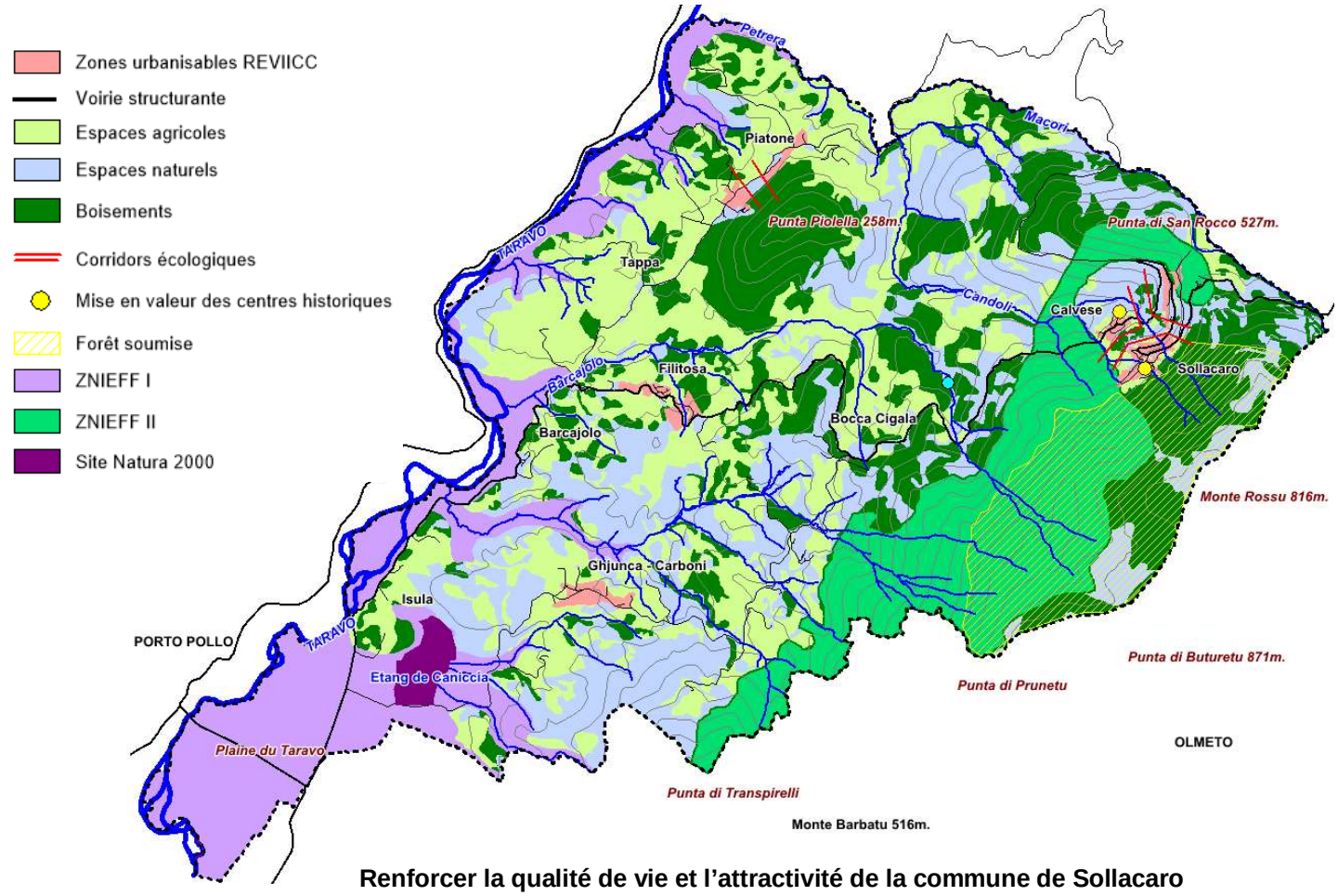

Renforcer la qualité de vie et l'attractivité de la commune de Sollacaro

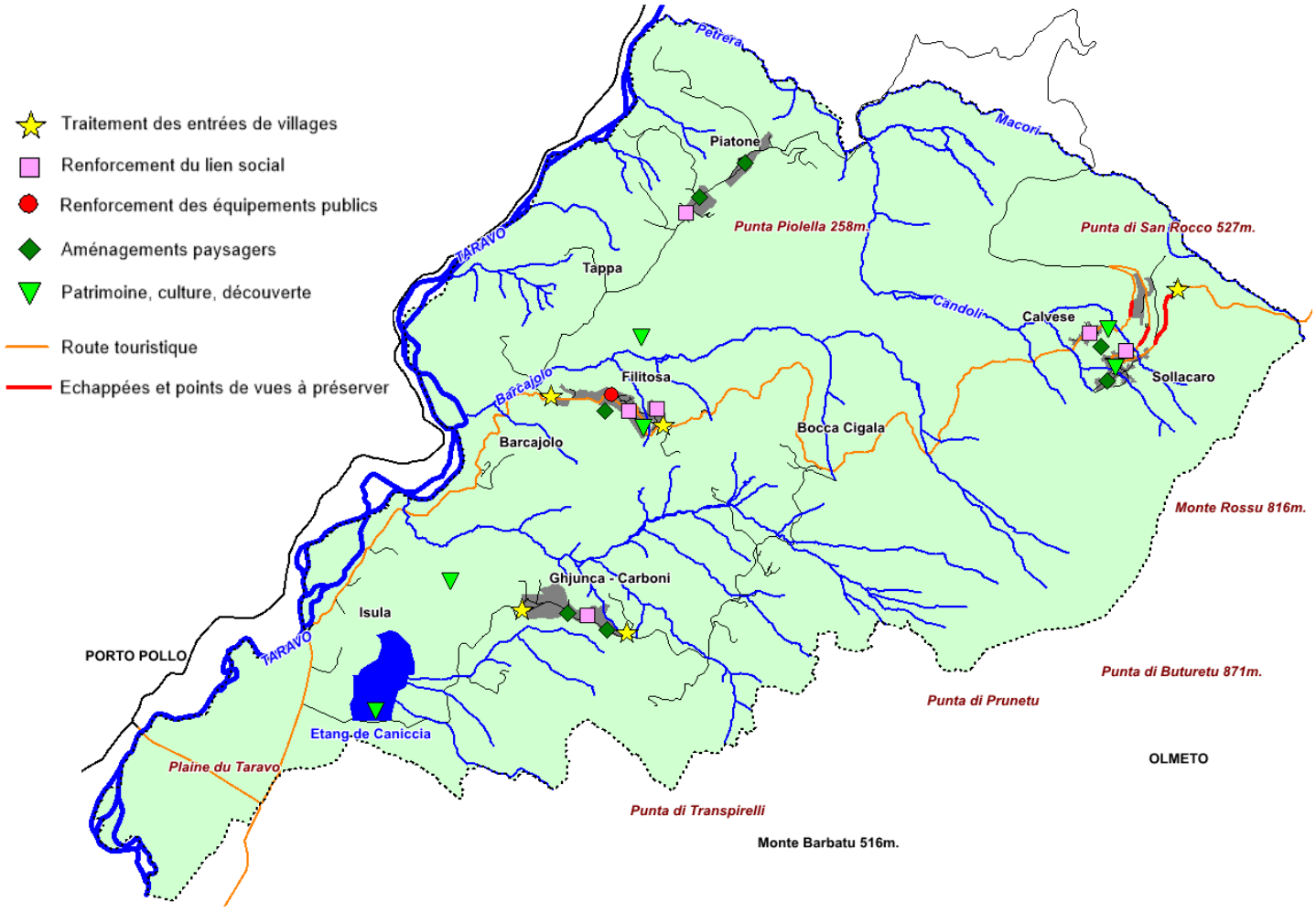

PATRIMOINE NATUREL Biodiversité	**ENJEUX** Préserver et renforcer la biodiversité. Lutter contre l'artificialisation des sols. Renforcer la biodiversité au sein des espaces urbanisés. Renforcer la place de l'agriculture traditionnelle sur le territoire. Améliorer la gestion des flux et des mobilités faunistiques.	Méthode de calcul – source	**2020**
Indicateur NAT5	**OBJECTIFS** Restaurer et préserver les sites dégradés. Résorber toutes formes de pollutions. Assurer une gestion paysagères et régulation de la fréquentation des sites sensibles. Faire prendre conscience que l'humanité est dépendante de la biodiversité.	Boisements Zone humides Boisements caractéristiques Oliveraies Chênaies Boisements remarquables Trame verte en zone urbanisable	**724ha.** **537ha.** **143ha.** **301ha.** **14,8 ha.** **2ha.**
Quantitatif et qualitatif			

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

Marqueurs et points noirs de la biodiversité, commune de Sollacaro

Objet	2020	2025	2030
Empreinte des tâches urbaines (bâties)	33,7ha		
Surface imperméabilisée	25ha		
Empreinte mutable à améliorer	5,2ha		
Surfaces mutables à déclasser	-		
Corridors écologiques à restaurer	4u		
Coupures vertes à instaurer	1u		

Menaces de la biodiversité, commune de Sollacaro 2020

Secteur	Menaces & observations
Sollacaro	Construction sur les pentes Construction sur les anciens jardins-vergers et les restanques
Vadiola	Mitage, constructions sur ZNIEFFII Banalisation de l'espace Etalement urbain, construction sur les pentes Rupture de continuités écologiques
Calvese	-
Ghjunca-Carboni	Mitage Banalisation de l'espace, étalement urbain Destruction de terres agraires par l'urbanisation
Filitosa	Banalisation de l'espace, étalement urbain Débordements sur terres agraires
Piatone	Mitage Banalisation de l'espace, étalement urbain Débordements sur terres agraires

DONNEES COMPLEMENTAIRES
LIMITES DE CALCUL OU OBSERVATIONS

Le suivi devra se centrer essentiellement sur les zones de contact entre les espaces naturels et/ou agricoles et les espaces bâtis.

SOURCE ET PERIODE ACTUALISATION DES DONNEES DE BASE

- **Source** :
  Dreal de Corse.
  Commune de Sollacaro.
- **Suivi** :
  Moyen terme – 5 ans
  Contrôle au niveau des lisières et zones de contact avec les espaces urbanisés ou à urbaniser, espaces de respiration urbaines, espaces libres de plantations au cœur des espaces urbanisables, plaine agraire du Taravo, massifs forestiers.

RAPPROCHEMENT AVEC D'AUTRES INDICATEURS

- **DECH5.**
- **SANT2.**
- **NAT. 1-2-3-4-6-7.**
- **CE1.**
- **R1.**
- **AGR1.**

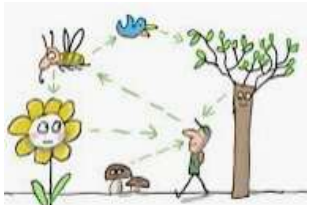

Biodiversité, Sollacaro un territoire sensible vitrine du développement durable

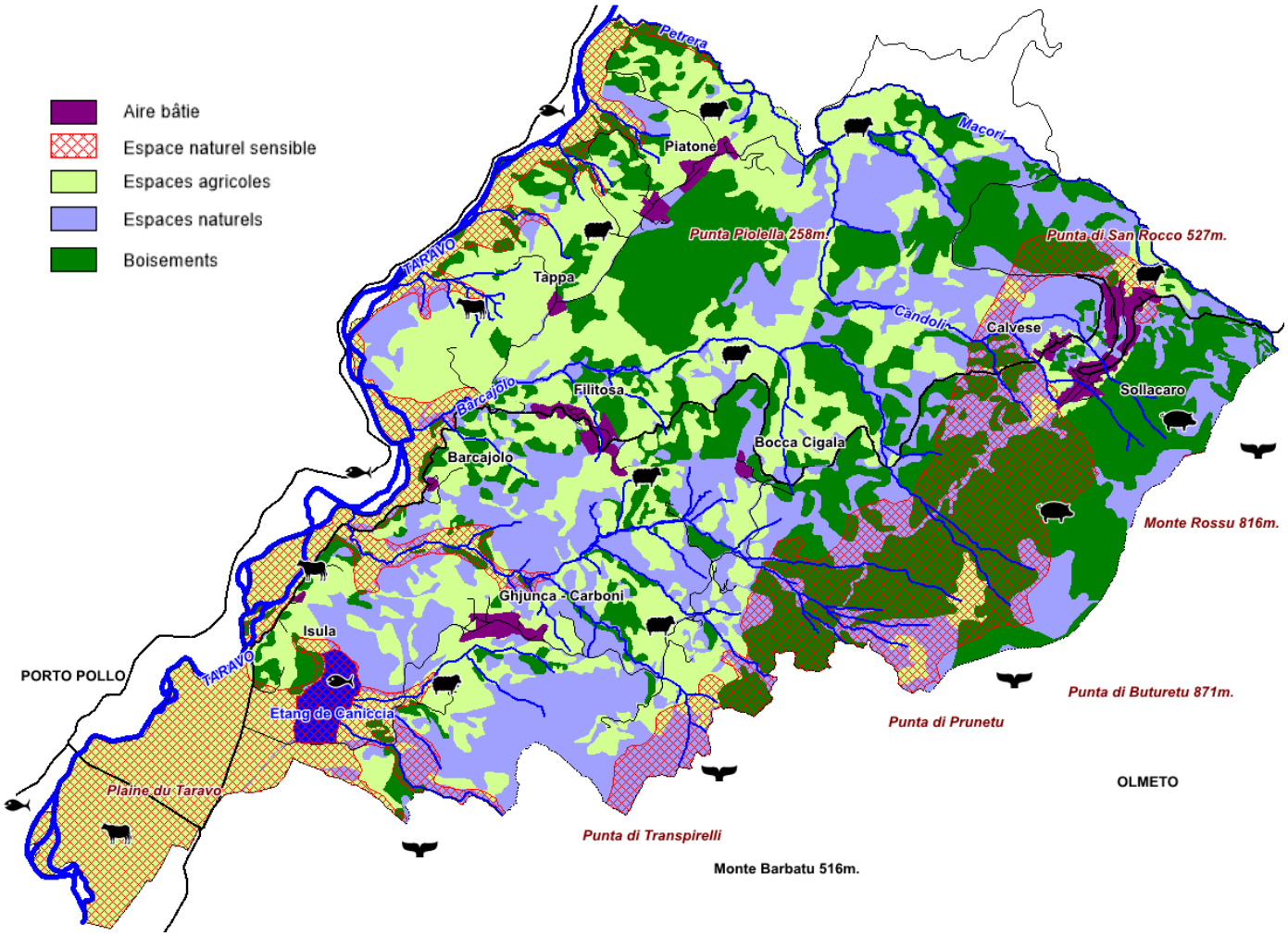

Maîtriser, structurer et réparer les tâches urbaines

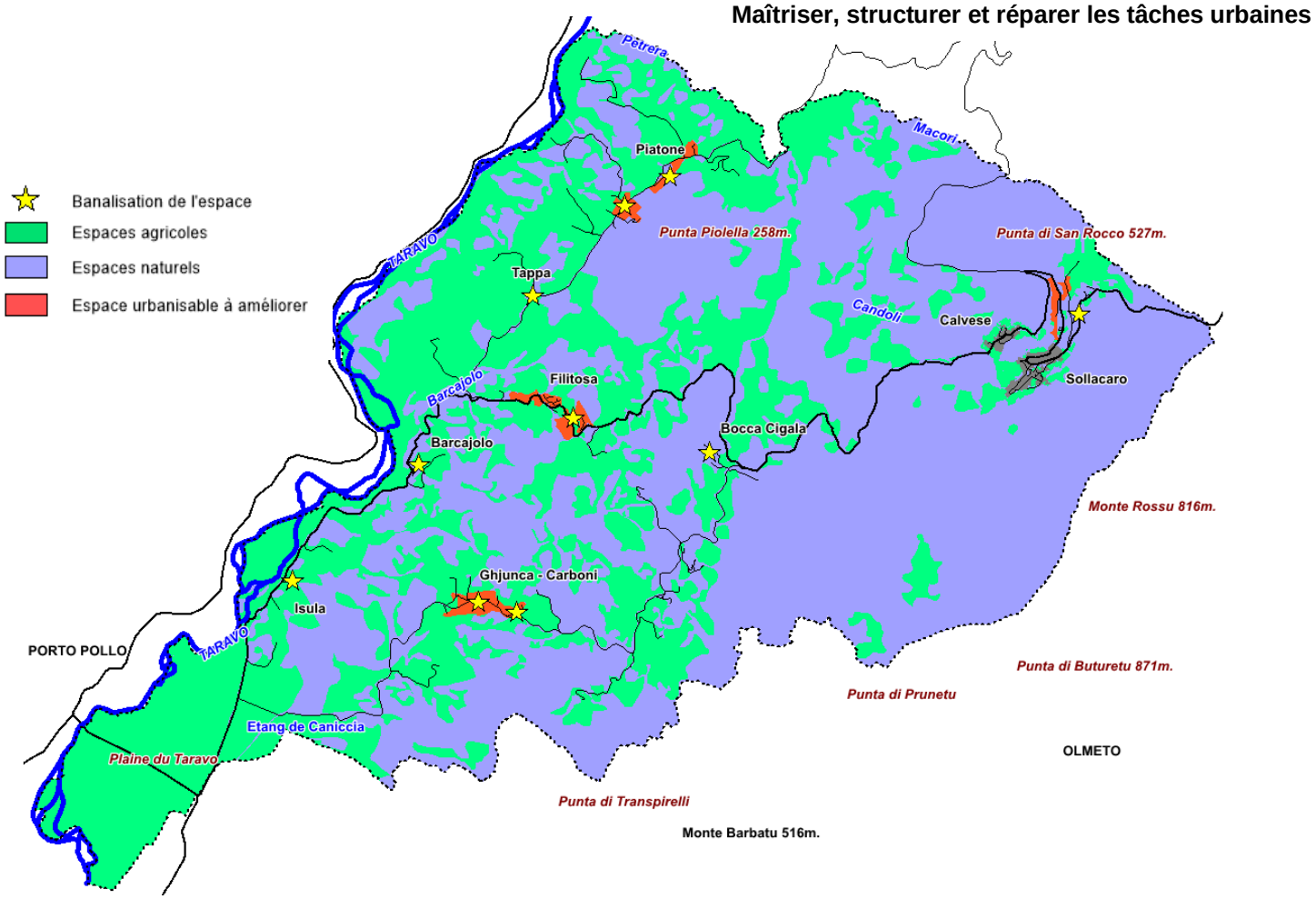

CONSOMMATION D'ESPACE **Empreinte bâtie** **Dynamique des constructions**	**ENJEUX** Application de la loi montagne Lutter contre l'étalement urbain et la banalisation de l'espace.	Méthode de calcul INSEE Dreal Commune IGN – BD ORTHO	**2018-2021**
Indicateur **CE1 –CE2**	**OBJECTIFS** Enrayer l'urbanisme spontané. Promouvoir la mixité sociale. Renforcer l'armature urbaine. Renforcer et développer les polarités urbaines. Renouvellement démographique. Création d'emplois.	**Surf. Constructible REVIICC/surf. totale.** **% des zones bâties des zones constructibles.** **Surface foncière/logement** *(moyenne sur 10ans).* **Nb. logt/ha. / surface totale.** **Nb. PC accordé sur 10 ans.** **Nb. Moyen PC/an** *(10 dernières années).*	**28,8ha (1,2%)** **74%** **1960 m²** **5,1 u** **66 PC** **7 PC**
Quantitatif			

DONNEES DE CADRAGE 2018-2021

Habitants en 2018 : 369 hab. (population estimée 1er janv. 2021 : 378hab.).
Surface urbanisable du projet de REVIICC : 28,8ha.
Surface bâtie du projet de REVIICC : 21,3 ha.
Consommation de l'espace sur les 10 dernières années : 12,9 ha. (2008-2018).
Consommation de l'espace sur les 5 dernières années : 6,5 ha. soit 1,3ha/an.
Moyenne permis par an : 7 PC/an sur 10 ans.
Parc immobilier 2018 : 449 logements (estimé à 489 log. en 2021 + 40 log. en 3 ans).
44% en résidences principales en 2018.
Evolution entre 1999 et 2018 : + 38% soit + 123 logements (+6 log. /an).
Proportion de logements collectifs : 13%.
Proportion de maisons individuelles : 86%.

Indicateurs - évolution des PC

Indicateurs **A mettre en place**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**
PC "maisons individuelles"	16u	4u	3u	4u	
PC "logement collectif"					
PC "autres"	1u		1u	1u	
Nombre de permis d'aménager	1u	1u			
Total	18u	5u	4u	5u	

DONNEES COMPLEMENTAIRES
LIMITES DE CALCUL OU OBSERVATIONS

Les surfaces urbanisées ont été calculées à partir de l'état des lieux des parcelles construites au moment de l'élaboration de la carte communale sur la base cadastrale actualisée par la mairie (2020 + PC) et à partir des photographies aériennes (IGN 2019). C'est donc une donnée approximative car elle inclut les voiries, espaces publics et espaces de jardins.

Le nombre de permis ne permet pas de définir la nature du projet et sa véritable emprise en dehors du bâti c'est-à-dire les réseaux…. Il n'indique pas non plus l'emplacement des constructions.

Notons que la moyenne nationale est de 800 m²/logement, elle serait d'environ 1200m² à 1500m²/log. en Corse compte tenu du déterminisme géographique et de l'aptitude des sols à l'assainissement individuel en l'absence partielle de systèmes et d'infrastructures d'assainissement collectif. Actuellement 1960m²de foncier nécessaire /log. (sur 10 ans – 2008-2018 à raison de 66 logs produits pour 12,9ha consommés).
Le gisement foncier brut de la REVIICC dans le cadre de la planification urbaine (7,5ha – 26% des zones urbanisables ZC) rapporté au nombre d'unités attendues (80u) réduirait ce ratio de près de 52% avec une moyenne estimée de 940² de foncier nécessaire par logement.

CONSOMMATION D'ESPACE Caractéristiques socio-économiques des espaces urbanisés	**ENJEUX** Créer un tissu économique local Renforcer le lien social. Création d'emplois. Préservation et renforcement des services et équipements publics. Renforcement des équipements culturels et des espaces publics. Organisation du stationnement.	<u>Méthode de calcul – source</u> INSEE	**2018-2020**
Indicateur CE3	**OBJECTIFS** Création de 50 emplois directs et indirects horizon 2032. Création de 10 unités économiques et sociales horizon 2032. Renforcement des services de proximité et des petits commerces.	Nb. établissements (2018) nb. salariés Taux équipement Revenu fiscal des ménages	**51u** **106u** **0,2 base 1** **21 700 €**

Indicateurs de suivi

Référence	2018	2025	Objectifs 2032
Taux d'équipement	0,2 base 1		0,3 base 1
Solde migratoire	2,1%/an		2,9%/an
TAMP	1,2%/an (2013-2018)		1,6% (2018-2032)
Tranche 15-59ans	46%		65%
Nombre d'établissements	51u		60u
Création d'entreprises	5u		10u
Population active	205u (77,1%)		255u
Salariés	106u		140u
Actifs ayant un emploi	64,4%		75%
Taux de chômage	12,7%		8%
Inactifs	22,9%		16%
Emplois dans la zone	65u		120u
Emplois sur la commune	53u		80u
Revenu fiscal de référence	21 700€		22000€

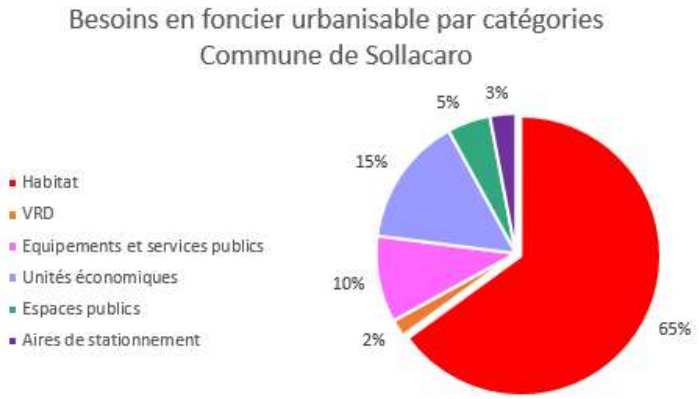

DONNEES COMPLEMENTAIRES
LIMITES DE CALCUL OU OBSERVATIONS

Les fréquences des recensements sont parfois très espacées.

L'évaluation du niveau d'équipements actuel est difficilement disponible à travers l'INSEE, le calcul est donc réalisé à partir des données mises à disposition par la commune (commerces…).

SOURCE ET PERIODE ACTUALISATION DES DONNEES DE BASE

⇨ **Source** :
Statistiques INSEE.
Commune.
⇨ **Suivi :** selon les données INSEE & commune.

RAPPROCHEMENT AVEC D'AUTRES INDICATEURS

⇨ **DECH1.**
⇨ **ENER1.**
⇨ **SANT1-2.**
⇨ **CE1.**

RISQUE Incendies	**ENJEUX** Regroupement de l'urbanisation Renforcement des densités. Gestion des interfaces et des zones de contact avec les espaces urbanisés	<u>Méthode de calcul – source</u> Prométhée – DDTM – ONF – SDIS2A	**1973 - 2020**
Indicateur R1	**OBJECTIFS** Protéger les biens et les personnes du risque. Contribuer à la gestion et à la prévention des massifs forestiers et des boisements. Intégrer la notion de risque naturel en s'appuyant sur les caractéristiques pédologiques, orthométamorphiques et anthropiques du territoire.	Nombre d'éclosions d'incendies Nombre de grands feux (20 ha et +) Surfaces parcourues Nb. de personnes tuées ou blessées Nb. de bâtiments détruits.	**104 éclosions** **2** **110ha** **Aucune** **Aucun**
Quantitatif et qualitatif			

INDICATEURS DE SUIVI :

Indicateurs	2019	2020	2021	2022
Nb. de départs	2	1		
Surface calcinée	5400m²	3,5ha		
Végétation parcourue	Jardins Maquis Broussailles	Maquis Broussailles Chênes		
Occupation des sols	Zones urbaine Abord voirie Jardins	Zones urbaine Abord voirie Jardins		
Proximité de zones bâties	Calvese Vadiola Sollacaro	Calvese Vadiola		
Proximité de VRD	RD302	RD302		
Nature de la cause	Foudre	Travaux 0% Intérêt 0% Malveillance 100%		

DONNEES COMPLEMENTAIRES
LIMITES DE CALCUL OU OBSERVATIONS

La Corse est de manière générale est exposée à ce risque majeur. Au niveau local, seules les surfaces parcourues et le nombre d'éclosions donnent des données quantitatives pouvant être suivies.

La limite de ces données réside dans la nature des espaces qui ont été calcinés : en effet selon le lieu et l'étendue de l'incendie, les impacts seront différents sur la faune et sur la flore, sur les dynamiques d'érosion, sur l'érosion des sols.

Il convient aussi de distinguer les incendies liés à l'évolution urbaine et aux choix dela révision ii de la carte communale.

L'habitat est plutôt diffus sur le territoire.
Les sites les plus exposés sont ceux qui présentent un habitat diffus et au sein ou proche d'une zone densément boisées ou non entretenues ou proches d'axes routiers structurants : RT40, RD302, RD447, RD47, village de Sollacaro, Vadiola, Calvese.

SOURCE ET PERIODE ACTUALISATION DES DONNEES DE BASE

- **Source**
  http://www.promethee.com
  Suivi : Annuel.
  Après de grands incendies ou ceux ayant causé des dégâts importants.

RAPPROCHEMENT AVEC D'AUTRES INDICATEURS

- **DECH3.**
- **NAT1-2-3.**
- **CE1-2.**
- **AGR1.**

RISQUE **Mouvements de terrain**	**ENJEU** Protéger les biens et les personnes des risques de mouvements de terrain et chutes de blocs.		**2020**
Indicateur **R2**	**OBJECTIFS** Ecarter les projets de constructions des espaces soumis au risque. Ecarter les voies de circulation et les concentrations humaines des zones à risque. Eviter de développer des activités agro-pastorales sur les zones soumises à un risque mouvement de terrain.	Méthode de calcul – source DDTM2A – service risques.	**Cartographie DDTM2A**
Quantitatif et qualitatif			

Le risque et le projet de révision II de la carte communale de Sollacaro

Le risque a été intégré dans le zonage de la REVI (déclassement en N) à partir de la cartographie communiquée par les services de la DDTM.

Les secteurs concernés sont zonés systématiquement « ZnC » et hors zones urbanisables de la REVIICC avec des zones de contact avec les espaces urbanisables de : Sollacaro et **Vadiola**.

Pour une meilleure prise en compte des risques de mouvement de terrain dans le cadre des documents d'urbanisme élaborés à l'initiative des collectivités, la DDTM a mis en place une méthodologie à l'échelle du département permettant d'identifier les secteurs dans lesquels il existe une forte présomption de risque de mouvements de terrains et dans lesquels tout enjeu de constructibilité nécessite une étude d'aléa préalable.

DONNEES COMPLEMENTAIRES
LIMITES DE CALCUL OU OBSERVATIONS

Afin d'écarter tout risque sur les biens et les personnes, ont été déclassées toutes les zones urbanisables de Vadiola et de Sollacaro soumises à un risque modéré éboulis soit environ 8,3ha de zones jadis urbanisables.
(Confère diagnostic territorial et annexes d'urbanisme).

SOURCE ET PERIODE ACTUALISATION DES DONNEES DE BASE

- **Source :**
  DDTM service risques – Corse du Sud

- **Suivi :**
  Les services compétents de la DDTM 2A peuvent actualiser les données et les faire connaître à la commune en fonction de l'évolution du document d'urbanisme et des zones urbanisées ou à urbaniser.

RAPPROCHEMENT AVEC D'AUTRES INDICATEURS

- **NAT1-2.**
- **CE1.**
- **R1.**
- **AGR1.**

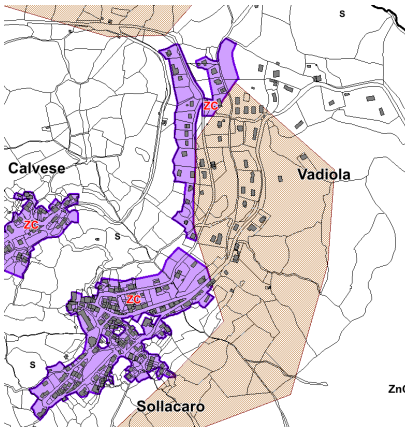

RISQUE Inondation	**ENJEUX** Ecarter les projets de constructions des espaces soumis au risque. Interdire toute constructibilité nouvelle sur les zones à risque. Garder une vigilance quant aux concentrations humaines sur les zones à risque.	Méthode de calcul – source DDTM2A – service risques.	**2020**
Indicateur R3 **Quantitatif et qualitatif**	**OBJECTIFS** Protéger les biens et les personnes des risques inondation. Ecarter les projets de constructions des espaces soumis au risque. Imposer une marge de recul des constructions vis-à-vis du risque.		**Cartographie DDTM2A**

Le risque inondation et le projet de REVIICC de Sollacaro

Le risque a été intégré dans le zonage de la REVIICC (trame bleue hachurée) à partir de la cartographie communiquée par les services de la DDTM.

Les secteurs concernés sont zonés par cette trame se concentrent sur la plaine du TARAVO et la zone humide de Canniccia, hors aires bâties.

La REVIICC tient compte de ce risque et semble anticiper tout aléa potentiel quant à l'organisation des aménagements retenus et à fortiori ceux relevant de la plaine du Taravo et des bas piedmonts rive gauche en particulier.

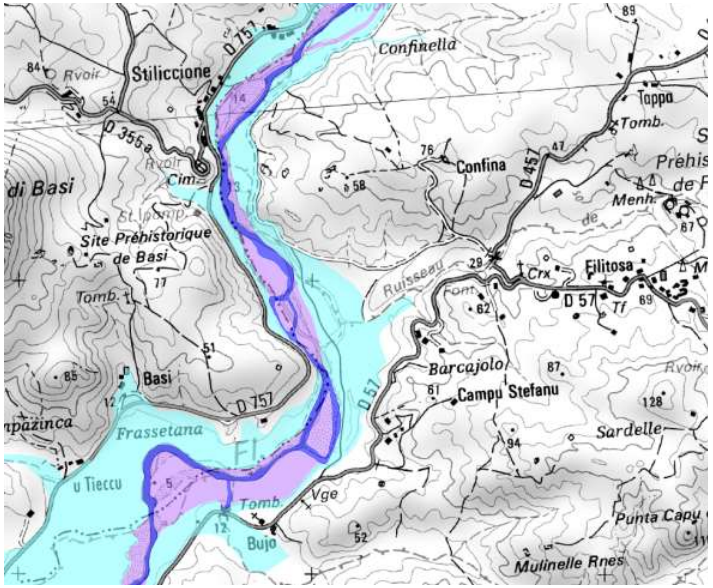

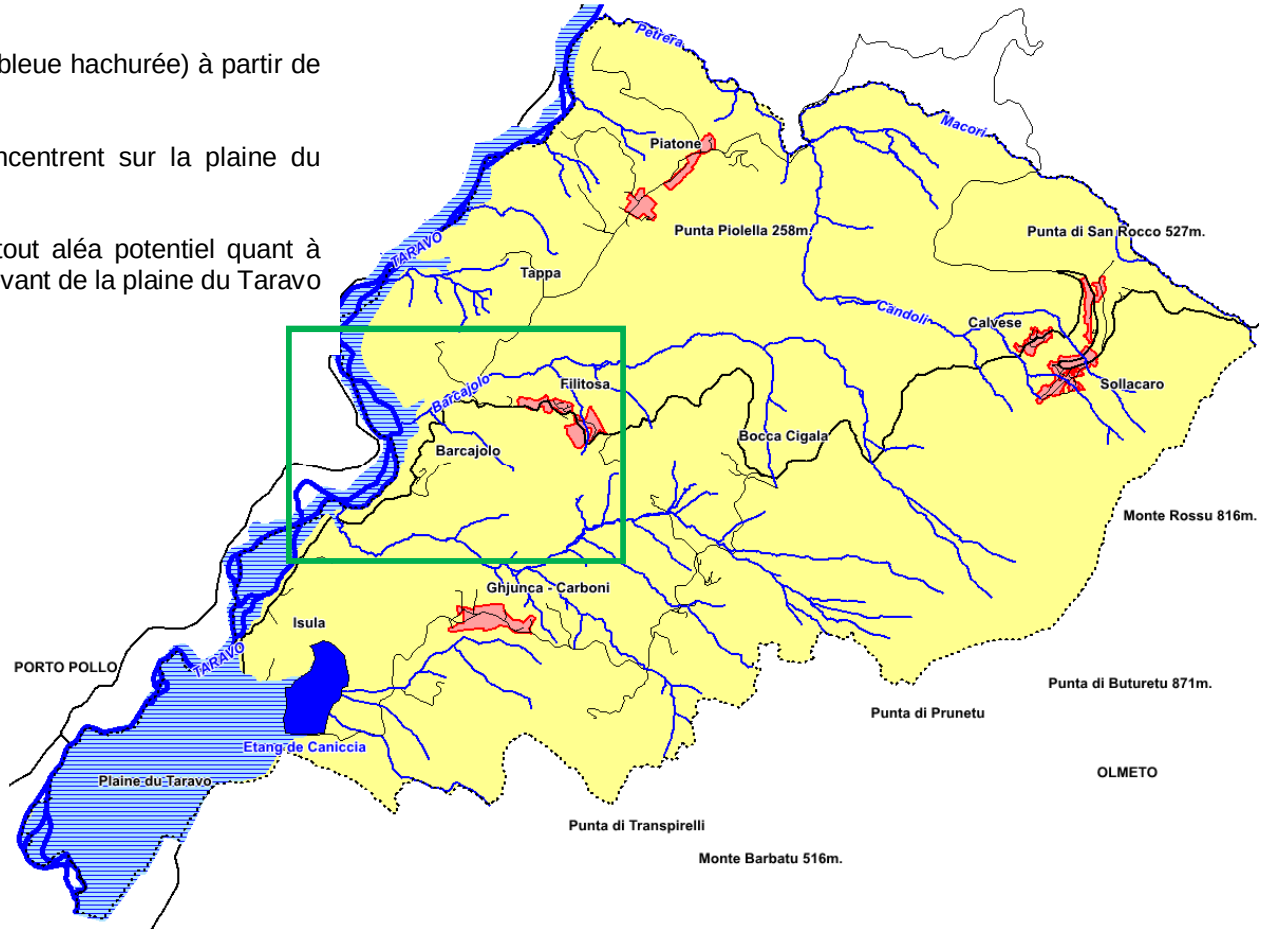

AGRICULTURE **Couverture agricole du territoire**	**ENJEUX** Renforcer le rôle de l'agriculture dans la biodiversité du territoire. Sauvegarder la plaine fourragère et agro-pastorale. Sauvegarder les aires agricoles protégées et labellisées.	<u>Méthode de calcul</u> RGA DDTM – service agricole ODARC - CdC Observations de terrain Photo-interprétation Occupation des sols – espaces agricoles Espaces agraires (Sodeteg) RPG ESA (Padduc) ERPAT (Padduc)	**2010-2020** **3357ha** **1998ha** **1864ha** **2071ha** **1739ha**
Indicateur AGR1 **Quantitatif et qualitatif**	**OBJECTIFS** Engendrer la croissance verte Optimisation de l'exploitation agraire du territoire Autonomie alimentaire Renforcer la place de l'agriculture au sein du territoire Renforcer la biodiversité		

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Opportunités agricoles

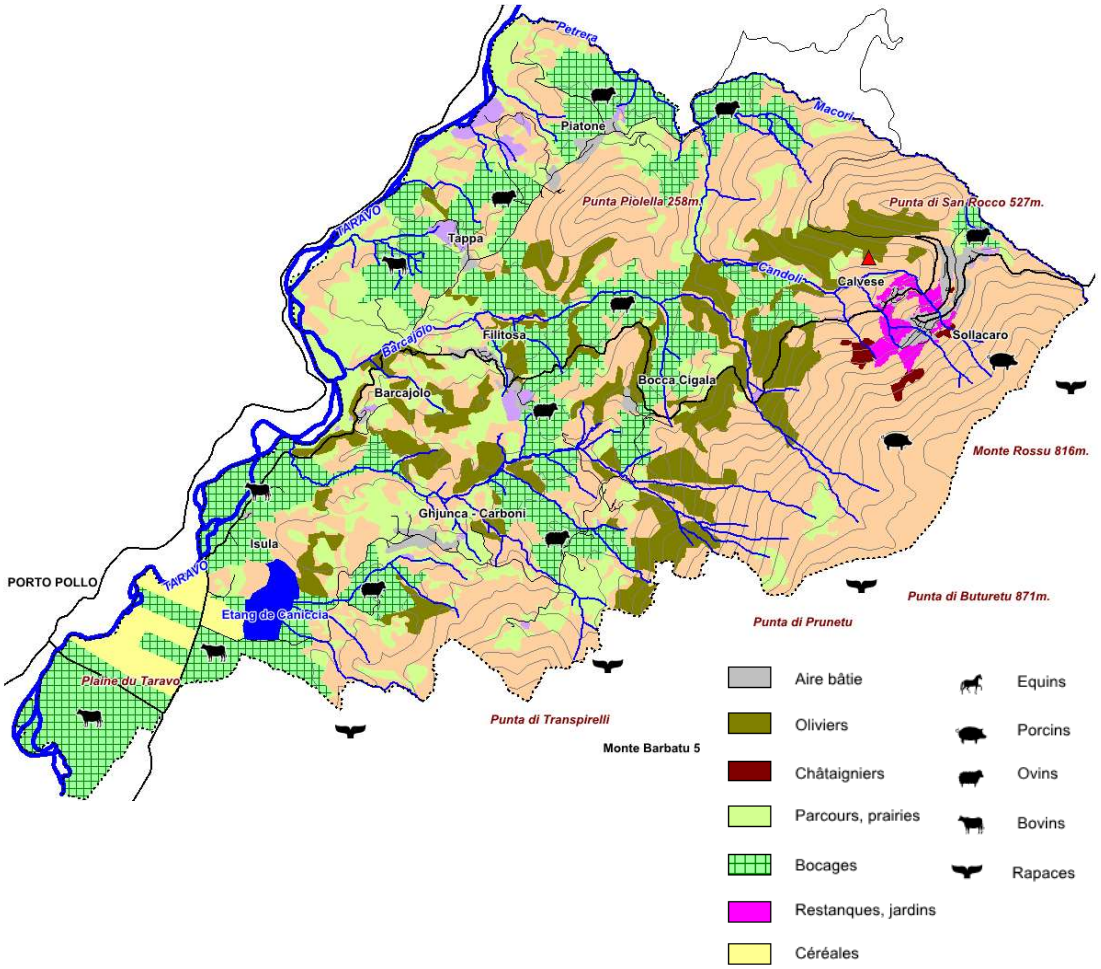

DONNEES COMPLEMENTAIRES
LIMITES DE CALCUL OU OBSERVATIONS

Référence	2020		2030
	Données	Opportunités	
Surface agricole utile	117ha	2025ha	
Taille moyenne des exploitations	59ha	-	
Nombre d'exploitations	27	-	
RPG	1236ha	-	
Arboriculture	-	70ha	
Polyculture	-	36ha	
Viticulture	-	60ha	
Oléiculture	22ha	300ha	
Maraîchage	46ha	70ha	
Cultures fourragères - céréalières	-	47ha	
Elevage	1102ha	1442ha	

SOURCE ET PERIODE ACTUALISATION DES DONNEES DE BASE

Source :
- ⇨ RGA
- ⇨ Ddtm2A
- ⇨ CdC – Odarc

Suivi : 10ans.

RAPPROCHEMENT AVEC D'AUTRES INDICATEURS

- ⇨ **NAT1-2.**
- ⇨ **NAT4-5.**
- ⇨ **CE1-CE2.**
- ⇨ **R1.**

AGRICULTURE Renouvellement de la profession	**ENJEUX** Renouvellement de l'activité agricole Rajeunissement de la population agricole Création d'emplois	<u>Méthode de calcul</u> RGA DDTM – service agricole ODARC – CdC	**2018**
Indicateur AGR2 **Quantitatif et qualitatif**	**OBJECTIFS** Restaurer une dynamique agricole territoriale Engendrer des vocations Sauvegarder les savoir-faire de l'agriculture traditionnelle Professionnalisation de l'activité	Nombre d'agriculteurs Nombre d'exploitations Exploitations professionnelles Age médian Population agricole	**27u.** **20u.** **7u.** **45 ans** **27u**

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

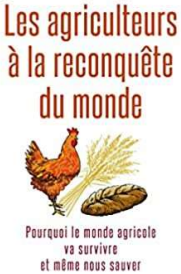

DONNEES COMPLEMENTAIRES
LIMITES DE CALCUL OU OBSERVATIONS

Population agricole	2018	2030
Agriculteurs professionnels	7u	
Moins de 40ans	NC	
40-55ans	NC	
Plus de 55ans	NC	
Travail à temps complet	35%	
Nombre de salariés agricoles	0u	
Nombre de salariés professionnels	0%	
Agriculteurs en fin d'activité	NC	

SOURCE ET PERIODE ACTUALISATION DES DONNEES DE BASE

Source :
- ⇨ RGA.
- ⇨ Cda2A.
- ⇨ Odarc.
- ⇨ Ddtm2A.

Suivi : 10ans.

RAPPROCHEMENT AVEC D'AUTRES INDICATEURS

- ⇨ **SANT4.**
- ⇨ **NAT4.**
- ⇨ **NAT5.**
- ⇨ **CE3.**
- ⇨ **R1.**
- ⇨ **AGR1.**

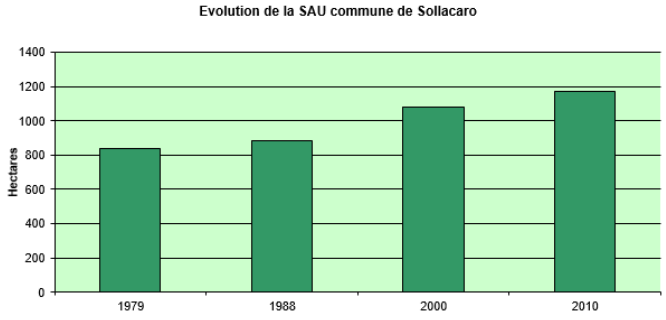

ELEMENTS DE CONCLUSION

La commune de Sollacaro occupe une position périphérique au sein de la communauté de communes Satenais-Valinco-Travo. Aussi, terre de bergers, elle dispose d'un terroir viticole, d'une plaine alluviale, de bas piedmonts vallonnés de parcours extensifs et d'oliveraies, d'un patrimoine culturel et archéologique des plus riches et de renommée (site préhistorique de Filitosa ouvert au public, site d'E Calanche…), d'un massif montagneux sauvage encore préservé.

Pourtant jusqu'alors elle n'a pas su réellement profiter de ses atouts ni de les valoriser sur le plan socio-économique. Bien au contraire on a pu observer ces 20 dernières années une rupture dans l'organisation du territoire entre villages et hameaux qui semblent cohabiter difficilement les uns vis-à-vis des autres au travers d'un urbanisme spontané qui grignote chaque année un peu plus le patrimoine agricole et paysager de la commune, une banalisation de l'espace tentaculaire sur les piedmonts qui se caractérise par l'hypertrophie du pavillonnaire, l'absence d'espaces publics et l'apogée des individualismes.

Aussi, la commune de Sollacaro, jadis commune rurale, devient progressivement une commune péri-urbaine d'Olmeto et de Propriano, mais sans les attraits qu'elle devrait être en mesure de proposer. C'est une commune qui peine de par ses ressources fiscales qui ne permettent pas de dégager des investissements à la hauteur des enjeux du territoire (tourisme de découverte, agriculture, archéologie, culture, & patrimoine, environnement, logement…).

La commune n'a pas su profiter de cette manne de touristes de passage générée par le site archéologique de Filitosa (plus de 300 000 visiteur/an) si bien que l'économie locale reste particulièrement dépendante, anémiée et saisonnière.

Sur le plan des infrastructures publiques, la commune accuse un gros retard en termes d'équipements publics et culturels, mais aussi en termes d'infrastructures de traitement des eaux usées qui génèrent par cascade le mitage généralisé sur les piedmonts et l'étalement urbain faute de pourvoir renforcer les densités des différentes enveloppes urbaines en place (Ghjunca-Carboni, Filitosa, notamment).

Au titre de la ressource en eau, un gros travail a été réalisé dans les années 2000 par la collectivité afin de résorber tous risques de dysfonctionnements et de pénurie en été.

Dans le cadre de l'assainissement, la commune pâtit de gros retards. La station de Calvese a été émise en conformité en 2021. La modernisation Des équipements, d'une capacité de 1000EH, elle est capable de répondre aux besoins de la zone toute l'année et notamment durant la saison estivale. Cependant comme cela vient d'être rappelé, les secteurs de Filitosa et de Ghjunca-Carboni, qui sont voués à un développement conséquent, ne sont pas couverts à ce jour par une station d'épuration, ni même en projet à en constater le zonage d'assainissement. Certes le parcellaire étendu permet une épuration individuelle ainsi qu'une aptitude des sols favorables à des systèmes non collectifs, mais la volonté de resserrer, de structurer les enveloppes urbaines et de les densifier atteint ici ses limites. La question de la saturation interpelle. Une nouvelle réflexion quant à la révision du zonage d'assainissement s'impose ainsi que la révision de la carte communale vers un PLU à court terme (3-5ans).

Enfin, l'absence de réflexion et de planification urbaine à la hauteur des enjeux et de besoins d'une commune à la fois péri-urbaine, touristique et rurale n'a pas permis de juguler les dysfonctionnements constatés, souvent chroniques. Cela n'a pas permis de répondre aux besoins d'une commune devenue péri-urbaine en termes de services publics, d'équipements, de services et de petits commerces de proximité, d'emplois, d'activités économiques. Cela n'a pas permis d'aménager l'espace public, ni de renforcer le lien social. Cela n'a pas permis de réserver des emplacements pour organiser le stationnement, les transports en commun, la mixité des déplacements, les animations et les équipements culturels malgré un patrimoine riche et remarquable. Cela n'a pas permis de soutenir la mixité sociale et de favoriser le renouvellement et la croissance démographique....

Cela n'a pas permis de répondre à un besoins de mixité du parc de logements, ni de l'accession à la propriété. Cela n'a pas permis de promouvoir les loisirs et le développement culturel, ni du patrimoine bâti et non bâti, du paysage vécu et du paysage perçu, ni et de l'environnement au sens large pourtant si varié et particulièrement sensible (massifs forestiers, zones humides, site Natura 2000, ZNIEFF I& II, plaine alluviale.... Cela n'a pas permis non plus de préserver et de renforcer l'appareil agricole qui repose sur près des ¾ du territoire à en constater les opportunités de développement et le déterminisme géographique (sols, ressource, pentes, exposition…). Cela n'a pas permis, enfin, de préserver et de gérer les paysages et les espaces naturels sensibles (étang, cours d'eau, massif montagneux, ripisylves, boisements caractéristiques méditerranéens…).

La révision II de la carte communale de Sollacaro se veut apporter un ensemble de solutions en prémices d'un futur PLU. Ses solutions semblent certes étalées dans le temps, dans l'espace, et suivant les ressources de la collectivité et de ses partenaires publics. Pour ce faire il s'agira de raisonner l'aménagement du territoire à partir de l'intervention publique, prioriser la densification des surfaces mutables, soutenir les projets durables, le développement socio-économique, les emplois non délocalisables, favoriser l'accession au logement pour tous, la valorisation des sites culturels et la préservation des paysages hérités des anciens. Le territoire et les Hommes doivent être au cœur des réflexions de développement et d'aménagement. Il s'agit de promouvoir un urbanisme fonctionnel, la mixité urbaine, la mixité sociale, le renforcement des polarités urbaines, l'apogée de l'agriculture capable de nous conduire vers une autonomie alimentaire, la préservation des sites remarquables et sensibles qui font la vitrine du territoire.

Prioriser l'essentiel et les ressources du territoire, et parfois peut-être, faire abstraction sur des points litigieux mais que trop secondaires. La commune de Sollacaro ne doit pas rater cette nouvelle chance. L'interventionnisme public doit primer dans les choix d'aménagement afin de contrecarrer un vieillissement chronique de la population et contrecarrer la rétention foncière. Pour ce faire elle doit s'investir et promouvoir le logement, l'accession au logement pour les jeunes ménages d'actifs avant de s'interroger sur l'accession à la propriété. Force est de constater qu'elle a tenté de faire un certain nombre d'efforts, considérables à son niveau, afin de se mettre en compatibilité avec le Padduc et ses grandes orientations en matières d'agriculture et d'alimentation, de développement durable, de valorisation et de développement culturel, de préservation du patrimoine environnemental, de rupture avec la fracture sociale, d'accession au logement et de mixité.

Un gros travail a été engagé depuis plus d'une vingtaine d'années avec les différentes collectivités compétentes quant au renforcement de la puissance électrique, quant à l'adduction en eau potable, quant au renforcement de la ressource en eau, quant à la modernisation de la station d'épuration du village, quant à la modernisation des dessertes et au désenclavement des territoires (ndlr).

En effet, lors de l'élaboration de la révision de son document d'urbanisme, la commune a consenti de gros efforts quant à la réduction des 105ha urbanisables de la carte communale opposable pour lutter contre l'étalement urbain. De gros efforts ont également été engagés par la commune en termes de compensation des espaces ouverts à l'urbanisation avec notamment le déclassement total de 4 zones jadis ouvertes à l'urbanisation (Isula, Tappa, Campu Stefanu- Barcajolo, Bocca Cigala) et partiellement de 6 secteurs (Sollacaro, Vadiola, Calvese, Piatone, Filitosa et Ghjunca-Carboni). Construire mieux, plus et bien, sur moins d'espace.

La forêt communale pourrait retrouver une exploitation sylvicole et pastorale avec notamment la restauration du pastoralisme porcin et caprin. Les cerisaies de Calvese pourraient être réhabilitées, comme les jardins-vergers en périphéries et en cœur des villages, les parcours étendus car partiellement restitués par le déclassement d'une partie des zones jadis urbanisables. Tout ceci en s'appuyant sur une volonté assumée de renforcer la biodiversité et la qualité des paysages de son territoire et notamment la reconquête verte du territoire par l'agriculture.

Sur le plan culturel et de découverte, une réflexion est en cours quant à la valorisation à terme du patrimoine archéologique et du site d'E Calanche. Au titre de l'environnement c'est un écomusée sur Filitosa, c'est la valorisation et la préservation de l'étang de Canniccia, c'est la construction de la Casa di a Natura pour la sensibilisation du public et des scolaires à l'environnement avec la présence d'animateurs, de scientifiques et d'éco-gardes. Ces perspectives restent pour l'heure assez floues, en l'absence d'un PLU mais semblent prendre forme dans les politiques d'aménagement et les réflexions et les perspectives de développement à moyen terme.

Sur le plan social, la commune souhaite intervenir afin de palier la fragilité démographique avec notamment la construction de 18 logements sociaux sur le village de Sollacaro en partenariat avec l'Office Foncier de la Corse (OFC). Elle vient également de faire l'acquisition d'un bâtiment en vue de mettre à disposition 6 logements communaux supplémentaires aux 11 existants. Elle souhaite enfin, user avec le présent document d'urbanisme du droit de préemption urbain afin d'acquérir de nouveaux bâtiments en vue de dynamiser le développement socio-économique sur l'arrière-pays et soutenir l'accès au logement des jeunes actifs, et par là même réduire le déséquilibre chronique du parc de logements.

Au titre de l'artisanat et du patrimoine bâti c'est encore ici user du droit de préemption urbain sur les villages de Calvese et de Sollacaro afin d'y installer des artisans par des opérations de restauration de bâtis anciens en ateliers et en logement pour l'accueil de leur familles, ce qui renforcera la part de logement permanents sur ces deux sites de caractère, leur attractivité et la pérennisation de l'activité et de l'animation socio-économique du territoire.

Sur les zones urbanisables, les continuités et les corridors écologiques seront préservés (Piatone, Ghjunca-Carboni), voir restaurées (Vadiola-Sollacaro, Filitosa), des trames vertes comme espaces de respiration ont été inscrites (Sollacaro) et des coupures d'urbanisation entre les différentes tâches urbaines imposées (Calvese-Vadiola-Sollacaro).

Au regard des lois montagne, Alur, ENE et au regard de leur retranscription au travers du Padduc, un certain nombre d'efforts supplémentaires a été dégagé suite aux conclusions de l'enquête publique, au regard du Padduc, des prescriptions de la loi montagne, au regard des remarques des personnes publiques associées et des commissions CTPENAF et MRAe qui ont permis de réduire encore le périmètre urbanisable du document d'urbanisme à uneportion congrue de 28,8ha urbanisables (moins de 1,2% du territoire) avec 7,5ha de gisement foncier.

Cette seconde révision de la carte communale constituerait ainsi un document transitoire le temps de l'élaboration d'un document plus poussé et aux contours réglementaires que constitue le Plan local d'urbanisme.

S'appuyer sur les atouts du territoire. Force de création des porteurs de projets en appui sur les savoir-faire et les caractéristiques identitaires du terroir. Repenser les territoires au travers de politiques orientées vers le développement durable, l'écologie, l'artisanat, le tourisme de découverte, véritables leviers de la croissance locale. L'objectif étant la transversalité des filières entre les ressources primaires, les ressources humaines et les produits finis. Mettre en réseau tous les acteurs institutionnels et les professionnels. Faire de Sollacaro la vitrine culturelle et identitaire du Taravo. Travailler sur des spécificités territoriales de manière à être compétitif dans un contexte de crise sociale, écologique et économique. Cela constitue un gage essentiel dans les politiques de planification urbaine et sur la mise en œuvre d'un dépoussiérage et d'un recalibrage adapté et plus cohérent du document d'urbanisme en vue d'un équilibre pérenne des enjeux que supporte le territoire. La question est à la fois de protéger le patrimoine végétal et de promouvoir l'ensemble des produits qui en découlent et de dynamiser les courbes démographiques à partir du logement et de l'habitat permanent. Faire prospérer de façon équilibrée les ressources durables dont dispose chaque site tout en se donnant les moyens d'un renouvellement démographique naturel et migratoire par des équipements, des services adaptés au travers d'une mixité du parc de logements en insistant sur le logement permanent et l'accueil des jeunes.

Un territoire vivant.
Un territoire de projets.
Un territoire identitaire.
Un territoire respectueux.
Un territoire équilibré.
Un territoire durable.

ANNEXES

1. **Projection qualitative de la REVIICC horizon 2032 en termes de populations et de logements.**

2. **Inventaire qualitatif et projections sectorielles du parc de logements en devenir de la REVIICC.**

Projection qualitative de la révision de la carte communale de Sollacaro horizon 2032 en termes de populations et de logements.

Secteur	Nb. Log. en 2021	Nombre de logements collectifs	Estimation pop. permanente (2021)	Estimation du nombre de logements supplémentaires (2030)*			Estimation pop. permanente supplémentaire (2032)*
				PC & prog. en cours*	Estimation hors PC et prog. en cours*	Total*	
Sollacaro	250u	42u	143 hab.	-	25u	25u	34 hab.
Vadiola	38u	-	60 hab.	6u	8u	8u	18 hab.
Calvese	43u	10u	17 hab.	-	4u	4u	-
Boca Cigala	7u	-	15 hab.	-	-	-	-
Ghjunca-Carboni	17u	-	22 hab.	13u	10u	23u	24 hab.
Isula	8u	-	8 hab.	-	-	-	-
Campu Stefanu – Bacajolo	15u	-	12 hab.	-	-	-	-
Filitosa	48u	6u	27 hab.	5u	15u	20u	15 hab.
Tappa	10u	-	10 hab.	-	-	-	-
Piatone	30u	-	29 hab.	2u	6u	8u	12 hab.
Autres	23u	-	35 hab.	6u	-	-	10 hab.
TOTAL	489u	58u	378 hab.	32u*	68u*	100u	113 hab.*

Il y aurait 489 logements au 1er janvier 2021. Il s'agit d'une actualisation réalisée par la mairie de Sollacaro et croisée aux permis accordés et livrés avec les observations de terrain.
Ce chiffre semble éloigné si on applique un ratio de 7 logements supplémentaires par an (moyenne de croissance annuelle sur 10 ans), soit un accroissement statistique de 21 logements sur 3 ans ajoutés aux 449 logements du recensement Insee de 2018, soit un total statistique de 470 logements. Hors, la dynamique de la construction a engendré 40 constructions supplémentaires entre 2018 et 2021 soit un écart de 19 constructions avec la moyenne statistique.

489 logements au 1er janvier 2021.
Cette estimation relève de l'analyse de la mairie de Sollacaro suivant les secteurs d'urbanisation, affinée par un ratio statistique relevant des chiffres officiels Insee de 2018 en termes de proportion de résidences principales (44% du parc) et du nombre d'habitants par logements (1,9hab./log.).

**** Les totaux du tableau ci-dessous correspondent à des chiffres en absolu.***

Afin d'affiner un estimatif proche de la réalité horizon 2030, il serait nécessaire d'appliquer 20% de rétention foncière qui relèvent du non aboutissement des projets dû entre autres à l'indivision, aux problèmes de partages familiaux, de séparation , à la décohabitation des ménages, aux décès, de la spéculation foncière, aux investissements non concrétisés, au rejet de prêts bancaires…

- ***80 logements supplémentaires horizon 2030.***
- ***90 habitants supplémentaires horizon 2030.***

Inventaire qualitatif et projections sectorielles du parc de logements en devenir de la révision de la carte communale de Sollacaro

Secteur	Capacité d'accueil retenue par la CC		Servitudes de mixité		Types de logements		Résidences secondaires
	Densité à l'hectare	Nombre de logements supp.	Locatif	Logements à caractère social	Collectifs	Individuels	
Sollacaro	21 log./ha	25u	24u	18u	18u	7u	4u
Calvese	7 log./ha	4u	1u	1u	-	4u	2u
Vadiola	23 log./ha	14u	-	-	-	14u	-
Filitosa	5 log./ha	16u	5u	5u	6u	10u	3u
Ghjunca-Carboni	16 log./ha	23u	-	-	-	23u	4u
Piatone	6 log./ha	10u	-	-	-	10u	2u
TOTAL	13 log./ha	100u*	30u*	24u*	24u*	76u*	15u*

Les totaux du tableau ci-dessous correspondent à des chiffres en absolu.

Afin d'affiner un estimatif proche de la réalité horizon 2032, il serait nécessaire d'appliquer 20% de rétention foncière qui relèvent du non aboutissement des projets dû entre autres à l'indivision, aux problèmes de partages familiaux, de séparation , à la décohabitation des ménages, aux décès, de la spéculation foncière, aux investissements non concrétisés, au rejet de prêts bancaires…

Si bien que les chiffres au final seraient recadrés de la sorte :

- ***80 logements supplémentaires*** *(Cf. commentaire page précédente).*
- ***Dont 24 logements destinés au locatif (incluant les logements sociaux).***
- ***Dont 18 logements collectifs***
- ***Dont 62 logements individuels.***
- ***Dont 68 résidences principales.***
- ***Dont 12résidences secondaires.***

TABLE DES MATIERES

Avant-propos

Avant-propos 4

Résumé non technique

Résumé non technique (Cf. dossier spécifique) .....

Identification des enjeux environnementaux

Identification des enjeux environnementaux 6

Description de l'état initial de l'environnement

Description de l'état initial de l'environnement (Cf. dossier diagnostic territorial)

Présentation différentes pièces constitutives de la REVIICC & justification des choix retenus par la REVIICC

1. le diagnostic territorial 9

2. Justification des choix retenus, besoins, objectifs, planification 9

2.1 Identification des besoins 10

2.2 Les choix politiques retenus par la mise en œuvre de la REVIICC 12
2.2.1 La réflexion stratégique 12

2.3 Analyse des objectifs chiffrés 13
2.3.1 Objectifs de modération de la consommation de l'espace et lutte contre l'étalement urbain 13
2.3.2 Objectifs de croissance démographique 14
2.3.2.1 Repères et éléments d'hypothèse sur les bases Insee 14
2.3.2.2 Spécificités démographiques de Sollacaro 14
2.3.2.3 Travaux, en cours, PC épurés de tous recours, et programmation ... 17
2.3.2.4 Synthèse statistique 18
2.3.3 Objectifs de croissance de la construction et du logement 18
2.3.3.1 Repères Insee 18
2.3.3.2 Spécificités du logement sur Sollacro 19
2.3.3.3 Travaux en cours, permis accordés et programmation publique 21
2.3.4 Objectifs agricoles 24
2.3.5 Objectifs économiques 25

3. Le règlement graphique 26
3.1 Généralités 26
3.1.1 Les zones constructibles (ZC) 26
3.1.2 Les zones non constructibles (ZnC) 26

3.2 Justification et analyse du zonage réglementaire 27
3.2.1 Généralités 27
3.2.2 Analyse par secteurs d'urbanisation 29
3.2.3 Récapitulatif quantitatif destination des sols REVIICC 33
3.2.4 Traduction spatiale de la stratégie de développement des zones urbanisables et des objectifs retenus par la commune dans le zonage . 34

4. Evolution des choix stratégiques au cours du processus d'élaboration 35

Articulation de la REVIICC avec d'autres plans ou programmes

1. Plan Régional de Gestion des Risques Inondation (PRGRI) 44
1.1La Directive européenne 2007/60/CE..... 44
1.2 Prise en compte par la commune dans le cadre de sa REVIICC 44

2. Autres risques naturels..... 47
2.1 Zones inondables du Taravo..... 47
2.2 Incendie 48
2.3 Mouvements de terrain et chutes de blocs 50

3. Protection des eaux..... 51
3.2 Périmètres de protection des sources et captages..... 51

4. SDAGE de Corse..... 52
4.1 Principes généraux..... 52
4.2 Objectifs 2021..... 53

5. Plan d'Aménagement et de Développement Durable Unique de la Corse... 54
5.1 Principes généraux..... 54
5.2 Synthèse du projet de territoire 54
5.3 Enjeux urbains et économiques..... 56
5.4 Enjeux agricoles & espaces stratégiques agricoles (ESA) 58
5.5 Enjeux environnementaux..... 63

6. Schéma régional climat air énergie de la Corse (SRCAE)..... 64
6.1 Quels enjeux en Corse ?..... 64
6.2 Objectifs du SRCAE..... 64
6.3 Facteurs et conséquences de la pollution de l'air sur Sollacaro..... 64
6.4 Orientations du SRCAE de Corse et traduction dans la REVIICC 66

Evolution probable si la REVIICC n'est pas mis en œuvre

1. Rupture dans la planification urbaine..... 69
2. Urbanisme – des dysfonctionnements chroniques..... 70
3. Dégradation de la qualité de vie 70
4. Accroissement de la fracture sociale..... 71
5. Concentration des transports et faiblesse des mobilités 71
6. Déséquilibre économique et fragilisation de l'agriculture 71
7. Altération accrue de l'environnement 72

Analyse des effets notables sur l'environnement Et la santé par la mise en œuvre du PLU

1. Analyse du gisement foncier urbanisable de la REVIICC..... 73
1.1 Identification des secteurs à enjeux de la REVIICC 73
1.2 Dispositions favorisant la densification des formes urbaines 75
1.3 Analyse du gisement foncier retenu par la RERVIICC 76

2. Analyse de la consommation de l'espace dans l'évolution des DU 79
2.1 Identification des secteurs impactés 80
2.2 Cartographie faisant état de l'évolution des zonages CC/REVIICC..... 85
2.3 Analyse qualitative de la consommation par le gisement foncier urbanisable de la REVIICC 89
2.4 Analyse de l'emprise des aires urbanisables de la REVIICC sur l'AOC vin de Corse..... 91
2.5 Analyse du différentiel entre le gisement foncier de la REVIICC et les espaces artificialisés 95

3. Prise en compte du paysage et du patrimoine dans la définition du zonage 95
3.1 Réhabilitation des espaces agraires..... 95
3.2 Préservation du patrimoine naturel, des modelés, du relief, des vallons . 95
3.3 Préservation des cônes de vues, échappées, horizons..... 96
3.4 Préservation de la qualité des silhouettes des villages, des secteurs urbanisables et préservation du patrimoine bâti 96
3.5 Analyse sectorielle 97

4. Analyse du schéma d'assainissement
Analyse des riques de pollution liés aux ANC vis-à-vis des affluents sdu Taravo..... 100
4.1 Gestion des eaux pluviales..... 100
4.2 Le zonage d'assainissement..... 102

5. Analyse des incidences de la REVIICC sur l'environnement et la santé.. 103
5.1 L'air 103
5.2 Les sols..... 103
5.3 L'eau..... 104
5.4 Les déchets 104
5.5 Le climat 104
5.6 L'énergie 105
5.7 La santé 105
5.8 Les milieux naturels..... 105
5.9 Les zones humides 105
5.10 Les boisements et la couverture végétale 106
5.11 La faune 106
5.12 La biodiversité..... 106
5.13 Les risques naturels 107
5.14 Mesures de protection et sites sensibles 107
5.15 Consommation de l'espace 108
5.16 Patrimoine culturel, architectural et archéologique 108
5.17 Agriculture 108
5.18 Paysage..... 109
5.19 Trame verte..... 109

6. Cartographie synthétique
& recommandations dans la planification urbaine retenue la REVIICC 111

Evaluation des incidences Natura 2000

Evaluation des incidences Natura 2000
(Cf. dossier spécifique) .....

Présentation des solutions de substitution raisonnables Et des motifs pour lesquels le programme a été retenu

1. Sollacaro..... 115
2. Vadiola..... 116
3. Calvese..... 116
4. Ghjunca-Carboni 117
5. Filitosa..... 118
6. Piatone 119

Mesures prises pour éviter, réduire ou compenser Les incidences de la REVIICC sur l'environnement et la santé

1. Eviter..... 121
1.1 Eviter d'ouvrir à l'urbanisation les sites naturels protégés 121
1.2 Eviter d'ouvrir à l'urbanisation les sites sensibles au titre du paysage. 121
1.3 Eviter d'ouvrir à l'urbanisation les espaces contrevenant aux prescriptions de la loi montagne 121
1.4 Eviter d'ouvrir à l'urbanisation les sites sensibles au titre de l'environnement 121
1.5 Eviter d'ouvrir à l'urbanisation des terrains présentant des caractéristiques sensibles et des opportunités pour l'agriculture ... 121

2. Réduire 122
2.1 Lutter contre la pollution de sols et des cours d'eau..... 122
2.2 Réduire le gaspillage de la ressource en eau et notamment l'eau potable 123
2.3 Réduire l'étalement urbain et la consommation de l'espace par l'urbanisation..... 123
2.4 Réduire la proportion de résidences secondaires 124
2.5 Délimiter les corridors écologiques 124

3. Compenser 125
3.1 Réhabilitation de milieux naturels menacés 125
3.2 Réhabilitation d'espaces agricoles en zones de contact avec les espaces urbanisés 126
3.3 Réhabilitation d'espaces agricoles en vue d'améliorer la biodiversité et de renforcer l'activité agricole et pastorale 126
3.4 Classer des ESA supplémentaires avec la REVIICC..... 127

3.5 Compensations agricoles par la REVIICC 127
3.6 Compensations environnementales 128
3.7 Mobilités été énergie : compensations vis-à-vis de l'accroissement démographiques généré par la REVIICC 128
3.8 Eviter le gaspillage de la ressource en eau..... 129
3.9 Compensations & patrimoine 129

4. Tableau récapitulatif des mesures pour éviter – réduire – compenser 130

Critères, indicateurs et modalités pour suivre Les effets de la REVIICC sur l'environnement

Critères, indicateurs et modalités pour suivre Les effets de la REVIICC sur l'environnement 134

Eléments de conclusion

Eléments de conclusion 163

Annexes

Projection qualitative de la REVIICC en termes de population et de logements 167
Inventaire qualitatif et projections du parc de logements en devenir 168

This document was created with the Win2PDF “print to PDF” printer available at
http://www.win2pdf.com

This version of Win2PDF 10 is for evaluation and non-commercial use only.

This page will not be added after purchasing Win2PDF.

http://www.win2pdf.com/purchase/

Révision II Carte Communale

SOLLACARO

Incidences NATURA 2000

Novembre 2021

Commune de Sollacaro

Incidences NATURA 2000

SOMMAIRE

Règlementation 4

Repérage du site NATURA 2000 6

Le site de l'étang de Canniccia 7

Quelles menaces sur le site Natura 2000 de l'embouchure du Taravo ? ... 18

Le projet est-il susceptible d'avoir des incidences sur le site N 2000 ? 25

Le porjet de REVIICC renforce et préserve le caractère naturel et sensible Des sites et réduit les incidences 26

Mesures pour éviter, réduire ou compenser les incidences potentielles ... 27

Suivi et indicateurs 29

Conclusion 30

Article L414-4

Modifié par LOI n°2016-1087 du 8 août 2016 - art. 91

I. – Lorsqu'ils sont susceptibles d'affecter de manière significative un site Natura 2000, individuellement ou en raison de leurs effets cumulés, doivent faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences au regard des objectifs de conservation du site, dénommée ci-après " Evaluation des incidences Natura 2000 " :

1° Les documents de planification qui, sans autoriser par eux-mêmes la réalisation d'activités, de travaux, d'aménagements, d'ouvrages ou d'installations, sont applicables à leur réalisation ;

2° Les programmes ou projets d'activités, de travaux, d'aménagements, d'ouvrages ou d'installations ;

3° Les manifestations et interventions dans le milieu naturel ou le paysage.

II. – Les programmes ou projets d'activités, de travaux, d'aménagements, d'ouvrages ou d'installations ainsi que les manifestations et interventions prévus par les contrats Natura 2000 ou pratiqués selon les engagements spécifiques définis par une charte Natura 2000 sont dispensés de l'évaluation des incidences Natura 2000.

II bis. – Les activités de pêche maritime professionnelle s'exerçant dans le périmètre d'un ou de plusieurs sites Natura 2000 font l'objet d'analyses des risques d'atteinte aux objectifs de conservation des sites Natura 2000, réalisées à l'échelle de chaque site, lors de l'élaboration ou de la révision des documents d'objectifs mentionnés à l'article L. 414-2. Lorsqu'un tel risque est identifié, l'autorité administrative prend les mesures réglementaires pour assurer que ces activités ne portent pas atteinte aux objectifs de conservation du site, dans le respect des règles de la politique commune de la pêche maritime. Ces activités sont alors dispensées d'évaluation d'incidences sur les sites Natura 2000.

III. – Sous réserve du IV bis, les documents de planification, programmes ou projets ainsi que les manifestations ou interventions soumis à un régime administratif d'autorisation, d'approbation ou de déclaration au titre d'une législation ou d'une réglementation distincte de Natura 2000 ne font l'objet d'une évaluation des incidences Natura 2000 que s'ils figurent :

1° Soit sur une liste nationale établie par décret en Conseil d'Etat ;

2° Soit sur une liste locale, complémentaire de la liste nationale, arrêtée par l'autorité administrative compétente.

IV. – Tout document de planification, programme ou projet ainsi que toute manifestation ou intervention qui ne relève pas d'un régime administratif d'autorisation, d'approbation ou de déclaration au titre d'une législation ou d'une réglementation distincte de Natura 2000 peut être soumis à autorisation en application de la présente section et fait alors l'objet d'une évaluation des incidences Natura 2000.

Sans préjudice de l'application du IV bis, une liste locale des documents de planification, programmes ou projets ainsi que des manifestations ou interventions concernés est arrêtée par l'autorité administrative compétente parmi ceux figurant sur une liste nationale de référence établie par décret en Conseil d'Etat.

IV bis. — Tout document de planification, programme ou projet ainsi que manifestation ou intervention susceptible d'affecter de manière significative un site Natura 2000 et qui ne figure pas sur les listes mentionnées aux III et IV fait l'objet d'une évaluation des incidences Natura 2000 sur décision motivée de l'autorité administrative.

V. – Les listes arrêtées au titre des III et IV par l'autorité administrative compétente sont établies au regard des objectifs de conservation des sites Natura 2000, en concertation notamment avec des représentants de collectivités territoriales et de leurs groupements, de propriétaires, d'exploitants et d'utilisateurs concernés ainsi que d'organisations professionnelles, d'organismes et d'établissements publics exerçant leurs activités dans les domaines agricole, sylvicole, touristique, des cultures marines, de la pêche, de la chasse et de l'extraction. Elles indiquent si l'obligation de réaliser une évaluation des incidences Natura 2000 s'applique dans le périmètre d'un ou plusieurs sites Natura 2000 ou sur tout ou partie d'un territoire départemental ou d'un espace marin.

VI. – L'autorité chargée d'autoriser, d'approuver ou de recevoir la déclaration s'oppose à tout document de planification, programme, projet, manifestation ou intervention si l'évaluation des incidences requise en application des III, IV et IV bis n'a pas été réalisée, si elle se révèle insuffisante ou s'il en résulte que leur réalisation porterait atteinte aux objectifs de conservation d'un site Natura 2000.

A défaut pour la législation ou la réglementation applicable au régime d'autorisation, d'approbation ou de déclaration concerné de définir les conditions dans lesquelles l'autorité compétente s'oppose, celles-ci sont définies au titre de la présente section. En l'absence d'opposition expresse dans un délai déterminé, le document de planification, le programme, le projet, la manifestation ou l'intervention entre en vigueur ou peut être réalisé à compter de l'expiration dudit délai.

VII. – Lorsqu'une évaluation conclut à une atteinte aux objectifs de conservation d'un site Natura 2000 et en l'absence de solutions alternatives, l'autorité compétente peut donner son accord pour des raisons impératives d'intérêt public majeur. Dans ce cas, elle s'assure que des mesures compensatoires sont prises pour maintenir la cohérence globale du réseau Natura 2000. Ces mesures compensatoires sont à la charge de l'autorité qui a approuvé le document de planification ou du bénéficiaire du programme ou projet d'activités, de travaux, d'aménagements, d'ouvrages ou d'installations, de la manifestation ou de l'intervention. La Commission européenne en est tenue informée.

VIII. – Lorsque le site abrite un type d'habitat naturel ou une espèce prioritaires qui figurent, au titre de la protection renforcée dont ils bénéficient, sur des listes arrêtées dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat, l'accord mentionné au VII ne peut être donné que pour des motifs liés à la santé ou à la sécurité publique ou tirés des avantages importants procurés à l'environnement ou, après avis de la Commission européenne, pour d'autres raisons impératives d'intérêt public majeur.

IX. — L'article L. 122-12 est applicable aux décisions visées aux I à V prises sans qu'une évaluation des incidences Natura 2000 ait été faite.

Site NATURA 2000 – commune de Sollacaro

Sites NATURA 2000

Directive 92/43 CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que la faune et la flore sauvage.

Annexes I, II & IV : espèces animales et végétales à l'échelle de l'Europe (hors oiseaux)

Depuis 2004, les sites NATURA 2000 regroupent également les ZPS et les ZSC (cf. supra), décret n°2001-1031 du 8 novembre 2001.

Zones Spéciales de Conservation (ZSC)

Directive HABITAT n° 92/43/CEE du 21 mai 1992 a pour objectif la conservation des habitats naturels ainsi que la faune et la flore sauvages concernant la conservation des oiseaux sauvages.

Référence n° FR 94 00610 **« embouchure du Taravo, plage de Tenutella, étangs de Tanchiccia et de Canniccia »** couvrant 127ha dont 8ha sur le territoire de la commune de Sollacaro.

NATURA 2000

Muséum national d'Histoire naturelle

Conservatoire du littoral

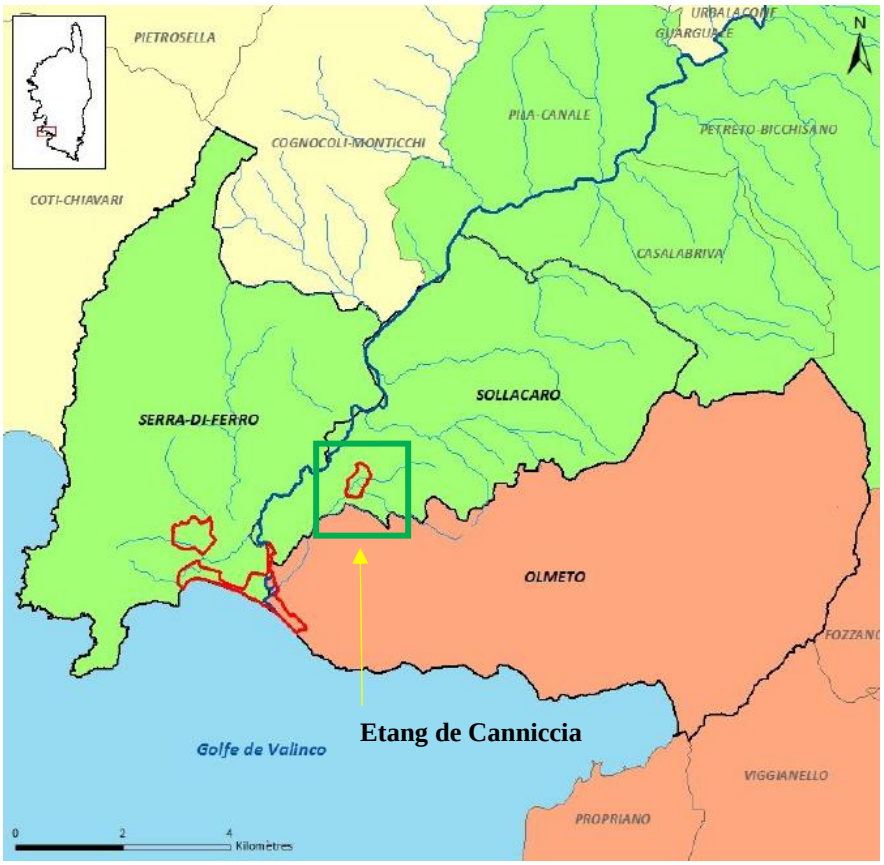

Le site de l'étang de Canniccia

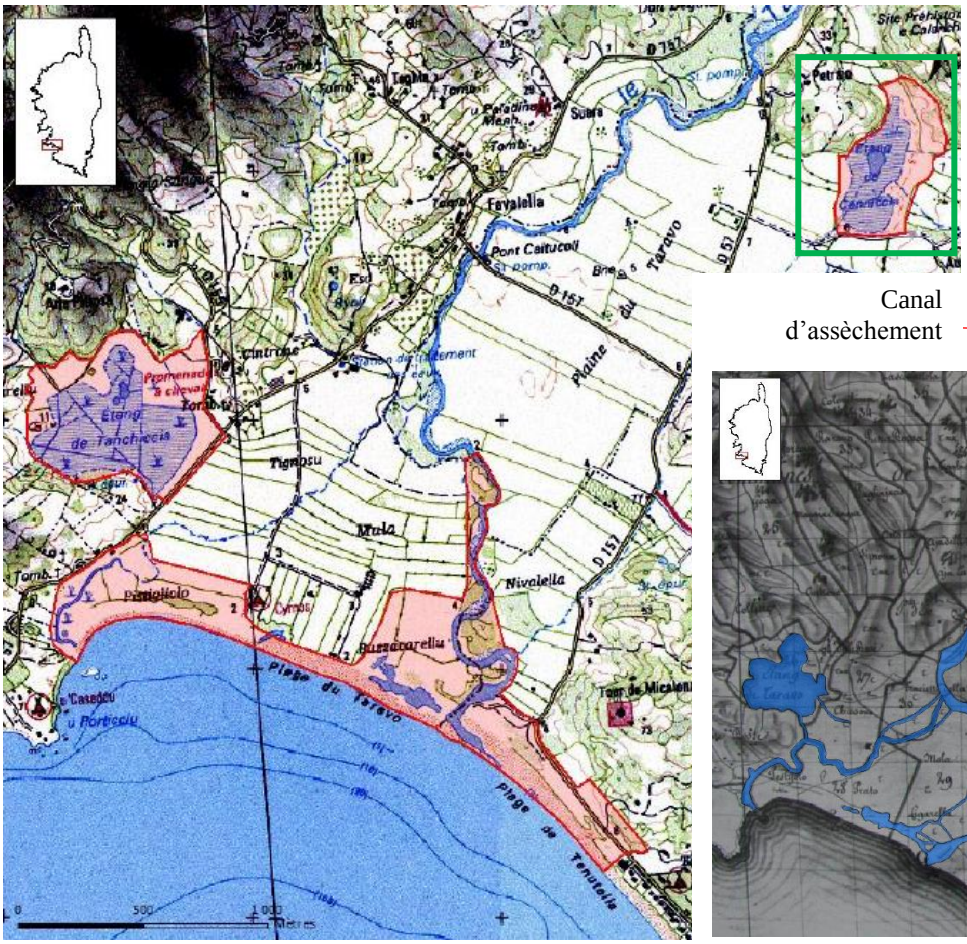

Canal d'assèchement

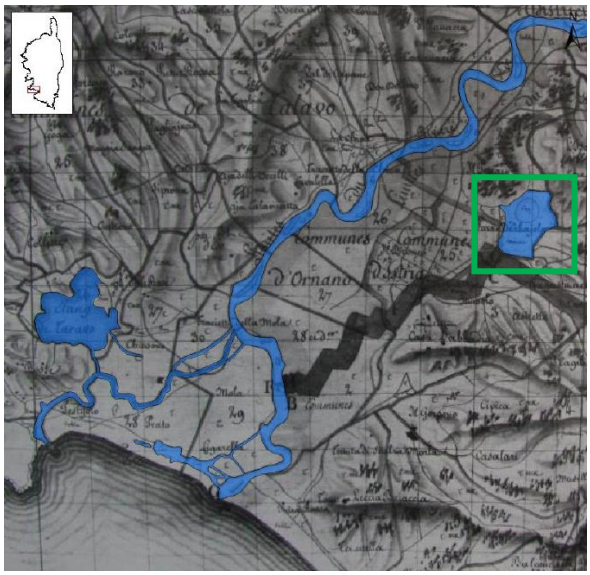

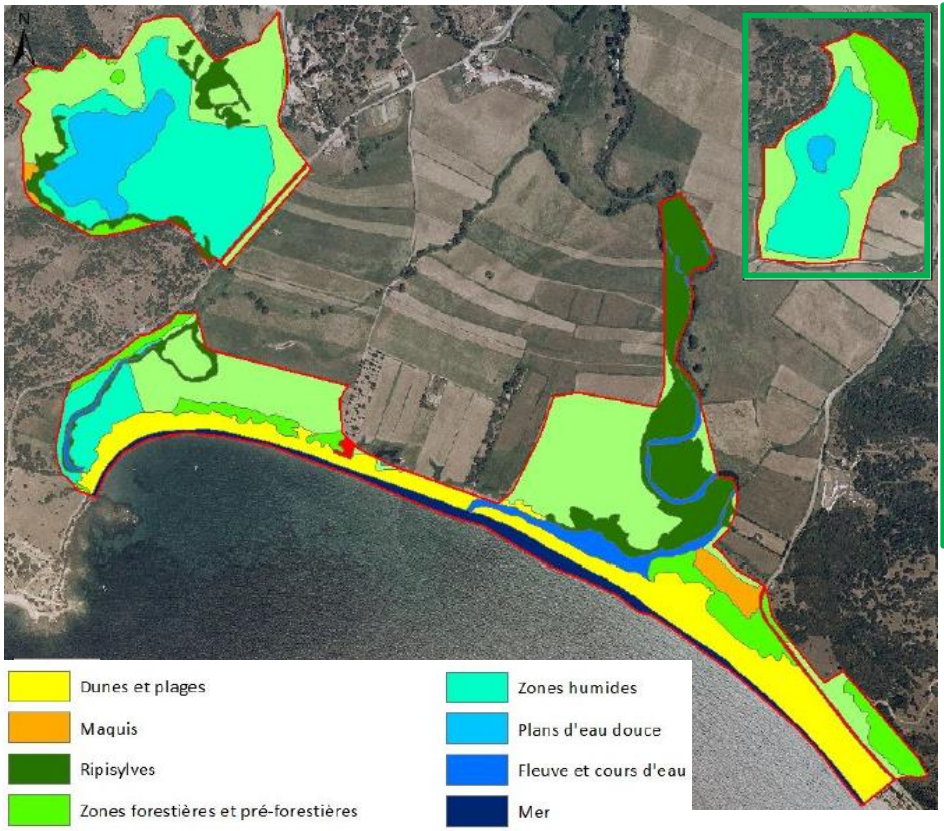

Zones humides et de fraîcheur
Alentour du marais de Canniccia

Habitat site Natura 2000 – ZSC n°FR9400610

Carte d'identité

- « Embouchure du Taravo, plage de Tenutella, étangs de Tanchiccia et de Canniccia » : 127ha.
- Sous entité : « Etang de Canniccia » : **8ha.**

- Directive HABITAT n°92/43CEE.
- Site n° FR9400610.

Description du site

La basse vallée du Taravo forme une vaste plaine de faible altitude comprise entre 0 et 20m. bordée de part et d'autre par des moraines fluvio-glaciaires quaternaires.

Le site Natura 2000 couvre près de 126ha dont 14% sur la commune de Sollacaro (8ha) correspondant au marais de Canniccia.

Le marias de Cannicica a toujours été isolé sans exutoire constitué, constitué d'un plan d'eau libre et entouré de zones marécageuses inondées. Il constitue un véritable petit bassin endoréique (de caractère terrestre) situé dans une cuvette et alimenté par les ruisseaux sporadiques et les eaux de ruissellement coulant des collines alentours et ne se déversant ni dans la mer, ni dans le fleuve, ce qui fait sa particularité.

Situé donc sur les terres, sur la rive gauche du Taravo, sur la commune de Sollacaro, à plus de 2kms du littoral, l'étang de Canniccia est un plan d'eau douce permanent de plus de 1,5m. de profondeur pour une surface inférieure à 1ha, entouré de plusieurs ceintures de végétations denses et marécageuses, dont une roselière de phragmites, des prairies humides tout en formant un marais d'eau douce aux ceintures de végétation bien conservées.

Canniccia est un des rares plans d'eau douce naturel de Corse de basse altitude.

Propriétaires

- Privés.

Mesures de protection de l'environnement

⇨ **Z.N.I.E.F.F. I.** « plage et zones humides du bas Taravo et de Tenutella » n°940004127.

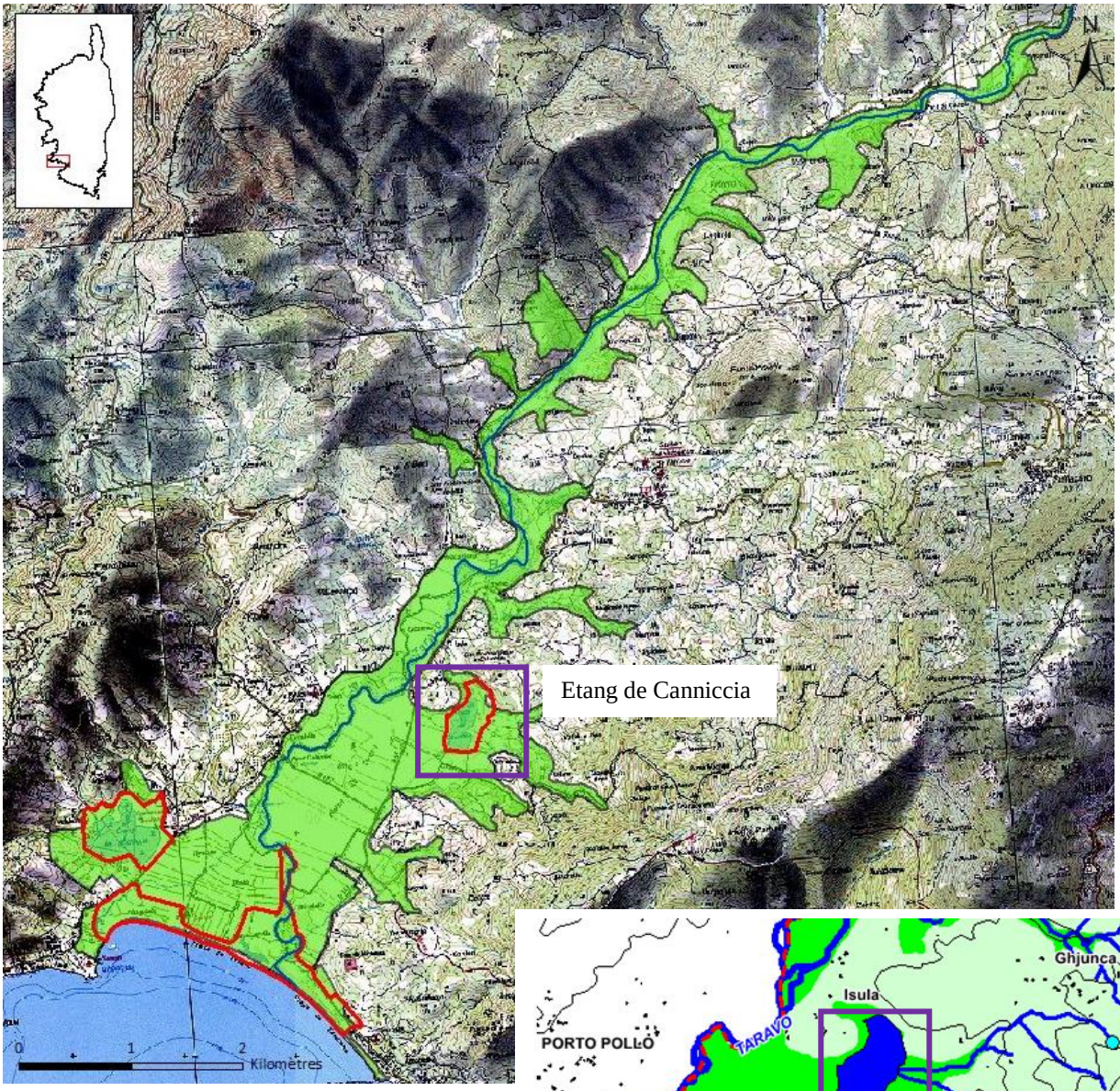

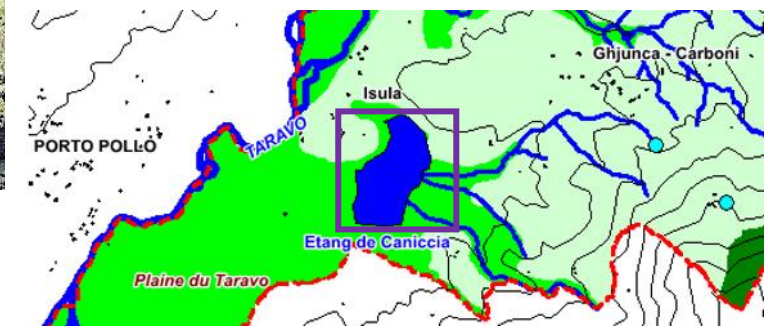

Z.N.I.E.F.F. I
Zones humides du bas Taravo n°00690000
(357ha sur Sollacaro)

Secteur d'une superficie limitée caractérisé par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel régional.

⇨ **Padduc : réservoir de biodiversité et continuité écologique**

Réservoir de biodiversité et corridors de basse altitude.
Réservoirs et continuités aquatiques.
Esa sur la vallée et les bas piedmonts du Taravo.

Plan d'aménagement et de développement durable de la Corse -- Schéma d'aménagement du territoire

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

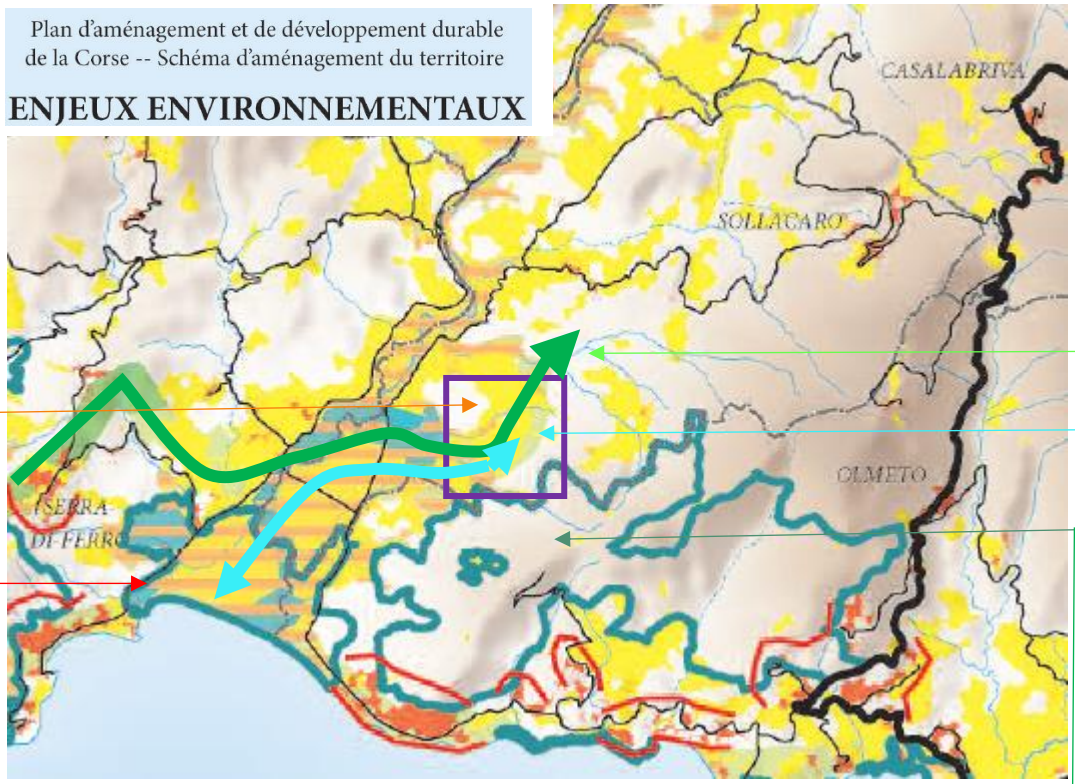

Les enjeux complémentaires

- Espace stratégique agricole
- Potentiel hydroélectrique identifié à concilier avec les enjeux environnementaux
- ZNIEFF

Les protections fortes existantes

- Réserve Naturelle
- Arreté de Protection de Biotope (APB)
- Espaces remarquables ou caractéristiques de la loi littoral

Les pressions

- Tache urbaine (hors bâti isolé)
- Zone de forte pression urbaine

Les espaces stratégiques

- Espaces stratégiques environnementaux

Les enjeux de biodiversité et de paysage

- Réservoirs de biodiversité, sites inscrits et corridors de haute montagne
- Réservoirs de biodiversité, sites inscrits et corridors de moyenne montagne
- Réservoirs de biodiversité, sites inscrits et corridors de piémont et vallée
- Réservoirs de biodiversité, sites inscrits et corridors de basse altitude
- Réservoirs et continuités aquatiques

⇨ **SDAGE de Corse.**
Délibération de la CTC du 17 septembre 2015

Le SDAGE est un document établi pour 6 ans dont les orientations fondamentales reposent sur une gestion équilibrée de la ressource en eau ainsi que sur des objectifs de qualité et de quantité d'eau à atteindre dans le bassin de Corse dans l'intérêt général et dans le respect des principes de la loi sur l'eau et des milieux aquatiques.

Aujourd'hui, 86% des cours d'eau de Corse sont de bonne qualité. L'objectif à atteindre serait 97% d'ici l'horizon 2021.

Quatre orientations :

- Assurer l'équilibre quantitatif de la ressource en eau en anticipant les conséquences des évolutions climatiques, les besoins de développement et d'équipement.
- Lutter contre les pollutions en renforçant la maîtrise des risques pour la santé et la gestion des déchets.
- Préserver ou restaurer les milieux aquatiques et humides en respectant leurs fonctionnalités.
- Mettre en cohérence la gestion concertée de l'eau avec l'aménagement et le développement durable de l'île.

⇨ **Appellation d'Origine Protégées et Identification Géographique Protégées**

- ✓ AOP Vins de Corse, corse Ajaccio et corse Sartène
- ✓ AOP Brocciu.
- ✓ AOP Mele di Corsica.
- ✓ AOP Oliu di Corsica

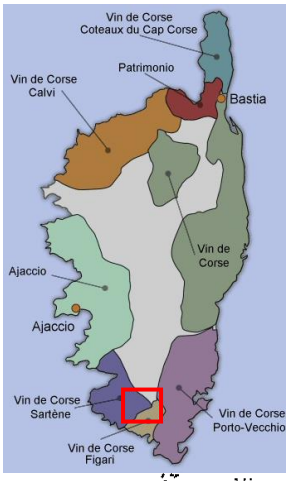

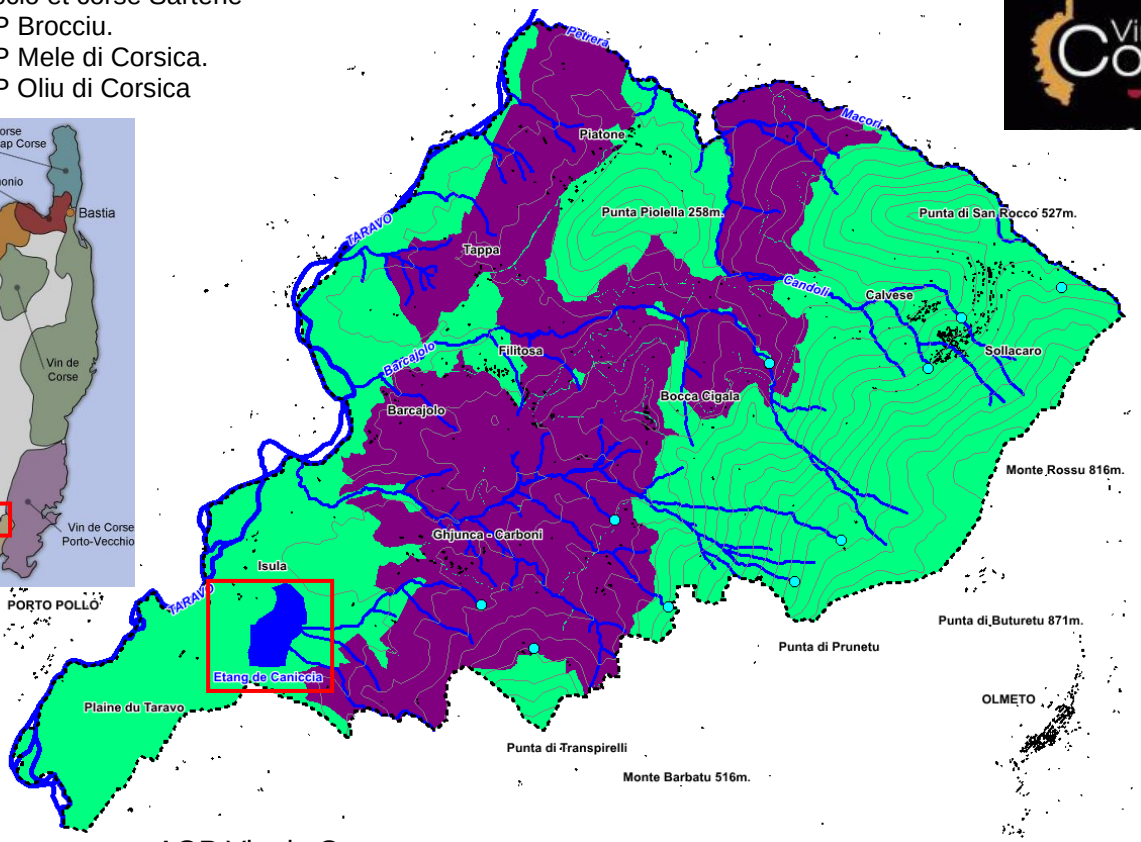

AOP Vin de Corse

- ✓ IGP clémentine de Corse.
- ✓ IGP vin de Corse

⇨ Les zones humides permanentes ou temporaires.

Les zones humides sont des milieux de vie remarquables pour leur biodiversité. De nombreuses espèces végétales et animales y sont inféodées. Ce sont des lieux d'abri, de nourrissage et de reproduction pour de nombreuses espèces, indispensables à la reproduction des batraciens. Elles constituent des étapes migratoires, des lieux de reproduction ou d'hivernage pour de nombreuses espèces d'oiseaux aquatiques et de poissons.

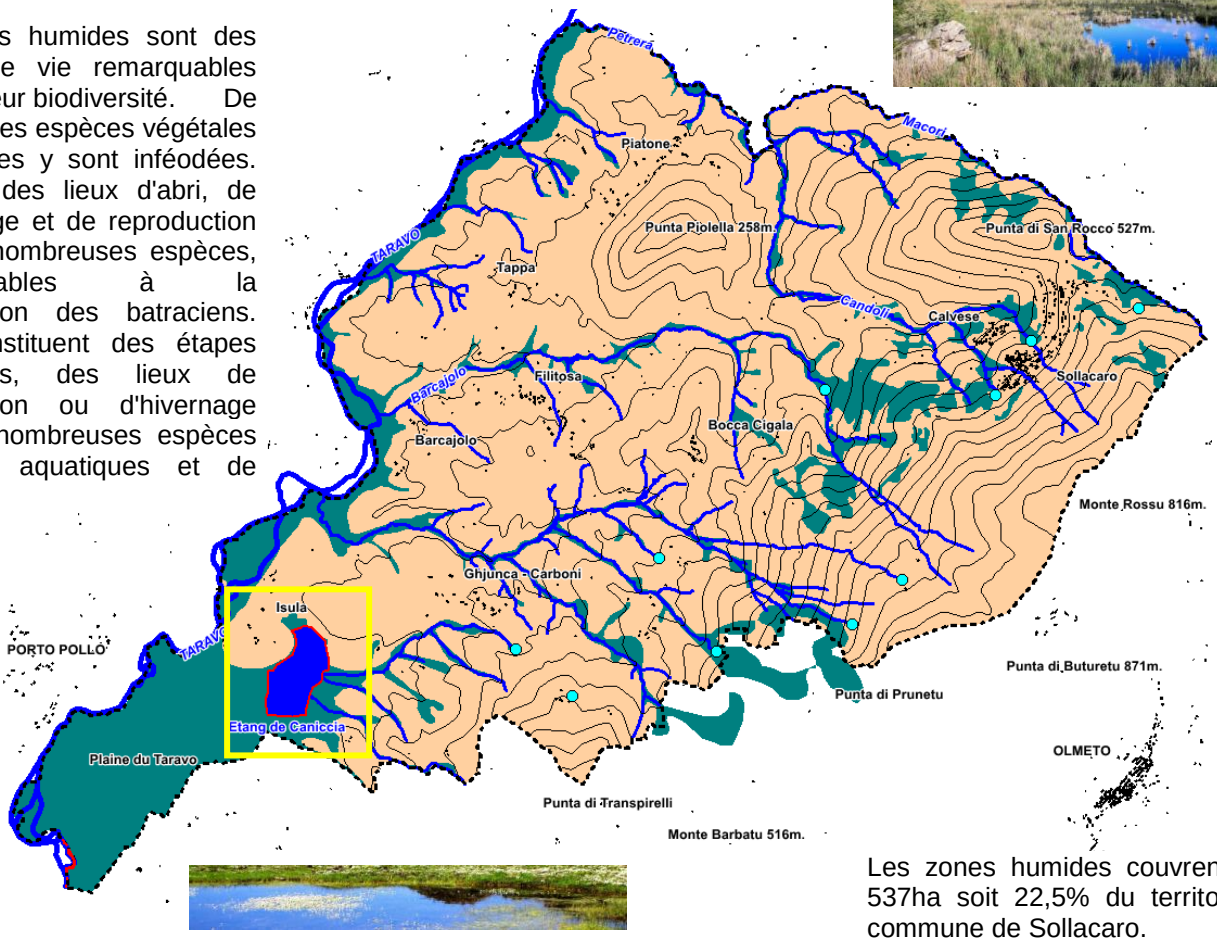

Les zones humides couvrent environ 537ha soit 22,5% du territoire de la commune de Sollacaro.

⇨ Aléas inondation du Taravo.

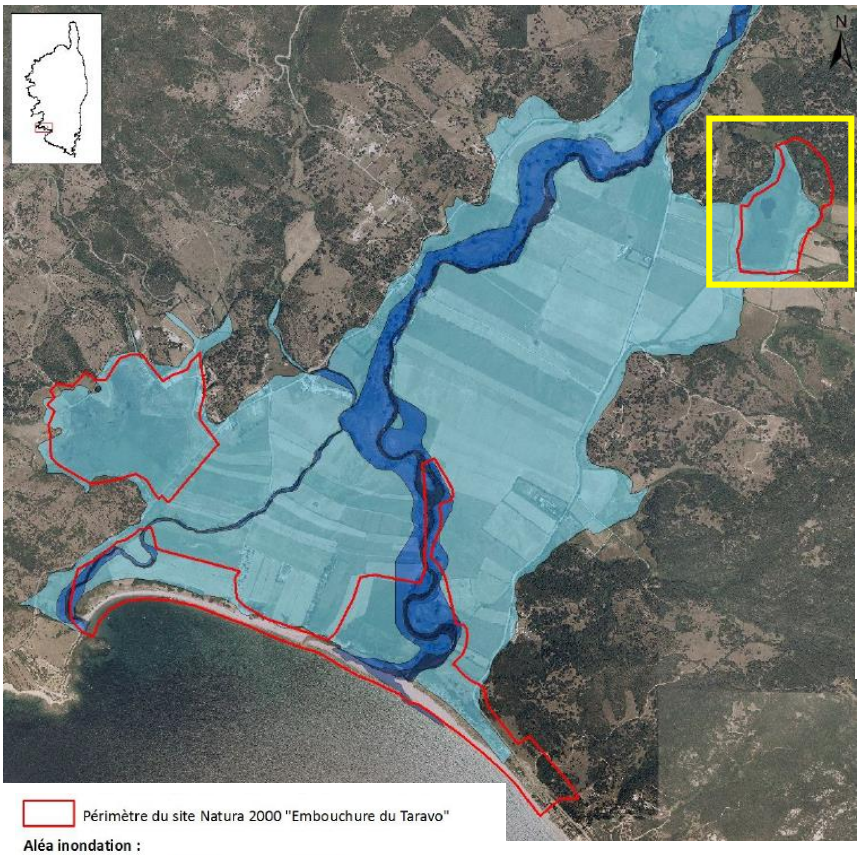

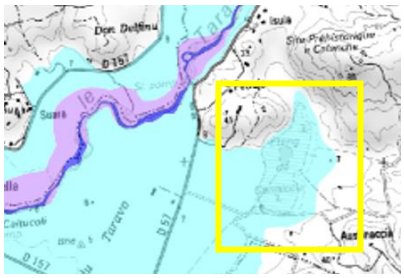

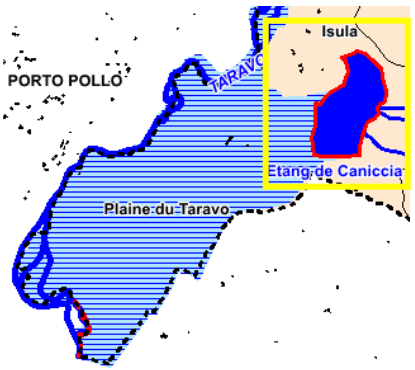

Habitats *(source DOCOB)*

Sur les 16 habitats que compte le site Natura 2000, 7 relèvent exclusivement de l'étang de Canniccia :

- ⇨ n°3130 « Eaux oligotrophes à végétation annuelle des rives exondées ».
- ⇨ n°3150 « Lacs eutrophes naturels avec végétation du magnopotaion ou du hydrocharition ».
- ⇨ n°3260 « Rivières des étages planitiaires avec végétation du ranunculion fluitantis et du callitricho-batrachion ».
- ⇨ n°6420-5 « Prairie humides hydrophiles et hygrophiles méditerranéennes de basse altitude ».
- ⇨ n°6430 « Mégaphorbiais eutrophes d'ourlets planitiaires ».
- ⇨ n°91E0 « Forêt alluviale résiduelle à peupliers et aulnes ».

Occupation des sols sur le site Natura 2000 « Embouchure du Taravo »

Type	Surface	Occupation des sols
Prairies semi-naturelles	41,2 ha	32,5 %
Zones humides	26,2 ha	20,7 %
Dunes et plages	16,0 ha	12,6 %
Ripisylves	15,2 ha	12,0 %
Zones forestières et pré-forestières	10,7 ha	8,4 %
Plans d'eau douce	6,5 ha	5,1 %
Mer	4,7 ha	3,7 %
Fleuve et cours d'eau	3,6 ha	2,8 %
Maquis	1,6 ha	1,3 %
Zones anthropisées	1,1 ha	0,9 %

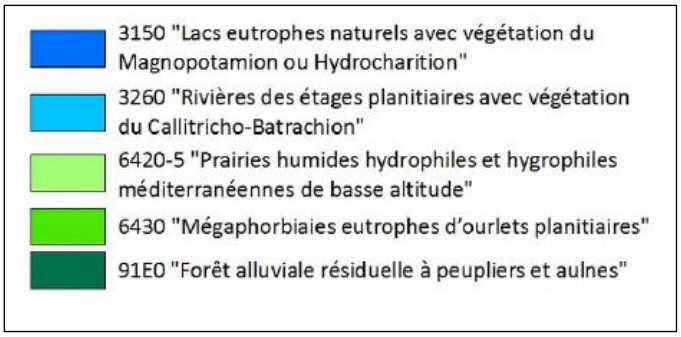

Les eaux oligotrophes à végétation annuelle des rives exondées englobe les gazons amphibies oligotrophiques et les communautés annuelles plus ou moins amphibies telles que les joncacées et les cypéracées.

Les étangs aux eaux douces, dormantes et eutrophes sont fréquents en zones d eplaine associés à une agriculture parfois intensive (pas le cas ici). Le caractère naturellement eutrophe correspond à des contextes géologiques et géomorphiques alluvionnaires ou a de substrats marneux, argileux.

Les prairies humides et hygrophiles méditerranéennes à graminées et joncs de grande taille 5poacées, cypréracées, joncacées, phorbes) se retrouvent dans des dépressions dans les basses plaines et à proximité des étangs. Les sols sont généralement de type hygromorphes et le substrat de type alluvions. Ces praires sont fréquentes pâturées une grande partie de l'année.

Les mégaphorbiaies eutrophes d'ourlets planitiaires sont des bordures herbacées hautes, nitrophiles et humides le long des cours d'eau et en bordure des forêts humides (aulnes). Ces prairies se transforment progressivement par l'implantation d'arbustes type saule ou aulnes.

Les boisements alluviaux résiduels à aulnes et saules sont des ripisylves d'aulnes glutineux et de saules.

Végétation *(source DOCOB)*

- ✓ Roselière à phragmites.
- ✓ Prairies.
- ✓ Végétation héliophytique.
- ✓ Haies à rubus ulmifolius.
- ✓ Haies à pistacia lentiscus et myrtus communis.
- ✓ Salix atrocinerea et aulnus glutinosa).

Iris des marais, renoncules sardes, crypsis fauchoin, crypsis piquant, héliotrope couché, chénopode à feuilles grasses, arroche couchée, echinochloa pied-de-coq, lentilles d'eau, cératophylles, trèfle renversé, trèfle fraise, polypogon de Montpellier, agrostide blanche, chiendent pied de poule, scirpe–jonc, souchet odorant, guimauve officinale, saules roux, aulnes glutineux, pistachiers lentisques, myrtes, vulpin roux, écuelle d'eau...

Faune *(source DOCOB)*

- ⇨ <u>Reptiles et amphibiens</u> : tortues d'Hermann, tortues cistudes, discoglosse sarde
- ⇨ <u>Poissons</u> : blennie fluviatile, truite fario…
- ⇨ <u>Oiseaux</u> : aigrette garzette, busard des roseaux, butor étoilé, chevalier sylvain, grande aigrette, grue cendrée, guifette moustac, héron pourpré, martin-pêcheur d'Europe, busard Saint-Martin, engoulevent d'Europe, milan royal…

Rôles des formations et des entités écologiques relevant de l'étang de Canniccia

- ⇨ Valeur patrimoniale par la présence d'espèces végétales menacées à l'échelle nationale.
- ⇨ Un habitat qui constitue un biotope pour la reproduction des poissons.
- ⇨ Habitat propice au développement des invertébrés.
- ⇨ Zone d'alimentation et de gagnage pour avifaune et notamment les canards.
- ⇨ Intérêt économique en vue du pacage extensif des bovins sur les prairies humides.
- ⇨ Une valeur écologique incontestée comme ressource nutritives pour les insectes et les oiseaux.
- ⇨ Mosaïque d'espèces et enrichissement général de la biodiversité écologique.

Activités humaines

<u>Jadis :</u>

- ⇨ Pastoralisme transhumant avec généralisation des bocages.
- ⇨ Aménagement de sources pour des abreuvoirs.
- ⇨ Tentative de culture du riz et de lentilles.
- ⇨ Cultures fourragères et céréalières.

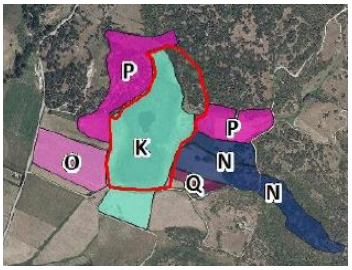

Exploitations agricoles

Un creusement ancien et non daté *du cœur du marais de Canniccia a abouti à la création d'un plan d'eau permanent*.

Par la suite aux XIX^{ème} et XX^{ème} siècles *des campagnes d'assèchement* des zones humides ont eu pour objectif premier la lutte contre la malaria et ont entrainé la modification du fonctionnement hydraulique et de l'écoulement des eaux. Toutefois, il 'n'ont pas réussi à assécher complétement le marais. Il s'agissait notamment du creusement en 1856 d'un *canal d'évacuation de 2754ml entre le marais et le littoral.*

Plus récemment, le développement dans la plaine du Taravo de l'agriculture et du pastoralisme a entrainé *l'enclosure* et le *creusement de petits fossés et canaux* (roubines) qui fonctionnaient notamment en période de crues afin d'écouler les surplus d'eau.

Aujourd'hui :

- Pastoralisme bovin extensif et saisonnier.
- Agriculture biologique (élevage AB). Aucun intrant utilisé, aucun complément alimentaire hormis le foin, aucune nourriture animale, employés.

  Charge de l'ordre de 2000UGB/ha présentant des risques visibles de dégradation (piétinements, déjections animales, surpâturage). Toutefois, un apport quotidien fourrager en période estivale permet de limiter l'impact du bétail sur les prairies de la ZH de Canniccia.

- Chasse (gibier à plumes, sangliers).

Menaces potentielles

Menaces anthropiques :

- Destruction, altération des biotopes.
- Mouvements de terres.
- Rectification des berges
- Pollution générée par l'urbanisation l'apport d'eaux usées des habitations situées sur les collines.
- Pollution de l'eau.
- Prolifération de plantes exogènes.

Menaces agricoles :

- La minéralisation des abondantes déjections des bovins qui depuis de très nombreuses années paissent dans les prairies et les ceintures d'hélophytes.
- L'habitat pourrait être menacé par une hypertrophisation du milieu due à une intensification des activités agricoles qui pourrait entrainer une prolifération des lentilles d'eau et mettre en danger de disparition, par concurrence, certaines espèces végétales flottantes plus rares et plus fragiles.
- L'assèchement du marais et la réduction des zones humides qui engendrerait le développement de grande plantes aquatiques enracinées plus compétitives, véritable danger pour les formations végétales flottantes caractéristiques.
- Incendies.
- La fermeture du milieu. Il est essentiel de garantir le maintien d'une activité agricole. En effet, le maintien des prairies humides est fortement lié au pacage extensif et aux fauches régulières des espèces non broutées par le bétail. Dans le cas contraire, ces formations se trouveraient colonisées puis envahies par des formations ligneuses ou arbustives.
- Le surpâturage est à éviter car il favoriserait le développement d'espèces végétales d'intérêt pastoral médiocre et peut aller jusqu'à la dénudation de sols.
- La recherche d'une rentabilité agraire plus poussée du site qui détruirait les habitats en place : pratique du sursemi visant à augmenter la capacité fourragère de la zone, transformation en vergers irrigués en été, drainage et mise en culture (maraîchage) du site qui risquent de détruire de façon irréversible les habitats relavant de l'étang de Canniccia.
- Piétinement, dégradation des habitats et des espèces. Il pourrait être envisagé de limiter l'accès des animaux à certains secteurs sensibles, notamment aux abords de l'étang permanent afin de préserver cet habitat qui en outre est dépourvu de valeur agronomique compte tenu de la prédominance d'espèces non fourragères.

Enjeux

- ⇨ Conserver les habitats d'intérêt communautaire.
- ⇨ Préserver les populations de cistudes.
- ⇨ Préserver l'avifaune.
- ⇨ Préserver l'état naturel et semi-naturel de la zone humide.
- ⇨ Veille et suivi écologique.
- ⇨ Animation du site Natura 2000.
- ⇨ Prise en compte des enjeux écologiques.
- ⇨ Préserver la qualité de l'eau, des cours d'eau et des zones humides.
- ⇨ Réglementer voir supprimer les activités de production alimentaire (cultures fourragères, arboriculture, maraîchage).
- ⇨ Limiter le piétinement des berges par les animaux d'élevage.
- ⇨ Mettre en cohérence les autorisations de prélèvement avec les besoins en eau des milieux aquatiques et les valeurs mobilisables des nappes d'eau souterraines.

Objectifs

- ⇨ Favoriser la gestion des zones humides dégradées et/ou sensibles.
- ⇨ Maintenir l'état hydrologique des zones humides.
- ⇨ Lutter contre les espèces envahissantes.
- ⇨ Garantir un entretien pérenne du site.
- ⇨ Améliorer les connaissances scientifiques de la faune et de la flore endémiques.
- ⇨ Organiser le suivi de l'évolution des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.
- ⇨ Limiter les sources de pollution, de dégradation et de modification hydrique des marais et cours d'eau.
- ⇨ Encourager la gestion de pare-feu.
- ⇨ Limiter les intrants.
- ⇨ Limiter l'accès au bétail.
- ⇨ Préserver du brûlage la roselière.
- ⇨ Limiter l'accès aux promeneurs.
- ⇨ Promouvoir l'animation du site Natura 2000.
- ⇨ Soutenir les pratiques respectueuses de l'environnement (AB, enclosure, sensibilisation …).
- ⇨ Sensibiliser le public à la démarche.
- ⇨ Eduquer à l'environnement.

Actions

- ⇨ Suivi de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.
- ⇨ Identification des zones dégradées ou sensibles.
- ⇨ Mise en œuvre d'action correctives ou préventives des espaces dégradés ou sensibles.
- ⇨ Mise en œuvre d'un plan de gestion du marais.
- ⇨ Maintien des milieux ouverts et en bon état de conservation du site.
- ⇨ Favoriser les conditions de maintien et de développement des habitats nécessaires à l'avifaune et à la cistude d'Europe.
- ⇨ Mise en œuvre des mesures du SDAGE Corse.
- ⇨ Aménagement de protections type clôtures électriques, ganivelles.
- ⇨ Conservation des zones humides et maintien du niveau du réseau hydrographique.
- ⇨ Interdire les mouvements de sols.
- ⇨ Entretenir les canaux et roubines.
- ⇨ Eradiquer les espèces invasives présentes sur les zones humides.
- ⇨ Aménagement d'un sentier de randonnée pédagogique.
- ⇨ Suivi scientifique des habitats et de la faune du site.
- ⇨ Animation du site à des fins de sensibilisation et pédagogiques.
- ⇨ Soutien des pratiques respectueuses de l'environnement.
- ⇨ Organiser l'animation du site.
- ⇨ Rédiger une charte Natura 2000 du site de Canniccia.
- ⇨ Mettre en œuvre des outils de communication à destination des usagers et des riverains.
- ⇨ Développer des initiatives éducatives auprès de scolaires.
- ⇨ Sensibilisation à la préservation de l'environnement et des zones humides en particulier.

Ces mesures relèvent directement de la gestion Natura 2000 du site et de son comité de pilotage.

Le site Natura 2000 de l'embouchure du Taravo *(hors commune)*

Si l'étant de Canniccia, présent sur la commune a la particularité d'être essentiellement alimenté par le ruissellement et d'être indépendant du réseau hydrographique du Taravo, il en est tout autre de la portion du site située sur l'embouchure du fleuve.

En effet, le Taravo lui-même connecte les divers secteurs agricoles, urbanisés ou littoraux de la basse vallée. Sollacaro, pour sa part, les zones constructibles du Village, de Piatone, de Filitosa et de Ghjunca-Carboni reposent toutes sur des affluents du fleuve Taravo et pourraient impacter le site Natura 2000 via le réseau hydrographique.

Menaces potentielles

Menaces anthropiques :

- Destruction, altération des biotopes.
- Pollution générée par l'urbanisation et l'apport d'eaux usées des habitations situées à proximité des cours d'eau et affluents du Taravo, vecteurs de pollution.
- Pollution de l'eau par les ANC.
- Pollution par les rejets de la STEP de Sollacaro.

Menaces agricoles :

- La minéralisation des abondantes déjections des bovins qui depuis de très nombreuses années paissent sur la plaine, sur les abords du fleuve et sur les bas piedmonts proches des affluents du fleuve.
- La biocénose pourrait être menacée par une hypertrophisation du milieu due à une intensification des activités agricoles qui pourrait entrainer la disparition de certaines espèces végétales et animales.
- Incendies.
- Le surpâturage est à éviter car il favoriserait la dénudation de sols et le ruissellement de surface pouvant aggraver aussi le risque d'inondation.
- La recherche d'une rentabilité agraire plus poussée (intrants, mécanisation….) en amont du site ainsi que la pratique du sursemi visant à augmenter la capacité fourragère de la plaine, la transformation en vergers irrigués en été, le drainage et mise en culture (maraîchage sur les berges du Taravo) risquent de détruire de façon irréversible les habitats inscrits sur le site Natura 2000.

Opportunités et perspectives agricoles reposant sur la commune de Sollacaro Pouvant impacter indirectement le site Natura 2000

- Renforcement des cultures fourragères sur la plaine du Taravo.
- Renforcement du pastoralisme bovin sur la plaine et sur les abords du Taravo.
- Renforcement du pastoralisme ovin sur les bas piedmonts et sur les abords des affluents du Taravo.
- Renforcement du maraîchage aux alentours de Piatone, de Tappa et sur les abords du Taravo pouvant impacter les affluents et le fleuve maître lui-même.
- Opportunités de développement de l'arboriculture fruitière méditerranéenne sur les abords du fleuve par irrigation, entre Piatonu et Barcajolo.
- Poursuite de l'ouverture et du désenclavement d'espaces agraires entre Bocca Cigala et Ghjunca-Carboni, ainsi qu'aux alentours de Tappa et de Filitosa.
- Réflexion possible sur la restauration des cerisaies entre Calvese et Sollacaro, traversés par le Candoli, affluent du Taravo.
- Renforcement des exploitations agricoles en place et notamment sur les abords du fleuve et sur la plaine du Taravo.

REVISION II CARTE COMMUNALE SOLLACARO
Evaluation des Incidences
Sur le site Natura 2000

Activités agricoles

Légende :

- Bâti
- Aire bâtie
- Oliviers & suberaies
- Châtaigniers
- Parcours, prairies
- Bocages
- Restanques, jardins
- Céréales/cutures fourragères
- Station d'épuration
- Maraîchage
- Porcins
- Ovins
- Bovins
- Rapaces

Pëtrera
Piatone
Macori
Punta Piolella 258m.
Punta di San Rocco 527m.
TARAVO
Tappa
Càndoli
Calvese
Sollacaro
Barcajolo
Filitosa
Bocca Cigala
Barcajolo
Monte Rossu 816m.
Ghjunca - Carboni
Isula
PORTO POLLO
TARAVO
Punta di Butturetu 871m.
Punta di Prunetu
Etang de Caniccia
Plaine du Taravo
OLMETO
Punta di Transpirelli
Monte Barbatu 516m.

Echelle : 1/30 000e 1cm = 300m

Agence PLATINIUM - Octobre 2021

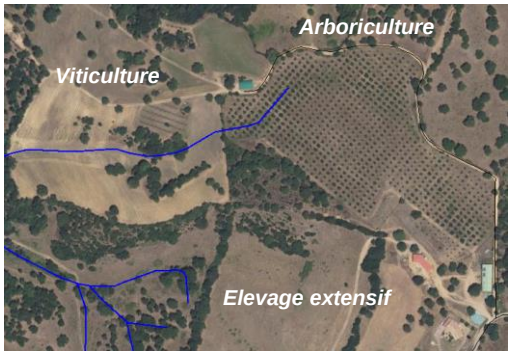

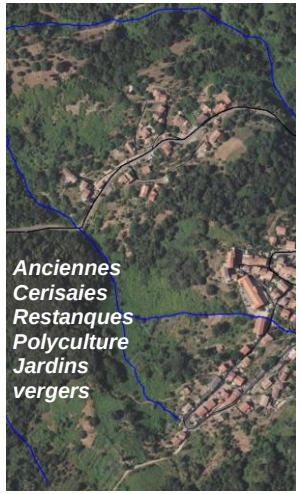

Petrera
Maraîchage
Piatone
Viticulture &
Arboriculture
Macori
Punta Piolella 258m.
Punta di San Rocco 527m.
TARAVO
Arboriculture
Tappa
Candoli
Calvese
Barcajolo
Filitosa
Anciennes
Cerisaies
Sollacaro
Bocca Cigala
Barcajolo
Arboriculture
Ghjunca - Carboni
Isula
PORTO POLLO
TARAVO
Etang de Caniccia
Cultures fourragères
Elevage bovin
Punta di Transpirelli
Monte Barbatu 516m.
Plaine du Taravo
Punta

Le Taravo et ses affluents vecteurs potentiels de pollutions

REVISION II CARTE COMMUNALE SOLLACARO
Evaluation des Incidences
Sur le site Natura 2000

Localisation des activités agricoles
Susceptibles d'impacter le site Natura 2000

Echelle : 1/30 000e 1cm = 300m.

Agence PLATINIUM - Octobre 2021

Impact du Projet urbain sur le site Natura 2000

Un apport Positif vis-à-vis du document en vigueur

REVISION II CARTE COMMUNALE SOLLACARO
Evaluation des Incidences Natura 2000

Evolutions des documents d'urbanisme

- Zones urbanisables de la REVIICC (ZC)
- Zones urbanisables retituées aux espaces A et N (ZnC)
- Espaces A et N acquis par les zones ubanisables (ZC)

Echelle : 1/30 000e 1cm = 300m.

<u>Déclassement des zones urbanisables</u> (ZC) de la carte communale en vigueur <u>sur tous les secteurs proches de cours d'eau</u> et notamment les secteurs reposant sur des unités en ANC (assainissement non collectif) afin de réduire toute menace de pollution éventuelle des sols capable de transiter via le réseau hydrographique vers le site Natura 2000.

Dans les faits, la seule garantie qu'apporte la carte communale est la non constructibilité dans et aux abords immédiates du réseau hydrographique et des zones humides.

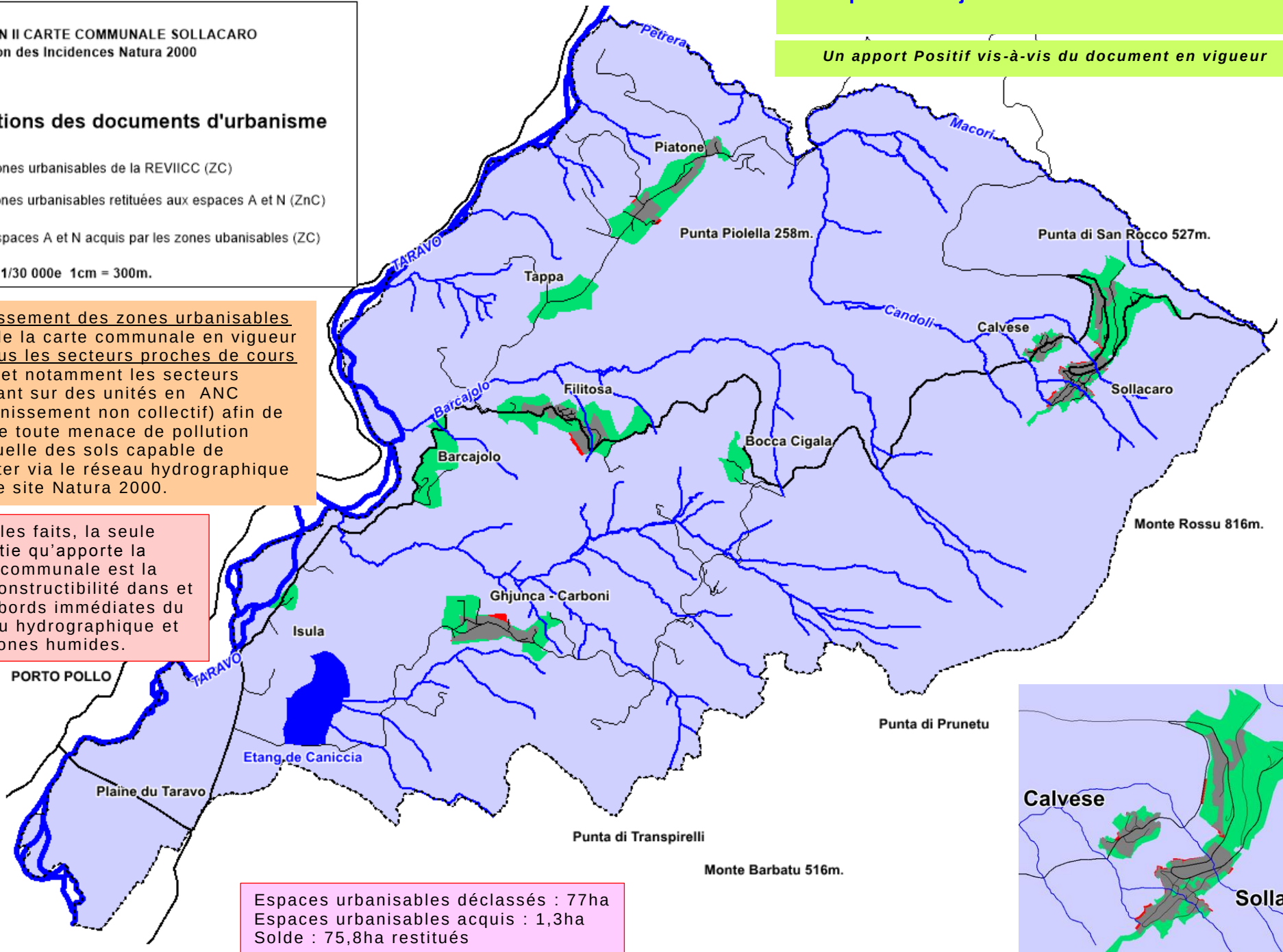

Espaces urbanisables déclassés : 77ha
Espaces urbanisables acquis : 1,3ha
Solde : 75,8ha restitués

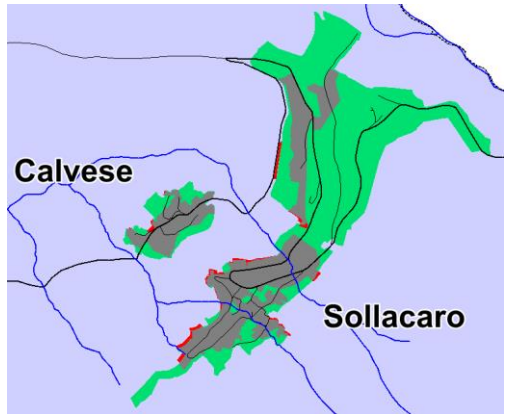

Quelles garanties au titre de l'assainissement ?

On l'a vu, la meilleure garantie que puisse apporter la révision II de la carte communale est la non constructibilité, tout du moins réduire l'aire urbanisable (ZC) aux abords du réseau hydrographique du Taravo.

Peut-on s'interroger sur les garanties du schéma d'assainissement vis-à-vis du site Natura 2000 ?

Les zones considérées pour le zonage d'assainissement ne sont pas des zones sensibles ou vulnérables. La mise en œuvre du zonage d'assainissement aura pour principaux effets :

- Le raccordement au réseau collectif des habitations existantes situées sur Vadiola
- Le raccordement au réseau collectif des actuelles et futures habitations des zones du village de Sollacaro, de Calvese et de Vadiola.

- Le maintien en assainissement autonome des habitations des zones de Filitosa, de Ghunca-Carbioni et de Piatonu.

Les risques de pollution seront réduits et la situation sera améliorée par le raccordement des habitations existantes du village actuellement en assainissement autonome. Le raccordement de Vadiola et des nouvelles constructions de ces trois secteurs à la station de traitement permettra de traiter les effluents des futures habitations des zones à proximité du village.

Les zones maintenues en assainissement autonome ne devraient pas se développer de manière importante dans le futur. D'autant plus qu'elles ont été considérablement réduites (-73%) passant de près de 105ha urbanisables à moins de 29ha. Les secteurs proches des cours d'eau ont été déclassés en priorité. Dans ces zones, les dispositifs d'assainissement autonome seront contrôlés par la collectivité compétente en termes de SPANC.

Ruisseaux de CANDOLI et de MACORI
(*Milieu récepteur des rejets de la STEP de Calvese-Sollacaro)*

Le milieu récepteur de la station de traitement des eaux usées de la commune est le ruisseau de Candoli affluent du ruisseau de Macori, lui-même affluent du Taravo.Ce dernier constitue une masse d'eau prioritaire selon la dénomination du SDAGE 2016-2021. Sa qualité fait l'objet d'un suivi. Depuis 2015 il fait l'objet d'un classement en tant que **Bon Etat écologique et de Bon Etat chimique de la masse d'eau FRER33 au niveau** de l'embouchure du Taravo, sur la commune d'Olmeto car les relevés effectués au niveau de la commune de Casalabriva, soit en amont de la confluence avec le ruisseau de Candoli.

- La station de traitement de la commune de Sollacaro est en bon état de fonctionnement.
- En période de pointe estivale, elle n'est pas à saturation et a des performances de rejets conformes aux prescriptions réglementaires.
- En sus de son bon fonctionnement, la station de traitement a subi des travaux de rénovation ces dernières années (certains travaux sont actuellement en cours), notamment vis-à-vis de la réhabilitation de plusieurs ouvrages et équipements. Les travaux de maintenance de la station d'épuration ont débuté en juin 2020 qui est conforme dans sa qualité de traitement aux normes en vigueur.
- La Station d'épuration apparait aujourd'hui comme surdimensionnée (1000 EH) pour le traitement des effluents actuels.

En définitive, la station de traitement actuelle pourra aisément subvenir aux besoins de traitement futurs liés aux perspectives démographiques.

A ce jour la conformité de la station d'épuration du village n'interfère pas de façon négative sur la qualité du site Natura 2000 de l'embouchure du Taravo en termes de pollution.

Assainissement autonome – Filitosa – Piatone – Ghjunca-Carboni

Synthèse des contraintes

Zone	Aptitude des sols à l'assainissement autonome	Contraintes d'habitat	Contraintes environnementales	Réseau de collecte existant	Solutions d'assainissement envisageables
1 – Vadiola « haut »	Moyenne	Moyennes	Importantes	Proche (<250 m)	Collectif et autonome
2 - Vadiola « bas »	Défavorable	Importantes	Moyennes	Proche (<250 m)	Collectif
3 - Filitosa	Favorable	Faibles	Faibles	Eloigné > 1000 m	Collectif et autonome
4 - Giunca/Carboni	Favorable	Faibles	Faibles	Eloigné > 1000 m	Autonome
5 - Piatone	Favorable	Faibles	Faibles	Eloigné > 1000 m	Autonome

Entre avril 2018 et août 2019, sur les 155 unités d'assainissement autonomes que comptait la commune de Sollacaro, seulement 11 installations diagnostiquées présentaient des systèmes nécessitant une intervention urgente.
Le SPANC de la com-com. a imposé une intervention rapide, avec par la suite un contrôle après travaux afin de vérifier la résorption des dysfonctionnements constatés afin de limiter tous risques de pollution de l'environnement.

Compte tenu de la diversité des formations pédologiques dans certains secteurs, ***le règlement du SPANC*** de la Communauté de Communes du Sartenais-Valinco-Taravo impose aux particuliers désirant construire ou rénover une habitation de faire réaliser une étude complémentaire sur leur parcelle afin de choisir, positionner et dimensionner leur dispositif d'assainissement autonome afin de réduire tout risque de pollution des sols et à fortiori du réseau hydrographique du Taravo.

Cette mesure relevant du SPANC vient compléter les précautions relevant de l'***arrêté préfectoral*** en date ***du 22 mai 2012*** qui impose un éloignement des unités de traitement de tous cours d'eau et zone humides.

Ces deux mesures contribuent à limiter tous risques de pollution du réseau hydrographique.

La gestion des eaux pluviales

L'imperméabilisation des sols, du fait de l'urbanisation, se traduit par une suppression de l'infiltration de l'eau dans le sol, provoquant par conséquent un ruissellement immédiat dès le début de la pluie, et des conséquences graves sur le ruissellement pluvial.

Les effets de l'imperméabilisation sont les suivants

- Réduction du temps de réponse du bassin versant, en supprimant l'infiltration des premières pluies, ce qui constitue un facteur aggravant en termes de risques.
- Augmentation du débit de pointe, par rapport à un sol naturel qui aurait assuré l'infiltration de la pluie.
- Accroissement des volumes ruisselés au cours de l'évènement.

Aucun schéma directeur des eaux pluviales n'a été réalisé à ce jour sur la commune.

Toutefois la réduction de 76ha de surfaces urbanisable dans la présente révision de la carte communale va permetrter de reduire la charge potentielle en constructions supplémentaires et d'autant plus l'artificialisation de sols et donc limiter les phénomènes de ruissellemnt diffus capables d'accentuer la diffusion de pollutions éventelles vers les cours d'eau vecteurs de pollution vers le site Natura 2000 et notamnet vers l'embouchure et les zones humides du Taravo.

La présente révision de la carte communale ne dispose que de 7,5ha de gisement foncier urbanisable (ZC) pour un maximum de 80 logements supplémentaires estimés. Avec une moyenne haute de 200m²/log. et 15% supplémentaires en moyenne quant aux VRD, annexes, stationnements, c'est environ 18500m² supplémentaires qui peuvent être imperméabilisés par le bais de la carte communale, soit 0,07% de la surface totale de la commune. Malgre la pente, la couverture végétale et l'éloignement semblent capables d'absorber le produit de ruissellement généré par cette nouvelle imperméabilisation.

Une imperméabilisation de sols réduite par la révision II de la carte communale sans impacts majeurs directs ou indirects sur le site Natura 200 de l'embouchure du Taravo.

Enjeux

- ⇨ Conserver les habitats d'intérêt communautaire.
- ⇨ Préserver les populations de cistudes.
- ⇨ Préserver l'avifaune.
- ⇨ Préserver l'état naturel et semi-naturel des zones humides.
- ⇨ Veille et suivi écologique.
- ⇨ Animation du site Natura 2000.
- ⇨ Prise en compte des enjeux écologiques.
- ⇨ Préserver la qualité de l'eau, des cours d'eau et des zones humides.
- ⇨ Encadrer les activités de production alimentaire (cultures fourragères, arboriculture, maraîchage).
- ⇨ Sensibiliser les agriculteurs au renouvellement des pratiques agricoles, vers une agriculture éthique et durable respectueuse de l'environnement.
- ⇨ Mettre en cohérence les autorisations de prélèvement avec les besoins en eau des milieux aquatiques et les valeurs mobilisables des nappes d'eau souterraines.

Objectifs

- ⇨ Favoriser la gestion des zones humides dégradées et/ou sensibles.
- ⇨ Préserver l'état hydrologique des zones humides.
- ⇨ Améliorer les connaissances scientifiques de la faune et de la flore endémiques.
- ⇨ Organiser le suivi de l'évolution des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.
- ⇨ Limiter les sources de pollution, de dégradation et de modification hydrique des cours d'eau.
- ⇨ Encourager la gestion pérenne de pare-feu.
- ⇨ Limiter les intrants.
- ⇨ Limiter l'accès au bétail.
- ⇨ Limiter l'accès aux promeneurs et aux pêcheurs.
- ⇨ Promouvoir l'animation du site Natura 2000.
- ⇨ Soutenir les pratiques respectueuses de l'environnement (AB, enclosure, sensibilisation …).
- ⇨ Sensibiliser le public à la démarche.
- ⇨ Eduquer à l'environnement.

Actions

- ⇨ Suivi de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.
- ⇨ Identification des zones dégradées ou sensibles.
- ⇨ Mise en œuvre d'action correctives ou préventives des espaces dégradés ou sensibles.
- ⇨ Mise en œuvre d'un plan de gestion du marais.
- ⇨ Favoriser les conditions de maintien et de développement des habitats nécessaires à l'avifaune et à la cistude d'Europe.
- ⇨ Mise en œuvre des mesures du SDAGE Corse.
- ⇨ Aménagement de protections type clôtures électriques et/ou clôtures agricoles avec un retrait minimum vis-à-vis des cours d'eau et des zones humides permanentes ou temporaires.
- ⇨ Conservation des zones humides et maintien du niveau du réseau hydrographique.
- ⇨ Interdire les mouvements de sols.
- ⇨ Entretenir les canaux et roubines.
- ⇨ Aménagement d'un sentier de randonnée pédagogique et entretien du site type contrat rivière.
- ⇨ Suivi scientifique des habitats et de la faune du site.
- ⇨ Animation du site à des fins de sensibilisation et pédagogiques.
- ⇨ Soutien des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement.
- ⇨ Organiser l'animation du site.
- ⇨ Rédiger une charte Natura 2000 du site en général.
- ⇨ Mettre en œuvre des outils de communication à destination des usagers et des riverains.
- ⇨ Développer des initiatives éducatives auprès de scolaires (ramassage des déchets….).
- ⇨ Sensibilisation à la préservation de l'environnement et des zones humides.
- ⇨ Etendre à terme la couverture des tâches urbaines par un réseau public d'assainissement collectif (Filitosa notamment).
- ⇨ Renouveler régulièrement les contrôles des ANC par le SPANC de la communauté de communes avec injonctions en cas de non résorption d'éventuelles pollutions constatées. Poursuivre la lutte contre l'étalement urbain en priorisant la densification de surfaces mutables et en second lieu en favorisant le renouvellement urbain.

Le projet de révision de carte communale est-il susceptible d'avoir des incidences Sur le site NATURA 2000 ?

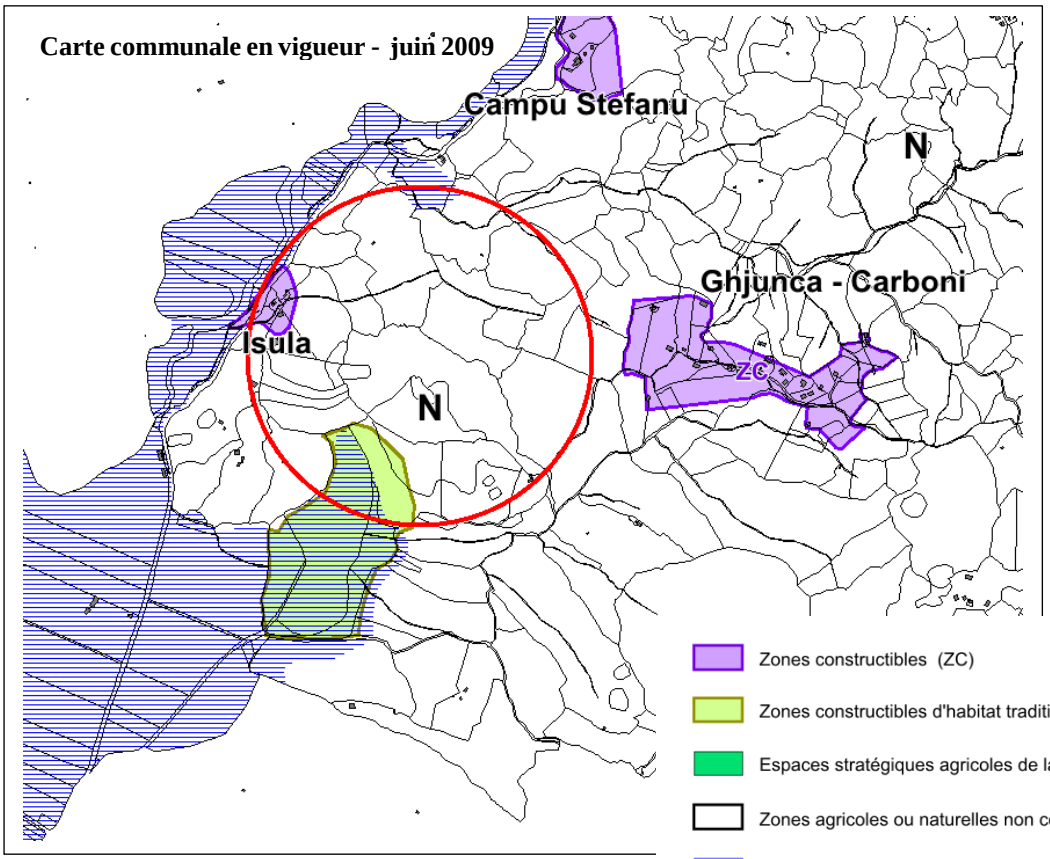

Zones constructibles (ZC)

Zones constructibles d'habitat traditionnel (ZCa)

Espaces stratégiques agricoles de la carte communale

Zones agricoles ou naturelles non constructibles (N)

Zone inondable du Taravo (Atlas des zones inondables)

Périmètre de protection des monuments historiques (rayon de 500m.)

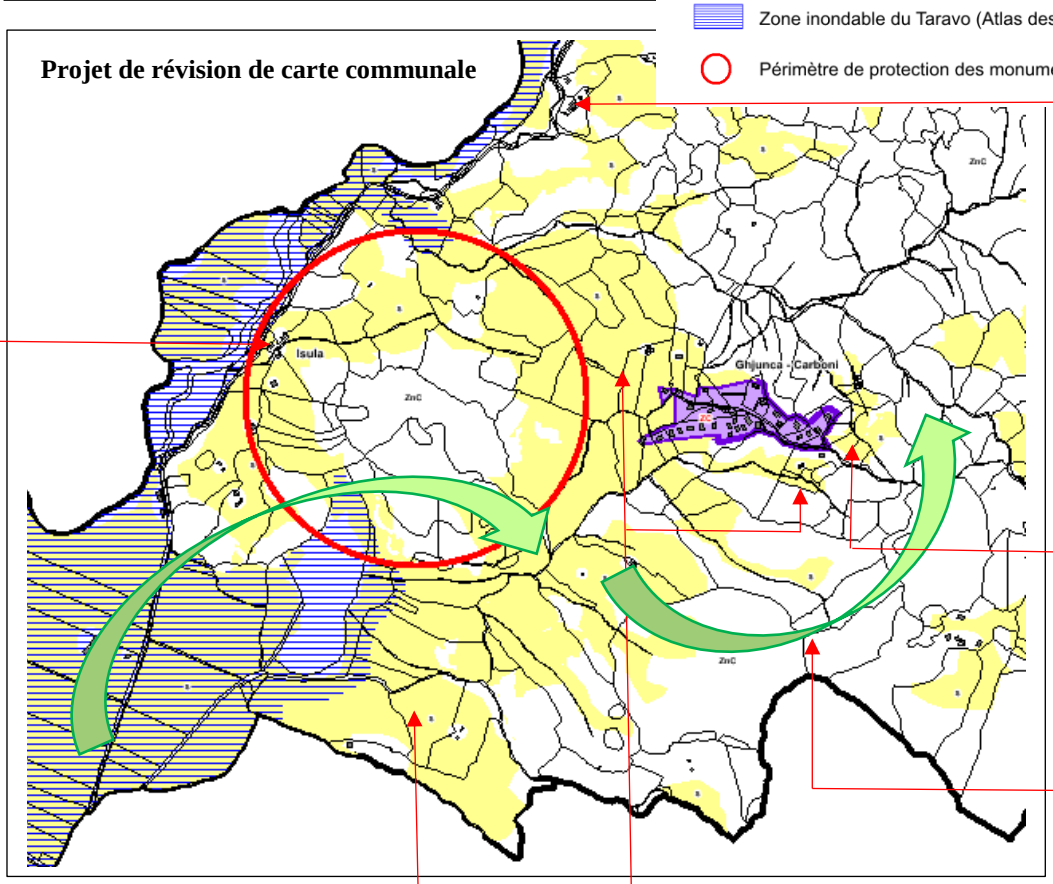

Déclassement de la zone urbanisable de Campu Stefanu

Déclassement de la zone urbanisable Est de Carboni et préservation du corridor écologique inscrit dans le TVB du Padduc ainsi que des ESA.

TVB
Réservoir de biodiversité
Corridor de basse altitude

Déclassement de la zone urbanisable et des collines habitées d'Isula, situées à proximité du site Natura 2000

Réduction de l'emprise urbanisable de Ghjunca-Carboni coté site Natura 2000, situé à 810m.

Inscription d'espaces stratégiques agricoles (ESA) mis en compatibilité avec le Padduc en évitant d'intégrer une zone agraire sur la partie pérenne de l'étang.

Le projet de révision de la carte communale renforce et préserve Le caractère naturel et sensible des sites et réduit les incidences

L'évolution de la réflexion de la révision de la carte communale en cours d'élaboration a permis d'engager un recadrage des zones urbanisables et de choix quant aux modalités de préservation des sites sensibles et des interfaces avec les tâches urbaines et autres aires bâties existantes en compatibilité avec les principes et les grandes orientations du Padduc et avec les lois Grenelles :

- ⇨ Réduction de l'emprise des zones urbanisables de la carte communale sur le secteur de Ghjunca-Carboni et notamment sur l'ouest, côté étang et site Natura 2000 et à l'Est du secteur dans l'objectifs de préserver la TVB inscrite au Padduc, de préserver le corridor écologique de basse altitude, de préserver le réservoir de biodiversité, et surtout afin de réduire les nuisances potentielles générées par cet espace habité.

- ⇨ Déclassement de la zone urbanisable d'Isula, qui repose sur une colline située en amont de l'étang de Cannicia afin de réduire l'impact direct des constructions sur le site Natura 2000 en termes de pollutions potentielles qui pourraient être générés par les effluents domestiques, et par les nuisances générées par les riverains.

- ⇨ Déclassement de la zone urbanisable de Campu Stefanu-Barcajolo et de Tappa vis-àvis des abords du fleuve Taravo.

- ⇨ Réduction systématique de l'emprise des zones urbanisables de Filitosa, de Piatone et de GHunca-Carboni à proximité des cours d'eau.

- ⇨ La recomposition des continuités écologiques entre les différentes tâches urbaines pour le transfert faunistique entre la plaine, les coteaux, les piedmonts et le site Natura 2000.

- ⇨ Inscription d'une trame d'espace stratégiques agricoles (ESA) mis en compatibilité avec le Padduc en prenant soins de ne pas intégrer de zones agricoles sur la surface constamment immergée de l'étang afin de préserver les essences endémiques et les hygrophytes d'une dégradation éventuelle engendrée par le pastoralisme.

- ⇨ Soutien au redéploiement de l'activité agro-pastorale comme interface entre les tâches urbaines et les sites naturels sensibles (site Natura 2000 au niveau de l'embouchure du fleuve et de l'étang de Canniccia).

Apports et programmation retenus par la révision de la carte communale :

- ⇨ <u>Sur site</u> :

  Mise en œuvre d'un plan de gestion du marais via le fonctionnement Natura 2000 et le comité de pilotage du site.

- ⇨ <u>En périphérie du site</u> :

  - L'inscription d'ESA aux alentours du site et partiellement sur site va engendrer une gestion agricole rigoureuse et encadrée et garantir un foncier dédié de façon pérenne qui pourrait prendre forme autour d'une charte de gestion durable du site et de ses alentours par l'outil agro-pastoral avec des conventions contractualisés entre agriculteurs et collectivités (Etat, Région, Europe).

Il n'apparait pas d'incidences qui interfèrent sur le site NATURA 2000. Bien au contraire, la révision de la carte communale semble réduire les impacts de l'urbanisation de la zone et renforcer les mesures en vue de la préservation et de la sensibilisation du site et de son bon fonctionnement dans un objectif de développement durable assumé.

Dans les faits, l'apport positif de la révision de la carte communale de Sollacaro, est la suppression de la constructibilité aux abords de l'étang de Canniccia et de scours d'eau en général et notamment la non constructibilité des secteurs d'Isula, de Barcajolo-Campu Stefanu, de Bocca Cigala, de Tappa et la réduction de l'emprise constructible dessecteurs de Ghjunca-Carboni, de Filitosa et de Piatone aux constructions existantes et/ou en cours de travaux.

Quelles mesures pour supprimer ou réduire les incidences potentielles de la révision de la carte communale ?

Mesures pour supprimer, réduire ou compenser
Les incidences de la révision de la carte communale sur le site NATURA 2000

Tableau récapitulatif des mesures pour Eviter – Réduire – Compenser les choix retenus

	Impacts dus à l'urbanisation/ au PLU	MESURES			Observations
		Eviter	Réduire	Compenser	
ENVIRONNEMENT – Préserver les sites sensibles					
Sites protégés **NATURA 2000** **Z.N.I.E.F.F.** **Espaces remarquables caractéristiques** **Fortes protection inscrites au Padduc** **Boisements remarquables** **Propriétés du Conservatoire du littoral**	Aucun Classement en ZnC				Zones de gagnage, de reproduction et d'alimentation de l'avifaune. Endémismes (genévriers, junipérus, tamaris, suberaie, linaire jaune…). Espèces protégées (tortue Hermann, cistudes, porte-queue…)
Continuités écologiques	Aucun Classement en ZnC				Déclassement et/ou réduction des ZC Opération exemplaire en compensation portée par la commune de Sollacaro
Eaux pluviales et imperméabilisation	Positif	Suppression de la constructibilité sur les collines et les abords du fleuve Taravo (Isula, Barcajolo, Tappa).	Limitation des accès au fleuve et à l'étang de Canniccia Réduction des ZC de Piatone, de Filitosa et de Ghjunca-Carboni	Classement d'ESA au niveau des ZC déclassées	Imperméabilisation limitée aux bâtis existants
Zone humides	Positif	Assèchement des zones humides	Enclosure aux alentours des zones humides afin d'éviter la divagation des animaux et le piétinement		Sensibilité accrue des zones humides Détourner et/ou canaliser la surfréquentation estivale
Littoral marin	Positif	Non concernée	Non concernée	Non concernée	Non concernée
Pollutions	Positif	Suppression de la constructibilité sur les collines et les abords du fleuve Taravo (Isula, Barcajolo, Tappa).	Réduction des ZC de Piatone, de Filitosa et de Ghjunca-Carboni	Encourager l'agriculture éthique et durable	Gestion et contrôle des pollutions par les services appropriés
Biodiversité	Positif	Protection des différents habitats naturels et agricoles. Classement en ZnC	Réduction des emprises des aires bâties Densités limitées	Restauration de l'activité agropastorale Sur ZC déclassées	Tendre vers un PLU afin de garantir une gestion règlementaire des sites sensibles

	Impacts dus à l'urbanisation ou au PLU	MESURES			Observations
		Eviter	Réduire	Compenser	
PAYSAGES bâtis et non bâtis : lutter contre l'étalement urbain et la concentration de pollutions susceptibles d'impacter le site					
Espaces agraires	Positif	Classement ZnC dans le zonage de la carte communale Inscription d'une trame ESA mise en compatibilité avec le Padduc	Pastoralisme extensif	Enclosure	Gestion du paysage Renforcement de la biodiversité Prévention contre le risque incendie Conventions avec les agriculteurs Baux
Grands ensembles naturels	Positif		Accès libre au site interdit		
Paysages bâtis Isula – Capu Stefanu Ghjunca-Carboni	Positif	Déclassement Isula Campu Stefanu Tappa	Réduction emprise urbanisable de Ghjunca-Carboni au bâti Réduction de la zone ZC de Piatonu et de Filitosa côté du fleuve notamment	Le foncier déclassé a été restitué aux espaces agraires et aux ESA.	Lutte contre toutes formes de pollution Lutte contre l'étalement urbain
Bâti isolés en zone sensible	Positif	Constructibilité interdite Classement en ZnC Sauf en vertu des besoins relevant de l'activité agricole	-	Inscription d'une zone verte agricole (ESA) comme interface avec les sites sensibles	Préserver au maximum les sites sensibles de l'urbanisation du territoire
Espace campagnard	Positif		Organisation et gestion de la fréquentation des sites et de la circulation pédestre	Enclosure Restauration des sentiers de randonnée et de découverte Aménagement d'aires de stationnement	Renforcement du caractère agraire de l'espace campagnard Contractualisation Charte éthique à composer Baux communaux à réaliser
AMENAGEMENTS : Opérations de restauration et d'aménagement pour améliorer l'accueil du public en respect de l'environnement et des sites					
Aires de stationnement en périphérie	Faible	Interdire l'imperméabilisation des sols	Emplacements réduits en volume Sol stabilisé, compacté	Préférer concentrer le stationnement sur Ghjunca-Carboni situé à moins d'1km du site	Maitriser et organiser le stationnement Canaliser et réguler la fréquentation
Découverte du site	Faible à moyen	Supprimer les accès sauvage	Opportunité de construire un platelage en vue de la découverte du site à débattre en comité de pilotage		Vers un espace géré Respectueux de l'environnement Canaliser et limiter l'occupation du site
DESSERTES – CIRCULATIONS – MOBILITES : Favoriser les circulations douces					
Route de desserte	Faible	Interdire le recalibrage de la voirie	Renforcer la sécurisation et les circulations douces ainsi que la desserte du site à partir de Ghjunca-Carboni	Organisation du stationnement Opportunité de location de vélos sur Filitosa	Maîtrise de la fréquentation et de l'accès aux visiteurs et aux animaux sur les portions les plus sensibles
Maillage de chemins	Aucun	Interdire l'accès du site aux véhicules motorisés (motos, quads, 4x4…)	Canalisation du public à partir de chemins balisés et éloignés des zones les plus sensibles	Pose de ganivelles aux alentours des zones humides afin d'éviter le piétinement	

Tout au cours de l'élaboration du document d'urbanisme la réflexion a évolué en concomitance avec les analyses de l'évaluation environnementale afin recadrer certains débordements et dont l'objet a toujours été en premier lieu d'éviter, à défaut de réduire ou de compenser les impacts éventuels que pourrait générer la fréquentation des sites naturels sensibles et l'artificialisation des sols des tâches urbaines, comme les pollutions domestiques générées par le constructions et les activités humaines. Si bien que cette période de réflexions et de débats a permis d'aboutir sur un projet respectant le site Natura 2000 et ne faisant l'objet d'aucune incidence générée par la révision de la carte communale comme cela a été démontré précédemment. Bien au contraire, le document d'urbanisme tend à encadrer, réglementer la préservation des sites sensibles. Par ailleurs, les interfaces semblent gérées de telle manière que les impacts que pourraient générer les aires bâties sur le site Natura 2000 sont réduits à minima voir nuls, résorbés par un déclassement de certaines zones ou portions de zones jadis urbanisables susceptible d'impacter les sites ou les vecteurs de pollution tel que le fleuve Taravo vis-à-vis des sites Natura 2000.

Suivi, repères et indicateurs préconisés
Garantir la bonne réalisation des mesures retenues

La révision de la carte communale de Sollacaro ne semble pas interférer de façon significative sur le site Natura 2000, tant sur les habitats, que sur les espèces protégées, ni sur les écosystèmes, ni sur la fonctionnalité écologique de la zone.

Voici quelques indicateurs sur lesquels l'observateur pourrait s'appuyer afin de mesurer et d'analyser l'évolution des incidences potentielles ou à venir engendrée par la planification retenue par la révision de la carte communale sur les espaces intermédiaires et les zones de contacts avec le site NATURA 2000 quand bien même elles soient inexistantes.

Indicateurs de suivi quant aux incidences potentielles sur les sites NATURA 2000 et leur périphérie
Générées par les choix de la révision II de la carte communale et constats actuels

Thème	Objet	Site NATURA 2000		Hors site – périphérie**	
		2019*	2025	2020**	2025
HABITATS	Surface impactée par la REVIICC (ha)	Aucune		Aucune	
	Modification des habitats	NON		Ouverture	
	Pourcentage d'altération écologique	NON		Nul	
	Isolement des habitats	NON		Connectivité	
	Pollution	Potentielle		Résorption	
	Assèchement des zones humides	Occasionnelle		NON	
	Colonisation par des espèces invasives	NON		NON	
	Perte d'habitats de transit	Néant		Gain	
	Fermeture du milieu	OUI		Ouverture	
	Dégradation des eaux courantes	Limitée		NON	
	Dégradation des zones humides	Potentiellement		Résorption	
ESPECES POPULATIONS	Destruction d'individus, de populations	OUI		Gain	
	Diminution de la richesse biologique	Fermeture		Biodiversité	
	Perte de territoires dédiés (chasse, nidification)	OUI		Gain	
	Perturbation des ressources alimentaires	OUI		Gain	
	Pressions et dérangements	Limitées		Moyen	
	Introduction d'espèces	NON		NON	
	Déplacement d'individus	NON		NON	
	Isolement	NON		Connexions	
CONTINUITES FONCTIONS ECOLOGIQUES	Altération réservoirs de biodiversité	NON		Renforcement	
	Obstacles aux axes de déplacements faune	NON		Connexions	
	Altération corridors terrestres - aquatiques	NON		Préservation	
	Nombre de continuités impactées	Aucune		Aucune	
	Fragmentation des milieux naturels	NON		Limitée	
	Altération de la connectivité du territoire	NON		NON	
	Modification de l'équilibre d'un écosystème	Aucune		Amélioration	
	Impact sur la régulation hydraulique	OUI		Amélioration	
	Erosion	NON		NON	
	Eutrophisation	OUI		NON	
	Artificialisation des sites	Résorption		Limitée	
	Echanges limités avec les milieux voisins	NON		Renforcés	
	Perturbation territoires de chasse, nidification	Limitées		Amélioration	

**Avant la révision de la carte communale.*
*** Programmation par la planification retenue par la révision II de la carte communale.*

Conclusion

Le projet de révision de la carte communale de Sollacaro
Ne semble pas générer d'incidences significatives sur le site NATURA 2000.

L'étang de Canniccia et le site Natura 2000 de l'embouchure du Taravo en général, est surveillé par le Conservatoire du Littoral, et l'Office de l'Environnement de la Corse. Ces organismes restent particulièrement vigilants les équilibres écologiques. Aussi, ils participent avec la Collectivité aux réflexions d'aménagements envisagées en périphérie afin de réduire à minima les impacts potentiels que les aménagements ou l'exploitation agraire pourraient générer directement ou indirectement sur les zones sensibles.

Sur le territoire de la commune de Sollacaro, force est de constater que le site de Canniccia reste propriété privée à part entière et semble difficile à gérer de l'extérieur malgré les multiples interventions de sensibilisation de la part du Conservatoire du littoral. Pour ce faire, la commune de Sollacaro souhaite intervenir sur la régulation des circulations potentielles sur site par l'organisation du stationnement sur Ghjunca-Carboni, à moins d'1km du site de Canniccia afin de ne pas déranger la faune et la flore du site de Canniccia, comme la réflexion en vue de la location de vélos sur le site de Filitosa.

Aussi, le stationnement sauvage et le développement de l'urbanisation, située à proximité du site de Canniccia (Isula), et/ou du fleuve Taravo (Campu Stefanu, Barcajolo…) semblent générer au-delà des nuisances sonores, des pollutions (ANC) et accroître le risque d'incendie. Afin de résorber ces menaces potentielles sur le site Natura 2000 présent sur la commune et plus en aval au niveau de l'embouchure du Taravo, par le biais de la présente révision de la carte communale, la commune a déclassé volontairement un ensemble de zones proches du fleuve ou des sites, alors jadis urbanisables (Isula, Barcajolo-Campu Stefanu, Tappa) et de portions de zones urbanisables (Ghjunca-Carboni, Filitosa, Piatonu) dans la carte communale en vigueur.

Enfin, une gestion raisonnée, éthique et durable pastorale et labellisée AB, avec un effort substantiel et nécessaire dans la mise en place de l'enclosure permettrait de préserver au mieux le site tout en pérennisant une gestion durable.

Par ailleurs, la plupart des aménagements retenus en périphérie contribuent à ***renforcer la biodiversité*** des sites par *l'ouverture du milieu* naturel, par la *restauration de l'activité agraire et pastorale traditionnelle*, par *la gestion du stationnement* et *la canalisation des flux* ; à ***résorber les pollutions*** ponctuelles avec notamment la *résorption des pollutions potentielles sur les plans d'eau (effluents domestiques, déjections animales) afin de* **promouvoir une gestion durable** du site en partenariat avec les acteurs publics.

L'analyse du projet de révision II de la carte communale de Sollacaro ne révèle pas d'incidences significatives pouvant impacter de façon marquée la qualité écosystémique du site NATURA 2000, comme de sa périphérie.

Quoique peu d'incidences significatives, la commune de Sollacaro a prévu dans le cadre de la révision II de sa carte communale des actions en vue de supprimer, de réduire ou de compenser ces incidences.

Pour ce faire la commune de Sollacaro a souhaité intervenir dans sa réflexion d'urbanisme afin de renforcer la biodiversité, de réguler les circulations, de préserver les habitats la faune et la flore sensibles et de lutter contre toute aggravation du risque de pollution en recadrant prioritairement à la baisse ses zones urbanisables, voire en les supprimant.

En premier lieu elle envisage *d'optimiser au mieux l'organisation du* stationnement en limitant le stationnement sur site en faveur d'une délocalisation en périphérie (Ghjunca-Carboni). En second lieu, d'encourager les circulations douces (restauration du maillage de sentiers, réflexion en vue de la location de vélo sur les sites touristiques tels que Filitosa...). Des pistes à concrétiser en comité de pilotage.

Dans un souci de *préservation la qualité et de la sensibilité écologique* du site, la commune de Sollacaro et la communauté de communes ont souhaité ne pas ouvrir de sentiers de randonnées supplémentaires si ce n'est restaurer ceux existants, d'interdire la chasse à proximité directe de l'étang, de ne pas procéder à des prélèvements d'eau potables sur site ainsi que sur les environs, de ne pas réaliser de station d'épuration sur le secteur et à proximité susceptible de rejeter des effluents dans les cours d'eau véritables vecteurs de pollutions, et de ne pas autoriser des campagnes de démoustication régulières sur et à proximité des étangs de Canniccia et de Tanchiccia, du fleuve Taravo et au niveau de son embouchure. (Cf. préconisations du DOCOB).

Dans un objectif de *renforcement de la biodiversité* la commune a souhaité *renforcer* par la révision II de sa carte communale *les espaces agraires et pastoraux supplémentaires* en déclassant des zones alors urbanisables et promouvoir l'ouverture du milieu notamment en proche périphérie. Aussi une réflexion pourrait être engagée en comité de pilotage afin de conventionner avec les exploitants agricoles de la zone en vue d'une meilleure gestion du site règlementée par une charte agro-environnementale et financée par les acteurs publics et l'Europe.

Une réflexion pourrait être engagée au niveau du comité de pilotage et des acteurs publics en chatge de la gestion du site, quant à la *mise en place d'éco-gardes* en collaboration avec le Conservatoire du littoral et l'Office de l'Environnement. Avec à la clé un aménagement léger adapté au site afin de réguler la fréquentation et de préserver les sites sensibles.

Sur *le plan sanitaire*, la commune a veillé à contribuer à la *réduction des pollutions et des déchets potentiels générés* par une meilleure gestion des aires urbaines et de leurs alentours, par la suppression de tâches urbaines (Isula…) pouvant menacer l'équilibre écologique du site et par l'éloignement relatif des vecteurs de propagation que constituent les cours d'eau, en repoussant partiellement l'urbanisation du territoire (Ghjunca-Carboni, Filitosa, Piatonu).

Insister sur la gestion des interfaces avec les sites sensibles protégés et notamment par *l'inscription de zones vertes* (espaces agraires, espaces stratégiques agricoles, agriculture éthique et responsable, espaces naturels, boisements, végétalisation), et enfin par *la mise en valeur, la restauration, la gestion et la surveillance du site* qui pourrait devenir accessible au public moyennant un encadrement par des animateurs, parfois par des scientifiques.

Afin de contrôler, analyser, gérer de façon pérenne ce site sensible, la commune de Sollacaro s'est donc interrogée sur un certain nombre d'indicateurs de suivi qui permettront ainsi de garantir la bonne réalisation de ces mesures.

En définitive
Pas de projet d'urbanisation ou d'équipement reposant sur un site NAUTRA 2000.
Déclassement total et/ou partiel des tâches urbaines pouvant impacter sur le site par le biais du réseau hydrographique.
Des incidences peu significatives en périphérie.
Un impact globalement limité voir nul.
Un apport positif avec la révision II de la carte communale.
Un projet d'urbanisme (sur sites Natura 2000) durable et bénéfique pour l'environnement, le développement local et l'épanouissement des populations au regard de l'intégrité du site, des habitats, des espèces, capable de maintenir la cohérence du réseau NATURA 2000.